

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, quarante-troisième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1938.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1938_000_043.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

QUARANTE TROISIÈME ANNÉE
1937-1938

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
50, AVENUE DES NATIONS

1938

La situation de l'Université pendant la CIII^e année académique

par

M. Paul HYMANS,

Ministre d'Etat,

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée, e 15 octobre 1937

Cette grande assemblée est la manifestation annuelle de l'unité morale qui fait la force de l'Université, association libre de professeurs, de savants, de techniciens, qu'animent l'amour de la science, la recherche patiente de la vérité, le devoir de préparer l'avenir.

L'Université se retrouve ici tout entière en ses maîtres, ses élèves d'autrefois et d'aujourd'hui, ses amis que rapproche en ces temps de désordre, de haines et d'anxiété, le culte de la pensée et des valeurs spirituelles.

C'est le moment où l'on recueille ses forces pour les tâches qui vont commencer et où, par souci de conscience et peut-être d'orgueil, on peut mesurer le labeur accompli pendant l'année révolue.

Au seuil de l'étape nouvelle, on découvre dans la phalange des vides. Des figures ont disparu et l'émotion s'accroît lorsque les visages qu'on était accoutumé de voir et qu'on ne retrouve plus sont ceux d'hommes jeunes encore, qui n'avaient pu donner tout ce que la nature avait mis en eux et dont l'œuvre annonçait une pleine floraison.

Je pense à Hubert PHILIPPART, mort à quarante-deux ans, qui fut attaché à l'Université en qualité d'associé C.R.B., puis notre secrétaire de 1928 à 1931 et qui s'était consacré à l'étude de l'antiquité classique, de la philologie et de l'archéologie.

C'était un esprit délicat et sensible, ouvert aux émotions de l'art et des belles lettres. Il joignait à l'érudition le goût raffiné de l'esthète. Il déploya de nobles efforts pour la défense des

études gréco-latines dont il sut exprimer, dans des écrits effiacés, la jeunesse éternelle et les vertus toujours actives.

Il se passionna pour la céramologie attique, à laquelle il consacra des monographies qui font autorité. Une de ses brillantes élèves, Madame Annie Smets, décrit l'enthousiasme où le jetaient des sujets qui répondaient à ses aspirations. Il lui arrivait, dit-elle, de lui donner libre cours ; il l'exprimait alors avec une sorte de lyrisme qui gagnait ses auditeurs et ses lecteurs.

M. Philippart contribua à la création de notre Fondation archéologique et fut l'animateur de la section d'histoire de l'art et d'archéologie qui a enrichi le programme de notre Faculté de Philosophie et Lettres.

Un autre de nos jeunes collaborateurs, M. Louis GILTAY, s'est récemment éteint. Il était, depuis deux ans seulement, chargé de cours à la Faculté des Sciences et à la Faculté des Sciences Appliquées. Il enseigna pendant sa trop brève carrière professorale, l'introduction à la paléontologie, la zoologie systématique et la zoopaléontologie. Il n'avait que trente-quatre ans ; la valeur et le nombre de ses publications justifiaient les plus beaux espoirs et avivent les regrets.

Nous avons aussi appris avec tristesse la mort de M. Max SELIGMANN, professeur honoraire qui fit partie de notre corps enseignant de 1920 à 1928. Les mérites qu'il déploya dans ses leçons de physique expérimentale avaient laissé chez ses élèves et ses collègues, un durable souvenir.

Notre Conseil d'Administration a perdu l'un de ses membres les plus estimés. M. Alphonse HUISMAN van den NEST, Echevin de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles et Sénateur. Pénétré des devoirs de sa charge il se consacra presque entièrement au développement de l'enseignement, aux écoles de la capitale, à tous les perfectionnements de l'éducation intellectuelle et physique. Formé à l'Université, il en comprenait le rôle et la fonction. Ses avis éclairés et son appui ne nous firent jamais défaut.

Les rangs de nos docteurs honoris causa se sont appauvris par le décès de trois savants éminents : Thomas Martin LOWRY, un des plus grands chimistes d'Angleterre, Paul JANET, de l'Institut de France, Aimé PICTET, de l'Université de Genève.

LOWRY a conquis la célébrité par de remarquables travaux dans le domaine de la chimie organique et de la cristallographie chimique. Il participait assidûment aux réunions de l'Institut international de Chimie Solvay et s'était acquis parmi ses collègues belges de déférentes sympathies.

Paul JANET fut le fondateur et le premier directeur de l'École Supérieure d'Electricité de Paris dont il fit l'une des premières du monde. Ses ouvrages d'électrotechnique ont puissamment contribué à l'essor de l'industrie contemporaine.

PICTET appartenait à l'une de ces familles patriciennes de Genève dont les travaux de l'esprit ont rehaussé le lustre. Son autorité dans le domaine de la chimie fut reconnue et admirée à Paris et à Cambridge comme à Bruxelles.

Il convient enfin d'évoquer quelques noms qu'on ne trouve point dans la liste de nos docteurs, mais qu'ont illustrés des services rendus à la Science et à l'humanité et qui demeureront inscrits dans l'histoire de notre temps.

Saluons d'abord un génial inventeur, MARCONI, qui, perfectionnant les expériences de Branly sur les ondes hertziennes, organisa la technique merveilleuse de la télégraphie sans fil et de la radiophonie et en quelques années transforma les relations entre les peuples et les continents.

Aux Etats-Unis s'éteignit, il y a quelques mois, dans l'austère décor d'une vie simple, un vieillard solitaire qu'on disait l'homme le plus riche du monde. ROCKEFELLER, sorti d'une pauvreté obscure avait, par un don miraculeux des affaires, construit une fortune immense et créé le Trust du Pétrole, qui domina les marchés de l'univers. Arrivé au sommet de la puissance de l'or, ce milliardaire vécut en ascète et fonda ce qu'on appela le trust de la bienfaisance qui eut ses agences et ses fonctionnaires et qui distribua d'immenses largesses destinées à l'outillage scientifique des Etats-Unis et dont une part abondante alla aux hôpitaux et aux Universités d'Europe.

La Belgique profita de ces munificences qui aidèrent au relèvement de notre haut enseignement après la guerre.

La Fondation Rockefeller prolonge ce magnifique mécénat.

Nous lui exprimons nos regrets profonds et notre reconnaissance.

L'Université a envoyé une adresse de condoléance à l'Université Caroline de Prague et s'est associée au deuil que lui inflige la mort du Président MASARYK.

Le Président Masaryk fut grand, dans une Europe frémissante et oscillante, par la continuité de l'action, la pureté de l'esprit, la noble logique de sa vie, qu'anima la ferveur du droit et de la liberté.

Né dans les profondeurs de la masse, et d'abord adonné à d'humbles travaux manuels, il s'élève de grade en grade jusqu'aux hautes études. Il écrit une étude sur « l'Essence de l'âme chez Platon », enseigne la philosophie à Prague, défend avec éclat devant les tribunaux de l'Empire, des victimes de l'arbitraire, siège au Reichsrath, et soutient à Vienne la cause nationale tchèque; puis quand la guerre éclate, il pressent l'issue, voit luire l'espoir final de l'affranchissement de son pays et va de France et d'Angleterre en Amérique exposer les aspirations de son peuple. Il conquiert l'adhésion des Alliés, et la victoire venue, monte au faite du pouvoir et des honneurs, est proclamé le Président Libérateur, et gouverne pendant quinze ans, au milieu de la popularité des siens et du respect de l'Europe, un Etat libre et démocratique.

Nous nous inclinons devant sa glorieuse mémoire.

Ayant rempli les devoirs que dictent le souvenir, l'admiration, l'amitié, je me propose maintenant d'exposer avec la brièveté nécessaire, les œuvres, les réformes, les accroissements de l'Université pendant l'année académique 1936-1937.

La création d'études nouvelles qu'imposent le développement et la spécialisation des disciplines scientifiques, les problèmes que font naître les adaptations du programme de l'enseignement aux besoins nouveaux, les relations du corps professoral avec les étudiants, celles de l'Université avec les anciens étudiants, nos rapports avec les universités et les corps savants de Belgique et de l'étranger imposent aux autorités académiques des tâches qui ne cessent de grandir. Pour en faciliter l'accomplissement, nous avons apporté certaines modifications aux statuts organiques.

La fonction rectorale est particulièrement lourde. Et il a paru nécessaire de lui assurer une continuité qui permette d'utiliser l'expérience acquise en vue de l'action future.

Le Conseil d'Administration a pensé atteindre ce résultat sans prolonger la durée du mandat rectoral, en décidant que le Recteur pourrait se faire assister ou suppléer par les deux derniers Recteurs ayant achevé leur mandat. Ceux-ci siégeront désormais au Bureau où ils auront voix consultative au même titre que les présidents honoraires de l'Université et que trois membres permanents du Conseil d'Administration, élus annuellement.

Ce sont cette année, les professeurs BOGAERT et SMETS, anciens Recteurs, et nos deux présidents honoraires, M. SERVAIS Ministre d'Etat et M. MARCQ, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Cassation, l'un ancien professeur, l'autre professeur en exercice à la Faculté de Droit.

Le Docteur BORDET, notre vénérable collègue M. Auguste LAMEERE et l'ingénieur Lucien BECKERS ont été désignés par le Conseil.

Le même souci de continuité dans la gestion, nous a amenés, pour ce qui concerne les Facultés, à ne plus limiter leur droit de réélire leur Président, leur Vice-Président et leur Secrétaire.

L'initiative du Recteur et des deux anciens Recteurs se manifestera utilement au Conseil Académique dont elle pourra orienter et stimuler les travaux. C'est au Conseil Académique qu'appartient l'examen des questions relatives à l'organisation des études.

Nos statuts l'appellent le Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement universitaire. Il a un rôle important à remplir. Et nous trouverons dans ses délibérations la source des innovations et des progrès nécessaires.

Trois nouveaux membres ont été appelés à siéger au Conseil d'Administration. M. Robert CATTEAU, Echevin de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles, a succédé à M. Huisman van den Nest.

M. CATTEAU dont tous ceux qui l'approchent apprécient l'esprit cultivé et le caractère affable, nous continuera l'appui bienveillant de l'Administration Communale.

L'élection de M. Lucien GRAUX et de M. Georges JANSSEN en qualité de membres permanents du Conseil, apporte à celui-ci un appoint de haute autorité.

M. Lucien GRAUX, Président du Comité central industriel, a d'intimes attaches avec l'Université. Pendant longtemps, son père, Charles GRAUX, grand avocat, grand parlementaire, dirigea notre administration.

M. Georges JANSSEN, que le Gouvernement nomma l'an dernier Président de la Commission du Contrôle bancaire, appartient à la Faculté de Droit.

Nos deux nouveaux collaborateurs sont des amis éprouvés et de sûrs conseillers qu'entourent l'estime et la confiance de tous.

L'Ecole des Sciences criminelles dont nous avons annoncé la création l'an passé, a été ouverte le 23 octobre 1936. De nombreuses personnalités du monde judiciaire assistaient à la séance inaugurale, au cours de laquelle le Professeur Léon CORNIL, Avocat Général à la Cour de Cassation, exposa le but de l'institution et caractérisa les tendances du droit criminel contemporain.

Sur la proposition de la Faculté de Droit, nous avons créé un enseignement complémentaire destiné à maintenir, après les études réglementaires, des liens entre les professeurs et ceux d'entre leurs élèves qui aspirent à se perfectionner dans les sciences juridiques et à acquérir dans ce domaine une culture supérieure. L'enseignement complémentaire sera réservé aux docteurs en droit jugés aptes à le suivre avec fruit. Il comprendra diverses sections : Droit privé, Droit public, Sciences économiques, le rôle des idées dans l'élaboration du Droit. Il tend à l'éducation d'une élite qui fortifiera l'Université.

Le souci de l'avenir de notre jeunesse et du bien public explique une autre proposition de la Faculté de Droit que nous avons adoptée. La réforme de l'administration qu'annonce le Gouvernement, fait dans les cadres une large place aux porteurs de diplômes universitaires. Nous avons le devoir de faciliter la formation des hommes qui seront appelés au maniement du mécanisme de l'Etat. Nous chercherons, par des cours et des conférences, à faciliter, pour les diplômés de nos diverses Facultés, l'orientation vers les carrières administratives.

Enfin le dédoublement linguistique des cours de la Faculté de Droit a été complètement réalisé. C'est la conséquence logi-

que et nécessaire du régime établi par la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire. Afin de mieux assurer la liaison entre les études moyennes néerlandaises et les études juridiques qu'avait établie déjà un cours à option en langue néerlandaise sur les principes généraux du droit, nous avons doté la section de la Faculté de Philosophie et Lettres préparatoire au Droit, d'un cours en cette langue ayant pour objet l'Encyclopédie du Droit.

Nous avons assuré ainsi à la jeunesse flamande, une culture juridique complète.

L'Institut d'Histoire et de Philologie orientales dont les travaux et la renommée à l'étranger font honneur à ses créateurs et à ses maîtres, a reçu une organisation plus systématique et plus large.

Il comprend désormais trois sections, l'une consacrée à l'Orient ancien, la deuxième à l'Orient Byzantino-Musulman et la troisième aux études slaves : elles sont placées sous la direction de MM. GRÉGOIRE, PIRENNE et ECK, qu'assiste un Comité de gestion dont fait partie le directeur de la Fondation Polonaise, M. LEDNICKI. L'Institut poursuivra ainsi avec éclat une belle œuvre d'enseignement et de recherches, embrassant des matières qui s'étendent de la plus haute antiquité jusqu'aux problèmes contemporains que pose le développement de la culture et des destinées politiques du monde slave. Il noue entre celui-ci et la Belgique des liens de sympathie et de compréhension.

Je rends un nouvel hommage à la générosité éclairée de M. Robert WERNER. On la trouve à l'origine et dans toutes les phases de croissance de l'Institut. M. WERNER est membre du Conseil d'Administration. L'Université lui a témoigné sa gratitude en le nommant docteur honoris causa.

La Faculté des Sciences Appliquées s'est toujours montrée soucieuse de maintenir son programme au niveau des exigences de la technique contemporaine.

Le génie de l'homme a résolu des problèmes qui autrefois hantaient l'imagination et semblaient défier les plus audacieuses entreprises.

La navigation aérienne, la transmission du son et de la voix humaine par les ondes électriques ont fait naître des industries nouvelles, tout un art de l'ingénieur, de complexes spécialisations de la science. Nous avons créé un Institut des Constructions aéronautiques qui sera ouvert aux ingénieurs civils et aux officiers belges issus de l'École d'Application de l'artillerie et du génie, et un Institut des télécommunications et de l'acoustique destiné à approfondir les matières relevant de la radio-électricité.

Enfin, nous avons donné une organisation définitive à notre Institut d'Urbanisme. Nos villes ne cessent de s'étendre, et dans leurs profondeurs recèlent des débris de vieux quartiers sans air et sans lumière où croupit la misère et où la santé s'étiole. Les transformations, les agrandissements, l'érection d'habitations destinées aux ouvriers et aux ménages modestes, la construction des monuments publics, les besoins qu'éprouvent l'œil, le goût, le sens de l'harmonie, tout oblige à régler et à ordonner la vie collective de la cité, son décor, son style, son mouvement, l'exercice de ses fonctions matérielles et morales, au point de vue technique, esthétique et administratif.

Les cours de l'Institut porteront sur l'évolution des villes, l'art urbain, le droit administratif, les services publics, l'organisation sociale, administrative et politique des villes et des régions. Il y aura diverses catégories d'élèves, les ingénieurs des constructions civiles, les architectes qualifiés tels par la loi, les porteurs de diplômes universitaires et les personnes ayant des titres équivalents, ainsi que les fonctionnaires des administrations publiques. Aux premiers pourra être conféré le titre d'ingénieur urbaniste, aux seconds celui d'architecte urbaniste, aux autres la qualité de diplômé de l'Institut.

Les règlements des trois Instituts qui sont annexés à la Faculté des Sciences Appliquées prévoient la constitution de comités de patronage qui les aideront de leurs conseils, pourront recruter des ressources et donneront une plus grande force de projection à l'enseignement nouveau.

L'ampleur du rôle que le médecin est appelé à remplir de plus en plus activement dans les institutions et les œuvres sociales, oblige à prendre des mesures pour préparer l'instruction des

problèmes intéressant l'hygiène de l'usine, le travail, la santé de l'ouvrier.

Le Ministre du Travail a appelé l'attention sur cette orientation des études nécessaire pour la protection de la vie ouvrière et si naturellement conforme aux devoirs de la solidarité et aux tendances de l'esprit moderne.

Sur la proposition de la Faculté, nous avons décidé de construire et d'organiser un Institut de Médecine Sociale et de Médecine du Travail. Nous avons trouvé l'appui de l'Etat dont l'action dans ce domaine a été rendue plus directe et plus efficace, grâce à la création du Ministère de la Santé Publique, que dirige M. Arthur WAUTERS avec autorité et une haute conscience de sa mission.

L'Université espère pouvoir ainsi, par l'aide de l'Etat et par ses propres sacrifices, doter la capitale d'un instrument nouveau de progrès scientifique et humanitaire.

La Faculté des Sciences bénéficiera cette année de la collaboration d'un physicien anglais de grande réputation, M. le Professeur G. I. FINCH, Membre de l'Imperial College of Science and Technology de Londres, qui sur notre demande, a été désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation Francqui comme titulaire de la chaire qui porte le nom du fondateur.

La Faculté a inauguré le 5 juin 1937, dans une cérémonie dont l'intimité se rehaussait d'émotion et de grandeur, la salle Jean STAS, consacrée au souvenir de l'illustre chimiste dont le buste orne, dans un bosquet de verdure, le jardin du Palais des Académies. STAS fut une des nobles figures de la science belge et européenne du siècle dernier.

Le Président de la Faculté, M. TIMMERMANS, a recueilli dans cette salle un héritage précieux qui faillit connaître le sort fatal de la dispersion et de l'oubli : les livres, les célèbres balances et l'abondante correspondance de Stas avec les personnalités les plus notables du monde savant et politique.

A la séance du 5 juin, l'ancien Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Belgique, M. Paul PELSENEER, a évoqué dans un langage d'une élévation simple et touchante, le caractère.

la vie, les découvertes de Jean Stas. La salle qui porte ce nom célèbre deviendra un centre d'études pour l'histoire de la pensée scientifique.

Le 14 février 1937, nous avons fêté dans une brillante cérémonie, l'achèvement et l'ouverture de l'Institut d'Education physique, que nous avons appelé l'Institut Hugo-Elisabeth Andriessse-Spanjaard, pour honorer les donateurs à qui nous devons les ressources nécessaires pour un établissement aussi vaste et de si belles proportions.

Ainsi se marque le début d'une phase nouvelle de la vie étudiantine et de l'éducation universitaire.

L'éducation physique bien conduite et le sport intelligemment dirigé assurent l'équilibre des forces intellectuelles et corporelles et tendent à développer harmonieusement l'être humain.

L'Institut construit d'après les plans de l'architecte Dhucque et placé sous la direction du Docteur GOVAERTS, sera prochainement complété, grâce à de nouvelles et splendides libéralités de M. et M^{me} Andriessse-Spanjaard, par une plaine de sports, comprenant un stade, des pistes d'athlétisme, des terrains de tennis et de foot-ball. Les travaux d'aménagement se poursuivent activement.

Nous étudions d'autre part les moyens d'ouvrir le plus largement possible les portes de l'Institut aux Etudiants désireux de s'y exercer, afin de lui donner le meilleur rendement.

La lutte sportive, le jeu des muscles, l'adresse du mouvement, la joie de l'effort dans l'air et la lumière, sont des compensations aux travaux concentrés de l'esprit. Ils lui donnent un stimulant et facilitent le plein épanouissement de la jeunesse.

L'Institut de Sociologie Solvay sous la direction de M. SMETS, a dédié sa Semaine sociale annuelle au problème des loisirs et des divertissements qui rassemblent des hommes d'une même profession, d'un même parti, d'une même confession religieuse et dont l'Etat a été amené à entreprendre ou à faciliter l'organisation.

Une série de conférences suivies avec une attention assidue, ont mis en lumière cet aspect de nos mœurs contemporaines si intéressant au point de vue hygiénique et moral.

M. le Professeur SCHWETZ est revenu, il y a quelques mois, du Bas-Congo où, sous les auspices du Fonds Jacques Cassel il avait accompli une fructueuse mission et recueilli d'utiles matériaux d'étude pour nos laboratoires de parasitologie.

L'œuvre du Fonds Cassel se continue. M. le Professeur Paul BRIEN est parti pour l'Afrique afin d'effectuer des recherches de biologie et de parasitologie, au sujet desquelles il nous a récemment envoyé des nouvelles pleines de promesses.

L'avenir du Congo et les horizons qu'il ouvre à l'activité scientifique, ont inspiré à notre Recteur, le Docteur DUSTIN, une initiative qui mérite les encouragements du monde colonial et de tous ceux qui s'intéressent à la mission civilisatrice de la Belgique.

Il s'agit de créer au Congo un centre médical de l'Université de Bruxelles, qui apportera aux populations indigènes une assistance sanitaire et qui grouperait des laboratoires de recherches, un dispensaire et un hôpital.

L'Université fait appel, pour l'accomplissement de ce programme humanitaire et patriotique, au public, aux sociétés coloniales et au gouvernement de la colonie.

L'Ecole de Pharmacie a organisé au mois d'août, sous la direction de M. le Professeur HERLANT, son deuxième cours de perfectionnement, qu'ont suivi treize pharmaciens de Belgique et de l'étranger.

La Faculté de Droit a réuni, sous la direction de son Président, M. SOUDAN, ancien Ministre de la Justice, tous les spécialistes du droit administratif des quatre universités dans une journée d'études dont le programme portait la question du statut des fonctionnaires. Cette séance a montré l'utilité pour l'examen de problèmes d'intérêt général, des contacts interuniversitaires dont la Faculté de Droit de l'Université de Liège a pris l'initiative.

Notre Faculté des Sciences Appliquées a eu l'honneur et le plaisir de recevoir l'Ecole des Mines de Mons, conduite par son éminent directeur, M. YERNAUX.

Un banquet fraternel a uni élèves et professeurs à la Cité estudiantine.

Nous sommes particulièrement heureux de marquer la cordialité des relations qui unissent ces deux Facultés sœurs, au moment où le centième anniversaire de l'École des Mines vient d'être solennellement fêté.

Des manifestations émouvantes ont salué la dernière leçon de quelques-uns de nos maîtres que l'inexorable loi de l'âge a détachés de l'enseignement.

Le Docteur Valère COCQ, le Docteur PECHÈRE, le Docteur René VERHOOGEN ont vu, au moment de quitter leur chaire, se grouper autour d'elle, avec les étudiants, leurs anciens élèves, leurs collègues et les représentants de l'autorité académique, dans une pensée commune de reconnaissance et d'affection.

Dans une séance solennelle où une foule empressée représentait tous les aspects du monde de l'intelligence, l'Université a honoré le 20 mai dernier, la longue et féconde carrière professorale du Docteur DE MOOR.

Des voix nombreuses ont dit ce que doivent à cet homme d'élite l'enseignement et la science, les œuvres de propagande morale et d'assistance, et mis en relief sa solide et cordiale personnalité. Il est de ceux qui laissent une trace dans la vie de l'esprit. Le Roi le nomma Grand Officier de l'Ordre de Léopold. Nous lui offrîmes un médaillon de bronze. Ce fut l'occasion d'une magnifique et réconfortante effusion universitaire.

Le Docteur DE MOOR a été nommé professeur honoraire. Et le même titre a été conféré à plusieurs professeurs qui ont atteint la limite d'âge et à qui nous apportons notre hommage et nos regrets. Toute une génération nous a quittés pour faire place aux hommes nouveaux.

Outre MM. DE MOOR, COCQ, PECHÈRE et VERHOOGEN, je citerai M. Emile VANDERVELDE à la Faculté de Droit, M. MINEUR à la Faculté des Sciences, le Docteur GUNZBURG, le Docteur HEYNINX et le Docteur WEYMEERSCH, à la Faculté de Médecine, enfin M. de SELYS LONGCHAMPS qui s'est éloigné de nous pour assumer la haute charge de Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.

De hautes distinctions ont attesté les mérites et récompensé les services de plusieurs membres anciens et en fonction du Corps professoral.

Le Roi a décerné le grand Cordon de l'Ordre de Léopold au Docteur Jules BORDET, illustre parmi les plus grands, et en qui la Belgique voit l'une de ses gloires.

M. MARCQ, président honoraire de l'Université et professeur à la Faculté de Droit, a reçu les insignes de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Le Roi a reconnu ainsi la maîtrise du grand avocat qui récemment devant la Cour Permanente de Justice Internationale, à La Haye, contribuait si efficacement à faire proclamer le droit de la Belgique, dans une cause où se trouvait engagé l'avenir économique du pays.

Le Docteur COCQ et le Docteur PECHÈRE ont été, au moment de leur retraite, promus l'un au grade de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne, l'autre au grade d'Officier de l'Ordre de Léopold.

Notre cher et éminent Recteur, le Docteur DUSTIN, a été nommé docteur honoris causa de l'Université de Lyon; le Docteur BORDET et M. Henri GRÉGOIRE ont reçu le même titre de l'Université d'Athènes et M. Alfred ERRERA, de l'Université de Bordeaux.

L'Université de Bruxelles a, de son côté, appelé à prendre place dans le corps de ses docteurs honoris causa, M. Edwin HUBBLE, le grand astronome américain, M. Albert PORTEVIN, professeur à l'Ecole centrale dont le nom est fameux dans la métallurgie française, et M. Théodore von KARMAN, Directeur du Laboratoire aéronautique au California Institute of Technology.

MM. GRÉGOIRE et de REUL ont été élus membres titulaires, MM. Michel HUISMAN et VAN den DUNGEN, membres correspondants de l'Académie Royale de Belgique. L'Académie de Médecine de Paris a nommé membre correspondant le Docteur René VERHOOGEN.

M. Jacques PIRENNE a reçu une éclatante récompense nationale, le prix quinquennal des sciences historiques; c'est le couronnement de ses travaux remarquables d'historien et de juriste dans le Domaine du Droit et de la civilisation de l'ancienne Egypte.

M. Jacques PIRENNE s'est tracé pour devoir de continuer la tradition paternelle. Tous ceux qui ont conservé le culte du souvenir qu'éveille son nom, suivent avec joie et sympathie, son ascension dans la carrière à laquelle il a voué son jeune talent.

Enfin, je suis heureux de proclamer devant cette assemblée les succès remportés par les élèves de l'Université dans les concours universitaires de l'Etat, pendant la période 1934-1935.

M. Boutemy, a été classé premier en philologie classique.

M. Perelman, premier en philosophie,

M^{lle} Schiltz, première en histoire,

M. Wuyckens, premier en métallurgie et application de la chimie,

M. Lits, Frans, ex-aequo, premier en sciences pathologiques,

M. Maes, Julien, ex-aequo, premier en sciences pathologiques,

M. Hanut, Charles, premier en sciences thérapeutiques.

Sur vingt premiers prix, l'Université de Bruxelles en a remporté sept. C'est une victoire que nous enregistrons avec fierté.

Plusieurs de nos professeurs ont été invités à faire des cours et des conférences dans les Universités de l'étranger :

M. TOURNEUR, au Collège de France,

M. ECK, à l'Institut slave de Prague,

M. ERCULISSE, au Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris,

M. Henri LAURENT, à la Faculté de Droit de Dijon,

M. GUNZBURG, à l'Université de Lyon,

M. Edgar ZUNZ, à la Faculté de Médecine de Paris.

Nous avons, de notre côté, convié de hautes personnalités du monde savant à se faire entendre par notre jeunesse, et de nombreuses conférences ont rehaussé notre enseignement et attiré dans nos salles un public épris de science et de littérature.

Je reproduis ici la liste de ces collaborateurs à qui nous attachent des liens étroits.

En exécution de l'accord franco-belge du 17 juin 1921, relatif aux relations littéraires, scientifiques et scolaires entre la France et la Belgique :

M. LERICHE, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

M. Georges MILLARDET, Professeur à l'Université de Paris.
M. Jules DRACH, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, Membre de l'Institut de France.

Sous les auspices de la Fondation Universitaire :

M. Nicolas SALTYKOW, professeur à l'Université de Belgrade.

Sous les auspices de l'Université :

Faculté de Philosophie et Lettres :

M. Herman TEIRLINCK, membre de l'Académie Royale flamande.

Faculté de Droit :

M. Thomas Harrisson REED, ancien doyen de l'Ecole des Sciences politiques de l'Université de Michigan.

Faculté de Médecine :

M. Alfred ADLER, professeur à la Medical School de Long Island (New-York).

Faculté des Sciences Appliquées :

M. J. VILLEY, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

En vertu de l'accord entre la Fondation Universitaire et l'Universities Bureau of the British Empire :

M. Georges BARGER, Professeur à l'Université d'Edimbourg.

En vertu de l'accord entre la Fondation universitaire et la Commission for Relief in Belgium Educational Foundation :

M. Théodore von KARMAN, directeur du laboratoire d'aéronautique « Guggenheim » au California Institute of Technology à Pasadena (U.S.A.).

Sous les auspices de l'Institut d'Etudes hispaniques :

M. Max AUB, écrivain espagnol.

M. Francisco CIRRE, professeur au Centre d'Etudes historiques de Madrid.

Sous les auspices de l'Institut de philologie et d'histoire orientales :

M. Georges CONTENAU, Conservateur au Musée du Louvre.

M. V. LEDNICKI, professeur à l'Université de Cracovie, professeur agrégé à l'Université de Bruxelles.

M. Franz CUMONT, membre de l'Académie Royale de Belgique.

M. G. LEVI DELLA VIDA, conservateur des manuscrits arabes à la Bibilothèque vaticane à Rome.

M. E. DHORME, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris.

Sous les auspices de la Fondation archéologique :

M. Paul VITRY, conservateur au Louvre.

L'Université a été représentée dans la plupart des solennités et manifestations académiques en Belgique et à l'étranger et dans les Congrès scientifiques qui ont été réunis à Paris à l'occasion de l'Exposition internationale :

— Au 400^e anniversaire de l'Université de Lausanne, par M. le Recteur DUSTIN ;

— Au 400^e anniversaire de l'Université de Coïmbra, par M. le Professeur LURQUIN et M. le Maître de Conférences NEMESIO ;

— Au 100^e anniversaire de l'Université d'Athènes, par M^{lle} ANTONOPOULO ;

— Au 8^e Congrès International du Dessin et des Arts Appliqués, à Paris, par M. le Professeur DHUICQUE ;

— Au Congrès juridique international, à Paris, par MM. les Professeurs MARCQ, CORNIL et JANSSEN ;

— A la Conférence internationale de l'Enseignement supérieure, à Paris, par MM. les Professeurs MARCQ, LEY et LURQUIN.

— A la Conférence internationale de l'Enseignement primaire, à Paris, par M. le Professeur JONCKHEERE ;

— Aux Journées Internationales de la Santé Publique, à Paris, par MM. les Professeurs SAND et SCHWETZ ;

— Au 2^e Congrès International d'Esthétique et d'Histoire de l'Art, à Paris, par M. le Professeur DECOSTER ;

— Au 9^e Congrès International de Philosophie (Congrès Descartes), à Paris, par M. le Professeur DUPRÉEL ;

— Au Congrès International de Sociologie, à Paris, par M. MAHAIM, directeur honoraire de l'Institut de Sociologie ;

— Au Congrès national de la Mer, à Anvers, par M. le Prorecteur BOGAERT et M. le Professeur honoraire GUNZBURG.

— Au Congrès international de la transfusion sanguine, à Paris, par M. le Professeur RENAUX.

— Au 2^e Congrès International d'Hygiène mentale, à Paris, par M. le Professeur VERMEYLEN.

M. le Recteur DUSTIN a été appelé à la présidence du Comité Exécutif des Journées Médicales de 1937.

Le Ministère de l'Instruction Publique a désigné MM. les Professeurs LECLÈRE, HUISMAN, SMETS, CHARLIER, van KALKEN et LAURENT, sur la proposition de l'Université, pour représenter le Gouvernement belge au VIII^e Congrès International des Sciences Historiques, qui aura lieu à Zurich du 28 août au 4 septembre 1938.

Il a également désigné sur la proposition de l'Université, M. le Professeur ROBERT et M. le Chargé de cours GOUROU pour représenter le Gouvernement au Congrès International de la Géographie, qui aura lieu à Amsterdam du 18 au 28 juillet 1938.

Au cours de ce Rapport, j'ai déjà adressé l'affirmation émue de notre reconnaissance à M. et M^{me} Andriess-Spanjaard et à M. Robert WERNER pour les manifestations répétées de leur générosité à l'égard de l'Université.

J'ajoute l'expression de notre gratitude à beaucoup d'autres qui, pendant la dernière année nous ont montré leur sympathie et apporté des encouragements par des dons destinés à notre enseignement, à nos Institutions et à nos œuvres. Je citerai Madame Poiry, Madame Grojean, les Amis Philanthropes, La Fondation Francqui, la famille Solvay, M. Olyff, M. et Madame Maurice Philippon.

Je remercie en même temps le Gouvernement pour l'assistance promise à l'établissement de notre plaine sportive et à l'organisation de l'Institut de Médecine Sociale.

J'exprime enfin mes remerciements à la Société des Amis de la Bibliothèque qui sous l'inspiration du Docteur De Keyser, a doté nos collections de quelques ouvrages précieux.

Le tableau que je viens de tracer, en traits sommaires, de la dernière année académique, reflète une vie intense, un effort multiple et continu vers l'amélioration des programmes, le développement de l'enseignement et le perfectionnement de notre outillage.

Mais notre tâche ne peut se borner à l'initiation de la jeunesse aux connaissances qu'exigent l'accès aux professions libérales, la pratique des affaires et l'exercice des fonctions publiques.

Nous avons d'autres devoirs vis-à-vis de ceux qui, dans un temps prochain, auront à la fois à pourvoir aux nécessités de l'existence et aux obligations qui lient l'individu à la communauté.

Les leçons, les travaux des laboratoires ne suffisent pas à parfaire la personnalité humaine. Des spécialisations étroites et hâtives risquent d'étouffer la culture générale. Il faut que la jeunesse s'oriente dans toutes les directions où l'attirent naturellement les appels de l'esprit et de l'imagination et où elle découvrira les valeurs spirituelles de l'art, de la littérature, de la musique, du théâtre. En haussant ainsi le niveau des jeunes générations, nous les aiderons à mieux comprendre le mouvement des idées, l'évolution des institutions et des mœurs.

L'Université a marqué son souci de la vie matérielle par la création d'un foyer, la Cité Estudiantine.

Elle s'efforce d'assurer aux étudiants et aux étudiantes les bienfaits de l'éducation physique et des exercices du corps.

Elle se propose d'aider d'heureuses entreprises dont les jeunes ont eux-mêmes pris l'initiative.

Ils ont fondé un cercle et une revue sous le titre du Libre Examen, où ils expriment leurs tendances et leurs préoccupations. Ils ont organisé un théâtre, où ils représentent des œuvres classiques avec un goût et un sens dramatique qui ont été appréciés en dehors de milieux universitaires.

Leur chorale a donné des auditions qui ont révélé de belles qualités de fraîcheur et de style et peut devenir, à l'égal des chorales d'Amérique et de Suède, « la voix de l'Université ».

Enfin nous souhaitons le rapprochement de ceux qu'attire la littérature et la poésie. C'est dans les Universités qu'il y a un demi-siècle on vit éclore la renaissance des Lettres Belges.

Notre appui sera cordialement accordé à toutes ces manifestations de la jeune intellectualité universitaire, qui contribueront à assurer la tenue morale et la saine renommée de la vie estudiantine.

Telle que je viens de la dépeindre, l'Université remplit avec écart et dignité la mission en vue de laquelle elle fut, il y a plus d'un siècle, créée par de grands citoyens.

Cette mission d'enseignement et de recherche dans toutes les avenues de la science, la place au dessus et en dehors des remous politiques et des tumultes grégaires.

L'Université poursuit une œuvre intellectuelle et morale d'éducation et de culture.

Elle ne s'applique point à imposer des doctrines ou des systèmes, mais à diriger la jeunesse par l'étude de l'histoire, de la littérature et du droit, par les expériences des laboratoires et des cliniques vers la connaissance de l'individu, de la société, de la nature, vers un idéal de justice et de bien.

Elle ne saurait être la tribune d'un parti, ni le quartier générale d'une propagande. Car elle ne peut subsister et grandir que par l'union de ses membres pour la sauvegarde de son principe fondamental : le libre examen.

Le libre examen crée l'atmosphère et si l'on peut dire le climat de l'Université. Il habitue à réfléchir, à mesurer, à comparer, à lire et à choisir ses livres. Il affranchit des préjugés et du snobisme, de la partisanerie, de la routine et du conformisme. Il se dérobe à la rigueur des orthodoxies et à l'entraînement des idéologies dont le conflit déchaînerait des explosions de fanatisme, qui rappelleraient les guerres religieuses et les persécutions du XVI^e siècle.

Il est l'instrument de la culture qui associe l'homme à l'humanité, fait comprendre le passé et pressentir l'avenir. La culture est une joie et une force. Un écrivain français l'appelle « la servante merveilleuse de la liberté ». (1)

La jeunesse aime l'effort. Il lui faut des raisons d'enthousiasme et d'action, de confiance et d'espoir. Sans doute elle a peine à les trouver dans les convulsions où se débat l'Europe.

Mais un magnifique élan du génie humain anime notre temps. La science maîtrise la nature, transforme le monde, les horizons de la pensée, les conditions de l'existence, la science dont chaque révélation est une conquête sur l'inconnu ; la science à laquelle la France vient d'élever un temple, le Palais de la Découverte, et dont Pasteur a dit : « Elle est l'âme de la prospérité des nations et la source vive de tous les progrès ».

(1) HENRIOT, De la Culture, *Temps*, 11 oct. 1937.

La noble compréhension, l'amour de la science inspirèrent au Roi Albert il y a dix ans le discours, qui suscita la création du Fonds National de la Recherche Scientifique, et dont nous avons hier célébré l'anniversaire.

Autour de la science, servie par le libre examen, je souhaite l'étroit rassemblement de la famille universitaire, les anciens et les nouveaux, les professeurs et les élèves.

Ainsi nous aiderons à assurer les destinées de l'Université et du pays. Le peuple belge a joué un grand rôle dans l'histoire. Il se doit de le poursuivre et ne le peut qu'en maintenant son esprit, ses mœurs, ses institutions de liberté, son indispensable et indivisible unité.

La Science et la Femme

PAR

A. P. DUSTIN,

Recteur de l'Université libre de Bruxelles.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée, le 15 octobre 1937

Je veux, dès l'abord, vous faire un aveu : ce n'est pas sans hésitation que j'ai arrêté, cette fois, le choix du sujet de mon discours rectoral. Les années précédentes vous avez bien voulu écouter, avec votre bienveillance coutumière, quelques considérations sur l'esprit, puis sur le courage scientifique; une série de problèmes sont soulevés par la foudroyante avance de la science et par ses répercussions sur l'homme, sur la société, sur la vie elle-même. Après avoir étudié les réactions de l'individu et sa participation à l'essor scientifique, j'ai pensé m'arrêter à considérer l'attitude des foules devant les découvertes.

Mais si « La Science et la Foule » est un sujet d'un incontestable intérêt, les conclusions qu'on en tire ne sont guère réconfortantes; si « la Science des Foules » a dévoilé les traits les plus frappants et les défauts les plus inquiétants des collectivités humaines, l'attitude des foules devant la science n'est que passivité ou hostilité. Souvent destructrices, les foules n'ont jamais été créatrices. Le spectacle qu'elles donnent n'est pas fait pour relever l'humanité à ses propres yeux. Aussi ai-je abandonné ce sujet, qui ne peut mener qu'à des pensées désabusées ou à des appréhensions trop réelles.

Je m'arrêtai un moment à l'idée de vous présenter l'un ou l'autre des grands problèmes biologiques, ou l'histoire de quelques-unes des étonnantes découvertes modernes qui sont en voie de changer nos conceptions de la physiologie, de la pathologie, de la vie à la surface de notre planète, et d'essayer de vous dévoiler quelques coins du domaine mystérieux des radiations, des hormones ou des vitamines.

Mais hélas, ces sujets sont devenus si vastes, si divers, leur évolution se fait si rapidement et dans des directions si divergentes, qu'une courte séance comme celle-ci condamne d'avance tout essai fructueux de synthèse vulgarisatrice.

Et voilà que le hasard de quelques lectures, des souvenirs de voyage, de vieux articles de polémique qui nous paraissent aujourd'hui bien démodés, et surtout les spectacles si divers, parfois si déconcertants et si inquiétants que nous offre la contemplation de l'agitation politique contemporaine, m'a amené à considérer, distraitemment d'abord, avec plus de curiosité ensuite, avec un intérêt croissant enfin, le rôle qu'a joué, que peut jouer, que doit jouer la femme dans le progrès scientifique. Sujet charmant, mais redoutable; problèmes qui comptent sans doute parmi les plus graves et qui concernent peut-être le plus directement l'avenir de nos sociétés humaines; problèmes qui n'ont que trop rarement été abordés sous l'angle d'une froide objectivité, et que la passion, le parti-pris, les préjugés, les intérêts de clans et de castes, les intérêts politiques ou religieux, ou même simplement l'esprit de facétie, la blague facile ont déformés, minimisés, rejetés dans l'oubli ou indéfiniment retardés dans leur solution.

Question combien vaste et délicate, qui intéresse l'économiste et le sociologue, mais pour laquelle il faut avant tout établir solidement des bases biologiques, rechercher la signification et les caractères du dimorphisme sexuel, démêler le jeu complexe des hormones, dont la connaissance rénove non seulement la physiologie, mais la psychologie elle-même, dont les activités, que l'on croyait au sommet des hiérarchies et d'une relative sinon totale indépendance, nous apparaissent aujourd'hui comme étroitement conditionnées et nuancées par les sécrétions des glandes endocrines. Beau sujet, que l'éminent physiologiste espagnol Gregorio Marañón a traité avec une savante élégance dans « L'évolution de la sexualité » et « Le problème des sexes ». Nous trouverons dans ces travaux de précieux éléments d'appréciation; plusieurs de leurs conclusions étayeront solidement les nôtres. Ce n'est cependant pas sous cet aspect purement biologique que je veux traiter un sujet que je m'effraie encore d'avoir choisi.

Les étudiantes se pressent de plus en plus nombreuses sur les bancs des Universités. Cet attrait des jeunes filles pour l'ensei-

gnement supérieur est un phénomène mondial ; les chiffres sont éloquentes pour nos pays occidentaux ; ils sont écrasants pour les Etats-Unis ou l'U.R.S.S. Le mouvement est déclenché et s'étend sans cesse, même en Extrême-Orient.

Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Ce mouvement doit-il être combattu, encouragé, limité ? La structure de la société, l'avenir de l'humanité, le bien de la femme elle-même sont-ils impliqués dans le développement, l'arrêt ou la régression de cet élan que l'on appelait, il n'y a pas si longtemps, d'un terme qui nous paraît bien démodé aujourd'hui : « féministe » ?

La femme est-elle à même d'accéder avec fruit aux plus hauts grades de la hiérarchie intellectuelle ? Peut-elle et a-t-elle rempli avec succès des missions jusqu'alors confiées exclusivement à des hommes ? A-t-elle fourni la preuve qu'elle possédait les dons, les qualités, les particularités physiques, psychiques et morales qui font l'homme de science, et que nous nous sommes efforcés d'esquisser dans « l'Esprit » et « Le Courage Scientifique » ?

Quelles sont les branches de l'activité humaine où les femmes ont brillé du plus vif éclat ? Quelles sont celles où elles pourront briller demain ? Comment faut-il orienter les vocations féminines ? Quel est le retentissement social — en bien ou en mal — nous ne dirons plus de l'émancipation des femmes, mais de leur accès à la haute culture ? Comment en ont jugé, dans le passé et dans le présent, les différents régimes politiques, les différentes religions ? Comment, enfin, l'Université Libre de Bruxelles forte et fière de ses principes d'indépendance et de libre-examen, doit-elle considérer le problème de la Science et de la Femme ?

Voilà, Mesdames et Messieurs, le vaste horizon dont je voudrais vous convier à faire un tour rapide, en nous enrichissant d'une série d'exemples, trop souvent oubliés, que nous puiserons dans l'histoire des civilisations évanouies, pour nous tourner ensuite vers l'avenir avec confiance et sérénité.

Mais avant d'aborder de façon plus détaillée ces multiples aspects de notre sujet, il est bon de nous pénétrer de quelques vérités préalables qui situeront mieux le problème, en montrant les difficultés dont s'entoure sa solution définitive.

Quiconque a un peu voyagé n'aura manqué d'être frappé par l'extraordinaire inégalité de la condition féminine. Voici une

grande université américaine de l'Est ou de la Côte Californienne. Les étudiantes y sont en grand nombre, parfois en majorité sur leurs camarades masculins. Toutes les études, toutes les carrières leur sont ouvertes. La vie y est libre et belle. Les études, les sports, les arts y sont harmonieusement pratiqués. La joie, le bonheur, l'optimisme éclatent sur les traits de centaines ou de milliers de jeunes filles qui vivent, dans le campus, les auditoires, les laboratoires, les heures les plus belles de leur existence.

Mais ailleurs, que de sœurs déshéritées, réduites à la condition la plus sordide et la plus dégradante. Lorsque, vous dirigeant vers le Sud, vous franchissez en Algérie les gorges d'El Kantara, celles que les Arabes appellent « la bouche du désert », vous découvrez soudain sous la lumière chaude et ambrée du Sahara, une des plus belles palmeraies qui soient. A l'ombre des dattiers se blottissent quelques villages, « le village rouge », le « village noir », le « village blanc ». Si vous y pénétrez, vous ne verrez, dans les étroites ruelles bordées de maisons faites de blocs d'argile séchée au soleil, que des enfants et quelques vieilles femmes. Les autres — de douze à quarante cinq ans vivent en recluses, cardant de la laine ou tissant des burnous, faisant cuire le kouskous et vivant pratiquement sans contact avec le monde extérieur. La religion musulmane a maintenu la femme dans l'asservissement le plus complet et l'abaissement le plus incroyable. Et ces mœurs ont marqué de traces profondes la vie des femmes espagnoles qui, il n'y a pas longtemps, et de beaucoup de femmes sud-américaines qui, aujourd'hui encore, vivent dans un effacement et une dépendance qui nous étonnent.

Cette extraordinaire diversité de la condition de la femme ne fait qu'illustrer, dans l'espace, un fait que l'on retrouve tout le long des temps historiques : c'est l'éternité du conflit des sexes, avec, chez l'homme, une prédominance habituelle du mâle basée sur la contrainte, la force ou l'intérêt.

Dans quelques instants, nous vous montrerons que, de tous temps, ont existé des femmes qui ont brillé non seulement par la grâce et la beauté, mais par l'éclat de leur talent, l'étendue de leur science ou la richesse de leurs dons artistiques. D'innombrables fois, en Grèce, à Rome, en Egypte, les femmes

ont lutté pour plus d'équité et plus d'indépendance; elles ont voulu faire entendre leur voix au parlement; elles ont voulu avoir leur mot à dire lorsque, la paix menacée, la guerre s'appréta à dévorer leurs enfants. Efforts fugitifs et vains; tentatives stériles, tournées en dérision, et qui parvinrent jusqu'à nous pour avoir alimenté la verve d'un Aristophane ou d'un Juvénal.

Aussi n'est-ce que dans ces toutes dernières années — et ceci parallèlement au développement mondial de la science et du respect de la culture — qu'un effort soutenu, systématique, concerté s'est développé pour assurer à la femme l'égalité des droits et le libre accès à l'instruction supérieure et aux professions libérales.

Jeune encore, le mouvement dit « féministe » est le résultat d'une lente et irrésistible évolution de l'opinion, de la contagion de l'exemple donné par les Anglo-saxons, et surtout par les Américains du Nord, citoyens d'un pays où les femmes sont à la fois les plus libres et les plus respectées, mais aussi d'un pays où se sont levées les plus fougueuses et les plus tenaces championnes de l'émancipation féminine.

Cette évolution se reflète lumineusement dans la presse, la littérature, le cinéma, et j'aurais pu intituler cette causerie : « Des Femmes Savantes à Hélène Wilfur », et marquer ainsi le changement radical d'atmosphère dans laquelle vivent et respirent les femmes d'aujourd'hui. La dérision pour une science superficielle, trop souvent faite de verbalisme et de vanité, a fait place au respect du travail, à la considération pour le savoir, teintée d'une tendresse respectueuse pour les faiblesses et les misères d'êtres qui, moins bien armés, affrontent cependant courageusement les traverses de l'existence.

Et enfin, avant d'aborder l'analyse plus complète de la condition de la femme devant la Science, je voudrais souligner encore que les efforts d'émancipation de la femme, qui à travers les âges apparaissent comme un long calvaire, marqué de chutes douloureuses et successives, sont toujours menacés d'un nouveau retour en arrière. N'en avons-nous pas eu encore tout récemment des exemples suggestifs ! Il suffit de crises économiques, de difficultés politiques intérieures, de dictatures rêvant de mieux asseoir leur autorité, ou de religions qui

sentent leur emprise sur les masses leur échapper, pour qu'immédiatement nous voyons refuser aux femmes avec la liberté, l'égalité; avec le libre accès aux études supérieures, le droit de gagner honnêtement et courageusement leur vie par le libre exercice d'une profession.

Ayant ainsi montré les caractéristiques du climat dont les variations topographiques et chronologiques ont marqué toute l'évolution de la condition féminine, nous pouvons chercher en meilleure connaissance de cause des réponses à quelques-unes des questions que nous nous sommes proposé d'aborder.

Si d'innombrables femmes ont brillé dans les Arts, peut-on affirmer que parallèlement un grand nombre de femmes ont apporté à la Science des contributions importantes? Possèdent-elles en général les qualités nécessaires à la recherche scientifique? La preuve nous en est surabondamment fournie par la longue liste des femmes qui, depuis les époques les plus reculées, ont laissé des œuvres remarquables et des noms honorés dans les sciences les plus diverses: médecine, astronomie, mathématiques, physique, chimie.

Et ici, Mesdames, je me permets de vous adresser un très sérieux reproche: combien de femmes actuelles, même cultivées et instruites, connaissent-elles le nom et la vie des femmes admirables dont l'humanité peut s'honorer comme elle s'honore d'un NEWTON, d'un LEIBNITZ, d'un PASTEUR, d'un LAVOISIER?

L'oubli, doublé de quelle ingratitude, a refermé ses plis lourds comme ceux d'un linceul, sur des noms dont je voudrais, puisant dans l'histoire ou l'anecdote, ressusciter pour vous pendant quelques instants l'image de celles qui les ont portés.

A Athènes, une loi interdisait aux femmes d'exercer la médecine. Or il arriva, qu'un jour, le célèbre médecin Héropyle (un des premiers qui pratiqua la dissection, qui découvrit les nerfs sensibles et propulseurs, qui créa les mots de rétine et d'arachnoïde, et dont le nom est encore connu des anatomistes d'aujourd'hui, reçut la visite d'un beau jeune homme qui vint solliciter la faveur de devenir son disciple. Le maître n'eut qu'à se féliciter d'avoir accédé à sa requête. Le jeune homme devint bientôt un médecin habile et estimé. Mais on remarqua toutefois qu'il ne soignait que des femmes. Sa clientèle fut bientôt si étendue et si brillante que ses confrères en conçurent de l'envie.

Il fut accusé de séduction et traîné devant les tribunaux. En révélant son véritable sexe, la doctoresse échappa à l'accusation, mais pour tomber sous la menace d'une peine plus terrible : la loi punissait de mort toute infraction à l'interdiction de la pratique médicale par les femmes. Toutes les Athéniennes se liguèrent pour la sauver et pour faire abolir la loi antiféministe.

Une femme avait donc risqué sa vie pour suivre l'appel impérieux de sa vocation. Son talent et son courage assurèrent une des premières victoires du féminisme.

D'autres, sans avoir montré moins de courage, ont eu moins de bonheur. La Science et la liberté de conscience comptent aussi leurs martyres féminins, et, parmi des profils de légende, évoquons la belle et savante Hypathie, lumineuse et tragique figure du V^e siècle de notre ère.

Fille de Théon le Philosophe, elle était non moins célèbre dans Alexandrie par sa beauté et la pureté de sa vie, que par l'exceptionnel degré de science qu'elle atteignit ; instruite en mathématiques et en astronomie, elle surpassa les philosophes de son temps. Sa parole facile, élégante et persuasive lui assurait des auditoires attentifs et nombreux et des disciples enthousiastes et fidèles.

Alors l'envie s'arma contre elle. Comme elle se rencontrait fréquemment avec Orestes, le Préfet d'Alexandrie, les fidèles de l'Eglise l'accusèrent de vouloir empêcher l'évêque Cyrille d'entretenir des relations d'amitié avec le préfet. Au mois de mars, pendant le carême, la quatrième année de l'épiscopat de Cyrille et sous le consulat d'Honorius, des hommes d'esprit sectaire et échauffé guettèrent Hypathie, la jetèrent hors de sa litière et la massacrèrent à coups de tessons de poterie, dans l'église appelée Kaisarion. Ils brûlèrent ses restes au lieu dit Cinaron. Ce forfait resta une cause de blâme pour Cyrille et une tache ineffaçable pour l'église d'Alexandrie.

Telle fut une des premières et des plus douces victimes, non de la Science, mais de l'intolérance et des passions partisans.

Quels devaient être l'étendue du savoir et la force d'éloquence d'une femme dont les admirateurs pouvaient écrire : « Nul souvenir ne reste aux morts dans l'Hadès ; je m'y souviendrai pourtant, là encore, de ma chère Hypathie » et « Salue

pour moi la philosophe si chère à Dieu et si digne de vénération ; salue aussi le chœur de ses heureux auditeurs, qui jouissent de ses divins entretiens ». Ainsi s'exprimait Synésius, disciple d'Hypatie ; et Paladas, dans un élan plus enthousiaste encore, gravait sur ses tablettes « Lorsque je te vois et que je t'entends, je me prosterne, croyant voir la demeure astrale de la vierge. Ta vie relève en effet du ciel, auguste Hypatie, perfection de l'éloquence, astre pur de la sagesse et de la science » Je m'étonnerais que les étudiants soient restés aussi poétiquement galants aujourd'hui.

Et au cours des siècles, combien trouvons-nous de femmes remarquables par le talent, par la science, par le travail.

Herrade de Landsberg dirigeait au XII^e siècle le couvent du Mont St-Odile. Elle cultivait les arts libéraux et était versée dans la théologie, le latin et le grec. Elle écrivit une sorte de cosmologie intitulée « Hortus deliciarum » qui peut être considérée comme la première tentative d'encyclopédie scientifique. Dans ces milieux de culture étendue et raffinée pour l'époque purent se former des esprits aussi universels et brillants que celui d'Hildegarde, née en 1098, morte en 1180, fondatrice du monastère de St-Rupert de Bingen, et qui fut particulièrement versée en médecine. Elle laissa sur la matière des œuvres mémorables.

Et il est intéressant de souligner au passage que l'Eglise, qui a compté en son sein des femmes d'érudition remarquable, n'a pas été la dernière à lancer ses anathèmes contre la femme. C'est un fait intéressant et que l'on retrouve à toutes les époques, dans tous les milieux, dans toutes les civilisations. Il y a toujours eu des femmes de haute culture et de science profonde ; il y a toujours eu un vaste chœur d'imprécations contre les femmes et une volonté bien arrêtée de limiter leur rôle et leur instruction.

Mais reprenons la série des exemples empruntés aux siècles passés. Traversons les Alpes pour constater que, dès le XII^e siècle et presque sans interruption jusqu'au XVIII^e siècle des femmes ont occupé des postes importants dans l'enseignement supérieur en Italie.

Dotta, fille d'Accurse, un des plus fameux glossateurs, fut lectrice de droit à Bologne.

Au XIV^e siècle, les filles de Joannes Andreae, Bettina et Novella, furent lectrices de droit canonique à l'Université des légistes à Bologne, et la légende veut que Novella dont la beauté ne le cédait en rien à la science, se dissimulait derrière un rideau pour ne pas distraire par le charme de sa gracieuse personne l'attention de ses auditeurs et admirateurs. Née en 1312, elle s'éteignit en 1350. Mais d'autres jeunes femmes reprirent le flambeau et les noms de Jeanne Bianchetti, de Madeleine Buonsignori, jusqu'à ceux de Bettina Calderini et de Bettesia Gazzadeni, qui enseignèrent le droit civil et le droit canonique au XVII^e siècle, sont venus jusqu'à nous, auréolés de savoir et de grâce. Beaucoup d'entr'elles furent la vivante démonstration que l'on peut être jeune et jolie et avoir du talent.

Et je voudrais terminer cette rapide promenade historique et anecdotique en nous arrêtant quelques instants devant le portrait d'une femme gracieuse et charmante, d'une vraie femme avec ses travers, ses faiblesses, ses intuitions, ses emballements, d'une femme qui fut en même temps qu'une artiste et une femme de goût, un des plus célèbres physiciens de son temps. Et voici, en pastel à demi effacé par les ans, dans l'atmosphère précieuse, recherchée et un peu licencieuse du XVIII^e siècle, comment nous apparaît la « blonde Emilie ».

Gabrielle Emilie le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet, née le 17 décembre 1706, mourut au château de Lunéville le 10 août 1749 d'une fièvre puerpérale, huit jours après s'être accouchée, alors qu'elle s'occupait à traduire Newton.

Dame de tabouret de la reine, elle étonna un jour les savants de la Cour en faisant mentalement la multiplication d'un nombre de neuf chiffres par un autre nombre de neuf chiffres.

Malgré un travail assidu et des études de physique particulièrement abstraites, Madame du Châtelet menait une existence fort mondaine, à laquelle s'ajoutait une vie sentimentale particulièrement mouvementée. Elle fut longtemps l'amie relativement fidèle de Voltaire. Ce dernier l'avait connue enfant. Lorsque, des années plus tard, ils se revoient, Emilie du Châtelet quitte tout, y compris le duc de Richelieu qui l'honorait de son affection, pour vivre avec Voltaire près d'Autun d'abord puis à Cirey. Là, Voltaire et son amie commentent Newton et analysent Leibnitz, tout en rimant, se querellant, se brouillant et se racommodant sans cesse.

Emilie du Châtelet concourt pour la question : « De la nature et de la propagation du feu ». Mais c'est Euler qui enlève le prix. Parfois, Voltaire et la blonde Emilie se disputaient sur des questions scientifiques, lui soutenant Newton, elle préférant Leibnitz que, dit-on, elle appréciait infiniment. Peu de femmes peuvent se vanter de posséder une culture plus étendue et plus générale. Ecoutez cette lettre de Voltaire : « Madame du Châtelet lisait hier au chevet de mon lit les Tusculanes de Cicéron dans la langue de cet illustre bavard ; ensuite, elle lut la quatrième épître de Pope sur le Bonheur ; si vous connaissez quelque femme à Paris qui puisse en faire autant, mandez-le moi ». S'ils vécurent de longues années ensemble, ce ne fut pas sans nombre de petits drames et, semble-t-il, quelques retentissantes infidélités de part et d'autre. Un jour le marquis du Châtelet, — c'est du mari que je parle, — dit à sa femme : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que Voltaire nous trompe ». A la mort de la gracieuse et célèbre physicienne on trouva dans sa bague une miniature représentant un de ses fidèles admirateurs, de Saint Lambert, ce qui fit dire par Voltaire à du Châtelet : « Voilà une chose, Monsieur le Marquis, dont nous ne devons nous vanter ni l'un, ni l'autre ».

Au cours de cette vie si brillante, si courte mais si bien remplie, Emilie du Châtelet a écrit des Institutions de physique, la traduction des principes de Newton et aussi un traité sur le bonheur. Voltaire nous a dit la mesure et la courtoisie que déployait vis-à-vis de ses adversaires la jeune physicienne française. Quel exemple à proposer à ceux qui estiment la valeur d'un argument à la violence ou à l'agressivité dont ils l'entourent.

Peu de femmes ont reçu un hommage plus élevé et plus mérité que celui que nous trouvons dans la préface d'un de ses ouvrages, sous la signature de Voltaire : « Jamais femme ne fut plus savante qu'elle, et jamais personne ne mérita moins qu'on dit d'elle : « C'est une femme savante ». Elle ne parlait jamais de science qu'à ceux avec qui elle croyait pouvoir s'instruire et jamais elle n'en parla pour se faire remarquer.

Elle a vécu longtemps dans la société où on ignorait ce qu'elle était et elle ne prenait pas garde à cette ignorance. Les dames qui jouaient avec elle chez la reine étaient loin de se douter

qu'elles fussent à côté du commentateur de Newton. Elle avait sur Newton l'avantage d'unir à la profondeur de la philosophie le goût le plus vif et le plus délicat pour les belles lettres ».

Femme et savante, Emilie du Châtelet est moins célèbre qu'Armande et Belise, superficielles, pédantes et frivoles. La verve d'un Molière a connu plus de vogue et s'est assuré une plus durable immortalité que l'éloge de la vraie science par Voltaire.

Cette rapide chevauchée à travers les siècles nous a permis d'évoquer parmi beaucoup d'autres, moins illustres ou moins connues, quelques figures souvent charmantes, étonnantes parfois, attachantes toujours. Les forces spirituelles qui se sont ainsi manifestées au cours des âges, plutôt comme de fulgurantes et trop brèves étincelles que comme la flamme d'un foyer permanent, ont pris, depuis moins d'un siècle, une ardeur nouvelle et une ampleur qui étonnerait nos ancêtres.

Depuis Clémence Royer, philosophe et commentatrice de Darwin, jusqu'à Madame Curie, la physicienne géniale, que d'enrichissements la Science, que de service rendu, l'Humanité ne doivent-elles pas au travail et au génie féminin; doctresses, chimistes, physiciennes, astronomes, mathématiciennes, biologistes, philologues, archéologues ont allongé et grossi à ce point la liste des femmes de science que c'est non plus à l'histoire ou à l'anecdote, mais à la statistique, que nous devons demander des précisions.

Dans tous les pays, nous voyons des femmes briller dans la recherche scientifique, occuper les plus hauts postes de l'enseignement universitaire, remplir avec savoir et dignité les devoirs les plus délicats des diverses professions libérales.

Palmarès étonnamment brillant si l'on tient compte du pourcentage encore très réduit de femmes qui, sur l'ensemble d'une population, accède à l'enseignement supérieur.

Vous exposer les noms et les mérites des femmes qui se sont adonnées aux diverses formes de l'activité scientifique nous entraînerait loin hors des limites de temps qui me sont réservées. Je veux cependant vous rendre tangible l'ampleur et la beauté de l'effort accompli, en choisissant parmi les sciences deux des plus abstraites, des plus arides, des moins faites à première vue pour tenter l'esprit et la nature féminine : l'astrono-

mie et les mathématiques. La plupart d'entre vous, bien insuffisamment renseignés, penseront peut-être qu'avec quelques noms, encore qu'ils soient peu connus, nous aurons épuisé notre projet. Détrompez-vous.

Plutarque nous raconte que la Thessalienne Aglaonice prédisait les éclipses. Hypatie d'Alexandrie, dont nous avons évoqué la pure gloire et le triste destin, enseignait la géométrie, l'algèbre et l'astronomie. Athénaïs, fille du rhéteur Léoné l'Athénien, subtile logicienne, s'élève aux plus hauts sommets de l'arithmétique, de la géométrie et de la connaissance des astres.

Et le flambeau s'est transmis de siècle en siècle, de mains de femme en mains de femme.

Sophie, la plus jeune sœur de Tycho Brahé, Catherine de Portugal, duchesse de Bragançe au XVI^e siècle. Marie Cunitz auteur des tables astronomiques, Marie-Marguerite Winkelman qui découvrit une comète et que Leibnitz honorait de son admiration et de son amitié, au XVII^e siècle. La milanaise Marie Agnesi qui disait que l'algèbre et la géométrie sont les seules provinces de la pensée où règne la paix, donna son nom à une courbe particulière et mourut supérieure d'un Hôpital de Trivulzi. Nicole, Reine Etable de la Brière, calcule l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la comète que l'on attendait en juin 1759.

Madame du Trény professait l'astronomie à Paris, au XVIII^e siècle. Et je devrais continuer la liste par les noms de Caroline Herschel, sœur de l'illustre astronome, de Marie Harlay, de Sophie Germain, que d'aucuns considèrent comme une des créatrices de la physique mathématique, de Mary Somerville, fille de l'amiral Fairfax, qui traduisit la mécanique céleste de Laplace comme Madame du Châtelet avait traduit Newton. Et plus près de nous, la série se continue brillante et ininterrompue, avec Marie Mitchell qui découvrit la comète de 1847, devint directrice d'observatoire et enseigna l'astronomie au Vassar College; avec Christine Lodd-Franklin, avec Sophie Kowalewsky qui occupa avec éclat une chaire de mathématiques supérieures à l'Université de Stockholm et dont on a pu dire « que l'histoire des mathématiques parlera d'elle comme d'une des plus rares investigatrices », avec les Dorothée

Klumpke, les Mary Ashley, les Charlotte Scott en Angleterre; les Schiff et Comtesse Babinski en Russie; Olimpia Gaio et Catherine Scarpellini en Italie; Amalie Emmy Noether, mathématicienne par hérédité, et qui changera la face de l'algèbre. Elle mourut il y a deux ans à peine, après avoir gravi les sommets les plus rarement atteints en mathématiques.

J'espère que vous voudrez excuser cette énumération qui, encore bien incomplète, risquerait d'être fastidieuse si elle ne puisait dans la multiplicité et l'éclat des exemples une éloquence singulièrement convaincante.

La démonstration me paraît suffisante; elle pourrait être reprise avec le même succès pour la médecine, les sciences naturelles, le droit ou la philologie. Seuls des ignorants peuvent se plaire à croire qu'il n'y a pas eu de tout temps et dans toutes les branches, des femmes dont la science a égalé sinon surpassé celle des hommes les plus justement illustres.

Et éternellement les femmes ont eu des défenseurs, mais encore plus de détracteurs. Un célèbre bactériologiste anglais, grand collectionneur d'épigrammes, me racontait qu'il avait pu en réunir plus de trois cents écrites par des hommes contre les femmes, et seulement trois, où, inversement c'était l'homme qui avait alimenté la verve féminine. A vous de conclure suivant votre tournure d'esprit, vos préférences ou vos affinités.

Jamais un accord ferme et durable n'a pu se faire sur la question féminine; philosophes, penseurs, gens d'église, politiciens et économistes ont défendu les positions les plus diverses, les plus outrancières et souvent les plus absurdes.

Si le Christ a proclamé l'égalité des sexes, les Pères de l'Eglise et les Canons des Conciles ont consacré la théorie païenne de l'infériorité absolue des femmes. Et, Mesdames, voilez-vous la face, car les invectives de Saint Jérôme ou de Saint Grégoire ne pèchent pas par excès de galanterie: « La femme est la porte du démon, le chemin de l'iniquité, le dard du scorpion, en somme, une espèce dangereuse qui n'a pas le sens du bien ». Et le droit canon place les femmes après les furieux, les bigames, les hérétiques, les schismatiques, les sorciers, les bannis, les faussaires, les parjures, les bâtards, les homicides, les usuriers, les incendiaires... et j'en passe et des meilleures!

En 581 le Concile de Mâcon se demande si la femme doit être rangée parmi les êtres raisonnables, pour tout dire, si elle a une âme et fait réellement partie de l'humanité « An mulier sit homo ». Et ce ne fut qu'à une voix de majorité qu'une âme vous fut reconnue.

Ce ne fut qu'en 1394, sous Charles VI, que le droit de témoignage fut accordé aux femmes.

Où est la vérité ? Comment trouver un fil conducteur parmi les opinions les plus absolument contradictoires, défendues par les hommes les plus éminents et les penseurs les plus célèbres ?

Si Aristophane, dans les « Harangueuses » s'est moqué du bavardage féminin ; si Juvénal, avant Molière, a pris les précieuses pour cibles ; si Caton a défendu avec passion et talent les lois qui consacraient la dépendance et l'infériorité des femmes ; si Caia Aphrania ou Caphrania a laissé dans les prétoires de Rome la tradition d'une redoutable bavarde et d'une réelle calamité naturelle ; si Andreas Tiraquellus a proclamé votre manque de discrétion « Nesciunt arcana retinere mulieres », rappelez-vous qu'Aspasie enseigna l'éloquence à Socrate et à Périclès et qu'on lui attribua même un des plus beaux discours de ce dernier ; que Platon affirme, dans la République, que tous les emplois doivent appartenir aux deux sexes et qu'il illustre sa pensée par la comparaison des chiens gardiens du troupeau ; que si le camp de vos adversaires s'enorgueillit de compter dans ses rangs Molière, Boileau, Schopenhauer, Joseph de Maistre et Proud'hon, vous êtes défendues par Voltaire, Lalande, Michelet, Anatole France, Stuart Mill, Condorcet, Alexandre Dumas fils, Victor Hugo, et que Fénelon déplorait déjà que l'éducation des filles fut si négligée et que la coutume et le caprice des mères fasse donner à ce sexe si peu d'instruction.

Ces voix sont habituellement restées sans écho et lorsqu'il s'agit plus tard, bien plus tard, d'autoriser la fréquentation des universités par les femmes, que d'hésitations, de tergiversations, de reculs soudains, de retours aux plus absurdes préjugés.

Pleine d'enseignements et surtout, du pittoresque le plus amusante, est l'histoire de l'arrivée des premières étudiantes dans les auditoires des universités.

La France est la première nation européenne, après la Russie peut-être, qui dans ce siècle ait ouvert aux femmes les portes des Facultés, en 1863; mais la Sorbonne leur restait impitoyablement fermée.

L'histoire — on a même écrit l'épopée, — de la première auditrice de l'École de Droit est restée célèbre. Il s'agissait d'une dame d'âge respectable, s'occupant d'études pénitentiaires. Le doyen en saisit la Faculté; celle-ci donna un avis favorable, mais ajouta qu'il fallait prendre les mesures les plus sérieuses pour assurer le respect de l'ordre. Le Professeur Ortolan fit une harangue préparatoire à MM. les étudiants, puis la dame entra, flanquée de deux gardes du corps: son mari et le vénérable secrétaire de la Faculté qui, l'air très préoccupé, redoutait visiblement le scandale affreux qui allait éclater..., et il ne se passa absolument rien du tout. Dans des cas semblables, et qui devinrent de jour en jour plus nombreux, l'accueil des étudiants fut toujours parfaitement respectueux.

Au début, des étudiantes assistaient aux leçons accompagnées de leur mère ou de leur père. On raconte qu'un bon bourgeois de père accompagnait tous les jours sa fille à la Faculté de Droit. Il allait s'asseoir au haut des gradins et attendait patiemment la fin de la leçon, jusqu'au jour où, s'étant profondément endormi, il chut bruyamment de son banc au milieu de la leçon; désormais la jeune fille vint seule à l'université.

Ces anecdotes montrent le long chemin parcouru en peu d'années et la transformation radicale des esprits.

Mais celle-ci ne s'est pas faite sans difficultés et sans rechutes, et si je disposais de plus de temps, je vous retracerais l'histoire des femmes universitaires russes qui ne sont arrivées à la liberté et à l'égalité qu'après plusieurs révolutions et en connaissant les pires oppressions et les plus cruelles avanies.

En 1775, l'impératrice Elisabeth, fille de Pierre le Grand, inaugurait à Moscou la première université. Des dames venaient suivre plus ou moins régulièrement les conférences publiques à l'Université. Onze ans auparavant elle avait ouvert le célèbre Institut de Smolny qui fut la première école officielle pour jeunes filles.

En octobre 1860, le recteur introduisit à l'université de Saint-Pétersbourg la première étudiante, M^{lle} Nathalie Corsini.

Mais un an après, le tsar Nicolas I^{er} ayant disparu, le gouvernement réactionnaire voulu supprimer l'accession des femmes à l'enseignement supérieur et provoqua un des premiers mouvements révolutionnaires estudiantins en Russie. Pendant 2 ans l'université est fermée; une université libre, ouverte aussitôt, subit le même sort. Une seule étudiante en médecine, Véra Kachewaroff, est autorisée à continuer ses études parce que le gouverneur d'Orenbourg devait avoir une femme médecin pour soigner les femmes et les enfants Kirghizes et Tartares qui ne voulaient pas faire appel à un médecin homme.

De nombreuses jeunes filles russes émigrent alors à l'étranger. Des instances pressantes sont faites auprès du gouvernement russe par les dames de St-Pétersbourg et ce mouvement leur vaut les félicitations et les encouragements de Stuart Mill. Des cours privés sont organisés, auxquels collaborent les meilleurs professeurs d'université. Mais l'émigration continue et en 1873, dans la seule université de Zurich, on comptait 104 étudiantes russes, dont 80 futurs médecins.

En 1878 enfin, le gouvernement accorde l'autorisation d'organiser une université féminine avec facultés des lettres et des sciences.

Ce triomphe fut de courte durée. En 1881, la réaction fut fatale à la cause féminine. De 82 à 86, les interdictions se succèdent. Par des détours et des artifices, un enseignement libre et presque clandestin est continué. Mais le lamentable exode de la jeunesse, avide de science, reprend de plus belle.

Ce ne fut qu'en 1905, après le mouvement révolutionnaire, que les Conseils d'administration universitaires récupérèrent une autonomie partielle et que l'autorisation fut enfin donnée aux femmes de participer sans restriction à l'enseignement supérieur. Une guerre affreuse et une révolution sans exemple se préparaient, qui après plus de deux siècles d'efforts, allaient consacrer l'égalité de la femme russe.

Après avoir rendu hommage à la persévérance et à l'énergie des femmes qui ont assuré à leurs sœurs l'indépendance et la dignité, demandons-nous si nous trouvons souvent réunies chez la femme les qualités que l'on peut exiger du chercheur, de l'homme de science ? Les quelques exemples, choisis parmi des

milliers, suffiraient à nous fournir une réponse affirmative, encore que le génie féminin diffère beaucoup du génie masculin et, par certains côtés, l'emporte souvent sur lui.

L'infériorité de la femme en Science serait consacrée si l'on admettait sans contrôle l'affirmation de Proudhon : « La femme est réceptrice, elle n'est pas productive ».

Les étudiantes acquièrent souvent avec rapidité et facilité les connaissances fondamentales des diverses sciences. Patientes et travailleuses, elles sont fréquemment servies par une mémoire extrêmement fidèle. Très attachée aux réalités, la femme ne sépare que rarement l'utilité de l'idéal ; elle a un sens profond de la vie et des dons naturels qui la poussent aux carrières d'altruisme et de dévouement, ou à celles où elle peut exercer son habileté et ses aptitudes techniques. Exécutantes et techniciennes souvent hors pair, les femmes auraient surtout brillé dans les applications scientifiques plutôt que dans la véritable création, avec ses caractères de nouveauté, de révélation, d'innovation, de nature souvent révolutionnaire.

D'une imagination habituellement très vive dans le domaine sentimental, cette faculté de l'esprit paraît moins tournée vers l'imagination dans le domaine de l'esprit et dans l'aptitude et l'attrait vers l'élaboration d'hypothèses fructueuses ou géniales. La femme semble suivre plus volontiers et exploiter plus aisément les sillons que d'autres lui ont préparés. En Science tout au moins, elle a rarement un esprit révolutionnaire. Mais il serait bien imprudent de généraliser ; ces qualités ne sont pas si répandues, non plus, parmi les hommes de laboratoire, dont le nombre total est encore actuellement infiniment supérieur à celui des femmes de science. Celles-ci l'emportent incontestablement par les forces d'intuition ; elles ne le cèdent en rien pour la patience, la persévérance, l'habileté ou le dévouement avec lequel elles accomplissent un devoir, ou le courage avec lequel elles affrontent le danger. Que de femmes médecins, infirmières, techniciennes ont vécu pendant la grande guerre dans les zones les plus exposées et les plus proches du front. L'année dernière, la doctoresse Madeleine Prokowskaia s'inocula une culture virulente de bacilles pesteux pour vérifier l'efficacité d'un traitement nouveau. Ce ne fut qu'après que l'expérience se fut montrée concluante, qu'elle révéla à ses collaborateurs l'épreuve qu'elle avait tentée sur elle-même.

Et faut-il redire que ni le travail scientifique, ni les qualités et les sacrifices qu'il requiert ne sont incompatibles ni avec la nature féminine, ni avec sa sensibilité particulière, ni avec le charme que d'aucuns craindraient de lui voir perdre.

Quelles sont les raisons, quelle est la valeur des arguments que l'on a opposés à l'accession des femmes aux carrières scientifiques ? Pourquoi certains régimes veulent-ils toujours réduire la femme aux enfants, à la cuisine, à l'Eglise ? Il y aurait incompatibilité entre les devoirs de la mère et ceux du citoyen, et bientôt on verra — ou on voit déjà, certaines sociétés le faire — créer au détriment des femmes un nouveau délit, inhumain et monstrueux : celui du travail. Lorsqu'il faut faire face à des difficultés économiques ou politiques, c'est toujours aux moins nombreux ou aux plus faibles qu'on s'attaque d'abord.

Aucun homme sensé n'a voulu minimiser le rôle de l'épouse, la tâche sublime de la mère, et si les Sociétés avaient toujours protégé les mères comme elles auraient dû le faire, elles auraient alors le droit, et alors seulement, d'invoquer à tout propos les devoirs de la femme.

Les objections à cette conception aussi surannée qu'étroite n'ont pas manqué d'abonder.

Que de milliers de femmes dans le monde qui ne seront jamais mères ; que de célibataires qui ne trouveront que dans le travail et le dévouement à une idée, à une tâche d'abnégation une signification à leur vie et une raison de vivre. Et comment soutenir que la maternité et l'éducation des enfants prennent toute la vie et tous les instants de la vie d'une femme. S'il en était réellement ainsi, il ne resterait qu'à mourir de faim, à toutes les mères qui doivent travailler pour vivre.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans toutes les branches de l'activité intellectuelle et aucun des malheurs que l'on avait prophétisé ne s'est encore abattu sur l'humanité, et même les petits drames intimes qui avaient alimenté les romans de Colette Yver, il y a quelque vingt ans, ne sont pas plus fréquents, dans les ménages d'intellectuels que dans ceux où la femme n'a eu qu'une instruction élémentaire.

La tâche de la mère, comme procréatrice et éducatrice de ses enfants doit être protégée, facilitée, organisée, perfectionnée.

Là est le véritable problème, et ce n'est pas par le maintien dans l'ignorance et l'infériorité de la femme qu'il sera le mieux et le plus sûrement résolu.

Les idées ont d'ailleurs rapidement évolué et qui oserait encore raisonnablement soutenir que la vocation des femmes est le mariage et la maternité et qu'elles n'ont que deux choses à apprendre : leur rôle d'odalisque et leur métier de servante...

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de faire une apologie absurde de la femme, mais il faut se refuser à emprisonner toutes les femmes dans le même destin.

Avec Marañon on peut déplorer que, lorsqu'on dit à la femme « Tu enfanteras, tu seras mère » cela revienne à dire : tu ne peux rien être de plus. Les femmes savent ce que dans « la maternité comme unique avenir » on a pu renfermer d'injustice, sous des paroles aussi nobles. Et pourquoi, surtout, condamner par ignorance ou par préjugé celles qui ne sont pas mères, à vivre dans une oisiveté lamentable ?

Et aujourd'hui même, sous la plume de femmes catholiques, nous voyons ces idées être non seulement respectées, mais défendues... « Il ne faut pas sacrifier la personnalité féminine à la race ou à la famille conçue dans le sens le plus étroit ». « La maternité ne doit pas être placée en premier lieu quand on traite de l'être féminin, car ce serait trop rétrécir le rôle de la femme. Celle-ci est avant tout personne humaine, — nous sommes loin du concile de Mâcon — et ne peut être considérée comme un simple instrument de la race ». « La femme doit à la société l'apport de toute sa personnalité et non le seul apport de la maternité physique. Il ne faut pas opposer la famille à la Société et faire de la première le seul domaine de la femme ».

Je pense, qu'aujourd'hui, s'est réalisée l'unanimité des opinions des gens éclairés et indépendants, de tous ceux qui pensent que l'humanité ne peut pas progresser si, délibérément, on laisse une de ses moitiés dans l'ignorance et l'obscurité.

Et ici nous approchons du moment où nous pourrions conclure et rassembler les enseignements que comporte cet exposé bien incomplet, quoique déjà long.

Les idées qui sont à la base même de notre Université, la recherche de la vérité en pleine liberté, le respect de toutes les opinions, la marche en avant malgré toutes les superstitions et tous les préjugés, la Science poursuivie dans ses applications

bienfaitantes à l'humanité, combattue dans ses applications destructrices et criminelles qu'en font trop souvent les hommes, ont besoin du concours éclairé des femmes cultivées et indépendantes. Trop souvent on a pu reprocher aux femmes d'avoir entravé la marche du progrès.

MICHELET, dont les sympathies vous étaient acquises Mesdames, a écrit : « Par deux fois les filles de France ont embrassé, lâché, tué la Révolution : premièrement au XVI^e siècle quand il s'agissait de la Liberté de conscience, puis à la fin du XVIII^e siècle, pour les libertés politiques. Elles sont vouées au passé, sans trop savoir ce que c'est. Elles écoutent volontiers ceux qui disent avec Pascal : « Rien n'est sûr, donc croyons l'absurde ». La femme est conservatrice. Elle peut être au foyer un puissant instrument de réaction, un sérieux obstacle au progrès. La double force de la tradition à la fois domestique et religieuse peut tout arrêter.

« L'homme est lancé dans un chemin d'idées, d'inventions et de découvertes si rapides que la femme, laissée en arrière, reste au sillon d'un passé qu'elle connaît peu elle-même. Elle est distancée mais ne peut ou ne veut aller plus vite ».

Dans la plupart des pays civilisés les hommes ont atteint un niveau de culture assez comparable. Ce qui fait pencher le plateau de la balance, c'est le poids dont pèse la culture et l'influence féminine. Ce qui ramène à l'équation « Le niveau d'un pays éga le niveau de ses femmes ».

Dans son analyse des mœurs américaines, DE TOCQUEVILLE écrit : « Si l'on me demandait à quoi je pense qu'il faille attribuer la prospérité singulière et la force croissante du peuple américain, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes », et notre compatriote Louis Franck, il y a 45 ans, dans un essai sur la condition politique de la femme : « Envisagez l'éclat présent de l'Europe et du monde. Considérez les nations qui progressent, considérez celles qui déclinent. Chez les premières où la prospérité se constate, les femmes occupent une situation juridique supérieure; chez les autres, qui lentement s'éteignent et perdent et leur influence et leur rang, la femme est frappée d'une dégradante infériorité, en sorte qu'il est permis d'affirmer que de la condition des femmes dépend le rang de chaque peuple dans la hiérarchie des nations ». Ce que

Sénèque avait déjà écrit des siècles avant lui « Mulier republicae damnum est aut salus » (La femme est pour un Etat son salut ou sa perte).

Et voici qu'apparaît maintenant dans toute sa beauté et toute son importance le rôle des universités dans la formation de l'élite féminine d'un pays. A ce rôle l'Université de Bruxelles n'a pas failli; elle l'a fait inspirée par ses principes mêmes de liberté. C'est dans nos vieux auditoires de la rue des Sols que la première femme-docteur en droit belge, Marie Popelin, fit ses études, ainsi que sa sœur qui, disparue tout récemment, fut une des premières à conquérir le diplôme de pharmacienne.

Il vous intéressera sans doute de savoir dans quelles proportions les jeunes filles fréquentent les cours universitaires. Voici quelques chiffres vous donnant les nombre d'étudiantes, belges et étrangères, inscrites dans nos différentes facultés et écoles :

Philosophie et Lettres	24 en 1919,	221 en 1936
Droit	1 »	52 »
Sciences	54 »	154 »
Médecine	15 »	116 »
Polytechnique	2 »	3 »
Ecole de commerce	5 »	6 »
Sciences politiques et sociales ...	0 »	33 »
Ecole de pédagogie	24 en 1920	50 en 1936

Ces chiffres sont éloquentes. Ils montrent tout d'abord la progression continue du nombre de jeunes filles s'inscrivant à l'Université. Depuis la guerre, nous avons donné l'enseignement supérieur à près de 7.000 étudiantes. Les facultés de Philosophie et Lettres, de Sciences et de Médecine attirent le plus la jeunesse féminine. Il semble bien que ce soit dans ces branches que la femme peut le plus facilement espérer trouver une situation lucrative. Les sciences appliquées et le commerce n'ont qu'une clientèle féminine très restreinte et qui ne marque aucune augmentation importante au cours de ces dernières années. La population féminine actuelle de notre université atteint à peu près le quart de la population totale. Nous sommes encore loin de voir les jeunes filles plus nombreuses que les jeunes gens, comme cela existe dans certaines universités de l'ouest des Etats-Unis d'Amérique ou dans certaines facultés de l'U. R. S. S.

La moyenne des examens passés par les jeunes filles ne le cède guère à celle obtenue par les étudiants. Beaucoup de jeunes filles ont fait des études extrêmement brillantes, se sont distinguées aux Concours universitaires, ont mérité l'appui du Fonds National de la Recherche Scientifique et occupent en sciences, en droit, en médecine, dans l'enseignement, des situations éminentes.

Pour d'autres, moins zélées ou moins persévérantes, on a pu parler d'« amateurisme ».

Ne leur soyons pas trop sévères et disons-nous que quelques années passées à l'Université, même si elles ne reçoivent pas la consécration d'un diplôme ou de la pratique d'une profession, auront eu pour l'esprit des jeunes filles l'immense mérite de leur montrer la beauté et l'ampleur de la Science, les joies du travail désintéressé, l'étendue de l'ignorance de la plupart de leurs sœurs, et les auront affranchies de pas mal d'idées fausses et, j'espère, de quelques préjugés.

L'Université Libre de Bruxelles, fidèle à ses principes, a toujours ouvert ses portes largement, sans restrictions de race, de nationalité, de sexe ou d'opinion. On lui doit, et on lui devra de plus en plus dans l'avenir, la formation d'une élite féminine dont aucun pays soucieux de progrès et avide de liberté ne pourrait se passer. Ecole professionnelle sans doute, mais avant tout foyer de haute et libre culture scientifique, voilà ce que doit être une université digne de ce nom. A cette culture, les deux moitiés du genre humain doivent avoir la liberté et l'égalité d'accès.

MESDEMOISELLES LES ETUDIANTES,

Vous êtes, parmi vos compagnes, des privilégiées et, pour vous qui avez choisi la voie, longue et ardue, mais lumineuse et belle, de la vie universitaire, mon discours était peut-être inutile, sinon pour vous fortifier et vous soutenir dans votre effort et votre élan.

Mais le privilège même d'être des femmes universitaires vous impose des devoirs. C'est à vous qu'il appartient de constituer l'élite intellectuelle féminine qui doit éclairer, guider, aider vos sœurs moins favorisées. Vous devez être par votre assiduité

au travail, votre sens du devoir, des modèles et des exemples.

Il faut aspirer à briller dans la science ou l'activité professionnelle sans abdiquer les qualités, le charme, la délicatesse de votre personnalité féminine. Vous achèverez ainsi de démontrer, comme tant de vos devancières l'ont fait, qu'il n'y a pas d'antagonisme réel entre la Science et le Mariage ou entre la Culture et la Maternité.

Combattez, par la dignité de votre vie et par l'éclat des services rendus par vous à la Société les absurdes préjugés qui ont maintenu ou maintiennent encore la femme dans la servitude et l'ignorance.

Une femme instruite a plus de possibilités d'être heureuse qu'une ignorante; elle peut répandre autour d'elle plus de bonheur, plus de sécurité, plus de réel bien-être. Elle n'en remplira que mieux sa mission la plus noble, la plus élevée, qui est celle de donner la vie à des enfants, de les élever dignement, d'en faire des hommes de génie ou des héros.

Un des plus grands bonheurs qui puisse marquer la naissance d'un homme, c'est d'être le fils d'une femme intelligente, instruite et cultivée. La haute culture à laquelle vous avez aspiré à participer fera de vous des femmes d'élite, des mères d'élite, les mères de la future élite. Vous ne rechercherez dans la Science que ce qui peut être doux et bienfaisant à l'humanité, qui voit en vous celles qui un jour parviendront à fermer pour toujours les portes de la guerre.

MESSIEURS LES ETUDIANTS,

Ne vous croyez ni oubliés, ni sacrifiés. En parlant de l'instruction, de l'émancipation des femmes, c'est aussi à vous que je pensais en essayant de dégager les traits essentiels de la femme de demain, de celle qui sera votre compagne, la compagne de l'homme moderne, libre, actif, avide de progrès, sain de corps, débarrassé des préjugés et des superstitions, abordant la vie avec résolution et courage.

Aux heures difficiles, une femme peut, d'un simple mot, sauver un homme, le grandir à ses propres yeux, lui donner pour toujours la force qui jusque-là lui aura manqué.

Une respectueuse et franche camaraderie a toujours été votre

règle de conduite vis-à-vis de vos camarades étudiantes. Conservez ce respect et cette dignité qui découragent les malveillances. Et je vous souhaite d'avoir un jour pour compagne une femme dont on put dire, comme de la fille de Manin, le dernier doge de Venise : « dans les plus grands malheurs elle gardait sa pensée haute et libre, aimant l'algèbre et la géométrie. Elle soutenait son père de sa noble sérénité ».

Les récentes transformations du Droit Public aux Etats-Unis^(*)

PAR

Thomas H. REED,

Directeur du Consultant Service de la « National Municipal League ».

Comme tant d'autres pays, les Etats-Unis viennent de traverser une passe critique de leur histoire. Au cours d'une courte période de huit années, nous avons parcouru toute la gamme des expériences économiques, passant d'une prospérité vertigineuse au plus sombre découragement, et nous voici à nouveau pleins d'espoir. Lors de mon séjour à Bruxelles, en 1929, il m'a paru que vous considériez habituellement tous les Américains comme des millionnaires. Depuis, nous avons dû résoudre le problème de nourrir et de loger une armée de chômeurs aussi nombreuse que deux fois la population de la Belgique. Nous n'avons pas échappé, à défaut de révolution, à tous les troubles sociaux qui accompagnent généralement toute période de marasme.

Pour affronter la crise et pour éviter le retour des causes qui l'avaient provoquée, l'Administration Roosevelt élaboré toute une série de mesures relatives au régime monétaire, au régime des banques, aux finances publiques, au travail, à l'agriculture, à l'industrie et au commerce; l'ensemble de ces mesures est connu sous le titre général de « New Deal » comme on dirait, en termes de jeu, la nouvelle donne des cartes. Elles ont entraîné: l'attribution au Président et à ses principaux collaborateurs d'une autorité étendue que le pouvoir exécutif, jusqu'à présent, n'avait jamais eue; la création de nombreux organes administratifs de proportions rarement atteintes et placés en

(*) Conférence faite à la Fondation Universitaire, sous les auspices de la Faculté de Droit, le 4 juin 1937.

dehors des cadres réguliers du gouvernement fédéral ; un sérieux empiètement sur cette part d'autonomie réservée aux États en vertu de notre système constitutionnel ; une ingérence dans le contrôle de la propriété privée et dans la conduite des affaires personnelles, plutôt imprévue dans un pays comme le nôtre et, en fait, dans tout pays démocratique ; et finalement la formation d'une dette nationale qui vient de dépasser les trente-cinq milliards de dollars, avec une tendance à s'accroître dans l'avenir.

Il est clair qu'un pareil programme, entraînant un tel bouleversement des droits acquis ne pouvait être mis à exécution sans provoquer de sérieuses controverses politiques. Malgré l'importance numérique de la majorité obtenue par le Président Roosevelt aux dernières élections, il ne faudrait pas y voir l'indication d'un accord général sur les mérites de chacune des mesures édictées. Les avis ne diffèrent pas seulement entre Républicains et Démocrates ; même au sein du Parti Démocratique, l'harmonie est loin d'être parfaite surtout depuis que Monsieur Roosevelt a proclamé la nécessité de mettre un frein aux dépenses pour équilibrer le budget. De longues heures pourraient être utilement passées à discuter les problèmes économiques et sociaux soulevés par le New Deal et les batailles politiques qui sont déchaînées à son sujet. Cependant, en tant que juristes, nous sommes plus spécialement intéressés par leur influence sur le système constitutionnel des États-Unis ; ainsi nos deux conférences traiteront cette question précise.

Afin de vous mettre mieux à même de saisir la portée de l'exposé qui va suivre, il est nécessaire de vous rappeler que le système constitutionnel des États-Unis diffère du vôtre sous deux aspects fondamentaux. Le premier est que notre système n'est pas unitaire, mais fédéral. Le second est que notre Constitution nationale a une force obligatoire supérieure à toute autre loi votée par le Congrès ou par les États, et c'est comme telle que les cours la considèrent.

Le gouvernement national possède uniquement les pouvoirs expressément conférés par la Constitution des États-Unis ainsi que ces autres pouvoirs subsidiaires qui sont nécessaires ou appropriés pour donner une pleine efficacité aux pouvoirs spécifiquement attribués. Tel qu'il fut considéré à l'origine, ce système réservait aux États-Unis la plus grande part des pouvoirs gouvernementaux. La réglementation de toutes les relations

journalières d'individus à individus, et des rapports des particuliers avec cette expression de la société organisée que les experts de la science politique appellent l'Etat, fut réservée aux Etats de l'Union. Elle embrassait le vaste domaine juridique affectant l'organisation et le contrôle du commerce et de l'industrie à l'exception des attributions conférées au gouvernement national concernant la frappe des monnaies, le régime des faillites, du commerce entre les Etats, et le commerce extérieur.

A cette liste nous ajouterons le pouvoir du gouvernement national d'établir un régime bancaire, qui a actuellement éclipsé les systèmes mis sur pied par les Etats.

La définition de l'expression « commerce entre les Etats », au point de vue pratique, détermine dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut s'ingérer dans ce qu'il est convenu d'appeler les affaires; et, depuis l'origine, cette définition n'a cessé d'être élargie. En 1787, il y avait peu de commerce entre les Etats. Les communautés établies dans les treize Etats de cette époque étaient séparées par de vastes étendues désertiques, par des rivières profondes et torrentueuses, et par des montagnes escarpées. Chaque communauté fabriquait ce qui était nécessaire à la satisfaction de ses besoins et faisait venir peu de produits de l'extérieur. L'amélioration du régime des communications et l'expansion industrielle, jointes à l'absence de tarifs douanier, entraînèrent une augmentation incessante du commerce entre les Etats à un point tel que, de nos jours, peu d'articles utiles ne proviennent pas, en tout ou en partie, de ce commerce. Ce développement du commerce entre les Etats a graduellement rétréci leurs pouvoirs en même temps qu'il élargissait ceux du gouvernement national. Concurrément la Cour Suprême interprétait d'une manière libérale la clause constitutionnelle relative au commerce entre les Etats. Et cependant, avant 1933, la plupart des transactions commerciales étaient réglementées par des lois d'Etat ou ne l'étaient pas du tout. La situation était identique à celle qui existerait en Belgique si, au lieu d'avoir un seul code de commerce pour tout le pays, la Province du Brabant possédait ses lois particulières, différentes de celles de la Province d'Anvers ou de la Province de Liège.

Plus curieuse encore, aux yeux des Européens, que notre système fédéral est la sanction judiciaire établie pour protéger

notre Constitution (1). Les Etats-Unis sont par excellence le pays du droit constitutionnel. Chez nous le droit constitutionnel n'est pas un complexe de théories et de coutumes comme celui de l'Angleterre; il forme un ensemble de principes juridiques absolus. Aux Etats-Unis, il y a, parmi les lois, plusieurs échelons établis suivant un rang de priorité :

1. La Constitution des Etats-Unis.
2. Les lois votées par le Congrès et les traités conclus en respectant la Constitution.
3. Les Constitutions des Etats.
4. Les lois votées par les corps législatifs des Etats.

Les tribunaux d'Etats comme les juridictions fédérales respectent cette gradation; toutefois quand, devant les premiers, surgit une « question fédérale », c'est-à-dire l'application de la Constitution, des lois ou des traités des Etats-Unis, le litige peut être, à la demande d'une partie, transféré ou porté par voie d'appel devant les tribunaux fédéraux et dans tous les cas cette procédure laisse entrevoir l'éventualité d'une décision finale par la Cour Suprême des Etats-Unis. Cette façon d'opérer était absolument nécessaire pour protéger la Constitution des Etats-Unis contre les empiètements des Etats. De nos jours, nul ne conteste plus chez nous le bien fondé du droit des tribunaux nationaux de déclarer la nullité des lois d'Etat contraires à la Constitution des Etats-Unis, ou de casser les arrêts des cours d'Etat comportant des questions fédérales.

Les controverses qui n'ont pas manqué de s'élever quand la Cour Suprême déclara inconstitutionnelle, le 27 mai 1935 (2) la Loi pour le Redressement National de l'Industrie (*National Industrial Recovery Act*), concernaient uniquement le droit de la Cour d'apprécier la constitutionnalité des lois votées par le Congrès. Depuis le célèbre cas *Marbury* contre *Madison* (3) jugé en 1803, ces lois sont soumises au contrôle judiciaire de la constitutionnalité. Néanmoins, chaque fois qu'elle déclare inconstitutionnelle une loi mettant en jeu des intérêts régionaux ou soulevant des passions politiques, la Cour est accusée d'entraver

(1) A propos des réactions publiques suscitées par les décisions fondamentales de la Cour Suprême jusqu'en 1918, consultez : *The Supreme Court in United States History*, par Charles WARREN, Boston, Little Brown, 1935.

(2) A. L. A. Schechter Poultry Corp. v. United States, 295 U.S. 495.

(3) *Granch* 137.

la marche du progrès et d'empêcher la majorité d'exercer le pouvoir (1). Aussi, malgré l'établissement d'une longue liste de précédents, la question de savoir jusqu'où la Cour peut s'opposer à la volonté du Congrès est-elle encore, dans un certain sens, ouverte aux discussions. Ceux qui sont en faveur du projet du Président Roosevelt de réorganiser la Cour Suprême justifient leur point de vue principalement en dénonçant l'usurpation judiciaire de pouvoirs appartenant de droit au Congrès.

Sans aucun doute, je vous devine d'accord avec cet argument. Au sens où nous entendons cette expression, vous n'avez pas de droit constitutionnel. Vous y tenez, cependant, à votre Constitution, c'est clair. Pendant plus d'un siècle, elle a résisté à nombre d'assauts, sans recevoir plus de transformations que n'en a subi, pendant la même période, la Constitution des Etats-Unis. Mais, pour protéger votre Constitution et les droits naturels fondamentaux qu'elle déclare sacrés, vous êtes à la merci d'une sanction, non pas judiciaire, mais politique. Les impératifs de votre Charte fondamentale sont appliqués par les tribunaux en dépit d'une action contraire de la branche exécutive, mais vous ne laissez pas le pouvoir judiciaire dicter sa volonté au corps législatif. Selon votre conception, agir de cette manière violerait le principe de la séparation des pouvoirs. Pour nous, cependant, la Constitution est la loi suprême et, quand elle est en conflit avec toute autre loi, la mission de la Cour est de faire respecter cette loi suprême. Ainsi présentée, cette formule est simple et logique. Mais elle est bourrée de dynamite politique, et l'est encore malgré ses cent trente ans d'âge.

Tout comme la Constitution belge, notre Charte Fédérale contient certaines garanties des droits privés. Elles sont contenues, à vrai dire, dans les dix premiers Amendements, car les constituants n'avaient pas cru ces mesures de protection nécessaires par suite des limites apportées aux pouvoirs du gouvernement national; ils furent cependant obligés de les y insérer, sous forme d'amendements, parce que certains Etats les considéraient comme la condition de leur ratification de la

(1) Voyez THOMAS H. REED, « The Supreme Court : Arbiter and Target », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 185:35-44, May, 1936.

Constitution. Le nom de « *Bill of Rights* » est habituellement donné à ce chapitre formé par les dix premiers amendements. Les droits garantis comprennent notamment la liberté des cultes, la liberté de presse, le droit d'association, le droit d'adresser des pétitions, le droit de ne pas être arrêté injustement, le droit d'être entendu par un jury et, surtout, la protection la plus importante de toutes contenue dans cette clause, « Personne ne sera privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans *due process of law* » ou juste application de la loi. Sans essayer de définir avec précision ce qu'on entend par « *due process of law* », exploit que la Cour Suprême elle-même n'est jamais parvenue à réussir avec un plein succès, il est permis d'affirmer que cette clause, telle qu'elle a été interprétée, protège la liberté contractuelle, le respect des engagements pris et la liberté dans la gestion de ses propres affaires.

Il n'y a pas si longtemps, nous étions très fiers aux Etats-Unis de notre liberté d'actions qui nous paraissait plus large que celle dont jouissaient les peuples de l'Europe continentale. Notre fierté était basée, jusqu'à un certain point, sur une fausse compréhension des systèmes juridiques en vigueur en Europe; mais elle était sincère, et il n'est pas douteux que l'absence de règlements vexatoires contribuait à élargir le champ de l'initiative individuelle. Des anomalies comme la Prohibition et les restrictions du temps de guerre furent des exceptions qui, par contraste, mettent en relief l'absence habituelle de contrainte gouvernementale.

Et voici que survint en octobre 1929 cette terrible catastrophe boursière qui allait rapidement dégénérer en une crise économique générale de la plus grande acuité. Pris dans la tempête, le Président Hoover — innocente victime des forces qu'aucun homme ne pouvait maîtriser — encourut une défaite décisive aux élections de novembre 1932, ne laissant comme contribution permanente au présent mécanisme de redressement économique que la « *Reconstruction Finance Corporation* », sorte de canal par lequel les banques, les chemins de fer et d'autres entreprises pouvaient obtenir à bon compte des crédits du Gouvernement. Le Président Roosevelt succéda à M. Hoover le 4 mars, 1933, le cerveau rempli de plans prometteurs pour vaincre la dépression. Le degré de prospérité dont nous jouis-

sons actuellement dépend-il du New Deal ? Ne l'avons-nous pas atteint malgré lui ? Les avis, aux Etats-Unis, sont très partagés à ce sujet, et il importe peu de trancher la question ici. Cependant nous pouvons établir comment certaines mesures déterminées ont affecté nos libertés constitutionnelles et évoquer la manière dont la Cour Suprême a rempli sa mission de défenseur de la Constitution.

L'un des premiers pas de l'Administration Roosevelt fut d'entasser dans le Trésor une vaste réserve d'or. Les paiements en or furent suspendus et le retour de l'or et des certificats représentant une valeur-or fut ordonné. La thésaurisation de l'or était punie de lourdes pénalités. En même temps l'Administration allait de l'avant pour réaliser la dévaluation du dollar-or. Une des clauses de la Loi Agricole de Réajustement (*Agricultural Adjustment Act*) du 12 mai 1933 (1) donnait au Président, dans certaines circonstances, le droit « de fixer le poids du dollar-or », mais limitant à cinquante pour cent la diminution de poids maximum. Par le *Gold Reserve Act* de 1934 (2) qui suivit, le poids du dollar ne pouvait être établi à plus de soixante pour cent de son poids actuel. Sur ces entre-faites, le Congrès avait voté, le 5 juin 1933, une résolution (3) relative aux « clauses-or », clauses par lesquelles les parties, dans les contrats privés, s'engageaient à payer en or; cette résolution déclarait que : « Toute obligation, déjà assumée ou bien à assumer dans l'avenir », contenant ou non la clause-or, « est éteinte par un versement en dollars ayant cours légal. La proclamation du Président réduisant le montant d'or dans le dollar de vingt-cinq et huit-dixièmes à quinze et cinq vingt-et-unième grammes, date du 31 janvier 1934.

C'était là évidemment une sérieuse atteinte au respect dû aux contrats, tel qu'on était habitué à le considérer. Pendant longtemps les « clauses-or » avaient été insérées dans le but de protéger les porteurs de titres à longue échéance contre les fluctuations dans la valeur de la monnaie. Un certain Norman, à titre d'exemple, possédait une obligation des Chemins de Fer de Baltimore et Ohio qui spécifiait que le paiement du

(1) 48 Stat. 51.

(2) 48 Stat. 337.

(3) 48 Stat. 112.

principal et de l'intérêt « serait effectué... en monnaie d'or des Etats-Unis d'Amérique du même poids et de la même finesse existant au premier février 1930 ». Apparemment cette clause fut insérée longtemps à l'avance pour obvier précisément aux effets d'une dévaluation. Ne mettant pas en doute la validité de la clause-or, Norman, en présentant son coupon d'intérêt de vingt-deux et demi dollars réclama sa valeur-or ou trente-huit dollars et dix centimes. La compagnie de chemins de fer refusa de payer. Norman entama des poursuites et le cas fut finalement porté devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Le 18 février 1935, elle rendait un arrêt soutenant la constitutionnalité de la résolution du 25 juin 1933 (1). La Cour était divisée; le Chef Justice Hughes qui écrivit la décision présentait, avec les juges Brandeis, Stone, Cardozo et Roberts, les vues de la majorité; la minorité était composée des juges Van Devanter, Mc Reynolds, Sutherland et Butler. A l'exception du Juge Roberts, qui se trouve tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, cette proportion représente la division de la Cour entre juges progressistes et juges conservateurs. Il n'est pas sans intérêt pour vous d'observer cette divergence parmi les membres de la Cour car elle a eu une importante influence dans les récents projets de réforme du Président Roosevelt.

Comment la Cour justifia-t-elle cette apparente violation des engagements contractuels? Elle affirma tout d'abord le pouvoir du Congrès établi, en vertu d'une attribution spécifique de la Constitution, « de battre monnaie, de régler sa valeur ainsi que celle des monnaies étrangères », et, comme une qualité attachée à « un gouvernement national ayant des pouvoirs souverains », « d'établir une monnaie uniforme et une parité uniforme entre les différentes espèces de monnaies, et de donner à cette monnaie le caractère d'offre légale pour le paiement des dettes ». Deuxièmement, elle déclara d'une manière explicite que « les contrats, aussi impératifs soient-ils, ne peuvent entraver l'autorité constitutionnelle du Congrès. Les contrats créent sans doute des droits de propriété, mais quand les contrats sont relatifs à une matière qui entre dans la compétence du Congrès ils sont entachés d'une infirmité

(1) Norman v. Baltimore & Ohio R. R., 294 U. S. 240.

congénitale. Les parties, par un simple contrat, ne peuvent empêcher leurs engagements d'être subordonnés aux pouvoirs supérieurs émanant de la Constitution, ce que vous appelez ici « l'ordre public ». En d'autres termes, la Cour soutint le droit de la nation de régler le régime de sa monnaie et d'y soumettre les droits individuels.

Mais tout n'était pas dit à propos des clauses-or. Plusieurs de celles-ci, et des meilleures, étaient inscrites dans les rentes des Etats-Unis. Un certain Perry était titulaire d'une obligation de \$10.000 qui venait d'être appelée au remboursement. Il demanda seize mille neuf cents trente et un dollars, ou \$10.000 payables en or.

Le Trésor refusa de payer plus de \$10.000 en monnaie courante. Après avoir été porté devant le tribunal des réclamations (*Court of Claims*), l'affaire fut soumise à la Cour Suprême. Par une décision à double face, trouvant les juges divisés de la même manière que dans l'espèce Norman, la Cour proclama que le Congrès n'avait pas le droit d'abroger son engagement de payer en or, mais que Perry n'était pas recevable dans sa requête parce qu'il n'avait souffert aucun dommage (1). Si le Trésor lui payait les 10,000 dollars en or, le demandeur aurait été obligé, en vertu de la loi contre la thésaurisation de l'or, de le retourner promptement et d'accepter du papier-monnaie, ayant valeur d'offre légale, en échange. Il ne pouvait ni vendre, ni exporter l'or. Sa demande de dommages n'aurait été admissible que si le pouvoir d'achat des dollars reçus avait été moindre que celui des dollars prêtés. Evidemment cette assertion ne pouvait être prouvée. Perry avait une réclamation valide contre les Etats-Unis, en paiement de 10,000 dollars en or; mais à cela se bornait le côté favorable de sa demande. Et je ne puis vous blâmer si vous m'objectez : « Voilà qui me paraît couper les cheveux en quatre ».

Un autre citoyen, nommé Nortz, était possesseur d'un certificat-or, titre de papier-monnaie portant une déclaration qu'il était échangeable en monnaie-or. Il fut traité de la même manière que Perry parce qu'il n'avait souffert aucun préjudice réel et par conséquent, ne pouvait présenter une demande en

(1) Perry v. United States, 294 U. S. 240.

paiement de dommages (1). En rendant ces décisions, la majorité de la Cour fut-elle influencée par la crainte de la terrible confusion qu'un respect des clauses-or aurait provoquée ? Nul ne saura jamais le dire. On a estimé que le total des obligations du gouvernement et des particuliers, contenant des clauses-or, se montait à cent milliards de dollars et que leur entière satisfaction aurait demandé un paiement de cent soixante-neuf milliards. Quoiqu'il en soit la Cour, suivant ses propres déclarations, ne fut pas influencée par ces considérations. « Ce n'est pas une question de conséquences, dit la Cour, car les conséquences, si graves soient-elles, ne peuvent excuser les empiètements aux droits constitutionnels ».

Quoi qu'on puisse penser de la logique de ces décisions, elles ont écarté du pays un sérieux danger et furent conformes aux désirs de la masse. La politique de l'or de l'Administration Roosevelt n'avait pas réussi à élever le niveau des prix des denrées dans une proportion égale à la diminution de la contenance-or du dollar. A cette époque le respect des clauses-or aurait apporté d'injustes bénéfices aux porteurs. Mais, en même temps, on doit reconnaître qu'une ouverture béante apparaissait dans les ouvrages de protection entourant le caractère sacré du contrat. Les nécessités économiques et sociales de la situation pouvaient-elles justifier la position prise par la Cour ? C'est là question fort discutée ; mais il n'est pas niable que seul un petit nombre de doctrinaires individualistes refuseront de reconnaître à une grande nation, comme la nôtre, le droit de réglementer uniformément le régime de la monnaie dans l'intérêt du bien-être de la population.

Cependant les droits attachés à la propriété privée, en l'espèce les biens des grandes compagnies de chemins de fer, furent fermement défendus dans une décision rendue par la Cour Suprême, le 6 mai 1935, par cinq voix contre quatre. Grâce à l'appoint du Juge Roberts, la minorité de l'arrêt de la clause-or devint majorité dans la cause *Railroad Retirement Board contre Alton Railroad* (2). Le *Railroad Retirement Act* (3) de 1934 avait établi un système obligatoire de mise à la retraite et de pension des salariés occupés par toutes les compagnies de

(1) *Nortz v. United States*, 294 U. S. 317.

(2) 295 U. S. 330.

(3) 48 Stat. 1283.

chemins de fer sujettes à la loi sur le commerce entre les États (*Interstate Commerce Act*). Tous les salariés devaient, dans ce but, abandonner une partie de leur paye, et chaque entreprise était de plus obligée de verser au fonds de retraite une somme égale au chiffre total des retenues faites sur les salaires. Par l'intermédiaire de ce fonds, des pensions auraient été versées à ceux qui se trouvaient dans les conditions requises comme si tous les chemins de fer du pays étaient organisés en un seul système unitaire. La majorité de la Cour aperçut de suite un vice dans cette proposition. A l'époque, certaines compagnies n'avaient aucun salarié en âge d'être mis à la retraite; néanmoins elles auraient été obligées de contribuer au paiement de pensions dont les employés d'autres lignes allaient être les bénéficiaires. « Il n'y a aucune justification, dit l'arrêt, à la confiscation des biens ou de l'argent d'une compagnie de chemins de fer, et à leur transfert à une autre, sans une juste compensation, peu importe que l'objet du transfert soit la construction de matériel ou le paiement d'une pension ». La Cour ne se borna pas à cette déclaration. Théoriquement, la loi aurait pu être modifiée par le Congrès afin d'établir des fonds de pensions séparés pour chaque entreprise, malgré les difficultés que ce système offrirait pour l'établissement des tables de bases. La suite de l'opinion du Juge Roberts fut consacrée à démontrer que la loi ne rentrait, ni en esprit, ni dans la lettre, dans la signification de la clause constitutionnelle relative au commerce entre les États. Le préambule de la loi contenait son double objectif : « 1) une réduction du chômage la plus considérable possible... et 2) l'efficiencia de la sécurité des communications inter-étatique ». Le juge Roberts déclara : « Bien que le plan soit susceptible d'entraîner les bénéfices sociaux mentionnés..., il n'a et ne peut avoir aucun rapport avec l'augmentation de l'efficiencia, l'économia ou la sécurité par le retrait, de l'industrie, de celui qui est en dessous de sa tâche. Si l'objectif est l'élimination des salariés âgés, leur « mise à la retraite » (il voulait probablement dire leur renvoi) « suffirait à le réaliser. Pour effectuer ce résultat, l'obligation de payer une pension aux congédiés est parfaitement hors de propos ». Le programme des pensions, concluait-il, conditionnerait « les rapports entre patrons et ouvriers, non à titre de réglementation du commerce et des communications entre les États, mais comme

un moyen d'assurer une certaine classe d'ouvriers contre les risques de la vieillesse ». Ce langage offre un contraste saisissant avec celui tenu par le Chief Justice Hughes dans son opinion « dissidente ». Il a dit : « L'idée maîtresse qui se trouve à la base de ce type de législation est que l'industrie doit prendre à sa charge le dépérissement des forces humaines causé soit par l'âge soit par accident. Ce point ne peut être ignoré arbitrairement ou par simple caprice. Il est basé sur une conviction sérieuse reposant elle-même sur une longue expérience. Exprimée en termes de droit, cette expérience signifie réglementation. Quand elle est transcrite dans les rapports entre les exploitants de lignes chevauchant plusieurs Etats, et leurs salariés occupés à ces opérations inter-étatiques, cette expérience implique une réglementation du commerce entre les Etats. Comme telle, pour autant que son interprétation est en jeu dans l'espèce soumise à la Cour, la clause constitutionnelle relative au commerce entre les Etats doit trouver son application ».

Ces deux extraits vous permettront de comprendre que les différences entre les deux clans séparant la Cour Suprême reposent sur un conflit de philosophies sociales aussi bien que sur une antinomie de logiques juridiques. La position prise par le Juge Roberts suscita la colère des hommes politiques de gauche, quelques-uns allant jusqu'à prétendre qu'aux yeux de certains juges les biens d'une compagnie de chemins de fer étaient plus sacrés que toute autre espèce de propriété. Si regrettables que soient ces mises en doute de l'intégrité des juges, elles proviennent de ce ressentiment général que provoque l'assertion des droits d'une minorité à l'encontre des besoins de la masse.

*
**

Parmi les caractéristiques de la législation du New Deal, la plus frappante fut les vastes pouvoirs discrétionnaires accordés au Président et, directement ou indirectement, à certaines des nouvelles Administrations gouvernementales. C'est la politique traditionnelle en Amérique de spécifier, par les lois très détaillées, les attributions exactes de la branche exécutive dans toutes les circonstances. Elle naquit, sans doute possible, de la jalousie des corps législatifs à l'égard d'un organe exécutif, élu directement par la nation, sur lequel ils ne possèdent aucun

droit de contrôle, si ce n'est par voie de législation. Il y a quarante ans, j'assistais à Harvard à mon premier cours de sciences politiques, et A. LAWRENCE LOWELL, mon professeur, nous déclarait que les États-Unis ne connaissaient pas cette coutume, en usage dans tous les pays européens, conférant à l'ordonnance du pouvoir exécutif la force d'une loi. Trouvant son aliment, comme cela arrive si souvent, dans notre pratique traditionnelle, un principe de droit constitutionnel se développa, défendant aux corps législatifs de déléguer leur pouvoir de légiférer. Depuis des générations, nous sommes habitués à considérer comme un cliché juridique l'inconstitutionnalité d'une délégation des attributions législatives. Cependant les nécessités pratiques ont graduellement modifié notre politique traditionnelle.

La mission de gouverner est, de nos jours, si complexe qu'aucun organe législatif ne peut à l'avance déterminer de quelle manière elle doit être remplie. La confection des lois et règlements par la branche exécutive, en respectant des limites tracées par le Congrès, était devenue, queques années avant l'arrivée au pouvoir de M. Roosevelt, une des principales caractéristiques de notre système politique.

Toutefois les pouvoirs accordés au Président par la législation du New Deal, généralement au moyen de lois courtes et abstraites votées en hâte par le Congrès, sont sans précédents; par comparaison les attributions des cabinets français ou belge paraissent passablement anémiques, et certains pouvoirs du Président feraient même mourir d'envie un *duce* ou un *fuehrer*. Mais la Cour Suprême est intervenue, pour mettre un frein à la délégation, par le Congrès, de ses pouvoirs législatifs. En ce faisant, elle suivait des sentiers rebattus et proclamait à nouveau des principes depuis longtemps établis.

Cependant les circonstances de son intervention et les méthodes qu'elle a suivies sont intéressantes et significatives car c'est contre ce rocher que l'Administration du Redressement National (*National Recovery Administration—NRA*), vaisseau amiral de la flotte du New Deal, vint se fracasser.

L'espèce *Panama Refining Company* contre *Ryan* (1) présente le problème sous une forme simple. L'article 9-c du Titre I

(1) 293 U. S. 388.

de la loi pour le redressement national de l'industrie (*National Industrial Recovery Act—NRA*) (1), du 16 juin 1933, proclamait que « Le Président est autorisé à prohiber le transport, soit dans le commerce entre les Etats, soit pour le commerce extérieur, du pétrole et des produits du pétrole, fabriqués ou retirés des magasins pour un montant supérieur à celui qui est autorisé par les lois d'Etats.

Ces restrictions avaient été mises en vigueur par certains Etats producteurs de l'essence dans un effort pour stabiliser les prix et pour empêcher une concurrence excessive. C'était là un des objectifs principaux de la NRA, justifiant les pouvoirs conférés au Président par la loi.

Le pétrole transporté en violation de ces règlements particuliers des Etats est connu sous l'expression argotique assez curieuse de « *hot oil* » pétrole brûlant. Le 13 juillet 1933, le Président prononçait, par une ordonnance exécutoire, la prohibition de transporter ce pétrole, *hot oil*, à travers les Etats ou pour les besoins d'exportation. La « Panama Refining Company » s'opposa à la mise à exécution de l'ordonnance par les agents fédéraux. Quand le litige vint finalement devant la Cour Suprême, cet auguste corps par un vote de huit contre un (le Juge Cardozo fut seul à être d'un avis opposé) déclara l'article 9-c contraire à la Constitution parce qu'il constituait une délégation du pouvoir législatif; par voie de conséquence, l'ordonnance du Président tombait sous le coup des mêmes prohibitions. Le Juge Hughes, qui rédigea la décision fit remarquer que « le pouvoir législatif est seul compétent pour édicter des prohibitions légales sur les facilités de transport. Par conséquent nous examinons la loi pour savoir si le Congrès a spécifié, à cet égard, une politique quelconque, s'il a fixé une direction aux pouvoirs du Président, s'il a exigé la constatation par le Président des circonstances précises avant que ce pouvoir d'édicter la prohibition puisse être exercé ». Hughes passa en revue les décisions antérieures qui ont établi la doctrine défendant au Congrès de déléguer ses attributions législatives au Président. Mais ces arrêts antérieurs consacrent cependant le pouvoir du Président, comme des personnes qu'il désigne, de préciser à

(1) 48 Stat. 195.

quel moment les circonstances justifiant l'application de la loi sont venues à existence; ils disent aussi qu'une loi peut fixer « des règles directrices, laissant à d'autres le soin de mettre à exécution les principes consacrés par la loi ». Dans sa conclusion, le Chief Justice fit observer que l'article 9-c avait une toute autre portée. « Le Congrès, dit-il, n'a pas touché un mot de la politique à suivre, il n'a établi aucun principe de base, aucune ligne de conduite ». Le tout fut confié sans bride à la discrétion du Président; c'était contraire à la Constitution.

Suivant la mode instaurée par le New Deal, la loi du Redressement National de l'Industrie (NRA) débute par une déclaration indiquant son objectif. Elle rapportait qu'un état d'urgence extrême, « entraînant un chômage universel et une désorganisation de l'industrie », et d'autres conséquences bien connues, existait dans le pays. Elle prétendait que la mission du Congrès était « de faire disparaître les obstacles qui empêchent le commerce entre les Etats et le commerce extérieur de se mouvoir librement, et qui en diminuent l'importance..., d'encourager l'utilisation la plus complète possible de la capacité productive actuelle des industries, d'empêcher les restrictions exagérées dans la production (à l'exception de celles qui sont temporairement requises), d'accroître la consommation des produits industriels et agricoles en augmentant le pouvoir d'achat de la population ». La déclaration continuait en proclamant le droit et le désir du Congrès « de favoriser et de maintenir l'unité d'action entre l'ouvrier et le patron à l'aide du contrôle et des sanctions gouvernementales appropriées..., de réduire le chômage, d'améliorer les conditions de travail », et « de prévoir des méthodes d'organisation de l'industrie qui stimuleront une politique de coopération dans le sein des groupements commerciaux, d'éliminer les pratiques de concurrence déloyale et de réaliser par tous moyens la réhabilitation de l'industrie et la conservation des ressources naturelles ». Les principaux moyens pour atteindre ces objectifs, étaient les « codes de concurrence loyale » qui devaient être établis dans chaque commerce ou industrie avec l'approbation du Président, ou par le Président lui-même quand un groupe d'entreprises ne parvenait pas à réaliser un accord. Le Président fut autorisé à approuver les codes présentés par une ou plusieurs associations industrielles

pourvu que la ou les associations présentant le code « ne stipulent aucune restriction inéquitable dans l'admission de nouveaux membres et qu'elles constituent réellement la représentation du groupe industriel ou commercial soumis au code » ; et pour obtenir l'approbation du Président le code devait « éviter la création de monopoles, l'élimination de petites entreprises ou une discrimination en leur défaveur, et s'efforcer de mettre en œuvre les objectifs » de la loi. Ces codes avaient force de loi, mais aucune pénalité ne fut établie pour violation des codes, à l'exception des manquements, survenant à l'occasion d'une transaction affectant le commerce entre les Etats ou le commerce extérieur, qui furent érigés en délits et punissables par une amende. L'idée maîtresse de cette loi réellement intéressante était de permettre à chaque industrie, à chaque commerce, considéré comme une unité autonome, d'établir ses propres règles de lutte contre les pratiques de concurrence déloyale, d'établir un traitement équitable pour les salariés, et d'augmenter les besoins de main-d'œuvre par une limitation des heures de travail et l'augmentation des salaires insuffisants. Les codes devaient supplanter les anciennes lois contre les trusts qui condamnaient les atteintes à la liberté du commerce et de l'industrie ; leur mission était double : éviter le retour de nouvelles dépressions économiques, remédier à celle dont le pays souffrait. Pour faciliter la mise en œuvre des pouvoirs de contrôle du Président, une vaste machinerie administrative, la NRA, fut organisée. Ce fut un plan ambitieux exécuté d'une manière spectaculaire. Nous n'avons pas ici à examiner ses possibilités de succès ou d'échec dans sa longue entreprise de redressement économique. Nous devons nous limiter à ses effets sur les droits privés et au sort subséquent qu'il reçut de la Cour Suprême.

Sans doute possible la force obligatoire des codes reposait entièrement sur leur approbation par le Président. Aussi, la question de savoir si, en les promulguant, il avait exercé une attribution législative, surgissait à nouveau. Le problème fut porté devant la Cour Suprême à l'occasion de l'espèce *Schechter Poultry Corporation contre United States* (1), dénommée spirituellement « le cas du poulet malade ». Chief Justice

(1) 295 U.S. 495 (27 mai 1935).

Hughes écrivit l'arrêt, mais cette fois au nom d'une cour unanime.

Le code litigieux était ce'ui du commerce des volailles vivantes dans l'agglomération urbaine de New-York. Y étaient sujettes «les personnes s'occupant de la vente, de l'achat pour revendre, du transport, du maniemment et de la mise à mort de la volaille vivante depuis l'instant où cette volaille pénètre dans l'agglomération urbaine de New-York jusqu'au moment où elle est offerte en détail pour la consommation ». Certaines dispositions de ce code sont intéressantes; citons notamment : le droit du salarié, en dehors de certaines exceptions, de ne pas travailler plus de quarante heures par semaine et de recevoir un salaire minimum de cinquante cents à l'heure; l'interdiction d'employer comme main-d'œuvre des personnes âgées de moins de seize ans; le droit des ouvriers ou employés d'avoir un contrat collectif et de choisir librement un syndicat pour les représenter.

Le Schechter Corporation fut accusée, entre autres choses, d'avoir violé les prescriptions du salaire minimum et du maximum des heures de travail, et d'avoir vendu à un boucher un poulet impropre à la consommation.

Sur la question de la délégation des attributions législatives, M. Hughes déclara en substance qu'aux yeux de la Cour, la Constitution ne refusait pas au Congrès le droit d'établir les règles et les principes fondamentaux et d'abandonner à d'autres organes qu'il désigne expressément, le soin d'édicter dans les limites prescrites des règlements particuliers et de déterminer dans quelles circonstances les lois votées par le Congrès s'appliquent. Suivant le Chief Justice, la loi autorise en fait le Président à édicter des lois car dans l'approbation ou l'imposition des codes, son pouvoir discrétionnaire est sans entraves. Le pouvoir, qui lui est conféré par la Loi, d'édicter des codes était par conséquent une délégation de pouvoir législatif contraire à la Constitution.

Il est bon d'observer que le cas du « pétrole brûlant » et celui du « poulet malade » furent tous deux tranchés par une Cour quasi-unanime. Progressistes et conservateurs se trouvèrent d'accord pour établir cette limitation décisive aux pouvoirs du

Président et pour empêcher le Congrès de déléguer son autorité à l'Exécutif. En vertu de ces arrêts, le Congrès ne peut échapper à sa mission de spécifier non seulement quelle est sa politique, mais aussi quels standards doivent être employés dans la conduite des affaires publiques. Si la disparition de la NRA causa un grand désappointement aux partisans du Président Roosevelt, cette partie de la décision Schechter qui a rapport à la délégation du pouvoir législatif ne fut jamais l'objet de critiques sérieuses. Elle repose sur des données juridiques inattaquables et est généralement adoptée en jurisprudence de nos jours.

L'arrêt de la Cour, dans la cause Schechter, posait également la question de savoir si les opérations de la Schechter Corporation impliquaient réellement un commerce entre différents Etats, car dans l'hypothèse contraire les pénalités n'auraient pas été applicables.

Il était constant que les poulets étaient en majeure partie achetés par la Schechter Corporation dans l'Etat de New-York ; même quand ils étaient achetés ailleurs, ils étaient immédiatement transportés dans une espèce d'abattoir, situé dans la ville de New-York, et, aussitôt égorgés, étaient vendus dans cette ville aux commerçants détaillants. « Ni la mise à mort, déclara la Cour, ni les ventes effectuées par les défenseurs n'étaient en elles-mêmes opérations de commerce entre les Etats » ; et on ne peut pas dire non plus qu'elles affectaient directement le commerce entre les Etats au sens que celui-ci a reçu dans la clause constitutionnelle.

Ce point paraît indiscutable. Mais il eut un effet destructeur sur le programme du New Deal, car celui-ci reposait tout entier sur cette idée qu'actuellement tout commerce est d'une nature plus ou moins inter-étatique et qu'il est difficile d'imaginer une transaction commerciale qui soit confinée à un seul Etat. Les obstacles se dressant contre la délégation des attributions législatives pourraient à la rigueur être écartés au moyen d'une loi rédigée sous une forme différente, mais l'interprétation restrictive apportée, dans la cause Schechter, à la clause constitutionnelle du « commerce entre les Etats » enlevait pratiquement au gouvernement national le droit d'intervenir dans les domaines couverts par les codes. De même, cette partie de la décision menaçait toute cette législation du New Deal qui réglementait l'agriculture, l'industrie et les affaires.

Les partisans du New Deal plaidèrent que l'attitude de la Cour rendait impossible un traitement efficace des problèmes économiques nationaux, car ceux-ci étaient d'une nature si complexe que les différents Etats particuliers n'étaient pas à même d'y faire face d'une manière satisfaisante. En résumé, nous vivons de nos jours dans une période d'unité nationale économique à laquelle notre système politique fédéral n'est plus guère adapté. Un Etat économique unitaire dans une organisation politique fédérale, dit-on, non sans raisons, est une dangereuse anomalie.

L'élargissement graduel par la Cour Suprême de la définition du commerce entre les Etats est le résultat d'une longue évolution. La Cour a, par exemple, décidé que les tarifs des chemins de fer circulant à l'intérieur des limites d'un seul Etat pouvaient être fixés selon les prescriptions de la loi du commerce entre les Etats (*Interstate Commerce Act*) car ils pouvaient entrer en conflit, en cas de lignes concurrentes, avec les tarifs des chemins de fer parcourant plusieurs Etats. Elle a reconnu la validité d'une loi réglementant les ventes à terme dans le commerce des grains sur le marché de Chicago parce que la spéculation dans ce domaine pouvait avoir une influence sérieuse sur les expéditions de grain dans le pays tout entier. Par contre, elle refusa d'admettre qu'un égorgeur de poulets de la ville de New-York soit considéré comme engagé dans le commerce inter-étatique soi-disant parce que son occupation avait une certaine influence sur les prix en général et par conséquent sur le commerce entre les Etats. Vu ces circonstances, les avocats du New Deal aperçurent trois solutions : ou bien abandonner tout essai de réalisation d'un réel programme national économique, ou bien modifier la Constitution, ou bien changer la composition de la Cour Suprême. Ils rejetèrent la première solution, mais étaient prêts à adopter l'une des deux autres. La presse comme la radio firent entendre de violentes attaques contre la Cour. Monsieur Roosevelt se permit uniquement d'exprimer quelques réflexions sur les doctrines du temps des fiacres et des diligences (*horse and buggy age*), tandis que certains de ses partisans dénonçaient crûment la dictature des « neuf vieilles barbes ».

En ce qui concerne la NRA elle-même, ne manquons pas de préciser que la décision de la Cour Suprême avait seulement donné le coup de grâce à une institution déjà mortellement blessée. Mis sur le pavois par des boniments publicitaires sans précédents, le régime des codes de concurrence loyale fut imposé à toutes les industries du pays au cours de l'automne de 1933. Mais d'innombrables difficultés surgirent car ils n'étaient pas de taille à accomplir la tâche entièrement par eux-mêmes. Les jalousies et les préjugés accumulés au cours de tant d'années ne pouvaient du jour au lendemain s'évanouir. De nombreux codes étaient impraticables. Au mois de mai 1935, l'enthousiasme qui avait soutenu la NRA au cours des premiers mois de son existence avait disparu. La NRA était déjà sur le flanc quand l'arrêt de la Cour Suprême fut promulgué. Et même, on ne se gênait pas pour dire que la décision avait pas mal soulagé le Président Roosevelt qui se trouvait embarrassé par la nécessité d'opérer la mise au rebut, ou à tout le moins le réajustement radical d'une institution dans laquelle son administration avait placé ses plus grands espoirs.

En conclusion de cette première conférence, permettez-moi de vous rappeler que nous avons envisagé les effets du New Deal, tels qu'ils furent diminués et restreints par la Cour Suprême, dans ces domaines importants que sont le caractère sacré des contrats, la protection des droits privés, la délégation des attributions législatives au Président et la signification du concept « commerce entre les Etats », et que nous avons établi les limites dans lesquelles le gouvernement peut agir.

Dans ma prochaine conférence, j'examinerai certains problèmes ayant trait principalement à l'agriculture, au travail, aux droits civils et au projet du Président de réformer la Cour Suprême (1).

(A suivre.)

(1) Le texte de la deuxième conférence de W. Thomas H. Reed paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue*.

La Peur*

M. L. WAUTHIER,

Docteur en sciences pédagogiques.

L'étude du problème de la peur apparaît comme très complexe et présente des aspects très variés. Cette étude fut proposée l'an dernier au séminaire de psychologie du Professeur LEY et fit l'objet de travaux concernant les points suivants :

1. Définition et objet de la peur.
2. Théories psychologiques et philosophiques.
3. La peur chez l'enfant.
4. La peur chez l'animal.
5. La peur dans les œuvres littéraires et le jeu.
6. La peur chez le primitif et à l'origine des religions.
7. Les peurs collectives.
8. L'étude expérimentale de la peur.
9. Le vocabulaire de la peur.
10. La pathologie de la peur.
11. L'éducation et la thérapeutique de la peur.

1) Il faut éviter de donner au terme « peur » un sens trop extensif. On pourrait concevoir qu'un grand nombre d'actes humains sont conditionnés par la peur, depuis le propriétaire qui fait placer un paratonnerre sur sa maison ou qui s'assure contre l'incendie, jusqu'à la dame qui au bord de la mer refuse de descendre sur la plage parce qu'elle a « peur » d'abîmer ses souliers neufs. Le commis de bureau a peur de son chef qui craint son sous-directeur lequel a peur de bien d'autres. L'élève a peur du professeur, le vicaire du curé, le soldat du

(*) Résumé de travaux faits au Séminaire de Psychologie de M. le professeur Auguste Ley.

caporal. Dans ce domaine il faut se méfier du verbalisme et réserver le terme de peur à l'*émotion-choc* qui accompagne la représentation et l'attente d'un danger, réel ou imaginaire. Dans cette acception la peur suppose évidemment la conscience du danger.

Peut-être faut-il même distinguer de la peur la réaction réflexe à un excitant sensoriel intense et inattendu telle qu'elle se produit par exemple à certains bruits violents et brusques ou à une perte soudaine de support et d'équilibre (WATSON-WALLON) sans qu'on puisse exclure toutefois que ce sursaut instinctif provienne des expériences ancestrales. C'est ainsi qu'on peut parfaitement discuter encore de savoir si la réaction qu'on obtient chez le jeune enfant en lui faisant entendre un bruit intense ou en le faisant brusquement chavirer, représente une réaction de peur véritable ou un simple réflexe de surprise.

Si nous admettons d'ailleurs qu'une certaine conscience du danger soit nécessaire, la peur sera difficilement admissible chez le nouveau-né comme chez le jeune animal.

PEURS INNÉES ET PEURS ACQUISES.

Nous trouvons à la base de toutes les considérations sur les peurs instinctives et les peurs acquises, les vieilles discussions entre les innéistes et les empiristes. Pour qu'une peur puisse être proclamée instinctive, il faut que le sujet la ressente d'emblée à l'égard d'objets qui n'ont pas été l'occasion d'une douleur ou d'un dommage antérieur, il faut que la réaction soit précoce, qu'elle existe chez le jeune animal et qu'elle soit constante chez tous les sujets d'une même espèce.

Nous aurons l'occasion de voir, malgré que l'opinion contraire soit encore souvent exprimée (1) qu'il est difficile de trouver des réactions de peur qui répondent intégralement à ces diverses conditions.

W. JAMES (2) fait remarquer combien il est malaisé de dire la part qui revient dans la peur à l'émotion et à l'instinct. Ce dernier fait *agir* tandis que l'émotion fait *sentir*, ces deux éléments étant d'ailleurs en association intime.

(1) Voir DUSTIN, Le Courage scientifique, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1936, oct.-nov., n° 1.

(2) W. JAMES, *Principles of Psychology*, London, Macmillan, 1892.

MAC DOUGALL (1) considère l'émotion comme l'aspect affectif et subjectif de l'instinct. Citons aussi l'opinion originale de LARGUIER DES BANCELIS (2) qui considère l'émotion comme un « raté » de l'instinct et un obstacle contrariant l'activité instinctive normale.

W. STERN (3) étudie la peur avec *l'attente* et *l'espoir* qui ont évidemment des racines psychologiques communes. Il distingue la *peur* de *l'anxiété*, la première ayant un caractère *objectif*, on a peur de quelque chose, la seconde un caractère *subjectif*, on est anxieux intérieurement et l'origine de l'anxiété est fréquemment soutenue par des troubles circulatoires.

Le sentiment général d'étrangeté, d'inadaptation à un milieu inaccoutumé représente d'après lui une forme très élémentaire et très précoce de la peur, c'est la peur de *l'inconnu*.

*
* *

Signalons sans définir chaque terme que dans le vocabulaire varié qui exprime en français les diverses modalités de la peur, terme le plus général et le plus compréhensif, on trouve des mots dont les uns expriment surtout des réactions de mouvement, tels frayeur, affolement, épouvante, désarroi, panique; d'autres, des inhibitions motrices, stupeur, terreur, saisissement, horreur, effroi; d'autres encore correspondent plutôt à des états subjectifs internes comme crainte, alarme, inquiétude, anxiété, angoisse, appréhension, pressentiment, insécurité, trac.

On peut remarquer combien l'intensité et les nuances des sentiments exprimés sont plus riches pour cette manifestation affective pénible que pour les émotions agréables.

*
* *

II) Déjà les philosophes de l'antiquité se préoccupaient de problèmes de psychologie et ARISTOTE dans le « Traité de la

(1) MAC DOUGALL, *An Introduction to Social Psychology*, London, 1908.

(2) In *Nouveau Traité de Psychologie de Dumas*, vol. II, p. 535.

(3) W. STERN, *Allgemeine Psychologie, auf personalistischer Grundlage*, Haag, Martinus Nyhoff, 1935, pp. 774 et seq.

Rhétorique » détaille les mobiles de la crainte. On redoute surtout les maux proches et inévitables. Il cherche à déterminer chez nos ennemis les tempéraments qu'il faut craindre plus que d'autres. Il remarque ainsi que certaines personnes sont moins susceptibles que d'autres à ressentir la crainte. Ce sont celles qui se trouvent dans une grande prospérité ou encore celles qui se figurent avoir souffert tout ce qu'il est possible de souffrir.

Le « Sage » classique, grâce à sa connaissance de tout ce qui doit scientifiquement arriver, ignore l'attente agitée. Il ne sera pas anxieux et ne peut être affecté par la « peur ».

MONTAIGNE (1) avait constaté les perturbations profondes qui accompagnent la peur : « C'est une estrange passion. Il n'en est pas qui emporte plus tost nostre jugement hors de sa deue assiette ».

Il parle déjà du cas, cité souvent depuis, de soldats pris de terreur qui se précipitent vers l'ennemi et courent à leur perte certaine au lieu de fuir.

RABELAIS dépeint la peur de Panurge descendant dans une caverne obscure (2) ainsi que celle qu'il ressentit en même temps que Frère Jean durant une tempête (3). Il décrit aussi (4) de son style naturaliste les effets physiologiques de la peur.

Chez SPINOZA (5) on trouve sur la peur des conceptions assez métaphysiques.

La crainte est une tristesse inconsciente produite par l'idée d'une chose future ou passée dont l'évènement nous paraît douteux. Il en résulte qu'il n'y a point d'espérance sans crainte, ni de crainte sans espérance.

Celui qui appréhende un évènement désagréable imagine ce qui pourrait l'en éloigner et par conséquent se réjouit de ce qu'il espère éviter.

J. LOCKE (6) fondateur de l'empirisme moderne, tout en niant l'existence des idées innées, considère la peur comme une disposition naturelle qui assure notre conservation.

(1) MONTAIGNE, *Essais*, livre I, chap. XVII, De la Peur.

(2) RABELAIS, *Pantagruel*, livre V, chap. XXXVI : « Comment nous descendimes les degrez tétradicques et de la peur qu'eut Panurge ».

(3) *Pantagruel*, livre IV, chap. XIX à XXIV.

(4) *Pantagruel*, livre IV, chap. LXVII : « Comment Panurge par male paour se conchia ».

(5) SPINOZA, *Ethique*, livre III, chap. XIII.

(6) *Pensées sur l'Éducation des Enfants* (trad. Coste, annotée par Fachier), Paris, Delagrave, 1882.

« La peur est une disposition naturelle qui nous porte à nous écarter de tout ce qui peut nous nuire ».

Il ne faut toutefois pas exagérer car « objectivement » les choses nous sont « indifférentes ». C'est en effet l'éducation et l'expérience personnelle qui nous font craindre des objets ou des êtres. Les enfants nouveau-nés ne sont pas plus épouvantés en présence d'un mort ou d'un lion qu'ils ne le sont à la vue de leur nourrice ou d'un chat. C'est pourquoi LOCKE attribue une grande importance à l'action que peut exercer le milieu dans lequel vit l'enfant en ce qui concerne le développement de cette disposition naturelle. La peur est atténuée dit-il par l'ignorance du danger qui nous menace ou par la domination d'autres passions. LOCKE remarque que personne n'est si ennemi de soi-même qu'il recherche le danger par l'amour du danger même. Nous ne ressentons la peur qu'à l'occasion de la satisfaction d'autres tendances ou passions comme la curiosité, l'amour-propre.

Le système évolutionniste de DARWIN (1) repose tout entier sur l'hérédité. Aussi ne sommes-nous point étonnés qu'il admette le caractère héréditaire de la peur. Les adeptes de DARWIN ont répondu à l'objection disant que les réactions qui accompagnent les grandes frayeurs sont plutôt défavorables au salut du sujet. Certaines réactions glandulaires, la fuite dans la direction du danger, l'état cataleptique sont à première vue nuisibles et vont à l'encontre de la défense personnelle.

SPENCER (2), LINDSAY (3) et plus tard Ch. RICHEL (4) ont montré que ces réactions en apparence nuisibles pour l'animal peuvent très bien être des rappels de réactions ancestrales autrefois très utiles. C'est ainsi que l'animal immobile, paralysé par la peur « ne feint pas la mort » mais prend instinctivement une attitude qui a sauvé tant de ses ancêtres qu'elle est devenue héréditaire. On peut rapprocher de ces actes autrefois utiles, la perte d'urine et de matières fécales qui peut représenter aussi

(1) DARWIN, *Expression of the Emotions in Man and in Animals*, London, 1873.

(2) SPENCER, *Psychologie*.

(3) Cité par Spencer.

(4) Ch. RICHEL, La Peur, Etude psychologique, *Revue des Deux-Mondes*, t. 76, 1886, pp. 73-117, voir p. 103.

un moyen de défense contre l'ennemi analogue à celui qui consiste chez tant d'espèces animales à lancer, pour se défendre, des liquides fétides.

Toutefois cette théorie a subi de nombreuses critiques et DARWIN lui-même a reconnu que l'expression de la peur est parfois si inadaptée à l'assistance de l'organisme que l'explication de ses réactions par des reliquats d'habitudes jadis utiles, est au moins insuffisante.

Angelo MOSSO (1) a longuement décrit dans un travail classique les réactions physiologiques de la peur, les unes extérieures, les autres internes. Il a pu observer objectivement par la brèche crânienne que portait son malade la congestion cérébrale due à l'émotion et l'anémie périphérique concomitante.

Il n'admet pas les explications darwiniennes concernant la persistance de réactions autrefois utiles et considère que des actes aussi défavorables auraient dû disparaître au cours de l'évolution. Ces réactions si mal adaptées à la défense ne sont pas des produits de l'évolution mais des symptômes de véritable maladie, des formes anormales et pathologiques de l'émotion.

W. JAMES et LANGE (2) ont considéré dans leur célèbre théorie périphérique, que la Peur est la perception par la conscience de certains changements corporels.

La peur, réaction psychique, se produit *pendant* et *après* que se sont manifestées les réactions physiologiques. Les courants afférents viennent de la peau, des glandes, des muscles, des articulations, des viscères et se transmettent à la conscience pour provoquer l'émotion.

RIBOT (3) n'accepte pas sans réserve la définition proposée par J. SULLY qui nie les peurs innées. Il propose au contraire de faire une distinction entre la peur primitive instinctive, inconsciente, antérieure à toute expérience individuelle et la peur consciente, acquise et raisonnée.

RIBOT a également établi une distinction entre les formes normales et morbides de la peur. Il propose comme criterium de la

(1) MOSSO, *La Peur*, Paris, 1886.

(2) JAMES, *Principles of Psychology*, London, Macmillan, 1892; IDEM., *La Théorie de l'Emotion*, Paris, Alcan, 1902; LANGE, *Les Emotions* (trad. G. Dumas), Paris, Alcan, 1894.

(3) RIBOT, *Psychologie des Sentiments*, Paris, Alcan, XIII^e édition.

peur pathologique, toute forme de peur qui au lieu d'être utile, devient nuisible.

L'émotion morbide présente certains caractères : elle n'est pas proportionnée à la cause, elle est permanente et ses réactions physiologiques sont exagérées.

FREUD dont l'œuvre est surtout caractérisée par une tendance à appliquer à la vie mentale le principe du déterminisme, devait tout naturellement chercher à expliquer certaines peurs à caractère encore mystérieux par les mêmes phénomènes que ceux qui conditionnent les rêves, les oublis, les délires. C'est ainsi qu'il émet l'hypothèse originale que l'angoisse de l'adulte n'est que la prolongation et la reproduction de l'angoisse physiologique respiratoire qui accompagne notamment le traumatisme de la naissance (1). « L'homme semble mettre plusieurs années, toute son enfance à surmonter d'une façon à peu près normale ce premier traumatisme intensif. Et l'enfant, même le plus normal est sujet à l'angoisse et on peut dire de tout homme adulte et sain qu'il a traversé une phase de névrose normale, névrose qui ne persiste jusqu'à l'âge mûr que chez certains individus restés infantiles, chez les individus névrotiques ». Les enfants nés par l'opération césarienne n'échappent pas au traumatisme de la naissance. La succession des générations a fixé cet état affectif qui est devenu héréditaire.

Les peurs irraisonnées et inexplicables ainsi que les phobies proviendraient de manifestations inconscientes dues à l'expression symbolique de refoulements sexuels.

Même ceux qui n'acceptent pas les théories de FREUD ne peuvent dénier à son système un cachet romanesque et original qui n'est pas sans charme.

Jules ROMAINS (2) trouve « l'idée que l'angoisse banale ou névrotique a pour origine chez l'homme l'impression d'étouffement qu'éprouve le nouveau-né en sortant du ventre de sa mère, une belle intuition de poète, mais il est un peu gêné qu'on fonde sur elle toute une théorie ».

Stanley HALL (3) dans un important travail a cherché à déga-

(1) Otto RANKE, *Le traumatisme de la naissance*, Paris, Payot, 1928, p. 26.

(2) Aperçu de la psychanalyse, *Nouvelle Revue Française*, 1922, janvier, pp. 5-20.

(3) Stanley HALL, A synthetic genetic study of Fear, *American Journ. of Psych.*, 1914, vol. XXV, nos 2 et 3, pp. 149-200, pp. 321-392.

ger les corrélations des diverses formes de la peur et d'en donner une vue d'ensemble. Il qualifie son étude de *génétique* parce que c'est en suivant le développement de la peur de l'animal à l'enfant, puis à l'adulte, qu'il en a le mieux compris la genèse. Il met à l'origine de la peur, le « shock » dont la nature était en 1914 encore fort mystérieuse. Il attire l'attention sur l'importance de la perte d'équilibre et rappelle les étapes de l'éducation de la marche et de la station debout chez l'enfant comme génératrice de peur. Il montre aussi l'importance de la limitation des mouvements avec perte de la liberté et le fait d'être enfermé dans un espace clos (claustrophobie). L'auteur donne une liste impressionnante des peurs subies par l'humanité dans son développement combatif. Il les rapproche des nombreuses phobies qu'on rencontre chez les malades.

DECROLY (1) considère la peur et la colère comme les émotions spécifiques des tendances défensives *adjuvantes*. Celles-ci ne sont pas autonomes, mais viennent en aide aux tendances primaires et secondaires qui assurent la conservation de l'individu, du groupe ou de l'espèce. La peur ne se produit chez l'animal que s'il est menacé par exemple dans son instinct alimentaire ou maternel. LOCKE avait déjà émis cette idée que les instincts de défense peuvent être considérés comme adjuvants parce qu'ils ne se manifestent que lorsque d'autres tendances affectives fondamentales menacent d'être contrariées.

LARGUIER DES BANCELS (2) distingue très nettement l'instinct qui fait agir et l'émotion qui fait sentir « Sous l'impulsion de l'instinct l'homme agit, sous l'empire de l'émotion il s'agite ».

Si les réactions instinctives l'emportent sur les réactions émotionnelles, nous assurons parfaitement notre conservation.

C'est obéir à un instinct que de se ranger devant la voiture que l'on entend tout à coup rouler sur la chaussée, mais c'est être victime d'une émotion que de s'arrêter ou de traverser précipitamment la route.

Si l'instinct fait naître des réactions utiles, l'émotion entraîne des réactions nuisibles. C'est pourquoi l'émotion apparaît comme un substitut ou un « raté » de l'instinct. Nombreux sont

(1) DECROLY, *Quelques notions générales sur l'évolution affective chez l'enfant*, Bruxelles, Lamertin, 1927.

(2) *Introduction à la Psychologie*, Payot, 1921; *Les tendances instinctives. L'émotion raté de l'instinct*, *Nouveau Traité de Psychologie*, t. II, p. 535 (déjà cité).

les sujets chez qui les instincts fléchissent devant les émotions. Le tempérament émotif serait d'après LARGUIER celui chez qui d'une manière générale, l'émotion prédomine sur l'instinct.

H. WALLON (1) a repris et précisé à la lumière des découvertes physiologiques récentes les idées émises par plusieurs auteurs notamment STANLEY HALL (2), WATSON (3), PIEPER (4), BLONSKY (5).

Sans vouloir généraliser il considère les ruptures d'équilibre et les attitudes motrices qui en dérivent comme une cause fondamentale et primitive de peur. Il exprime même l'idée que la brusque incertitude concernant l'attitude à prendre en cas de danger est fréquemment à la base de l'émotion peur.

Les réflexes qui se produisent dans les réactions posturales se confondent avec les réflexes labyrinthiques de MAGNUS et de KLEYN (6).

C'est aux manifestations posturales qui résultent des excitations labyrinthiques que WALLON attribue le tressaillement que provoque chez le nouveau-né un bruit violent.

De même certains réflexes oculaires rappelant le nystagmus qui peuvent s'observer dès les premières semaines sous le choc d'impressions violentes inattendues, représentent aussi des manifestations d'excitation labyrinthique. L'auteur rappelle qu'à cette époque de la vie la voie acoustique n'est pas encore myélinisée et que ces réactions sont imputables à la solidarité de l'appareil auditif et de l'appareil de l'équilibre et non à des excitations purement auditives.

*
**

Les manifestations physiologiques de la peur se traduisent spécialement dans la mimique faciale, les gesticulations, la

(1) Dr H. WALLON, *L'enfant turbulent*, Paris, Alcan, 1925, pp. 71-81; IDEM., *Les origines du caractère chez l'enfant*, Paris, Boivin, 1934, pp. 115-123.

(2) STANLEY HALL, *loc. cit.*

(3) WATSON, *Ped. Seminary*, XXXII, 1925, pp. 328, 348, 349, 371.

(4) PIEPER, *Jahrbuch f. Kinderheilk.*, 1926, Bd III.

(5) BLONSKY, *Arch. f. die Gesamte Psych.*, Bd 71, 4, 1929.

(6) MAGNUS et DE KLEYN, *La dépendance du tonus des muscles des membres, de la position de la tête*, *Arch. f. die ges. Physiol.*, 145, 1912 et 159, 1914; MAGNUS, *Réflexes d'attitude du corps chez les animaux nouveau-nés*, *Skandin. Arch. f. Physiol.*, 43, 1923; IDEM, *Importance du tronc du cerveau dans le tonus musculaire et l'attitude du corps*, *Deutsch. med. Wochenschr.*, 1923; IDEM, *Die Körperstellung*, 740 p., Springer, 1924.

vaso-motricité, la pilo-motricité, le rythme respiratoire. Les palpitations, la pâleur, l'oppression, la transpiration, la chair de poule, les modifications et la perte de l'urine et des sécrétions intestinales, les tremblements, la catalepsie ont été décrites abondamment par tous les auteurs et on en trouvera une description détaillée dans les derniers travaux de DUMAS (1).

Les modifications des *sécrétions internes* sous l'influence des émotions sont connues depuis les travaux célèbres de CANNON (2) qui a démontré l'augmentation énorme et immédiate de la sécrétion d'adrénaline sous l'influence des excitations violentes. L'action de l'adrénaline sur la circulation ainsi que la *mobilisation du sucre* circulant, constitueraient dans les violentes émotions une réaction réflexe utile puisqu'elle favoriserait l'activité générale de l'organisme, augmenterait par l'hyperglycémie l'excitabilité musculaire et réaliserait une adaptation meilleure de l'animal à la fuite et à la défense par l'intervention synergique de tous les réservoirs de force.

H. PIÉRON (3) a critiqué les explications finalistes de la peur et fait remarquer qu'elles ne constituent pas toujours un comportement adapté et qu'on ne peut parler notamment d'utilité, de finalité pour les déroboements de jambes, les tremblements et les relâchements sphinctériens.

La dépense d'énergie se fait en activité motrice efficace si elle peut servir à la fuite. Mais cette énergie, si la fuite est impossible, peut se dériver dans les voies organiques et entraîner des déséquilibres chaotiques du système viscéral et glandulaire.

III. LA PEUR CHEZ L'ENFANT.

Les documents recueillis au cours des travaux du séminaire ont surtout porté sur les trois points suivants :

1° Existe-t-il chez l'enfant des peurs héréditaires et surtout des peurs héréditaires spécifiques ?

2° Quels sont les excitants qui déterminent les premières réactions de peur ?

(1) DUMAS, *Nouveau Traité de Psychologie*, vol. III, Paris Alcan, 1933, p. 171.

(2) CANNON, *American Journal of Psychology*, XXV, 256, 1914.

(3) H. PIÉRON, *Psychologie expérimentale*, 1926, 2^e partie, chap. II.

3° Comment s'acquièrent chez l'enfant les diverses manifestations de peur et quelle est leur évolution ?

1° Il semble bien tout d'abord qu'il ne soit pas possible actuellement, malgré une opinion commune assez courante de démontrer chez l'enfant l'existence de réactions de peur héréditaire. La plupart de celles qui ont été citées sont loin d'être spécifiques pour telle ou telle cause et ne se rencontrent d'ailleurs pas chez tous les enfants. Ce caractère de généralité devrait exister pour que la réaction puisse être considérée comme instinctive.

Une réaction qui sans être générale semble au moins très fréquente et qui est décrite par la plupart des auteurs c'est la peur de l'*inconnu* : bruit, objet, animal, physionomie, lieux inaccoutumés. Mais on peut faire remarquer que tous les enfants n'ont pas peur de l'obscurité, des animaux inconnus, du tonnerre et des physionomies étrangères. Malgré cette absence de caractère général, la peur de l'inconnu a été considérée par des psychologues de la valeur de K. GROOS (1) comme une tendance biologique fondamentale se rapportant à la défense de l'individu et constituant pour lui un frein contre la curiosité inconsidérée et l'aventure qui le poussent à l'exploration du monde extérieur avec ses dangers.

SULLY (2) avait émis une idée analogue en montrant que la curiosité est un excellent palliatif à la peur.

Nous possédons au sujet des réactions dites de peur pendant les premiers mois de la vie les observations classiques de DARWIN (3), PÉREZ (4), PREYER (5), SULLY (6) qui assignent à la peur une époque d'apparition variable, très précoce pour les uns, plus tardive notamment pour James SULLY qui considère que la conscience du danger est nécessaire pour qu'on puisse parler de peur véritable et pense que les réactions des premiers jours ou des premières semaines signalées notamment par PÉREZ PREYER, DARWIN, sont beaucoup plus un effroi instinctif de l'inconnu qu'une réelle appréhension du mal.

(1) Cité par Stern, *Allgemeine Psychologie*, *loc. cit.*

(2) SULLY, *Studies of childhood*, London, 1896.

(3) DARWIN, *loc. cit.*

(4) PÉREZ, *L'Enfant de 0 à 3 ans*, Paris, Alcan.

(5) PREYER, *L'âme de l'Enfant*, Paris, Alcan.

(6) J. SULLY, *loc. cit.*

2° *Premières réactions de peur.* — Ce sont d'abord des *excitants auditifs* ou des *dérobements brusques d'équilibre* qui déclenchent les premières réactions instinctives de défense. Les bruits violents inattendus provoquent dès la naissance l'occlusion des paupières, le sursaut, le soulèvement des bras. J. SULLY (1) a même constaté ces réactions pour des sons musicaux entendus pour la première fois à l'âge d'un an. Il ne leur attribue pas le caractère de peur mais il les considère plutôt comme « une alarme vague à l'inattendu et à l'inconnu ». Ces réflexes instinctifs de défense proviennent chez le nouveau-né dont les fibres acoustiques ne sont pas encore myélinisées, de l'appareil labyrinthique.

Le manque soudain de support quand on abandonne le bébé à son propre poids dans son bain, ou lorsque tenu dans les bras, on fait le simulacre de le laisser choir, créent des réactions analogues à celles constatées lors de la perception de bruits violents.

Au début du quatrième mois des *excitants* visuels deviennent susceptibles d'effrayer l'enfant. A cet âge il commence à avoir un sentiment précis de familiarité et d'étrangeté. Il s'effraie à la vue d'une figure étrangère ou lorsqu'on le transporte dans un lieu qu'il ne connaît pas. Tous les psychologues qui se sont intéressés aux réactions affectives du jeune enfant ont constaté cette crainte instinctive de l'inconnu. K.H. BRIDGES (2) considère que la peur sous sa forme primaire est une réaction qui se produit quand une situation nouvelle se présente ou lorsque le bébé s'aperçoit qu'une situation familière a disparu.

Car, comme le fait remarquer STERN (3) ce qui effraie l'enfant c'est l'altération par un détail de ce qui lui est familier ou la brusque reconnaissance dans un ensemble nouveau pour lui d'un détail qui lui est bien connu.

L'échelle de tests établie par Ch. BÜHLER (4) pour des enfants de 0 à 3 ans prévoit à 4 mois une réaction normale de défense à la vue d'un adulte muni d'un masque de lièvre en argile brune. L'enfant arrête ou accélère ses mouvements, ride le front et pleure.

(1) SULLY, *loc. cit.*

(2) K. M. BRIDGES, *Le développement des émotions chez le jeune enfant, Journal de Psychol.*, 1936, 33^e année, n° 1 et 2, pp. 40-88.

(3) STERN, cité par Wallon, *Les origines du caractère chez l'enfant*, p. 118.

(4) BÜHLER u. HETZER, *Klein Kinder Tests*, Leipzig, 1932.

Un des tests de M^{me} BÜHLER montre d'ailleurs que c'est à quatre mois que l'enfant s'intéresse davantage aux excitants visuels. Si on présente à un bébé de cet âge simultanément un écheveau de laine et qu'on fait entendre le bruit d'un hochet, après quelques hésitations il fixe uniquement l'écheveau.

STERN et GROOS montrent que parmi les images visuelles ce sont celles des objets qui s'approchent très près du visage de l'enfant et celles des grands objets qui provoquent le plus fréquemment des réactions de peur.

Les bruits violents et inattendus, les changements brusques dans la statique, l'apparition soudaine de certains excitants visuels inaccoutumés et désagréables sont donc les premiers excitants qui provoquent des réactions de peur.

Ces trois réactions se rencontrent toujours invariablement chez les très jeunes enfants ce qui leur confère un caractère indiscutable d'innéité. Elles conservent d'ailleurs leur caractère phobogène élémentaire durant la vie entière et peuvent donc être attribuées certainement à une tendance instinctive.

Certaines peurs secondaires conditionnées, auraient leur origine d'après WATSON (1) dans le fait que l'excitant qui les déclenche aurait été associé primitivement à des bruits violents. C'est ainsi que la peur de beaucoup d'enfants à l'égard d'un chien n'existerait qu'en fonction du choc provoqué par l'aboïement inattendu et intempestif.

Avec l'acquisition de la marche, l'enfant commence à connaître de mieux en mieux son milieu. A la suite d'expériences fâcheuses il acquiert peu à peu des craintes qui deviennent plus motivées. Il s'approchera dès lors avec prudence du feu, de l'eau, des animaux.

Ces craintes acquises, associées aux souvenirs d'expériences antérieures désagréables diffèrent forcément suivant les sujets et le milieu dans il lequel ils ont vécu.

Dès l'âge de deux ans apparaissent chez l'enfant les premières manifestations imaginatives. Celles-ci ne sont souvent à l'origine que des erreurs de perception. Puis progressivement l'enfant créera des synthèses personnelles avec des images

(1) Cité par K. M. BRIDGES, *The social and emotional development of the pre-school child*, London, 1931.

empruntées à ses souvenirs. Le jeu va lui offrir des possibilités innombrables de concrétiser ses créations imaginatives. Il revient à CLAPARÈDE (1) d'avoir mis en valeur que le jeu permet à l'enfant d'extérioriser sa personnalité en dérivant ses tendances dans la fiction au cas où il ne peut le faire dans la réalité.

La plupart des enfants passent par le stade de « l'animisme » longuement décrit par PIAGET (2). Pour eux la nature entière est animée d'intentions. Rien n'y est livré au hasard. Tous les phénomènes s'expliquent naturellement et ont leur raison d'être.

Ce sont les images visuelles qui sont le plus fréquemment évoquées dans les manifestations imaginatives. Ce sont elles qui alimentent les productions les plus fantaisistes de l'esprit.

Les perceptions tactiles et auditives que l'on ne parvient pas à identifier lorsque le sens visuel n'exerce plus son contrôle, favorisent aussi des interprétations à tonalité affective désagréable.

On comprend combien l'imagination particulièrement active chez l'enfant est destinée à alimenter des peurs nouvelles multiples et variées.

Les perceptions erronées du jeune enfant suffisent déjà à faire naître des causes d'inquiétude.

L'imagination surexcitée déforme à plaisir des formes floues perçues dans une demi-obscurité pour y reconnaître des êtres malfaisants. « La folle du logis » ne se fera pas faute de se glisser sous les tentures, les troncs d'arbre et de leur prêter des attitudes menaçantes.

La perception syncrétique qui nous permet inconsciemment de reconnaître des formes entières dans des dessins inachevés, explique la facilité avec laquelle nous transformons des contours imprécis en apparitions animées.

C'est aussi vers deux ans que le sommeil de l'enfant commence à être troublé par le Rêve qui constitue une manifestation imaginative indéniable.

Si la trame du rêve peut être conditionnée par les sujets qui nous préoccupent à l'état de veille, la réciproque est vraie. Nous connaissons tous, les visages pâles aux traits tirés de

(1) CLAPARÈDE, *Psychologie de l'enfant*, Chapitre du jeu.

(2) PIAGET, *La représentation du monde chez l'enfant*, Paris, Alcan.

certains enfants que l'on aperçoit le matin encore sous l'emprise de leurs rêves mouvementés. Ce sont souvent des enfants très nerveux chez lesquels l'émotivité conditionne tout le comportement.

Leur sensibilité affinée, leur imagination riche, en fait des êtres personnels, profonds qui exercent un certain charme sur leur entourage. On ne découvre pas dès l'abord les angoisses qui les tourmentent. Leur nature complexe s'allie souvent à un amour-propre très marqué qui ne fait que croître avec l'âge et le développement de l'intelligence.

Selon STERN (1) ce serait leur imagination qui créerait la plus grande part de leurs inquiétudes et de leurs angoisses. Il ajoute que dans certains cas, l'angoisse enfantine est liée à des excitations génitales précoces.

3° *Peurs acquises.* — On doit attribuer le caractère de peurs acquises à un grand nombre de manifestations qui passent communément pour être héréditaires et innées. Un excellent exemple en est donné par la peur de l'obscurité qui doit être considérée comme acquise malgré l'opinion opposée souvent exprimée à ce sujet.

WATSON (2) a démontré expérimentalement que ce n'est pas l'obscurité elle-même qui effraie mais bien l'absence dans celle-ci des excitants familiers, des bruits coutumiers, des présences habituelles.

On sait d'ailleurs que la peur due à l'obscurité est loin d'être générale chez les petits enfants. Bon nombre d'entre eux ne la ressentent jamais spontanément. Ils n'en manifestent les premiers signes qu'après en avoir subi certaines expériences désagréables.

La peur de l'obscurité est donc acquise, elle se renforce normalement et légitimement sous l'influence du développement de l'intelligence et des connaissances.

Si l'on examine ainsi avec sens critique et à la lumière de certaines expériences, beaucoup de peurs qui passent pour être innées, on en trouverait pas mal qui sont nettement le produit d'acquisitions empiriques individuelles.

(1) STERN, *Psychologie der Frühen Kindheit*, Leipzig, 1927.

(2) WATSON, Conditioned emotional reactions, *Journal of Experimental Psychology*, 1920, pp. 1-14.

A part les quelques réactions signalées ci-dessus comme nettement innées et auxquelles beaucoup d'auteurs accordent plutôt le caractère de réflexes généraux de défense et non celui de peurs véritables, la plupart des manifestations de peur sont produites, ainsi que l'a très bien fait remarquer MÉLINAND (1) par l'attente d'un danger ou d'un désagrément connus et ultérieurement éprouvés sous une forme plus ou moins complète.

C'est ainsi que la peur de l'eau, du feu, des animaux, des blessures corporelles, du dentiste, comme celle des êtres surnaturels, diable, croquemitaine, ogre, loup-garou sont nettement acquises.

Une expérience faite par deux élèves du séminaire, M. et M^{me} Van de Velde a démontré qu'un grand nombre d'enfants se sentent désemparés, lorsqu'ils sont seuls dans l'obscurité. Sous le prétexte banal d'y prendre un chapeau on prie l'enfant de se rendre dans la salle de projections de l'école. Celle-ci est plongée dans l'obscurité, les stores noirs sont baissés. Un seul rideau laisse passer dans l'angle inférieur de la fenêtre un rayon de lumière qui permet à l'enfant de distinguer l'endroit vers lequel il doit se diriger. Les lampes électriques ont été partiellement dévissées pour empêcher l'enfant qui aurait l'idée d'allumer, d'obtenir de la lumière. Un des expérimentateurs est dissimulé dans un coin de la salle pour observer les réactions de l'enfant. Hors de la salle, dans le couloir, un second expérimentateur note le temps pendant lequel l'enfant est dans la salle. Tout en lui demandant l'objet qu'il est allé chercher l'expérimentateur observe les réactions de l'enfant et l'interroge s'il y a lieu, à ce sujet.

L'expérience a été faite avec 36 garçons de six à onze ans (6 enfants par année d'âge) 25 élèves ont montré des signes évidents de peur, 16 se sont d'ailleurs abstenus de rapporter l'objet demandé. Les autres, après des hésitations, des reculs, des tentatives d'éclairer la salle, se sont enfuis après avoir saisi rapidement l'objet demandé. La peur de l'obscurité semble donc être un phénomène répandu chez les écoliers de six à onze ans.

(1) MÉLINAND, Le sentiment de la peur, *La Revue* (ancienne *Revue des Revues*), vol. 39, 1901, pp. 526-535.

Les émotifs se sont sentis complètement désemparés et sont sortis précipitamment de la salle les mains vides. Ceux qui ont une plus grande maîtrise d'eux-mêmes ont réagi normalement en essayant d'éclairer la salle.

EN RÉSUMÉ :

On observe chez le jeune enfant dès les premiers jours des réflexes partant de l'appareil auditif et du labyrinthe, provoqués par des bruits violents ou des changements brusques d'attitude, qui déclenchent des réactions motrices posturales et mimiques très analogues à celles qui caractérisent la peur.

Pour les uns, elles constituent déjà la peur véritable, pour les autres, celle-ci ne peut se manifester que plus tard lorsque l'enfant a conscience du danger.

Vers trois mois, selon la plupart des auteurs l'enfant manifeste les mêmes réactions réflexes à toute rupture brusque dans l'équilibre harmonique du milieu habituel. Il éprouve la « peur de l'inconnu » toujours avec cette réserve que les uns admettront qu'il s'agit de peur réelle et que les autres voudront attendre pour reconnaître celle-ci que l'enfant ait véritablement conscience d'un danger imminent.

Quant à des peurs héréditaires, spécifiques pour tel ou tel excitant (feu, eau, obscurité, animaux féroces) on ne trouve ni dans la littérature, ni dans l'expérience psychologique récente aucun élément en faveur de leur existence.

*
* *

IV. LA PEUR CHEZ L'ANIMAL.

Si l'on cherche dans la littérature scientifique une observation ou une expérience précise démontrant chez l'animal l'existence d'une peur innée spécifique et bien caractérisée, on est fort déçu. Le plus souvent il s'agit d'observations vagues, quelque peu romancées qu'on retrouve citées sans contrôle par tous les auteurs. C'est ainsi qu'une observation ancienne de GRATIOT cite un chien terrifié par une peau de loup, et les poussins passent pour avoir une peur héréditaire de l'épervier ou du faucon.

THORNDIKE (1) a démontré qu'il n'existe pas chez le poulet de peurs héréditaires spécifiques et que si les oiseaux en général ont peur de l'épervier, ils manifestent aussi la peur d'un objet quelconque déployé qu'on fait voler au dessus d'eux.

Les peurs des jeunes poulets sont celles des objets étranges et mouvants en général, des bruits et des sons inaccoutumés et violents. Cette peur de l'objet nouveau en mouvement n'existe pas durant les premiers jours mais se développe au courant du premier mois.

Il n'y aurait pas chez le poulet de réaction spécifique à la présence du chat, ni de l'homme. Les poussins n'ont peur du chat que quand il a sauté sur l'un d'eux et ils ont peur aussi d'un panier ou d'un ballon de foot-ball qu'on lance vers eux. Il existe de grandes différences individuelles parmi les poussins tant dans les réactions immédiates que dans la rapidité d'acquisition des diverses réactions. Le miaulement du chat, par exemple provoque une grande terreur chez un ou deux poulets et rien chez d'autres.

De même Lloyd MORGAN (2) montre que si des chats aveugles sont effrayés par l'odeur du chien, ils manifestent la même émotion pour l'odeur de l'ammoniaque ou pour toute autre odeur forte. Dans un livre récent W. et L.A. KELLOG (3) signalent de nombreuses observations faites concernant la peur sur un jeune chimpanzé élevé en même temps qu'un bébé du même âge. De même que chez l'enfant ce sont des stimulants brusques et inattendus qui déclenchent les réactions de peur, ainsi que la vue de personnes étrangères. Les réactions vis-à-vis du feu sont identiques chez l'animal et chez l'enfant. Il ne prend la peur qu'après s'être brûlé une fois.

Une peur instinctive des champignons vénéneux (ammanite) est très hypothétiquement supposée par les auteurs mais leur expérience est peu probante, aucune comparaison n'ayant été faite avec des champignons comestibles. Répétée avec d'autres chimpanzés du Jardin Zoologique l'épreuve s'est d'ailleurs montrée très inconstante.

*
* *

(1) *Animal Intelligence*, N.Y., 1911, p. 162.

(2) *Animal Behaviour*, London, 1900, p. 48.

(3) W. A. et L. A. KELLOG, *Le singe et l'enfant*, Paris, Stock, 1936.

Nous avons eu l'occasion de faire une expérience sur deux jeunes chats âgés de 26 jours et normalement développés, c'est à-dire qu'à cet âge ils voient, entendent, se meuvent dans le milieu et jouent.

Nous voulions savoir s'il existait chez eux des peurs innées et avons employé des excitants dont nous étions sûrs qu'ils n'avaient eu antérieurement aucune connaissance. Il s'agissait : 1° d'un bruit violent ; 2° d'une brusque perte d'équilibre ; 3° du feu ; 4° de l'eau ; 5° d'un chien fox-terrier.

Nous n'avons pu constater la moindre réaction instinctive de peur pour aucun de ces excitants.

1° Le bruit provoqué par le heurt de couvercles de métal violemment entrechoqués donne un sursaut de surprise sans qu'on puisse constater de réaction de peur véritable et notamment de fuite. La réaction de surprise ne se produit plus à la répétition de l'excitation. Un résultat analogue est obtenu par la détonation d'un pistolet d'enfant. La réaction a également disparu à la seconde explosion.

2° De brusques pertes d'équilibre provoquées en retournant de façon inattendue l'animal sur le dos ou en le laissant choir d'une certaine hauteur sur un coussin ne provoque aucune réaction appréciable et notamment aucune réaction de fuite.

3° La réaction au feu est étudiée en allumant dans l'obscurité devant l'animal une grande feuille de papier. Aucune réaction importante ne peut être notée. Un des chats s'est au contraire approché curieusement de la flamme et si près que son poil roussit, ce qui n'empêcha pas qu'on ait dû, quelques instants après le préserver de nouveau du contact du feu.

4° Réaction à l'eau. Aucune réaction de peur n'est obtenue en poussant les chats dans un bassin d'eau tiède. Lorsqu'ils y sont entrés ils se mettent à laper l'eau puis sortent du bassin exactement de la même façon dont ils sortaient ensuite d'un bassin vide, c'est-à-dire sans aucune réaction extérieure de peur.

5° Peur du Chien. On les met en présence d'un jeune chien fox-terrier qui tire sur sa laisse et veut entrer en contact. Il ne pousse pas un seul aboiement. On ne constate aucune réaction de peur, même quand on met les jeunes chats en contact direct avec la peau du chien.

Disons aussi que nous n'avons obtenu aucune réaction en faisant mouvoir devant ces jeunes chats une souris artificielle fort bien imitée.

Ces expériences ont été faites individuellement pour chaque animal et en dehors de la présence de la mère chatte.

Fred. A. MOSS (1) a imaginé des expériences qui montrent que l'animal affamé surmonte la peur qu'il éprouve à franchir un obstacle désagréable pour satisfaire son instinct alimentaire.

Des rats privés de nourriture sont placés dans une cage. Ils ne peuvent atteindre la nourriture convoitée qu'en passant par une plaque électrisée. Après un jeûne de douze heures aucun rat ne franchit la plaque. Après 24 heures un rat sur quatre passe et après 72 heures tous préfèrent sentir le choc électrique que de s'abstenir de nourriture pendant plus longtemps. Ceci montre que le comportement de l'animal est la résultante des tendances instinctives opposées, d'intensité différente.

H. HELLWALD (2) a étudié chez la souris la dualité qui peut exister entre le besoin de se nourrir et la peur. L'animal enfermé dans une cage peut aller librement à sa mangeoire. Seulement celle-ci est placée sur un pèse-lettre qui oscille lorsque la souris y monte et déclenche en même temps le timbre d'une sonnette électrique. On a calculé à l'aide de ce dispositif, le nombre d'essais nécessaires pour que la souris vienne prendre sa nourriture sans que l'instinct nutritif soit inhibé par la crainte.

Rappelons que K. BÜHLER (3) et K. GROOS (4) contestent fort l'existence chez les animaux de peurs héréditaires et disons en résumé que chez l'animal comme chez l'enfant nous ne constatons pas de peur répondant à un instinct de défense inné et spécifiquement dirigé contre des ennemis naturels et héréditaires.

Les peurs bien caractérisées surviennent surtout vis-à-vis de choses nouvelles et inconnues surgissant brusquement dans le milieu habituel.

(1) Fred A. MOSS, Study of animal drives, *Journal Exp. Psych.*, 1924.

(2) H. HELLWALD, Untersuchungen über Triebstärken, *Zeitschr. f. Psych.*, 123, 1931.

(3) BÜHLER, K., *Die geistige Entwicklung des Kindes*, Iena, Fischer, 4. Auflage, 1924.

(4) GROOS, K., *Das Seelenleben des Kindes*, Berlin, Reuther und Reichardt.

Elles se traduisent ou bien par la fuite, qui est le meilleur critérium de la peur ou par l'immobilité et la simulation de la mort. Cette simulation qui se constate non seulement chez les crustacés et les insectes mais même chez certains vertébrés peut incontestablement avoir une certaine utilité et faire échapper l'animal à son ennemi. DARWIN avait déjà fait remarquer cependant que les insectes qui soi-disant simulent la mort ne prennent jamais l'attitude de l'insecte mort naturellement ou accidentellement. BOHN (1) fait la même remarque. Il semble bien d'ailleurs que cette soi-disant simulation de la mort représente plutôt un état d'évanouissement involontaire et d'immobilité cataleptique.

Les opinions sur cette question varient évidemment suivant les auteurs, en rapport avec la conception qu'ils se font du psychisme animal et notamment de la conscience chez les animaux.

V. LA PEUR DANS LES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET LE JEU.

Il est intéressant de constater le succès littéraire de certains contes et récits fantastiques, de certains films cinématographiques terrifiants, de même qu'on peut remarquer dans certains jeux d'enfants la tendance et le désir d'utiliser la peur : « J'adore les histoires qui se suivent tout d'une haleine, où l'on a peur » dit Madame Bovary (2).

Certaines « attractions » de nos foires emploient copieusement le sentiment de peur pour retenir le public. On peut faire remarquer toutefois que si le frisson est recherché, il est compensé par la certitude de la sécurité. Ce sont les bruits violents et les pertes inattendues d'équilibre qui sont le plus souvent employés dans les jeux à faire peur, ainsi que les apparitions soudaines d'objets, d'animaux ou de diabolotins, tels le petit diable sortant d'une boîte.

La description de la peur et du type du peureux n'ont pas tenté autant les littérateurs que celle d'autres sentiments tels que l'amitié, la haine, l'amour, la jalousie. Le type de l'enfant peureux et malheureux par la peur, tant dans la famille qu'à l'école a parfois été décrit avec l'intention d'éveiller envers lui

(1) G. BOHN, *Nouvelle psychologie animale*, Paris, Alcan, 1911.

(2) FLAUBERT, *Madame Bovary*, Edition Larousse, 1936, vol. I, p. 131.

des sentiments de pitié, tels le poème célèbre de Sully-Prudhomme : « Il est dans les sombres écoles », « Le Petit Chose » d'Alphonse Daudet, et « Poil de Carotte » de Jules Renard.

Les réflexions de Montaigne, les fantaisies de Rabelais, les pensées de La Bruyère, quelques vers de La Fontaine, par exemple :

« Corrigez vous dira quelque sage cervelle

Eh, la peur se corrige-t-elle ? » (1)

montrent toutefois que la préoccupation de la peur existe chez beaucoup de penseurs et de moralistes.

L'auteur le plus caractéristique dans le domaine des contes à faire peur est certainement Edgar Allan Poë, dont l'influence sur Charles Baudelaire est bien connue. La préoccupation de provoquer chez le lecteur la peur, la terreur et l'horreur sont la note constante des « Contes Fantastiques ».

Dans le théâtre de Shakespeare de nombreuses scènes comportent des spectres, des revenants, des sorcières et cherchent à provoquer chez les spectateurs le sentiment de la peur. On peut en dire autant de certaines pièces du théâtre de Maeterlinck notamment « L'intruse ». Certains récits de Villiers de l'Isle Adam dans les « Contes cruels » et surtout le célèbre conte de Guy de Maupassant « Le Horla » représentent des productions littéraires très suggestives en matière de peur.

Rappelons qu'Alfred Binet a signalé le sentiment de frayeur éprouvé par ses fillettes à la représentation de « Michel Strogoff ».

La littérature de guerre et spécialement les livres de Duhamel et de Remarque, ont décrit des scènes de peur et de panique dont il sera question à propos de la peur collective.

D'autre part on peut constater que dans de nombreux jeux d'enfants intervient le plaisir de faire peur aux autres : on se cache derrière un mur et on se montre brusquement en poussant un cri, on provoque une perte soudaine d'équilibre, on fait éclater un pétard ou un sac en papier gonflé d'air.

(A suivre.)

(1) *Le Lièvre et les Grenouilles.*

L'admission aux études supérieures

A l'initiative de M. J. Timmermans, président de la Faculté des Sciences, une commission mixte formée de professeurs des facultés des sciences, de médecine et des sciences appliquées de l'Université Libre de Bruxelles a été constituée en vue d'une étude générale des conditions d'admission aux grades légaux universitaires. C'est le rapport de cette commission qui fait l'objet de la présente note; il est précédé de considérations particulières sur l'importance et la portée des propositions émises.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION UNIVERSITAIRE.

En février 1935, M. Hiernaux, à ce moment Ministre de l'Instruction publique, déposa un projet de loi ayant pour but de modifier les conditions d'admission aux grades légaux délivrés par les Universités belges.

Un certain nombre de dispositions prévues dans ce projet suscitèrent une vive émotion parmi les professeurs de l'Université de Bruxelles; en effet, pour éviter aux jeunes gens la nécessité d'être fixés dès le début de leurs classes moyennes, sur l'orientation de leurs études universitaires, ce projet proposait de rendre uniformes pour tous les candidats, les conditions d'accès aux grades légaux les plus divers; ce but était atteint en abandonnant l'obligation de l'étude du grec pour les futurs médecins et docteurs en sciences naturelles et d'autre part, en rendant obligatoire l'étude du latin pour les futurs ingénieurs et docteurs en sciences physiques et mathématiques.

Ces propositions ralliaient dans une certaine mesure la sympathie des membres de la Faculté de médecine parce qu'elles déchargeaient les étudiants en médecine de l'obligation de connaître le grec; mais elles rencontraient une vive opposition à la Faculté des Sciences appliquées et à la Faculté des Sciences, parce que de telles mesures auraient complètement empêché l'admission à ces facultés, d'élèves n'ayant pas étudié le latin.

Le renouvellement des Chambres rendit bientôt caduc le projet élaboré par M. Hiernaux; mais en présence du danger que peut présenter la campagne persistante menée en Belgique dans le but de rendre les humanités classiques obligatoires pour tous les futurs universitaires, plusieurs de nos collègues ont estimé qu'il était indispensable de réagir, non seulement par la critique du projet précédent, mais encore en exposant à leur tour, comment ils concevaient les réformes à accomplir pour que les étudiants soient mieux préparés aux études scientifiques.

A la demande de son Président, la Faculté des Sciences de l'Université Libre de Bruxelles proposa à la Faculté technique la constitution d'une commission mixte ayant pour but d'examiner en commun les points de vue soulevés plus haut; dans la suite, des représentants de la Faculté de Médecine vinrent se joindre à leurs collègues, si bien que le rapport ci-dessous est le résultat de discussions auxquelles prirent part des membres des trois Facultés bruxelloises qui s'occupent des sciences exactes et de leurs applications.

Les explications précédentes nous ont paru indispensables pour faire comprendre les conditions dans lesquelles le rapport qu'on va lire a été élaboré et permettront d'apprécier plus justement ses conclusions.

Il résulte tout d'abord de la manière dont la commission a été constituée que les décisions de celle-ci n'engagent que les signataires et ne sont pas le résultat de votes formels des Facultés intéressées; mais les nombreux échanges de vue que ses membres ont eus à ce sujet avec leurs collègues, tant au cours des séances de Faculté qu'en dehors d'elles, leur permettent d'affirmer que les conclusions énoncées répondent

bien à l'opinion de la grande majorité des professeurs de ces trois Facultés. De plus, le désir de présenter un projet qui satisfasse à la fois aux vues d'hommes appartenant à des milieux aussi différents que ceux de l'ingénieur, du médecin et de l'homme de science pure, a conduit tout naturellement à un projet en quelque sorte « minimaliste », considéré par tous comme une base commune d'action dont l'adoption constituerait un progrès sérieux sur la situation existant actuellement.

L'une des considérations qui n'ont jamais été perdues de vue dans l'élaboration de ce rapport, est le désir de ne présenter que des propositions adaptées aux conditions existantes du milieu et susceptibles d'une application effective et immédiate. C'est ce qui explique que le désir de réformes plus profondes et peut-être plus efficaces, mais d'une application plus difficile, n'ont pas retenu davantage l'attention de la commission qui se proposait un but plus modeste que celui envisagé par MM. Charquois et Hauman, dont les vues radicales sur ce sujet sont bien connues.

Quelques explications supplémentaires permettront sans doute de mieux saisir la portée des propositions faites. Après les innombrables critiques, si justifiées, que l'on a entendu faire de tous côtés et dans tous les milieux, sur la préparation insuffisante de la plupart des jeunes gens qui entrent à l'université dans notre pays, il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point : mais nous tenons à affirmer hautement que ces critiques nous paraissent amplement justifiées quand on examine les étudiants en les jugeant, non seulement du point de vue étroit des nécessités de l'enseignement universitaire, mais bien plus encore de la culture générale, que les humanités, telles qu'elles sont conçues aujourd'hui, ont la prétention de leur donner.

Les Universités belges et surtout leurs années de candidature, sont envahies par une foule de jeunes gens qui n'auraient jamais dû y entrer, parce qu'ils ne sont pas prêts à s'assimiler les connaissances de l'enseignement supérieur : leur présence, qui constitue une très lourde charge pour celui-ci, a un effet pernicieux sur le niveau moyen de leurs camarades plus capa-

bles; aussi la commission est-elle unanime pour condamner le système actuel où l'entrée à l'Université est accordée sur présentation d'un certificat d'études moyennes complètes, certificat délivré sans examen final, sans contrôle et qui ne présente par conséquent aucune garantie de capacité; la majorité de la commission aurait préféré un examen d'entrée à l'Université, pour tous les candidats désireux de s'inscrire à la Faculté des Sciences et à la Faculté technique. Mais l'organisation d'une telle épreuve présente de réelles difficultés et son principe même n'a pu rallier l'unanimité au sein de la Commission; celle-ci a rencontré à ce point de vue les mêmes difficultés que la Commission chargée par la Fondation Universitaire et le F. N. R. S., de l'étude du surpeuplement des Universités; plutôt que d'élaborer un projet indépendant elle a cru plus sage d'accepter les modalités proposées par cette Commission, pour la création d'un examen obligatoire de sortie de l'enseignement moyen, organisé avec un minimum de garanties : la présence simultanée au sein des Jurys d'examens constitués dans les établissements d'enseignement moyen, de représentants de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre, sous la présidence de personnalités universitaires étrangères à ces établissements.

Notre Commission prévoit qu'un tel examen, une fois qu'il aura fait ses preuves, permettrait d'apprécier suffisamment la culture générale des candidats, pour que l'accès de l'enseignement supérieur leur soit accordé dans toutes les Facultés de sciences, ce qui permettrait d'envisager même la suppression éventuelle de la partie de l'examen d'admission aux études techniques pouvant être assimilée à une épreuve de maturité.

Quant à la nature des études moyennes exigées pour l'admission aux différentes facultés scientifiques, la Commission prévoit le *statu quo* pour le candidat ingénieur et le candidat en sciences mathématiques et physiques (équivalence des sections latine-mathématique et scientifique, à l'exclusion de la section gréco-latine); pour les candidatures en science biologiques, en sciences minéralogiques et géologiques, et en sciences géographiques, ainsi que pour la candidature en sciences naturelles et médicales, la connaissance du grec ne

serait plus requise (équivalence des sections gréco-latine et latine-mathématique, à l'exclusion de la section scientifique).

Enfin pour les études en sciences chimiques, la Commission préconise l'équivalence des trois sections de l'enseignement moyen, à condition que, par un examen d'entrée à l'Université, on puisse se rendre compte des connaissances des élèves en mathématiques et dans les sciences physiques et naturelles; une telle mesure, essentiellement libérale, mettrait fin à la situation actuelle, qui est vraiment grotesque : aujourd'hui les élèves de gréco-latine, dont les connaissances en mathématiques sont souvent insuffisantes, sont seuls admis aux études légales de sciences chimiques, tandis que les élèves des sections mathématique-latine et scientifique, dont la préparation est plus adéquate au but poursuivi, sont exclus du grade légal; d'autre part, pour obtenir le grade légal, un élève n'est admissible en sciences physiques que dans les conditions exactement inverses (les sections latine et scientifique sont admises à l'exclusion des études gréco-latines); il en résulte que le jeune homme, s'il veut obtenir le grade légal, doit se décider à choisir entre les études universitaires de physique et de chimie, dès la cinquième de l'athénée, classe où commence l'étude du grec; à partir de ce moment, son choix est en quelque sorte irrévocable, alors que la physique et la chimie s'interpénètrent de plus en plus, au point de rendre souvent difficile la distinction de leurs domaines propres.

En conclusion les quelques propositions précédentes sont modestes, mais nous les considérons comme un minimum absolument irréductible en ce qui concerne les besoins de la Faculté des Sciences, de la Faculté de Médecine et de l'Ecole polytechnique.

Jean TIMMERMANS,
Président de la Commission.

*
**

RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE
DES FACULTÉS DES SCIENCES, DE MÉDECINE ET DES
SCIENCES APPLIQUÉES POUR L'ÉTUDE GÉNÉRALE DES CONDITIONS
D'ADMISSION AUX GRADES LÉGAUX UNIVERSITAIRES.

La Commission mixte composée de professeurs des Facultés des sciences, de médecine et des sciences appliquées de l'Université Libre de Bruxelles a été constituée, lors du dépôt du projet de loi Hiernaux ayant pour but de « modifier les conditions d'admission aux grades légaux ». Il s'agissait en ordre principal d'examiner et d'étudier ce projet et d'en élaborer un autre qui fut mieux adapté à la préparation aux études universitaires. La Commission décida de procéder à un examen d'ensemble de la question en vue d'aboutir à des conclusions pouvant s'appliquer éventuellement à plusieurs Facultés.

M. Hauman, membre de la Commission, envisage la question des études préuniversitaires dans un large esprit d'humanisme scientifique. Il assigne essentiellement au problème de l'éducation et de la culture, comme base indispensable, une connaissance générale du monde et de la vie, de la vie dans son ensemble et de l'homme individuel et social en particulier. C'est là une réforme fondamentale à laquelle il est certes urgent de réfléchir mais dont les modalités de réalisation immédiate n'ont pas retenu l'attention de la Commission.

La Commission mixte a pris connaissance du rapport général de la Commission instituée par la Fondation Universitaire et par le Fonds National de la Recherche Scientifique pour l'étude du surpeuplement des universités et du chômage des intellectuels. Elle en a retenu plusieurs suggestions et traduit en quelques propositions concrètes les résultats de ses délibérations. Ces propositions constituent des éléments « minimum » adaptés aux conditions existantes du milieu et susceptibles d'une application effective et immédiate.

A. — La Commission est unanime à constater l'insuffisance indiscutable de l'examen de sortie de l'enseignement moyen tel

qu'il est pratiqué actuellement. La majorité de la Commission aurait préféré un examen d'entrée à l'Université.

Toutefois, devant l'impossibilité de rallier l'unanimité, ainsi que devant les difficultés d'organisation d'une telle épreuve, la Commission est entièrement d'accord pour condamner le système actuel et adopter à titre d'essai le projet intégral de la Commission de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, avec toutes les garanties qu'il prévoit. Ce projet préconise des épreuves intéressantes pouvant fournir des indications précieuses sur le degré de maturité des futurs étudiants (1).

B. — La Commission estime qu'il y a lieu d'éprouver plus spécialement les connaissances des jeune gens désireux de poursuivre certaines études supérieures. A cet égard, la Commission indique les modalités suivantes pour les conditions d'admission aux grades légaux.

1. *Candidat ingénieur.* — Les épreuves d'admission existantes sont maintenues. Toutefois, dans le cas d'un examen de sortie très suffisant de l'enseignement moyen et réalisé suivant

(1) La Commission pour l'étude du surpeuplement des universités et du chômage des intellectuels créée par les Conseils d'administration de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche scientifique (octobre 1935), est d'avis :

Que l'examen de sortie de l'enseignement moyen, aujourd'hui facultatif, soit rendu obligatoire et que, du résultat favorable de cet examen, dépende l'admission aux études supérieures, réserve faite des épreuves d'admission existantes.

Que le programme actuel de cet examen soit complété par une épreuve écrite comptant pour une part importante dans le total des points affectés à l'examen.

La Commission préconise à titre d'exemple, l'épreuve suivante :

Les postulants assistent à une conférence d'une vingtaine de minutes sur un sujet d'intérêt général : ils sont tenus de rédiger, séance tenante, un exposé succinct reproduisant les idées maîtresses développées par le conférencier ; ils le font suivre de leurs remarques, de leurs réflexions personnelles, de leurs objections et critiques. Pareille épreuve fournirait des indications précieuses sur le degré de maturité des candidats et sur la connaissance de leur langue maternelle.

Que soient adjointes au jury deux personnalités étrangères au corps professoral de l'établissement : ces personnalités seraient choisies par le Ministre de l'Instruction publique, parmi les professeurs et inspecteurs de l'enseignement moyen et parmi les professeurs en fonctions ou émérites de l'enseignement supérieur, les jurys des établissements officiels étant complétés de la sorte par des représentants de l'enseignement libre et réciproquement.

la formule indiquée plus haut, il y aurait lieu d'envisager la suppression éventuelle, dans le cadre général de l'examen d'admission aux études techniques, de la partie pouvant être assimilée à un examen de maturité.

2. *Candidat en sciences mathématiques et en sciences physique.* — Le *statu quo* est préconisé; il y a lieu, sous ce rapport, de continuer à accepter, dans l'enseignement moyen, l'équivalence des sections latine -- mathématique et scientifique.

3. *Candidat en sciences biologiques (zoologie, botanique), géologiques et géographiques.* -- La Commission est d'avis d'admettre l'équivalence des études correspondant aux sections *latine* et *gréco-latine*.

4. *Candidat en sciences chimiques.* — La Commission suggère pour l'admission à cette candidature le principe de l'équivalence des trois sections de l'enseignement moyen, toutefois avec la réserve d'un examen complémentaire sur les mathématiques et les sciences.

5. *Candidat en sciences (tous les groupes) et candidat en sciences naturelles et médicales.* -- La Commission estime que la connaissance du grec ne devrait pas être exigée et qu'il n'y a pas lieu d'envisager un renforcement de l'enseignement du latin.

Les membres de la Commission :

Pour la Faculté des Sciences :

Lucien HAUMAN, Constant LURQUIN,
Jean TIMMERMANS.

Pour la Faculté de Médecine :

Jean DEMOOR, Pol GÉRARD.

Pour la Faculté des Sciences appliquées :

Charles CHARCOIS, Gaston JOCHMANS,
Frans VAN DEN DUNGEN.

Variété

A propos d'un livre récent

DEONTOLOGIE MEDICALE (*).

La médecine, écrit M. Heger-Gilbert, est à la fois une science, un métier et un art. Il n'ajoute pas que la profession médicale est une profession libérale; mais — et c'est beaucoup mieux ainsi — tout son livre démontre que c'est bien la conception qu'il a, et de la manière la plus haute, de la profession dans l'exercice de laquelle il a acquis une autorité incontestée. Son livre trace les règles, d'application souvent délicate et difficile, que doivent suivre ses jeunes confrères pour imprimer à leur activité ce caractère et conquérir à leur tour l'autorité et la considération publique.

La profession libérale s'oppose à la profession lucrative. Honorablement exercées, toutes deux sont également utiles à la collectivité et honorables. Elles diffèrent profondément : toutes deux procurent et doivent procurer un gain, compensation de service rendu, rémunération légitime et nécessaire du travail fourni; mais, tandis que le gain est légitimement l'appât de la profession lucrative, que celui qui s'y livre voit légitimement dans ce gain l'objectif principal de son activité, il n'est, pour celui qui se consacre à une profession libérale, qu'une perspective légitimement entrevue et poursuivie, mais dominée par la volonté et la conscience de la valeur du service rendu, importante, mais pourtant accessoire et aisément sacrifiée quand et dans les limites où elle est inconciliable avec le devoir de rendre le service.

De toutes les professions libérales, la médecine est celle à laquelle il est le plus essentiel de maintenir son caractère, sans faiblesse ni compromission. Profession libérale, la profession médicale est un sacerdoce, un bienfait social. Profession lucrative, elle serait une nuisance sociale.

(*) Par le docteur F. Heger-Gilbert, professeur à l'Université libre de Bruxelles. Un vol. de 325 pages in-8°. Bruxelles, 193, Fernand La-cier, S.A.

De toutes les professions libérales elle est aussi celle où s'élève le plus souvent ce conflit entre le service et l'intérêt, conflit que, chaque fois pourtant, il faut résoudre en faveur du premier.

Pour le résoudre, le jeune médecin n'a, outre les leçons de l'enseignement universitaire, que les inspirations de sa conscience, sans que pratiquement il ait à redouter une sanction de sa défaillance, à moins que celle-ci ne se hausse aux proportions d'un délit, alors que l'exercice des autres professions libérales est soumis à des sanctions disciplinaires.

C'est dire l'importance de ces leçons et c'est l'honneur de la Faculté de Médecine de l'Université Libre de Bruxelles d'offrir à ses étudiants l'enseignement dont le livre de M. Heger-Gilbert est le reflet.

La déontologie médicale, comme la profession médicale, a, avec le droit, de nombreux points de contact. C'est dire l'importance et l'intérêt que revêt la partie juridique du traité de M. Heger-Gilbert : elle y est traitée en détail, avec exactitude et précision. Pour la solution des questions particulièrement délicates que soulève la responsabilité médicale, M. Heger-Gilbert a obtenu la collaboration précieuse de M. le professeur Depage.

La vaste matière qu'embrasse l'ouvrage de M. Heger-Gilbert, y est traitée très complètement et avec une méthode très sûre.

Après une introduction dans laquelle est caractérisée la profession médicale et sont exposées, en un raccourci précis, les difficultés qu'elle présente pour celui qui l'embrasse et les devoirs qu'elle lui impose, l'auteur aborde son sujet. Il le traite en seize chapitres.

Chapitre premier. — Le médecin et le malade; ce que le malade attend de son médecin; la psychologie du malade; le diagnostic; le pronostic; le médecin et la vérité; la croyance religieuse; l'euthanasie; l'hypnotisme. Tout cela est imprégné de la conception la plus élevée du devoir médical, accepté, accompli pour lui-même : « la gratitude témoignée par le malade, écrit l'auteur, procurera certes au médecin, de grandes joies; mais la plus grande sera celle qui résulte de la conscience du service rendu et du devoir accompli; la plus grande et la plus sûre. Ce sentiment donne la force de lutter et il élève l'esprit; quelles que soient les conditions de la lutte, l'ingratitude des gens ne peut la détruire... L'ingratitude ne diminue que celui qui en est affligé. Se montrer susceptible sur ce point, c'est se préparer une vie de désillusion et de chagrin. Sénèque disait à un de ses amis qui en souffrait : Vous vous plaignez d'avoir rencontré un ingrat ? Si c'est le premier, vous devez en remercier la fortune ou votre prudence ».

Chapitre II. — Le médecin et ses confrères : les vacances et les congés médicaux ; le médecin consultant ; le consultant chirurgien ; le médecin spécialiste ; le médecin de cures thermales ; cession de la clientèle médicale.

Parce que la profession médicale n'est pas une profession lucrative, la cession d'une clientèle médicale ne se conçoit pas juridiquement, la confiance du malade n'est pas une chose qui soit dans le commerce. C'est le principe que pose l'auteur. Il analyse ensuite certains cas où la jurisprudence a admis la validité de conventions qui, sans comporter cette cession impossible de clientèle, ont pour but et pour effet de faciliter à un médecin les moyens d'acquérir à la place d'un confrère, la confiance de la clientèle abandonnée par celui-ci.

Chapitre III. — Qui peut exercer la profession médicale. Ici sont exposées les conditions que la loi met à l'exercice de la profession, tant d'une façon générale que pour certaines situations particulières : médecin des communes frontières, médecin étranger, cumul de la médecine humaine et de la médecine vétérinaire et de dentisterie, rapports entre médecin et pharmacien ; trafic des substances hypnotiques et toxiques, prescription des stupéfiants hypnotiques et toxiques.

Chapitre IV. — Exercice illégal de la médecine et de la dentisterie : distinction entre ce qui est du domaine de chacune d'elles ; le charlatanisme et les subterfuges par lesquels il cherche à se couvrir, son activité et la protection accordée à l'exercice régulier de la médecine.

Chapitre V. — Surveillance de la profession : organisation sanitaire de l'Etat en Belgique ; les commissions médicales provinciales, l'Académie royale de Médecine, l'ordre des médecins. Sur celui-ci qui n'existe pas encore mais fait seulement l'objet d'un projet de loi, M. Heger expose et développe avec courage une idée très juste. Il s'agit, à l'égard des médecins de transformer leur discipline professionnelle jusqu'à présent purement volontaire et, comme nous l'avons dit, sans sanctions, en une discipline légale, comportant des sanctions efficaces appliquées par une autorité légalement instituée. Une telle discipline est efficace en proportion de la fermeté de cete autorité ; d'autre part, elle doit être confraternelle et émaner de ses justiciables eux-mêmes, pour être à la fois compétente et acceptée par eux ; il faut donc que ceux qui l'exercent, aient l'indépendance nécessaire pour résister, quand il le faut, aux suggestions tentantes de la confraternité. C'est ce que réalisent les conseils de discipline des avocats, grâce au choix judicieux qu'ils font de leurs élus, grâce à des traditions séculaires

et peut-être aussi — que mes amis du barreau me permettent de dire toute ma pensée — au recours possible devant la cour d'appel contre les sentences de ces conseils.

A un autre point de vue, M. Heger observe que les questions que pose l'application des règles de la déontologie médicale, relèvent autant de la médecine que du droit, matière dont une connaissance suffisamment approfondie manquerait aux médecins élus par leurs confrères pour composer tous les conseils de discipline de première instance ou le conseil d'appel, dont la création est proposée.

L'auteur fait en conséquence la suggestion suivante :

« ...Pour que ces Chambres de discipline, ces Conseils de l'Ordre remplacent le but espéré, il faut adjoindre aux médecins un magistrat, soit comme président, soit simplement comme membre du conseil. Dans la juridiction d'appel qui doit également être instituée, il serait désirable que les magistrats fussent en nombre, Il faut que la notion du droit prédomine sur les idées quelquefois personnelle, que l'on pourrait rencontrer chez les médecins nommés par la majorité des membres de la corporation médicale, souvent plus en raison de leur prestige personnel que de leurs connaissances en déontologie. Cette juridiction d'appel devrait être présidée par un haut magistrat. »

Chapitre VI. — La responsabilité du médecin.

Sauf les cas où le médecin donne, *proprio motu*, les premiers soins à la victime d'un accident, son intervention est manifestement provoquée par un accord entre lui et son client ou l'entourage de celui-ci. Il y a donc contrat. Après avoir nettement dégagé cette vérité d'une jurisprudence longtemps hésitante, M. Heger-Gilbert recherche quelle est la nature de ce contrat : louage de service, mandat, gestion d'affaires. Il écarte avec raison le mandat et la gestion d'affaires qui suppose l'accomplissement par le mandataire ou le gérant d'un acte juridique pour celui dont il est le représentant. Reste le louage de services. Ce qui dans le contrat médical s'écarte de la notion courante du louage de service, c'est l'absence de l'élément d'autorité, mais si cet élément est dans la nature du contrat, il n'est pas dans son essence et c'est un élément que l'accord des parties peut écarter et qu'il écarte nécessairement lorsqu'un médecin prête ses services à un client.

Le principe établi, M. Heger-Gilbert en déduit les multiples applications; c'est l'objet du chapitre VII : refus de soins ou de visites médicales; consentement du malade au traitement; erreur de diagnostic ou de traitement; responsabilité des aides; radiothérapie; rédaction des ordonnances; narcose; opération chirurgicale; la chirurgie structive; gynécologie; avortement; avortement

thérapeutique; les accouchements prématurés artificiels; l'accouchement; suites de couches; la stérilisation des fonctions génitales; maladies transmises au client par le médecin; maladies communiquées à cause du médecin.

Chapitre VIII. — Le secret professionnel. Matière délicate, ici supérieurement traitée. Délicate, parce que l'intérêt du malade et l'humanité qui commandent le secret, se trouvent fréquemment en conflit avec l'intérêt social et avec celui du médecin victime de réclamations ou d'attaques. Après avoir analysé la doctrine et la jurisprudence et déterminé l'étendue du secret et les personnes qui y peuvent être tenues (infirmier, pharmacien, directeur d'hôpital, chirurgiens-dentistes; rapports des médecins chargé par un tiers ou une administration; révélation dans un but scientifique) l'auteur expose les exceptions au principe du secret: il étudie les textes légaux qui dérogent ou paraissent déroger à l'obligation du secret, le témoignage en justice, la révélation à une personne capable de recevoir le secret; le droit du médecin relevé du secret; la révélation en cas de contestation d'honoraires.

Chapitre IX. — Le médecin et les questions relatives à l'état civil: déclaration de naissance, déclaration de décès.

Chapitre X. — Certificat médical: obligatoire de certaines maladies contagieuses; prénuptial; d'internement des malades mentaux; en matière d'accidents du travail.

Chapitre XI. — Les honoraires médicaux: éléments d'appréciation; recouvrement des honoraires; dichotomie.

A propos du recouvrement des honoraires, M. Heger-Gilbert fait une intéressante suggestion. Ce n'est trop souvent qu'au moment où, las d'attendre le règlement d'un état d'honoraires depuis longtemps présenté, que le médecin assigne en justice son client, que celui-ci produit pour la première fois une contestation du montant de l'état. Il serait, suivant notre auteur, désirable que la jurisprudence admette que, pour être recevable, une telle contestation soit élevée dans un délai normal — il propose trois mois — après l'envoi de l'état. C'est, on le sait, ce qui se décide couramment au sujet des contestations des factures commerciales et vraiment rien n'est plus juste ni plus équitable.

La dichotomie: pourcentage clandestinement abandonné au médecin traitant par le chirurgien sur les honoraires présentés comme la rémunération de l'intervention de celui-ci sollicitée sur le conseil de celui-là; pratique malheureusement trop connue du public et hautement attentatoire à la dignité médicale, surtout lorsque, comme le public le soupçonne — peut-être pas toujours à tort — la concurrence entre chirurgiens se traduit par une générosité

grossissante à l'égard du médecin traitant ; la voilà bien dans son écoeurante nudité, la transformation de la profession médicale en profession mercantile. Se rendent-ils compte ceux qui agissent ainsi, de l'appréciation qu'a d'eux-mêmes et de leur profession une pauvre famille de petits cultivateurs lorsqu'elle a vendu ses deux vaches ou hypothéqué sa terre, pour solder les honoraires quelquefois perçus à titre de provision, d'une opération qui, par son issue fatale, s'est révélée inutile ?

Il faut savoir particulièrement gré à M. Heger-Gilbert de l'énergie avec laquelle il condamne de tels procédés et rappelle le sain principe : légitimité d'honoraires directement demandés et perçus par le médecin traitant pour l'assistance qu'il prête à l'opérateur : condamnation absolue de la perception clandestine qui, il faut avoir le courage de le dire, apparaît au public comme un courtage rémunérant l'apport d'un client.

Chapitre XII. — Le médecin et l'héritage.

Ici se trouve le commentaire de l'article 909 du Code civil sur les donations ou legs faits par le client à son médecin.

Chapitre XIII. — Formations médicales : cliniques et dispensaires ; mutualités ; maisons d'aliénés ; Croix-Rouge de Belgique ; organisations médicales pénitentiaires ; service médical du travail ; service de l'émigration ; services hospitaliers ; sanatoriums.

Chapitre XIV. — Lutte contre les maladies : tuberculose ; péril vénérien ; maladies mentales ; services d'analyses bactériologiques.

Chapitre XV. — Le médecin de l'assistance publique ; les services de la bienfaisance.

Chapitre XVI. — Le médecin expert : expertise pénale ; expertise civile ; expertise amiable ; expertises en matière d'accidents du travail ; le médecin expert des compagnies d'assurances.

Voyez avec quelles netteté l'auteur dicte sa conduite au médecin chargé d'une expertise par une compagnie d'assurances : « Le médecin est mandaté par la compagnie d'assurances ; c'est à elle qu'il doit faire rapport établissant tous les éléments médicaux contribuant à établir l'étendue du risque. Dans la rédaction du rapport, le médecin se montrera concis et ne révélera que ce qui concourt directement à la mission qui lui est confiée. Il n'est tenu à aucun secret médical à l'égard de son mandant. C'est le motif pour lequel la situation de médecin expert est incompatible avec celle de médecin traitant. Le médecin de la compagnie n'est pas tenu de rendre compte au candidat du résultat de l'examen. »

Je souhaite que l'analyse qu'on vient de lire, apparemment longue, mais pourtant insuffisante, d'un ouvrage particulièrement substantiel, inspire aux médecins et aux juristes la conviction de l'utilité qu'il y a pour eux de suivre ses précieux enseignements.

Jean SERVAIS

Le Polissage (*)

PAR

G. I. FINCH,

Professeur de l'Université de Londres à l'Imperial College
et titulaire de la Chaire Franconi 1937-1938.

Je suppose que l'intérêt que l'homme ressent pour le polissage s'est éveillé, pour la première fois, lors de la découverte que la lame d'une arme tranchante ou perçante est beaucoup plus efficace et durable si elle a été soigneusement travaillée et lissée. Elle paraît aussi plus belle, et il est certain que l'amour inné de l'ornement accrût le désir de pratiquer ce nouvel art. Jusqu'à l'invention du télescope, cependant, il semble qu'aucune recherche sérieuse n'ait été faite au sujet de la nature réelle des changements qui se produisent quand une surface rugueuse est transformée en une couche lisse et réfléchissante. Lorsque les télescopes et les autres instruments d'optique tels que les microscopes, les prismes, les lunettes, etc., subirent une vogue croissante, l'art du polissage s'améliora si rapidement qu'à la fin du XIX^e siècle l'artisan habile faisait des surfaces qui semblaient parfaitement lisses et exemptes de fines égratignures, de trous ou de légères ondulations, même lorsqu'elles étaient éprouvées par des méthodes aussi délicates que celles qui mettent en jeu les phénomènes d'interférence lumineuse.

Les premières idées scientifiques sur la nature de la surface polie semblent être dues à NEWTON (1) qui a écrit : « Lorsqu'on polit le verre avec le sable, le ciment ou le tripoli, il ne faut pas croire que ces substances peuvent, en grattant et en corrodant le verre, transformer ses plus petites particules en un

(*) Conférence inaugurale faite le 5 novembre 1937.

(1) I. NEWTON, *Opticks*, édition 1704.

poli parfait, de sorte que toutes leurs surfaces deviennent vraiment planes ou vraiment sphériques et se présentent toutes de la même manière de façon à former ensemble une seule et même surface. Plus les particules de ces substances seront petites, plus petites seront les égratignures qu'elles feront au verre jusqu'à ce qu'il soit poli ; mais elles ne seront jamais assez petites pour rendre le verre lisse autrement qu'en le grattant et en brisant les protubérances ; et par suite, elles le poliront simplement en affinant son grain jusqu'à un point tel que les égratignures superficielles deviennent trop petites pour être visibles ». Ainsi, NEWTON ne pensa pas que la surface polie d'un solide est comparable à celle d'une surface liquide. Plus tard, d'autres savants acceptèrent ce point de vue. CODDINGTON (2), John HERSCHEL (3) (le cadet) et David BREWSTER, par exemple, usèrent pratiquement des mêmes mots que NEWTON pour expliquer la nature du poli.

Lord RAYLEIGH (4), dans une conférence sur le polissage à la Royal Institution, en 1901, semble avoir été le premier à remarquer que, par le polissage, il se forme sur la surface des parties qui, au microscope, semblent complètement dénuées de structure, à part les rainures et les fentes accidentelles ; et il pensait que la dernière étape du polissage consistait à amener, par frottement, la surface au niveau des trous les plus profonds. Ainsi, il dit : « Le simple fait qu'on ne peut reconnaître aucune structure n'implique pas la non-existence de dépressions d'un caractère trop fin pour être visibles au microscope, quelle que soit la puissance de ce dernier. Mais, en tout cas, lorsqu'on compare le polissage au rodage, il faut admettre l'existence d'une discontinuité si grande qu'on est inévitablement amené à conclure, qu'en toute probabilité, le polissage est une opération moléculaire au cours de laquelle aucun fragment cohérent contenant un grand nombre de molécules n'est enlevé mais seulement des molécules séparées ».

A peu près à la même époque, en 1901, BEILBY (5) commença une série d'études remarquables sur les effets produits lorsque

(2) CODDINGTON, *Optics*, 1825.

(3) J. F. W. HERSCHEL, *Light (Encyclopædia Metropolitana)*, 1830.

(4) RAYLEIGH, *Proc. Roy. Inst.*, 16, 563 (1901).

(5) G. BEILBY, *Aggregation and Flow of Solids*, Macmillan, London, 1921.

des surfaces solides sont travaillées de différentes façons, par exemple par le rodage, le polissage ou la corrosion. Muni d'un bon microscope dont il usait en expert, il examina soigneusement les effets dus au polissage d'une grande variété de substances. Ses expériences, toutes simples qu'elles étaient, donnèrent de nombreux et brillants résultats et jetèrent une lumière entièrement nouvelle sur la nature du poli. La conception selon laquelle la couche polie est le résultat d'un écoulement de la matière entraînant la formation d'un revêtement amorphe semblable au verre est due en grande partie, sinon entièrement, à BEILBY.

Quoique dans le cas de métaux mous et ductiles, on pouvait admettre l'idée que le métal à la surface subit une sorte d'écoulement quand on le polit, on la considérait comme inconcevable dans le cas des substances dures et cassantes. Cependant BEILBY démontra que des matières telles que l'alliage métallique dont on fait les miroirs, l'antimoine, le verre et le quartz montraient, après polissage, les signes indubitables d'un tel brouillage ou écoulement. Ainsi l'alliage de cuivre et d'étain dont sont faits les miroirs est si dur et si cassant qu'il ne peut être travaillé avec des outils ordinaires; dans certaines conditions, il est aussi cassant que le verre et peut facilement être mis en pièces au moyen d'un marteau, alors qu'il se prête remarquablement bien au polissage. BEILBY trouva qu'en polissant une surface de cet alliage perpendiculairement à une égratignure due à un trait d'épingle il se produisait un écoulement de matière qui remplissait et cachait la rainure; et le poli final était si excellent qu'on ne pouvait voir au microscope rien d'autre que les contours des grains cristallins en dessous de la surface.

La facilité d'écoulement de ce métal ne dépendait en rien de la présence de l'alliage eutectique dans lequel les cristaux étaient incrustés, ainsi que le montraient clairement des expériences analogues répétées avec un cristal bien formé d'antimoine, métal également cassant et enclin à se fendiller quand on le gratte. Le polissage avec le rouge perpendiculairement aux égratignures dues au rodage entraînait le recouvrement ou le remplissage des sillons jusqu'à ce que, finalement, une surface très unie soit obtenue. Mais l'attaque par une solution de cyanure de potassium enlevait ce revêtement superficiel de façon à

révéler de nouveau les égratignures, montrant ainsi qu'elles avaient été recouvertes ou remplies par le polissage et que la surface n'avait pas été simplement abaissée au niveau des vallées. BEILBY a aussi réussi à démontrer que des bulles de gaz, dans les petits trous de la surface, se recouvraient d'un film de cuivre si mince qu'il était transparent, et que beaucoup de fines égratignures étaient masquées par l'écoulement de cuivre qui s'y produisait.

Plus brillantes encore furent les expériences de BEILBY qui montrèrent que le polissage de cristaux tels que la calcite causait un écoulement superficiel avec une facilité surprenante. L'attaque par l'acide chlorhydrique dilué d'une face fraîchement clivée ne révélait aucune structure ni marque nouvelle; cependant si une telle face était préalablement grattée et ensuite polie jusqu'à ce que toutes marques ou égratignures disparaissent, l'attaque par l'acide chlorhydrique, cette fois, faisait réapparaître ces égratignures. Plus tard, par des expériences avec le verre et le quartz, BEILBY mit en évidence un écoulement superficiel dû au polissage entraînant l'oblitération des égratignures qui réapparaissaient cependant lors de l'attaque de la surface polie par l'acide fluorhydrique.

Beaucoup d'autres résultats semblables assurèrent BEILBY de ceci, — que chaque fois qu'on modifiait la texture d'une surface en la polissant, on entraînait la formation d'une couche amorphe semblable au verre due au recouvrement de la surface par des matériaux forcés à s'écouler en un état amorphe ou même liquide par le frottement. Ainsi, il admit la formation d'une couche amorphe chaque fois que deux faces cristallines sont frottées l'une contre l'autre et il attribua le durcissement des métaux, quand on les travaille, à la formation, entre les cristaux, de couches amorphes et dures, agissant comme ciment et prévenant tout glissement ultérieur. Ce fut cette extension de la théorie de BEILBY qui retint le plus l'attention et qui fut tellement attaquée qu'un doute fut aussi jeté sur l'exactitude de ses conclusions au sujet de la nature amorphe de l'écoulement et du revêtement poli en général.

Ces dernières années, l'intérêt croissant ressenti par l'ingénieur pour les changements de structures des surfaces frottantes qui ont lieu lors du « rodage » des machines, particu-

lièrement dans les appareils à combustion interne, a fourni un stimulant nouveau à l'étude de la nature du poli. En même temps, les remarquables développements de la physique théorique moderne nous ont fourni une méthode nouvelle et extraordinairement puissante d'examen de la structure des surfaces. Peu après la guerre, on comprit que les rayons X, la lumière, la chaleur et les rayons de la télégraphie sans fil, reconnus depuis longtemps comme étant des phénomènes ondulatoires d'origine électromagnétique, différant seulement l'un de l'autre par leur longueur d'onde, pouvaient parfois se comporter comme des particules se mouvant rapidement. Par un de ces brillants traits de génie, si caractéristiques du bon sens et de l'esprit d'invention gaulloises, Louis de BROGLIE (6) fut amené à supposer que toutes les particules mobiles pouvaient parfois aussi se comporter comme si des systèmes d'ondes leur étaient associés. La façon la plus simple de soumettre cette idée hardie à l'épreuve de l'expérience était de voir si les électrons allaient se mouvoir à travers les interstices d'un cristal naturel comme s'ils étaient des ondes. L'expérience fut tentée par C.J. DAVISSON et L. H. GERMER (7) aux Etats-Unis et par G.P. THOMSON et A. REID (8) à Aberdeen. Elle réussit ! DE BROGLIE avait raison ! Un faisceau d'électrons rapides traversant des films composés de petits cristaux d'or ou d'autres métaux étaient diffractés, c'est-à-dire déviés dans certaines directions, tout à fait comme s'ils avaient été des rayons X de très courte longueur d'onde ; et cependant, ce n'étaient certainement pas des rayons X, car ils pouvaient être déviés par un champ magnétique tout aussi facilement après qu'avant leur passage à travers le film. Or comme la façon dont les atomes sont arrangés dans les cristaux d'or est connue depuis longtemps, grâce aux rayons X, THOMSON (9) était par conséquent à même de prouver l'exactitude de la relation reliant l'énergie cinétique des électrons à la longueur d'onde de leur système d'ondes associé, relation qui avait été prévue par de BROGLIE ; il lui suffisait

(6) L. DE BROGLIE, *Dissertation*, Masson, Paris, 1924 ; *Ann. de Phys.*, 3, 22 (1925).

(7) C. J. DAVISSON et L. H. GERMER, *Physic. Rev.*, 30, 705 (1927).

(8) G. P. THOMSON et A. REID, *Nature*, 119, 890 (1927).

(9) G. P. THOMSON, *Proc. Roy. Soc., A*, 117, 600 (1928) ; *The Wave Mechanics of Free Electrons*, McGraw-Hill, London, 1930.

pour cela de mesurer les angles de diffraction. Ainsi, constatant que cette relation était rigoureusement vraie, il comprit immédiatement que le phénomène de diffraction des électrons allait fournir au savant une méthode nouvelle de détermination des arrangements atomiques des structures inconnues.

L'utilité de beaucoup de choses dépend tellement plus de de leurs propriétés superficielles que de leur structure interne qu'on a désiré pendant longtemps connaître quelque méthode, plus précise que la méthode microscopique, qui dévoilerait les détails submicroscopiques de la structure superficielle et les arrangements atomiques. A cause de leur très grand pouvoir de pénétration, tout ce que les rayons X auraient pu nous enseigner au sujet de la surface d'un corps massif est, sans espoir, caché et submergé par le flot d'informations détaillées qu'ils nous apportent au sujet de la structure inférieure à la surface. Mais la diffraction des électrons montre cette structure superficielle parce que le pouvoir de pénétration des électrons rapides est si petit que tous les renseignements obtenus ont trait à la structure d'une couche d'une profondeur de quelques atomes seulement.

La surface à examiner au moyen de la diffraction des électrons ou plutôt la mince couche superficielle d'une épaisseur telle que les électrons rapides peuvent la traverser sans perdre d'énergie, peut être obtenue soit comme un film détaché, soit « in situ » sur le substratum massif dont elle fait partie.

Dans le premier cas, on dirige sur le film un fin faisceau d'électrons de vitesse uniforme valant environ la moitié de celle de la lumière. Les directions des rayons diffractés enregistrées photographiquement sont déterminées par la vitesse des électrons, facilement mesurable, et par la façon dont les atomes sont arrangés à l'intérieur du film.

Quand on ne peut facilement détacher le film superficiel du substratum, on l'examine alors au moyen d'un rayon rasant la surface. Dans ce cas, l'ombre jetée par le support massif et impénétrable obscurcit plus de la moitié du diagramme de diffraction (Fig. 1); mais, par transmission, on peut voir en entier l'image de diffraction entourant le faisceau direct d'électrons (Fig. 2). THOMSON (10) fut le premier à appliquer cette

(10) G. P. THOMSON, *Proc. Roy. Soc., A*, 125, 649 (1930).

nouvelle technique à l'étude de la structure du poli. En collaboration avec R. C. FRENCH (11), il constata que les surfaces métalliques qui, normalement cristallines, donnent des images de diffraction formées d'anneaux, exactement semblables aux célèbres diagrammes de poudre obtenus par les rayons X, donnaient, après polissage, des images formées de halos faibles et diffus (Fig. 3) tels que ceux obtenus par les rayons X ou les électrons, lors de l'étude de liquides comme le mercure ou de matières amorphes comme le verre. Ils en conclurent naturellement que la couche superficielle d'un métal bien poli est amorphe, c'est-à-dire que les atomes n'y sont pas régulièrement arrangés comme dans les substances cristallines, mais pêle-mêle, exactement comme ils le seraient dans un liquide brusquement solidifié. Cependant, quelques mois plus tard, F. KIRCHNER (12) montrait qu'il est possible de préparer des surfaces métalliques cristallines, qui, à cause de la très petite épaisseur de matière cristalline pénétrée par le faisceau d'électrons, donnent des anneaux mal définis ou des halos exactement semblables à ceux que THOMSON et FRENCH avaient obtenus à partir des surfaces métalliques polies. Ce résultat conduisit KIRCHNER à considérer le polissage comme une espèce de dispersion cristalline et ainsi comme un simple nivellement de la surface par frottement, point de vue essentiellement semblable à celui avancé par NEWTON et les contradicteurs modernes des idées de BEILBY. A cette époque apparaissaient d'autres chercheurs dont certains se rangeaient d'un côté et certains de l'autre. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'à la découverte, dans les laboratoires de chimie physique appliquée à l'Imperial College (13), que la couche polie des métaux a la remarquable propriété, que n'ont pas les surfaces cristallines correspondantes, de dissoudre les cristaux d'un métal étranger à la température ordinaire. Les expériences consistaient à déposer un film de petits cristaux métalliques sur une surface fraîche de quelque autre métal balayée par un faisceau d'électrons. Pendant que le film cristallin se formait, on observait la diffraction des électrons sur

(11) R. C. FRENCH, *Proc. Roy. Soc., A*, 140, 637 (1933).

(12) F. KIRCHNER, *Nature*, 129, 545 (1932).

(13) G. I. FINCH, A. G. QUARRELL et J. S. ROEBRUCK. *Proc. Roy. Soc., A*, 115, 676 (1934).

un écran fluorescent et on pouvait noter très facilement toute variation de ce phénomène de diffraction. La surface métallique ou substratum était, ou bien très soigneusement polie, ou bien elle consistait en un grand nombre de très petits cristaux. On constata qu'un film cristallin de zinc, fraîchement déposé sur une surface de cuivre poli, donnait tout d'abord une image de diffraction brillante et bien définie (Fig. 4A), caractéristique du zinc cristallin, mais cette image s'affaiblissait rapidement pour disparaître complètement après quelques secondes (Fig. 4B), montrant ainsi que, d'une façon ou d'une autre, la structure cristalline du film de zinc avait été détruite. Au cours d'une même expérience, douze couches successives de zinc cristallin furent déposées sur une surface polie de cuivre, et les images de diffraction de ces couches, sauf celle de la dernière, disparaurent successivement à une vitesse d'ailleurs sans cesse décroissante. Ainsi, l'image de l'avant-dernière couche était encore faiblement visible quatre minutes après le dépôt mais avait complètement disparu au bout de la cinquième, tandis que l'image de la dernière couche, après une période initiale d'affaiblissement, restait inchangée même quatre heures après le dépôt. Evidemment, les couches cristallines de zinc avaient été dissoutes par le cuivre poli superficiel et avaient formé une solution, qui, avec le dernier apport de zinc, s'était finalement saturée. D'un autre côté, une seule couche de zinc déposée sur une surface cristalline de cuivre donnait une image permanente en ceci, qu'après une heure et demie, son brillant était resté le même et son aspect inchangé. Nous avons obtenu des résultats identiques avec le zinc, l'antimoine, le cuivre et l'étain déposés sous forme de couches cristallines superficielles sur des surfaces de cuivre, de fer, d'étain, de plomb et d'or; si la surface a été préalablement polie, les cristaux de la couche superficielle disparaissent, mais, sur des substratum cristallins, ils se conservent d'une façon permanente. Dans ces expériences où nous avons vu disparaître les images de diffraction des films métalliques cristallins venant d'être déposés sur les surfaces polies de quelqu'autre métal, tout se passe comme si nous avions observé, au moyen d'un super-microscope, le passage en solution de cristaux flottant à la surface d'un liquide. Ainsi cette découverte des remarquables propriétés de solvant de la couche polie, propriétés que ne partagent pas les surfaces cristallines



FIG. 1. — Diagramme fourni par la diffraction d'un faisceau d'électrons rasant une surface polycristalline.

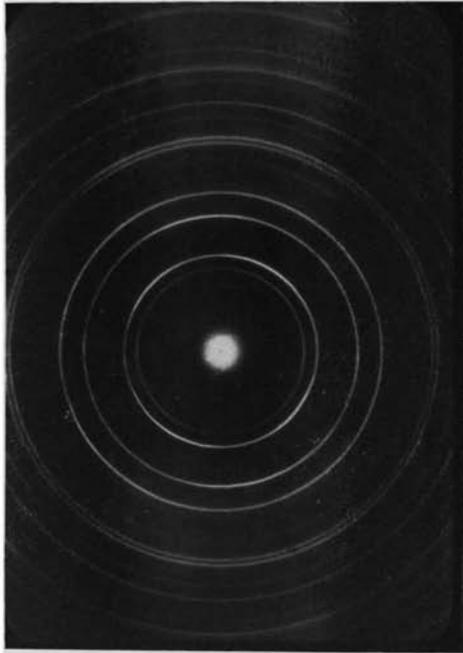
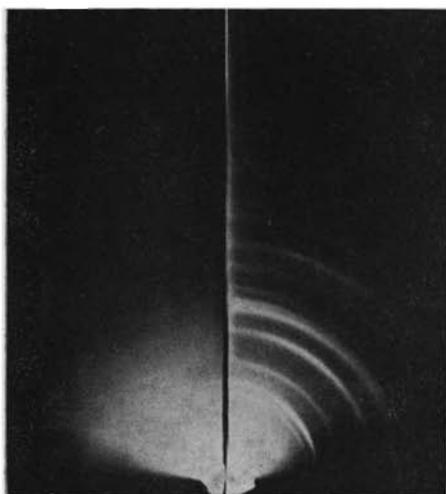


FIG. 2. — Quand le faisceau traverse un très mince film polycristallin, on voit le diagramme entier entourant le point d'impact du faisceau direct.



FIG. 3. — Diagramme de halos obtenu quand le faisceau rase une surface liquide ou solide mais amorphe, c'est-à-dire non cristalline.



B A
 FIG. 4. — Diagrammes montrant la dissolution de cristaux de zinc dans une surface de cuivre bien polie.

A. Une seconde après dépôt du zinc; le diagramme est caractéristique d'une couche de zinc cristalline.

B. Deux secondes plus tard : le fait que les anneaux ont disparu indique que la structure a presque disparu, c'est-à-dire que les cristaux de zinc se sont dissous dans le cuivre.

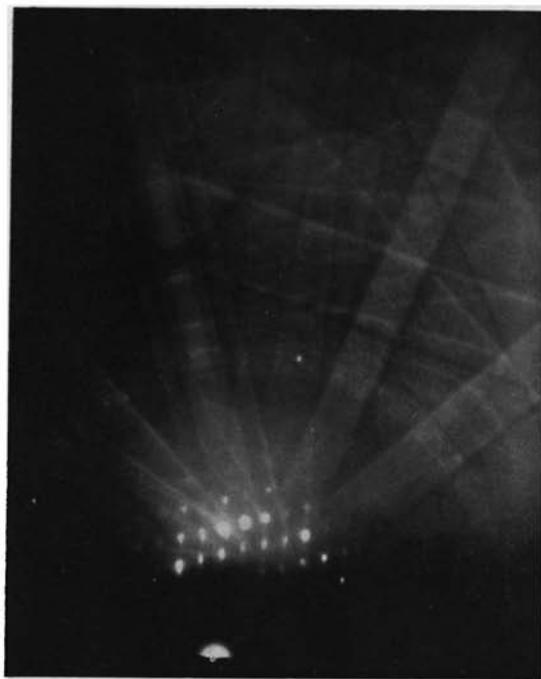


FIG. 5. — Diagramme fourni par une face de clivage de la calcite après polissage; ce diagramme est caractéristique d'une structure de cristal unique et montre que la surface polie α , dans ce cas, même structure que le cristal sous-jacent.

correspondantes, montre que le revêtement poli des métaux a les caractères d'un liquide, c'est-à-dire, qu'en toute probabilité, il est amorphe.

Un corollaire évident de ces expériences est que l'écoulement superficiel provoqué par le polissage, écoulement dont la réalité a si bien été démontrée par BEILBY, doit être composé de matériaux rendus amorphes par le polissage; et cette conclusion a reçu un appui indépendant d'une série d'expériences entreprises par F. P. BOWDEN et K. E. W. RIDLER (14). Si deux métaux différents sont réunis de manière à former un circuit fermé et si l'un des points de jonction est plus chaud que l'autre, un courant électrique, appelé courant thermoélectrique, prend naissance; on peut déterminer la différence de température entre les deux points de jonction en mesurant l'intensité de ce courant. De cette façon BOWDEN et RIDLER furent capables de mesurer la température de formation de la couche de BEILBY pendant le brunissage, c'est-à-dire le polissage par frottement contre un autre métal. Ils constatèrent que la température de la couche polie s'élevait rapidement pendant sa formation jusqu'à une valeur égale au point de fusion du métal et qu'alors elle restait constante même si le polissage était mené plus vigoureusement. Ceci nous montre que les matériaux qui s'écoulent pendant le polissage ne consistent pas en fragments cristallins mais doivent être liquides ou semi-liquides; c'est pourquoi c'est une matière amorphe qui se répand sur la surface.

Il est naturel de supposer que l'épaisseur de la couche polie ou couche de BEILBY, ainsi que nous pouvons l'appeler maintenant, est influencée par la vigueur du polissage et l'on fit plusieurs observations pour confirmer ceci. H. G. HOPKINS et C. S. LEES (15) trouvèrent que l'épaisseur de la couche de BEILBY des surfaces d'or et de cuivre légèrement polies à la main était d'environ trente Angströms, un Angström étant égal à 10^{-8} cm.

Or, comme la moyenne approximative du diamètre atomique se trouve entre un et deux Angströms, la couche de BEILBY produite par un léger polissage n'a que 15 ou 30 atomes en épaisseur.

(14) F. P. BOWDEN et K. E. W. RIDLER, *Proc. Roy. Soc., A*, 154, 640 (1936).

(15) H. G. HOPKINS, *Trans. Farad. Soc.*, 31, 1095 (1935) et C. S. LEES, *Trans. Farad. Soc.*, 31, 1102 (1935).

Il n'est pas facile de démontrer le passage en solution de cristaux de zinc dans une mince couche de BEILBY telle que celle obtenue par un léger polissage à la main d'une surface de cuivre; mais l'effet est très marqué lorsqu'on provoque le poli au moyen d'une vigoureuse machine munie d'une peau de chamois. De nouveau, dans nos laboratoires (16), nous avons examiné les surfaces frottantes de quelques cylindres de moteurs d'avions. Les cylindres fraîchement lissés et non encore utilisés, avaient, ainsi qu'il était facile de le voir dans l'appareil à diffraction, une structure cristalline; mais, après rodage, nous avons constaté que ces surfaces s'étaient recouvertes d'une couche de Beilby d'acier, si épaisse qu'il était nécessaire de la frotter plusieurs fois au papier d'émeri pour la traverser entièrement et exposer ainsi la structure cristalline sous-jacente, alors qu'avec un spécimen du même acier, légèrement poli à la main, il ne fallait qu'un seul très léger frottement au papier d'émeri pour traverser la couche de Beilby. Ainsi nous voyons que la nature intime du processus de rodage d'un engin est, en quelque sorte, un vigoureux polissage qui entraîne la formation sur les surfaces frottantes d'une couche de Beilby d'épaisseur exceptionnelle.

Les principales raisons pour lesquelles une couche amorphe doit être formée sur les surfaces frottantes avant qu'elles ne soient soumises à des charges lourdes sont doubles. Tout d'abord, la couche de Beilby est plus solide et généralement beaucoup plus dure que la surface cristalline correspondante. Ensuite, des surfaces fraîchement aplanies sont loin d'être parfaitement lisses mais présentent, au contraire, de nombreux petits pics plus ou moins aigus qui s'élèvent au-dessus du niveau moyen de la surface. Ils provoquent de très hautes pressions localisées, du fait que la charge entre les surfaces frottantes, au lieu d'être plus ou moins régulièrement répartie sur une large surface, est concentrée en quelques points seulement. Il en résulte que le film d'huile dont le rôle est de prévenir le contact métal sur métal est aisément percé et que les hautes températures produites alors par le frottement entraînent des fusions

(16) G. I. FINCH, A. G. QUARRELL et H. WILMAN, *Nature*, 137, 516 (1936) and *Trans. Farad. Soc.*, 31, 1051 (1935).

locales, la soudure des deux surfaces et, dans des conditions de charge trop sérieuses pour des machines récemment fabriquées, le déchirement du métal d'une surface par celui de l'autre.

Cependant, si on effectue le rodage dans des conditions de charge légère, les pics cristallins sont amenés à se fondre sans déchirement appréciable et le matériel amorphe ainsi obtenu se répand sur toute la surface, remplit les cavités et provoque la formation de surfaces vraiment lisses entre lesquelles les points de contact locaux sont remplacés par de larges surfaces de contact. La distribution de la charge, de loin plus uniforme, permet alors une charge totale proportionnellement plus lourde.

Les expériences qui amenèrent BEILBY à découvrir l'écoulement de la surface produit par le polissage avaient été faites non seulement en présence de métaux, mais aussi avec une variété de cristaux non conducteurs tels que le quartz, le fluorspath et particulièrement, comme nous l'avons dit tantôt, avec la calcite ; et il arriva à cette conclusion que la couche polie est amorphe non seulement sur les métaux mais aussi sur les corps non métalliques. En effet, le phénomène d'écoulement de la surface est particulièrement facilement démontré avec la calcite.

Par exemple, on peut aisément cliver un cristal de calcite et tracer au moyen d'une aiguille pointue une croix ou quelque autre signe facilement reconnaissable sur une telle surface de clivage. Si ensuite on polit la surface soigneusement, toutes les caractéristiques de la figure grattée disparaîtront complètement, mais, par l'attaque de la surface polie par l'acide chlorhydrique dilué, l'image réapparaîtra, montrant ainsi clairement que le polissage avait provoqué un écoulement de matière sur la surface et avait masqué ainsi toutes les irrégularités.

Ce fut, par suite, une grande surprise, lorsque H. RAETHER et H. G. HOPKINS (17) trouvèrent par la méthode de diffraction des électrons que la couche polie recouvrant une face de clivage de la calcite n'était pas amorphe ainsi que BEILBY l'avait supposé mais bien cristalline et si parfaitement orientée qu'elle faisait intégralement partie du principal cristal unique de calcite (Fig. 5).

(17) H. RAETHER, *Z. Physik.*, 86, 82 (1933) et H. G. HOPKINS, *Phil. Mag.*, 21, 820 (1936).

Puisque le phénomène de l'écoulement de la surface prouve que le polissage de la calcite n'est pas simplement une dispersion des projections, cette dernière découverte soulevait cette question : ou bien la structure de cristal unique de la couche polie finale est due à une recristallisation des matières amorphes, en alignement avec le principal cristal de calcite sous-jacent, ou bien nous sommes en présence d'un dépôt ordonné de fragments ou de feuilles cristallins transportés d'une partie de la surface polie à une autre. La clé de ce problème fut donnée par des expériences récemment entreprises dans nos laboratoires (18) et au cours desquelles on constata que, quoique la couche polie soit cristalline sur une face de clivage de la calcite, elle le devenait d'autant moins que la surface polie était plus inclinée par rapport à un plan de clivage, jusqu'à ce que, sur des surfaces inclinées par rapport à tous les plans de clivage, elle devienne complètement amorphe et ne donne que des diagrammes de halos comme sur la Fig. 3. Ces résultats montrèrent donc que l'écoulement de la surface consiste bien en des matériaux amorphes, mais que, dès que le polissage cesse, ceux-ci recristallisent immédiatement si la surface polie est un plan de clivage, et qu'ils tendent, au contraire, à rester amorphes si la surface polie est nettement inclinée par rapport à ces plans. Des expériences ultérieures montrèrent que la couche de Beilby, ou bien recristallisait ou bien n'était pas modifiée par l'action des forces dues à la surface cristalline sous-jacente. Ainsi, nous avons constaté que la couche de Beilby amorphe formée par le polissage d'une surface de calcite nettement inclinée par rapport à tous les plans de clivage recristallisait lorsque nous la chauffions, et que les transformations des images de diffraction étaient telles que la recristallisation devait se propager de l'intérieur de la couche de Beilby vers sa surface extérieure.

Ce fut l'heureuse découverte dans nos laboratoires (19) d'une remarquable couche formée chimiquement, qui suggéra une interprétation correcte de ces changements accusés par les images de diffraction lorsque la couche de Beilby amorphe des cristaux de calcite est chauffée et par suite amenée à recristal-

(18) G. I. FINCH, *Trans. Farad. Soc.*, 33, 425 (1937).

(19) G. I. FINCH et H. WILMAN, *Trans. Farad. Soc.*, 33, 335 (1937).

liser. Les faces naturelles et les faces de clivage des cristaux uniques donnent des images de diffraction composées de taches et de lignes noires et blanches (Fig. 5, 6). A côté de l'étonnante richesse d'informations que ces images nous apportent au sujet de la structure atomique de ces surfaces, elles nous révèlent une beauté de ligne et d'ombre capable de faire les délices d'un œil artistique. Les surfaces cristallines naturelles sont généralement assez rugueuses et imparfaites et, examinées au microscope, elles ne paraissent même lisses que très rarement, sinon jamais. Cela nous explique pourquoi GERMER (20), lorsqu'il constata que les surfaces exceptionnellement lisses et magnifiquement formées des cristaux de carbure de silicium donnaient uniquement une image formée de halos diffus caractéristique de l'état amorphe (voir Fig. 3), il attribua ceci à l'état extraordinairement lisse de ces surfaces. A cette époque, cependant, nous étions dans notre laboratoire si habitués à considérer l'image formée de halos comme caractéristique d'une couche amorphe, qu'il nous semblait qu'on devait trouver quelque autre explication pour rendre compte de l'obtention d'une image formée de halos à partir d'un cristal de carbure de silicium. On sait que le carbure de silicium est obtenu en chauffant du sable et du coke à haute température jusqu'à ce qu'une réaction ait lieu. On laisse le produit de réaction se refroidir, et, selon nous, au cours du refroidissement, de l'air pourrait s'introduire dans le four et oxyder le carbure. S'il en est ainsi, il se formerait de la silice comme produit solide de combustion et il semble raisonnable de supposer que les cristaux de carbure peuvent se recouvrir d'une mince couche de silice de structure amorphe comme le verre. Tout ceci fut facilement prouvé par l'expérience. Nous avons constaté que si un cristal unique de carbure de silicium donnant une image formée de halos était frotté au papier d'émeri (oxydes de fer et d'aluminium), papier trop mou pour avoir quelqu'effet sur le carbure mais très capable d'égratigner la silice, il ne se produisait aucun effet visible à l'œil nu; cependant le cristal fournissait alors une magnifique image (Fig. 6) caractéristique de la structure « cristal unique ». Dans d'autres expériences, ces cristaux furent attaqués par des liqui-

(20) L. H. GERMER, *Physic. Rev.*, 49, 163 (1936).

des tels que les solutions d'acide fluorhydrique ou de soude, qui peuvent attaquer et dissoudre la silice; cette fois encore, les cristaux de carbure qui donnaient avant ce traitement des images formées de halos donnaient maintenant des lignes et des taches typiques de la structure du carbure de silicium. Tous ces résultats prouvent que les images formées de halos devaient être attribuées à une très mince couche de silice amorphe due à l'oxydation superficielle qui a lieu lorsque le carbure se refroidit dans le four, au cours de sa fabrication. Ce point de vue fut confirmé par d'autres expériences dans lesquelles les cristaux de carbure précédemment traités de façon à enlever le revêtement de silice furent lentement oxydés par chauffage à l'air. Tandis que l'oxydation progressait, nous constatons que l'image de cristal unique disparaissait graduellement (Fig 7) pour donner finalement lieu à un simple halo. Ensuite, lorsque nous eûmes constaté que le chauffage progressif de la couche de Beilby sur une surface de calcite inclinée par rapport à tout plan de clivage entraînait exactement une transformation inverse des images de diffraction, il devint tout à fait évident que la cristallisation doit se propager de l'intérieur vers l'extérieur de la couche amorphe et qu'elle est ainsi régie par les forces exercées par le cristal sous-jacent.

Nous avons examiné récemment une grande variété de surfaces polies de cristaux uniques non métalliques (21); les résultats obtenus présentent un intérêt non seulement théorique mais aussi pratique. Ainsi, nous avons constaté que si on polit des surfaces obtenues en coupant dans des directions tout à fait arbitraires de nombreux types de cristaux tels que le quartz (Fig. 8), le diamant, le saphir (Fig. 9), le grenat (Fig. 10), le chrysobéryl, l'épidote, l'olivine, le sphène (Fig. 11) et d'autres encore, on obtient des images de diffraction formées de taches et de lignes caractéristiques d'une couche polie cristalline recouvrant le cristal sous-jacent; tandis que beaucoup d'autres, notamment le béryl, le zircon, la tourmaline, la cassitérite (Fig. 3) et l'hématite donnent des halos, ce qui montre que, dans leur cas, la couche polie est bien amorphe. D'autres cristaux polis, enfin, comme le béryl brun, la pierre de lune, l'orthoclase et la cordiérite don-

(21) G. I. FINCH, *Nature*, 138, 1010 (1936).

nent des images plus compliquées dans lesquelles ce qui est dû à la structure cristalline apparaît faiblement à travers des halos, ce qui prouve que la couche de Beilby est si mince que quelques électrons peuvent, sans perte d'énergie, atteindre la surface cristalline sous-jacente. Les spinelles donnent ou bien des halos (comme Fig. 3) ou des halos et des taches faibles (Fig. 12) et à peine distinguables. Excepté dans le cas du diamant, ces résultats montrent que lorsque la couche polie est cristalline, ceci est dû à un réarrangement brusque et spontané des molécules qui ont été dérangées par le polissage, en alignement strict avec celles du cristal sous-jacent; tandis que le fait, que la couche polie sur d'autres faces cristallines reste amorphe, montre que la couche qui s'écoule a tendance à ne pas recristalliser, tendance que les forces exercées par le cristal sous-jacent sont incapables de combattre victorieusement. La couche polie du diamant semble former une classe à elle seule. C'est le seul cas, en effet, où nous n'avons jamais réussi à trouver la moindre trace d'un écoulement superficiel produit par le polissage, lequel, cette fois, semble consister en un simple nivellement des protubérances arrachées par le frottement.

La différence fondamentale, révélée par ces expériences, entre les couches polies des saphirs et des spinelles a, comme nous allons le voir maintenant, une importance primordiale au sujet du problème de l'usure des cylindres dans les appareils à combustion interne. On s'efforce, de nos jours, à diminuer fortement le poids des engins destinés à travailler à grandes vitesses et à charges lourdes. C'est ainsi qu'on a remplacé le piston de fonte par un piston d'aluminium, plus exactement par un piston fait d'un alliage composé d'une grande partie d'aluminium et d'une partie de cuivre. Cet alliage est non seulement très léger, mais il conduit aussi très bien la chaleur et remplit les conditions de solidité qu'exigent les engins à combustion interne. Malheureusement, bien que ce piston, en dépit du peu de dureté relative de son métal, ne s'use que peu ou pas du tout, les parois du cylindre beaucoup plus dures contre lesquelles il glisse s'usent beaucoup plus rapidement qu'elles ne l'eussent fait dans le cas d'un piston de fonte. On a attribué ceci à la présence de particules de grès enchassées dans l'aluminium plus doux du piston.

Normalement, ce piston est préservé de ce contact métal-métal avec l'acier ou la fonte du cylindre par un film d'huile lubrifiante. Naturellement, quand le piston et le cylindre sont nouveaux, leurs surfaces sont cristallines de sorte que de nombreux petits pics s'élèvent au-dessus du niveau général des surfaces; mais, comme nous l'avons vu, le rodage les rend lisses et les couvre d'un revêtement de Beilby qui ne présente pas de pics assez aigus pour traverser la couche d'huile.

En réalité, la surface du piston d'aluminium n'est pas métallique mais est recouverte d'une couche mince et dure d'oxyde qui se forme spontanément lorsqu'on expose à l'air une surface fraîche d'aluminium et qui la préserve de toute oxydation ultérieure. Et en effet, c'est une pratique tout à fait courante de l'art de l'ingénieur que d'épaissir cette couche d'oxyde par le processus connu sous le nom d'oxydation anodique. Le revêtement d'oxyde est amorphe de sorte qu'il forme déjà une couche de Beilby et on pourrait s'attendre à ce qu'il forme une surface convenant parfaitement bien au piston d'un moteur.

Cependant, nous avons récemment constaté que lorsqu'un piston d'aluminium est rodé ou poli, sa couche amorphe est en grande partie transformée en un film de petits cristaux de saphir arrangés irrégulièrement. Il me faut rappeler ici que la couche polie du saphir est cristalline. Par conséquent, le rodage entraîne la formation, sur le piston d'aluminium, de petites projections de saphir, extrêmement dures, capables de traverser le film d'huile lubrifiant et ainsi de marquer de rainures les parois du cylindre. Les résultats de notre étude des surfaces des cristaux uniques non métalliques nous apportent, cependant, un remède à cet état de choses indésirable. Alors que la couche polie du saphir est cristalline, celle des spinelles est amorphe. Le spinelle est un aluminat de magnésium contenant, en solution solide, des quantités variables d'oxyde d'aluminium, et sa dureté diffère, mais peu, de celle du saphir. Nous avons constaté aussi que la surface de l'alliage magnésium-aluminium convenablement oxydée se recouvre d'un mélange d'oxydes d'aluminium et de magnésium qui réagissent lors du polissage pour former des spinelles et donner une couche de Beilby amorphe, lisse et stable, qui ne recristallise pas. Des expériences de laboratoire ont montré une réduction de l'usure lorsque des surfaces d'alu-

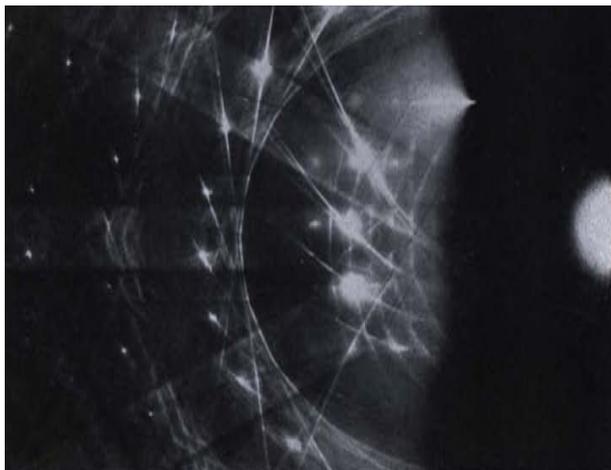


Fig. 6. — Diagramme obtenu à partir d'un cristal unique de carbure de silicium après avoir enlevé la couche de silice; cette couche de silice est amorphe et donne simplement un diagramme de halos.



Fig. 7. — Diagramme donné par un cristal unique de carbure de silicium après oxydation superficielle; la couche de silice amorphe donne des halos mais elle est tellement mince que quelques électrons peuvent atteindre la surface même du cristal et donner alors des traces nettement visibles de diffraction par le cristal unique de carbure de silicium.

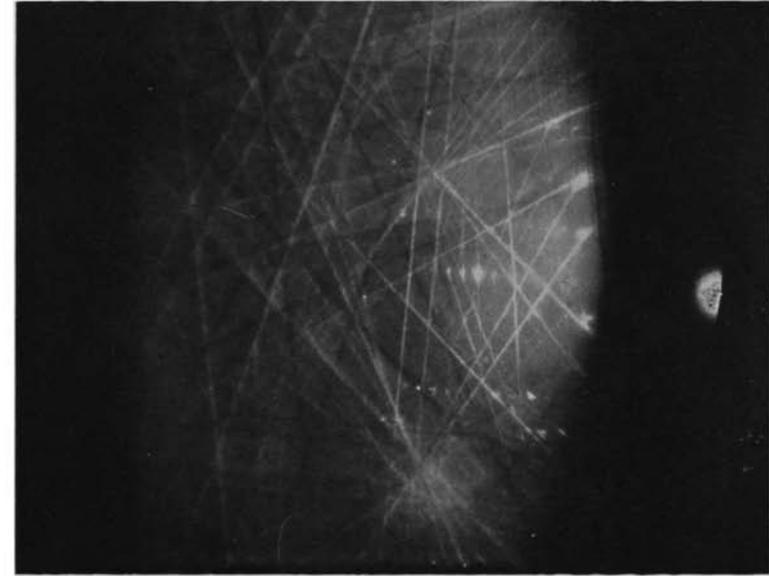


Fig. 8. — Une surface d'un cristal de quartz, bien polie.

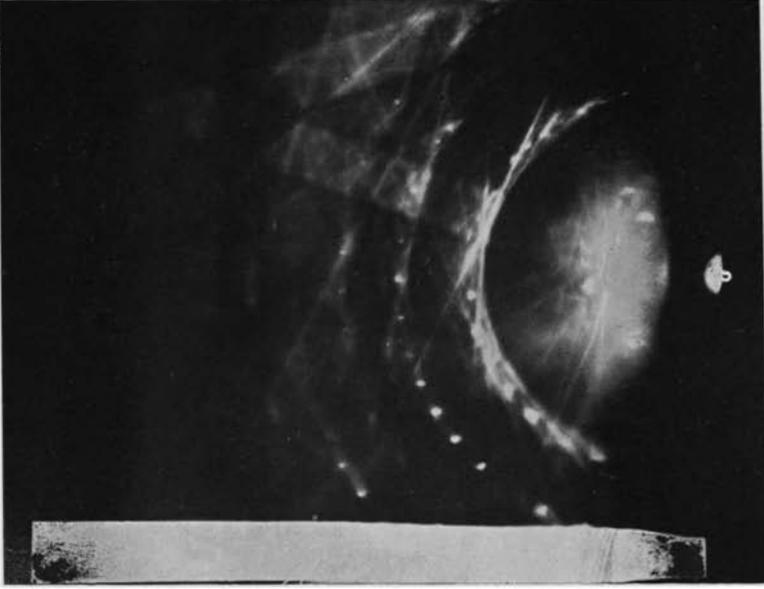


Fig. 9. — Saphir poli.

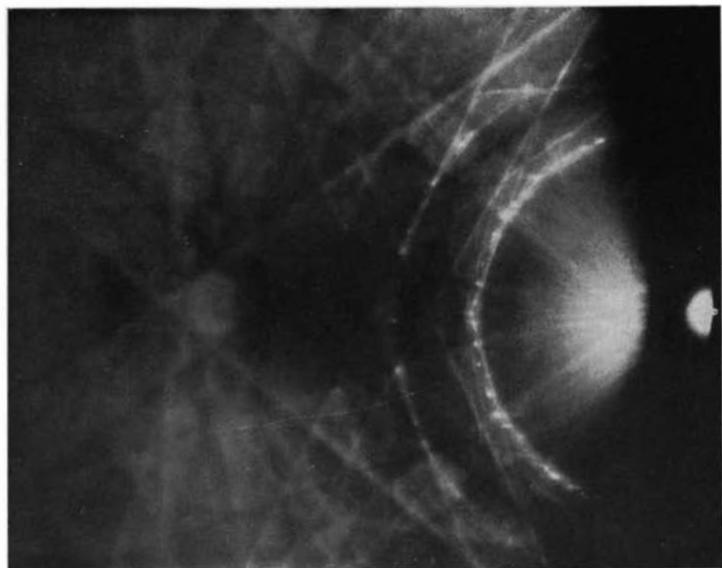


FIG. 11. — Sphère poli.

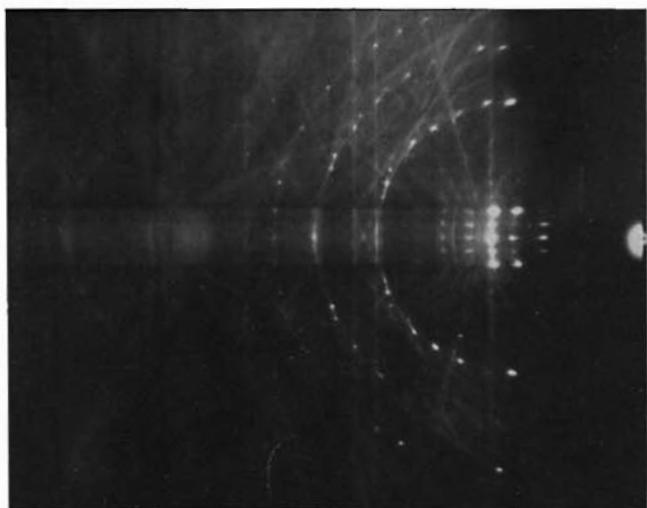


FIG. 10. — Grenat poli.



FIG. 12. — Spinelles pas très bien poli; quand le polissage a été bien fait, on obtient un diagramme comme sur la fig. 5.

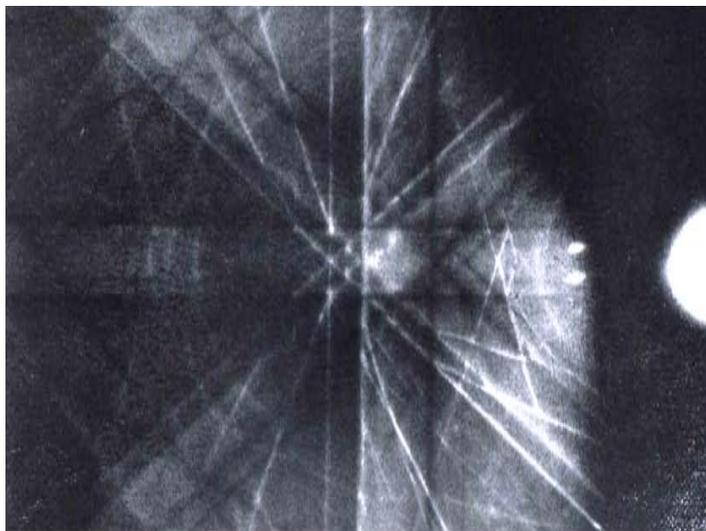


FIG. 13. — Spinelles non poli.



FIG. 14. — Diagramme fourni par la fonte polie; les halos indiquant une structure amorphe sont bien visibles, et au-dessus de l'intense faisceau non dévié, on voit une ligne verticale qui indique la présence de cristaux de graphite orientés avec le plan de glissement parallèle à la surface polie.

minium anodisé sont remplacées par de telles surfaces « spinellisées », et on a déjà entrepris avec succès des essais de machines munies de pistons revêtus d'une très mince couche de l'alliage magnésium-aluminium spinellisé.

La fonte joue un rôle important en tant que matériel de friction, spécialement aux hautes températures. Il est vrai que le cylindre moderne des moteurs d'avion est recouvert intérieurement d'un acier spécial très dur, et que l'ancien piston de fonte a dû céder le pas au piston d'aluminium plus léger; néanmoins, en tant que matériel pour les segments, le règne de la fonte est bien loin d'être fini, en dépit de ses autres propriétés mécaniques indésirables. L'étude du polissage de la fonte nous en donne la raison. Lorsqu'une surface de fonte, de la qualité employée pour la fabrication des segments est légèrement frottée avec un papier d'émeri à grain très fin, et examinée ensuite à l'appareil de diffraction, c'est le diagramme du graphite que l'on obtient et non l'image caractéristique des cristaux de fer, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Cette image du graphite diffère de l'image habituelle en ceci qu'elle est composée d'un ou de plusieurs rangs de taches plutôt diffuses que nous reconnaissons comme étant dues à une couche cristalline de graphite couvrant entièrement la surface et orientée de façon à ce que ses plans de glissement soient parallèles à cette surface. Ainsi, ces simples expériences montrent qu'en frottant, même légèrement, la fonte, on provoque la dispersion des cristaux de graphite occlus de manière à ce qu'ils agissent comme lubrifiant et qu'ils protègent la fonte contre toute frottement. Même lorsque la fonte est polie au lieu d'être simplement frottée, le diagramme de diffraction (Fig. 14) obtenu indique clairement que le graphite s'est répandu sur la couche de Beilby. L'importance de ce film de graphite réside en ceci que le graphite est un excellent lubrifiant du fait que ses atomes se réunissent en formant des feuilles qui peuvent très facilement glisser les unes sur les autres; en outre, et en ceci il diffère des huiles, il garde ses propriétés lubrifiantes même aux hautes températures des cylindres des engins à combustion interne. On comprendra, évidemment, que la réserve de graphite est limitée et que, lorsque les occlusions proches des surfaces sont épuisées, de nouvelles quantités de graphite ne peuvent être fournies que par l'usure de la

surface. C'est pourquoi, de nos jours, la pratique habituelle consiste à augmenter la réserve de graphite contenue dans la fonte en ajoutant à l'huile lubrifiante du graphite colloïdal.

Pour terminer, j'aimerais une fois de plus faire remarquer que c'est BEILBY qui nous a fourni les bases fondamentales du sujet de cette conférence. Il reprit ce problème au point où NEWTON l'avait laissé et c'est avec les moyens dont il disposait, qui ne lui donnaient aucun accès au domaine des phénomènes submicroscopiques, qu'il devait commencer ses recherches; néanmoins, son génie d'expérimentateur fit plus que contrebalancer la pauvreté de son équipement et lui procura, avant tout autre, la connaissance intime de la nature du poli.

Les récentes transformations du Droit Public aux Etats-Unis^(*)

PAR

Thomas H. REED,

Directeur du Consultant Service de la « National Municipal League ».

(Suite et fin.)

II

C'est par son programme d'aide à l'agriculture que l'Administration accentua sa politique de tutelle. Aucune interprétation de la Constitution des Etats-Unis, même la moins stricte, ne pouvait conférer au Gouvernement de Washington le pouvoir de réglementer l'activité des fermiers. Quand il apparut que la baisse des prix des produits agricoles et l'affreuse misère des agriculteurs étaient dues à la surproduction, il fallut envisager une méthode de contrôle de la production autre que l'action directe du pouvoir central. Aussi, la Loi de Réajustement Agricole (AAA) du 12 mai 1933 (1) déclarait-elle dans son préambule que l'objectif du Congrès était « d'établir et de maintenir un équilibre entre la production et la consommation des produits agricoles, d'obtenir une amélioration consécutive des conditions du marché, et de parvenir à un rétablissement des prix ». Entre autres dispositions, l'article 8 donnait au Secrétaire de l'Agriculture le pouvoir « de réduire la superficie des terres cultivées ou de limiter la culture des produits agricoles de première nécessité par des arrangements avec les propriétaires des fermes et par le paiement périodique à ces derniers, d'une somme pour les parcelles laissées en friche et en dédomma-

(*) Conférence faite à la Fondation Universitaire, sous les auspices de la Faculté de Droit, le 7 juin 1937. Voir la première partie dans la *Revue de l'Université*, 43^e année, 1937-38, pp. 45 à 64.

(1) 48 Stat. 31.

gement des moissons non récoltées. En vertu de l'article 9-a de la loi : « Les sommes nécessaires pour faire face à ces dépenses extraordinaires provoquées par la détresse économique du pays seront obtenues « par l'établissement d'une « *processing tax* » frappant l'opération de transformation des matières premières agricoles en produits aptes pour la consommation ». Toutefois ces taxes ne frappaient que les transformations de ces produits de première nécessité pour lesquels le fermier recevait du gouvernement un loyer ou un dédommagement pour le manque à gagner. Le montant de la taxe devait être fixé en suivant « la différence existant entre le coût moyen du produit à son départ de la ferme et sa juste valeur d'échange ». Tout l'objectif de la loi était d'acheter le consentement des agriculteurs à ne labourer qu'une partie de leurs terres arables et de stimuler par cette méthode artificielle les prix des produits agricoles. Le monnayage d'une soumission qui ne peut être obtenue de force est une méthode qui n'a rien d'original ; dans l'espèce, elle prouva qu'elle était effective, pour obtenir la réduction des récoltes de certains moissons essentielles.

Une vaste superficie de terres utilisées pour la culture du maïs, du froment, du coton, etc., fut laissée sans sillon. L'Administration du Réajustement Agricole (AAA) acheta des porcs pour des millions de dollars et les fit disparaître. A une époque où une armée de chômeurs avait toutes les peines du monde à se procurer les denrées de première nécessité, l'incongruité de ces méthodes frappa les esprits aux Etats-Unis. En dehors des milieux agricoles, cette idée de faire payer indirectement par le consommateur des taxes sur de nombreuses denrées dans le seul but de permettre au fermier de maintenir le niveau des prix au moyen des gratifications qu'il recevait du Gouvernement, ne jouissait bien entendu d'aucune popularité. Selon la coutume, le dépit du public américain s'exprima par des plaisanteries. En voici une que j'ai entendue l'autre jour ; elle rappelle l'époque 1935. La tâche de l'AAA était immense et ses fonctionnaires étaient recrutés à la hâte sans beaucoup de considération pour leurs aptitudes. Deux d'entre eux, rapporte l'histoire, visitaient une ferme de l'Iowa pour choisir les porcs, les moutons et le gros bétail que, suivant les leçons apprises, ils devaient condamner. Mais dans la ferme il n'y avait point traces de porcs, de moutons ou de vaches ; seul un vieux bouc, à grande

barbe, dégageait son parfum pestilentiel. Et les voilà qui commencent à palabrer pour savoir si cet animal tombait sous le coup de leur juridiction. Après une discussion sans issue, l'un dit à son compère : « Retournons en ville — ils étaient à cheval — et téléphonons à Washington (distant de plus de quinze cents kilomètres) pour demander des instructions ». L'idée parut lumineuse, et sitôt la communication obtenue, l'un d'eux prit la parole : « Dites-donc, il y a ici un animal bizarre et nous ne savons pas s'il faut le tuer ou non. Ce n'est ni une vache, ni un mouton, ni un cochon ». « A quoi ressemble-t-il ? » demanda Washington. « Il a une longue barbe et sent terriblement mauvais. Devons-nous le massacrer ? » « Pour l'amour de Dieu, n'en faites rien, lança Washington. « Mais pourquoi ? » « Parce que cela ne peut être qu'un fermier de l'Iowa ; de grâce ne le tuez pas ! »

L'Administration Roosevelt, apparemment, était fermement convaincue de la constitutionnalité de ses méthodes d'action. On ne pouvait mettre en doute le droit du pouvoir central d'établir, pour des raisons budgétaires, des taxes frappant des matières premières lors de leur transformation. Il suffisait, pour faire admettre la validité de ces impositions, qu'elles soient uniformes à l'égard de chaque produit dans tout le territoire des Etats-Unis. D'autre part une des particularités de notre système judiciaire, et nous ne pouvons en exposer ici les raisons, empêche tout citoyen de se présenter au tribunal pour mettre en question l'opportunité des dépenses effectuées par les Etats-Unis (1). La taxe de transformation et la combinaison en faveur des fermiers paraissaient constituer un plan sans défaut. Mais il fallait aussi compter avec les « technicalités » juridiques de la Cour Suprême. Un curateur à la faillite du tissage Hoosac refusa un beau jour de payer la taxe de transformation sur le coton ; l'Etat ayant porté l'affaire devant les tribunaux, le litige atteignit finalement la Cour Suprême. Par une décision prise à la majorité de six voix contre trois (Hughes et Roberts se rangeant du côté des conservateurs, et Stone, Brandeis et Cardozo formant la minorité opposante), les dispositions essentielles de la Loi de Réajustement Agricole furent déclarées inconstitutionnelles ; tout le

(1) Massachusetts v. Mellon et Frothingham v. Mellon, 262 U. S. 447.

plan de réduction de la production faisait la culbute et le déséquilibre du budget apparaissait plus accentué que jamais (1).

L'essentiel du raisonnement de la majorité de la Cour se traduit en peu de mots. En bref, la Cour déclara que la taxe et les gratifications aux fermiers, étant deux paragraphes d'un même chapitre, devaient être considérées ensemble; comme telles, elles constituaient une réglementation de la production agricole, la taxe n'étant qu'un simple accessoire de cette réglementation. « La loi, dit l'arrêt, empiète sur les droits réservés aux Etats particuliers. En prévoyant un plan organisant le contrôle de la production agricole, elle s'est occupée d'un domaine qui ne rentre pas dans les attributions déléguées au pouvoir fédéral. La taxe, l'appropriation des fonds obtenus ne sont que des éléments du plan. Elles ne sont que des procédés utilisés pour un but contraire à la Constitution ».

De nouveau, dans ce cas-ci, le principe des droits réservés aux Etats fut mis en avant pour empêcher le gouvernement fédéral d'empiéter dans un domaine où les Etats pris séparément sont impuissants. Des raisons d'ordre économique empêchent les Etats de traiter le problème. Des obstacles constitutionnels arrêtent l'action du pouvoir fédéral. Personne ne peut agir. Ainsi parlaient les partisans du New Deal. Cependant, dans le camp opposé, on était porté à croire que les essais de prendre la place du Seigneur pour déterminer l'importance des moissons étaient plutôt périlleux, comme il le fut démontré dans la suite quand, à la diminution artificielle des récoltes, vinrent s'ajouter les conséquences de la sécheresse et des inondations de 1935. « Une heureuse porte de sortie », tel fut selon les adversaires du New Deal le caractère de cette décision défavorable de la Cour sur la Loi de Réajustement Agricole. Manifestement, les divergences parmi les juges représentaient ces points de vues opposés. Dans l'arrêt de la majorité, le juge Roberts ne prit même pas la peine de dissimuler la pauvre impression que lui avait laissée la Loi de Réajustement Agricole; les motifs qui l'animaient apparaissent clairement dans sa dernière phrase : « Si la loi qui nous est soumise est proprement la manifestation du pouvoir fédéral de taxation, il est évident que le contrôle de

(1) United States v. Butler, 56 Sup. Ct. 312 (6 janvier 1936).

toute la vie industrielle des Etats-Unis peut être réalisé par un exercice similaire de ce même pouvoir ». Parlant pour la minorité, le juge Stone dépassa les bornes du décorum judiciaire habituel dans les reproches qu'il adressait à la majorité pour son attitude. Cependant, en déclarant « que les pouvoirs de taxer et de dépenser comprenaient celui de contribuer au relèvement économique national au moyen de gratifications conditionnelles en espèces, « il affirmait, sans doute possible, que la minorité approuvait la sagesse du plan. A la suite de cette décision, les critiques des « supporters » de l'administration de Roosevelt à l'égard de la Cour Suprême furent encore plus violentes qu'à l'époque du cas *Schechter*.

Il n'y a pas de doute que le Juge Roberts avait mis le doigt sur la plaie quand il dénonça les possibilités d'une extension du pouvoir de taxation dans le but de contrôler toute l'industrie. Déjà en 1935, impressionné par la catastrophe survenue à la NRA, le Congrès avait essayé de sauver du naufrage l'un des principaux codes, celui de l'industrie du charbon bitumeux. En vertu de la Loi pour la Conservation du Charbon Bitumeux (1), mieux connue sous le nom de son inspirateur comme le *Guffey Act*, le Congrès établit une Commission Nationale du Charbon Bitumeux chargée de faire des observations, d'établir des règlements et de formuler un code ressemblant à ceux de la NRA. En vue de faire respecter ses prescriptions, un plan ingénieux fut adopté par lequel la vente du charbon était frappée à la sortie du charbonnage d'une taxe de quinze pour cent ; mais un rabais de quatre-vingt dix pour cent était accordé aux producteurs qui acceptaient de se soumettre aux stipulations du code. L'objectif de la loi, d'après son préambule, était le développement des relations commerciales entre les Etats dans le domaine du charbon bitumeux.

Cette œuvre législative fut soumise aux juges de la Cour Suprême dans l'espèce *Carter contre Carter Coal Company*, tranchée le 18 mai 1936 (2). La taxe fut considérée comme un pur subterfuge destiné à pénaliser le refus de soumission aux prescriptions du code, lequel, dès lors, ne pouvait être valide que s'il constituait un règlement affectant le commerce entre

(1) 49 Stat. 991.

(2) 56 Sup. Ct. 855.

les Etats. Sur ce point, la majorité des juges, composée de la vieille garde conservatrice et du Juge Roberts, se prononça nettement pour la négative. Ils décidèrent que l'extraction du charbon n'était pas du commerce. « Cette extraction, dit la Cour, fait apparaître le produit qui fera l'objet des relations commerciales; c'est l'attribut du commerce de favoriser sa circulation. Les maux qui proviennent des contestations entre patrons et ouvriers sur la question des salaires », — problème qui, d'après le gouvernement fédéral, affectait directement le commerce entre les Etats — « n'étaient que des inconvénients locaux sur lesquels le pouvoir central n'a aucun contrôle législatif ». Les prétentions du gouvernement, continuait l'arrêt, « furent déjà repoussées par notre décision dans la cause Schechter. La seule différence perceptible entre le cas Schechter et celui-ci est que dans le premier la nature des pouvoirs fédéraux fut établie à l'égard de denrées alimentaires qui reposaient immobiles après avoir circulé dans plus d'un Etat, tandis que dans le second le produit n'avait pas encore bougé avant de faire l'objet de relations inter-étatiques ».

La majorité rejeta dans un langage particulièrement significatif cette prétention que : « les pouvoirs du gouvernement fédéral s'étendent aux problèmes qui affectent la Nation entière et que les Etats pris séparément sont incapables de résoudre, et par conséquent que le Congrès, à côté des attributions déléguées spécifiquement par la Constitution, peut édicter des lois contribuant au bien-être général ». Après avoir relevé que l'assemblée constitutionnelle de 1787 avait déjà rejeté pareille proposition, l'arrêt concluait : « Et comme toute addition aux attributions du pouvoir législatif national empiète jusqu'à un certain point sur le domaine réservé aux Etats, il est d'une importance vitale, pour le maintien de l'équilibre politique voulu par la Constitution, que les pouvoirs du gouvernement fédéral ne soient pas prolongés jusqu'au point de dépasser les limites expressément ou implicitement tracées par elle ». Mettez en regard de cette affirmation solennelle des droits des Etats deux phrases de l'opinion de la minorité lues par le Juge Cardozo, et vous saisissez, si vous ne l'avez déjà fait précédemment, le point sur lequel les éléments conservateurs et les éléments progressistes de la Cour diffèrent dans tous ces litiges. « Le Congrès, affirma Cardozo, ne fut pas condamné à l'inaction devant les

désastres causés par la guerre des prix et la guerre des salaires. Le commerce a été alourdi et entravé; son courant normal s'est détourné d'un Etat dans un autre; il y a eu des faillites, et des pertes, et des ruines pour le capital aussi bien que pour le travail ». Ces extraits vous amèneront à cette conclusion, que les divergences de vues au sein du tribunal suprême proviennent moins des problèmes juridiques que des principes d'économie sociale reposant eux-mêmes sur des conceptions philosophiques particulières à chaque individu. A mon avis, aucun observateur impartial ne peut manquer de discerner qu'en discutant la constitutionnalité des lois du Congrès, la Cour, au lieu de dire le droit, s'engage dans le domaine législatif.

On pourrait supposer qu'un tribunal si disposé à préserver le commerce et l'industrie de toute ingérence gouvernementale hésiterait à permettre au gouvernement lui-même de s'engager dans les affaires d'électricité en concurrence immédiate avec le capital privé. Cependant il lui accorda son appui, malgré certaines limitations, dans l'espèce *Ashwander contre Tennessee Valley Authority*, tranchée le 17 février 1936 (1). Aucun projet du Président Roosevelt ne mérite une attention plus soutenue que son grand plan de la vallée du Tennessee. Pendant les années de guerre, les Etats-Unis avaient commencé la construction à Muscle Shoals, sur la rivière Tennessee, du prodigieux barrage Wilson dans le but de fournir du courant à une usine fabriquant des nitrates. Depuis l'armistice jusqu'à l'avènement de l'Administration Roosevelt, l'avenir du Muscle Shoals fut le sujet d'une de nos éternelles controverses politiques. Henry Ford s'efforça de l'acquérir pour y fabriquer des engrais, mais il échoua. Le Sénateur Norris, de Nebraska, menait le bon combat pour le garder entre les mains du gouvernement. Roosevelt saisit cette occasion pour tenter une grande expérience dans la production de la force motrice, dans la lutte contre les inondations, dans les moyens de transport par eau et dans le contrôle de la vie journalière d'une nombreuse population agricole. Grâce à l'Administration fédérale de la Vallée de Tennessee (Tennessee Valley Authority-TVA), de nombreux barrages, des réservoirs, des écluses, des canaux et d'autres ouvrages de pro-

(1) 297 U. S. 288.

portions gigantesques furent construits. Des milliers de familles abandonnèrent leurs anciens foyers pour venir vivre dans de nouvelles habitations érigées par l'Administration. Des villes furent établies. Des programmes d'éducation pour la formation à la fois culturelle et pratique furent mis en œuvre. Dans la sphère gouvernée par l'Administration, les habitants étaient supposés vivre dans des conditions améliorées, particulièrement au regard de l'agriculture et de l'industrie pour lesquelles l'électricité à bon marché joue un rôle important. La vie campagnarde devait être combinée avec un emploi dans une industrie, comme cela s'était passé, jusqu'à un certain point, en Flandres, pendant des siècles. L'un des objectifs attendus de cette grande expérience sociale et économique était la découverte d'un étalon capable de mesurer le coût de l'énergie électrique telle qu'elle était fournie par les entreprises de distribution privée. Le plan tout entier supposait le plus large exercice des pouvoirs du Gouvernement en sa qualité de propriétaire; et à cet égard, il a trouvé l'appui de la Cour. Il ne faut pas oublier cependant que l'objet du litige dans le cas *Ashwander* était restreint; il portait sur le droit du gouvernement de vendre l'électricité produite au barrage *Wilson*, dont la construction avait débuté en 1917. La Cour décida que la construction du barrage était constitutionnelle parce qu'elle tombait dans les attributions du Congrès de veiller aux intérêts de la défense nationale et d'améliorer les voies d'eau navigables. Ayant donc acquis des biens constitutionnellement, les États-Unis avaient le droit de vendre le produit de ces biens et de construire des lignes de transmission pour le conduire aux endroits de consommation. Comme les autres barrages font partie d'un plan général d'amélioration de la navigation, il est probable que la vente de l'électricité produite par eux sera également déclarée valide, en cas de contestation. Les autres aspects de la TVA n'ont pas encore été discutés devant la Cour Suprême. Il n'est pas sans intérêt de noter que l'arrêt de la TVA a été décidé par une majorité de huit juges, *McReynolds* étant le seul à avoir donné un avis opposé.

Ainsi se termine la liste des arrêts sur le *New Deal* promulgués avant la campagne présidentielle de 1936. Le *New Deal* avait perdu sa loi de Redressement National de l'Industrie, sa loi des pensions pour les compagnies de chemins de fer, sa loi

de réajustement agricole et sa loi pour la conservation du charbon bitumeux ; mais il avait gardé son ordonnance vitale sur la clause-or et sa loi sur la Vallée de Tennessee. La balance était loin d'être en faveur du New Deal, mais ses pertes étaient en réalité moins sérieuses qu'elles ne paraissaient par suite de la défaillance virtuelle de la NRA à l'époque où la cause Schechter fut tranchée. Le Président Roosevelt a volontairement ménagé la Cour Suprême et la Constitution au cours de sa campagne électorale. Il s'abstint soigneusement de toute critique envers la position prise par la Cour. Il ne suggéra aucun amendement à la Constitution pour augmenter les pouvoirs du Congrès.

Il ne s'offrit pas non plus à réorganiser la Cour Suprême. Et ce point-ci est capital. Ces précautions oratoires étaient à coup sûr d'une bonne stratégie politique, car les Républicains auraient accueilli avec enthousiasme l'occasion de défendre la Cour contre les attaques du Président. Celui-ci, évidemment, ne pouvait être regardé comme acceptant avec complaisance le sabotage de son programme par la Cour Suprême ; mais si l'on doit s'en rapporter à ses discours on doit admettre qu'il se présenta aux suffrages acceptant apparemment le statu quo dans le domaine constitutionnel.

Son message proposant la réorganisation de la Cour fut, dès lors, une grande surprise pour la majorité de ses concitoyens. Aucun autre point de son programme n'a soulevé une opposition aussi sévère et aussi étendue. En dépit des énormes majorités que le Parti Démocratique détient tant à la Chambre qu'au Sénat, l'adoption du projet est encore douteuse. Avant de le discuter en détail, nous examinerons certaines des plus récentes décisions de la Cour ; ceci nous permettra de clarifier le présent tableau et de nous rendre à même d'analyser, avec les données indispensables, le libéralisme ou le conservatisme des « neuf vieux hommes ».

Le 30 mars de cette année la Cour Suprême promulgua un arrêt de grande importance dont nous devons faire mention ici bien qu'il n'ait aucun lien direct avec le New Deal. La cause *Parrish* contre *West Coast Hotel Company* mettait en jeu la validité d'une loi de l'Etat de Washington établissant des salaires minima pour les femmes. Précédemment à deux reprises, la Cour avait déclaré les lois de cette espèce contraires à la Consti-

tution : la première fois, par la cause *Adkins* contre *Children's Hospital* (1), décidée en 1923, la loi sujette à revision étant une loi du Congrès applicable dans le District de Columbia; la seconde fois dans le litige *Morehead* contre *Tipaldo* (2), tranché en 1936, la loi attaquée étant celle de l'Etat de New-York. La cause *Morehead* avait été décidée en suivant la cause *Adkins* comme « précédent » faisant autorité. Et voilà que dans la cause *Parish*, la Cour réforme ses deux précédents arrêts; se basant sur de grands principes humanitaires, elle déclara qu'une loi prescrivant un salaire minimum pour les femmes travaillant dans l'industrie ne prive pas le patron ou le salarié de sa liberté ou de ses biens sans *due process of law*. Chief Justice Hughes, au nom de la Cour, jugea qu'une loi assurant aux femmes un salaire minimum représentait un exercice raisonnable des attributions de « *police power* » de l'Etat particulier, suivant lesquelles il a mission de protéger les vies, la santé et la sécurité de la population. Vous aimerez savoir que l'arrêt fut rendu par cinq voix contre quatre et que ce retour de jurisprudence fut opéré par un glissement du Juge Roberts passant du clan conservateur dans le groupe des progressistes.

Le 26 avril une nouvelle décision cinq-quatre, avec la même représentation que dans la cause *Parrish*, donna à nouveau l'assurance que les droits essentiels de la liberté de parole et la liberté d'association devaient encore être respectés aux Etats-Unis. En 1932, Anglo Herndon, un jeune nègre organisateur du Parti Communiste, avait été accusé à Atlanta, en Georgie, d'avoir tenté de provoquer une insurrection; sa mise en accusation reposait sur une ancienne loi datant des troubles qui suivirent la guerre civile. Cette affaire devint une cause célèbre, passant de juridiction en juridiction, pendant qu'Herndon était en liberté sous caution. Finalement elle parvint devant la Cour Suprême des Etats-Unis qui la trancha en faveur du défendeur; ostensiblement celui-ci n'avait commis aucun acte plus révolutionnaire que celui de recruter des membres pour le Parti Communiste, et son droit de haranguer des assemblées et d'organiser des réunions était garanti par la Constitution. A cause de son caractère incertain, la loi de Georgie, dans l'opinion de

(1) 261 U. S. 525.

(2) 56 Sup. Ct. 918.

la Cour, était une violation de la *due process of law*. Le Juge Roberts, qui parla au nom de la majorité, déclara en substance : Telle qu'elle fut interprétée par la Cour Suprême de Georgie la loi pourrait être utilisée pour condamner tout qui « attaque les conditions politiques ou sociales existantes, qui provoque des agitations pour un changement dans la forme de gouvernement », et une condamnation s'en suivrait dans l'hypothèse où un jury estimerait « que l'inculpé avait à prévoir que ses paroles pouvaient contribuer dans une certaine mesure à quelque résistance par la force au gouvernement existant ». Toutes ces propositions, déclara le Juge Roberts, reposent sur une spéculation beaucoup trop incertaine pour justifier une condamnation de nature criminelle.

Plusieurs litiges, qui avaient un rapport direct avec le New Deal, illustrent également le progrès des tendances libérales au sein de la Cour Suprême. Le 30 mars de cette année, jour où fut également décidé le litige sur le salaire minimum des ouvrières, la Cour, à l'unanimité, soutint la constitutionnalité d'une loi établissant un moratoire de trois ans dans les procédures d'expropriation forcée des fermes hypothéquées (1); une loi antérieure plus radicale avait été déclarée inconstitutionnelle. Le même jour également, elle promulgua à l'unanimité la constitutionnalité de la loi du travail applicable aux chemins de fer édictée en 1934 (2). Cette loi garantissait aux cheminots le droit d'obtenir, de leurs patrons, des contrats collectifs par l'intermédiaire d'un syndicat ayant obtenu la majorité des suffrages des ouvriers. Dans l'hypothèse où les négociations directes ne parvenaient pas à trancher un conflit, le Conseil National de Médiation pouvait être appelé pour concilier les parties. Le litige naquit sur le point de savoir laquelle de la « *company union* », c'est-à-dire une organisation de salariés patronnée par l'employeur, ou du syndicat affilié à la Fédération Américaine du Travail avait le droit de représenter les ouvriers dans l'établissement d'un contrat collectif de travail. Le tribunal de juridiction inférieure se prononça en faveur de la Fédération Américaine du Travail. Sur appel de la compagnie de chemins de

(1) Wright v. Winton Branch of Mountain Trust Bank.

(2) Virginia Railway Company v. System Federation No. 40, Railway Employees' Department of the American Federation of Labor.

fer, la Cour Suprême confirma à l'unanimité la décision du tribunal; la question de constitutionnalité, engendrant l'interprétation de la clause relative aux commerces entre les États, fut exposée de la manière suivante : « Le pouvoir du Congrès de contrôler le commerce entre les États s'étend à telle réglementation des rapports entre les exploitants de lignes et leurs ouvriers, qui est raisonnablement formulée pour empêcher les interruptions des relations commerciales entre les États causées par les grèves et les désordres qui les accompagnent ». Et le cinquième Amendement (prohibant la privation de la vie, de la liberté, des biens sans *due process of law*) « ne garantit pas un exercice sans entraves des libertés d'agir et de contracter ». A condition d'en user raisonnablement, le Congrès a le pouvoir de les limiter l'une comme l'autre. La décision dans ce litige fut écrite par le Juge Stone qui faisait partie de la minorité quand la loi des pensions applicable aux compagnies de chemins de fer fut déclarée inconstitutionnelle. Il est malaisé de comprendre comment un système de pensions diffère, sur le plan constitutionnel, d'un règlement de conflits ouvriers; on pourrait cependant dire que ce dernier a un effet plus immédiat sur le transport des voyageurs et des marchandises opéré sur des lignes chevauchant plusieurs États. Et cependant dans cet arrêt, qui entre beaucoup mieux que le litige des pensions dans la ligne des « précédents » antérieurs, la Cour fut unanime à proclamer la validité de la loi. On ne songe pas sans une certaine appréhension à ces minces filaments de dialectique juridique sur lesquels reposent les droits du Congrès de formuler des remèdes aux grands cataclysmes nationaux.

Ce fut le 12 avril dernier que la Cour Suprême prit l'attitude la plus surprenante. En ce jour-là, elle proclama quatre arrêts portant tous sur la constitutionnalité du *National Labor Relations Act* de 1935, plus connu suivant le nom de son initiateur comme le *Wagner Act* (1). L'objectif principal de cette loi est de garantir aux ouvriers le droit de « s'organiser » librement (c'est-à-dire par des syndicats choisis par la majorité des voix) et d'empêcher les pratiques déloyales et discriminatoires dirigées contre les ouvriers à cause de leurs activités syndicales.

(1) 49 Stat. 449.

Son champ d'application est pratiquement limité à ces industries et à ces occupations qui peuvent être interprétées comme étant soumises à la clause constitutionnelle du commerce entre les Etats. En résumé, elle est un effort pour procurer, par d'autres moyens, aux travailleurs les avantages dont ils avaient été bénéficiaires sous l'empire de la loi pour le redressement national de l'industrie et de la loi Guffey. La loi Wagner laissait de côté les problèmes irritants de la fixation des prix et des pratiques de concurrence loyale. Elle créait un Conseil National du Travail (*National Labor Relations Board*) pour mettre à exécution ses prescriptions. La loi est si longue qu'il serait impossible de citer ici toutes ses dispositions. Citons cependant parmi les plus importantes :

ART. 7. — Les ouvriers auront le droit de s'organiser, de former, de rallier ou d'aider les organisations des travailleurs, de nouer des contrats collectifs par l'intermédiaire de représentants de leur choix, et de se concerter dans le but d'établir des contrats collectifs ou pour s'aider et se protéger mutuellement.

ART. 8. — Sera considéré comme injuste le fait par un patron : (1) de gêner les travailleurs, de leur nuire ou de faire pression sur eux dans l'exercice de leurs droits garantis par l'article 7... ; (3) de les encourager ou de les décourager de devenir membres d'un syndicat, par une politique discriminatoire dans les termes et conditions de l'embauchage...

ART. 10 (a). — Le Conseil du Travail reçoit pouvoir, dans les limites qui suivent, d'empêcher toute personne de se livrer aux pratiques (mentionnées dans l'article 8) considérées comme injustes pour les travailleurs et comme affectant le commerce...

D'autres dispositions de la loi protègent les élections organisées par les ouvriers pour choisir leurs représentants dans l'établissement des contrats collectifs, prohibent les syndicats organisés par les patrons (*company unions*), et donnent au Conseil du Travail les pouvoirs d'ordonner le rengagement d'ouvriers renvoyés, avec paiement des arriérés de salaire, devant la preuve de pratiques discriminatoires. Soit dit en passant, toutes les mesures restrictives de la loi pèsent sur le patron ; d'autre part, le droit de grève est spécifiquement garanti. Les chefs d'organisations ouvrières souhaitent que plusieurs lois

particulières, bâties sur le modèle de la loi Wagner, soient édictées par les différents Etats afin de combler les vides provoqués par l'interprétation restrictive de la clause constitutionnelle, relative au commerce entre les Etats, par la Cour Suprême.

Cependant l'interprétation de cette clause tend à devenir beaucoup plus libérale depuis que le Juge Roberts a changé son fusil d'épaule. Les quatre décisions, rendues le 12 avril dernier, furent toutes rendues par cinq voix contre quatre. La plus importante d'entre elles, *National Labor Relations Board contre Jones and Laughlin Steel Corporation*, fut rédigée par Chief Justice Hughes avec un talent magistral que son plus sérieux adversaire serait forcé d'admirer.

Le litige naquit par le renvoi, à l'une des usines de la compagnie défenderesse, de plusieurs chefs d'organisations ouvrières. Ceux-ci s'adressèrent au Conseil National du Travail. The Jones and Laughlin Steel Corporation protesta contre cette procédure mais ne fit valoir devant le Conseil aucun moyen de défense. Le Conseil ayant ordonné le rengagement des individus congédiés, avec paiement des arriérés de salaires et la Compagnie refusant d'obtempérer à cette injonction, l'affaire fut portée, suivant les prescriptions légales, devant une cour d'appel de circuit, et finalement devant la Cour Suprême. La majorité de la Cour n'eut aucune peine à démontrer que The Jones and Laughlin Steel Corporation, venant au quatrième rang dans la liste des grands producteurs d'acier aux Etats-Unis, était engagée dans le commerce entre les Etats; elle estima que les conflits entre patrons et ouvriers, même quand ils ne surgissent qu'à l'occasion de la « production » de la matière première, sont susceptibles de provoquer de sérieuses perturbations dans la « circulation » des produits d'un Etat à l'autre; par conséquent, le Congrès était parfaitement dans la limite de ses attributions en insistant sur le droit des ouvriers à obtenir un contrat collectif. Dans les autres espèces litigieuses, la Cour décida qu'un fabricant de remorques pour automobiles, un fabricant de vêtements et l'Associated Press, notre principale agence d'information, étaient tous engagés dans des activités inter-étatiques et soumis, par le fait même, à la loi Wagner. Dans l'ensemble, le 12 avril 1937 fut une grande date pour les organisations ouvrières aux Etats-Unis.

Comment un tribunal qui s'était prononcé contre le gouvernement dans le cas du « poulet malade » pouvait-il quelques mois plus tard trancher la cause Jones and Laughlin en sens opposé ? La réponse est simple. La première était une mauvaise cause pour soumettre à la Cour la question de la constitutionnalité de la Loi pour le Redressement National de l'Industrie. Son choix par le Département de la Justice, parmi tant d'autres cas pouvant servir à cet examen, est une huitième merveille de cette étonnante période dans l'histoire de notre droit public. Il faut admettre qu'il était difficile de considérer une entreprise de mise à mort de poulets, située dans un faubourg de New York, comme exerçant un commerce inter-étatique ou comme exerçant une influence appréciable sur celui-ci. Les juges Hughes, Brandeis, Stone et Cardozo furent du même avis que le clan conservateur ; c'est là une preuve manifeste qu'aucun juriste sérieux occupant un siège judiciaire n'aurait pu trancher le litige en sens opposé. Il y a une immense différence, pour juger l'importance de leurs participation au commerce entre les États, entre les activités d'une Schechter Chicken Slaughtering Corporation et celles d'une Jones and Laughlin Steel Corporation ; les faits suivants furent cités par la Cour Suprême comme particulièrement pertinents : « L'activité de la Jones and Laughlin Steel Corporation suppose la mise au travail de 33,000 hommes pour l'extraction du minerai, de 44,000 dans les mines de charbon, de 4,000 dans les carrières de pierres à chaux, de 16,000 dans la production du coke, de 343,000 dans la fabrication de l'acier, et de 83,000 pour le transport de ses produits. » Si vous vous demandez pourquoi la loi Guffey sur les charbons bitumeux fut déclarée contraire à la Constitution alors que la loi Wagner sur les droits du travailleur ne le fut pas, la réponse est dans le glissement exécuté par le Juge Roberts. Les conditions d'exploitation d'un grand charbonnage auraient dû provoquer un raisonnement similaire, à l'égard du « commerce entre les États », à celui qui fut tenu en faveur d'une grande aciérie. A coup sûr, la constitutionnalité de la loi Guffey, contestée par un charbonnage, apparaissait plus évidente que celle de la loi Wagner dans les litiges où le fabricant de remorques pour automobiles, le fabricant de vêtements et l'Associated Press avaient été mises en cause.

Depuis mon départ de New-York, la Cour Suprême a tranché le 24 mai trois cas affectant la loi sur les assurances sociales en faveur de l'administration Roosevelt. J'ai reçu les textes des opinions trop tard pour préparer une appréciation de leurs termes pour cette conférence. Mais je veux appeler votre attention sur le vote dans chacun de ces cas. Dans les espèces qui concernent respectivement la contribution des employeurs à la caisse d'assurance contre le chômage (1) et les lois subsidiaires des Etats sur le même sujet (2), les décisions ont été prises par cinq voix contre quatre, la majorité étant composée comme à l'ordinaire. Le cas concernant l'assurance contre la vieillesse (3) a été décidé par sept voix contre deux. Sutturland et Van Devanter se rangeant avec les progressistes.

A la lumière de ces arrêts plus récents, nous pouvons à présent entreprendre l'analyse des effets de l'attitude de la Cour Suprême vis-à-vis du programme du New Deal. Tout d'abord, après l'approbation du Railroad Labor Act de 1934 et du National Labor Relations Act de 1935 et la loi sur les assurances sociales le nombre des lois du New Deal qui furent validées dépasse ce nombre de celles qui furent déclarées inconstitutionnelles. Il y en a maintenant cinq et quatre dans les colonnes respectives. Et si nous ajoutons les deux arrêts relatifs au Frazier-Lemke Act, établissant un moratoire hypothécaire au bénéfice des fermiers, qui fut déclaré inconstitutionnel avant d'être validé dans sa nouvelle forme, la proportion n'est pas affectée. La plus récente tendance de l'attitude de la Cour est dirigée vers une interprétation progressiste, mais elle repose, par une marge mince et précaire, sur la position plutôt inconstante du Juge Roberts. Parmi les neuf arrêts principaux que nous avons discutés (deux, la cause « *hot oil* » et la cause du « poulet malade », se rapportant à la NRA), les juges furent unanimes dans seulement deux cas : l'espèce Schechter, tranchée contre l'Administration, et le cas du Railroad Labor Act décidé en sa faveur.

A vrai dire, ceux-ci étaient des cas qui ne pouvaient être jugés différemment. Dans deux autres espèces, les cas TVA et

(1) Edward Machine Co. v. Davis.

(2) Carmichael v. Southern Coal and Coke Co., and Carmichael v. Gulf States Paper Corp.

(3) Iklining and Welch v. Davis.

« *hot oil* », l'une étant pour, l'autre contre le New Deal, le partage des voix fut huit contre un; la minorité dans le cas « *hot oil* » était constituée par le progressiste avancé Cardozo et dans le cas TVA, par le conservateur à tous crins Mc Reynolds. Dans le litige mettant en jeu la constitutionnalité de la loi de rajustement agricole, la décision fut défavorable à l'Administration par six voix, contre trois; ce cas est le seul dans lequel Chief Justice Hughes se sépara du bloc progressiste. Les quatre cas restant, deux au passif de l'Administration et deux à son actif, furent tranchés par cinq voix contre quatre; Mc Reynolds, Butler, Sutherland et Van Devanter furent toujours dans le clan conservateur; Hughes, Brandeis, Stone et Cardozo restèrent attachés aux idées progressistes, tandis que Roberts passait tour à tour dans l'un des deux camps, Roberts fut le seul juge qui était dans tous les litiges, du côté de la partie gagnante; en d'autres mots, il tient les leviers de commande.

C'est même plus évident après les décisions concernant l'assurance contre le chômage.

A coup sûr, dans ces quatre cas, ou six cas si vous voulez — celui de la clause-or, celui des pensions pour ouvriers des chemins de fer, celui du charbon bitumeux et celui de la loi Wagner — le groupe progressiste et le groupe conservateur exprimèrent leurs points de vue respectifs sur les problèmes juridiques d'une telle nature qu'un juge consciencieux ou un juriste de talent pourrait adopter l'une ou l'autre attitude. En fait, la position prise par les membres de la Cour dépendit uniquement de leur conception des problèmes économiques et sociaux soulevés. Vous devez absolument ne pas perdre de vue cette donnée, si vous voulez comprendre de quelle manière s'exerce cette institution particulière du contrôle judiciaire des lois votées par le Congrès. En dehors de certaines hypothèses indiscutables, il n'y a pas à proprement parler de contrôle judiciaire, mais uniquement un contrôle d'un ordre politique basé sur les croyances des juges dans le domaine économique et dans le domaine social. Il ne s'agit pas (comme vous pourriez le croire) d'un contrôle influencé par le jeu et la transformation des partis politiques. Les juges sont nommés à vie et, pour le moment, ne peuvent être légalement mis à la retraite, quel que soit leur âge. Ils siègent généralement pendant de nombreuses années et restent pratiquement à l'écart des activités des partis. Ils demeurent, quand

bien même le décor de la scène politique subit des transformations. Comme conséquence de cet état de choses, nous voyons un Mc Reynolds, ancien chef du département de la Justice dans le cabinet du Président démocratique Woodrow Wilson, être l'associé de trois Républicains au sein du bloc conservateur ; des quatre juges progressistes, Hughes et Stone étaient primitivement Républicains tandis que Brandeis et Cardozo étaient Démocrates. Mais si la revision des lois du Congrès n'est pas politique dans le sens où les partis l'entendent, elle est cependant politique plutôt que judiciaire quand on peut affirmer que les considérations qui guident ce contrôle « par les juges » tiennent moins au droit qu'à la politique générale du pays.

En fait, nous avons établi une quatrième branche au corps législatif, la Chambre des Représentants, le Sénat et le Président avec son droit de veto en étant les trois autres. Nous avons érigé un quatrième obstacle dans le steeplechase législatif, une espèce de saut de rivière final qui cause la chute d'excellents participants qui avaient passé avec succès les épreuves antérieures. La Cour Suprême est un hasard de plus que les mesures législatives doivent affronter. Elle est une institution relativement calme et pondérée. Ses membres — les neuf bons vieux — sont pour la plupart d'un âge vénérable depuis longtemps à l'écart de toute activité politique. Leur attachement à vie à une situation professionnelle hautement appréciée les libère de toutes influences pernicieuses qui affectent généralement l'esprit d'hommes politiques ambitieux. Dans son ensemble, la Cour constitue un corps très savant ; au moins quatre de ses membres, et c'est un pur hasard qu'ils soient précisément les membres du groupe progressiste, sont des individualités douées d'une intelligence de premier ordre ; mais c'est surtout par sa sérénité et son détachement qu'elle fait l'objet de l'admiration. S'il est vrai que la résistance à toute les tempêtes est une mesure de succès, on peut dire que notre Cour Suprême fut une réussite — et bien entendu je ne la considère ici que dans ses attributions de contrôle des lois du Congrès, car dans ses autres activités elle occupe une situation égale aux tribunaux suprêmes d'autres nations.

Ne croyez pas que la présente attaque contre la Cour soit la première dirigée contre elle. Dès l'origine elle fut la cible de

maints assauts. En 1821, parce que la Cour s'était aventurée à porter une appréciation sur une loi de la Virginie, on put lire ces déclarations du journal *Richmond Enquirer* : « Le pouvoir judiciaire, d'un pied aussi silencieux que l'espace et d'un esprit aussi vorace qu'un tombeau a entièrement balayé et détruit les droits des Etats ». A la suite de l'arrêt rendu dans le cas *Dred Scott* en 1857, le *New York Tribune* imprima des éditoriaux en comparaison desquels les plus violentes critiques de nos jours paraissent extrêmement mesurées, et des hommes d'Etat de grande réputation comme Abraham Lincoln dénoncèrent cet arrêt comme le résultat de tractations entre les chefs du parti démocratique et les membres de la Cour. Il y a vingt-cinq ans, Théodore Roosevelt proposait d'établir un référendum sur toutes les décisions de la Cour Suprême prononçant l'inconstitutionnalité d'une loi fédérale. Dans l'ensemble cependant la Cour Suprême, dans son rôle d'arbitre constitutionnel, n'a cessé de gagner le respect et l'affection du public.

Le 5 février dernier le Président Roosevelt envoyait un message au Congrès recommandant certaines modifications dans notre système de l'administration de la justice. Ce message proposait certains changements de procédure, mais traitait principalement du personnel judiciaire. Il mentionnait tout d'abord le congestionnement des services et les délais nécessaires pour arriver à une décision devant les juridictions fédérales; il recommandait, puisque les juges, étant nommés à vie, ne pouvaient être mis à la retraite, que le Président soit autorisé à nommer un juge supplémentaire pour chaque magistrat qui ne démissionne pas ou ne se retire pas à l'âge de soixante-dix ans. La Cour Suprême n'échappait pas à ce traitement. Il est vrai que le message donnait l'impression que le Président désirait éviter autant que possible des allusions trop claires à son plan de réforme du personnel de la Cour. Cependant, la presse et le grand public réalisèrent de suite l'effet des recommandations du Président sur le Tribunal Suprême. Personne ne s'intéresse d'une manière particulière à la désignation de juges supplémentaires de district, mais il sautait aux yeux qu'en cas d'adoption de son plan, le Président pourrait procéder du jour au lendemain à la nomination de six nouveaux juges à la Cour Suprême. La conséquence en serait, il est inutile de le cacher, la mainmise sur la Cour Suprême par les partisans du *New Deal*; et

c'est à ce propos que le pays fut, et est encore, le théâtre de débats passionnés.

Indéniablement, telle qu'elle est actuellement composée, la Cour mérite son titre des « neuf bons vieux ». Le juge Brandeis a plus de 80 ans, Van Devanter en a 79, Hughes, Sutherland et Mc Reynolds en ont 75. Butler est âgé de 71 ans, Cardozo de 67, Stone de 64 et Roberts est le benjamin de la Cour avec ses 62 ans. En dépit de leur âge avancé, aucune vacance ne s'est produite durant les quatre années du premier mandat présidentiel de Roosevelt. Les juges paraissent tous jouir d'une excellente santé. Il faut admettre, cependant, que les constituants se sont trompés en ne fixant pas ou en ne permettant pas au Congrès d'établir une limite d'âge entraînant ipso facto la mise à la retraite. Un juge peut se retirer volontairement à soixante-dix ans et reçoit un salaire, déterminé par le Congrès, qui est maintenant équivalent à son traitement antérieur. Une pression peut être exercée, par ses collègues, sur un juge qui ne peut plus participer effectivement aux travaux de la Cour. Mais cette méthode est rarement utilisée et la tâche est acceptée avec répugnance. Malgré certains cas individuels ayant une personnalité exceptionnelle comme l'ancien juge Holmes, le juge Brandeis et le Chief Justice Hughes, un âge moyen inférieur contribuerait à garder la Cour mieux en contact avec les courants d'idées. Afin que la Cour conserve son prestige, un divorce entre elle et les aspirations présentes doit être évité. Cependant, par suite de l'expérience passée, on peut se demander si une limite d'âge placée à 75 ans ne serait pas préférable aux 70 ans proposés par le plan. Une disposition permanente fixant la mise à la retraite des juges de la Cour Suprême recevrait pratiquement l'appui de toute la nation américaine.

Mais la proposition du Président souleva dans tous les milieux une violente opposition. Celle-ci prenait sa source principalement dans ce fait que le projet allait rendre les juges des obligés du Président, et influencer le caractère de leurs décisions pendant une génération — à moins qu'un autre Président d'un parti différent n'agisse de la même manière. « Ceux qui vivent par l'épée périront par l'épée », et la « mise en boîte » (1) est un

(1) « Packing » dans le texte anglais.

jeu que plus d'un peut expérimenter. L'idée de mettre en boîte la Cour Suprême est bien accueillie par ces ardents défenseurs du New Deal qui la considèrent comme une vieille chose vinculée par le passé, comme un groupe de vieillards qui, à plusieurs reprises, allèrent à l'encontre de la volonté expresse du pays. Le caractère précaire de la majorité progressiste, dans les derniers arrêts favorables à l'Administration Roosevelt, était à leurs yeux une autre preuve de la nécessité de la réforme projetée. Conscients du prestige de la Cour, ils adoptent le plan du Président comme un moyen pratique d'écartier cet obstacle au progrès futur de leurs idées. Ils craignent les délais qu'occasionnerait un amendement constitutionnel élargissant les attributions du Congrès, et ils ne sont pas tout à fait sûrs de son adoption par les assemblées législatives de trente-six Etats. Plusieurs voudraient carrément abolir le système du contrôle judiciaire des actes du Congrès, mais l'adoption de pareil projet leur paraît bien incertaine. Cependant, la grande majorité de ceux qui sont aux côtés du Président sont franchement opportunistes. Ils veulent, sans sanger plus avant, que les autres mesures échappent à une défaite possible.

Les décisions récentes concernant la loi sur les assurances sociales et la retraite volontaire du juge conservateur Van Devanter déjà annoncée pour le premier juillet, enlèveraient toute inquiétude des « supporters » du New Deal. Mais, néanmoins, le Président et ses partisans déclarent encore leur dessein de pousser le plan de réorganisation jusqu'au bout.

Le projet du Président est évidemment attaqué par les adversaires de son programme social et économique. Beaucoup d'entre eux sont tout aussi opportunistes que la masse des partisans du New Deal. Ils soutiennent la Cour Suprême parce qu'elle favorise leurs vues dans leurs luttes politiques sur le programme de l'Administration. Les rôles auraient été renversés si la Cour avait soutenu le New Deal. Cependant un bon nombre de personnes sympathiques en général aux objectifs du New Deal et partisans du Président ne se trouvent pas à ses côtés dans la bataille actuelle. Tout comme les conservateurs plus modérés ils ont une foi raisonnée dans le système constitutionnel américain et dans la place essentielle que doit y occuper la Cour Suprême. Celle-ci, il est bon de le rappeler, joue le rôle d'un arbitre entre les Etats et le Gouvernement fédéral; la nécessité

de cette mission n'est pas contestée dans la présente discussion. Ceux qui soutiennent, d'une manière intelligente, la position sur le plan des problèmes constitutionnels, mais également dans les litiges surgissant entre citoyens d'Etats différents comme dans ceux relatifs aux faillites, au droit maritime, et autres domaines soumis à la législation fédérale. Une Cour Suprême diminuée dans son prestige et dans sa dignité ne pourrait remplir aucune de ses grandes fonctions. Il n'est pas nécessaire d'accepter le principe du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois fédérales pour adopter ce point de vue. Point n'est besoin d'ajouter que nombreux sont ceux qui tiennent ce raisonnement.

Quelle sera l'issue du projet de réforme de la Cour Suprême ? Personne ne peut le dire. Le directeur des Postes, M. Farley, le principal « *whip* » du Président, déclare qu'il possède les votes nécessaires au passage du plan soumis par le Président. Les a-t-il ? Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète. Je vous conseille de consulter les journaux quotidiens pour connaître un résultat qui ne tardera guère.

En conclusion, ne vous imaginez pas que je voudrais vous suggérer l'adoption, dans votre pays, du principe du contrôle judiciaire des lois. Comme je l'ai dit, sauf dans les cas où il n'y a pas grandes divergences de vue il n'y a point de contrôle judiciaire. Mais je ne puis m'empêcher de la défendre pour mon propre pays par suite des relations particulières entre les Etats et le gouvernement fédéral, qui réclament la présence d'un arbitre à l'écart de la politique active. Elle n'est pas sans valeur cette quatrième branche du corps législatif, par suite des délais et des modifications qu'elle apporte aux désirs de la majorité, dans un pays aussi vaste que les Etats-Unis ayant des intérêts régionaux si nombreux. Un Etat américain unitaire, sans limitations constitutionnelles contrôlées par la Cour Suprême, dans lequel le Président et le Congrès pourraient édicter tout ce qui leur plairait aurait été, probablement depuis longtemps, mis en pièces. Les « neuf bons vieux » remplissent une mission très utile, même quand ils se trompent. Il semble qu'en vertu de quelque arrêt de la Providence, notre organisation politique intérieure et les conceptions premières sur lesquelles elle fut établie ont traversé la crise, quelque peu modifiées sans doute mais encore reconnaissables.

A cet égard, l'instrument de cette Providence fut la Cour Suprême des États-Unis.

Point n'est besoin de vous dire combien j'ai apprécié l'honneur d'avoir été invité à donner ces conférences, et combien je vous suis reconnaissant pour la patience que vous avez mise à m'écouter. On peut regretter que, du point de vue de la courtoisie et de la compréhension, les problèmes internationaux ne se traitent pas comme une série de conférences.

L'auteur se plaît à reconnaître les bons offices de Charley del Marmol, C.R.B. Educational Foundation fellow, agrégé de l'enseignement supérieur en droit commercial, qui lui a prêté son concours dans la préparation du texte français de ces conférences.

Quelques réflexions sur le « Discours de la Méthode » (*)

PAR

Th. DE DONDER,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Si je réussis, au cours de cette leçon d'introduction aux études supérieures, à montrer l'actualité de DESCARTES, à dire ce qu'il doit signifier pour vous qui entrez dans cette maison du Libre Examen, j'aurai justifié le choix de mon sujet.

DESCARTES est né en 1596, aux environs de Tours, dans un petit village qui, dans la suite, a eu la coquetterie de s'appeler La Haye-Descartes.

Ce gentilhomme de petite noblesse provinciale ne sera que pour peu de temps homme du monde. Il fait son éducation chez les Jésuites. Le goût de la réflexion se développe très vite en lui; en même temps, il se conforme à l'habitude de ne jamais juger que par les seules lumières de sa raison; il ne manque pas aussi d'être très sensible au relativisme intellectuel que lui inspire la diversité des opinions: « On était habitué, dit son biographe, M. Ch. ADAM, à vivre avec des protestants à Châtelierault, et c'était une des villes du royaume où ceux-ci, depuis 1589, avaient le libre exercice de leur culte » (XII, 8). (1)

...« si tôt que l'âge me permit de sortir de la sujétion de mes Précepteurs, je quittai entièrement l'étude des lettres. Et me résolvant de ne chercher plus d'autre science, que celle qui se pourrait trouver en moi-même, ou bien dans le grand livre du monde, j'employai le reste de ma jeunesse à voyager, à voir

(*) Leçon d'introduction aux études supérieures faite à l'Université Libre de Bruxelles, le 16 octobre 1937.

(1) Les citations sont faites d'après la grande édition Adam-Tannery des *Œuvres de Descartes* (12 vol. et un supplément; Paris, 1897-1913). Les chiffres romains indiquent le tome, les chiffres arabes la page. Les citations sont imprimées entre guillemets. Je me suis permis de souligner quelques parties de ces citations.

des cours et des armées, à fréquenter des gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses expériences, à m'éprouver moi-même dans les rencontres que la fortune me proposait, et partout à faire telle réflexion sur les choses qui se présentaient, que j'en pusse tirer quelque profit. Car il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après, s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres, dans son cabinet, touchant des spéculations qui ne produisent aucun effet, et qui ne lui sont d'autre conséquence, sinon que peut-être il en tirera d'autant plus de vanité qu'elles seront plus éloignées du sens commun, à cause qu'il aura dû employer d'autant plus d'esprit et d'artifice à tâcher de les rendre vraisemblables » (VI, 9-10).

1612-1628 : seize années sur lesquelles on sait très peu de choses, mais employées en bonne partie à voyager, notamment dans les pays qui avaient connu HUSS et LUTHER. DESCARTES s'engagea comme volontaire au service de Maurice de Nassau, prince protestant ; plus tard il fut de l'armée du duc de Bavière, « sans savoir d'ailleurs, dit Lipstorp, contre qui elle aurait à combattre. Mais, lorsqu'il apprend que ce sera en Bohême, contre le palatin Frédéric, champion du protestantisme, élu roi, et qu'il s'agissait de détrôner, il rompt son engagement » (1).

La méditation fameuse dans le poêle d'Allemagne se situe vers la fin de 1619 et le début de 1620. En fin de compte (1629), ne pouvant s'accomoder du climat de l'Italie, DESCARTES se réfugie en Hollande ; là « parmi la foule d'un grand peuple fort actif, et plus soigneux de ses propres affaires, que curieux de celles d'autrui, sans manquer d'aucune des commodités qui sont dans les villes les plus fréquentées, j'ai pu vivre aussi solitaire et retiré que dans les déserts les plus écartés » (VI, 31). DESCARTES demeurera pendant vingt ans en Hollande (1629-1649).

Il est sans doute intéressant de rappeler quelques faits concernant les relations de DESCARTES avec certains protestants. BEECKMAN, qui eut une influence décisive sur l'orientation de la

(1) Ch. ADAM, *Descartes, sa vie, son œuvre*, 1 vol., Paris, 1937 p. 18.,

carrière de DESCARTES, était sans doute de la religion réformée. D'autre part, GILLOT, « le premier et presque le seul disciple que j'aie jamais eu... » (1) dit DESCARTES, était fils de protestants réfugiés aux Pays-Bas. Citons aussi ce passage d'une lettre de 1647, où DESCARTES supplie l'ambassadeur de France d'intercéder en sa faveur auprès du Prince d'Orange, chef de l'Université de Leyde : « Messieurs les Curateurs n'approuveront pas qu'après tant de sang que les Français ont répandu pour les aider à chasser d'ici l'Inquisition d'Espagne, un Français, qui a aussi porté autrefois les armes pour la même cause, soit aujourd'hui soumis à l'Inquisition des Ministres de Hollande » (2).

Je n'ai pas fait ces citations pour prouver que DESCARTES était devenu protestant. Au contraire, j'ai la conviction que DESCARTES s'était entièrement libéré des entraves de toute foi religieuse, bien avant l'époque où il écrivit le *Discours de la Méthode*.

DESCARTES a dépassé la quarantaine lorsqu'il se risque à entreprendre sa première publication : « *Discours de la Méthode* » qui paraît sans nom d'auteur. C'est au printemps de 1637, qu'est publié à Leyde, chez l'imprimeur français Jan Maire, le *Discours de la Méthode pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences. Plus la Dioptrique, les Météores et la Géométrie qui sont des essais de cette Méthode*.

« Méthode », « Raison », « Vérité » : voilà ce que veut DESCARTES.

Quel est le message apporté par cet ouvrage ? Pour le savoir, parcourons chacune des six parties du *Discours*. Entrons ensemble dans ce Temple, vaste comme l'Univers, et tout inondé de lumière spirituelle.

« *Le bon sens* est la chose du monde la mieux partagée, dit DESCARTES, car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose, n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont. En quoi il n'est pas vraisemblable que tous se trompent ; mais plutôt cela témoigne que la puissance de bien juger, et *distinguer le vrai d'avec le faux*, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les

(1) Léon ROTH, *Correspondance of Descartes and Constantin Huygens*, 1 vol., Oxford, 1926, p. 75.

(2) Lettre du 12 mai 1647 à Abel Servien (A.-T., t. V, pp. 25-26).

hommes; et ainsi que la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses » (VI, 1-2).

Notons dès ce début, le souci nettement marqué de s'adresser à des esprits encore vierges et possédant encore leur bon sens ou la faculté de distinguer le vrai d'avec le faux.

Notons aussi le caractère vraiment égalitaire de cette première déclaration.

« Pour moi, je n'ai jamais présumé que mon esprit fut en rien plus parfait que ceux du commun; même j'ai souvent souhaité d'avoir la pensée aussi prompte, ou l'imagination aussi nette et distincte, ou la mémoire aussi ample, ou aussi présente, que quelques autres » (VI, 2).

...« ne proposant cet écrit que comme une histoire, ou, si vous l'aimez mieux, que comme une fable, en laquelle, parmi quelques exemples qu'on peut imiter, on en trouvera peut-être aussi plusieurs autres qu'on aura raison de ne pas suivre, j'espère qu'il sera utile à quelques-uns, sans être nuisible à personne, et que tous me sauront gré de ma franchise » (VI, 4).

Pourquoi ce mot « fable » ? (il dira de même : « le roman » de son *Monde*). Pourquoi ces précautions ? C'est que DESCARTES en plein dix-septième siècle, va faire table rase de la religion et des systèmes philosophiques et scientifiques qui se dressent, omnipotents, devant lui, et, sans le dire, entraînera les hommes à une véritable révolution.

SECONDE PARTIE.

A titre d'introduction, DESCARTES insiste encore sur le peu d'estime qu'il a pour les philosophes, et montre qu'en dernière analyse, c'est la raison, ou, si l'on préfère, le bon sens, qui sera notre meilleur guide.

... « ayant appris, dès le collège, qu'on ne saurait rien imaginer de si étrange et si peu croyable, qu'il n'ait été dit par quelqu'un des philosophes; et depuis, en voyageant, ayant reconnu que tous ceux qui ont des sentiments fort contraires aux nôtres, ne sont pas, pour cela, barbares ni sauvages, mais que plusieurs usent, autant ou plus que nous, de raison..... : je ne pouvais choisir personne dont les opinions me semblassent

devoir être préférées à celles des autres, et je me trouvai comme contraint d'entreprendre moi-même de me conduire « (VI, 16).

Voici *les quatre principes ou règles de recherche* qu'adopte DESCARTES : (n'oublions pas que c'est un savant, et, plus précisément, un physicien doublé d'un mathématicien qui écrit) :

« *Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose comme vraie, que je ne la connusse évidemment être telle* : c'est-à-dire, d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention ; et de ne comprendre rien de plus en mes jugements, que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit, que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute » (VI, 18).

Il résulte immédiatement de ce premier principe qu'une vérité imposée par une religion pourra être rejetée si, après examen critique, elle ne paraît pas évidente. On voit ainsi que cette règle provoquera, en général, une rupture complète entre la science et les religions révélées.

« *Le second, de diviser chacune des difficultés que j'examinerais*, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre » (VI, 18).

Remarquons que ce précepte appliqué à l'espace où se dérouleront les phénomènes étudiés, ainsi qu'au temps qui indiquera l'évolution de ces phénomènes, conduit à l'édification et à l'utilisation de l'analyse infinitésimale, cet instrument si puissant de la Physique Mathématique. Certes, le calcul différentiel et le calcul intégral ne se constitueront définitivement que dans la seconde moitié du dix-septième siècle, avec NEWTON et LEIBNIZ ; mais les méthodes infinitésimales sont très anciennes, et STEVIN, Luca VALERIO, KEPLER, CAVALIERI, ROBERVAL et FERMAT, pour ne pas parler des auteurs grecs ou médiévaux, avaient dû en révéler l'utilité et la fécondité à DESCARTES.

« *Le troisième, de conduire par ordre mes pensées*, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composées » (VI, 18-19).

« *Et le dernier, de faire partout des dénombrements si entiers*, et des revues si générales, que je fusse assuré de ne rien omettre.

Ces deux derniers principes traduisent la marche qu'a suivie Euclide dans ses *Eléments*, et prédisent celle qu'on utilisera dans l'intégration des problèmes bien posés de la Physique

mathématique. DESCARTES veut mathématiser l'Univers. Rien n'est plus clair, rien n'est plus dépourvu d'équivoque, qu'une vérité mathématique. Nous aurons du monde physique une connaissance parfaite, ou du moins la plus précise possible, si nous réussissons à le connaître à travers les nombres (cf. IX, 1^{re} partie, 16).

TROISIEME PARTIE. — SCHERZO.

« Comme ce n'est pas assez, avant de commencer à rebâtir le logis où l'on demeure, que de l'abattre, et de faire provision de matériaux et d'Architectes, ou s'exercer soi-même à l'Architecture, et outre cela d'en avoir soigneusement tracé le dessin; mais qu'il faut aussi s'être pourvu de quelqu'autre, où on puisse être logé commodément pendant le temps qu'on y travaillera; ainsi, afin que je ne demeurasse point irrésolu en mes actions, pendant que la raison m'obligerait de l'être en mes jugements, et que je ne laissasse pas de vivre *dès lors le plus heureusement que je pourrais, je me formai une morale par provision*, qui ne consistait qu'en trois ou quatre maximes, dont je veux bien vous faire part » (VI, 22).

De ce passage trop ignoré par les commentateurs, il résulte clairement que DESCARTES, pour échapper à l'Inquisition, ou tout au moins aux mille ennuis que pourrait lui créer l'intolérance philosophique ou religieuse, *s'était formé une morale provisoire*. Il est plaisant de constater que les quelques maximes « dont il veut bien nous faire part », ont été considérées par maints auteurs fort érudits comme un système de Morale déduit par DESCARTES de sa Méthode.

Etudions de près une de ces fameuses maximes: « *La première était d'obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance, et me gouvernant, en toute autre chose, suivant les opinions les plus modérées, et les plus éloignées de l'excès, qui fussent communément reçues en pratique par les mieux sensés de ceux avec lesquels j'aurais à vivre. Car, commençant dès lors à ne compter pour rien les miennes propres, à cause que je les voulais remettre toutes à l'examen j'étais assuré de ne pouvoir mieux que de suivre celles des mieux sensés. Et encore qu'il y en ait peut-être d'aussi bien sen-*

sés, parmi les Perses ou les Chinois, que parmi nous, il me semblait que le plus utile était de me régler selon ceux avec lesquels j'aurais à vivre; et que, pour savoir quelles étaient véritablement leurs opinions, je devais plutôt prendre garde à ce qu'ils pratiquaient qu'à ce qu'ils disaient; non seulement à cause qu'en la corruption de nos mœurs il y a peu de gens qui veuillent dire tout ce qu'ils croient, mais aussi à cause que plusieurs l'ignorent eux-mêmes... » (VI, 22-23).

Cette première maxime correspond précisément au but poursuivi par DESCARTES, à savoir, jouir de la tranquillité la plus complète afin de pouvoir élaborer dans les meilleures conditions son Discours de la Méthode. On pourra dire qu'entendue ainsi, cette maxime est « tirée » de sa Méthode; on voit qu'il ne s'agit point ici d'une déduction métapsychique ou logique, mais simplement d'une ligne de conduite imposée par le milieu d'intolérance où vivait DESCARTES. Nous nous en voudrions de ne pas attirer l'attention sur l'ironie qui est répandue dans l'énoncé de cette maxime et sur le caractère cosmopolite que revêt l'exemple des Perses et des Chinois, qui sans doute ne connaissaient pas, à cette époque, les bienfaits de la religion catholique ou protestante.

Muni de sa morale par provision, DESCARTES pourra enfin exposer les vraies bases de la Morale.

QUATRIÈME PARTIE. — ADAGIO.

Deux principes essentiellement métaphysiques sont à la base du système de DESCARTES; ils sont, à ses yeux, hors de doute. Ils diffèrent en cela des hypothèses scientifiques toujours susceptibles d'être rejetées ou modifiées. Le *premier de ces principes* est relatif à l'existence du moi ou à la conscience de la pensée.

...« remarquant que cette vérité : *je pense, donc je suis*, était si ferme et si assurée, que toutes les plus extravagantes suppositions des Sceptiques n'étaient plus capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir, sans scrupule, pour le *premier principe de la Philosophie, que je cherchais* » (VI, 32).

Le *deuxième principe* est relatif à l'existence de Dieu.

...« je m'avisai de chercher d'où j'avais appris à penser à *quelque chose de plus parfait que je n'étais* » (VI, 33).

Après méditations, *par une déduction métaphysique*, il conclut que *ce quelque chose c'est Dieu*. Ce Dieu, en communion avec la pensée, sera la souveraine source de toute vérité scientifique. L'homme, avec ses moyens imparfaits, édifie tant bien que mal les différentes sciences, dont le caractère incertain ne paraît que trop évident (cf. IX, 1^{re} partie, 16). Mais il existe une synthèse, certaine et parfaite, de ces fragments douteux, péniblement ébauchés et cette synthèse, c'est Dieu.

DESCARTES proclame l'essence divine de la Science. La Science c'est Dieu vu et vécu en vérité, de même que l'Art est Dieu vu et vécu en beauté. Et l'on comprend le recueillement mystique auquel DESCARTES s'abandonne à la fin de sa troisième Méditation, pour « considérer, admirer et adorer l'incomparable beauté de cette immense lumière (IX, 41).

Ici, on me demandera sans doute : quelle différence faites-vous entre ce Dieu de DESCARTES (qui est aussi le vôtre, si je vous entends bien), et le Dieu dont on persiste à se réclamer encore dans d'autres universités ? Je n'hésite pas à répondre que c'est *le même*. Mais la différence essentielle qui sépare les professeurs de cette Maison du Libre Examen, de tels de leurs collègues à croyances religieuses, c'est que, ici, nous n'admettons à nos conclusions théoriques, qu'un seul contrôle : celui de Dieu lui-même, et de sa révélation en tous temps et en tous lieux : *l'expérience*. Ailleurs, au contraire, on accepte trop souvent de se soumettre à la dictature d'une bible ou d'un pape ; on trouve tout naturel de donner délégation à un personnage chargé d'imposer, dans le domaine scientifique et moral, des dogmes, des vérités a priori.

Mais retournons à DESCARTES. Que sa pensée pénètre nos âmes, et les élève dans les régions où seules règnent la vérité et la beauté.

CINQUIEME PARTIE.

... « j'ai remarqué certaines *lois*, que Dieu a tellement établies en la *nature*, et dont il a imprimé de telles notions en nos *âmes*, qu'après y avoir fait assez de réflexion, nous ne saurions douter qu'elles ne soient exactement observées, en tout ce qui est ou se fait dans le monde » (VI, 41).

DESCARTES met en évidence l'harmonie entre l'âme et Dieu d'une part, et l'âme et la nature d'autre part. L'empreinte divine dans nos âmes pourra se retrouver exactement, *grâce à l'expérience*, dans les phénomènes naturels. L'esprit humain a le don de la divination des vérités scientifiques. Par *la vérification expérimentale*, le cycle divin est fermé.

Les lois scientifiques vont s'écrire dans la langue divine, qui est, nous le savons déjà, *la Mathématique*. (Notons en passant que le même processus existe, grâce à la Musique, dans le domaine de l'Art).

La méthode de DESCARTES renferme en germe toute la Physique mathématique moderne. Elle s'identifie avec celle qu'Euclide utilise dans ses *Eléments de Géométrie*. Mais elle s'appliquera en outre à tous les phénomènes de la Nature, y compris la vie.

Etudions le programme que se trace DESCARTES; la place centrale y est occupée, comme dans la Physique actuelle, par la lumière. Remarquons aussi la rigoureuse unité de ce programme.

... « j'entrepris seulement d'y exposer (dans le traité du Monde) bien amplement ce que je concevais de la Lumière; puis, à son occasion, d'y ajouter quelque chose du Soleil et des Etoiles fixes, à cause qu'ils la transmettent; des Planètes, des Comètes, et de la Terre, à cause qu'elles la font réfléchir; et en particulier de tous les Corps qui sont sur la terre, à cause qu'ils sont ou colorés, ou transparents, ou lumineux; et enfin de l'Homme, à cause qu'il en est le spectateur » (VI, 42).

Je développerai ailleurs les réflexions qu'inspire à un physicien mathématicien la réalisation de ce programme. Ici, je me limiterai aux remarques suivantes: 1° Jusqu'à nos jours, on a traditionnellement affirmé que dans le système de DESCARTES, la lumière se propageait avec *une vitesse infinie* et l'on soulignait en outre, l'incompatibilité de cette propagation instantanée avec sa démonstration de la loi de réfraction. Nous avons montré récemment que la lumière a été envisagée par DESCARTES respectivement sous l'aspect ondulatoire (ou de champ) et l'aspect corpusculaire (ou photonique) (1).

(1) TH. DE DONDER et J. PELSENEER, *La Vitesse de propagation de la lumière selon Descartes* (Acad. r. de Belg., *Bull. de la Cl. des Sc.*, 5^e série, t. XXIII, 1937 .pp. 689-692).

Devançant en quelque sorte FRESNEL et MAXWELL, DESCARTES conçoit la lumière comme étant due à des vibrations d'un *éther incompressible*. Cet éther ou « matière subtile » incompressible se déplacera à la manière d'un bâton *solide*, c'est-à-dire que toutes les parties de cet éther se mouvront (le long d'un rayon) *au même instant*. De là, la notion d'instantanéité (ou de *vitesse infinie*) dans la théorie de la lumière de DESCARTES.

Mais DESCARTES dans sa comparaison de la lumière avec des « bales » de tennis, est aussi le précurseur de NEWTON et de POYNTING, c'est-à-dire, des fondateurs de la *théorie corpusculaire* (ou énergétique) de la Lumière. Et cette fois, il n'exclut pas la possibilité d'une vitesse lumineuse finie.

Ajoutons que si l'on utilise le temps *propre* d'EINSTEIN, la lumière passe *instantanément* du Soleil à l'observateur terrestre.

2° On classe les théories de DESCARTES parmi les théories *mécanistes* sous prétexte qu'il représente le champ de gravitation au moyen de « petites boules » qui forment un élément constitutif de son éther. Mais si l'on entend par théories *mécanistes* celles qui ramènent, grâce à une statistique, les phénomènes macroscopiques à un modèle mécanique microscopique, la susdite affirmation doit être rejetée. Ces petites boules dont les mouvements engendrent les tourbillons de DESCARTES, donnent une représentation du *champ tensoriel de la gravitation*. En cela, DESCARTES est incontestablement un *précurseur d'EINSTEIN*, qui, dans sa Relativité générale, fait jouer le rôle essentiel au tenseur gravifique dont les dix composantes $g_{\alpha\beta}$ dépendent des coordonnées x, y, z et du temps t .

DESCARTES savait déjà, que la lumière dans sa propagation subit l'action d'un champ de gravitation. Ici encore, DESCARTES apparaît comme un pionnier de la Relativité générale.

3° On affirme que la théorie de NEWTON apporte un tel progrès qu'elle a réduit la théorie de DESCARTES, à n'avoir plus qu'un intérêt historique. Il est bien certain que NEWTON, grâce à sa loi dite d'attraction universelle et grâce au calcul infinitésimal, est allé beaucoup plus loin que DESCARTES, puisqu'il a pu poser le problème du mouvement des planètes et des astres, et qu'il l'a résolu dans les cas les plus importants de l'astronomie. Mais au point de vue de la Méthode, le fait de substituer

au champ *tensoriel* de DESCARTES le champ *vectorel* entre les points matériels attirants, constitue pour la physique *non un progrès, mais un recul*.

4° Certains prétendent que la découverte de la *Géométrie analytique* n'appartient pas à DESCARTES. Une lecture attentive de sa Géométrie montre que DESCARTES a introduit pour la première fois, dans la géométrie statique d'Euclide, la notion essentielle de *fonction d'une ou de plusieurs variables indépendantes*. Les lignes et surfaces naissent sous la main de DESCARTES quand on fait parcourir, par un point, les axes ou les plans coordonnés. Dans la résolution du problème de PAPPUS, il met en œuvre les ressorts les plus puissants de la géométrie dite analytique, pour en déduire toutes les courbes algébriques satisfaisant à l'équation entière en x et en y d'un degré quelconque. Rappelons qu'en même temps il découvre les théorèmes d'algèbre et des formules de résolution qui portent son nom.

On peut s'étonner de la place, en apparence exagérée, accordée à l'explication des *mouvements du cœur*, qui remplit presque toute la cinquième partie du Discours. C'est que la découverte, faite par HARVEY (1628), de la circulation, était toute récente, et que DESCARTES, qui considère le sang comme le dépositaire des phénomènes vitaux, veut, fidèle jusqu'au bout à sa méthode, donner de ceux-ci, non une explication qui fasse appel à ces principes occultes, aussi aisés à imaginer que difficiles à manier, et auxquels on avait eu constamment recours, mais *une explication purement physique*.

DESCARTES veut donc appliquer sa méthode de recherche à *la totalité des phénomènes que nous offre la Nature, y compris la vie*. Ainsi, le Discours apparaît comme la charte de la science moderne.

SIXIEME PARTIE.

Avec DESCARTES passons de la Science pure à la *Science appliquée* :... « il est possible de parvenir à des connaissances qui sont fort *utiles à la vie*, et qu'au lieu de cette Philosophie spéculative, qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique, par laquelle connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, et de tous les

autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres et ainsi *nous rendre comme maîtres et possesseurs de la Nature* » (VI, 61-62).

Elan magnifique, qui confère, grâce à la Science, une dignité supérieure et encore insoupçonnée à l'âme humaine. Mais une œuvre si vaste demandera la collaboration de tous. Chacun se sentira grandi en apportant sa modeste pierre à l'édifice de la communauté, et, dans le cours des temps, le flambeau passera d'une main à l'autre, et projettera une lumière toujours plus vive sur l'humanité. Il faut, dit DESCARTES, « convier les bons esprits à tâcher de passer plus outre, en contribuant, chacun selon son inclination et son pouvoir, aux expériences qu'il faudrait faire, et communiquant aussi *au public* toutes les choses qu'ils apprendraient afin que les derniers commençant où les précédents auraient achevé, et ainsi *joignant les vies et les travaux de plusieurs*, nous allussions *tous ensemble* beaucoup plus loin que chacun en particulier ne saurait faire » (VI, 63).

Au début de ce Discours, DESCARTES a glorifié la liberté de la pensée. Et maintenant, il fait appel à la fraternité des peuples pour collaborer à la *grande œuvre*. Mais pour que l'homme puisse atteindre ce but, il lui faudra devenir meilleur. Par quelle voie, dira-t-on ? DESCARTES va nous l'indiquer : ...« l'esprit dépend si fort du tempérament, et de la disposition des organes du corps, que s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément *les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici*, je crois que c'est dans la *Médecine* qu'on doit le chercher » (VI, 62).

DESCARTES a l'âme d'un *démocrate*, il fait confiance au peuple. L'homme ne sait pas assez combien il est capable de s'appliquer à la recherche de la sagesse (IX, 2^e partie ; 4, 12, 15, 16, et 20). Voilà pourquoi DESCARTES s'adresse à tous les hommes : « je tâcherai de me rendre intelligible à tout le monde » (VI, 82), jusqu'aux plus humbles artisans.

...« ceux qui ont le moins appris de tout ce qui a été nommé jusques ici Philosophie, sont les plus capables d'apprendre la vraie » (IX, 2^e partie, 9 ; cf. aussi p. 11).

C'est dans ce même esprit démocratique — et parce qu'il est convaincu que les hommes de bons sens le comprendront mieux que les érudits — qu'il n'utilisera pas le latin pour écrire sa méthode :... « si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes Précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur *raison naturelle toute pure*, jugeront mieux de mes opinions, que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens » (VI, 77-78).

Une dernière fois, écoutons la voix sereine et combien émouvante du grand DESCARTES. *La recherche de la vérité le conduit vers les régions les plus élevées de la Morale, celles où l'homme se dépouille de son égoïsme et éprouve ses plus grandes joies en se sacrifiant pour le bien de l'humanité* :... « je dirai seulement que j'ai résolu de n'employer le temps qui me reste à vivre, à autre chose qu'à tâcher d'acquérir quelque connaissance de la Nature, qui soit telle qu'on en puisse tirer des règles pour la Médecine, plus assurées que celles qu'on a eues jusques à présent ; et que *mon inclination m'éloigne si fort de toute sorte d'autres desseins, principalement de ceux qui ne sauraient être utilisés aux uns qu'en nuisant aux autres*, que, si quelques occasions me contraignaient de m'y employer, je ne crois point que je fusse capable d'y réussir. De quoi je fais ici une déclaration, que je sais bien ne pouvoir servir à me rendre considérable dans le monde, mais aussi n'ai-je aucunement envie de l'être ; et je me tiendrai toujours plus obligé à ceux, par la faveur desquels je jouirai sans empêchement de mon loisir, que je ne serais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre » (VI, 78).

Etudiants, étudiantes, oserai-je espérer que ce magnifique exemple de désintéressement a touché vos cœurs ? Puissent les lumières spirituelles que DESCARTES a révélées se répandre dans vos âmes juvéniles.

Animés de l'idéal cartésien, vous voudrez honorer, par dessus tout, ceux qui sont tombés au champ d'honneur de la Science ; avec une ferveur qui surprendra vos adversaires, vous lutterez pour le triomphe de la Vérité.

La Science seule libère les hommes et les conduit vers la Sagesse.

Verlooy, précurseur du mouvement flamand

PAR

Suzanne TASSIER,
Agrégé à l'Université Libre de Bruxelles.

L'indigence intellectuelle des classes supérieures dans les Pays-Bas autrichiens est un fait depuis longtemps reconnu. Elle semble moins accusée, par contre, dans la bourgeoisie moyenne, surtout celle des professions libérales, où l'on découvre parfois des personnalités intéressantes. Principalement dans cette bourgeoisie nouvelle, sortie des campagnes, dont nous avons signalé l'ascension sociale dans une étude parue ici même (1). L'avocat VERLOOY en est un exemple typique. Ce démocrate ardent, ancêtre indéniable du mouvement flamand, fut aussi un partisan résolu de la Révolution française et il vota même, en 1793, la réunion à la France. On peut s'étonner qu'on n'ait point jusqu'ici consacré une étude suivie à ce précurseur d'esprit indépendant et original.

Fils d'un paysan campinois (2), Jean-Baptiste-Chrysostome VERLOOY (3) naquit à Oosterwijk (4), le 22 décembre 1746. Fixé à Bruxelles dès 1774 (5), le jeune avocat eut des débuts difficiles. Il devint secrétaire d'un confrère de grande réputation

(1) S. TASSIER, *L'esprit public en Belgique de 1715 à 1789*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1935, pp. 390-414.

(2) *Section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, Journal des Troubles de J. Gérard*, IV, p. 10.

(3) Certains écrivent Verloo, d'autres Verloy; nous avons adopté Verlooy car lui-même signe ainsi, et le nom est orthographié de cette manière dans le vieux *Kerkregister* de la commune de Houtvenne où sont inscrits le mariage de Jean-François Verlooy et d'Anna Wouters célébré le 11 janvier 1744 et la naissance de Jean-Baptiste-Chrysostome Verlooy survenue le 22 décembre 1746 (pp. 274 et 322). Nous sommes heureux de remercier ici M. Colin, fonctionnaire aux Archives communales de Bruxelles, qui a eu l'obligeance de nous communiquer les extraits du *Kerkregister* de Houtvenne dont il avait fait prendre copie. N. B. C'est donc inexactement que le *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuid Nederlandsche Letterkunde* de J. G. FREDERIKS et F. JOS. VAN DEN BRANDEN (Amsterdam, 1888-92), fait naître Verlooy en 1747.

(4) Oosterwijk, hameau dépendant de Houtvenne.

(5) Ceci résulte du *Recensement* fait à Bruxelles en 1795 : Verlooy y est indiqué comme habitant Bruxelles depuis 1774.

Philippe-Guillaume MALFAIT (1). Celui-ci, Wallon originaire de Mariemont, issu d'une famille de cultivateurs aisés, tranchait parmi les avocats du Conseil de Brabant par ses idées et par ses goûts. Passionné de lecture, il vivait confiné dans son cabinet de travail, au milieu d'une bibliothèque d'une richesse exceptionnelle que décoraient, assurait-on, deux têtes de mort. Quoiqu'il eût, par un labeur de plus d'un demi-siècle, amassé une fortune considérable, il vivait avec frugalité, dormant à côté de ses livres et levé avant le jour. Volontiers il acceptait de défendre ceux qu'il considérait comme des opprimés ou des victimes des conventions sociales; il avait notamment plus d'une fois engagé et gagné des procès contre le clergé. On le disait voltairien, anticlérical, voire athée. Quoiqu'il choquât l'opinion publique bruxelloise, ses connaissances juridiques lui assuraient une clientèle importante et les jeunes avocats recherchaient ses conseils. Il en forma plusieurs qui allaient, tel un TORFS, jouer plus tard un rôle important dans le parti démocratique pendant la Révolution brabançonne et sous le régime français. VERLOOY semble avoir été un des ses préférés puisqu'il le désigna comme son exécuteur testamentaire. MALFAIT, qui avait exprimé le désir d'être enterré dans le simple appareil réservé aux pauvres, mourut en 1783, et VERLOOY aurait été obligé de faire appel au Conseil de Brabant pour vaincre l'opposition du chapitre de Saint-Gudule qui s'opposait à l'enterrement du défunt en terre sainte.

Formé à semblable école, il n'est pas étonnant que VERLOOY ait pu publier, dès 1781, à l'âge de trente-cinq ans, un impor-

(1) Sur Malfait, voyez notamment M. J. BRITZ, *Code de l'Ancien Droit Belgique ou Histoire de la Jurisprudence et de la Législation suivie de l'exposé du Droit Civil des provinces belgiques*, Bruxelles, 1847, pp. 318, 319 et SAM WIENER, *L'ancienne plaidoirie en Brabant* (Conférence du jeune barreau de Bruxelles, 32^e année), Bruxelles, 1883, pp. 32-35, 79-81 ainsi qu'un opuscule de 64 pp. publié en l'an XII à Bruxelles, par un homme de loi, F. DEVOS, sous le titre *La vie du célèbre jurisconsulte Malfait*. Les 34 premières pages de ce petit ouvrage ne peuvent être prises en considération : l'auteur, ancien avocat au Conseil de Brabant, qui avait porté le bonnet rouge en 1794, y apparaît animé d'un esprit malveillant et vindicatif, et y fait, en somme, une apologie personnelle d'une plus grande liberté des mœurs au nom des droits de la nature et du bonheur de l'humanité. Par contre, les 30 dernières pages contiennent des faits précis dont certains peuvent être retenus après un examen critique. On comprend que Bonaventure, président du Tribunal criminel du département de la Dyle, « tout en rendant justice aux talents et à l'intégrité de feu l'avocat Malfait », ait refusé la dédicace de cet ouvrage dont l'intention est équivoque par une lettre du 19 Frimaire an XII, qu'il envoya aux rédacteurs de l'*Oracle* pour être rendue publique.

tant *Codex Brabanticus seu Corpus Juris Edictalis Brabantiae et Limburgae* (1), dédié à ce Joseph DE CRUMPIPEN, chancelier du Conseil de Brabant, qui allait être un des agents actifs de la politique de réformes de Joseph II. Sans doute VERLOOY a-t-il voulu doter le Brabant d'un Index semblable à celui qu'avait établi, pour la Flandre, en 1766, l'avocat J.-Ph. DE WULF (2), mais son ouvrage semble supérieur, car il est raisonné, et, de plus, il donne l'analyse non seulement des onze gros volumes des placards de Brabant, mais encore des édits rendus jusqu'en 1780.

Pareille publication témoignait déjà de solides connaissances juridiques et d'un esprit très clair, mais, en 1788, VERLOOY fait imprimer clandestinement un opuscule de cent pages intitulé *Verhandeling op d'Onacht der Moederlijke Tael in de Nederlanden* (3) qui révèle une vaste culture générale et surtout, fait presque exceptionnel dans les provinces belges au XVIII^e siècle, une pensée originale et personnelle.

Son point de vue est celui d'un patriote et d'un démocrate. Il déplore l'état peu brillant de la culture et des lettres dans les Pays-Bas. Que pouvons-nous opposer, dit-il, à BOILEAU, à MOLIÈRE, à MONTESQUIEU, à VOLTAIRE, à BEAUMARCHAIS ou à RAYNAL ? Les Anglais, les Allemands, les Italiens nous dépassent aussi. Et pourquoi ? Parce que, affirme VERLOOY, les classes supérieures et les lettrés ont négligé la langue du peuple. Cette francisation remonte à l'époque bourguignonne (p. 29). Elle atteint son maximum à Bruxelles où cependant près de

(1) *Codex Brabanticus seu Corpus Juris Edictalis Brabantiae et Limburgae, in materiaram quarumque tractatulos, ordine alphabetico dispositos, redactum, simul etiam Indicis Vice in Edictorum Brabanticorum collectiones et alia plura monumenta vulgata perfugens*, Redactore Joanno Chrysostomo Verloo (*sic*), ad Supremum Brabantiae Consilium Advocato (Bruxellis, Typis G. Pauwels, Civitatis Typographi, in Foro magno, cum Privilegio et Approbatione, 476 pp.). N. B. Chaque exemplaire porte la signature de l'auteur, qui signe J. C. Verlooy (voy. l'exemplaire de la Bibliothèque Van Hulthem, n° 24538). Verlooy obtint de Joseph II, en faveur de son ouvrage, un privilège exclusif pour une durée de quinze ans, à dater du 2 juin 1781.

(2) *Generalen Index ofte substantieel kortbondig begriip der materien begrepen in de vijf placcaert-boeken van Vlaenderen*, Gendt, 1766.

(3) L'ouvrage fut publié sans autorisation, c'est pourquoi il porte l'indication « Tot Maestricht, 1788 », sans nom d'auteur ni d'imprimeur. En fait, il fut imprimé clandestinement à Bruxelles, chez de Bel. Ceci résulte d'une annotation du fameux bibliophile Van Hulthem sur l'exemplaire de sa bibliothèque (n° 23253). Van Hulthem ajoute cette appréciation : « L'auteur est J. C. Verloo (*sic*), avocat distingué au Conseil de Brabant, homme instruit et bon patriote ».

95 % de la population ont le flamand pour langue maternelle (p. 33). L'engouement pour la langue française y est tel que les trois quarts des habitants parlent plus ou moins le français et cherchent l'occasion de le parler. Beaucoup évitent d'user du flamand en société et en ville. Certains affectent de le parler mal pour faire croire qu'ils ont été élevés en français. Jamais un Bruxellois ne pensera qu'un sermon en flamand puisse être beau; une jeune fille se croirait déshonorée si elle faisait usage d'un livre de messe flamand. Le flamand est employé par l'administration et la justice; néanmoins la préférence est donnée à des Français dès qu'il s'agit de postes de précepteurs, de secrétaires, de journalistes ou d'acteurs (p. 41).

Ce dédain pour la langue populaire existe ailleurs qu'à Bruxelles. Il en résulte une sorte d'ostracisme pour les ouvrages écrits dans la langue du peuple : « Ce n'est que du flamand. » Or c'est par le livre qu'on peut espérer développer le peuple et lui apprendre à penser par lui-même. Les ouvrages de science politique, d'histoire, de poésie et de morale écrits en français restent sans écho dans la masse. Les intellectuels ont ainsi perdu toute action sur les manuels (p. 49); or, de tout temps, ce sont eux qui ont été les moteurs du progrès. Eux-mêmes, écrivant dans une langue apprise, ne peuvent espérer égaler les Français : leur style est abâtardi et négligé; ils finissent par croire à leur infériorité. D'où finalement, un abaissement des lettres, de la culture générale et de l'esprit politique. Il faut réveiller cet esprit politique, développer le sentiment national en parlant au peuple, dans sa langue, du passé glorieux des Pays-Bas et de ses anciennes institutions démocratiques. Le peuple doit prendre conscience de sa valeur et avoir la fierté de sa langue. La langue d'un petit peuple peut être appelée à un grand destin. La renaissance politique suivra le réveil de l'esprit national.

Il faut donc que là où le flamand est la langue du peuple, et notamment à Bruxelles, le français cesse d'être la langue des classes supérieures, des lettres et des sciences. L'interdiction de toute école publique française pourrait même être envisagée (p. 98). L'enseignement inférieur sera rajeuni et les fables stupides seront remplacées par des lectures traitant de l'histoire, des lois et des chartes des Pays-Bas.

L'enseignement moyen sera libéré de son verbalisme; l'étude intensive des langues anciennes et étrangères surcharge la mémoire d'un fardeau de mots et absorbe un temps précieux au détriment de la formation du jugement; les chefs d'œuvre peuvent parfaitement être étudiés dans de bonnes traductions; on rendra donc facultative l'étude du français et du grec; par contre, on prendra autant de soin de l'étude du flamand que de celle du latin; cette langue étant morte, on ne voit guère l'utilité d'exercices d'éloquence latine : ils seront remplacés par des exercices d'élocution dans la langue maternelle.

Il faut, de plus, que les pouvoirs publics se préoccupent de faire établir une grammaire simple et claire, de fixer l'orthographe, d'encourager la publication de bonnes traductions des chefs-d'œuvre grecs, latins et français, et surtout de développer un véritable théâtre flamand. Enfin, puisque la langue maternelle doit être la base du développement des lettres, la vie littéraire des Flamands et des Hollandais « doit être entièrement commune » (p. 99). A la réalisation de ce programme va travailler une puissante classe sociale qui réclame ses droits : la bourgeoisie. Elle doit, à côté de la noblesse et du clergé, prendre sa part de la culture, elle doit réclamer pour sa langue, qui est celle du peuple, l'entière de ses droits. Et VERLOOY proclame avec conviction : « la langue de la liberté, la langue des anciens Belges » doit redevenir la langue des lettres et des sciences.

Que penser de ce plaidoyer ? Assurément certaines de ces affirmations sont des plus contestables. L'abaissement intellectuel — qu'il ne faut d'ailleurs pas exagérer — des provinces belges au XVII^e et au XVIII^e siècles eut bien d'autres causes que celle indiquée par VERLOOY; ce fut surtout la conséquence de leur déchéance politique et économique. N'empêche que l'ensemble de sa pensée est d'une singulière nouveauté. Prendre l'intérêt du peuple comme critère, vouloir éveiller son esprit politique, exalter les anciennes démocraties urbaines des Pays-Bas, c'était, en 1788, faire œuvre de novateur. Est-il besoin de dire que VERLOOY, devant ainsi son époque de près d'un siècle, n'eut guère l'audience de ses contemporains ?

Penseur original, VERLOOY se révèle de plus en 1789 un conspirateur plein d'imagination et de hardiesse. Dans l'art de

préparer les mouvements populaires, art où va exceller le XIX^e siècle, il apparaît aussi comme un précurseur.

En avril 1789, c'est lui, en effet, qui suggère à VONCK, comme moyen de libérer les provinces belges du despotisme autrichien l'organisation d'une société secrète *Pro Aris et Focis* dont le but sera double : organiser simultanément le soulèvement des villes et l'émigration des patriotes, qui formeront une armée dont l'entrée dans le pays coïncidera avec une insurrection générale (1). Dans un écrit rédigé en flamand, il justifie et développe son plan : « ... trois millions de Belges gémissent dans l'esclavage ... et parmi ceux-ci se trouvent bien sept cent mille hommes en état de se battre et qui sont mécontents; ... facilement on en trouveroit trois cent mille qui risqueroient leurs biens et leur sang pour la patrie. Mais de même qu'un géôlier peut aisément dompter seul deux cents prisonniers parce qu'il les tient séparés, de même, un si petit nombre de militaires, à peine treize mille hommes, nous tiennent tous séparés et dans l'esclavage. » Si cinq mille hommes seulement pouvaient se réunir, que ne pourraient-ils entreprendre avec l'aide des villes soulevées ! Où les assembler ? « L'endroit sera tel que l'ennemi ne puisse empêcher l'accès et que chacun puisse aisément s'y rendre. » Comment assurer le recrutement et combiner les forces ? En créant un comité secret ; chaque membre recruterait dans le cercle de ses relations de nouveaux conspirateurs et chacun de ceux-ci, à leur tour, agirait de même. Pour réduire les effets d'une trahison possible, chaque enrôlé s'inscrirait sous un nom d'emprunt et ne connaîtrait que le nom de son enrôleur ; il recevrait un chiffre qui marquerait sa place dans l'association (2).

VONCK adopte ce plan et l'oppose à celui de Henri VAN DER NOOT qui, profondément hostile à un appel aux forces popu-

(1) Les sources sont nombreuses, voyez notamment à la *Section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique, Mémoire sur la Révolution Brabançonne* (19648, f. 158 à 183) et *Mémoire pour servir à l'histoire de la Révolution des Pays-Bas* (19648, f. 115 à 153).

(2) Sur l'activité de Verlooy au cours de la Révolution brabançonne, l'indication des sources et leur examen critique, voyez Suzanne TASSIER, *Les Démocrates Belges de 1789* (Bruxelles, Lamertin, 1930, 479 pp.) notamment aux pp. 90, 91, 94, 96-99, 102, 126, 149, 158, 166, 170, 174, 202, 223, 228, 328, 331, 332, 338, 351, 363, 365, 372, 374, 377-381, 405-408, 430, 446. N. B. Parmi les pamphlets écrits par VERLOOY, citons les *Intrigues du despotisme démasqué* (1789).

lares, attend d'une intervention militaire prussienne la libération du pays. Le succès de *Pro Aris et Focis* est rapide. En quelques jours, une quantité de personnes « de tout rang et condition » s'y inscrivent. VONCK fait traduire en français les statuts de la société qui ont d'abord été rédigés en flamand et les fait répandre dans les villes wallonnes. Ainsi c'est grâce à l'initiative de VONCK et de VERLOOY qu'une sourde et profonde irritation et des émeutes isolées vont aboutir à une révolution ouverte et organisée. De Joseph II, ils ont désapprouvé l'autoritarisme, le mépris de l'opinion publique et des institutions représentatives, les abus de pouvoir. L'idée d'un appel aux forces nationales, la confiance dans l'issue d'une révolution populaire entreprise même sans l'aide de la noblesse, ils l'ont puisées dans la littérature philosophique de leur temps et dans l'exemple des révolutions américaine et française. L'ère de la liberté a commencé pour les Etats-Unis; elle s'annonce pour les Français; pourquoi ne s'ouvrirait-elle pas pour les Belges? VONCK et VERLOOY applaudissent à la fin de l'Ancien Régime en France. Ils admirent l'élan généreux qui, au cours de la mémorable nuit du 4 août, a fait collaborer toutes les classes de la société française à l'établissement d'un régime social plus équitable. Ils espèrent que ce grand mouvement de solidarité humaine, dépassant le cadre national leur vaudra pour leur entreprise révolutionnaire, les sympathies des membres de l'Assemblée Nationale.

Pour s'en assurer, VONCK envoie à Paris, le 10 août 1789, le beau-frère de VERLOOY, l'avocat TORFS (1). En septembre, VERLOOY envoyé à Bréda où se trouve VAN DER NOOT, revient convaincu du caractère chimérique des espoirs caressés par le tribun brabançon. Dès lors la conspiration entre en pleine activité. L'entreprise de VONCK et de son principal collaborateur VERLOOY se trouve étrangement favorisée par l'exemple contagieux des événements de France : ruine du pouvoir absolu, abdication de l'autorité, défection des troupes; elle est aussi facilitée par les mesures contradictoires prises par le ministre plénipotentiaire de Trauttmansdorff et le général d'ALTON et par l'impossibilité où se

(1) Sur Torfs, voyez l'étude du baron P. VERHAEGEN, *Torfs Jurisconsulte, Diplomate et Administrateur (1753-1823)*, *Revue Belge*, 15 juin 1924.

trouve Joseph II, engagé dans une guerre contre les Turcs, d'envoyer des renforts aux Pays-Bas.

Pendant une trahison manque de tout ruiner; le 17 octobre, trois membres du Comité Patriotique de Bruxelles sont arrêtés; VONCK et VERLOOY se voient obligés de fuir. Néanmoins la petite armée de volontaires qu'ils ont organisée, composée d'étudiants et d'ouvriers, est victorieuse à Turnhout. Gand et Bruxelles sont libérées après des combats populaires dans les rues et derrière des barricades. Les troupes autrichiennes réduites par la désertion et démoralisées battent en retraite précipitamment. En somme, une révolution qui, par sa technique, a déjà les caractères essentiels des conspirations et des insurrections populaires qui vont secouer l'Europe entre 1815 et 1848.

Les lendemains de la Révolution sont bien décevants pour les Démocrates. Les privilégiés s'emparent du pouvoir en Brabant; la crainte de la contagion révolutionnaire française, autant que leur égoïsme de classe, leur fait repousser les revendications modestes de VONCK. L'opposition démocratique s'organise alors et VERLOOY en est un des membres les plus actifs. Le 21 janvier 1790, il publie un *Projet raisonné d'union des Provinces Belges* qui est immédiatement saisi par ordre du conseiller procureur général du Brabant; il y propose un suffrage censitaire excluant peu de citoyens du droit de vote, accorde des élections séparées à la noblesse et au clergé, tout en spécifiant que les délégués des trois ordres siègeraient ensemble au Grand Conseil National. Il devient vice-président de la *Société Patriotique* qui cherche à coordonner l'action démocratique, et signe, immédiatement après VONCK, la fameuse *Adresse* du 15 mars 1790 réclamant une meilleure représentation de la population au sein des États.

Aussitôt un mouvement stipendié est fomenté contre les signataires, et c'est vainement que VERLOOY réclame pour ses amis la protection du Conseil de Brabant. Obligé de fuir de Bruxelles, il suit VONCK à Namur; puis, après l'échec d'une tentative de *pronunciamiento* ébauchée par les jeunes officiers et volontaires démocrates de l'entourage du général VAN DER MERSCH, les voici réfugiés, pleins d'amertume, à Givet puis à Lille. On retrouve VERLOOY à Douai, le 31 mai, à l'entrevue ménagée par CORNET DE GREZ pour tenter de réconcilier Statistes et

Vonckistes. Sous le nom de LEBRUN, il groupe les Démocrates exilés en une nouvelle société secrète *Pro Patria* et déploie une activité et une ingéniosité inlassables dans l'organisation de deux coups de main démocratiques tentés l'un en Flandre, dans la région de Courtrai, l'autre dans le Hainaut. Il espère, en liaison avec les Démocrates, fort nombreux, à Gand et à Mons, provoquer un mouvement d'opposition tel qu'il impressionne les Statistes brabançons et les oblige à transiger et, au préalable, à libérer le vainqueur de Turnhout, le pauvre VAN DER MERSCH, incarcéré depuis l'affaire de Namur et remplacé par le prussien SCHOENFELDT. Toutes ces tentatives échouent et sont fort sévèrement appréciées par certains, qui les jugent propres à énerver la défense nationale.

Après le piteux échec de la Révolution brabançonne, VERLOOY, rentré à Bruxelles, reste à l'écart des efforts de plusieurs de ses amis démocrates qui cherchent à réaliser leur plan de réformes avec le concours du gouvernement autrichien.

Au lendemain de la bataille de Jemappes et de l'entrée des troupes révolutionnaires françaises, tous les espoirs de VERLOOY se raniment. De nouveau, il se lance avec passion dans la politique active. Le voilà bientôt élu représentant provisoire de Bruxelles (1). En cette qualité, il est chargé de visiter les prisons et d'y libérer les prisonniers victimes de l'arbitraire ou « de lois gothiques et féodales »; avec le chimiste VAN MONS et deux autres avocats, il remplit cette mission « avec humanité ». Dans la prison du Treurenberg, les enquêteurs ne trouvent que des prisonniers pour dettes; à la maison des fous, ils constatent que « plusieurs individus y sont détenus pour des raisons qui tiennent plus à la barbarie qu'à des causes d'infirmité naturelle »; dans la maison de force de Vilvorde, ils découvrent quelques personnes détenues en vertu de sentences non motivées, et plusieurs « pour cause de patriotisme, sur simple lettre de cachet ou ordre arbitraire du ci-devant gouvernement ».

(1) Pour l'activité politique de Verlooy en 1792 et 1793 et l'indication des sources, voyez Suzanne TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793* (Bruxelles, Falk Fils, Georges Van Campenhout, successeur, 1934, 382 pp.) notamment aux pp. 20, 146, 148, 178, 192, 203, 244, 246, 248, 259, 290, 312, 314 et 340.

Plus importante va être l'action de VERLOOY sur le plan national. Anxieux de voir se constituer rapidement une République belge, il entre en conflit, au sujet de la marche à suivre, avec la majorité des représentants provisoires de Bruxelles. Ceux-ci, d'opinion démocratique modérée, dirigés par CORNET DE GREZ, veulent que l'on procède tout d'abord à l'élection d'une Convention nationale. VERLOOY, au contraire, et avec lui les démocrates d'opinion démocratique avancée, sont d'avis de constituer sur l'heure un gouvernement central provisoire, formé de délégués des Représentants provisoires des différentes provinces, afin de donner une existence immédiate à la République belge.

Cette proposition soulève dans l'assemblée de Bruxelles une tempête de protestations; on la traite « d'hérésie politique ». VERLOOY ne se tient pas pour battu et, avec son indépendance habituelle d'allures et d'esprit, il fait appel à DUMOURIEZ. Tout en lui exprimant « la reconnaissance que ses bienfaits pour sa patrie méritent », il lui explique que « la corruption de l'or des ecclésiastiques, des nobles et des Royalistes » entravera certainement des élections immédiates. Mais CORNET DE GREZ s'adresse, lui aussi, au vainqueur de Jemappes et lui fait savoir que, si on laisse entrer dans le gouvernement provisoire les corps administratifs provisoires « en vertu du choix qu'ils ont escamoté, les Belges auront assez de caractère pour mourir plutôt que d'y souscrire »; il lui affirme que s'il se charge de convoquer lui-même les électeurs tout ira bien; « les nobles » prétend-il, « sont prêts à tous les sacrifices et veulent être citoyens » et les prêtres n'ont de crainte que pour leurs revenus.

Ainsi choisi comme arbitre, que va faire DUMOURIEZ? Soucieux de suivre une voie régulière, décidé à empêcher toute tentative d'accaparement du gouvernement de la nouvelle République belge par une faction quelconque, désireux aussi de ménager l'opinion des conservateurs et des modérés, il n'hésite pas à rejeter les suggestions de VERLOOY. Mais les événements vérifient aussitôt et entièrement les sombres prévisions de celui-ci. Le 29 décembre 1792, l'obstruction organisée à Bruxelles par les privilégiés et les partisans des Etats fait échouer les élections de la Convention Nationale belge. Consternés, les Représentants provisoires de Bruxelles

se rallient, en désespoir de cause, au plan de VERLOOY, et, pour le réaliser, l'envoient à Gand et à Ypres. Entretemps, VERLOOY a été chargé de coordonner, « pour le salut de la patrie », les véhémentes protestations des différentes assemblées de Représentants provisoires contre le décret du 15 décembre 1792, pris à Paris par la Convention et qui détruit brutalement tout l'ancien régime dans les pays occupés par les armées françaises, décret considéré comme une atteinte intolérable à la souveraineté belge par la majorité des Démocrates. Cependant, lorsque tout espoir de voir se créer une République belge démocratique a disparu et que le gouvernement français passe de la politique d'intervention révolutionnaire à la politique annexionniste, VERLOOY se prononce pour la réunion à la France. C'est lui qui préside l'assemblée primaire de Bruxelles, le 25 février 1793, et qui porte à la Convention les vœux de réunion à la République française formulés par la poignée de démocrates qui assistent à cette assemblée.

C'est au cours de cette période tragique où partisans et adversaires des classes privilégiées s'affrontèrent avec passion, jusqu'à désirer, soit le retour des Autrichiens, soit la réunion à la France, que VERLOOY publia, le 15 janvier 1793, sous son nom, une brochure de quarante pages, intitulée *Zijn Geloof, Vrijheyd en Eygendommen in gevaer?* (1)

Il y faisait le procès des privilégiés qui « sont dès à présent » disait-il, « partisans de l'Autriche et appellent le retour des Allemands ». Il critiquait âprement leur gestion pendant la Révolution brabançonne : « Douze ou treize abbés, presque tous rustres, qui on un peu lu Daelman ou Steyaert; vingt-cinq nobles qui savent à peine écrire une bonne quittance, et des gens qui, élevés dès leur jeunesse dans l'un ou l'autre métier, donnent leur signature par une croix, sont-ils capables de gouverner un pays et, ce qui est bien plus difficile, de rédiger une

(1) Imprimerie Emm. Flon. N. B. A la dernière page, se lit la note suivante : « Gedrukt uijt order van het Comité van algemeene onderwijsing en briefwisseling, der middeltijdige Representanten van het Volk van Brussel. Den 15 January 1793, tweede jaer van der Belgische Republiek (geteekent) J. B. Van Mons, secretaris ».

Sur J. B. Van Mons, qui fut un très remarquable chimiste, en rapport avec les plus illustres savants de l'Europe, voyez notamment la notice que lui a consacrée son élève J. STAS, dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* (année 1842-1843).

constitution ? » (p. 25). Il célébrait l'ordre nouveau créé par les Français : « La France vous donne, à vous et à vos descendants, la vraie liberté, et même une véritable égalité en droit, celle qui consiste à ne voir au-dessus de vous aucun baron, comte, prince ou duc; de n'être obligé de redouter aucune autre autorité que celle que vous aurez établie par votre choix... Personne ne décidera de votre vie et de votre mort, de votre fortune et de vos biens, que ceux que vous aurez contribué à élire. Les curés, vicaires et sacristains seront mieux désignés par vous que par vos seigneurs, dîmeurs ou abbés, et les évêchés mieux attribués par le peuple que par la cour de Vienne. Les dîmes seront abolies... Quand vous aurez le malheur de devoir vendre votre bien, vous ne devrez plus payer au seigneur un dixième, un douzième, un quinzième ou un vingtième. Quand vos enfants auront la douleur de vous perdre, le seigneur impitoyable ne viendra plus leur ravir la meilleure tête, cheval, bœuf ou vache; vous ne lui devrez plus ni corvées, ni charrois, ni jours de fenaison ou de fumage... il ne mettra plus ses fermiers à la tête de votre administration; il n'aura plus le monopole de la chasse et de la pêche. Vous chasserez et vous pêcherez comme lui. Vous ne verrez plus ses lièvres et ses sangliers ravager votre récolte sans pouvoir les tuer... Les métiers seront libres et un ouvrier habile trouvera le monde entier ouvert pour l'exercice de son état; il ne sera plus chassé par ses frères, par les soi-disant maîtres... L'homme capable ne sera plus effacé par l'incapable; la capacité ne sera plus enchaînée faute d'un peu d'argent » (pp. 30 à 32)... « Est-ce donc à vos yeux peu de chose que le droit d'attribuer vous-mêmes les premiers emplois? Vous paraît-il que c'était peu de chose pour le peuple des républiques antiques de voir à sa tête la vraie vertu, le vrai mérite? Pourquoi ne pourrions-nous aussi aspirer à ce bonheur et à cette grandeur des temps anciens? Et l'on conserverait nos anciennes institutions pour avoir de nouveau autant de républiques, de chartres, de conseils, de législations qu'il y a de provinces? Pour ne jamais atteindre à cette simplicité et à cette unité des lois qui ferait qu'un juriste d'une quelconque province des Pays-Bas connaîtrait en même temps les lois de toutes les autres? Pour laisser subsister toutes les causes de querelles et de divisions entre ces provinces? » (p. 37)... « On vous fait

accroire qu'une complète égalité entraîne aussi l'égalité des fortunes et le partage des propriétés. C'est une imposture. L'égalité que l'on veut, c'est l'égalité politique en droit. Par suite, les villes n'auront pas plus à dire que les villages, ni quelques nobles ou ecclésiastiques plus que les autres citoyens. Il n'y aura plus ni gentilshommes, ni corporations, ni maîtrises, ni livrées, ni les trois ordres, ni les assemblées d'Etats, car ce sont là autant d'inégalités politiques. Depuis le simple ouvrier jusqu'au richard le plus opulent ou le ci-devant le plus orgueilleux, chacun aura son droit de suffrage... Aucun couvent, noble ou conseiller de cour ne bénéficiera plus d'exemptions d'impôts » (p. 39).

VERLOOY défendait aussi la politique religieuse de la révolution française, qui n'avait fait, disait-il, que débarrasser l'Eglise d'abus flagrants fort nuisibles à la religion. Il montrait que désormais le bas clergé serait mieux payé, les paroisses mieux groupées, le haut clergé mieux choisi. « Donc, toutes ces criailleries : que la France apostasie, qu'elle est schismatique, ne sont proférées que par des méchants ; par ceux qui ne trouvent pas leur intérêt terrestre dans les réformes tentées, par ceux qui se voient enlever des revenus excessifs, par ceux qui cherchent à soulever le public et à ruiner la révolution » (p. 9). Enfin il terminait son vigoureux plaidoyer par ces mots : « ...d'ailleurs, comme dit le Père du Chesne, nous avons pour nous la raison et le canon. »

La foi révolutionnaire de VERLOOY allait être cruellement déçue par la défaite française de Neerwinden et le retour des Autrichiens, mais elle se trouvera confirmée quelques mois plus tard par le retour offensif des armées de la Révolution, victorieuses à Fleurus.

Le 16 Thermidor an II (3 août 1794), la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Bruxelles ayant repris ses séances à la « Maison du Peuple », ancienne maison du Roi, adopte pour règlement provisoire celui des Jacobins de Paris et choisit VERLOOY comme président (1).

Dès le 24 Fructidor an II, un arrêté des Représentants du Peuple près les armées françaises du Nord et de Sambre-et-

(1) A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1845), t. II, p. 442.

Meuse réorganise le magistrat de Bruxelles, augmente le nombre des échevins « en proportion des travaux » et nomme à cette fonction VERLOOY et son beau-frère TORFS. Un autre arrêté, du 18 Nivôse an III, désigne VERLOOY comme bourgmestre. Enfin, un troisième remaniement est opéré par un arrêté du 1^{er} Floréal an III (20 avril 1795); le Magistrat, le Large conseil et les Nations disparaissent et sont remplacés par un corps municipal, et VERLOOY « bourguemaître actuel de Bruxelles » prend le nom de maire (1).

Les circonstances du moment rendent l'exercice de ces fonctions municipales particulièrement ardu. A coup de décrets, les Français détruisent l'Ancien Régime; ils construisent de toutes pièces une Belgique moderne, et, d'autre part, engagés dans une guerre européenne sans merci, ils ont d'énormes exigences. VERLOOY et ses collègues se dépensent sans compter dans une tâche des plus ingrates; avec courage et dignité ils défendent leurs concitoyens contre les abus du nouveau pouvoir; ils protestent notamment contre la manière scandaleuse dont se font les ventes des meubles des Belges émigrés. La santé de VERLOOY, déjà fortement ébranlée par le surmenage qu'il s'était imposé au temps de la conspiration *Pro Aris et Focis*, n'y résiste pas. Il est obligé de résigner ses accablantes fonctions le 10 Prairial, an III, en affirmant à ses collègues « que les intervalles d'une meilleure santé... ne seront pas perdus pour la Patrie » (2).

(1) *Recueil des proclamations et arrêtés des Représentants du Peuple français envoyés près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, etc...*, émanés à Bruxelles depuis l'entrée victorieuse des troupes de la République française dans cette ville, le 21 Messidor, an II de la République (Bruxelles, G. Huyghe), t. I, p. 163; t. II, p. 321; t. III, p. 240. Voyez aussi A. WALTERS. *Liste par ordre chronologique des Magistrats communaux de Bruxelles depuis 1794 jusqu'en 1883* (Bruxelles, 1884), pp. 1, 3 et 4. N. B. On est en droit de s'étonner que A. HENNE et A. WALTERS aient pu écrire au t. II (p. 468) de leur excellente *Histoire de la ville de Bruxelles* (Bruxelles, 1845) que « le premier maire de Bruxelles fut Arconati ».

(2) Voyez, aux Archives communales de Bruxelles, les registres du Conseil général de la Commune, notamment A 2, Floréal et Prairial an III. A la séance du 7 Prairial (matin), il est fait lecture d'une lettre du maire qui annonce que son indisposition l'empêche de se rendre à l'assemblée. A celle du 10 Prairial, lecture d'une nouvelle lettre de Verlooy à ses collègues « par laquelle il les prévient que c'est bien à regret qu'il se trouve forcé de cesser de partager leurs travaux par la demande qu'il a fait parvenir aujourd'hui à l'administration du Brabant de sa démission, demande dont il a averti aussi les représentans du peuple et qu'il fonde uniquement sur le motif de sa santé il termine par assurer (*sic*) ses collègues que les intervalles d'une meilleure santé et ses heures de loisirs ne seront pas perdues pour la Patrie ».

Sa dernière intervention politique, semble-t-il, se situe à la fin de l'année 1795. Le 10 Brumaire an IV (1^{er} novembre 1795), il vint, à la tête d'une délégation de Patriotes, trouver au « Temple de la Loi », les représentants du peuple, commissaires du gouvernement Pérès et Portiez de l'Oise, arrivant en mission en Belgique, afin de « les prémunir contre les abus avec lesquels les nominations aux fonctions publiques s'étaient faites et renouvelées depuis l'entrée victorieuse des troupes républicaines... ». Les représentants les prièrent de bien vouloir dresser une liste de 100 à 200 noms de citoyens probes aptes aux fonctions publiques. Ce qui fut fait dans les huit jours (1). Nommé le 7 Frimaire an IV (28 novembre 1795) juge au Tribunal civil du département de la Dyle (2), VERLOOY se vit obligé de refuser cette fonction et il prévint le commissaire Lambrechts « que la même infirmité qui l'avait fait quitter la place de Maire l'empêchait encore d'accepter ce poste honorable » (3). Il mourut quelques mois plus tard, âgé de cinquante

(1) Voyez *Recueil des Proclamations et Arrêtés*, ouvr. cit., t. IV, pp. 330, 332, 335 et 336. J. Chateigner, secrétaire-adjoint de la municipalité de Bruxelles donne dans le discours qu'il prononça le 20 Brumaire, an IV, quelques détails sur la manière dont fut établie cette liste de candidats aux fonctions publiques : « ... dès l'après-midi du même jour (10 Brumaire), le Temple de la Loi y vit, se conformant à elle (la loi) sur l'interdiction des assemblées primaires, une assemblée fraternelle, qui, sans forme, produise l'effet de celles-ci; et donna dans le même soir, par un dépouillement de près de 3000 noms, un noyau de quinze membres pour recevoir les listes de tous ceux qui voudroient proposer des personnes propres aux fonctions publiques, et pour former sur celles-ci la liste générale à présenter aux représentants commissaires du gouvernement. Après six jours de travail, cette liste a été remise, avant hier 18, aux représentants du peuple » (*Ibid.*, p. 336).

(2) *Ibid.*, t. V, p. 387. N. B. Dans cet arrêté, Verlooy est encore qualifié « maire de Bruxelles ».

(3) *Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Papiers du commissaire Bouterville*, département de la Dyle, carton 6, copie de la lettre de démission de J. B. C. Verlooy, du 9 Frimaire, an IV, envoyée par Lambrechts à Bouterville. N. B. M. P. VERHAEGEN (*La Belgique sous la domination française*, II, p. 128), semble interpréter la démission de Verlooy comme une sorte de protestation contre la transformation de l'organisation judiciaire. Elle n'a nullement eu ce caractère. Le passage suivant de la lettre du commissaire Lambrechts nous paraît décisif à cet égard : « ... Deux juges et deux suppléants se sont aussi excusés par des lettres dont je vous ferai faire demain des copies. Les juges sont Verlooy, maire et Le Hardy, homme de loi. Ils s'excusent tous par cause de santé et je crois, d'après les renseignements que j'ai reçus, que leurs raisons sont sincères et véritables, sauf pour Le Hardi (*sic*) chez lequel il y a, je crois, plus d'apathie que de motif réel... ». Cette lettre, datée du 10 Frimaire, an IV, est adressée « aux Représentants Commissaires du Gouvernement à Bruxelles » (*Archives Générales du Royaume, Administration centrale du département de la Dyle*, rég. 11, correspondance particulière du Commissaire du Pouvoir exécutif, p. 5, n° 18).

ans, le 15 Floréal, an V (4 mai 1797) (1). Il laissait son jeune fils et sa veuve, Anne-Marie TORFS dans une situation assez précaire, car cette dernière, au recensement de 1799, fut inscrite comme exerçant la profession de couturière. Près de six années consacrées aux affaires publiques avec un complet désintéressement aboutissaient à ce pénible résultat. Il est vrai que la réussite de VERLOOY au barreau, avant 1789, n'avait été que très relative; sous l'Ancien régime, plus que sous tout autre, une modeste origine, un esprit indépendant et original rendaient bien difficile la poursuite heureuse d'une carrière.

Même à Bruxelles, la mort de VERLOOY avait passé presque inaperçue. Son nom et ses idées tombèrent dans l'oubli. C'est un étranger qui allait les rappeler à l'attention. En 1829, en effet, le professeur hollandais J. M. SCHRANT, qui enseignait à Gand depuis 1818 (2), réédita l'essai publié par VERLOOY en 1788 : *Verhandeling op het niet achten der moederlijke tael in de Nederlanden, door een Brusselschen advocaat* (3) dans l'unique dessein de défendre la politique linguistique du roi Guillaume 1^{er}. Le *Journal de Gand* souligna cette réédition par un article très élogieux, qui parut le dimanche 31 janvier 1830. Par contre, après la révolution de 1830, le publiciste Adolphe LEVAE traitait durement VERLOOY et lui reprochait d'avoir, en votant la réunion de la Belgique à la France, « immolé la patrie à l'idole de la démocratie » (4). De nouveau VERLOOY retomba dans l'oubli pour près d'un demi-siècle, jusqu'au moment où le mouvement flamand grandissant eut ses historiens. Encore P. HAMELIUS, dans son *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand*, achevée en 1894, et P. FREDERICQ dans sa *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche beweging*, publiée en 1906, ne lui consacrèrent-ils que quelques lignes en mar-

(1) La déclaration du décès fut faite le 17 Floréal, an V (*Reg. et documents de l'Etat Civil déposés au Greffe du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles*).

(2) Sur l'activité de J. M. Schrant, voyez l'étude parue sous le titre *Professor J. M. Schrant, te Gent (1818-1830)* paru dans le *Jaarboek van het Willems-Fonds voor 1879* (Gand, 1878, pp. 26-42).

(3) Cette réédition fut faite à Gand, chez J. Snoeck-Ducaju en Zoon, in-16°, 100 pp. (Th. COOPMAN et J. BROECKAERT, *Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd*, Gand, 1904, I, p. 60, n° 155).

(4) A. LEVAE, *Les Jacobins, les Patriotes et les Représentants provisoires de Bruxelles* (Bruxelles, 1846, p. 308).

quant uniquement son rôle de défenseur de la langue flamande (1).

C'est pourquoi il ne nous a pas semblé inutile de tenter une évocation plus complète de ce personnage si mal connu en le situant exactement dans le milieu et les circonstances où il a vécu et agi. De cette étude, il nous semble que l'on peut conclure que VERLOOY doit être assurément considéré comme le précurseur du mouvement flamand, mais que son attitude dans la question des langues se trouvait étroitement liée à ses sentiments et à ses opinions profondément démocratiques. Protagoniste ardent de la Révolution française dans les provinces belges, il fut aussi un conspirateur d'une réelle originalité, en avance sur son temps et pratiquant déjà la technique des révolutionnaires de l'époque de la Restauration. Enfin, si l'on se place sur le plan de l'histoire nationale, son rôle, jusqu'ici ignoré, dans la Révolution brabançonne et dans l'histoire de l'occupation française en Belgique, principalement en 1792 et 1793, apparaît d'une importance difficile à contester.

(1) Citons aussi pour mémoire une paraphrase de l'essai de Verlooy publiée dans *Album opgedragen aan Prof. Dr J. Vercoullie* (Bruxelles, 1927), par A. JACOB, sous le titre *Verloo en d'Onacht der Moederlijke Tael* et un petit article de combat intitulé *De eerste Flamingant*, par Karel ANGERMILLE (*Volkskracht*, déc. 1912).

La Peur^(*)

(Suite et fin.)

PAR

M. L. WAUTHIER,

Docteur en sciences pédagogiques.

VI. LA PEUR CHEZ LE PRIMITIF ET A L'ORIGINE DES RELIGIONS.

Les étudiants du séminaire ont eu l'occasion d'entendre sur ce sujet une communication très importante de M. G. Heuten, Docteur en Philosophie et sa discussion à laquelle a participé le Docteur en Philosophie P. Larock, ainsi qu'une causerie de M^{lle} M. SOSSET, Docteur en philosophie, sur les idées de BERGSON en cette matière.

C'est une opinion assez commune que de placer le sentiment de peur à l'origine du sentiment religieux. « *Primus in orbe deos fecit timor* » (Tout d'abord dans le monde c'est la peur qui créa les Dieux). Ce vers de Status (1) souvent cité se retrouve dans PÉTRONE (2) et exprime la pensée de bon nombre d'auteurs modernes notamment d'Ernest RENAN (3). C'est chez Epicure, si l'on en croit les vers de LUCRÈCE (4) que cette idée fût pour la première fois exprimée.

Si l'on étudie les auteurs qui se sont occupés de la psychologie des peuples primitifs, on se rend compte que chez ceux-ci la crainte est permanente, qu'elle est la source de leur conduite et qu'elle forme la base de tous leurs sentiments.

La crainte des événements naturels et cosmiques dont l'explication lui échappe a poussé évidemment le primitif à personifier et diviniser les forces de la nature (5).

(*) Voir la première partie de cette étude dans le n° d'octobre-novembre 1937, p. 65.

(1) *Thébaïde*, III, 661.

(2) *Frgm.* 27.

(3) *Histoire du peuple d'Israël*, t. I, p. 29.

(4) *De natura rerum*, *Liber*, V.

(5) LEVY-BRÜHL, *La mentalité primitive*; *Id.*, *Le surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, 1931.

Mais on a pu faire remarquer combien les rites primitifs ont eu d'influence sur la mentalité de ceux qui les exécutent et combien leur accomplissement a pour effet de donner le sentiment du *devoir*. On observe des rites par crainte et par peur, on les accomplit avec inquiétude mais on se soumet par leur observance à la *discipline* et à l'*obéissance*.

L'initiation aux rites se fait dans la peur mais s'accompagne de cérémonies avec exaltation frénétique dont l'influence et le souvenir se montrent fort intenses.

La religion primitive avec ses tabous, apparaîtrait donc, non pas comme un produit de la seule crainte mais comme issue de la nécessité d'un ordre, d'une discipline et d'une organisation sociale.

On ne peut nier cependant qu'actuellement encore la peur soit chez un grand nombre de personnes génératrice du sentiment religieux, qu'elle ait pour beaucoup de nos contemporains « créé les dieux » et nous constatons que chez certains la religiosité est d'autant plus vive qu'ils sont plus sujets à certaines émotions paniques devant les phénomènes naturels, la maladie ou la mort. C'est aussi lors des grands cataclysmes mondiaux que les religions recrutent le plus de nouveaux adeptes. D'autre part on a pu constater que la prospérité et la sécurité revenues, les pratiques religieuses sont aisément abandonnées ce qui fait songer au proverbe cité par Rabelais (1) : « Passato el pericolo, gabbato el santo » (Le danger passé, est le saint moqué).

On a fait remarquer fréquemment le mélange complexe de sentiments qui se trouvent à la base de l'émotion religieuse et attiré l'attention sur l'existence concomitante de la crainte et de l'amour. Déjà dans la pensée très nuancée d'Epicure on aperçoit dans le sentiment religieux un complexe où entrent à la fois de la crainte et un élan affectif vers la divinité. Elle rejoint ainsi certaines théories modernes. Son analyse décèle les deux mêmes éléments que distingue par exemple VAN DER LEEUW (2) : « Dans l'âme de l'homme, la puissance divine éveille un émoi qui se révèle sous forme de crainte et d'attirance. Il n'y a pas de religion sans la peur, mais il n'y en a pas non plus sans l'amour, ou du moins sans cette forme d'attirance qui s'accorde avec un niveau moral primitif ».

(1) *Pantagruel*, Quart livre, chap. XXIV.

(2) *Phänomenologie der Religion*, Tübingen, 1933, p. 29.

Si les religions contemporaines admettent aisément que les rites païens sont issus de la peur elles adhèrent difficilement au matérialisme atomiste de LUCRÉCE.

D'autre part, le Dieu des chrétiens passait pour se mettre à l'occasion en colère. Il eût été impie que les mortels n'en eussent pas été effrayés. La crainte du Seigneur est constamment exprimée dans la Bible. La peur de Dieu et de l'enfer est prônée par de nombreux auteurs chrétiens tels LACTANCE, SAINT-BERNARD et SAINT-AUGUSTIN. L'utilisation de la peur de Dieu et de l'Enfer, au bénéfice de la religion est même conseillée par plusieurs écrivains chrétiens, MACARIUS l'Égyptien, SAINT JEAN CHRYSOSTOME. Elle est exigée par la règle de Saint-Benoit (canons VII et XIX).

D'un autre côté ainsi que le fait remarquer LAROCK (1) beaucoup d'auteurs conservent sur ce sujet de la réticence ou du mutisme prudents.

Il est possible d'envisager dans le domaine religieux une série assez nombreuse de peurs parmi lesquelles ont été citées :

1° La peur vague que rien ne justifie, l'« *estrangement* ». C'est la peur primaire de Ribot, facteur essentiel et primordial de la religiosité chez les civilisés.

2° La peur des morts (2) si apparente dans les rites de l'ancienne Egypte, chez les Abyssins, les Australiens et chez les nombreux primitifs actuels et dont on trouve la survivance dans nos cérémonies funèbres.

3° La peur de la mort en soi, la peur de l'au-delà.

4° La peur de la faute, du péché originel qui est considérée par KIERKEGAARD (3) comme la base fondamentale de l'angoisse.

5° La peur irraisonnée devant l'Inconnu.

6° La peur résultant du sentiment d'écrasement devant la puissance divine telle qu'elle apparait notamment dans la Bible.

On peut donc conclure qu'il existe dans le domaine religieux une série de manifestations de peur d'une grande fréquence et d'une grande diversité (4).

(1) L'histoire des religions, *Grand Memento Encyclopédique Larousse*, fasc. 29, pp. 454-456.

(2) FRAZER, *La crainte des morts*, Paris, 1934; *Id.*, *La crainte des morts dans la religion primitive*, Paris, 1935.

(3) KIERKEGAARD, *Der Begriff der Angst*, Copenhague, 1844, trad. allem., Iéna, 1912.

(4) Voir art. « *Fear* » dans *Hastings' Encyclopedia of Religions and Ethics*, par J. L. Mac. INTYRE.

Il résulte de l'analyse du dernier livre de BERGSON : « Les deux sources de la morale et de la religion » (1) que ce philosophe avec la « fonction fabulatrice » d'une part, et « L'intuition » de l'élan créateur de vie, d'autre part, met à la base de l'origine du sentiment religieux des facteurs psychologiques parmi lesquels intervient la peur avec ses différentes modalités.

Nous ajouterons à ce chapitre l'analyse d'un travail qui se rattache à notre sujet et concerne la psychologie du « sublime ».

RIBOT (2) critique l'idée généralement admise qui associe l'émotion du sublime au sentiment esthétique. Il voit au contraire, à l'origine de cette émotion la crainte, la peur.

Le sentiment du sublime naît lorsque le sujet se trouve en présence d'une force supérieure. Des perceptions sensorielles, statiques d'espace, de temps, de masse ou d'autres, plus dynamiques, perçues lors de certaines catastrophes, telles les éruptions volcaniques, les cyclones, sont susceptibles d'éveiller en nous cette émotion. RIBOT souligne combien lors de désastres de ce genre, l'émotion sublime est noyée dans l'épouvante.

Lors du sublime moral, au contraire, l'élan prévaut sur la peur.

La nature de la force qui nous subjuge peut éveiller en effet des sentiments bien différents qui correspondent au sublime naturel, moral, religieux ou esthétique.

RIBOT complète l'analyse de l'évolution du sublime religieux de GALLEN et considère dans celle-ci différentes étapes :

- 1) la conscience chez le sujet d'une force supérieure;
- 2) un état de dépression consécutif qui peut devenir peur ou angoisse;
- 3) une attraction vers cette force si le sujet se sent rapetissé.

Il éprouve en même temps le sentiment d'une surélévation.

Pour qu'un sujet atteigne au sublime, il faut qu'en présence de cette force puissante, il se sente néanmoins dans un état de sécurité, sans quoi, l'émotion du sublime s'évanouit pour devenir uniquement de la peur.

Il est intéressant de retrouver à l'origine du problème religieux la crainte et la sympathie, sentiments en apparence assez

(1) Paris, Alcan, 1932.

(2) Th. RIBOT, Sur une transformation de la peur, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 41^e année, t. XXXII, 1916, pp. 374-380.

paradoxaux mais qui s'expliquent si l'on se rappelle le Siva destructeur des Hindous, le Moloch phénicien et l'irascible Iahvé des Juifs.

VII. LA PEUR SOCIALE ET LA PEUR COLLECTIVE.

Dans les livres classiques de TARDE (1), SIGHELE (2), LEBON (3) sont décrits les caractères de la foule considérée comme être collectif.

La peur y est étudiée avec de nombreux exemples détaillés. On y montre le rôle de la suggestion, de l'impulsivité, de l'imitation, de la crédulité.

La peur se rencontre chez un grand nombre d'individus lorsqu'ils se sentent isolés en dehors d'une organisation, d'une collectivité, d'une société. C'est cette peur qui crée la conscience sociale. La solidarité repose toujours soit sur un intérêt personnel, soit sur la peur. Les progrès de l'assurance sociale par exemple ont été considérés comme exprimant « la pitié sociale » mais ces progrès sont en réalité nés de la peur collective et l'assurance sociale est la couverture du risque, des émeutes et des révolutions sociales. En général l'assurance sociale a été introduite sous l'influence des émeutes ou après celles-ci.

La peur collective est le propre des foules. Pour qu'on puisse parler d'une foule il faut que les membres accidentellement réunis d'un groupe humain forment une masse, qu'il y ait entre les individus un intérêt commun, qu'ils éprouvent les mêmes sentiments en présence d'une situation donnée et possèdent par conséquent dans une certaine mesure la possibilité de s'influencer les uns les autres.

Ce qu'on nomme *l'âme collective* se produit par le fait que des individus très dissemblables sont transformés en foule et sont possédés d'un esprit spécial qui les fait sentir et agir d'une façon différente de celle dont sentirait et agirait chacun d'eux isolément. Les disciples de Freud disent que la superstructure psychique qui s'est développée différemment d'un individu à l'autre a été détruite, et a mis à nu la base inconsciente, uniforme, commune à tous. L'intelligence de la foule résulte de la

(1) TARDE, *La psychologie des foules*.

(2) *La foule criminelle*.

(3) G. LEBON, *Psychologie des foules*.

mise en commun de qualités médiocres possédées par le plus grand nombre, les acquisitions individuelles sont effacées et les instincts régis par l'inconscient ont libre jeu. La suggestion et la contagion des sentiments et des idées sont évidentes dans la psychologie des foules. Elles sont impulsives et transforment immédiatement en acte les idées suggérées, mobiles et variables dans leurs sentiments, et crédules, avec absence de tout esprit critique.

C'est ainsi qu'on s'explique le mécanisme de la contagion, contagion de la peur dans les foules.

Déjà BAIN signalait qu'il est « dans la tendance d'un individu à s'accorder avec les états actifs ou émotionnels d'un autre, ces états étant révélés par certains moyens d'expression ». Les manifestations extérieures de l'émotion sont contagieuses et les états affectifs le sont également. Le fait de voir autour de soi des personnes manifestant la peur, provoque l'émotion analogue sans même qu'on en connaisse la cause. Les réactions organiques reproduites par les spectateurs créent chez l'individu un état physique qui se traduit psychiquement par la peur.

Chez les enfants la contagion de la peur dans des groupes est souvent rapide et violente. Des exemples typiques ont été fournis par A. BINET (1) dans lesquels des gestes, des expressions de physionomie, se sont montrés contagieux et se communiquant par imitation directe ont permis de constater la suppression quasi totale du sens critique élémentaire dans les groupements infantiles.

La panique constitue le type d'une épidémie psychique caractérisée par l'inoculation subite et violente à une masse d'individus de la menace faite à leur vie par un danger mortel. Elle se communique avec une étonnante rapidité à la foule qu'elle entraîne. Un fait insignifiant en lui-même mais qui frappe par son caractère imprévu peut déchaîner le mouvement. Dans un théâtre ou une salle de réunion, le cri « Au feu » provoque avant la constatation du sinistre une fuite éperdue. La panique se rattache à l'instinct de conservation commun à tous les hommes et à tous les animaux et résiste à tout raisonnement et à tout argument persuasif.

(1) A. BINET, *Année Psychologique*, 1895, *loc. cit.*

Les paniques pendant la guerre, pendant les sièges, les paniques financières, mettent en lumière l'impulsivité, la crédulité ridicule et la mobilité des masses collectives.

Dans son travail sur la psychologie collective, Ch. BLONDEL (1) montre l'importance des influences collectives sur un état affectif tel que la peur. Son caractère d'état éminemment contagieux qui croît en se communiquant retentit évidemment sur le groupe. La peur se dissimule si l'entourage ne la partage pas, elle devient de la panique si le groupe la fait sienne. Les peurs, les craintes religieuses sont pleines de prosélytisme.

Une action réciproque du groupe sur la peur et de la peur sur le groupe se produit.

On constate aussi les influences collectives sur le verbalisme de la peur, dans les mots qui en expriment les modalités. Cette distribution verbale varie de peuple à peuple, de langue à langue et marque l'expérience que le groupe a prise de cet aspect de la vie affective.

L'étalon de la *peur normale* nous est, d'après BLONDEL imposé par notre groupe. Selon des circonstances socialement déterminées, les peurs nous sont imposées, recommandées, permises, tolérées ou défendues. C'est le conformisme affectif qui fait que certaines peurs naissent ou se développent suivant la pression d'*impératifs collectifs*. Il n'y a sans doute rien dans la peur qui ne soit de quelque façon réglé par les convenances sociales.

Les données fournies par BLONDEL dans son « Introduction à la psychologie collective » ne constituent d'après l'auteur lui-même qu'une œuvre non doctrinale, mais historique.

Sa conception de la psychologie collective est modestement présentée comme une simple hypothèse de travail. Elle n'a rien d'un dogme. Son travail conçu avec un souci très grand d'objectivité, nous repose quelque peu des observations lourdes et confuses de la psychanalyse.

*
**

VIII. L'ÉTUDE EXPÉRIMENTALE DE LA PEUR.

Dans une étude publiée il y a quarante ans déjà, BINET (2) propose aux éducateurs un questionnaire. Il y précise les points

(1) Ch. BLONDEL, *Introduction à la Psychologie collective*, Paris, Armand Colin, 1934, 2^e édition.

(2) A. BINET, La peur chez les enfants, *Année psychologique*, 2^e année, 1895.

qu'il importe d'observer pour caractériser le type de l'enfant peureux. Ce questionnaire adressé à une centaine d'instituteurs a permis de tirer ces quelques conclusions :

1° Les enfants peureux sont recrutés le plus souvent parmi les nerveux.

2° On peut trouver tous les degrés d'intelligence chez les nerveux. Un trait qui est cependant constant chez ces sujets, c'est leur caractère imaginaire.

3° La douceur et la timidité accompagnent très souvent ce tempérament craintif.

Le questionnaire du Docteur DECROLY (1) est dressé dans un but différent.

Il est destiné à orienter les observations des éducateurs, en énumérant la plupart des causes susceptibles de provoquer la peur : Obscurité, Vide, Eau, Animaux, Orage, Maladies, Souffrance.

Il existe aussi des questionnaires que l'on présente directement à l'enfant. Ils sont par le fait même beaucoup plus sujets à caution.

Aux reproches que l'on a fait aux questionnaires de susciter trop facilement des réponses inexactes, en laissant libre cours à l'imagination, l'humour, la fantaisie, s'ajoute ici une nouvelle cause d'erreurs.

Il est en effet plus certain d'obtenir des renseignements vrais, si l'on interroge un sujet sur l'objet de ses sympathies, de ses intérêts spontanés que si on lui demande de préciser ses peurs. Le facteur amour-propre joue ici un grand rôle. On avoue difficilement ses peurs considérées trop souvent comme humiliantes.

Les résultats contradictoires obtenus parfois à l'aide de ces questionnaires prouvent suffisamment le peu de crédit qu'on peut leur accorder.

C'est ainsi que le test de MONROE (2) appliqué à 1652 enfants de 12 à 13 ans à qui on demande entre autres les causes antérieures et actuelles de peur donne comme conclusion un pourcentage très élevé de peurs provoquées par des animaux et l'ob-

(1) DECROLY, *Quelques notions générales sur l'évolution affective*, Lamertin, 1927.

(2) MONROE, W. S., *Die Entwicklung des sozialen Bewusstseins des Kinder*, Berlin, Reuther u. Reichard, 1899.

scurité. La minorité des craintes sont dues à des causes surnaturelles. Tandis qu'un autre questionnaire oral de A.C. JERSILD (1) et F. MARKEY prouve que les enfants interrogés craignent surtout les revenants, les fantômes, les êtres irréels.

Un autre moyen de dépister la peur consiste à soumettre le sujet à des expériences objectives. On obtient par ce moyen des résultats très intéressants et plus exacts. Les animaux ont souvent été utilisés pour ces expériences.

H.E. et M.C. JONES (2) ont examiné les réactions de peur de 51 enfants et de 91 adultes à la vue d'un grand serpent inoffensif. Celui-ci était enfermé dans une valise qu'il s'agissait d'ouvrir après avoir ouvert une première valise contenant un jouet.

Jusqu'à l'âge de quatre ans les enfants ne manifestent aucune réaction de peur. A partir de cet âge, garçons et filles fuient en pleurant. Quant aux adultes ils ont la mimique de la terreur. L'auteur interprète les réactions des enfants les plus âgés comme une inadaptation à un changement survenu dans le milieu habituel. L'absence de réaction du tout jeune enfant provient du fait qu'il ne peut avoir conscience de son inadaptation qu'à certains changements dans le milieu tels le passage du calme au bruit, du confort au malaise, de l'équilibre à sa perte brusque.

A.M. KRÜGER présente des grenouilles et des cobayes à 21 bébés âgés de 5 à 16 mois. Ces enfants n'ont jamais vu aucun animal auparavant. Avant l'âge de sept mois l'enfant est indifférent à la présentation de ces animaux, c'est ce que l'auteur appelle une réaction passive. De 7 à 11 mois l'enfant veut prendre l'animal mais sans le différencier d'un objet quelconque. C'est la réaction active neutre. A l'âge de 11 mois les réactions se différencient en réaction active positive ou négative suivant que l'enfant a la curiosité attirée sur l'animal ou qu'il présente des manifestations de peur (fuite, pleurs). Sur 9 bébés, 6 ont la réaction négative et 3 la réaction positive (3).

(1) A. T. JERSILD, C. L. JERSILD and F. V. MARKEY, *Children's fears, dreams, wishes, daydreams, likes, dislikes, pleasant and unpleasant memories*. A study by the interview method of 400 children aged 5 to 12, New York, 1933.

(2) JONES, H. E. and JONES, M. C., A study of fear, *Childhood Education*, 1928, 5, pp. 136-143.

(3) Anne-Marie KRÜGER (Kiel), Ueber das Verhältnis des Kindes zum Tiere, *Zeitschrift f. Angewandte Psychologie*, Bd 47, H. 1 u. 2, 1934, aus dem psychologischen Institut der Universität, Rostock.

BINET et COURTIER (1) ont imaginé une série d'expériences tout à fait originales. Celles-ci avaient pour but de provoquer l'attente d'une sensation pénible ou d'un évènement fâcheux. L'expérimentateur recueillait le pléthysmogramme, le pneumogramme et la cardiogramme des sujets. On pouvait ainsi lire sur ces graphiques les modifications survenues dans le rythme respiratoire et cardiaque lors de l'annonce d'un excitant désagréable.

K. M. B. BRIDGES (2) a observé au cours de plusieurs années 20 enfants âgés de 2 1/2 à 5 ans. Leurs réactions affectives et sociales étaient journallement notées. On est arrivé ainsi à décrire notamment toutes les circonstances susceptibles de provoquer la peur. Nous lisons par exemple dans l'échelle établie par l'auteur que l'enfant peut manifester la frayeur par des pleurs :

1. Après une chute.
2. A la vue du sang qui s'écoule.
3. Lorsqu'on vient le chercher pour procéder à son examen physique ou mental.
4. Lorsqu'on le laisse seul dans une chambre sans que ce fait constitue une punition.

L'auteur remarque en effet que les premières manifestations de peur se traduisent surtout par des pleurs qui constituent en quelque sorte un appel à la protection de l'adulte. Plus tard l'enfant s'écartera du danger et fuira avec empressement les objets de crainte.

Les enfants de 3 1/2 à 5 ans commencent à pouvoir exprimer et décrire leurs frayeurs grâce à l'acquisition du langage.

MARY-COVER-JONES (3) a mis en évidence que la soudaineté de l'excitant déclenche la peur plus que l'excitant lui-même. Cette expérience faite sur de jeunes enfants montre que l'apparition inattendue d'un rat au milieu de leurs jeux les effraie fortement, alors que le rat placé par un adulte dans les bras de l'enfant ne suscite aucune réaction.

(1) BINET et COURTIER, Influence de la vie émotionnelle sur le cœur, la respiration et la circulation capillaire, *Année Psychologique*, 3^e année, 1896.

(2) K. M. BRIDGES, *The social and emotional development of the pre-school child*, London, Kegan-Trench and Co, 1931.

(3) MARY-COVER-JONES, Emotional Development in *Murchison Handbook of child Psychology*, 1933, Clark University Press.

Une autre expérience a été faite dans une université américaine par CONKLIN, FERREST et DIMMICK (1). Les auteurs recherchent l'influence de l'imagination sur les peurs. Trois étudiantes se sont prêtées aux expériences. On s'est contenté d'un récit purement subjectif des sujets pour apprécier les résultats. Lors d'une première expérience on présente divers excitants notamment du papier sablé, du velours chauffé, une rafale d'air, un gant en caoutchouc rempli d'eau, un cerveau humain, des macaronis trempés, un morceau de métal. Pendant l'expérience l'étudiante a les yeux bandés.

On constate deux genres de réactions : celles causées directement par l'excitant et celles qui correspondent à des représentations imaginatives. Au cours de la deuxième expérience on supprime l'action de l'imagination en permettant au sujet de garder les yeux ouverts. Les réactions de peur disparaissent généralement.

Plusieurs expériences ont prouvé la possibilité de créer des peurs conditionnées.

C'est ainsi que WATSON (2) montre un rat blanc à un enfant de onze mois qui s'en amuse et le touche. En ajoutant un bruit violent qui avait toujours effrayé l'enfant auparavant on parvient après plusieurs expériences identiques à provoquer la peur en montrant le rat à l'enfant sans que le bruit se fasse entendre. WATSON conclut en insistant sur ce que de nombreuses peurs n'ont pas d'autres explications que celles de peurs conditionnées.

*
* *

Trois moyens d'investigation se présentent donc pour explorer les peurs infantiles : l'observation libre, l'observation guidée au moyen de questionnaires, l'expérimentation. Nous ne mentionnons pas le procédé qui consiste à interroger l'enfant oralement ou par écrit sur l'objet de ses peurs. Il ne semble pas en effet fournir de renseignements suffisamment sérieux.

(1) V. CONKLIN, FERREST, DIMMICK (University Michigan). An experimental study of fear, *The American Journ. of Psych.*, vol. XXXVI, January 1925, n° 1, pp. 96-101.

(2) WATSON, Conditioned emotional reactions, *Journal of Experimental Psychol.*, 1920, 3, pp. 1-14.

L'expérimentation donne certainement des renseignements plus précis et moins arbitraires à condition toutefois de placer l'enfant dans un milieu qui se rapproche autant que possible du milieu naturel.

Les expériences destinées à déceler certaines peurs ne sont peut être pas sans présenter pour l'enfant qui en est l'objet un certain inconvénient, eu égard au choc nerveux. Les appréhensions des parents sont souvent très vives et ne peuvent être éliminées que dans les crèches, pouponnières et internats. C'est pourquoi l'observation libre ou guidée par un questionnaire bien établi est encore le procédé de choix si l'on dispose de temps et si l'on a l'occasion de vivre toutes les activités de l'enfant.

IX. LE VOCABULAIRE DE LA PEUR.

Un essai fut tenté au séminaire de rechercher si une psychologie différentielle des peuples se traduit dans la modalité des termes de leur vocabulaire affectif et si des finesses plus accentuées peuvent se retrouver dans les expressions qu'ils emploient.

Il est apparu immédiatement que la solution de cette question est fort difficile malgré que son intérêt fut évident pour tous et qu'elle ait suscité quelques recherches originales surtout parmi les élèves ayant des compétences philologiques.

M^{lle} M. L. ZIMMER a fourni un travail sur l'étude des différentes acceptions de termes exprimant la peur chez les auteurs français et espagnols et les a mis en rapport avec les termes latins.

Un étudiant arménien, M. DJÉRÉDJAN a étudié la même terminologie en grec et dans les langues germaniques. Il a signalé aussi la curieuse particularité de la langue iranienne, qu'on trouve également dans d'autres langues orientales, à savoir que dans tous les termes exprimant les modalités de la peur, on rencontre le radical « *deux* ». Ce dernier traduit la crainte philosophique fondamentale constituée par les deux principes antagonistes si souvent en lutte : bien et mal, esprit et matière, Dieu et diable.

Un étudiant chinois M. WANG a communiqué le fait intéressant que dans sa langue le radical fondamental que l'on retrouve dans les diverses modalités du vocabulaire de la peur comme aussi dans des mots exprimant d'autres sentiments, est consti-

tué par le vocable « cœur » dont on retrouve le dessin symbolique dans tous les caractères chinois employés pour la représentation graphique affective.

M. VANNES a montré dans une communication les difficultés de la question et prouvé par des exemples pris dans divers dictionnaires, combien les acceptions données aux mots et leur définition sont variables, combien aussi dans un élément aussi changeant suivant les époques, aussi mouvant et vivant que l'est une langue, les significations attribuées à un terme sont différentes. Le vocabulaire de la peur employé par les grands auteurs classiques du XVII^e siècle ne correspond plus à celui qu'utilisent les littérateurs contemporains.

Même dans les milieux cultivés actuels, les expressions de la peur sont loin d'avoir une signification uniforme et bien établie, et M. VANNES l'a montré en employant dans un groupe d'élèves de l'enseignement moyen du degré supérieur le questionnaire ci-après dont les résultats ont prouvé avec quelle imprécision et quelle variabilité les diverses expressions sont employées dans le langage courant. Des expériences du même genre seraient intéressantes à réaliser avec des sujets particulièrement cultivés et habitués à manier le vocabulaire affectif, tels les littérateurs ou certaines personnes possédant une sensibilité particulièrement nuancée dans le domaine sentimental.

ETUDE EXPÉRIMENTALE

CONCERNANT LE VOCABULAIRE DE LA PEUR.

Expressions.

Avoir de l'appréhension.	Etre alarmé.
Avoir peur.	Etre angoissé.
Avoir le trac.	Etre en émoi.
Eprouver de l'anxiété.	Etre épouvanté.
Eprouver de la crainte.	Etre gêné.
Eprouver de l'effroi.	Etre saisi.
Eprouver de la frayeur.	Etre frappé de stupeur.
Eprouver de l'horreur.	Etre dans les transes.
Eprouver de l'inquiétude.	Redouter quelque chose.
Eprouver de la terreur.	

Questionnaire.

Répondez aux questions suivantes en remplaçant les pointillés par des expressions choisies dans la liste ci-dessus.

N.B. — Vous pouvez répondre par plus d'une expression à la même question ou par une même expression à des questions différentes, pourvu que, d'après vous, il n'existe pas de nuance entre ces expressions ou ces questions.

Il est recommandé de comparer attentivement toutes les questions entre elles avant de répondre.

1) Comment dit-on : ressentir l'émotion pénible que provoque en nous un danger *présent* ? Il s'agit d'une émotion *instinctive*, indélébile, que, poussé par son instinct de conservation, on éprouve par tempérament. La réaction est, ordinairement, la *fuite*. Exemple : « L'orage m'ôte tout courage ; je ».

2) Comment dit-on : ressentir l'émotion pénible provoquée par l'image d'un danger *probable* ? Il s'agit d'une émotion *raisonnée* qui fait qu'on hésite ou recule devant le danger. Exemple : « Le ciel est couvert de nuages ; un orage est probable et je le crois dangereux pour moi ; je ».

3) Comment dit-on : ressentir l'émotion pénible que provoque en nous le *soupçon* d'un danger *possible* ? Exemple : « Le ciel est bleu, mais un orage, dangereux pour moi, me paraît possible ; je ».

4) Comment dit-on : ressentir une *forte* émotion pénible à l'égard d'un danger dont la puissance a quelque chose de *supérieur*, à *quoi on ne peut résister* ? Exemple : « Je regarde l'orage qui est dangereux pour moi, comme formidable, invincible ; je ».

5) Comment dit-on : ressentir une *absence de repos* causée par l'image d'un danger *possible* ? Il s'agit d'une émotion qui fait perdre à l'âme son calme et sa sérénité. Exemple : « Son état de santé laisse à désirer ; il a de vagues malaises ; il ... ».

6) Comment dit-on : ressentir une *grande agitation de l'esprit* causée par l'image d'un danger *probable* ? Exemple : « L'état de ce malade empire ; l'entourage ... ».

7) Comment dit-on : ressentir l'émotion pénible que provoque en nous le danger en jettant le *désordre dans l'esprit* et en cau-

sant une *fuite éperdue* ? Exemple : « Un sanglier ravageait les campagnes ; les paysans... et se réfugiaient dans leurs villages ».

8) Comment dit-on ressentir l'émotion pénible *forte* et actuelle qui provoque en nous le danger en laissant *l'esprit comme pétrifié* ? Exemple : « A l'approche du combat, ses membres s'étaient immobilisés, ses facultés étaient comme enchaînées ; il... ».

9) Comment dit-on : ressentir l'émotion pénible, *forte* et actuelle, que provoque en nous l'image d'un *danger réel ou apparent* ? Il s'agit d'une émotion qui est toujours violente et plus dépendante des apparences de ce qui menace que du tempérament. Exemple : « Il voit apparaître brusquement un homme devant lui ; il ».

10) Comment dit-on : ressentir une *agitation violente et prolongée* de l'âme à l'image d'un danger qui apparaît comme puissant et invincible et qui provoque, de plus, l'*abattement*, le découragement ? Exemple : « Ces pauvres enfants... à vivre continuellement rabroués, punis, battus, privés de tout par un père ivrogne ».

11) Comment dit-on : ressentir une *grande absence de repos* qui peut être accompagnée de *tremblement* et qui est causée par la perspective d'un danger *invincible* ? Exemple : « Ce voyageur, parti pour une expédition périlleuse, ne donne plus de ses nouvelles. Ses proches tremblent à la pensée de ce qu'a pu être son sort et ont perdu tout repos. Ils ».

12) Comment dit-on : ressentir une *grande absence de repos*, accompagnée d'un sentiment d'*oppression* et de malaise physique, causée par *l'image d'un danger* ? Exemple : « Le criminel était torturé par le remords ; il se réveillait la nuit en sursaut, sentait son cœur battre violemment et la respiration lui manquer. De même il chaque fois qu'il entendait du bruit ».

13) Comment dit-on : ressentir une *absence de repos prolongée*, accompagnée d'un sentiment d'*oppression* et causée par *l'incertitude quant à l'imminence du danger* ? Exemple : « Le criminel qui redoute à chaque instant d'être pris ».

X. PATHOLOGIE DE LA PEUR.

L'étude détaillée des formes morbides de la peur dépasse les limites de la question traitée dans un séminaire de psychologie.

Les traités de psychiatrie donnent à leur sujet tous les détails désirables. On trouvera notamment dans le livre de P. JANET : « Les obsessions de la psychasthénie » de nombreuses observations sur les peurs morbides.

Les points qui ont intéressé les élèves du séminaire sont principalement :

1° La distinction entre la peur normale et la peur pathologique.

Il est difficile d'admettre le critérium de RIBOT, que la peur pathologique est caractérisée par le fait que ses réactions s'avèrent nuisibles. Il résulte de nombreuses observations que même les réactions les plus normales et habituelles de la peur sont loin de pouvoir être reconnues comme ayant un caractère d'utilité.

Il est bien difficile toutefois de déterminer parmi les manifestations intrinsèques de la peur celles qui possèdent le caractère spécifiquement morbide.

On s'accorde assez généralement à dire que dans la peur pathologique l'angoisse et les autres concomitants physiologiques sont plus intenses et persistent plus longtemps que dans la peur normale, que la peur normale est proportionnelle au danger couru et que ce dernier possède une base réelle tandis que dans la peur pathologique la disproportion et la discordance sont manifestes. La peur normale peut être surmontée et l'entraînement pour la vaincre est possible, la peur pathologique est invincible et peut provoquer, si on la violente, l'inhibition complète et l'effondrement du sujet. Aucune persuasion, aucune expérience, aucun raisonnement, aucune démonstration objective ne peuvent la faire disparaître. Elle comporte également une crainte anxieuse de retour, souvent très pénible.

Pratiquement on est souvent amené à considérer la limite entre la peur normale et la peur morbide en faisant état du comportement social. La peur deviendrait réellement pathologique lorsqu'elle empêche l'activité pragmatique familiale ou sociale du sujet. Ce critérium doit fréquemment être envisagé en l'absence d'une limitation nette entre les phénomènes affectifs normaux et pathologiques.

2° Un grand intérêt psychologique de l'étude des cas morbides est fourni par le fait de l'évidente dissociation entre les éléments intellectuel et affectif de l'esprit. L'observation de per-

sonnes non seulement intelligentes mais souvent douées de fonctions intellectuelles supérieures, qui malgré la connaissance complète et parfaite de l'absence de danger dans une situation déterminée, ne peuvent vaincre une peur qu'elles critiquent et trouvent absurde, montre bien l'indépendance et l'autonomie relative des deux grandes catégories de fonctions psychiques.

3° Nous donnons ci-dessous, parce que nous croyons qu'on n'en a jamais publié une aussi complète, la liste des phobies citées par Stanley HALL (1) dans son important travail :

I. Phobies. *Peurs spécifiques pour les objets suivants :*

ACERO	(aigre)	CLAUSTRA	(espace clos)
ACHLUO	(obscurité)	COMETO	(comète)
ACRO	(sommets)	CREMATO	(argent)
AÉRO	(air)	CROMO	(couleur)
AGORA	(places publiques)	CRYSTALLO	(cristal)
AICHURO	(directions)	CYNO	(chien)
AILOURO	(chats)	DEME	(foule)
AKOUSTICO	(sons)	DEMONO	(démon)
ALGO	(douleur)	DERMATO	(peau)
AMAKA	(voitures)	DIKE	(injustice)
AMATHO	(poussières)	DORA	(fourrure)
ANEMO	(vent)	EISOPTRO	(miroir)
ANGINO	(espaces étroits)	ELEKTRO	(électricité)
ANTHROPO	(homme)	ENTOMO	(insecte)
ANTLO	(déluge)	ERETE	(épingle)
APEIRO	(infini)	EREMIA	(solitude)
ARACHNE	(araignées)	EREUTHO	(rougeur)
ASTHENO	(faiblesse)	ERGO	(travail)
ASTRA	(astres)	GENO	(sexe)
ATE	(ruine)	GEUMA	(goût)
AULO	(flûte)	GRAPHO	(écriture)
AURORA	(aurore boréale)	GYMNOTO	(nudité)
BACILLO	(bacilles)	GYNE	(femme)
BARO	(poids)	HAPTO	(contact)
BASO	(marche)	HAMARTO	(péché)
BATRACHO	(batraciens)	HARPAXO	(brigands)
BLONE	(aiguilles)	HEDONO	(plaisir)
BRONTE	(tonnerre)	HEMATO	(sang)
CHEIMA	(froid)	HODO	(voyage)
CHIONO	(neige)	HOMICHLA	(brouillard)
CHRONO	(temps qui s'écoule)	HORME	(shock)

(1) *Loc. cit.*

HYDRO	(eau)	ORNITHO	(oiseaux)
HYPEGIA	(responsabilité)	OURANO	(ciel)
HYPNO	(sommeil)	PAN	(tout)
IDEO	(idée)	PARTHENO	(virginité)
KAKORRAPHIA	(faute)	PATHO	(maladie)
KATAGALO	(ridicule)	PATROIO	(hérédité)
KENO	(vide)	PENIA	(pauvreté)
KINESO	(mouvement)	PHASMO	(fantômes)
KOPO	(fatigue)	PHOBO	(peur)
KLEPTO	(vol)	PHOTO	(lumière)
KRISTALLO	(glace)	PNIGERO	(asphyxie)
LALIO	(bégaiement)	POINE	(punition)
LINONO	(corde)	POLY	(choses multiples)
LOGO	(mot)	POTO	(ivresse)
LYSSO	(folie)	PTERONO	(plumes)
MANIA	(folie)	PYRO	(feu)
MASTIGO	(flagellation)	RYPO	(souillure)
MECHANO	(machine)	SATANO	(satan)
METALLO	(métal)	SELA	(éclair)
METEORO	(météore)	SIDERO	(étoile)
MISO	(contamination)	SITO	(alimentation)
MONO	(chose unique)	SPERMA	(germes fécondants)
MUSO	(souris)	STASO	(station debout)
MUSICO	(musique)	STYGIO	(enfer)
NEKRO	(mort)	SYPHILO	(syphilis)
NELO	(verre)	THAASO	(station assise)
NEO	(nouveau)	THALASSO	(mer)
NEPHELO	(nuage)	THANATO	(mort)
NOSO	(maladie)	THEO	(Dieu)
OCHO	(véhicules)	THERMO	(chaleur)
ODONTO	(dents)	TOXO	(poison)
OIKO	(maison)	TREMO	(tremblement)
OLFACTO	(odeur)	ZEINO	(étrangers)
OMATO	(yeux)	ZELO	(jalousie)
ONEIRO	(rêves)	ZOO	(animaux)
OPHIDIO	(serpents)		

On pourrait y ajouter quelques formes encore parmi lesquelles la dromophobie et la siderodromophobie. Le jardin des racines grecques est en ce domaine inépuisable et il est probable que les psychiatres de l'avenir devront y avoir recours assez souvent pour désigner les craintes morbides en rapport avec la circulation au moyen de véhicules rapides ou dans le domaine d'autres découvertes impressionnantes.

XI. EDUCATION ET THÉRAPEUTIQUE.

Certains restent sceptiques à ce point de vue, ayant à la mémoire certaines peurs, inavouées peut-être, mais qu'ils sentent bien ancrées en eux. Ils penseront avec le délicieux railleur qu'est La Fontaine : « Eh ! la peur se corrige-t-elle ». Certains échecs inévitables ne sont peut-être pas infructueux puisqu'ils portent à réfléchir et stimulent l'imagination qui crée alors de nouveaux moyens d'action.

Le succès du traitement varie notablement suivant les causes qui ont déterminé la peur. Nous trouvons souvent à son origine *l'action défavorable du milieu*. Pour procurer aux enfants le charme du mystère, les parents leur racontent des histoires qui les font délicieusement frissonner. Mais ils oublient qu'ils laissent sans le savoir dans les jeunes cerveaux impressionnables une empreinte qui reparaitra plus tard sous forme de peurs inexplicables.

Certains parents isolent leur enfant du monde extérieur. Ils croient pouvoir lui éviter définitivement toute douleur physique et morale. Ils lui préparent souvent ainsi une vie pénible, car l'enfant doit s'aguerrir contre les impressions désagréables du milieu.

M^{lle} Claret a communiqué l'observation suivante d'un enfant atteint d'une phobie de la maladie, dont les parents âgés et craintifs, étaient les seuls responsables. Pour éviter toute contagion, R... jusqu'à l'âge de huit ans n'a jamais été en contact avec aucun enfant. Dès son entrée à l'école on constate une infériorité motrice très nette, due uniquement au manque d'exercice.

Les parents craignent à un tel point les refroidissements qu'ils n'hésitent pas à porter l'enfant bien emmitoufflé de leur automobile jusqu'à la classe. Cet enfant bien portant doit avoir constamment sous les pieds un paillason. Il ne peut accompagner une excursion qu'après des renseignements favorables pris à l'Institut météorologique. Aussi la phobie de la maladie a gagné l'enfant, qui croit dès qu'il surprend des entretiens entre professeurs, qu'il s'agit de maladies contagieuses inopinément déclarées à l'école. Il est attentif à déceler le moindre courant d'air et reste insensible aux moqueries lorsqu'il s'accoutre d'une façon exagérée pour traverser le plus petit espace à l'air libre.

L'école a essayé d'abord d'agir sur la déficience motrice et est parvenue à l'inciter à participer aux jeux, à le rendre plus adroit et à lui faire suivre des cours spéciaux de gymnastique.

Nous décrivons encore le cas d'un enfant dont les parents, bien intentionnés sans doute, ne sont arrivés qu'à créer des appréhensions multiples qui ont entravé fortement son adaptation à la vie sociale.

A l'âge de six ans il était atteint de débilité motrice : il marchait d'une manière peu assurée, manquait d'équilibre, tombait aisément, se montrait maladroit des mains et des membres, montait les escaliers comme un bébé, posant les deux pieds sur chaque marche. Il nasillait en parlant et traînait sur les syllabes. Rapidement fatigué il craignait tout effort physique et cherchait volontiers à laisser faire son travail manuel par d'autres. Il ne jouait pas en récréation par crainte de courir, de tomber ou d'être brusqué par les autres. Avant ou pendant le dîner à l'école, il était dérangé tant il avait peur d'ingérer de nouveaux aliments, la mastication étant encore pour lui un acte laborieux et le maniement de la fourchette, du couteau, un exercice pénible, de résultat incertain. Hyperémotif, il avait la hantise des dangers possibles, faisait de véritables crises nerveuses aux représentations théâtrales et tremblait à la vue du chien de l'école.

Très verbal, imaginatif, aimant à communiquer ses impressions, curieux de tout, réfléchi, très observateur, il manquait de confiance en lui-même ne se croyant jamais capable de pouvoir faire le travail demandé. Sa nervosité accentuait sa maladresse, rendait son attention peu stable et faisait que l'effort même heureux s'accompagnait de manifestations nerveuses, tels des grincements de dents. Aussi l'écriture était-elle tremblée, maladroite, primitive, l'acquisition de la lecture et de l'orthographe irrégulière et ses causeries confuses tant il y mettait d'enthousiasme fébrile. Quand la crainte des autres ne l'isolait pas, il se montrait doux, affectueux, droit, partageant et prêtant spontanément ses objets. Enfant unique de parents âgés, il vivait en ville, enfermé, sans jamais jouer avec des enfants de son âge. Eduqué par deux femmes craintives, sa mère et sa grand'mère, trop soucieuses de devancer tous ses désirs, il n'avait pu développer son adresse. On le considérait comme un bébé incapable de se laver, de s'habiller. On allait jusqu'à lui donner à manger (jus de viande, régime lacté). A force d'avoir été toujours servi, il s'était habitué au moindre effort si bien que les adultes devaient faire fonctionner ses jouets.

Centre d'intérêt de toute la famille, il se montrait cependant craintif à l'excès devant son père, bien qu'il n'eût jamais été puni.

Pour lutter contre cette phobie généralisée l'école dût obtenir l'aide de la famille et du médecin. Une gymnastique médicale, un régime alimentaire rationnel, la vie au grand air, l'opération des végétations adénoïdes donnèrent à l'enfant un meilleur équilibre physique tandis que le transfertement de son logis dans la banlieue de Bruxelles lui offrit toutes les possibilités éducatives et libératrices d'un grand jardin.

D'autre part les éducatrices s'attachèrent l'enfant par beaucoup de patience, de compréhension, l'amènèrent insensiblement à se dépouiller de ses craintes : crainte de l'« effort physique » en lui apprenant à monter et descendre les escaliers avec aisance, à marcher sans trébucher, à courir

sans tomber, à porter et à manier les objets sans les renverser, à se vêtir et à dévêtir sans aide, à se laver les mains, à dresser une table, à réaliser quelque travail manuel : modelage, sciage. — « Crainte du dîner » en l'initiant au maniement d'un couvert, au secret de la mastication et en insistant sur la nécessité de manger tout ce qui lui était présenté. — « Crainte du chien » en le faisant passer d'abord accompagné, puis seul à distance de la bête, puis de plus en plus près jusqu'à caresser l'animal — « et des animaux » en l'intéressant aux soins des jeunes lapins, de pigeons, de poules et en demandant d'agir de même chez lui — « crainte de jouer » en récréation en lui choisissant ses camarades de jeux parmi les petites filles les plus douces puis graduellement parmi des enfants plus espiègles et plus vifs. L'admiration qu'il éprouvait pour une de ses petites compagnes eût une influence très heureuse. — « Crainte des représentations théâtrales » en l'amenant sur la scène pour lui montrer le fonctionnement des rideaux, de l'éclairage, l'origine des bruits de coulisse et en lui expliquant avant les séances ce qu'il allait voir afin qu'il ne fût pas surpris pendant les représentations. — « Crainte de ne pas pouvoir réaliser un travail » en lui prouvant qu'il est capable de faire le travail demandé, en lui donnant des responsabilités qui témoignent de la confiance qu'on a en lui et surtout en l'intéressant suffisamment au travail scolaire pour qu'il en oublie ses craintes.

Grâce aux efforts convergents de la famille, du médecin et de l'école nouvelle, l'enfant, après un an, avait acquis un équilibre physique et affectif très appréciable.

A l'opposé nous voyons des parents trop sévères ou même brutaux qui font de leur enfants des révoltés ou plus souvent des anxieux chez lesquels on ne devra pas s'étonner de voir se créer un complexe d'infériorité.

A côté des peurs imputables à la famille et dont on décèle facilement l'origine il existe des peurs consécutives à un choc émotif violent. Le remède est d'autant plus difficile à préconiser que généralement l'enfant a perdu conscience de ce qui a déterminé la peur. Seuls le hasard, une intuition heureuse ou une psychanalyse fructueuse peuvent faire réapparaître à l'esprit la cause de l'anxiété. Il peut subsister même chez des êtres intelligents des peurs absurdes telles chez SCALIGER qui tremblait à la vue du cresson et chez BAYLE qui s'évanouissait en écoutant couler de l'eau.

Les peurs dues à l'ignorance disparaissent, au contraire très souvent avec le développement de l'intelligence. N'hésitons pas à expliquer à l'enfant ce que sont l'orage, St. Nicolas, l'origine des êtres. Cette éducation qui semblera trop réaliste à certains

est de beaucoup préférable puisqu'elle empêche l'imagination de former des explications propres à faire naître l'angoisse.

Certains enfants dont nous allons décrire un type appartiennent à la catégorie des *hyperémotifs constitutionnels* pour lesquels l'éducation et la thérapeutique offrent des difficultés quasi insurmontables.

Al... est un garçon de 8 ans, bien portant. Le teint est pâle, les yeux enfoncés dans les orbites et facilement cernés. Le regard est vif mais peu assuré.

Il est actif, remuant, ardent aux jeux. Le développement moteur est cependant insuffisant surtout en ce qui concerne les exercices d'adresse. Au cours des exercices d'équilibre, il tremble, mais veut masquer son manque de sûreté sous une feinte crânerie. Il tremble aussi pour effectuer certains gestes qui demandent de la précision. Il est intelligent, observateur et curieux de tout. Son *imagination* est extrêmement vive. Son sommeil est troublé par des rêves mouvementés : loups cachés derrière le lit, bateau immense partant pour l'étranger et dont il ne peut gravir l'échelle. A l'école il prend son travail à cœur d'une façon presque anormale, il manque de confiance en lui au point que l'acquisition de la lecture est retardée; il aime cependant l'école et il oblige sa mère à l'y conduire, même quand il est fiévreux. Ce qui le distingue des autres enfants c'est sa sensibilité trop développée et ses scrupules excessifs à bien faire. Il est arrivé même à de la véritable auto-accusation.

Malgré toute la patience et la douceur dont on use avec lui, les activités scolaires les plus simples sont la cause d'angoisses continuelles.

Cet enfant qui a tant d'entrain et d'endurance au jeu se fatigue extrêmement vite en classe tant il déploie de force nerveuse.

Il baille très souvent et quitte l'école pâle et les traits tirés. Il se crée pour tout des difficultés imaginaires. Il en arrive à orthographier les mots les plus simples en accumulant les marques du pluriel, les accents, les lettres muettes tant il craint de les omettre.

On retrouve dans ses dessins et surtout dans les réflexions qu'il nous fait avec une si grande confiance le reflet de son âme anxieuse. « à la maison il y a un long corridor très noir et tout au bout je vois des yeux rouges qui me regardent » « quand je viens à l'école j'ai peur des personnes qui ne parlent pas quand je passe, il me semble qu'elles sont fâchées contre moi ».

A 8 ans cet enfant intelligent se révèle incapable de réussir le test des trois commissions de Binet tant il a peur d'en oublier une. Il suffit que nous lui recommandions de ne pas se tromper pour que son visage change, il redemande deux, trois fois des explications, puis part, affolé, revient, se met à pleurer s'agite et se montre finalement incapable de rien réaliser.

Le traitement s'avère bien difficile à établir et surtout peu efficace puisque les causes d'angoisse sont inhérentes à la nature et au caractère de l'enfant.

Un autre enfant hyperémotif, observé par M^{lle} CLARET dont l'angoisse moins généralisée se manifeste surtout avant le sommeil, a comme caractéristique de faire des rêves effrayants, conditionnés par une imagination exceptionnelle.

P... est un garçon de 10 ans aux grands yeux gris souvent cernés, aux lèvres fines, constamment mordillées, au facies un peu bouffi. Le moindre trouble organique. rhume, dérangement intestinal ou hépatique le rend irritable, colérique, destructeur. Hyperémotif il se montre par périodes difficile, taquin ou paraît rêveur, distrait, apathique. Il peut être à d'autres moments enjoué et actif. Il se révèle d'ailleurs un enfant adroit, intelligent, très observateur. Son imagination fantaisiste débordante le distingue nettement de ses condisciples. A quatre ans et demi, on constate qu'il s'entourait de personnages et d'animaux fictifs dont il parlait comme d'êtres réels. Ses jouets ne sont jamais utilisés dans le but pour lequel ils ont été créés. Son écriture, ses dessins, ses travaux spontanés témoignent de cette imagination. S'il est irrité, son écriture devient surchargée, raturée, négligée; s'il est calme, au contraire, elle est précise, régulière. En période imaginative il montre un goût prononcé pour les enroulements, les enjolivements. Ses dessins soulignent la richesse de son imagination par l'abondance des détails et la multiplicité des scènes que lui suggère la représentation d'une idée. Ainsi pour illustrer le sujet « Un accident » il imagine un coin verdoyant à la campagne où une automobile dérape sur une route bordée d'arbres et tombe dans un étang pendant que deux trains se tamponnent au milieu des prés traversés par la voie ferrée et que dans le ciel deux avions se rencontrent, prennent feu et qu'un ballon spérique éclate.

Il aime écrire des contes. Nous résumerons celui si suggestif, intitulé : « Je suis fermier ». P... raconte la vie de travail qu'il mène dans sa ferme jusqu'à ce qu'une vache malade nécessite la venue d'un vétérinaire, qui au moment de retirer le canard que l'animal avait avalé, tombe évanoui en l'entendant chanter (imitation d'une petite chanson chinoise). Dès lors la ferme devient hantée, hommes et animaux sont transformés en fantômes et vont jusqu'à la lune. Là ils retrouvent des amis et inventent une chaîne à ressorts pour retourner sur la terre et une magie pour redevenir hommes. Le nez de la lune devient le salon des « copains » d'où ils voient un jour un singe qui était debout devant toutes les étoiles, qui avaient chacune un morceau de ciel comme instrument de musique. Voulant aller écouter le concert ils nagent dans l'air et allaient atteindre les petites chaises des auditeurs quand la lune se mouche les effrayant tellement que précipités d'étoile en étoile ils tombent dans la cheminée du « Normandie ». A peine remis de leurs émotions une terrible secousse ébranle le navire et les transporte à la lune, remorquant à l'ancre une formidable baleine, cause de la catastrophe. La baleine se révèle être une baleine mécanique qui sert désormais de demeure aux amis.

Son imagination semble avoir suggéré ou tout au moins entretenu chez lui certaines peurs comme :

La peur de l'obscurité :

Depuis l'âge de 4 1/2 ans il cherchait toutes les excuses pour ne pas aller dans une pièce non éclairée et jusqu'à huit ans il craignait de parcourir le long couloir de l'appartement qu'il habite, effrayé par les ombres se profilant sur le mur et qu'il prenait pour des fantômes.

Ce n'est d'ailleurs que tout récemment qu'il a consenti à dormir sans lumière, la porte de sa chambre restant entr'ouverte.

Ses dessins traduisent inconsciemment cette peur de l'obscurité. Représente-t-il dans son conte « Je suis fermier » sa femme dormant dans la chambre à coucher, il inonde la pièce de lumière (lustre et lampe près du lit). Dessine-t-il dans son cahier un banquet chez les Grecs ou à l'époque de Dagobert, il multiplie plus que tous ses camarades les lampes ou les torches, fait-il un travail sur les oiseaux nocturnes, il les place sous un ciel illuminé d'étoiles.

La peur des rêves :

P... a le sommeil troublé par quelques rêves qui se renouvellent chaque nuit et l'effraient au point de le réveiller en sursaut. Ceux-ci semblent en relation avec des habitudes auto-érotiques contractées depuis l'âge de cinq ans. Nous avons déjà signalé que Stern (1) attribue certains cauchemars à des causes organiques notamment à des excitations génitales précoces. Malgré l'opération de la circoncision et un traitement médical ces habitudes subsistent et conditionnent certainement en partie la nervosité excessive de l'enfant ainsi que ses périodes d'apathie.

Les conversations, les travaux spontanés, les dessins révèlent ces rêves. C'est ainsi qu'il nous écrit qu'il est poursuivi chaque nuit par un ogre et se transforme successivement en géant et en nain pour lui échapper. Un dessin nous détaille son rêve de l'araignée jaune. Une araignée jaune se glisse dans son lit et veut l'étreindre de ses pattes velues, même éveillé il croit la voir surgir de dessous son lit. Pour s'en protéger il s'entoure de coussins et exige de la lumière toute la nuit.

A neuf ans et demi il décrit un autre rêve habituel : l'usine aux diables, qu'il illustre d'un dessin et au cours duquel il est attaqué par des puces diaboliques et se sent précipité dans la chaudière.

Les cauchemars ont souvent pour origine la présence de végétations adénoïdes, un appendice infecté, des troubles gastro-intestinaux, un mauvais régime alimentaire ou d'autres causes organiques.

C'est pourquoi un examen médical est nécessaire lorsqu'on se trouve en présence d'un enfant qui manifeste des réactions de peur.

Quant aux peurs causées par des facteurs psychologiques il est difficile de préconiser pour les guérir des moyens autres que ceux indiqués par les anciens pédagogues.

(1) *Loc. cit.*

Depuis J.J. ROUSSEAU, on conseille de familiariser l'enfant avec les situations et les objets inconnus, d'agir adroitement sur l'amour-propre, d'expliquer les phénomènes redoutés, car « Le grand remède contre la peur c'est la science » (BAIN). Tous insistent aussi sur la patience et la douceur dont il faut user pour conserver la confiance de l'enfant (1).

Nous ferons remarquer aussi que dès que l'on parvient à découvrir chez l'enfant un intérêt dominant on peut essayer en captivant celui-ci de lui faire oublier momentanément l'objet de ses craintes. En renouvelant cette expérience lors de chaque accès de peur on peut créer un comportement nouveau devant des excitants phobogènes.

Un garçon de six ans fort nerveux et très gâté chez lui avait la terreur « du dîner à l'école ». La vue du repas provoquait chez lui des nausées et il refusait de manger. Pour le guérir on le fit dîner à un autre moment que ses camarades en compagnie d'une éducatrice qui avait toute sa sympathie. Elle parvint à lui faire ingérer peu à peu les aliments en concentrant son attention sur des calculs, tels l'addition de plusieurs bouchées que suggérait le menu. Ainsi, sans s'en apercevoir, il arrivait à manger suffisamment et devait convenir qu'il n'en était pas incommodé. Trois mois de ce régime le débarrassèrent de sa « peur du repas scolaire ».

On peut faire remarquer que la plupart des pédagogues contemporains n'ont pas suffisamment insisté sur le fait que les transformations modernes de la vie et de la société ont fortement influencé le caractère et la nature des peurs habituelles. C'est ainsi que la généralisation de l'éclairage électrique avec ses commodités a fait régresser la peur des ténèbres, tandis que la multiplication des véhicules rapides a créé des dangers nouveaux avec les peurs correspondantes.

(1) DEMOOR et JONCKHEERE, *La Science de l'Education*, Bruxelles, Lamertin, 1922, 2^e éd., pp. 202-204.

Variété

Deux Grands Livres

Le 18 mars 1916, Henri Pirenne — en même temps que son collègue et ami Paul Fredericq — était enlevé à sa famille et déporté en Allemagne, d'abord au camp d'officiers de Crefeld, puis au camp de Holzminden. C'est là que pour soutenir moralement ses compagnons de captivité il organisa un double enseignement. Il fit « deux cours, l'un d'histoire économique pour deux à trois cents étudiants russes capturés à Liège au mois d'août 1914, l'autre où je racontais à mes compatriotes l'histoire de leur pays » (1). Le premier de ces cours le conduisit — écrit M. Jacques Pirenne dans la préface de *l'Histoire de l'Europe* (2) « vers un projet qu'il caressait depuis quelques années déjà : composer une histoire générale; ... il élaborait, sans l'écrire, le plan de la vaste synthèse à laquelle il rêvait. Il parvint à obtenir quelques ouvrages d'historiens russes dont la lecture devait lui ouvrir des horizons nouveaux et lui permettre de réaliser cette œuvre qu'aucun historien n'a jamais tenté d'entreprendre seul, une histoire générale de l'Europe, exposée suivant la méthode employée pour son histoire de Belgique ».

Le 24 août 1916, Henri Pirenne quittait Holzminden pour retrouver à Iéna Paul Fredericq. Mais la vie commune des deux amis ne dura guère. Accusés d'avoir méconnu « l'hospitalité de l'Allemagne », ils furent bientôt séparés. Tandis que Paul Fredericq était envoyé à Burgel, Henri Pirenne était interné, en janvier 1917, à Creuzburg, petite ville thuringienne voisine d'Eisenach. Il était condamné à la solitude la plus absolue.

C'est pour en combattre les effets déprimants qu'il se décida à écrire cette *Histoire de l'Europe* dont il avait tracé le plan. Le 31 janvier 1917, il en rédigeait l'avant-propos qu'on ne peut lire sans une profonde émotion : « Je me trouve ici seul avec mes pensées et si je ne parviens pas à les dominer elles se laisseront

(1) *Souvenirs de captivité en Allemagne*, 1921, pp. 38-39.

(2) P. VIII.

dominer par mon chagrin (1), mon ennui et mes soucis pour les chers miens et me conduiront à la neurasthénie ou au désespoir. Il faut absolument que je réagisse. Il y a des gens, m'a écrit ma chère femme, qui se laissent abattre par le malheur et d'autres que le malheur trempe. Il faut vouloir être de ces derniers... Pourquoi n'essayerais-je pas d'esquisser ce qui pourrait être une *Histoire de l'Europe* ?... Peut-être l'effort me fera-t-il quelque bien. L'essentiel est de tuer le temps et de ne pas se laisser tuer par lui. Je dédie ce travail à la mémoire de mon Pierre bien-aimé, à ma chère femme et à mes chers fils » (2).

Pour mener à bonne fin la tâche qu'il entreprenait, Henri Pirenne n'avait à sa disposition qu'un livre, un seul livre, un manuel d'histoire à l'usage des écoliers de Creuzburg ! Dans ces conditions il ne pouvait pas entrer dans le détail; il devait se borner « à l'étude des ensembles, les faits ne servant en somme que de support à la vaste fresque qu'il brosse à larges traits, embrassant d'un seul regard l'Orient et l'Occident... *L'Histoire de l'Europe* est l'aboutissement de toutes les recherches qu'avaient faites mon père pendant les trente-cinq années de travail qu'il avait consacrées à l'histoire avant 1914; elle est la synthèse de toutes ses connaissances, mûries dans la méditation alors que, privé de toute possibilité de se procurer des livres, il ne pouvait les confronter qu'avec sa propre pensée » (3).

Jour après jour Henri Pirenne poursuivait méthodiquement sa besogne. S'ouvrant à l'époque de la chute de l'Empire romain d'Occident, son *Histoire de l'Europe* avait atteint le milieu du XVI^e siècle lorsque l'armistice du 11 novembre 1918 le rendit aux siens et à son pays. D'autres travaux plus urgents l'absorbèrent dès qu'il fut rentré en Belgique : les derniers volumes de *l'Histoire de Belgique*; *l'Histoire de la Belgique pendant la Grande Guerre*, rédigée pour la Collection Shotwell; la *Civilisation occidentale au moyen âge*, publiée dans la Collection Glotz; les *Villes du moyen âge*, etc.

Mais son intention était de revenir quelque jour à l'œuvre commencée en exil et de l'achever. La mort l'a empêché d'accomplir son dessein. C'est sa veuve et c'est son fils qui, obéissant « à un pieux devoir » et répondant au vœu unanime des admirateurs du maître disparu, ont mis au point l'ouvrage. Comme l'écrit M. Jacques

(1) Son fils Pierre, engagé volontaire, avait été tué, à la bataille de l'Yser, le 3 novembre 1914.

(2) Avant-propos, p. XV.

(3) J. PIRENNE, *Préface*, p. XII.

Pirenne au terme de sa préface « c'est la pensée (de mon père) que ma mère et moi avons cru devoir apporter, dans sa spontanéité, à tous ceux qui, à travers l'histoire, recherchent l'explication profonde des grands courants dont est sorti notre temps » (1). Qu'ils soient remerciés tous deux pour l'inestimable service qu'ils ont rendu à la science de l'histoire en éditant ce livre unique.

*
**

Unique, tel est bien le mot qui lui convient. Unique, car il n'est pas, à notre époque, d'autre histoire générale de l'Europe qui soit l'œuvre d'un seul auteur et qui offre par conséquent une unité, une homogénéité aussi grandes; unique encore, à cause des circonstances exceptionnelles qui ont entouré sa composition, commencée et continuée sans le secours des sources, sans appareil érudit, grâce à la vigueur d'une mémoire prodigieuse et d'une pensée géniale; unique enfin par la sereine impartialité qui caractérise l'œuvre entière, sans rien enlever cependant à la vie qui l'anime d'un bout à l'autre.

Neuf livres, vingt-neuf chapitres. Voici d'abord la description de la fin du monde romain en Occident, l'occupation de l'Empire par les nouveaux royaumes barbares, l'effort tenté par Justinien au VI^e siècle pour refaire de la Méditerranée *mare nostrum*, l'établissement des Lombards en Italie, puis l'événement décisif, l'invasion musulmane et ses conséquences politiques et économiques.

S'ouvre alors l'époque carolingienne, avec l'entrée en scène de la Papauté. Charlemagne restaure l'Empire en Occident, une organisation économique nouvelle apparaît, ayant pour base le grand domaine rural. Mais l'empire carolingien se dissout, le traité de Verdun prépare la naissance de nouveaux Etats, l'Europe féodale est la conséquence de cette désagrégation. Dans ce nouveau monde de chevaliers et de clercs les grands événements se rattachent à la vie de la noblesse et de l'Eglise : c'est la guerre des investitures et c'est la Croisade, celle-ci due principalement à des motifs religieux mais engendrant des conséquences économiques et sociales. L'Europe cesse d'être toute agricole, le commerce renaît, une classe de marchands se développe, les villes grandissent, centres de vie politique, juridique, intellectuelle, artistique : c'est la formation de la bourgeoisie. Le Saint Empire continue à être avec l'Italie, au premier plan de la scène. Mais c'est aussi au XII^e siècle le début des Etats occidentaux : l'Angleterre et la France, avec

(1) *Ib.*, p. XIII.

teurs tendances diverses; et c'est au XIII^e siècle, l'hégémonie de la Papauté et de la France, de la Papauté victorieuse de l'Empire incarné en Frédéric II; de la France, centre, sous Saint-Louis, de la civilisation chrétienne d'Occident, de la France soumettant, sous Philippe le Bel, la Papauté à ses volontés.

Puis c'est la progressive rupture avec l'idéal du moyen âge, la marche vers la Renaissance, la crise européenne, le siècle des Papes d'Avignon, du grand schisme d'Occident et de la guerre de cent ans. L'époque des agitations sociales et des mouvements religieux. Aux Etats qui jusqu'alors formaient l'Europe historique s'en ajoutent d'autres : pays slaves, Hongrie, Turquie, à l'Est; et à l'Ouest : Espagne, Portugal.

Peignant le tableau de l'Europe parvenue à l'âge de la Renaissance et de la Réforme, l'historien décrit les transformations de la vie sociale depuis le milieu du XV^e siècle, les idées et les mœurs du temps de la Renaissance en Italie et dans le reste de l'Europe. Parallèlement, il fait voir les causes, les progrès, les conséquences de la Réforme luthérienne et calviniste, et, en raccourci, les circonstances de la vie politique des principaux Etats jusqu'environ 1550; des liens unissent les humanistes à la royauté : « Leur mépris du passé leur fait tout attendre de la monarchie et ils lui apportent l'adhésion de cette aristocratie intellectuelle qui, dans chaque nation, se trouve désormais jouir du monopole de représenter l'opinion publique. La Réforme, du moins à ses débuts, n'a pas moins participé que la Renaissance à cette conspiration de toutes les grandes forces sociales en faveur du pouvoir souverain. Que les princes l'aient protégée ou combattue ils en ont également profité... ».

Telles sont (p. 487) les dernières lignes du manuscrit inachevé, rédigé à Creuzburg par Henri Pirenne.

Dans ce cadre, si largement construit, l'historien a accumulé, non pas des faits et des dates, mais des vues synthétiques, des formules saisissantes, des réflexions profondes, des hypothèses ingénieuses, tout cela exprimé solidement, simplement. Pour rendre exactement compte de la richesse de ce livre il faudrait en citer toutes les pages. Il n'en est aucune qui soit sans intérêt. Bornons-nous à quelques exemples, pris au hasard.

Et d'abord, ce portrait de Charlemagne : « Il s'est décerné lui-même le nom de grand; et la postérité, par un phénomène unique, l'a indissolublement uni à son nom (Charlemagne, *Carolus magnus*). César et Napoléon seuls jouissent d'une gloire aussi universelle que la sienne... La légende carolingienne est au moyen âge l'une des sources les plus abondantes de la littérature en langue vulgaire.

C'est d'elle que sort directement *la Chanson de Roland*, et elle inspire encore, en pleine Renaissance, le Tasse et Arioste. A y regarder de près cependant on aperçoit bientôt que son règne n'est que le prolongement de celui de son père. Comme tous les grands remueurs d'histoire Charles n'a fait qu'activer l'évolution que les besoins sociaux et politiques imposaient à son temps... Il est bien difficile de distinguer dans son œuvre ce qui lui est personnel et ce qu'elle doit au jeu même des circonstances » (pp. 45-46).

Puis, cette appréciation, si juste, de la portée de la grande charte de Jean sans Terre (1) : « La Grande Charte est aussi nationale que la révolte d'où elle sortit. Les barons qui l'imposèrent au roi n'oublièrent pas leurs alliés et ils stipulèrent non seulement pour eux, mais pour le clergé et pour les bourgeois... En arrachant pêle-mêle au roi tant de droits différents, en confondant dans un même texte les revendications de toutes les classes elle établit entre elles une solidarité qui ne disparaîtra plus et qui, seule, a rendu possible le développement de la constitution anglaise... Le principe du vote de l'impôt par la nation constitue le fond essentiel de la Grande Charte; et, à ce titre, elle est la base du premier gouvernement libre que l'Europe ait connu (pp. 191-192). »

Ailleurs l'historien résume l'évolution politique de l'Allemagne en une seule phrase pleine de choses : « Depuis la fin du XII^e siècle, l'Allemagne occupe une place de plus en plus petite dans la politique européenne et une place de plus en plus grande sur la carte de l'Europe (p. 251). »

Non moins vigoureuses sont les pages où Henri Pirenne décrit les progrès de la monarchie capétienne au XIII^e siècle et la personnalité de Saint Louis : « L'Etat chrétien du moyen âge a trouvé son représentant classique en Saint Louis. A celle des grands papes dominateurs de son temps les esprits religieux préféreront toujours cette physionomie si douce, si simple, si pieuse qu'elle fait penser à celle d'un Saint François d'Assise couronné et qui pourtant fut celle d'un grand roi. L'idéal chrétien de paix, de justice et de charité s'est réalisé beaucoup plus complètement dans le règne de Saint-Louis que dans le pontificat d'un Innocent III ou d'un Innocent IV (p. 256). »

L'étude du règne de Saint Louis a conduit tout naturellement l'historien à celle de la civilisation française du XIII^e siècle. En six pages (264-270), sans oublier un seul de ses traits essentiels, il

(1) Peut-on espérer qu'après le jugement définitif rendu par Pirenne les historiens qui ont avec excès réduit l'importance de la Grande Charte reconnaîtront l'exagération de leur thèse ?

la caractérise complètement. On ne pourrait mieux dire en peu de mots : « La France du XIII^e siècle a eu ce bonheur d'être supérieure au reste de l'Europe, tout à la fois comme Etat et comme société... Pour retrouver dans l'histoire antérieure l'exemple d'un pareil prestige (celui de la littérature française du temps de Louis IX) il faut remonter à la diffusion de la littérature et de la langue grecques dans l'Empire romain à partir du II^e siècle avant J.-C. » Plus loin, parlant des Eglises gothiques, il ajoute : « Les cathédrales de France le cèdent à celles d'autres pays pour la grandeur des proportions, la fantaisie du décor, le luxe et l'éclat des matériaux ; elles restent incomparables par l'harmonie et la majesté : ce sont les Parthénons du gothique. » En traits brefs et précis est marquée l'influence exercée par la France et spécialement par Paris sur la vie intellectuelle du temps : « Les deux sciences cardinales de l'époque, la théologie et la philosophie, semblent avoir élu domicile sur le bord de la Seine. C'est là que s'est formée la méthode scolastique qui jusqu'à la Renaissance a dominé aussi complètement la pensée que le style gothique dominait l'art. Depuis Abélard jusqu'à Gerson il n'est pas un penseur de marque qui n'ait enseigné ou étudié à Paris. Les maîtres viennent non seulement de France mais d'Allemagne, comme Albert le Grand, des Pays-Bas comme Siger de Brabant, d'Ecosse comme Duns Scot, d'Italie comme Thomas d'Aquin. Le centre national de la France est devenu le centre de la vie scientifique européenne. »

Mais c'est assez de citations...

On ne s'étonnera pas de retrouver dans l'*Histoire de l'Europe* les deux thèses qui ont inspiré à Henri Pirenne tant de pages admirables : l'une, concernant l'origine des institutions urbaines ; l'autre, assignant aux débuts du moyen âge une date moins ancienne que celle qui leur est généralement attribuée.

En premier lieu, l'historien a repris, en les résumant, les idées naguère exposées par lui dans ses articles de la *Revue Historique* parus en 1893, 1895 et 1898 et des *Annales de l'Est et du Nord* (1905), dans ses deux livres : *les anciennes démocraties des Pays-Bas* (1910) et *les Villes du moyen âge* (édition française en 1927). On connaît sa doctrine : la naissance des villes médiévales est liée à la réapparition du commerce au X^e et au XI^e siècle, elles ont eu pour noyau le *portus*, l'agglomération marchande située en un endroit propice aux échanges. Là s'est développée la classe commerçante des bourgeois ; là naquirent le droit urbain et les institutions autonomes de la commune. A la renaissance du commerce, à la formation et à l'expansion des villes est consacré tout le livre V de l'*Histoire de l'Europe* (pp. 145-180). A ce livre l'historien a

donné pour titre, on l'a dit plus haut : La formation de la bourgeoisie.

Plus récentes que sa théorie sur l'origine des communes urbaines les vues de Henri Pirenne sur le passage du monde antique à la société du moyen âge ont été, à diverses reprises, exposées par lui vers la fin de sa carrière. C'est dans son *Histoire de l'Europe* que pour la première fois il les a esquissées, du moins par écrit (pp. 22, 24, 29), car au témoignage de M. F.-L. Ganshof, dès 1913, « dans son cours d'histoire du moyen âge, il insistait sur les éléments essentiels et vivants que Rome avait laissés dans les institutions des royaumes fondés par les Germains sur le sol de l'Empire et dans toute la civilisation du haut moyen âge. » (1). Dès lors, Henri Pirenne n'a plus abandonné cette idée. Sans cesse il l'a complétée, étayée de preuves. C'est à elle qu'il consacre en 1922 et en 1923 des articles parus dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* : *Mahomet et Charlemagne* et *Un contraste économique : Mérovingiens et Carolingiens*. C'est elle qu'il expose dans les premiers chapitres de ses *Villes au moyen âge* en 1927. C'est elle qu'il fait connaître au Congrès historique d'Oslo en 1928 par une communication qui eut un grand et légitime retentissement; c'est elle qui lui fournit le sujet du cours professé pendant l'hiver 1931-1932 à l'Université de Bruxelles (2) et qui produisit sur ceux qui l'ont suivi une impression ineffaçable; c'est elle qu'il résume brièvement au début de sa belle étude sur *le mouvement économique et social du XI^e au XV^e siècle* (Collection Glotz). C'est elle enfin qu'il a définitivement mise au point dans son dernier livre *Mahomet et Charlemagne* dont il traça les lignes finales le 4 mai 1935.

*
**

L'ouvrage constitue un diptyque, composé de deux parties sensiblement égales par l'étendue : 126 et 134 pages. D'une part, l'Europe occidentale avant l'Islam; d'autre part, l'Islam et les Carolingiens.

Dans la première moitié du volume l'historien montre la survivance en Occident, après les invasions germaniques du IV^e et du V^e siècle, de la civilisation méditerranéenne; il décrit l'aspect de

(1) H. PIRENNE, *Pirenne, le maître, l'historien*. Edition du Flambeau, p. 24.

(2) Et de nombreuses conférences prononcées aux Universités de Lille, Cambridge, Montpellier, Alger, Le Caire. Cf. ses études : *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne* (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1928); *L'instruction des marchands au moyen âge* (*Annales d'Histoire économique et sociale*, 1929); *L'instruction des laïques à l'époque mérovingienne* (*Revue Bénédictine*, 1934), etc.

la « Romania » avant l'arrivée des barbares, l'entrée des Germains en Gaule, en Italie, les États qu'ils y ont fondés, la réaction de l'Empire s'attachant à refaire, sous Justinien, *Mare nostrum*. Puis c'est, en deux chapitres, la peinture de l'état économique et social, de la vie intellectuelle des pays baignés par la Méditerranée occidentale, du IV^e au VII^e siècle : conditions des personnes et des terres, navigation, rôle des Juifs et des Syriens, commerce et monnaie, maintien de la tradition antique en matière littéraire et artistique, influence de l'Orient sur les arts, rôle social de l'Église, administration aux mains de laïcs lettrés...

De cette analyse minutieuse, qu'appuient des faits et des textes nombreux et caractéristiques, Henri Pirenne tire des conclusions auxquelles il est difficile de ne pas souscrire, tant est grande la rigueur de la démonstration qui y conduit.

La période inaugurée en Occident par les invasions barbares n'a rien introduit de bien nouveau dans la grande « Romania », qui a conservé sa langue, ses monnaies, son écriture, le papyrus, son système de poids et mesures, ses classes sociales, sa religion (1), son droit, son administration, son système fiscal, toute son organisation économique. Loin de détruire l'Empire, les Germains y ont pris logement. « Le vieux *palazzo* est maintenant divisé en appartements; mais comme construction il subsiste » (2). Le caractère essentiel de la « Romania » reste méditerranéen. Il y a bien une nouveauté d'ordre politique : une pluralité d'États se substituant à l'unité romaine. Mais ces États ne sont pas nationaux, ils ne sont que des fragments du grand ensemble dans lequel ils se sont introduits. Ce n'est qu'en Bretagne que la transformation a été profonde. « Admettre que dans les conditions où ils s'y sont établis et avec le petit nombre de gens qu'ils amenèrent avec eux Visigoths, Burgondes, Ostrogoths, Vandales et Francs aient pu vouloir germaniser l'Empire, c'est proprement admettre l'impossible... Les rois germaniques ont été en Occident des points de cristallisation politique. Mais autour d'eux ce qui a continué, c'est l'équilibre social antique » (3). Même, en une certaine mesure, l'Orient a influencé l'Occident au point de vue commercial, artistique, religieux. Et c'est là ce qui explique le mouvement de reconquête de Justinien, sa politique méditerranéenne qui, au VI^e siècle, aboutit à un important résultat : l'Italie, les rivages africains depuis la grande Syrte jusqu'à l'Atlantique, le midi de l'Espagne redeviennent des terres impériales.

(1) On a, au jugement de l'historien, exagéré l'importance de l'arianisme.

(2) P. 123.

(3) Pp. 123-125.

Et cet exposé si nourri s'achève par ces lignes : « Aucun indice au VII^e siècle n'annonce encore la fin de la communauté de civilisation établie par l'Empire romain, des colonnes d'Hercule à la mer Egée, des côtes de l'Égypte et d'Afrique à celles d'Italie, de Gaule et d'Espagne... Rien n'annonce que l'évolution millénaire doive être brusquement interrompue. Personne ne s'attend à une catastrophe » (1).

Elle est venue pourtant. Et elle a profondément transformé les rives de la Méditerranée. C'est à cette catastrophe et à ses conséquences dans tous les domaines qu'est consacrée la deuxième moitié du volume : l'Islam et les Carolingiens. De la fin du VII^e au début du VIII^e siècle, la marée de l'Islam déferle sur l'Occident, la Méditerranée occidentale n'est plus la grande voie du commerce. La navigation avec l'Orient cesse dès les environs de 650 pour les régions situées à l'Est de la Sicile, dans la seconde moitié du VII^e siècle elle s'éteint sur presque toutes les côtes de l'Occident; au début du VIII^e sa disparition est complète (2). L'avance de l'Islam détermine la séparation définitive de l'Orient et de l'Occident, elle met fin à l'unité méditerranéenne. La mer intérieure devient un lac musulman.

Sur ses bords apparaissent une religion, une culture autres que la religion, que la culture chrétienne. L'Occident « embouteillé » vit désormais en vase clos. L'axe de la vie historique se déplace vers le nord. Aux Mérovingiens succède une nouvelle dynastie, venue des régions germaniques, la Carolingienne. Elle s'allie au Pape qui, d'autre part, rompt avec l'empereur de Byzance; puis elle se laisse absorber par la féodalité, suite fatale de la régression économique. L'Europe, dominée par l'Église et par la féodalité, revêt une nouvelle physionomie. C'est alors, de 650 à 750, que commence véritablement le moyen âge, c'est pendant ces cent années que la tradition antique s'efface peu à peu et que des éléments nouveaux prennent le dessus. L'évolution s'achève en 800 par la fondation du nouvel Empire d'Occident, à côté de l'Empire byzantin. La rupture de l'Occident et de l'Orient est alors consommée (3). Ramassant dans une formule à l'emporte-pièce toutes ses constatations, l'historien conclut : « L'Empire de Charlemagne est le point d'aboutissement de la rupture par l'Islam de l'équilibre européen. S'il a pu se réaliser c'est que, d'une part, la séparation de l'Orient d'avec l'Occident a limité l'autorité du Pape à l'Europe

(1) P. 126.

(2) P. 145.

(3) Pp. 260 261. Au sujet des objections faites à ces conclusions, voir H. LAURENT, dans *Byzantion*, t. VII (1932), pp. 495 et s.

occidentale; et que, d'autre part, la conquête de l'Espagne et de l'Afrique par l'Islam avait fait du roi des Francs le maître de l'Occident chrétien. Il est donc rigoureusement vrai de dire que *sans Mahomet Charlemagne est inconcevable* » (1). Mahomet et Charlemagne ! Le titre du livre unit ces deux noms.

Ce bref résumé suffira peut-être à mettre en relief la puissante originalité de l'œuvre dernière du grand historien. Assurément quelques-unes des idées qu'elle contient et développe avaient déjà été exprimées jadis par Fustel de Coulanges lorsqu'il réduisait à peu de chose l'action exercée sur la « Romania » par les Germains; et aussi par A. Dopsch (2) lorsque l'historien autrichien niait qu'il y eût une « coupure » entre l'antiquité et l'époque mérovingienne. Mais jamais la thèse partiellement esquissée par ces devanciers n'avait été formulée avec une richesse d'arguments et de preuves pareille à celle que l'on trouve dans *Mahomet et Charlemagne*. Presque tous les historiens d'ailleurs étaient restés fidèles à la tradition qui place aux environs de l'année 400 le terme de l'époque antique, le début du moyen âge, soit en 324 (règne de Constantin), soit en 395 (mort de Théodose et division de l'Empire en deux parties : Orient et Occident) (3), soit encore en 476 (Romulus Augustule, dernier empereur d'Occident). Nous-même nous avons adopté ce point de vue en tâchant naguère de fixer « les limites chronologiques du moyen âge » (4). 700 ou 400 : est-il absolument nécessaire de choisir un des deux systèmes à l'exclusion de l'autre ? A vrai dire, nous ne le croyons pas. Il faut distinguer.

Si l'on considère l'évolution historique en tenant compte avant tout de ses facteurs économiques et sociaux c'est bien évidemment, avec l'auteur de *Mahomet et Charlemagne*, aux environs de 700 qu'il convient de placer les confins de l'antiquité et du moyen âge. Mais si l'on met l'accent sur le mouvement des croyances, sur l'essor de cette grande nouveauté, le christianisme se répandant, de l'Est à l'Ouest dans toute la « Romania », alors c'est au IV^e ou au V^e siècle que s'est déjà dessiné un des grands « tournants » de l'histoire de l'Europe; car c'est alors que s'est produite, avec la

(1) P. 210.

(2) *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen des europäischen Kulturentwicklung aus dem Zeit von Caesar bis auf Karl den Grossen.*

(3) C'est cette année-là que prend comme point de départ du moyen âge M. F. Lot au t. 1^{er} de l'*Histoire du moyen âge* de la collection Glotz : *Les destinées de l'Empire en Occident de 395 à 888*. Il en est de même de l'historien anglais H. Moss dans son livre récent sur la naissance du moyen âge (Bibliothèque historique Payot, trad. R. Mourey).

(4) *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, n° 1, janvier 1922.

débâcle du monde païen, la christianisation de l'Empire. Au demeurant, l'histoire n'est-elle pas une ? Les divisions consacrées par l'usage ne sont-elles pas pour une large part conventionnelles ? La succession des faits ne se découpe pas en tranches nettement séparées. Au confluent des grandes époques historiques il y a des siècles mixtes. Les traditions antiques ne se sont pas brusquement éclipsées après 395 ou 476, Henri Pirenne l'a démontré lumineusement. Mais, d'autre part, certains des caractères communément attribués à cet âge conventionnellement appelé *moyen* depuis le XVII^e siècle (1) s'ébauchèrent avant le VII^e et le VIII^e siècle dans l'Empire romain : hiérarchie des classes, tendance à l'hérédité et à la fixité des conditions, formation des *villae*, colonat et servage... Tous ces phénomènes ont contribué à la constitution économique et politique de la société européenne médiévale. Dès lors n'est-on pas en droit de conclure que les quatre siècles qui se sont écoulés entre le temps où la foi nouvelle devint la religion de l'Etat (353) jusqu'à celui où les Carolingiens succédèrent aux Mérovingiens (751) sont des siècles *de transition* unissant l'antiquité au véritable moyen âge (2). Ne peut-on pas leur reconnaître à tous le caractère que l'historien de *Mahomet et Charlemagne*, aux dernières lignes de son livre, assigne à l'un d'eux lorsqu'il s'exprime ainsi : « Le moyen âge commence. La *transition* a été longue. Elle occupe tout le siècle qui va de 650 à 750 ? » (3).

Quoi qu'il en soit, l'illustre historien a enrichi la science de données toutes nouvelles. Jamais avant lui, personne n'avait montré, avec autant de clarté et de force, la puissance de l'action exercée par l'Islam sur la Méditerranée, sur l'Occident tout entier. Il y a là une véritable révélation. Au sujet d'autres problèmes, M. Louis Halphen a souvent insisté sur l'utilité qu'il y aurait à établir, pour les résoudre, des contacts entre l'histoire de l'Europe et celle de l'Asie. Henri Pirenne a merveilleusement fait voir la fécondité de pareils rapprochements. Sa démonstration est décisive. On pourra la compléter sur quelques points de détail. On ne pourra plus en contester l'éclatante évidence.

*
**

(1) C'est en 1688 que Christophe KELLER (Cellarius) publia son *Historia medii ævi a temporibus Constantini magni ad Constantinopolim a Turcis captam deducta*.

(2) Nous n'irons pas jusqu'à faire nôtre cette boutade de Godefroid Kurth : « A proprement parler, il n'y a pas de moyen âge; le nom provisoire que les dictionnaires de l'avenir ne connaîtront pas désigne en réalité la jeunesse du monde moderne. » (*Qu'est ce que le moyen âge*, p. 35.)

(3) P. 261.

C'est ainsi qu'un immense labeur de plus d'un demi-siècle a reçu son couronnement. Depuis l'essai juvénile, déjà brillant : *Séduilus de Liège*, paru en 1882, jusqu'à l'*Histoire de l'Europe*; jusqu'à *Mahomet et Charlemagne*, quelle route parcourue, aux perspectives de plus en plus vastes ! Et quelles étapes : l'*Histoire de Belgique*, les *Villes du moyen âge*, les *Anciennes démocraties des Pays-Bas* et cent autres travaux ! Voie royale qui a magnifiquement abouti aux deux grandes et admirables synthèses dont on a essayé ici de préciser les caractères et de mesurer l'ampleur.

LÉON LECLÈRE.

Dissertation de doctorat
présentée à la Faculté de Philosophie et Lettres
de l'Université libre de Bruxelles

Un étudiant de la classe de philosophie romane s'est présenté avec succès, à la fin de la dernière session d'examen, à l'épreuve du doctorat en philosophie et lettres.

On trouvera ci-dessous le résumé de sa dissertation, défendue devant la Faculté, le 14 octobre 1937. Le texte de ce résumé a été revu par le professeur intéressé (M. Gustave CHARLIER).

Fernand Severin, le poète et son art

LA VIE ET L'ŒUVRE DÉFINITIVE. — Si les événements quotidiens n'ont pas trouvé d'écho dans l'œuvre du poète, il n'est pourtant pas inutile d'étudier attentivement la vie de Fernand Severin. Durant son enfance, à Pinteville, il prend inconsciemment la passion de la nature; au collège Notre-Dame de la Paix, à Namur, il est pris irrémédiablement par celle de la poésie. Peu important alors à vrai dire ses études, sa carrière professorale : le poète se retrouvera partout, méditant sur son art.

L'étudiant de l'Université de Bruxelles publie le *Lys* et le *Don d'enfance*, tout en hésitant entre les études de droit et celles de philologie classique. Le professeur de l'enseignement moyen échoue à Virton où, reniant le *Lys*, il compose les beaux poèmes de son *Chant dans l'ombre* et chante les *Matins angéliques*. A Louvain, isolé davantage encore des écoles, il achève une évolution philosophique et littéraire presque inconsciente, et c'est la *Solitude heureuse*, capitale pour qui veut comprendre le poète naturiste succédant au poète élégiaque. Désormais Fernand Severin n'éprouvera d'émotions poétiques qu'en face de la Nature dans toute sa force saine et sa joie virginale. En cours de route, tout en composant les pièces classiques de la *Source au fond des bois*, il abandonne des poèmes, retouche et regroupe inlassablement les autres. Née

tout entière de l'émotion d'une « âme sans mensonge », l'œuvre définitive porte un double sceau : celui de l'unité d'inspiration en même temps que celui d'une évolution esthétique.

LE POÈTE ET SON IDÉAL. — Fernand Severin, né poète, se double, en effet, d'un artiste exigeant, étonnamment lucide, ayant vite mesuré ses possibilités et ses limites.

Son organisation sensorielle se distingue moins par sa variété que par sa délicatesse. L'appréhension des nuances et la profondeur des répercussions intérieures suscitent ces élans radieux suivis de brusques accabllements qui font la vérité chaleureuse du poète élégiaque. Elles expliquent aussi les riches symphonies descriptives des poèmes naturalistes, où les sensations tactiles et olfactives se mêlent aux sensations visuelles et auditives.

Mais, même dans les pièces de nature, ces sensations ne portent guère l'imagination créatrice. Fernand Severin est le poète de la sensibilité, au « don d'enfance » merveilleux. Quoi qu'il fasse, le « réel » ne lui ouvre pas d'échappées sur le monde des très grands lyriques.

LA SOURCE AU FOND DES BOIS permet, dès lors, de reconstituer ce que furent les « luttes d'un poète ». D'une part, on découvre une période féconde, de 1891 à 1904, durant laquelle, tout en disciplinant son verbe, il libère ses puissances d'amour. D'autre part, au-delà de cette poésie élégiaque, le poète naturaliste, plus farouchement aux prises avec son idéal artistique, dépouille de plus en plus sa forme, mais persiste à trouver en lui-même l'instant de la « divine » inspiration. Et c'est ainsi qu'au sein de cette joie éternellement jeune de la nature, tout un art poétique, très personnel et très subtil, continue à révéler l'homme autant que le poète.

L'ART DE LA COMPOSITION. — C'est assez dire que la genèse de cette poésie est des plus délicate et des plus instructive. Les manuscrits ne démentent pas l'*ars poetica*. Bien au contraire, ils attestent la vérité de l'inspiration, la sincérité de l'expression après un émouvant labeur artistique. On y voit Fernand Severin écrire de nombreuses fois le poème, butant contre le mot qui trahit, jusqu'à trouver la forme définitive, comme sous une dictée mystérieuse. Son originalité ne résiderait-elle pas en cette absolue sincérité, en cette soumission exemplaire à l'inspiration ?

L'atmosphère des poèmes doit à ce labeur ses caractères essentiels : leur accent pur et confidentiel, leur chaleur communicative.

Leur composition se livre moins aisément; néanmoins l'œuvre se divise assez bien en deux parties : jusqu'à la *Solitude heureuse*, Fernand Severin a surtout retenu l'apport du symbolisme, mais

avec elle s'ouvre la période vraiment classique. L'étude de l'art narratif le confirme, en même temps qu'elle révèle à son tour le mépris de l'action extérieure : ce poète de l'âme imprime à ses compositions une vibration interne dont il trouve le secret dans son émotion même.

Aussi bien, — et pour la même raison —, l'art descriptif ne s'enrichit-il guère dans les poèmes naturalistes. Si le vocabulaire se précise et change surtout de valeur sémantique, par contre la langue perd de ses images : le mot tend à porter à lui seul le frisson émotif. Sous une apparente objectivité, Fernand Severin reste un pur lyrique, souffrant plus qu'un autre d'une partielle désertion des Muses.

LA TECHNIQUE VERBALE. — Il en souffre d'autant plus qu'il ne fut jamais un virtuose du vers. L'attention accordée à ses débuts poétiques permet de découvrir des influences, parnassiennes et symbolistes. Mais en montrant le poète rapidement en marche vers la maîtrise et dégagé de ces premières influences, elle prépare à le trouver en quelque sorte prisonnier d'une technique toute classique.

La langue elle-même ne révèle pas la moindre infidélité à cet idéal. Il est loisible à certaine critique moderne de le regretter; mais, si le vocabulaire est pauvre et s'embarrasse de répétitions, si la syntaxe demeure traditionnelle, il n'empêche que cette langue mérite de retenir l'attention et se distingue par des qualités foncières. Outre sa convenance absolue, le vocabulaire trouve une rare vérité, une idéale unité dans le fait que lui-même est visiblement inspiré par la passion de la nature. En outre, la phrase toute simple de Fernand Severin est une des plus purement lyriques, et autorise à voir en ce poète un psychologue, un révélateur d'âme tel que la littérature belge, tout au moins, en connaît peu, utilisant avec un art spontané les formes lyriques essentielles : suspension, exclamation, interjection...

Pareillement la versification ne cherche pas à se distinguer par des innovations. Le poète reste fidèle à l'alexandrin qu'il utilise en maître. Il eut bien quelque mérite à cette fidélité, et la rime notamment lui suscita des difficultés.

L'examen des retouches successives met en lumière un art avant tout guidé par le désir de rendre, grâce au rythme et à l'harmonie du vers, la vérité et l'émotion de l'état de grâce poétique. Pour d'autres, la technique peut être synonyme de métier. Elle est pour Fernand Severin un choix et puise sa vertu dans l'emploi sûr et mesuré d'une langue substantielle. Le poète et l'artiste sont inséparables de l'écrivain.

UN CLASSIQUE DE L'ÂME. — Indifférent au siècle, ce poète a eu aussi sa Solitude, dans laquelle il a surtout écouté son cœur et son âme, de l'adolescence troublée à l'âge mûr, volontiers désabusé. La nature fut finalement pour le poète élégiaque un symbole autant qu'une source de joie et de force. L'âme aux prises avec la vie, dans ses espoirs et ses déceptions, cherchant des refuges et des points d'appui, c'est cela qu'a dit Fernand Severin avec la modération, la vérité classique, et ce qui fait de lui un de nos plus purs, sinon de nos plus grands lyriques.

Elie WILLAIME.

Chronique Universitaire

Inauguration de la Bibliothèque Paul Stroobant

L'inauguration de la Bibliothèque Paul Stroobant a eu lieu en séance intime le vendredi 22 octobre 1937, à l'Institut d'Astronomie de l'Université. On exposait, pour la circonstance, une collection de publications du maître disparu, des photographies, des autographes, des documents de tous genres. Les parents, les amis et les anciens élèves de Paul Stroobant avaient répondu nombreux à l'invitation du Président du Conseil.

M. Hymans dit en termes élevés quelle fut la qualité de l'activité de Paul Stroobant. Il rappela les liens qui avaient uni sa famille à celle de l'éminent astronome et exprima à M^{me} Stroobant les remerciements de l'Université pour le don qu'elle lui a fait de la bibliothèque de son mari.

M. Cox, directeur de l'Institut d'Astronomie, fit l'exposé suivant :

« Parents, amis ou disciples de Paul Stroobant, nous avons voulu nous réunir ici, en séance intime, pour inaugurer une bibliothèque destinée à éveiller ou à développer parmi les étudiants le goût des études d'astronomie, tout en perpétuant le souvenir du maître éminent que nous avons perdu.

» Paul Stroobant avait une vue particulièrement claire des besoins de notre haut enseignement ; il estimait que l'acquisition de la connaissance doit apparaître sous un aspect séduisant, qu'il faut attirer et retenir les élèves auprès des livres et des instruments.

» Vous reconnaîtrez ici les volumes dont il aimait à s'entourer, qu'il lui était agréable de consulter, de confronter, d'annoter avec soin, souvenirs évocateurs de sa personnalité si caractéristique, témoins de son goût inné de la recherche et de l'investigation.

» En léguant ses livres à l'Université, notre maître a manifesté une dernière fois son attachement à l'Institut qu'il a pu créer en

1925 à la généreuse intervention de M. et M^{me} Jacobs. Il a confirmé son désir d'être continué fidèlement dans son œuvre.

» Permettez donc qu'en ce jour, puisque c'est celui même que nous voulons honorer qui nous y convie, nous tournions nos regards vers l'avenir et recherchions les chances que nous pouvons avoir de prospérer dans la voie tracée par Paul Stroobant.

» Nous devons reconnaître tout d'abord que notre époque est caractérisée dans tous les domaines de l'organisation sociale par une concentration extrême : trusts, cartels et holdings tendent à la réunion des forces, à la convergence des efforts, à leur déploiement aux lieux où ont été rassemblés les moyens techniques les plus puissants. L'Université suit la règle de l'organisation rationnelle : elle sait que la recherche est le plus vigoureusement poursuivie dans les grands instituts richement équipés, où les chercheurs peuvent se documenter mutuellement de la façon la plus directe, confronter leurs conceptions dans les circonstances les plus fécondes. L'enseignement de l'astronomie, dans ces conditions, ne doit-il point tendre à réunir tous les travailleurs aux lieux où sont rassemblés les instruments les plus puissants ? Leur place n'est-elle pas dans les observatoires nationaux et internationaux les mieux équipés ? Peut-on continuer la tradition de décentralisation, poursuivre la politique adoptée dans notre pays au cours d'une période de grande prospérité relative ? Bref, nos efforts doivent-ils tendre à maintenir autour de l'Université des centres tels que cet Institut que créa Paul Stroobant et dont l'activité ne doit pas avoir seulement des fins didactiques, bien qu'il soit évident que leur contribution au progrès de la science ne saurait être que limitée et lacunaire ?

» La réponse à donner à ces questions résulte de l'idée que l'on se fait du rôle et de la mission des observatoires. Paul Stroobant, à qui nous devons l'équipement actuel de l'observatoire d'Uccle, y a poursuivi la réalisation d'un programme déterminé par une conception qui se forma au cours d'une évolution assez lente et que caractérisa dans les dernières années un radicalisme catégorique. Dans la notice nécrologique que j'ai consacrée à mon regretté maître, je disais « que cette conception tient tout entière dans cette affirmation » que les observatoires doivent être consacrés avant tout à l'observation et aux mesures. Le prix élevé des instruments, la nécessité » de les doter constamment des derniers perfectionnements de la » technique et leur affectation corrélative à des usages de plus en » plus spécialisés impliquent qu'ils soient utilisés de façon intensive » par un personnel pénétré de la notion que la science du ciel a » besoin par-dessus tout, aujourd'hui, d'un perfectionnement des

» méthodes d'observation et, spécialement dans l'étude des mouvements des étoiles, du nouveau gain d'une décimale. Les recherches théoriques et les calculs doivent s'effectuer dans des Instituts spécialisés ou dans les universités, sous la direction de personnalités qui en assureraient la coordination; elles ne doivent être systématiquement entreprises dans les observatoires que si leur mission fondamentale d'observer est remplie. »

» J'ajoutais : « On peut différer d'opinion sur ces idées de base, croire qu'elles doivent être assouplies; il faut reconnaître qu'elles étaient hautement favorables à une action réalisatrice, qu'elles en traçaient le plan et qu'en tout état de cause elles ont eu cet effet de mettre depuis 1935 des moyens d'investigation puissants à la disposition des chercheurs de ce pays ».

» Cela étant, constatons qu'en cherchant à définir la mission de l'Institut d'Astronomie, nous reposons aujourd'hui un problème qui n'est pas neuf et qu'un astronome de talent, feu le professeur Nijland, ancien Directeur de l'Observatoire d'Utrecht, a traité jadis dans un discours célèbre : « Het recht van bestaan der kleine sterrevachten » (Le droit à l'existence des petits observatoires). Son avis était que les petits observatoires ont des missions particulières à remplir, qui justifient le maintien de leur activité.

» Nous avons à préciser ici notre pensée, en définissant, par la voie de la comparaison, ce que l'on entend au point de vue matériel par un petit observatoire.

» Si peu versé que l'on soit en astronomie, on sait que la fonction essentielle des instruments est de capter le plus possible de l'énergie lumineuse qui nous parvient des espaces célestes et qu'à cet égard les dimensions des pièces optiques constituent la caractéristique principale. Consultons, si vous le voulez bien, les dernières listes d'instruments classés dans l'ordre de la puissance décroissante.

» Voici une nomenclature relative aux réflecteurs :

<i>Diamètres.</i>	<i>Institutions.</i>	<i>Mise en service.</i>
5 mètres. 2,57	Institut de Technologie de Californie. Observatoire du Mont Wilson.	(en construction). en service depuis plusieurs années.
2,17	Observatoire de Detroit (Ann Arbor).	(en construction).
2,03	Université du Texas (Yerkes Obs.).	(en construction).
1,88	Observatoire Dunlap (Toronto).	1937
1,88	» Radcliffe (Pretoria-Afrique).	(en construction).

1,83	Observatoire de Victoria (Canada).	1919
1,75	» Perkins (Delaware).	1932
1,55	» de Harvard (Oak Ridge).	1934
1,52	» » (Bloemfonteyn).	1934
1,52	» national de la République Argentine.	(en construction)
1,20	» national Paris.	
1,07	» Lowell (Flagstaff).	
1,00	» de Stockholm.	
1,00	» de Simeis (Crimée).	
1,00	» royal de Belgique.	
1,00	» de Meudon (<i>Henry</i>).	
0,96	» Lamont-Hussey (Bloemfonteyn).	
0,91	» Lick (Mont Hamilton).	
0,91	» de Greenwich.	
0,80	» de Marseille (<i>Foucault</i>).	
0,76	» Norman Lockyer (Sidmouth-Angleterre).	
0,76	» de Pittsburg.	
0,60	» de la Montagne Pourpre (Nankin).	
0,60	Specola Vaticana (Castel-Gandolfo).	
0,50	Observatoire d'Alger-Bouzareah (<i>Foucault</i>).	
0,50	» de Potsdam.	
0,40	» de Varsovie.	
0,40	» d'Innsbrück.	
0,32	» Kwasan-Kyoto.	
0,28	Institut d'astronomie.	

Voici une liste relative aux réfracteurs.

<i>Diamètres.</i>	<i>Institutions.</i>
1 mètre	Observatoire Yerkes.
0,91	» Lick.
0,83	» de Meudon.
0,80	» de Postdam.
0,76	» de Poulkovo.
0,65	» de Berlin-Babelsberg.
0,60	» de Bergedorf (Hambourg)
0,60	» Bosscha (Lembang, Java).
0,45	» royal de Belgique.
0,16	Institut d'astronomie.

» On pourrait tenter un classement analogue des instruments méridiens; leur caractérisation serait cependant moins simple, puisqu'il faudrait tenir compte simultanément du degré de perfection des pendules qui leur sont associées.

» Je n'insisterai pas plus, convaincu d'avoir réussi à faire apercevoir combien de tels classements selon un seul paramètre et les qualifications y afférentes peuvent être fallacieux.

» Certes, l'observatoire qui possède le télescope le plus puissant est nécessairement à l'extrême pointe de la recherche. Mais ceci ne signifie nullement qu'il le soit dans tous les domaines et qu'un astronome n'ait point l'occasion de manifester son talent s'il ne dispose que d'instruments relativement modestes. M. Danjon s'est fait longtemps le champion de cette conception dont la validité a été vérifiée récemment encore par Hale réalisant le spectrohélioscope, Oepik imaginant de nouveaux procédés de détermination de la vitesse des étoiles filantes, Lyot observant directement dans des conditions remarquables la couronne solaire. On citerait sans peine un nombre important de découvertes, faites dans des conditions analogues, qui présentent un incontestable intérêt et ont contribué de la façon la plus efficace au progrès de l'astronomie. On confirmerait ainsi cette opinion de l'illustre Bessel, selon laquelle il ne serait point de domaine de recherche, si ingrat qu'il paraisse, dans lequel le génie d'un chercheur ne puisse se manifester.

» Il faut d'ailleurs remarquer que la période de la révélation de phénomènes nouveaux ouverte par l'emploi d'instruments perfectionnés est assez rapidement suivie d'une période relativement bien plus longue de travail systématique destiné à l'application des moyens d'investigation perfectionnés à l'ensemble des objets connus. A certains égards, les observatoires et les grands instituts de recherches doivent toujours être assimilés, à ce stade du travail scientifique, à des usines de science. Pour qu'ils aient le rendement que l'on en exige — peut-être à tort du reste — il faut organiser ce que l'on appelle « le travail de service ».

» M. Henri Mineur disait récemment que le travail de service des observatoires est le roc solide sur lequel s'élève l'astronomie. Il exprimait l'avis que la mission de l'effectuer doit être confiée à des travailleurs scientifiques aptes aux recherches systématiques, à la constance de l'effort qui fait sortir les progrès décisifs des raffinements de la technique, d'une lente et patiente amélioration de l'organisation des détails. Il disait, et ceci s'appliquait au grand observatoire international qui s'élèvera en Haute Provence, que les observations doivent être effectuées loin des villes, sur des plateaux

élevés favorisés par un climat sec et salubre ; qu'elles devront être interprétées par des chercheurs placés au contraire aux grands carrefours de la vie internationale, baignés par les grands courants de la pensée, en situation de connaître rapidement, sinon dans leur détail, tout au moins dans leurs résultats, les conceptions les plus récentes relatives non seulement au domaine de l'astronomie, mais également à celui des mathématiques et de la physique. Ceux-là auraient besoin du climat intellectuel le plus favorable au développement et à l'excitation de l'imagination qu'un travail régulier pourrait contenir et comprimer, bien qu'il ait l'incomparable avantage d'exercer sur l'esprit une action de contrôle et d'affinement.

» On aperçoit immédiatement que ces doctrines ne doivent pas être adoptées sous une forme trop stricte. La solution de l'avenir sera vraisemblablement la formation scientifique obtenue par des stages dans des observatoires en plein rendement, dans des services en période d'adaptation, dans des instituts de recherche théorique et corrélativement l'affectation des chercheurs basée sur leurs prestations et la manifestation de dilections particulières.

» Mais on va m'accuser véhémentement sans doute de sortir de mon sujet et de traiter de questions bien générales à l'occasion des possibilités de développement d'un modeste institut.

» Peut-être dira-t-on même que le problème ne pourrait être posé utilement comme je l'envisage que si l'on disposait de ressources bien supérieures à celles d'une Faculté ce qui, vu le caractère purement spéculatif et abstrait des recherches astronomiques, qui peuvent difficilement conduire à des applications pratiques, serait un espoir bonnement chimérique.

» Ce serait perdre de vue que les réalisations dont les Américains nous donnent l'exemple, sont le fait d'initiatives privées. Certes, nous ne disposons pas des immenses possibilités du nouveau monde, mais nous pouvons faire beaucoup avec des moyens relativement fort limités et notamment dans le domaine de la recherche théorique. Pourrions-nous oublier que l'équipement de l'Institut d'astronomie de l'Université s'est effectué dans des conditions analogues à celles auxquelles il est fait allusion, que nous devons notre station d'observation à M. et M^{me} Fernand Jacobs, nos instruments de mesure et nos collections à M^{me} Paule Fernand Jacobs, à M. Vincart, à M. et M^{me} Frans Cox, à des observatoires et des astronomes de l'étranger, à des amis qui désirent rester inconnus, notre bibliothèque à Paul Stroobant, une grosse part de notre matériel d'atelier enfin à la volonté formelle de ce collaborateur d'un dévouement absolu que fut Gustave Vanderwielen ?

» C'est en éclairant l'opinion, en touchant une catégorie de personnes éprises de beauté, capables d'apercevoir la splendeur de l'œuvre à accomplir, que nos collègues américains se sont ouvert la voie du succès.

» Nous pouvons, certes, tenter le même effort et poursuivre ainsi la politique préconisée par Paul Stroobant.

» Généreuse et désintéressée, notre ambition doit être grande, Semblables à l'archer de Machiavel, si nous atteignons le but, ce sera pour avoir visé haut. »

Le thé a été offert à 16 h. dans la salle des professeurs de la Faculté des Sciences Appliquées.

Retour du Congo

La Plaine de Kamolondo - Noirs et Blancs^(*)

PAR

Paul BRIEN,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Avant d'essayer de traduire quelques impressions recueillies au cours d'un récent voyage au Congo, je désire tout d'abord exprimer ma vive reconnaissance à l'Université Libre de Bruxelles et au Fonds Cassel. La première en m'accordant un congé prolongé, le second en m'assurant l'aide matérielle et la protection de sa haute influence, m'ont permis de réaliser un des rêves de jeunesse, ceux qu'inspire à l'enfant le grand ciel de Hesbaye : découvrir, de par la terre, les pays merveilleux que les nuages dessinent à l'horizon des plaines, au soleil couchant.

Mais le Fonds Jacques Cassel et tout particulièrement son président M. Herbert SPEYER, ont droit à notre gratitude pour des raisons plus sérieuses et plus profondes. Le Fonds Cassel est un de ces organismes créés au sein de notre Université et qui l'honore au plus haut point. L'Université de Bruxelles est née et a grandi dans l'état de grâce, celui que lui confère le Libre Examen. Il lui a valu des initiatives, des dévouements, des abnégations dignes de la plus belle des causes, la liberté de la pensée et sa libre expression. Or c'est un privilège inappréciable pour notre Université de permettre aux membres de son personnel enseignant et par la généreuse intervention du Fonds Cassel, de poursuivre des recherches scientifiques sur le territoire de notre colonie, de prendre contact avec celle-ci.

Parcourir le Congo Belge est pour nous une expérience humaine impressionnante, une leçon d'énergie inoubliable. On

(*) Conférence faite sous les auspices du Cercle du « Libre Examen » de l'Université de Bruxelles, le 8 février 1938.

ne quitte pas la colonie comme on y était entré. Souvent là-bas, j'ai émis le vœu que le Fonds J. Cassel ou un organisme similaire puisse s'étendre aux étudiants d'élite afin de les mettre dans la possibilité de voir les réalisations coloniales belges, d'écouter nos coloniaux. Le voyage, quels que soient le tempérament et les goûts de chacun ne serait point perdu. Je me suis aussi autorisé à souhaiter que, parmi les hommes responsables de nos destinées politiques, députés, sénateurs, ministres, il y en eût un plus grand nombre désireux de se rendre au Congo pour le visiter, simplement, sans être annoncés, ni dévancés par la renommée, avec la seule préoccupation et la liberté d'aller où il leur plairait d'aller, d'écouter ce qui leur plairait d'entendre. Ils apprendraient des choses que les voyages trop bien préparés ne permettent pas, car les réceptions officielles ont cette glorieuse infortune de fermer les bouches qui devraient parler, et de cacher ce qu'il faudrait voir.

Je ne retracerai point l'itinéraire de mon périple. Mais des six mois de vagabondage à travers le Kasaï, le Katanga, le Kivu et les régions équatoriales, j'en ai passé près de quatre dans la plaine du Kamolondo. C'est à M. le Professeur Pol GÉRARD qui, à ses titres de naturaliste et de biologiste éminent, joint celui d'être un de nos coloniaux des plus avertis, que je dois d'avoir été aiguillé vers ce paradis zoologique. J'avais été préparé également par Monsieur ROBERT, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, géographe érudit de notre colonie, et par Monsieur H. SCHOUTEDEN, Directeur du Musée du Congo à Tervuren, le plus grand zoologiste de la faune Africaine et dont la compétence universellement reconnue n'a d'égale que son extrême bienveillance.

*
**

La Plaine du Kamolondo, situé dans le Nord du Katanga, correspond au fond du Graben de l'Upemba formé par l'effondrement d'un voussoir appartenant à la grande dorsale africaine. De ce voussoir effondré, selon son axe méridional, subsistent, aujourd'hui, les crêtes occidentales dont font partie les Monts Hakanson, et les crêtes orientales appartenant aux pla-

teaux des Kibara. Ces derniers prolongaient autrefois les plateaux du Kuldelungu avant que ne se produise la brèche de la vallée de la Lufira.

La plaine du Kamolondo, est large de 40 à 45 km. longue de 250 km. Encaissée et marécageuse, décimée par la maladie du sommeil, elle est actuellement peu peuplée. De ci de là, quelques palmeraies témoignent de l'existence de villages disparus ou transplantés. Elle a été peu fréquentée, quoiqu'elle ait été l'objet d'études sérieuses de la part de géologues tels que CORNET et M. ROBERT et de biologistes tels que MM. RODHAIN et POL GÉRARD.

Souvent impraticable, inhospitalière, elle laisse généralement un mauvais souvenir. Mais en dépit de ces inconvénients, de sa monotonie, de ses fanges, de ses moustiques et de ses tsé-tsés, elle offre au naturaliste de grandes compensations et constitue un des paysages les plus exceptionnels que l'on puisse contempler au Congo.

Les collines et contreforts des Monts Hakanson d'une part, les gradins qui montent insensiblement vers les Kibara d'autre part, sont couverts de savanes très boisées où vivent les grands mammifères. Les Plateaux du Kundelungu, et du Kibara, forment des steppes infinies.

Le fond de la vallée n'est qu'un immense marécage de terres noires inondables et inondées à la saison des pluies et parmi lesquelles à la saison sèche, subsistent de vastes nappes d'eau. Ce sont les lacs Kasibasiba, Kabwe, Kabile, Upemba, Kisale, etc., etc. Le plus grand d'entre eux est le lac Upemba.

Selon la légende, le lac Upemba daterait de quelque cent et trente ans et son apparition serait liée à un petit événement de la vie indigène dont aurait été témoin, le grand père, alors enfant, du chef Kabengele qui aime à conter cette histoire. A l'emplacement de l'Upemba, s'étendait une plaine cultivée appartenant à un village de la chefferie. Un jour une femme et son bébé, s'étaient rendus au Lualaba recueillir l'eau. La femme s'en revenait à travers la plaine solitaire, l'enfant attaché au dos, et l'urne pleine sur la tête, lorsqu'elle fut accostée par un homme qui sollicita ses faveurs. Elle se laissa séduire alors que la tradition le lui défendait strictement car elle allaitait encore son enfant. La punition fut impitoyable. Au moment où les coupables prirent conscience de leur faute, l'urne se ren-

versa. L'eau s'écoula sans qu'on put l'arrêter. Bientôt la plaine, la seule richesse du village fut transformée en un lac, le lac Upemba.

Quoique la formation géologique du Graben de l'Upemba soit récente, l'origine du lac est toute autre bien entendu. La plaine du Kamolondo constitue en effet, un vaste delta au milieu duquel serpente mollement, en de multiples méandres, le Luabala, partie supérieure du fleuve Congo. Large à Bukama, de 300 m., il se rétrécit en aval où il n'est plus qu'un chenal sinueux dans l'immensité des papyrus, pour se perdre, parfois, dans des nappes d'eau aux rives incertaines. Le fleuve, les lacs, les marais, communiquent entre eux par un lacs de chenaux, généralement obstrués par une végétation aquatique intense. La plaine du Kamolondo offre donc les conditions physiques de la vallée du Nil; les eaux débordantes à la saison des pluies viennent déposer du limon qui comble progressivement les lacs, couvre la plaine et la rendrait particulièrement favorable à de grandes cultures si des travaux de drainage et d'irrigation y étaient entrepris. Aujourd'hui, elle reste en sa presque totale étendue, une nature vierge où sont circonscrits quelques petits villages, perdus dans l'immense solitude. Les villages les plus caractéristiques s'échelonnent le long du fleuve, Maka, Nyonga, Kalombo, Kikondja, Kadia, etc. Ils sont plus ou moins importants et les seuls d'ailleurs où l'on puisse rencontrer quelques blancs, grecs ou belges, colons, commerçants, trafiquants ou pêcheurs, et dont les petites maisons blanches au toit de chaume se groupent à l'ombre des eucalyptus, un peu à l'écart de l'agglomération des huttes de pisé. A l'exception des villages aux alentours desquels on retrouve des palmiers, des bananiers, des papayers, de petits champs de manioc, et de minuscules cultures maraîchères, la végétation de la plaine est essentiellement constituée d'herbages et de papyrus. Ceux-ci couvrent des étendues infinies. En certains points on ne voit que le moutonnement vert doré de leurs verticilles légers, entre lesquels apparaît de place en place, la tache lumineuse, étrangement calme, d'un lac inviolable. Les racines des papyrus sont accrochées à la vase du fond, mais les crues les déchaussent. Les papyrus flottent alors à la surface d'une eau noire et crouissante. Mais sous l'influence des vents et des tornades des masses énormes de papyrus se détachent et se déplacent len-

tement en îles admirables. Elles ont parfois plusieurs hectares d'étendue, glissent à la surface des lacs, emportant au fil de l'eau des antilopes, des singes, des oiseaux, des reptiles, des batraciens. Souvent plus modestes et même minuscules elles apparaissent pareilles à des corbeilles de verdure d'où jaillissent d'un fond de fougères délicates, les tiges sveltes des papyrus dont les verticilles diaprés se mirent dans le calme des eaux. Ces îles voguent lentement, tournant sur elles-mêmes avec un charme inexprimable; mais leurs amoncellements obstruent les chenaux créant à chaque instant, des difficultés à la navigation, difficultés redoutables, sans cesse renouvelées, jamais vaincues, dans une lutte cauchemaresque et sans fin que leur livrent les capitaines baliseurs du service fluvial.

La surface des lacs est recouverte par les îles ténues des lotus blancs, des nénuphars mauves, des Pistias en rosette, de polygones odorantes. Les marais et les fanges sont encombrées de Cypéracées, de Joncacées, et des hautes tiges de l'herbe aux éléphants. Entre les marais et les fanges apparaissent de faibles ondulations du sol jamais atteintes par les eaux et où l'on rencontre des fourrés et de petits bosquets émergeant d'entre les épis légers des Imperata. La plaine du Kamolondo, dont la solitude est à peine troublée par une population noire clairsemée et pauvre, est un des berceaux favorables à la faune tropicale.

Le rhinocéros et le zèbre restent localisés aux plateaux qui dominent la plaine. Par contre les éléphants et les buffles y descendent nombreux, à la saison sèche. Ils viennent y chercher parmi les marais, l'herbe fraîche et le breuvage, tandis qu'aux horizons, fument lentement les feux de brousse, brûlant la paille sèche des steppes en gradin aux pieds des monts, et préparant ainsi le renouveau des plaines, l'herbe jeune et tendre vers laquelle les troupeaux retourneront aux premières pluies; les feux de brousse, allumés par les noirs, font partie du cycle biologique de la savane.

Dans les marais et aux alentours, se tiennent les hippopotames et les antilopes groupées en bandes de plusieurs centaines d'individus. Elles appartiennent à presque toutes les espèces congolaises. On les voit se concentrer prudemment auprès des eaux, leur refuge inexpugnable en cas d'alerte; ou bien elles cheminent par des sentiers tracés par elles à travers

la brousse ; parfois encore dans les espaces dégagés, elles s'égaillent légères, insouciantes et avec une grâce si parfaite qu'il paraîtrait sacrilège de détruire de tels chefs d'œuvres de mouvante beauté.

Sur les légères ondulations du sol, parmi les fourrés et les bosquets gîtent les léopards et les lions. Ils sont nombreux mais une abondante nourriture les rend peu inquiétants. C'est là, que dans le silence nocturne, les lions attendent et chassent l'antilope imprudente ou affolée, ajoutant à la splendeur des nuits, l'inoubliable émotion de leur rugissement royal et de leur prestigieuse présence.

Sur les eaux, dans les fanges, règnent le monde varié des oiseaux aquatiques : Balaeniceps solitaires et silencieux, hérons rouges au vol lourd, aigrettes blanches ; les jacana légers courant à la surface des eaux, sur les feuilles de lotus ; les marabouts sordides, disputant aux vautours malodorants les restes du repas des lions ; les bandes folles et criardes de vaneaux ; les ibis précieux ; les kapala maigres et noirs ; les grèbes et les canards barbotants et parmi lesquels passe le pélican dédaigneux.

Dans les marais, se tient le monde batrachologique, mêlant dès la chute des jours, ses grelots musicaux au bruissement continu des cigales, dans la symphonie monotone des nuits chaudes.

Dans l'eau des lacs et des fleuves, vivent trois espèces de crocodiles, les varans, et les poissons innombrables dont l'abondance et la variété constituent la grande source de profit pour les noirs et les commerçants blancs « les pirates du fleuve ».

La plaine du Kamolondo offre aux naturalistes des jouissances sans cesse renouvelées. Par ailleurs, ses lacs constituent une nature exceptionnelle. Parfois étrange, il est vrai, comme l'immense lac Upemba avec ses alternatives de tempêtes brusques, et ses calmes angoissants se prolongeant sur l'étendue des savanes boisées, inquiétantes et sèches en bordure de rives abandonnées et maudites. Parfois d'une beauté rare et intraduisible, tel le Kisale, paysage sans ligne ni contours, paysage de silence où la clarté douce de l'eau se prolonge dans le ciel uniformément blanc, où les papyrus élégants, les nénuphars et les lotus semblent flotter dans la lumière, ou se bercer dans une symphonie ineffable en comparaison de laquelle, les splendeurs spectaculaires du Kivu, paraîtraient banales, si ce n'était leur prestigieuse grandeur.

C'est là que de point en point, j'ai dressé mon petit laboratoire dans la solitude totale dont on garde la nostalgie profonde, ou bien encore auprès des villages, partageant un moment la vie des noirs et des blancs.

LES NOIRS.

Les noirs constituent sans aucun doute, une des séductions les plus attachantes de l'Afrique.

Quelle que soit la documentation réunie à leur sujet, quoique par la photographie, leurs silhouettes nous soient bien connues, pour le voyageur touchant la première fois le sol africain, l'apparition des noirs sous le soleil, dans les clameurs et l'exubérance, est une découverte émouvante et un véritable ravissement. Tout autre chose est de les rencontrer sur les trottoirs de nos grandes villes, dans leur élégance douteuse et métropolitaine, la peau terne dans la lumière grise de nos climats brumeux, et de les voir chez eux, sous la grande lumière du jour ou dans la clarté dansante des feux de villages perdus dans la nuit, sur les bords des fleuves, ou dans la savane immense. La séduction est telle que le novice ne s'attache pas à reconnaître la diversité des vêtements, des coiffures, des tatouages, des langues et des mœurs, auxquels le colonial rentrant de congé, s'intéresse immédiatement. Le novice s'abandonne à la simple contemplation d'une des plus belles races qui soient au monde : hommes aux corps admirables et nus d'une beauté antique, où s'harmonisent la force et la souplesse des mouvements aisés et lents ; la lumière chaude des peaux cuivrées ou bronzées, fines, douces, soyeuses, chatoyantes au soleil ; la sveltesse nonchalante des jeunes négresses parées de leurs pagnes éclatants, d'où se dégagent négligemment des épaules somptueuses et des bras splendides, et qui passent, droites et gracieuses, d'une marche silencieuse et ondoyante sur leurs pieds nus à la plante rosée ; les garçonnets et les éphèbes, se baignant ou nageant dans le fleuve, parmi les cris et les rires, remontant sur la berge, sveltes et minces, ruisselant d'eau et pareils à de jeunes dieux ; les fillettes aux grands yeux, d'où glisse un regard humide et plein de rêves, se tenant enlacées, effacées et timides à l'ombre des bananiers ; les petits négrellons, dodus et bronzés qui vous regardent étonnés, s'effraient soudain et hurlent pour se blottir

ensuite contre le sein maternel qu'ils empoignent à pleine main et se calmer enfin, en buvant à grandes gorgées avides et glou-tonnes.

Si les noirs donnent à l'Afrique, sa beauté et son charme, celle-ci leur doit aussi son parfum, si j'ose dire, odeur douceâtre et pénétrante, immensément répandue, mélange d'émanations de sueurs rances, de manioc fermenté et de fumée de feux de bois. Cependant les noirs sont généralement propres. Ils aiment à se laver. Et à la tombée du jour dans le silence exquis qui descend de la nuit proche, leurs corps harmonieux se silhouettent sur l'eau calme où s'absorbent les dernières clartés du ciel.

Petit à petit, on s'accoutume aux noirs, ils forment l'élément quotidien de la vie en brousse, ils se mêlent à vos occupations, à vos soucis, à vos peines sans qu'ils cessent de surprendre, de charmer et, l'étonnement, plein de nostalgie cette fois, sera réservé au moment où le bateau vous ramène vers l'Europe, l'étonnement et le regret de ne plus les revoir au réveil du matin.

*
* *

Aujourd'hui la pénétration blanche a atteint presque tous les villages. Les basenji s'adaptent aux blancs. Ils sont généralement vêtus. Les hommes en brousse en empruntant les vêtements européens, sont souvent grotesques. Dans les centres par contre, ils acquièrent une élégance outrée et interlope qui les rend répugnants et odieux. La coquetterie de la négresse au contraire est toujours de meilleur goût. Dans les villages reculés de la brousse, la négresse est une mère attentive et affectueuse pour ses enfants, une bête de somme pour son mari. Dans les camps au voisinage des grands centres, elles est belle, très soucieuse de sa parure mais atteinte d'une paresse inconcevable. La femme du boy de blanc ne fait rien, à peine prépare-t-elle le repas du mari. Si sa vie d'esclave de la brousse nous étonne ou nous révolte, il faut regretter plus encore sa paresse dans les centres où la négresse acquiert très vite une âme et les talents de parfaite courtisane.

La prolétarianisation des noirs, et leur concentration en des camps artificiels au voisinage des villes, pose un problème grave. Loin de leurs villages, échappant à leurs traditions et

leurs coutumes, les noirs au Congo Belge, perdent leurs qualités. Dans les camps, les enfants sont peu nombreux. La dénatalité est évidente. Or quelles que soient les richesses minières ou agricoles de la Colonie — et elles sont immenses —, sa plus grande richesse est la population noire sans laquelle l'exploitation du Congo est impossible. Indépendamment de tout sentiment humain ou philanthropique, il est du plus haut intérêt d'assurer l'hygiène morale et physique des noirs à laquelle se consacrent d'ailleurs, avec perspicacité, courage et dévouement les services territoriaux, médicaux et la magistrature.

Qu'on m'excuse cependant d'oser traduire une impression peut-être superficielle. Les causes de la dépopulation sont multiples : maladies, prolétarisation, coutumes barbares, concentration dans les camps, etc. Mais à l'heure actuelle elle me paraît bien plus profonde et plus rapide au moins en certaines régions, sans l'intervention des blancs. Les statistiques du Service Médical, de la Foreami (Croix-Rouge) en témoignent. On dirait que cette belle race noire porte en elle une cause profonde d'anéantissement progressif. Elle s'acheminerait vers son déclin, si la colonisation n'était susceptible de la sauver.

*
* *

Pour peu que l'on puisse vivre parmi les noirs, dans leur village, leur prêter un intérêt attentif constant et patient, on s'aperçoit combien leur âme est souvent inaccessible à notre investigation et combien l'idée première qu'on croyait pouvoir se faire d'eux est fausse.

Personnellement je ne pourrais me targuer d'expérience coloniale sans être ridicule, mais j'ai cru saisir parfois que les noirs, loin d'être réellement des enfants gais et insouciants tels qu'on se les imagine au premier contact, sont au contraire plongés dans une sorte d'inquiétude mystique et ténébreuse. Non seulement le monde leur paraît inexplicable mais ils ne comprennent point qu'on puisse l'expliquer, ils n'en éprouvent pas le besoin. Ils vivent dans une ignorance opaque et collective. Et selon l'expression de M. Ryckmans, le gouverneur général actuel, un des coloniaux les plus avertis, les plus attentifs à l'âme nègre « l'ignorance de chacun s'aggrave de l'ignorance de tous » (1).

(1) Pierre RYCKMANS, *Dominer pour servir*, 1931, p. 53.

Cela ne signifie aucunement que le nègre soit dépourvu de facultés intellectuelles, qu'on ne s'y trompe pas. Leur langue est abondante et riche ; on y retrouve l'expression de sentiments nuancés et délicats, de notions abstraites et fines. Sa syntaxe est compliquée et parfois plus raffinée que la nôtre en ses déclinaisons et conjugaisons. Elle est essentiellement musicale et rythmée par la répétition étonnante de préfixes variables et difficiles.

Que de malentendus pénibles du fait que très souvent le blanc connaît mal cette langue. C'est le blanc qui généralement parle petit nègre. Et la bêtise que des blancs attribuent aux noirs, n'est souvent que de la grossière bêtise de blanc. Si les noirs n'ont pas d'écriture, et c'est là un fait extrêmement curieux pour une race humaine, qui rend l'interprétation de leur comportement d'autant plus difficile à saisir, ils disposent, par contre d'une seconde langue, musicale, celle du tam-tam. Elle n'est pas moins habile que la première. Elle est beaucoup plus impénétrable. C'est une langue inarticulée comme en ont les animaux, tout aussi inaccessible pour nous. Rares sont les philologues qui sont parvenus à la traduire, à la parler. Mais les noirs, s'ils ne la parlent pas tous — il n'y a qu'un ou deux joueurs de tam-tam par village — tous la comprennent. Et le roulement des tams-tams, se répondant de village en village, dans le silence vespéral, est le grand chant de la brousse. Ainsi se transmettent, en des sons saccadés, rapides ou ralentis, roulant accélérés ou mystérieusement prolongés, les messages secrets, les invitations des sorciers, aux danses, aux cérémonies étranges, l'annonce du passage ou de l'arrivée du Boula-Matari et de tous les événements tristes ou gais de la vie en brousse.

On entend invoquer souvent la cruauté des noirs pour caractériser la primitivité de leur âme. Certes, les noirs sont cruels, d'une cruauté d'enfants qui ne conçoivent pas la souffrance, ne se la représentent pas. Mais la cruauté est bien dans le fond de la nature humaine. Les races blanches, si elles n'en ont pas le monopole, la possèdent à un coefficient variant à l'infini selon les techniques que leur génie conçoit.

D'autre part leurs institutions sociales sont logiques, ordonnées et pas du tout primitives. Les noirs ne sont pas primitifs. L'humanité se retrouve d'ailleurs partout avec les mêmes quali-

tés et les mêmes défauts essentiels. S'il fallait caractériser l'âme noire, j'invoquerais l'ignorance où elle végète, l'ignorance dont je parlais tantôt, et qui plonge les noirs dans un mysticisme profond et pénible. C'est ainsi qu'ils restent envoûtés par des traditions cruelles et secrètes. Seuls quelques coloniaux et surtout administrateurs, par leurs inclinations personnelles et leurs fonctions, sont parvenus après avoir gagné la confiance des indigènes, à dépister, deviner, pénétrer un peu l'âme noire, sa sensibilité, ses réactions, ses traditions. Les noirs vivent dans une perpétuelle inquiétude (un peu comparable à celle des animaux de la jungle) qui ne s'inspire pas nécessairement de la connaissance plus ou moins consciente de la loi inéluctable de la jungle, mais dont l'origine est dans leur âme même. Ils vivent dans la crainte absurde des envoûteurs, des jeteurs de mauvais sorts. Ils sont, d'autre part, à la merci des sorciers, chargés de livrer l'un d'entre eux, souvent innocent et sans défense, à la vengeance, la vendetta implacable et cruelle, en expiation d'une mort suspecte ou d'un évènement pénible et inattendu. Or la mort, si ce n'est celle d'un vieillard, est généralement suspecte. Tout ce qui n'est pas nécessairement conforme au cours normal de la vie est suspect. Les nègres vivent entourés de forces étranges, mystérieuses, inconcevables, mais dont ils ont à subir les effets douloureux. Ils se soucient peu ou pas de la beauté de la nature. Ils ne voient ce monde, presque sans beauté à leurs yeux, qu'à travers le mysticisme où leur âme est plongée.

Ce mysticisme qui les étreint est bien difficile à définir, à préciser. Je ne pourrais le traduire que par des cas particuliers où il me fut sensible, encore ne sont-ce pas là des faits tangibles. Ils ne m'en ont pas moins ému. En voici un exemple :

C'était dans un petit village des environs de Bukama. Je m'y étais rendu seul par un beau matin de dimanche. A mon arrivée au village un noir m'avait offert une chaise longue, en peau d'antilope et je m'étais assis à l'ombre d'un manguiier à regarder couler le fleuve large et lent sous le soleil splendide de midi. Soudain un chant, un chœur monta d'entre les bananiers sous lesquels se tassent les huttes. Il venait d'un de ces petits temples protestants bien connus dans la région. Ce temple n'est en réalité qu'une grande hutte. Des bancs de terre séchée y sont disposés en rangs transversaux devant un autel également en boue sèche. Les femmes et les fillettes étaient assises à droite ; à

gauche les hommes et les garçons. Près de l'autel où l'on avait posé un bouquet de fleurs rouges, se tenaient le catéchiste noir et quatre autres noirs adultes. Ils chantaient en chœur des cantiques protestants. Le catéchiste commençait, l'assemblée reprenait.

Qu'ils soient portugais, américains ou congolais, les noirs ont le même sens musical; ils improvisent d'instinct une partition qui convient à leur genre de voix; on pourrait dire qu'il y a autant de partitions que d'exécutants. Par dessus les basses émouvantes montaient les voix grêles des femmes et fusaient les cris stridents des fillettes ou des garçons; toutes ces voix par un sortilège inouï, se fusionnaient en un ensemble d'une frissonnante beauté. Le cantique protestant était transformé en un chant profondément nègre. Les paroles n'étaient là que le soutien des voix. Incontestablement les noirs n'y prêtaient aucune attention. Par contre, leur âme était tout entière dans la musique qu'ils avaient transformée, à laquelle ils avaient donné les timbres, les intonations, les rythmes syncopés et hallucinants qui leur sont propres. Ce rythme s'imposait par le battement des mains. Les yeux étaient fixes, le regard tendu et les noirs baignaient dans la même psychose secrète, profonde, envoûtante, qui aux reprises du refrain, montait en une exaltation prodigieuse, émouvante et effrayante à la fois, où s'exprimait un mysticisme collectif, contre lequel se briseront longtemps encore toutes les illusions, et les efforts de nos missionnaires et de nos religions européennes.

*
**

Mais cette âme fermée, obscure et mystique du noir échappe souvent à notre observation. Pour le novice que j'étais, la vie des noirs paraît originelle, simple et douce, s'écoulant calme et sereine au long des jours tranquilles et ensoleillés.

Lorsque le soleil s'est levé et baigne le village de sa lumière dorée, les huttes s'entr'ouvrent; les noirs sont debout et s'étirent à la première lueur du jour. Puis, les hommes partent à la pêche dans leur pirogue légère, ou à la chasse, dans les savanes boisées. Le soir, ils paraîtront heureux à bavarder, chanter et danser autour du feu de bois. Les femmes au bord du fleuve, font la lessive en chantonnant d'une voix si monotone

et si douce que l'on croirait entendre la voix des eaux ; ou bien, à l'ombre d'un papayer, gracieusement assises sur une natte en tige de papyrus, elles passent de longues heures uniformes à se tresser les cheveux tout en fredonnant des mélopées suaves. Autour d'elles, s'anime une marmaille libre, heureuse comme au printemps biblique de la vie. Vie originelle et simple, où l'amour sans ambiguïté, sans fard et sans hypocrisie est un besoin sacré de l'être ! Vie simple où la négresse, jeune et belle, est si naturellement consentante et cependant si étonnement pudique ! Vie simple des mères attachées à leurs enfants, leur seule gloire et leur seule grande affection, elles-mêmes toujours aimées et vénérées de leurs fils, créant ainsi le lien familial et le lien social qui, confèrent à ces derniers leur personnalité, leur raison d'être et de vivre.

Vis-à-vis des blancs, les noirs sont souvent dociles, dévoués, attentifs mêmes. Pour peu que l'on ménage leur susceptibilité, leur amour propre, et surtout que l'on observe à leur égard une justice simple, je dirais immédiate et directe, les noirs sont des collaborateurs attachés.

Dans les premiers mois de séjour, on est porté facilement à témoigner aux noirs de la sympathie, de l'affection. On aimerait, les traiter fraternellement, rompre entre eux et nous, une distinction de classe ou de race. Un tel comportement réserve de graves méprises.

Le noir — en règle générale — ne participe pas à notre sensibilité. Nous sommes en des plans différents. Il est obéissant. Il fait ce qu'on lui demande. Mais les noirs restent fermés à notre compréhension, autant que nous le sommes à la leur. Les races blanches et noires ne peuvent psychologiquement s'interpénétrer sans se nuire mutuellement. Le blanc, s'il n'a plus son prestige divin — et s'il l'a perdu, c'est bien plus par sa faute que par l'émancipation du noir — le blanc n'en reste pas moins la force, la force étonnante, la force qui comprend, évite les dangers, la force qui protège le noir, le guérit, l'habille, le paie, lui permet d'avoir de petites économies, de bien manger, de boire, de fumer et d'acheter des femmes. Le blanc..... mais c'est la source de profit pour le noir. Le noir n'as pas à se préoccuper du blanc. Le blanc est assez intelligent, fort et riche pour savoir ce qu'il doit faire et peut faire.

Généralement — car il y a des exceptions — le noir est attaché au blanc par intérêt, un intérêt moral, je dirais presque l'égoïsme étroit des enfants vis-à-vis des parents dont ils sont aimés plus qu'ils ne les aiment. Le blanc donne au noir qui est à son service, une sorte de suprématie vis-à-vis des basenji et qui le met à l'abri de certaines coutumes nègres plus ou moins désagréables pour lui.

Voler le blanc, tromper le blanc, n'est pas pour un noir un acte déshonorant. Il subsiste chez le noir, cachée sous la docilité, la passivité (qui peuvent donner illusion) une hostilité profonde, peut-être inexprimée, mais qui entraîne parfois de la part de ce qu'on appelle de bons serviteurs des gestes surprenants et révélateurs sur la nature de ses sentiments à notre égard. Il n'est pas dans mon intention d'analyser les causes de cette hostilité sourde. Elle est. Mais dans l'œuvre coloniale, le prestige du blanc doit être maintenu non seulement dans son intérêt, mais dans celui de l'émancipation noire. Celle-ci est-elle possible ? Les faits sont là, éloquents ; mais à ce sujet encore il faut éviter les malentendus toujours si fréquents et toujours dangereux. Personnellement, je ne crois pas à l'efficacité du système d'éducation pratiquée par les écoles pour noirs actuelles. Pas plus d'ailleurs que je ne vois le grand avantage qu'il y aurait à leur appliquer le droit romain et le code Napoléon comme le font encore certains substituts, d'une très haute honnêteté professionnelle, mais d'une aussi absurde incompréhension du noir. L'école pour noirs, l'intervention du substitut, compromettent souvent le prestige du blanc, ce qui est toujours une faute grave.

Les noirs sont intelligents, mais leur intelligence est pratique et sensorielle. Elle a quelque chose que nous retrouvons dans l'intelligence animale. Le noir apprend vite. Si l'on demande à un noir d'accomplir certaines manipulations, même relativement délicates et compliquées, il y arrive, et si on le maintient à cette besogne, loin de s'ennuyer, le noir s'y complait, et acquiert alors une virtuosité étonnante et une précision d'automate. Le noir peut être un technicien admirable. Il ne faut pas lui demander de comprendre — c'est ce qui répond le moins à sa nature en ce moment — mais demandons-lui d'agir.

Que veut-on du noir ? Qu'il soit philosophe, théologien, professeur, médecin, prêtre, avocat... ? C'est contraire à ses possi-

bilités naturelles du moment. Mais il est observateur, ...il sera microscopiste parfait; il est habile, il sera excellent infirmier, ou préparateur. Il peut devenir un ouvrier précieux, un conducteur virtuose d'autos, de locomotives. Il est rarement un bon mécanicien. Il pêche, qu'on en fasse un meilleur pêcheur et non plus un massacreur de poissons; il est agriculteur, qu'il devienne meilleur agriculteur; il est éleveur, qu'on en fasse un éleveur plus averti... Eduquons le noir selon sa nature, la nature où il vit, ses dispositions, ses besoins et les nôtres.

Elevé dans des écoles d'aujourd'hui, il devient un clerc. Ce clerc parlant français, est l'élégant des centres dont il était question plus haut. Il est outrecuidant, insolent, méprisant à l'égard de ses frères de race non instruits. Il est souvent dévoyé, voleur, menteur et hypocrite. Je sais qu'il y a des exceptions. Elles sont bien là pour nous convaincre que nous voulons aller trop vite dans l'éducation du noir. Les clercs noirs ont envahi les bureaux de nos administrations et de nos banques. Sans doute, l'emploi du clerc indigène est moins onéreux que celui des blancs. Mais si les clercs sont instruits, ils n'ont pas acquis encore un équilibre moral correspondant à leur savoir. Leur sens des responsabilités est encore peu développé; ils sont peu discrets; le secret professionnel leur échappe. Des documents et des dossiers importants leur sont cependant confiés dans les banques, dans la magistrature, dans les autres administrations. Dans ces dossiers il est question des blancs, des services coloniaux. On comprendra ce que devient le prestige du blanc menacé de faillite, en difficulté avec la justice, ou avec le service administratif. Ces affaires entre blancs sont aussitôt divulguées parmi les noirs du camp. Ils ne manquent pas d'en faire des gorges chaudes avec une rare insolence. Nous serions peut-être plus avisés de réserver aux Belges les emplois d'administration où se règle la vie coloniale et de leur ouvrir plus largement les situations au Congo.

Je ne dis donc pas que l'émancipation noire n'est pas possible. Les noirs d'Amérique nous donnent d'ailleurs un exemple éclatant des possibilités d'émancipation de la race noire. Comme nous l'avons fait au contact de la civilisation romaine les noirs d'Amérique ont évolué très lentement au contact de la race blanche. Les noirs du Congo en feront autant. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'au fur et à mesure qu'il doit

apprendre, le noir doit aussi oublier, oublier lentement ses coutumes, ses traditions, échapper à sa ténébreuse ignorance pour prendre conscience insensiblement des nécessités de nos activités, de l'intérêt de nos entreprises, de l'utilité de notre organisation médicale, judiciaire, etc., etc., bref, de tout ce qui pour nous est si naturel, et pour lui, aujourd'hui, si parfaitement inutile et souvent incompréhensible. Cette évolution s'est déjà amorcée. Elle se poursuit inéluctablement. Mais elle ne peut être précipitée sans de graves erreurs. D'autre part l'évolution du noir ne peut être comprise comme une émancipation dans le sens de la race blanche, selon les mêmes idéaux et les mêmes principes. Chaque race garde ses caractères profonds au cours de son émancipation. Les blancs évolueraient plutôt en noirs, que les noirs dans le sens des blancs. L'âme noire émancipée restera étrangère à la nôtre.

*
**

LES BLANCS.

J'étais parti au Congo pour y poursuivre des recherches zoologiques, admirer la nature et éventuellement jeter un regard attentif sur les noirs. Je ne songeais guère aux blancs qui vivaient là-bas. J'ose avouer maintenant que ce furent au contraire les blancs, et parmi eux, les belges qui m'ont le plus exalté au cours de mes pérégrinations à travers notre colonie.

Dans notre petit pays, un peu artificiellement constitué au hasard de la diplomatie et des nécessités internationales, deux races distinctes se sont trouvées réunies. En ces temps derniers, on a cherché à les opposer, voire même à éveiller entre elles un antagonisme qui serait bien dangereux pour l'existence même de notre pays. Ces deux races n'en ont pas moins un caractère commun, que nous sommes souvent incapables de percevoir, mais que l'étranger constate immédiatement. Notre grand poète Ch. De Coster a réussi admirablement à synthétiser et symboliser cette communauté d'âme, dans « *Uilenspiegel* ». Habitant un pays de marge, d'invasions et de guerres internationales, frondeurs, amoureux fous de liberté, *Uilenspiegels* flamands et wallons, communiers invaincus, ne se retrouvent vraiment eux-mêmes que dans une sorte d'incivisme et lorsqu'ils

peuvent braver autant par leur courage que par leur gouaillerie, l'outrecuidance étrangère qui crut pouvoir les dominer au cours des siècles jusqu'en 1918.

Ces Uilenspiegels flamands et wallons, je les ai retrouvés au Congo. Ils n'ont rien perdu de leurs qualités. Mais là-bas Uilenspiegel railleur et frondeur est devenu un créateur, un réalisateur. Sans tradition, alors qu'ils avaient été eux-mêmes perpétuellement dominés, flamands, wallons, unis dans un même élan et en pleine solidarité sont devenus soudain colonisateurs. Sur la terre neuve d'Afrique aux larges possibilités, sous l'impulsion géniale de l'esprit léopoldien, ils ont réalisé en 50 ans, et plus particulièrement en ces 25 dernières années, le chapitre le plus glorieux de leur histoire nationale.

Le colonial dans le vrai sens du mot, n'est pas un cerveau brûlé, ni un paresseux qui part au Congo pour éviter l'énervante activité et les charges multiples de la métropole. Lorsqu'il revient parmi nous, il n'est pas l'homme au « coup de bambou ». Il parle une autre langue. Il est dans un autre plan. Sans doute, les métropolitains sont si éloignés des problèmes coloniaux qu'ils ne trouvent pas le chemin spirituel qui leur permettrait de comprendre cet homme nouveau qui revient vers nous, se reposer un peu, se reconstituer après les efforts donnés, se divertir de l'écrasante solitude où il a vécu trois ans. Ces hommes, que nous comprenons si peu, sont des gens de chez nous, mais l'effort, le sens des responsabilités les ont grandis et décuplés.

La vie coloniale permet en effet un plus large épanouissement de la vie humaine. Nos pays européens en sont arrivés à cet état de perfectionnement technique et d'organisation, que l'effort intellectuel énorme qu'on y dépense, consiste avant tout à « maintenir », comme un organisme adulte, tend à réparer l'usure, à maintenir sa force, sa souplesse et son rendement.

La colonie au contraire est un pays neuf. Tout y est en croissance. Tout est à créer. L'intelligence humaine s'y livre, s'y déploie avec une joie souveraine. Et les hommes là-bas portent en eux, la même fierté, ont la même sobriété de parole, le même dynamisme que ceux qui, il y a un siècle, édifièrent les Etats-Unis et qui, aujourd'hui, édifient les pays neufs.

*
**

Quoique reprise par l'Etat, l'exploitation du Congo a été d'abord l'œuvre des sociétés privées. Entraînées par l'initiative et l'exemple de Léopold II, tentées par des profits importants, elles ont eu l'audace, et l'heureuse inspiration d'y engager leurs capitaux et d'y envoyer des hommes remarquables.

L'œuvre accomplie par ces sociétés est souvent titanique.

Mais il en résulte que la colonie connaît cette étape inéluctable de l'évolution sociale par laquelle le monde tout entier passe en ce moment, celle d'une féodalité financière — une féodalité sans chevalerie et privée de sentiments chevaleresques, il est vrai — dont les vassaux, les sociétés privées, sont très puissants et le suzerain, l'Etat, relativement faible encore ; une féodalité dont les intérêts internationaux ne correspondent pas toujours aux intérêts nationaux.

D'autre part, la colonie belge depuis sa création en Etat indépendant est soumise à la convention de Berlin. Cela revient à dire que le Congo belge est ouvert à toutes les nations. Les ressortissants des pays étrangers y sont sur le même pied d'égalité que les Belges au point de vue commercial.

Les Belges, sont, par nature, des laborieux, des constructeurs, des artisans, planteurs, éleveurs, mais le commerce, surtout le petit commerce, au Congo, n'est pas de leur ressort. Il est surtout entre les mains des étrangers : Portugais dans le Bas-Congo, Grecs dans le Katanga, Hindous dans l'Est. Dans la région que j'ai fréquentée plus particulièrement, les petits commerçants étaient des Grecs, ou plus exactement des Rhodiotes, Cypriotes, c'est-à-dire des Levantins. Pris individuellement, ils sont charmants, polis, attentifs, délicats. Mais leurs mœurs commerciales et leur vie même sont si étonnantes, qu'il faudrait le génie d'un Balzac pour en retracer les fluctuants aspects pathétiques ou comiques, et qui, dans le même individu peuvent fluctuer du cynisme brutal d'un gangster à la bonasserie ridicule d'un personnage de vaudeville.

Ils n'ont guère de prestige auprès des noirs dont ils partagent souvent le genre de vie. Mais ils sont adroits, très compréhensifs des besoins du noir. Ils savent lui parler, le faire parler, s'intéresser à sa famille, à sa pêche, à ses vaches ; ils prennent la peine d'écouter son bavardage enfantin jusqu'à ce que soit venu le moment des achats.

coloniaux d'il y a dix ans. C'est une ligne splendide où roulent les wagons luxueux du train blanc. Je sais ce qu'il a coûté d'efforts inouïs, d'erreurs, de capitaux, de morts blancs et noirs dont les tombes jalonnent la route... Mais il a été construit, c'est là le prodige !

Léopoldville !... la ville Reine, avec ses allées larges et fleuries, ses villas, son hôpital unique, ses écoles admirables ; avec ses chantiers ardents, ses usines au travail, ses hangars le long des quais bourdonnants ; les bureaux centraux des grandes sociétés privées, des banques et des services d'administration dans le cadre royal de Kalina !

Et puis encore Port Francqui, bati de toute pièce sur le Kasai, terminus de la grande voie ferrée du B.C.K. venant du Katanga et du Cap ; tête de ligne de la voie navigable de l'Otraco à travers le Kasai jusqu'à Léopoldville !

Elisabethville ! avec ses 3.000 blancs, ville bâtie au cœur de l'Afrique, fief du Comité Spécial du Katanga et de l'Union Minière et qui avec Jadotville s'adosse aux usines du cuivre et d'étain, autres prodiges d'audace, d'efforts et de succès !

Stanleyville ! ville charmante et fleurie, chef-lieu d'une des provinces les mieux organisées, celle des Mines d'or, des sociétés cotonnières, d'exploitation de caoutchouc, la ville des planteurs de café ! Le Congo est un hymne au génie créateur belge. C'est la terre âpre et monotone, la terre des grandes responsabilités viriles. On y travaille avec une intensité au moins aussi grande qu'ici, mais dans des conditions plus difficiles, et des responsabilités plus lourdes qui exaltent l'énergie et l'audace plutôt que de les affaiblir.

Un capitaine du service fluvial doit assurer le balisage d'un fleuve non équilibré, dont les rives se font et se défont, dont le chenal s'encombre à tout instant par les îles flottantes de papyrus. Il est seul sur un bief de plus de deux cents kilomètres ; il doit répondre aux directives précises de son administration centrale du service des voies navigables de l'État. Il doit satisfaire d'autre part aux exigences des sociétés privées de navigation, dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec ceux de l'administration. Pour être prêt à tenir tête à toute éventualité, de nuit ou de jour, pour permettre le passage du courrier et assurer ainsi la correspondance de ses passagers, à la gare du chemin de fer à l'autre bout du fleuve,

il doit disposer d'une main-d'œuvre noire disciplinée, exercée, dont il est en droit d'attendre des prestations difficiles et parfois pénibles. Mais vis-à-vis de la main-d'œuvre indigène, il est responsable devant les services territoriaux et la magistrature. Ainsi coincé entre des services différents il se trouve devant des situations souvent inextricables et des dilemmes, en apparence, insolubles : ou ménager la main-d'œuvre et ne pas être certain d'assurer la navigation, ou assurer la navigation en se montrant exigeant. J'ai vu leurs soucis, connu leurs angoisses, mais aussi admiré dans les heures difficiles, leur force calme, leur maîtrise, la promptitude de leurs décisions.

Un capitaine de bateau d'une société privée de navigation commande un bateau dont la charge représente une valeur de dizaines de millions de francs. Il est seul responsable sur un fleuve de navigation difficile, à plus de mille kilomètres de Léopoldville où il doit être à un jour fixe pour la prochaine expédition vers l'Europe. La discipline est implacable, et cependant c'est la saison sèche, les passes du fleuve sont périlleuses. Son bateau fatigué est avarié et n'avance guère. Pour combler le retard, il navigue jour et nuit ne quittant guère sa passerelle, surveillant les rives, cherchant dans la nuit sombre la passe capricieuse. Les sondeurs sont à l'œuvre, la marche est prudente, hésitante jusqu'au moment précis où, prenant le courant, le bateau franchit l'endroit dangereux en attendant d'affronter le prochain. Mais à l'heure prévue, il accostera. Le directeur, lui-même, autoritaire, mais qui comprend ce qu'il exige, me confiera son admiration dès mon arrivée : « L'avez-vous vu le capitaine X... il est passé, il est arrivé... comment ? Je n'en sais rien. Ils sont tous ainsi : des hommes ».

Je pourrais multiplier les exemples dans toute l'échelle hiérarchique : les percepteurs des postes... les chefs de gares... les directeurs d'usines, les chefs d'ateliers, etc... Héros anonymes d'une magnifique épopée où la grande discipline, consiste à donner à chacun une responsabilité précise et inéluctable. Ils m'ont paru, nos coloniaux, pareils aux grognards napoléoniens... Ils grognent, mais ils font ce qu'ils avaient à faire, et soudain, oubliant l'effort, la souffrance, on voit paraître en eux la joie virile d'avoir été ce qu'on attendait d'eux.

Et je dis ceci, parfaitement au courant des paperasseries exagérées, tracassières et inutiles; des injustices et des mesquineries atroces propres à tous les hommes, mais exacerbées à la colonie; des susceptibilités niaises, des vanités puérides; des erreurs des rouages de certains services; de l'impitoyable et inhumaine exigence des sociétés financières... Mais « l'homme n'est ni ange ni bête » et parce que je ne me fais aucune illusion à son sujet, j'éprouve d'autant plus d'admiration et de gratitude envers ceux d'entre eux qui m'ont appris qu'en dépit de ces énormes défauts, l'humanité peut atteindre à des gestes sublimes et à des grandes réalisations.

*
**

Je me suis souvent assis à la table des colons, puissants ou misérables; je me suis complu à visiter leurs entreprises, à écouter leurs doléances, et souvent au cours du voyage, fut soulevé le grave problème du colonat. Les opinions sont aussi péremptoires que contradictoires. Cependant c'est un problème très complexe, où se mêlent les questions de main-d'œuvre indigène, du rendement colonial, des possibilités de vie et celle très importante de l'hygiène morale aussi bien que physique de la population blanche. Il m'est impossible de l'analyser ici, ni même de vous traduire la synthèse des opinions si opposées que j'ai entendues. Mais quel que soit le sens de la réponse qu'on pourrait y faire, il semble qu'elle ne puisse être généralisée à toute la colonie, d'une part, à tous les colons d'autre part. Une autre conclusion, c'est que les colons aussi bien que les sociétés privées et que l'État lui-même ont contribué et contribuent encore à l'organisation de la vie à la colonie, et qu'à ce titre ils méritent, eux aussi, notre admiration et notre reconnaissance.

J'ai connu un colon des environs d'une des quatre grandes villes de la colonie, qui par son initiative, son courage, sa ténacité, est parvenu à fournir aux blancs de la ville, le lait, les légumes et la viande nécessaires. Ce que cela lui a coûté? En dix ans, en essayant d'élever du bétail en une région où règne la maladie du sommeil, il a perdu trois fois de suite, près de cent têtes de bétail!... en dix ans il s'est vu ruiné trois fois!... mais il a recommencé; aujourd'hui il tient... et chaque matin

les enfants et les malades de l'hôpital ont du lait pur, les coloniaux, des vivres frais !

J'en ai connu d'autres qui ont introduit à leurs dépens la culture du café; qui ont appris à dessécher les marais, à les amender en terrains fertiles; qui ont introduit la culture du géranium et d'autres fleurs pour la distillation des parfums; qui ont transformé des collines de savanes en vastes cultures maraîchères dont les produits expédiés chaque semaine sont attendus impatiemment par les coloniaux, à chaque arrêt des camions de la Vicicongo. J'en ai connu un autre peut-être le plus remarquable, un lettré, aux nerfs d'acier qui a pris l'initiative de prolonger le service des transports du B.C.K. jusqu'à l'Est africain, assurant la messagerie, par camions, par pirogues, sur une distance de plus de sept cents kilomètres.

Ces « pâles colons », comme je les ai entendu appeler parfois, ont participé à l'œuvre coloniale. Ils ont introduit les cultures et l'élevage et sans grands subsides, prenant seuls leurs responsabilités, à leurs propres dépens, souvent sans encouragements, au contraire, ils ont fait l'éducation technique des noirs, avec plus d'efficacité souvent que certaines écoles auxquelles les subsides sont versés avec prodigalité.

*
* *

Parmi toutes les activités qui constituent les rouages multiples de la colonie, le service de la territoriale pourrait être comparé au balancier qui règle le mouvement et lui donne sa signification et sa valeur.

Les services administratifs, la territoriale c'est l'Etat dont les représentants sont dans l'ordre hiérarchique, le gouverneur général, les commissaires provinciaux, les commissaires de districts, les administrateurs et les agents territoriaux. Je ne me permettrai pas de parler des hauts grades où l'on rencontre de grandes valeurs humaines, des hommes d'Etat. En brousse j'ai surtout vécu parmi les administrateurs, les agents territoriaux et je les ai beaucoup admirés. Le service de la territoriale est sans doute un des plus beaux métiers qui soient. Il est le plus largement humain, il est aussi le plus délicat. Il exige des qualités d'homme complet, et une culture suffisamment générale pour parer à toutes les éventualités, car l'agent territorial ou l'admi-

nistrateur est roi en une région parfois aussi grande qu'une province belge, roi effectif et responsable.

Il est le Boula Matari; il administre les noirs de son territoire, les immatricule, perçoit l'impôt, organise le travail indigène, apprend la culture, l'élevage, veille à la propreté, à la salubrité des villages. Il construit des routes, assèche les marais, édifie des ponts. Il organise et réglemente la pêche, la chasse, la culture du coton, la récolte du copal, du caoutchouc, des fruits de palme. Il rend la justice, selon les traditions indigènes, qu'il doit apprendre à connaître, dont il est un des plus avertis. Il est vis-à-vis des colons, des sociétés privées, l'Etat, dont les directives et les intérêts sont souvent en opposition avec ceux de ces Sociétés ou de ces colons. A lui d'apaiser les conflits de toute nature.

Agriculteur, ingénieur, justicier, chef de son territoire en toutes les activités, l'administrateur est à la merci de la moindre maladresse ou d'une application trop rigoureuse des règlements. La territoriale constitue une des plus belles écoles de maîtrise de soi, de clairvoyance, de compréhension humaine. Et sans parler des grandes personnalités de la territoriale qui sont justement connues et admirées, j'aime à dire combien les jeunes gens constituant les cadres actuels sont dignes de la plus haute estime, tant par leur préparation intellectuelle que par leur valeur morale. Je les ai rencontrés, seuls en pleine brousse, sous la tente, sous le gîte d'étape au cœur du village ou dans leur petite maison perdue dans les forêts; seul blanc en des territoires ayant parfois plus de quatre cents kilomètres de diamètres, au milieu d'une population noire, parfois hostile, difficile et qu'il faut gagner lentement avec patience et ténacité; seuls en première ligne de la colonisation! Recevant rarement la visite d'un autre blanc de passage, ils attendent le courrier, la lettre venant de la famille, du foyer lointain qui apporte un peu de parfum du pays natal, et la force morale de tenir jusqu'au bout. C'est auprès d'eux que j'ai compris toute la signification de cette phrase de Stanley, dont je n'avais saisi que le sens humoristique: « Il faut un réel courage pour se raser en brousse, chaque matin ». Pour y mener la vie quotidienne avec ses charges et selon la dignité d'homme probe et honnête, mais inconnu et sans gloire, il faut plus de

force, d'énergie, de discipline morale et physique que pour traverser l'Atlantique en trente sept heures ou accomplir les prouesses exaltantes mais momentanées dont s'enorgueillit la vie militaire.

La territoriale accomplit son œuvre d'administration et de colonisation en collaboration étroite avec d'autres services importants : celui des travaux publics, assurant l'élaboration des grands moyens de communication et à la tête duquel se trouve un homme de très grande valeur et sorti de l'Université de Bruxelles ; la magistrature où l'on compte des personnalités éminentes dont plusieurs sont issues de Bruxelles et enfin les services médical et vétérinaire, les moins bien partagés, administrativement mais dans lesquels le dévouement et l'abnégation sont émouvants. Les réalisations des services médicaux, au Congo Belge dépassent d'ailleurs tout ce qu'on a pu faire dans les autres colonies et j'éprouve un plaisir très vif à rendre hommage à notre collègue de l'Université de Bruxelles, le Docteur Schwetz qui fut pendant vingt ans un des pionniers les plus courageux, les plus hardis et les plus savants du service médical de la colonie.

*
**

Le Congo belge est devenu notre plus grande patrie. C'est la dixième province de notre pays si petit en Europe mais qui, par elle, peut être si grand dans le monde.

C'est là que notre Université doit prendre place, avec le rayonnement de son principe et ses responsabilités scientifiques. Nous y avons déjà des nôtres. Ils sont attachés à leur Alma Mater ; ils n'y sont pas nombreux, mais ils se soutiennent en frères. Ils attendent que leurs cadets bruxellois viennent les rejoindre, grossir leurs rangs, participer à leur travail. D'autre part, je sais les initiatives heureuses de notre Université dans l'œuvre coloniale, les cours qu'elle a organisés en ses Facultés, le Fonds Cassel dont je vous parlais précédemment, et le centre médical qu'elle a pris la décision d'organiser au cœur de l'Afrique sous l'impulsion éminente de notre Recteur, M. DUSTIN ; et de nos amis et collègues dévoués à la colonie, M. KOETTLITZ et MM. les Professeurs Pol GÉRARD et SCHWETZ.

Mais d'une façon générale, on fait appel aux jeunes dans les services de l'Etat et des Sociétés. Il faut des Médecins, des vétérinaires, des ingénieurs, des biologistes, des agronomes.

C'est prendre, j'en conviens, une grosse responsabilité que d'engager les jeunes gens à partir à la colonie. La colonie n'est pas un lit de roses. La vie y est dure, âpre, difficile, parfois aléatoire. Vis-à-vis de ses coloniaux, la métropole est encore d'une grande indifférence. En fin de terme nos coloniaux après 20 ans d'Afrique, sont ignorés, méconnus et abandonnés, alors que leur valeur et leur expérience coloniale les rendent dignes au moins de la considération dont sont entourés en Hollande et en Angleterre, les coloniaux rentrant au pays.

Mais que ceux d'entre nos étudiants qui ont confiance en eux, qui se sentent assez forts pour se placer au dessus des tracasseries, des mesquineries, des calomnies mêmes, et veulent atteindre à une vie libre, virile et de haut orgueil sans craindre ni les difficultés ni les fatigues, que ceux-là, réfléchissent à la situation morale et matérielle des jeunes coloniaux fiers et heureux de leurs responsabilités et aussi de leur prestige, et qui dans notre pays n'eussent été que des employés honnêtes et utiles sans doute, mais confondus dans des bureaux et la médiocrité commune.

*
**

Je termine en ayant bien conscience d'avoir été en dessous des réalités que je voulais évoquer. Peut-être aussi me reprochera-t-on, une fois encore, d'avoir trahi mon idéal de naturaliste en m'attachant trop à l'idéal humain.

Il est impossible de détacher l'homme de la nature. Il est, dans la nature. Il y accomplit sa destinée, je dirais son rôle géologique. En traversant les grandes forêts équatoriales, où se dressent et s'enchevêtrent les géants millénaires, je me suis bien rendu compte que pour le termite humain, si ses besoins l'exigent, ces géants ne compteront pas plus que le chiendent dans nos jardins. L'homme conquiert la nature, la domine de toute son intelligence et la transformera à son gré, jusqu'au moment où, son temps étant révolu, il s'effacera à jamais. Il aura vécu. Mais aujourd'hui de tous les phénomènes que la nature nous permet de contempler, le spectacle humain reste pour moi le plus grandiose et le plus émouvant.

L'Etat actuel de l'expérience russe

PAR

Florent SCOUMANNE,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Ayant habité la Russie pendant dix ans, et ayant vécu dans ce pays les premières années de la révolution, j'ai suivi avec intérêt, depuis mon retour, le développement des événements en U.R.S.S.

Je ne suis pas retourné en Russie depuis la fin de 1919, et je n'ai donc plus fait de constatations personnelles depuis cette époque. Pendant longtemps, les renseignements que l'on pouvait obtenir étaient si contradictoires et si peu sûrs, qu'il semblait impossible de se former une opinion. Depuis un an ou deux les données se précisent et en faisant un choix critique dans la masse des informations de toute nature, en les confrontant et en tenant compte de la situation antérieure, on peut essayer de dégager les résultats acquis, de mesurer le chemin parcouru et de se représenter les conditions actuelles de vie en Russie.

C'est ce que je vais essayer de faire.

*
* *

LES SOURCES D'INFORMATION.

Les principales sources de renseignements sont :

1° Les livres écrits par des voyageurs revenant de Russie ou par des personnes y ayant séjourné à des titres divers. Parmi les ouvrages particulièrement intéressants parus depuis peu, citons : « *La Révolution Trahie* » de TROTSKY, œuvre d'un adversaire acharné de la forme actuelle du Gouvernement, mais évidemment acquis d'avance au principe même de la

révolution. Les critiques, souvent acerbes, adressées à Staline et à ses partisans, sont contenues par le désir de ne pas faire naître un doute sur la possibilité de fonder un Etat basé sur les principes du communisme tel que le comprend Trotsky. Les faits cités ou les arguments utilisés sont souvent accompagnés de précisions qui leur donnent du poids.

« *A la Recherche de la Vérité en Russie* » par le syndicaliste socialiste anglais bien connu, Sir Walter CITRINE.

L'auteur, sans cacher la désillusion que lui causent certaines de ses constatations, n'y voit pas de raison de douter des possibilités d'application des théories socialistes. Il est certainement sympathisant, mais il montre cependant un grand souci d'impartialité. Sa personnalité lui a permis des investigations que d'autres auraient difficilement pu tenter. Son enquête, qui date de la fin de 1935, a porté tout spécialement sur les conditions de vie matérielle des ouvriers russes : salaires, logement, nourriture, vêtements, etc...

Les résultats de cette enquête présentent pour la plupart une valeur indiscutable, et la seule réserve à faire porte sur le fait que Citrine ne parlait pas le russe ; les contacts ont toujours eu lieu par l'intermédiaire d'interprètes officiels, ce qui a certainement permis de soustraire certaines choses à la perspicacité de l'enquêteur, ainsi du reste, qu'il le laisse entendre lui-même.

« *Un Mineur Français chez les Russes* », par Kléber LEGAY, délégué à la Sécurité des Ouvriers Mineurs, est le résultat d'une enquête faite en novembre 1936 par un socialiste militant qui remplit encore aujourd'hui des fonctions importantes dans plusieurs groupement politiques ou syndicaux du Nord de la France.

Cette brochure est intéressante parce que Legay, mineur de métier, particulièrement au courant des questions de sécurité et d'organisation des mineurs en France, s'est attaché, dans la mesure où on le lui a permis, à étudier les conditions de vie des mineurs russes. Il parle de choses qu'il connaît. Ses constatations quoique moins complètes que celles faites par Citrine un an auparavant, confirment parfaitement celles-ci.

« *Retour d'U.R.S.S.* » et « *Retouches à mon retour d'U.R.S.S.* » d'André GIDE ont eu un retentissement considérable dans la presse quotidienne. La célébrité de leur auteur, ses opinions communistes bien connues, l'ont fait considérer avant son

départ comme un ambassadeur de la pensée marxiste européenne auprès de l'U.R.S.S. Dans son premier livre, il a volontairement laissé de côté l'aspect économique du problème; ses impressions, souvent défavorables au régime, portent sur l'atmosphère morale, sur le développement artistique et intellectuel du milieu qu'il a traversé. A ce point de vue, ce livre et l'enquête économique de Citrine se complètent très heureusement.

La publication du « Retour d'U.R.S.S. » ayant provoqué une explosion d'indignation à cause des critiques inattendues qu'il contient, Gide s'est défendu en publiant son second volume. Comme on lui avait reproché de négliger le côté économique et matériel du problème, il accumule au début de ce volume des renseignements précis, puisés à des sources officielles russes qu'il cite.

« *J'ai été Ouvrier en U.R.S.S.* » (1932-1936) de André SMITH me paraît le meilleur livre d'une catégorie d'ouvrages de documentation écrits par des ouvriers de diverses nationalités, socialistes ou communistes, qui attirés par le nouvel Etat communiste ont abandonné leur pays pour aller s'installer en Russie et en sont revenus ruinés et désenchantés, après un séjour plus ou moins long. Tous ces livres contiennent des détails beaucoup plus nombreux et plus précis que les ouvrages précédents, sur la vie en U.R.S.S. Cependant, la personnalité généralement inconnue de leurs auteurs et le ressentiment que ceux-ci témoignent contre le régime, peuvent faire craindre un manque d'objectivité de leur part, même lorsqu'ils affirment que leurs critiques s'adressent au Gouvernement d'U.R.S.S. seul et n'altèrent en rien leur adhésion aux théories marxistes. C'est pourquoi il est bon, sans les méconnaître, de ne puiser à ces sources qu'avec une certaine circonspection.

« *Soviet Communism: A New Civilisation?* » par S. et B. WEBB, est le résultat d'une enquête faite en Russie en 1935 par les époux Webb. Ceux-ci sont des socialistes anglais entièrement acquis au communisme. Leur livre comporte 2 volumes, soit près de 1200 pages; il constitue un exposé analytique et historique en même temps qu'une tentative de justification de l'organisation soviétique dans tous les domaines; on pourrait difficilement trouver un ouvrage théorique plus complet sur l'ensemble de cette question. Cependant, les auteurs décrivent

les méthodes appliquées bien plus que les résultats obtenus, et ils se basent sur les lois, règlements et documents officiels de toute nature, bien plus que sur des constatations personnelles. En somme, il exposent ce qui *doit être* alors que ce qui importe c'est ce qui *est*. Du point de vue auquel je me place, ce livre est donc moins intéressant que les précédents.

« *Les Notes de Voyage* » publiées par six professeurs d'Universités belges dans la revue « *Equilibres* », 2^e série, n^o 6, 1935, après un voyage en Russie, apportent, au sujet de l'organisation scientifique et pédagogique de l'U.R.S.S., des renseignements que je n'ai pas rencontrés ailleurs. Ces notes, malheureusement fort brèves, cherchent à traduire des impressions plutôt qu'à fournir une documentation. Cependant, elles contiennent de nombreuses indications intéressantes.

D'autres ouvrages seraient à citer également, mais ceux d'entre eux que j'ai lus ne m'ont pas paru avoir une valeur de documentation comparable aux précités.

2^o Les articles paraissant dans la presse quotidienne constituent une seconde source de renseignements intéressants. Je n'ai en vue ici que les articles ayant un caractère de pure information, mentionnant l'origine de cette information, ou, à défaut confirmés de divers côtés.

3^o Les conversations avec des russes ayant quitté la Russie depuis peu, ou avec des étrangers ayant vécu en Russie récemment pendant un temps assez long, semblent à première vue le meilleur moyen de se renseigner de façon complète et précise. J'ai cependant souvent constaté que si l'on peut en effet obtenir ainsi des indications parfois très intéressantes, il est difficile de considérer celles-ci comme constituant à elles seules une documentation sûre.

La plupart des étrangers qui vont en U.R.S.S. y sont appelés par leurs affaires; ils n'y séjournent pas assez longtemps pour apprendre la langue, ce qui les empêche de prendre contact avec la population; ils n'ont généralement ni le temps, ni le désir de réunir une documentation qui pourrait, du reste, devenir un danger pour eux. De plus, ils sont dans l'impossibilité de tenir compte des conditions spécifiques du pays, n'ayant pas connu la Russie avant la Révolution. Enfin, ils n'ont pas toujours l'objectivité désirable.

Quant aux Russes, ce sont le plus souvent des fonctionnaires sur les opinions desquels le gouvernement d'U.R.S.S. sait qu'il peut entièrement compter; les autres russes ne sortent du pays qu'en fraude et souvent au péril de leur vie. Les renseignements recueillis auprès de ces deux catégories d'informateurs ne doivent généralement être acceptés qu'après vérification.

Enfin, on rencontre assez fréquemment des habitants de régions détachées de l'ancienne Russie, comme la Pologne ou les pays Baltes, parlant le russe et qui sont retournés en Russie pour revoir des membres de leur famille restés dans ce pays. Les renseignements fournis par ces personnes sont précieux, mais il faut cependant tenir compte des tendances politiques de celui qui les fournit.

En rapprochant les renseignements puisés à ces diverses sources, on peut essayer de se former une opinion. Encore faut-il choisir un terme de comparaison, car on ne peut apprécier une chose qu'en la comparant à une autre. Il serait injuste de prendre comme seul terme de comparaison la situation des pays de l'Europe Occidentale ou de l'Amérique; ce serait négliger complètement le fait que, au moment où les Soviets ont pris le pouvoir, la Russie avait un retard énorme sur le reste de l'Europe, tant au point de vue du développement industriel qu'à celui du standing de vie de la population extrêmement hétérogène de cet immense empire. Il me paraît indispensable de prendre comme termes de comparaison, non seulement la situation actuelle dans les pays à régime capitaliste, mais aussi la situation en Russie avant 1914.

C'est dans cet esprit que je vais examiner successivement quelques-uns des principaux éléments déterminants des conditions de vie d'un peuple.

ORGANISATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE.

Il est nécessaire, pour la compréhension de cette étude, de rappeler quelques particularités de l'organisation actuelle de la vie économique et sociale en Russie.

ORGANISATION POLITIQUE.

Il est impossible de songer à décrire ici, même succinctement l'organisation politique extraordinairement complexe de la

Russie soviétique. Disons seulement qu'elle constitue une fédération de républiques indépendantes ou autonomes, et qu'elle se présente sous la forme d'une pyramide de Soviets (Conseils) de députés dans laquelle les pouvoirs se transmettent d'échelon en échelon. Les deux points les plus caractéristiques de la constitution russe, pour nous qui sommes habitués aux constitutions démocratiques d'Occident, sont les suivants :

1° Il n'y a pas de séparation des pouvoirs. Le pouvoir exécutif est une émanation du pouvoir législatif en ce sens que le Praesidium qui remplit les fonctions de chef de l'Etat, est élu par le Soviet suprême, organe législatif de l'Etat. Il assure le respect des lois par les commissaires du peuple qui jouent un rôle analogue à celui de nos ministres, mais il semble bien que lui-même ne soit pas tenu au respect de ces lois. D'autre part, l'indépendance des pouvoirs judiciaires est toute relative puisque les magistrats sont *élus* pour des termes variant de trois à sept ans.

2° Il existe une association politique appelée « Parti Communiste » ou simplement « Parti » officiellement reconnue par la Constitution comme la seule association politique autorisée et comme constituant « le noyau dirigeant de toutes les organisations de travailleurs, tant sociales que d'Etat ». En fait, et bien que la constitution ne lui assigne pas de rôle défini, c'est le Parti qui détient tout le pouvoir. C'est exclusivement parmi les membres du Parti que l'on choisit les chefs politiques et les fonctionnaires supérieurs; tous les organismes économiques ou sociaux, usine, exploitation agricole, établissement d'instruction, théâtre, hôpital, etc., sont dirigés par un « triangle » composé d'un membre du Parti, d'un représentant de l'Etat et d'un représentant du personnel employé. Et il semble bien que, effectivement, sinon légalement, c'est l'influence du membre du Parti qui est prépondérante.

Le Parti comporte de 2 à 3 millions de membres (sur une population totale de près de 200,000,000 d'habitants). Il est difficilement accessible; on ne peut y entrer qu'à la condition de remplir de multiples conditions, d'avoir fait une sorte de stage et de subir une agrégation publique. Lorsque l'on y est entré, on est soumis à une surveillance continue exercée par tous les membres sur chacun d'eux, et à des examens périodiques portant sur la solidité des convictions et sur l'activité

politique du membre examiné. Enfin, à des intervalles plus ou moins éloignés, et notamment, à l'occasion d'un événement sensationnel (par exemple le meurtre de Chirow) ou d'un mouvement populaire, on procède à une « épuration » qui consiste à exclure du Parti les membres dont les convictions sont les plus tièdes. Ces exclusions réduisent parfois le Parti dans des proportions importantes.

Le Parti constitue une sorte d'autocratie politique qui apporte outre la puissance et la considération, de nombreux avantages indirects. Par contre, l'exclusion du Parti entraîne la suspicion et prive parfois l'exclus de tout moyen d'existence.

ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

Tous les moyens de production, tous les instruments de travail et toute la superficie du pays appartiennent à l'État. Il en résulte que presque toute la population est composée de salariés directs ou indirects de l'État. Les seules exceptions sont constituées par quelques trafiquants dont l'existence est plus ou moins tolérée, par des domestiques aux gages des fonctionnaires supérieurs, par de rares petits artisans, etc. ; l'ensemble ne constitue qu'un très faible pourcentage de la population.

Au point de vue de la rémunération du travail, on peut distinguer dans la population trois groupes principaux : les fonctionnaires, les ouvriers et employés industriels, directeurs, ingénieurs, techniciens, contremaîtres, etc. et les paysans. Les fonctionnaires sont salariés directement par l'État. Les ouvriers et employés industriels sont salariés par l'entreprise à laquelle ils sont attachés, laquelle, bien que dépendant de l'État, jouit d'une certaine autonomie et a son budget propre. Quant aux paysans, c'est le groupe dont l'organisation a été la plus laborieuse ; elle a subi de nombreux avatars, parce que c'est dans cette partie de la population que l'esprit communiste s'est développé le plus tard et a pénétré le moins profondément. Actuellement, l'agriculture est entre les mains de deux espèces d'organismes : les fermes d'État ou « Sovkhoz », et les fermes collectives ou « Kolkhoz ». Les premières sont des entreprises exploitées directement par l'État au même titre que les usines ; les paysans qui travaillent dans ces fermes sont salariés par l'entre-

prise. Les secondes sont des associations de paysans auxquelles l'Etat confie la culture d'un territoire délimité, en échange de la cession à un tarif fixé, d'une partie déterminée du produit de cette culture ; l'excédent de production est vendu sur le marché libre par les soins de l'association qui répartit entre ses membres, suivant des conventions établies, la totalité des revenus de l'exploitation. Les membres des Kolkhoz ont en outre le droit de posséder personnellement une vache, un porc et un peu de volaille et de cultiver une certaine superficie de terre pour leurs besoins personnels.

Le commerce aussi est presque entièrement aux mains de l'Etat, car les trafiquants vendent à des prix élevés et l'on ne recourt à eux que quand les magasins officiels ne peuvent satisfaire aux besoins. Ces magasins officiels sont de trois catégories et le prix d'une marchandise déterminée varie fortement avec la catégorie du magasin dans lequel on l'achète, ce qui complique beaucoup l'appréciation du prix de la vie.

Une première catégorie de magasins comportent ceux appelés Torgsin, spécialement destinés aux étrangers : on n'y accepte que des monnaies étrangères, ou de la monnaie russe accompagnée d'un certificat constatant qu'elle a été obtenue contre de la monnaie étrangère et que le changement s'est fait par un organisme officiel au cours normal. Les prix dans ces magasins sont établis en roubles, mais ils sont beaucoup plus bas que dans les autres puisque les roubles qu'on y apporte ont une valeur nominale bien supérieure à leur valeur réelle. Cette valeur réelle est du reste impossible à établir de façon précise parce que le change n'est autorisé que par l'intermédiaire des organismes d'Etat et au cours nominal. On peut cependant déterminer plus ou moins approximativement le cours réel, soit par les changes pratiqués illégalement à la bourse noire, ou bourse clandestine, soit en comparant les prix dans les magasins pour étrangers aux prix dans d'autres magasins. Citrine, en se basant sur de nombreuses comparaisons, indique comme cours du rouble fin 1935, 100 à 120 roubles par livre anglaise, alors qu'au taux nominal ce cours était à 5,60 roubles, ce qui correspondait donc à une valeur du rouble vingt fois supérieure. Il est à noter que l'accès des magasins Torgsin n'est nullement interdit aux Russes, mais ceux-ci ne possèdent que des roubles que l'on n'accepte pas dans ces magasins, et ne peuvent les

échanger contre des devises étrangères que clandestinement, ce qui est toujours dangereux. Ils ne peuvent s'adresser aux Torgsin que lorsqu'ils reçoivent des devises étrangères envoyées par des parents habitant hors Russie (cas assez fréquent) ou lorsqu'ils vendent des objets d'or ou d'argent restés en leur possession.

Les Torgsin sont, en général, beaucoup mieux pourvus et vendent des marchandises de meilleure qualité que les autres magasins.

La seconde catégorie comporte les magasins d'Etat, exploités par le Gouvernement et accessibles à tout le monde. Ils sont très fréquentés, mais il semble bien que la qualité des marchandises y est fort médiocre et la quantité toujours insuffisante. C'est dans ces magasins que chacun peut se procurer au meilleur compte ce dont il a absolument besoin : nourriture, vêtements, mobilier, etc. ; mais comme les articles de vente courante s'y trouvent toujours en quantité insuffisante, dès que la nouvelle d'un arrivage se répand, le magasin est assailli par la foule ; il se crée alors des files interminables dans lesquelles les acheteurs piétinent souvent pendant plusieurs heures pour s'entendre dire enfin que la marchandise demandée est épuisée. Dans ce cas, il ne leur reste qu'à s'adresser aux trafiquants, en payant le gros prix. C'est en somme la situation qui existait en Russie et dans d'autres pays pendant la guerre, alors que les produits de première nécessité : pain, viande, pommes de terre, graisses, savon, etc., étaient théoriquement vendus à prix modérés sur présentation de « cartes », mais faisaient en réalité trop souvent défaut.

La troisième catégorie comporte les magasins coopératifs organisés par les établissements industriels pour leur personnel. Seuls les membres de ce personnel y ont accès, sur présentation d'une carte : les prix y sont en général plus bas que dans les magasins d'Etat, mais beaucoup d'articles font souvent défaut et la quantité de chaque espèce de marchandise que chacun peut acheter est limitée.

Enfin, Smith signale, en donnant quelques précisions, l'existence à Moscou d'une catégorie de magasins dits « fermés » auxquels auraient seuls accès les fonctionnaires supérieurs et les ouvriers d'élite, sur présentation d'une carte spéciale. Citrine ne parle pas de cette catégorie de magasins, mais on ne

peut pas conclure de là qu'ils n'existent pas, car Citrine, visiteur officiel, piloté par des fonctionnaires et ayant séjourné six semaines en Russie n'a pas pu tout voir.

Au moment où Citrine était en Russie (Septembre 1935) le Gouvernement annonçait l'intention de supprimer les Torgsin et de tendre vers l'uniformisation des prix dans les divers magasins en relevant progressivement les prix dans les coopératives et en les abaissant dans les magasins d'Etat; il a du reste publié à cette époque un décret supprimant les magasins coopératifs dans les grandes villes. En même temps, il comptait diminuer l'écart entre le cours nominal du rouble et sa valeur réelle, ce qui aurait réduit la différence entre les prix dans les Torgsin et dans les autres magasins. Un premier pas semble avoir été fait dans cette voie puisque en 1936, le cours nominal du rouble a été ramené à 3 francs français par rouble correspondant à 35 roubles par livre anglaise au lieu de 5,60 roubles précédemment. Le rapport entre les deux cours qui était voisin de 20, serait ainsi ramené à 3 ou 3,5 pour autant que la valeur réelle du rouble n'ait pas changé; ce qui est difficile à vérifier. D'autre part, j'ai lu récemment que la suppression des Torgsin était chose faite.

Quant aux prix des marchandises, ils ne présentent en eux-mêmes que peu d'intérêt, ils n'acquièrent une valeur qu'à la condition d'être mis en regard des salaires ou exprimés en fonction du pouvoir d'achat de la monnaie; je reviendrai du reste sur cette question. Cependant, au cours de son enquête, Citrine s'est efforcé à plusieurs reprises d'exprimer en monnaie anglaise les prix en roubles, en se basant sur la valeur réelle approximative du rouble; en regard il indique le prix que l'on paierait en Angleterre pour un article similaire. Il constate ainsi que la comparaison est difficile parce que l'on ne trouve pas en Angleterre d'articles de qualité aussi médiocre qu'en Russie; et même, si l'on fait abstraction de cette différence de qualité, on constate que les prix russes sont encore pour la plupart de 3 à 6 fois plus élevés que les prix anglais, quelques-uns dépassent même largement le coefficient six.

ORGANISATION SOCIALE.

L'organisation de la vie sociale semble avoir fortement évolué depuis quelque temps. Pendant les premières années qui ont

suivi la révolution, on pouvait constater une tendance marquée vers la suppression de la famille, élément essentiel de l'organisation sociale de toutes les civilisations antérieures. Cette tendance se traduisait par l'extrême facilité des mariages et des divorces, par la multiplicité, tout au moins sur le papier, des organismes destinés à élever les enfants soustraits dès leur naissance à leurs parents, par le développement d'une vie commune extérieure au foyer familial, décrié et considéré comme un héritage funeste de la société bourgeoise. Actuellement les lois sur le mariage et le divorce ont été modifiées et la « ligne » communiste présente un point de rebroussement; la propagande se fait en sens inverse : la famille revient à l'honneur.

Pendant, diverses causes retardent ce revirement : d'abord et surtout l'égalité complète de l'homme et de la femme dans tous les domaines, ainsi que les difficultés de la vie matérielle incitant la femme à travailler à l'égal de l'homme; c'est du reste presque toujours une nécessité absolue. En outre, l'exiguïté des logements et le manque de confort rendent toute vie de famille difficile sinon impossible. L'activité débordante de la vie sociale, les réunions de tous genres : politiques, économiques, professionnelles, auxquelles chacun est moralement obligé d'assister chaque jour, provoquent aussi l'abandon du foyer.

Cette circonstance a une répercussion directe sur l'appréciation des conditions de la vie matérielle, parce qu'elle explique l'importance énorme des restaurants, clubs, crèches, écoles, etc. annexés à toutes les usines. Ces institutions deviennent un élément essentiel, indispensable même, de l'ensemble.

LES SALAIRES.

En étudiant la question des salaires, il faut tenir compte des deux parties qui constituent le salaire total : le salaire direct, payé en espèces, et le salaire indirect représenté par des avantages de toute nature, accordés gratuitement ou à des conditions favorables.

Le salaire direct des ouvriers et employés industriels n'est presque jamais en U.R.S.S. un salaire fixe; la rémunération du travail dépend de la production effective. Les systèmes varient : travail aux pièces, primes à la production, minimum de production imposé, etc., mais toujours la variation de la

rémunération avec la production est importante, tant pour l'ouvrier que pour les contremaîtres, ingénieurs et directeurs. Le mois comporte 25 journées de 7 heures, soit 175 heures de travail.

La valeur absolue des rémunérations mensuelles considérée seule, n'a pas de signification, mais il est nécessaire de donner ici quelques chiffres qui permettront des appréciations par la suite.

D'après Citrine, dont les chiffres concordent avec ceux relevés par Legay l'année suivante, le gain mensuel moyen d'un ouvrier varie de 120 à 600 ou 700 roubles, suivant la catégorie à laquelle l'ouvrier appartient et son habileté professionnelle. La grande majorité des ouvriers arrivent à des gains mensuels de 150 à 250 roubles, les spécialistes, contremaîtres, ouvriers d'élite, atteignant les chiffres supérieurs, tandis que dans certains cas les salaires tombent à 100 roubles et même moins.

Les ingénieurs et directeurs arrivent à des gains mensuels de 600 à 2.000 roubles, ce dernier chiffre représente un appointement assez fréquent mais qui semble ne pas être dépassé. La rémunération d'un directeur n'est pas nécessairement supérieure à celle de ses subordonnés, et il arrive qu'un ouvrier d'élite touche plus à la fin du mois qu'un contremaître ou qu'un ingénieur. A remarquer aussi que tous les membres du « Parti » s'engagent à ne pas accepter de rémunération supérieure à une limite fixée en 1935 à 850 roubles par mois et portée ensuite à 1.000 roubles. Il arrive en conséquence qu'un directeur d'usine, membre du « Parti » touche 850 roubles alors qu'un de ses ingénieurs en touche 1.500 ou même 2.000.

L'égalité de salaire pour les deux sexes est absolue et l'on rencontre des femmes dans presque toutes les professions, même celles nécessitant un effort physique constant; il n'y a d'exception que pour les mines, et encore l'exception n'est-elle pas absolue. D'après Legay, de très nombreuses femmes travaillent encore au fond et on en rencontre même à front de taille dans les mines grisouteuses.

Je n'ai pas trouvé d'indications précises au sujet des salaires directs des fonctionnaires.

Quant aux salaires des paysans travaillant dans les Sovkhoz, Citrine ne donne pas de chiffre, mais Smith cite le chiffre de 3 roubles par jour, soit 75 roubles par mois en 1932. Par com-

paraison avec les salaires industriels, certainement supérieurs aux salaires agricoles, ce chiffre paraît vraisemblable, surtout si l'on tient compte de l'augmentation sensible de tous les salaires entraînée entre 1932 et 1935 par la diminution de valeur du rouble.

En ce qui concerne les paysans travaillant dans les Kolkhoz, de beaucoup les plus nombreux, il n'est guère possible de parler de salaire parce que leur rémunération dépend de la production de l'entreprise et des conditions dans lesquelles cette production peut être écoulee. Il semble que leur sort soit meilleur que celui assez précaire des ouvriers des Sovkhoz.

Dans une autre catégorie de salariés, nous trouvons les médecins qui gagnent de 800 à 1.000 roubles par mois, ce qui paraît bien modeste. Par contre, les artistes et les savants sont payés fort largement. Citrine cite un écrivain qui gagnerait 300.000 roubles par an et un physiologiste qui serait l'homme le mieux payé de Russie.

Il est encore un fait dont il importe de tenir compte en étudiant les salaires directs : ceux-ci sont soumis à de nombreux prélèvements et à des retenues, imposées ou volontaires, qui en réduisent le montant disponible. Citrine, officiellement renseigné, ne cite que l'impôt sur le revenu, progressif et applicable seulement aux salaires mensuels supérieurs à 140 roubles, une retenue syndicale de 1 % et une contribution, soi-disant volontaire, mais en fait obligatoire de 7 à 8 % à l'emprunt à lots de l'État.

Legay indique le chiffre de 2.400 roubles comme maximum annuel exonéré de l'impôt. En tous cas, il semble que les retenues totales sont en réalité bien supérieures aux chiffres de Citrine, car dans d'autres auteurs, et notamment dans Smith, on trouve plusieurs exemples de budgets détaillés dans lesquels l'impôt sur le revenu est de 2,5 % sur tous les salaires cités, à partir de 60 roubles ; la contribution à l'emprunt atteint 10 % et d'autres retenues, pratiquement impossibles à éviter, sont mentionnées. Même en admettant les chiffres de Citrine, le total des retenues peut être fixé au moins de 10 à 15 % du salaire en espèces. André Gide cite d'après M. Yvon les chiffres de 15 à 21 %.

Passons maintenant aux salaires indirects.

Ils sont constitués en premier lieu par les avantages résultant de l'existence d'assurances complètes et de divers organismes sociaux.

Les assurances comprennent : assurance accident, assurance maladie avec plein salaire et soins médicaux et pharmaceutiques pour l'assuré et toute sa famille, pension de vieillesse. La charge correspondant à ces assurances représente 15 à 20 % des salaires et est supportée par l'entreprise.

Les organismes sociaux sont les magasins coopératifs, les restaurants, clubs, écoles, crèches, etc., qui mettent à la disposition de l'ouvrier des marchandises ou des services à des prix relativement avantageux. Les écoles et les crèches ne sont généralement pas gratuites, mais le prix à payer dépend du salaire de celui qui paie ; il peut varier du simple au triple. Dans l'ensemble, le Gouvernement évalue à 33 % environ du salaire direct les avantages résultant de l'existence des assurances gratuites et des organismes sociaux ; Citrine estime ce chiffre un peu trop élevé et il est probable qu'actuellement il devrait encore être diminué par suite de la réduction de l'écart entre les prix des magasins coopératifs et des magasins ordinaires.

Il faut aussi ranger parmi les salaires indirects des avantages spéciaux, occasionnels ou permanents, accordés pour récompenser un travailleur particulièrement zélé. Ces avantages peuvent être d'importance très variable suivant les cas ; ils vont depuis l'octroi de places gratuites dans un théâtre jusqu'à la jouissance d'une maison de campagne, ou d'une automobile avec ou sans chauffeur.

Une forme fréquente de salaire indirect consiste dans l'envoi du salarié pendant un temps plus ou moins long, en congé dans une maison de repos.

Il n'est pas possible d'apprécier le standing de vie des ouvriers russes en comparant simplement leurs salaires à ceux payés à une autre époque ou dans d'autres pays ; le salaire ne constitue en effet que l'un des éléments du problème, rendu très complexe par l'organisation particulière de l'U.R.S.S. Je ne m'attarderai donc pas à une comparaison de chiffres. Mais il me paraît intéressant de comparer les divers systèmes de rémunération. Si l'on examine celui qui est en vigueur en Russie, on constate qu'il ne diffère pas essentiellement de ceux pratiqués

dans le même pays avant 1914 ou dans les pays capitalistes actuellement. Tous comportent des salaires directs et indirects. Cependant le système russe se distingue par une importance et une variété plus grandes du salaire indirect donnant à l'État plus d'action sur la vie privée de l'ouvrier, renforçant la tutelle à laquelle il est soumis. Il semble que le salaire direct soit réduit à une valeur telle que son attribution dans le budget familial est fixée de façon invariable : il suffit à peine à satisfaire les besoins les plus pressants de la vie matérielle. Et le surplus est payé, non en espèces, mais en nature : de la sorte c'est l'employeur et non le salarié qui décide de la destination à donner à ce salaire.

Le système russe est remarquable aussi par l'importance extraordinaire qu'il accorde aux facteurs propres à stimuler la production. L'établissement des salaires, tant directs qu'indirects, est faite de telle sorte que la prime à la production soit toujours présente à l'esprit de l'ouvrier, les récompenses spéciales sont accordées en nature aussi, de façon à augmenter l'effet publicitaire. Le corollaire de cette politique de salaires est d'amener des différences considérables, et du reste voulues, dans les rémunérations et dans les conditions de vie des salariés. On constate donc que, loin de tendre à l'égalisation des salaires et à la suppression de la contrainte au travail, conformément à l'un des principes fondamentaux du socialisme, l'U.R.S.S. a appliqué à ce point de vue les principes traditionnels des régimes capitalistes, mais en les poussant bien au-delà de ce qui a été fait jusqu'ici dans n'importe quel pays. Car elle ne se contente pas d'utiliser l'aiguillon des salaires, elle a recours à tous les moyens pour accroître la contrainte exercée sur le salarié : propagande intensive et distribution publique de blâmes ou de récompenses honorifiques : le travailleur médiocre est presque un criminel, tandis que l'ouvrier de choc est un héros.

La révolution d'octobre était cependant purement marxiste, et pendant les premières années on a essayé d'uniformiser, dans une certaine mesure, les salaires et on a supprimé complètement le travail aux pièces. Ce n'est que progressivement que ces principes ont été abandonnés jusqu'à en arriver à une application poussée à l'extrême limite de principes exactement opposés. Ici aussi, on peut dire que la « ligne » communiste présente un point de rebroussement.

LE LOGEMENT.

Les fonctionnaires et les ouvriers sont logés dans des immeubles appartenant à l'Etat. Ils ne choisissent pas leur logement ; celui-ci leur est assigné, et le loyer est fixé non pas d'après l'importance du logement, mais d'après le salaire de l'occupant. Si la famille de celui-ci compte plusieurs salariés, ce qui est le cas habituel, c'est le salaire du membre de la famille gagnant le plus qui sert de base à la détermination du loyer.

En général, le loyer varie entre 8 à 15 % de ce salaire. Dans certains cas, du reste très peu nombreux, des salariés se groupent en coopérative pour faire construire des logements qu'ils habitent en commun ; il semble donc alors que la propriété foncière soit plus ou moins rétablie, tout au moins dans certaines limites de valeur et peut-être de temps. La même chose se produit pour les paysans des Kolkhozes, mais je n'ai pas trouvé de précisions à ce sujet.

Le Gouvernement a établi une norme de 8 à 9 m² de surface de plancher par habitant, qu'il considère comme un minimum nécessaire et qu'il faut s'efforcer d'atteindre. Ce minimum est cependant loin d'être atteint et la question des logements compte parmi les plus mal résolues.

D'après des moyennes officielles établies pour des centres industriels importants, tels que des usines occupant une population de l'ordre de 50.000 personnes (ouvriers et familles), la moyenne varie de 2 à 6 m².

Par exemple, d'après Citrine, aux Usines d'Automobiles de Gorki la moyenne est de 5,5 m², dans une partie et de 3,5 m² dans une autre ; à l'Usine de tracteurs Orjoknikidzie : 5,3 m² ; pour la région de Bakou on tombe à 2,2 m² par personne.

Cette insuffisance de logement provient de ce que les faibles moyens de production dont dispose le Gouvernement suffisent à peine à suivre l'accroissement de la population. Les chiffres ci-dessus se rapportent à l'année 1934. Or, pour la période de 1926 à 1933, on avait construit le quart des locaux qui auraient été nécessaire pour assurer 9 m² par personne aux habitants constituant l'accroissement de la population : la norme tombait donc pour ces habitants nouveaux à 2,25 m² par personne. Pour la période de 1933 à 1937 le programme de construction

en cours d'exécution en 1935 suffisait pour assurer 4,5 m² par habitant nouveau. Il y avait donc un certain progrès sur la période précédente, mais aucune amélioration n'était à prévoir par rapport à la situation en 1935.

Le manque de superficie s'aggrave du fait que les chambres sont souvent assez grandes, ce qui empêche tout isolement et augmente encore la promiscuité. Il est fort rare de trouver moins de 2 personnes par chambre et les cas les plus fréquents correspondent à 3, 4 et même 5 personnes par chambre. Dans certaines régions, des baraquements servent de dortoir et abritent des populations très importantes, atteignant plusieurs dizaines de milliers de personnes. Les dortoirs comportent 10 à 20 lits; les deux sexes sont parqués séparément mais il arrive souvent que l'on trouve, soit dans le dortoir des hommes, soit dans celui des femmes, un ou deux ménages, parfois avec des enfants, séparés du reste de la chambrée par un rideau.

Les renseignements ci-dessus sont extraits du livre de Citrine. Legay, qui a visité d'autres régions, et notamment les centres miniers du Donetz, cite par exemple : dans une seule pièce, très exigüe, deux familles avec enfants; dans une autre chambre, une famille de neuf personnes; en général de 2 à 6 personnes et souvent 2 ménages par chambre.

Les constatations de Smith sont du même ordre.

Le confort de tous ces logements est naturellement fort réduit; la seule commodité assez généralement répandue est l'éclairage électrique. Dans les immeubles récents on trouve assez souvent le chauffage central et quelquefois une distribution d'eau froide. Jamais de salle de bain ou de douches, ni d'ascenseurs; parfois les emplacements sont prévus mais les installations n'existent jamais. Les water-closets sont toujours communs à plusieurs logements et dans un état d'entretien indescriptible. Dans beaucoup de logements aucun local n'est prévu comme cuisine, et lorsqu'il y a une cuisine elle est commune à plusieurs logements et généralement utilisée à un autre usage; on fait la cuisine sur des réchauds à pétrole dans les chambres habitées.

L'absence de qualité des maisons, même toutes récentes, est aussi marquant que le manque de quantité. Citrine a été particulièrement frappé par ce fait : le travail a l'air inachevé et exécuté par des amateurs plutôt que par des professionnels; les briques ne sont pas alignées, les boiseries jouent et sont dis-

jointes; des maisons construites depuis moins de deux ans sont déjà délabrées. Legay fait la même constatation.

Au milieu de cette indigence générale, on rencontre quelques exceptions, mais chaque fois qu'une famille dispose de deux ou trois chambres, ou occupe un logement un peu plus confortable que les autres, il s'agit d'un cas spécial : fonctionnaire ou ouvrier spécialisé, contremaître ou ingénieur; ou bien il s'agit d'un ouvrier ayant fait construire son logement à ses frais par un groupement coopératif.

Si au lieu de se borner à l'enquête de Citrine, officielle et patronnée par les autorités, on accepte les témoignages de Smith et de quelques autres voyageurs, on constate que le tableau est encore plus sombre et il apparaît que la répartition des logements est dictée par des principes qui n'ont avec l'équité que de lointains rapports.

Quoi qu'il en soit, et même en écartant les témoignages douteux il est indiscutable que, sous le rapport du logement, la Russie actuelle ne supporte en rien la comparaison avec les démocraties occidentales. Je sais que nous avons encore, même en Belgique, où nous ne sommes pas en retard en matière de logement, des taudis où des familles entières logent dans une chambre; mais ce sont là des exceptions qui touchent un pourcentage infime de la population et que les pouvoirs publics s'efforcent de faire disparaître. Et je sais aussi que l'immense majorité de notre population ouvrière est logée dans des maisons dont les plus pauvres sont infiniment supérieures aux logements des ouvriers d'élite de Russie.

Si nous comparons maintenant la Russie d'aujourd'hui à celle d'avant-guerre, je suis moins catégorique. Les conditions de logement du peuple y étaient extrêmement mauvaises; à Saint-Pétersbourg et à Moscou on louait les chambres par « coin » et il n'était pas rare de trouver un ou plusieurs occupants dans chaque coin.

Dans les grands centres industriels, les maisons ouvrières étaient souvent des taudis. Cependant, sans être des exceptions, ces logements abominables n'étaient pas aussi généralisés qu'ils semblent l'être aujourd'hui. A côté de maisons misérables, j'ai connu en Russie beaucoup de maisons ouvrières parfaitement décentes. Enfin, il ne faut pas oublier que la population ouvrière était bien moins nombreuse qu'aujourd'hui et que si elle était

en partie sacrifiée au point de vue habitation, cette partie ne représentait qu'un bien faible pourcentage de la population totale. La majorité, les paysans, étaient souvent moins à l'étroit et il est probable qu'encore aujourd'hui ils sont moins mal logés que les ouvriers. Mais à côté de ces deux catégories sociales, il y en avait d'autres, aujourd'hui disparues ou aussi mal logées que les ouvriers, telles par exemple que les commerçants, les petits artisans, les employés, les professions libérales, etc. Ces gens représentaient une partie appréciable de la population, et ils jouissaient d'habitations sinon confortables, du moins bien supérieures à celles de la majorité de la population actuelle.

Il n'est pas possible de négliger ce fait en comparant le standing moyen de la population à deux époques différentes.

Et je crois que l'on peut affirmer sans crainte que, si la situation actuelle n'est peut-être pas beaucoup plus mauvaise que celle de jadis, elle n'est en tous cas pas meilleure. Le jugement le moins sévère que l'on puisse porter à son sujet, c'est qu'elle constitue un nivellement par le bas.

Il est juste d'ajouter que la situation n'empire plus, et semble même s'améliorer puisque pour la période de 1926 à 1933, la surface disponible par habitant nouveau était inférieure à la moyenne, tandis que pour la période 1936-1937 elle est double de la précédente et de l'ordre de la moyenne générale. Cependant, il est à craindre qu'il faille de très nombreuses années avant d'atteindre effectivement la norme, cependant bien faible, de 9 m² par habitant, surtout si l'on tient compte que la qualité des maisons construites depuis la révolution est telle que sous peu les plus anciennes d'entre elles commenceront à exiger des réparations capitales, sinon un remplacement intégral.

(A suivre.)

L'Evolution et l'Avenir de l'Obstétrique^(*)

PAR

M. le Docteur Jean SNOECK,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Le Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles et la Faculté de Médecine m'ont fait l'honneur de me confier l'enseignement de l'obstétrique. Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier les Autorités Universitaires de m'avoir choisi pour accomplir cette tâche et de les assurer de mon entier dévouement à notre Université, à ses principes fondamentaux et à son enseignement. Mes sentiments de reconnaissance vont, tout particulièrement, au corps professoral de la Faculté de Médecine qui a bien voulu me reconnaître quelques titres à la chaire d'Obstétrique.

En réunissant la chaire de théorie des accouchements à celle de la Clinique Obstétricale, le Conseil d'Administration de l'Université et la Faculté de Médecine sont revenus à une tradition heureuse, interrompue depuis quelques années seulement à la suite de circonstances particulières.

Les progrès remarquables accomplis par la physiologie obstétricale au cours de ces dix dernières années, ont eu très rapidement des retentissements importants en pathologie et en thérapeutique obstétricale. Il était, par conséquent, logique d'attribuer au même titulaire l'ensemble des matières que comporte l'enseignement de la physiologie et de la pathologie de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ; cette façon de faire devant donner plus d'unité à cet enseignement.

Mais ce retour à une tradition, que je qualifiais d'heureuse il y a un instant, rend plus délicate la tâche qui m'attend et plus

(*) Leçon inaugurale de la Chaire d'Obstétrique, faite le 25 octobre 1937.

lourdes les responsabilités nouvelles qui me sont dévolues. J'ai, en effet, le singulier honneur de succéder à deux obstétriciens éminents, Messieurs les Professeurs V. COCQ et Auguste WEYMEERSCH.

Permettez-moi de souligner les regrets que le départ de M. le Professeur COCQ laisse parmi ses collègues et ses élèves, la manifestation dont mon prédécesseur fut l'objet il y a quelques mois, à l'occasion de sa dernière leçon, est le témoignage évident des sympathies et de l'affection dont il était l'objet dans cette Faculté, à laquelle il était attaché depuis tant d'années.

M. le Professeur WEYMEERSCH ! Pendant cinq ans, j'ai eu le privilège et la joie d'être votre collaborateur direct à la Clinique d'Accouchements de l'Université ; pendant cinq ans j'ai travaillé avec enthousiasme sous votre direction à la fois savante, ferme et bienveillante. Les sentiments d'affection et de reconnaissance que votre ancien adjoint vous témoigne aujourd'hui qu'il est appelé à vous succéder, ne sont qu'un trop faible reflet de la gratitude qu'il désirerait vous manifester.

Dans un moment, je vais aborder le sujet proprement dit de cette première leçon ; qu'il me soit permis de vous dire, M. le Professeur, que l'Obstétrique que nous avons vécue sous votre direction au cours de ces dernières années me paraît renfermer les éléments essentiels et fondamentaux de ce que sera l'Obstétrique de l'Avenir : une connaissance toujours plus exacte de la physiologie de la parturition, un respect quasi religieux de la fonction naturelle qu'est l'accouchement, enfin l'abandon d'un certain nombre d'interventions obstétricales qui ne sont que trop souvent, et malgré nos désirs, embryotomies déguisées ; abandon au profit d'interventions chirurgicales, lesquelles décidées à bon escient et exécutées correctement, sauvegardent mieux les intérêts de la mère et de l'enfant.

Mesdemoiselles les Etudiantes,
Messieurs les Etudiants,

Si j'ai choisi comme sujet de cette leçon l'Evolution et l'Avenir de l'Obstétrique, c'est que je voulais, au seuil de ma carrière professorale, essayer de fixer et de définir brièvement devant vous la somme de nos connaissances obstétricales actuelles. Je sais bien qu'il est difficile d'arriver en toutes choses à

une précision mathématique et que, en particulier, la vérité biologique n'a rien à faire avec la vérité géométrique. Mais il y a dans notre art, au delà de ce qui est contingent et sujet à variations, des vérités acquises, des techniques fixées, des faits dont l'enregistrement est possible, dont l'objectivité ne prête plus à discussion, dont l'interprétation même ne peut varier ni suivant les longitudes ni suivant les latitudes. C'est par l'étude de l'évolution de l'obstétrique au cours des siècles que ces faits vont le mieux nous apparaître que certaines techniques vont prouver leur valeur, que peut-être quelques vérités vont se montrer immuables.

Ce travail de classement terminé, nous pourrons plus aisément, non pas définir l'Obstétrique de l'Avenir, mais l'entrevoir, car nous connaissons mieux les objectifs nouveaux à atteindre, les domaines encore pleins d'inconnues, les faits en discussion, les interprétations douteuses.

Le désir de soulager et de porter aide à la femme en travail d'accouchement est si naturel, je dirais même si instinctif, qu'il faut admettre que les débuts de l'art des accouchements remonte beaucoup plus loin que l'histoire de la médecine ne le laisse supposer. L'obstétrique, dans sa forme la plus primitive, est certainement aussi vieille que l'espèce humaine. Elle était entièrement contenue, à ces époques lointaines, dans l'aide que les femmes âgées apportaient par leurs conseils ou leurs manœuvres aux femmes plus jeunes, à l'occasion de leur accouchement.

Ce sont les papyrus, dits médicaux, datant du XIV^e siècle avant Jésus-Christ qui renferment les renseignements les plus anciens se rapportant aux accouchements. Et la lecture de ceux-ci laisse entrevoir un développement remarquable de l'art des accouchements chez les anciens Egyptiens. Les problèmes cardinaux et essentiels de l'Obstétrique étaient déjà posés à cette époque et avaient reçus des solutions en harmonie avec les connaissances anatomiques, avec les moyens médicaux, avec les conceptions philosophiques et religieuses du moment. La durée de la grossesse est connue; la façon de calculer le terme probable de l'accouchement à partir de la date des dernières menstruations est minutieusement exposée. On y trouve la description de l'accouchement ainsi que des données très intéressantes sur les suites de couches, l'allaitement maternel et l'allai-

tement mercenaire. On y voit rapportées de nombreuses prescriptions médicales, la façon de soigner les menaces d'avortement, les médicaments et les techniques destinés à provoquer l'interruption de la gestation ou l'accouchement prématuré, enfin les substances et les techniques anticonceptionnelles y sont longuement exposées.

Je vais vous montrer, par deux exemples, l'intérêt de ces recherches historiques.

Dans la description de l'accouchement, revient souvent la notion d'accidents convulsifs, de crampes, d'attaques et il est recommandé aux sages-femmes d'avoir toujours à portée de la main un coin de bois destiné à être placé entre les dents de la parturiente dès l'apparition des crises convulsives. Ceci n'évoque-t-il pas très exactement l'éclampsie puerpérale et certaines précautions qui de nos jours encore font partie des soins usuels donnés à ces malades ? Ainsi donc, l'éclampsie, cette affection encore et toujours mystérieuse, est vieille de plus de 30 siècles, et depuis 30 siècles elle accompagne et vient compliquer la parturition, sans que nous ayons pu lui opposer une thérapeutique causale et certainement efficace.

Autre sujet d'étonnement. On trouve dans un des papyrus médicaux conservés au Musée de Berlin, une recette permettant de faire le diagnostic de la grossesse chez la femme et même de préciser le sexe du fœtus. Voici cette recette : la femme supposée enceinte arrosera journellement de ses urines une coupe contenant de l'orge et une coupe contenant de l'épeautre. Si en un laps de temps déterminé, les grains germent dans les deux coupes, la femme est enceinte ; si l'orge pousse le plus rapidement, il s'agira d'un garçon, si c'est l'épeautre, d'une fille ; enfin, si ni l'un ni l'autre de ces grains ne germe, la femme n'est pas enceinte.

Or, Mesdemoiselles et Messieurs, il y a quelques années seulement que nous connaissons l'action stimulatrice de la folliculine sur la croissance de certaines plantes et il y a à peine 10 ans que nous savons combien l'urine de la femme enceinte renferme de grandes quantités de folliculine.

Le problème de l'extraction instrumentale du fœtus ne semble pas avoir été abordé par les Egyptiens, ou du moins il ne reste aucune trace de techniques obstétricales comparables à l'application du forceps. Mais, et ceci est tout à fait curieux,

il existe parmi les objets recueillis au cours des fouilles faites dans les hautes vallées des Andes, des instruments dont les dimensions et la forme ressemblent étrangement au forceps primitif de Peter CHAMBERLEN. Ces objets, à destination médicale, proviennent sans aucun doute d'une civilisation précédant celle des Incas. Ainsi donc, à l'époque pré-incaïque, soit à une période largement antérieure à la civilisation de l'ancienne Egypte à laquelle je viens de faire allusion, le problème du forceps aurait déjà reçu une première solution.

Chez les peuples civilisés de l'Antiquité, les Grecs, les Romains, les Hébreux, l'Obstétrique a subi une évolution particulière due principalement au fait que la pratique des accouchements était exclusivement réservée aux sages-femmes. Les médecins de l'Antiquité n'intervenaient que lorsque l'art de la sage-femme était dépassé par les événements obstétricaux. Alors, et seulement dans les cas désespérés, on rompait avec les traditions et les coutumes pour faire appel à un médecin. Celui-ci ignorait tout de l'Obstétrique normale et ne connaissait de l'Obstétrique pathologique que les situations sans issues pour lesquelles il était appelé. On se rend facilement compte des difficultés et des déboires qui venaient régulièrement compliquer la tâche redoutable et ingrate du chirurgien. On comprend également que dans ces conditions l'art des accouchements n'attirait que médiocrement les grands esprits médicaux de l'époque et que ceux-ci préféraient limiter leur activité à de longues discussions théoriques sur certains thèmes obstétricaux.

Et ce véritable divorce entre la pratique journalière des sages-femmes et les discussions hippocratiques va arrêter l'évolution de l'Obstétrique pendant près de 15 siècles, en dehors de la très courte période où, sous l'impulsion de l'École d'Alexandrie et de Soranus d'Ephèse, l'Obstétrique de la Rome Antique atteindra un développement remarquable.

Une notion, considérée comme fondamentale par Hippocrate, est la théorie suivant laquelle le fœtus sort de l'utérus au cours de l'accouchement à la suite de mouvements actifs principalement des membres inférieurs : les jambes prenant appui sur le fond utérin. Cette conception était en contradiction formelle avec les constatations cliniques des sages-femmes de l'École d'Alexandrie notamment, mais que pouvaient-elles seules contre l'opinion et l'autorité d'un maître aussi éminent ? Et voyez

les conséquences redoutables de ces théories prononcées ex cathedra et sans tenir compte des faits : puisque d'après Hippocrate la présentation du sommet du fœtus était la seule permettant les mouvements actifs des membres inférieurs indispensables à l'accouchement spontané, toutes les autres positions et présentations étaient dystociques et impliquaient, ipso facto, une manœuvre tendant à ramener la tête vers le détroit supérieur : la version par manœuvre externe était née. Et si celle-ci échouait, il y avait lieu de procéder au morcellement instrumental du fœtus sans plus attendre, puisqu'en vertu du verdict d'Hippocrate, un accouchement spontané était impossible.

Ce n'est que lorsque Soranus d'Ephèse, auteur du plus ancien livre traitant de l'art des accouchements, reconnut le bien-fondé des constatations des sages-femmes de l'Ecole d'Alexandrie, sur la possibilité de l'accouchement en présentation du siège, que les opérations mutilatrices sont abandonnées pendant un certain temps. Mieux encore, il a été assez rapidement établi que dans certains cas il y avait avantage à transformer en présentation du siège telle ou telle présentation moins favorable. Soranus d'Ephèse décrit et conseille la version podalique interne (qui devait être réinventée 14 siècles plus tard par Ambroise PARÉ) ainsi que l'extraction du siège.

Malheureusement, un siècle après cette période d'éclat, les enseignements du plus grand accoucheur de l'Antiquité sont oubliés. La version podalique interne n'est plus pratiquée et l'Obstétrique retombe sous l'influence hippocratique et y restera jusqu'à la Renaissance.

Pendant tout le Moyen Age, les Ecoles de Médecine pourtant fameuses de Salerne, de Naples, de Padoue, de Paris, de Montpellier, donnent un enseignement obstétrical absolument indigent, purement théorique, formé d'un mélange de préceptes d'Hippocrate, de Galien, d'auteurs grecs et arabes, le tout discuté et commenté à l'infini sans aucun souci de contrôle ou de confrontation avec les faits cliniques. C'est le triomphe du principe d'autorité en matière médicale, c'est-à-dire la négation même de l'esprit scientifique.

Durant toute cette période, l'art des accouchements, considéré comme inférieur, est entièrement laissé aux sages-femmes, à leurs manœuvres empiriques, à leurs croyances, à leurs super-

stitutions; le médecin ou le chirurgien barbier n'intervenait que pour extraire par fragments et pour le plus grand dommage des mères, les fœtus qui se refusaient à suivre les théories hippocratiques.

Au début du XVI^e siècle, alors que le vent frais de la Renaissance souffle sur l'Europe, trois ordres de faits vont donner à l'Obstétrique une impulsion nouvelle et en modifier profondément l'évolution.

Tout d'abord en 1513, Eucharius ROESSLIN, médecin à Worms, publia le premier livre pour sage-femme écrit en langue allemande, c'est-à-dire en une langue populaire, et destiné aux femmes qui journellement pratiquaient l'Obstétrique. Ce premier livre fit faire à l'art des accouchements un pas décisif en permettant une confrontation entre les faits observés par les sages-femmes et les nébuleuses théories hippocratiques, galéniques et arabes. Le Strasbourgeois REIFF en 1545 et le Zurichois RUFF en 1554 font paraître à leur tour des traités à l'usage des sages-femmes.

Ainsi, et pour la première fois depuis Soranus d'Ephèse, il existait à nouveau un recueil écrit de la somme des connaissances obstétricales du moment.

En second lieu, grâce au labeur souvent périlleux des anatomistes fameux de cette période : VESALIUS, EUSTACHIUS, FALLOPIUS, de nombreuses erreurs et d'innombrables théories ont été battues en brèche. En donnant à la médecine une base anatomique nouvelle, ces savants ont également facilité à l'Obstétrique l'heureuse évolution qui s'est manifestée à partir de cette époque.

Enfin un homme va jouer un rôle prépondérant dans la Renaissance de l'Obstétrique traditionnelle grâce à l'importance de ses travaux, à leur valeur et surtout par son influence personnelle. Ambroise PARÉ a consacré, à côté de son immense activité chirurgicale, l'un des 45 volumes de son œuvre à la « Génération de l'homme ». Il invente, ou pour mieux dire il réinvente et justifie la version podalique interne, cette merveilleuse intervention préconisée 14 siècles auparavant par Soranus d'Ephèse et l'Ecole d'Alexandrie, mais tombée dans l'oubli à l'époque de la décadence romaine.

C'est sous l'influence d'Ambroise PARÉ que l'action des hommes qui se sont voués à l'art obstétrical ne s'est plus limitée à

un travail d'ordre essentiellement manuel et généralement foeticide. Progressivement il s'est développé chez certains chirurgiens de la Renaissance une mentalité d'accoucheur avec le désir de mieux connaître et de mieux comprendre les phénomènes physiologiques qui accompagnent la grossesse et la parturition. Au point de vue social deux facteurs interviennent pour faciliter ce progrès ; d'une part une section pour accouchements, la première Maternité, est organisée à l'Hôtel-Dieu de Paris. Et encore que cette section ne soit pas destinée à l'enseignement, son fonctionnement va contribuer puissamment à initier à l'Obstétrique normale un grand nombre de chirurgiens ; d'autre part, il se fait une véritable petite révolution dans les mœurs : les princesses de sang, les dames de la noblesse et de la bourgeoisie ne veulent plus être accouchées par des sages-femmes, mais par des médecins, par des accoucheurs spécialisés. L'ensemble de ces facteurs favorables se trouvent réunis en France, et pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, l'Ecole Française d'Obstétrique va briller d'un éclat tout particulier.

François MAURICEAU, le plus célèbre des accoucheurs français de l'époque, Paul PORTAL, Pierre AMAND, pour ne citer que les plus connus, illustrèrent remarquablement l'Ecole de l'Hôtel-Dieu. Pour la première fois dans l'histoire de l'Obstétrique, les accouchements dystociques sont pratiqués par des médecins possédant parfaitement l'Obstétrique normale. Aussi les manœuvres obstétricales sont-elles progressivement codifiées, leurs indications se précisent, l'emploi des instruments de morcellement se restreint, le mécanisme de l'accouchement normal dans les différentes présentations commence à être bien connu.

Parallèlement à l'influence exercée sur la pratique obstétricale journalière par Ambroise PARÉ et par les travaux de l'Ecole de MAURICEAU, un homme véritablement génial, le Hollandais Hendrik VAN DEVENTER recueille dans un traité d'Obstétrique intitulé : « Nieuw licht voor Vroed-meesters en Vroed-vrouwen (1701) », l'ensemble des données anatomiques et physiologiques de l'époque ainsi que les techniques obstétricales, leurs indications, leurs résultats. Il soumet les unes et les autres à une discussion serrée tout en étudiant pour la première fois et de façon objective les différents bassins des femmes, leurs déformations et le retentissement de celles-ci sur la marche de l'accouchement. Bref, il met l'Obstétrique sur un plan scienti-

fique. A l'empirisme, fait place l'esprit critique qui au lieu de vouloir plier les faits aux théories, déduit de ces faits des règles de conduite et des indications thérapeutiques.

L'invention du forceps par Peter CHAMBERLEN dès le début du XVII^e siècle et, indépendamment de cet auteur anglais, par notre compatriote Jan PALFYN de Courtrai en 1722, devait mettre entre les mains des accoucheurs à la fois le meilleur et le pire des instruments.

Je vous ferai grâce de l'histoire du forceps, de ses perfectionnements, de ses modifications. Cette histoire commence avec CHAMBERLEN et PALFYN, elle se poursuit pendant tout le XVIII^e siècle, une partie du XIX^e siècle et de nos jours encore, de temps en temps un nouveau modèle de « tire-tête » est offert à notre admiration (DEMELIN, KJELLAND).

Dès le début de l'emploi du forceps, deux tendances se sont fait jour. D'une part, l'Ecole Française du XVIII^e siècle qui disposait entre autres du forceps de Levret, instrument puissant, construit pour des applications de force et capable de surmonter tous les obstacles; d'autre part, l'Ecole Anglaise représentée particulièrement par SMELLIE, dont le forceps plus court, plus léger, moins robuste, ne pouvait intervenir qu'après un travail préalable et efficace de la Nature. En France, c'était l'adresse, l'art de l'accoucheur qui étaient appréciés; en Angleterre, c'était toujours à la Nature qu'on faisait le plus confiance.

La multiplication des accoucheurs qualifiés, l'ouverture d'un grand nombre de Maternités tant en France qu'en Allemagne, la vulgarisation de l'emploi du forceps, devaient fatalement entraîner des excès dans l'interventionnisme. Les progrès incessants et véritablement merveilleux de la technique opératoire obstétricale pendant le XVIII^e siècle, avait mis au second plan l'accouchement naturel. L'influence modératrice et temporisatrice d'un SMELLIE ou d'un HUNTER n'avait pas atteint le Continent. C'est à Jean-Louis BAUDELOCQUE en France et à BOËR en Allemagne, que nous devons la réaction devenue indispensable contre l'interventionnisme radical qui régnait vers le milieu du XVIII^e siècle chez la plupart des accoucheurs. Ces auteurs ont également eu le mérite de doter l'Obstétrique de bases anatomo-physiologiques solides et d'avoir fait un premier essai de discrémiation scientifique entre les possibilités de la

Nature et les indispensables interventions instrumentales ou manuelles.

Pendant le XIX^e siècle, l'évolution de l'Obstétrique va recevoir une impulsion nouvelle à la suite de la découverte de l'anesthésie générale d'abord et des travaux de PASTEUR et LISTER ensuite. L'emploi de l'anesthésie générale à l'éther et au chloroforme a rendu les opérations obstétricales moins brutales, parce que moins rapides, *donc moins traumatisantes pour l'enfant*, et faites sur des malades en complet relâchement musculaire, *donc moins dangereuses pour la mère*.

Vingt ans avant la découverte de l'antisepsie par LISTER, un médecin juif de Vienne Ignaz Philipp SEMMELWEIS avait senti puis démontré, par de patientes observations cliniques, le rôle déterminant de la contagion exogène dans l'étiologie de l'infection puerpérale. SEMMELWEIS ne recueille que sarcasmes et moqueries malgré le courage et la ténacité qu'il met à défendre ses conceptions. Des milliers et des milliers de mères ont encore dû payer de leur vie l'incompréhension des contemporains de SEMMELWEIS avant que les idées de Joseph LISTER ne fussent appliquées à l'Obstétrique. Quelques chiffres vont mieux vous faire comprendre l'importance de ce problème.

Tandis que du temps de SEMMELWEIS la mortalité maternelle par infection puerpérale atteignait jusqu'à 30 % de l'ensemble des accouchées d'une Clinique, de nos jours l'infection puerpérale est devenue une rareté et la mortalité maternelle, dans nos Maternités modernes, est inférieure à 1 pour mille.

L'introduction de l'anesthésie générale et l'asepsie ont enfin permis aux obstétriciens d'aborder le grand problème de l'opération césarienne avec quelques chances de succès. Depuis bientôt 50 ans, l'opération césarienne a conquis droit de cité en obstétrique opératoire. Des modifications de technique, de meilleures indications, des soins pré- et post-opératoires plus minutieux, ont réduit à peu de chose la mortalité de cette belle intervention, si longtemps accompagnée d'une réputation à la fois terrible et magnifique.

Mais le débat qui s'est élevé au XVIII^e siècle entre les partisans des forceps de force et les temporisateurs, s'est ranimé sous une forme nouvelle à la fin du siècle dernier et au début du XX^e siècle, entre les partisans des méthodes obstétricales

classiques et ceux qui recouraient plus volontiers, parfois trop volontiers, à l'intervention chirurgicale.

Aujourd'hui comme hier, deux tempéraments s'affrontent. Les uns par une patiente observation s'attachent à mieux discerner les limites du normal et de l'anormal. Leur tendance est de respecter l'évolution naturelle des phénomènes tenus pour physiologiques et de n'agir activement que devant la menace ou l'apparition précise d'un état pathologique. L'application de ces principes fait de nous, dans l'immense majorité des cas de la pratique journalière, des témoins attentifs, et, limite notre action à quelques gestes électifs, efficaces et justifiés. Les autres, forts des brillants résultats immédiats obtenus dans des conditions particulièrement favorables de milieu, d'assistance ou d'habileté personnelle, par nos techniques perfectionnées d'anesthésie, paraîtraient presque, aux yeux d'observateurs malveillants, regretter la fréquence des maternités heureuses dans leur terminaison naturelle (COUVELAIRE).

Chose curieuse et à première vue paradoxale, ce sont les Cliniques Universitaires qui dans l'ensemble défendent et pratiquent le plus la temporisation; et c'est la pratique obstétricale privée et individuelle qui, malheureusement j'en suis fermement convaincu, cède trop souvent à un interventionnisme injustifié. Voici quelques chiffres qui viendront à l'appui de ce que j'avance, ils proviennent de la Maternité Universitaire dirigée par M. le Professeur WEYMEERSCH et ont été recueillis au cours des années 1933-1936.

Ans.	Nombre accouch.	Décès mères.	Décès enfants.	César.	Versions.	Basio-tripsie.	Forceps.
1933	782	1	25	28	6	2	50
1934	687	0	24	20	7	2	30
1935	682	1	22	22	6	0	31
1936	776	1	40	19	3	1	41
Total:	2927	3 (0,10%)	111 (3,79%)	89 (3,04%)	22 (0,78%)	5 (0,17%)	152 (5,2%)

Ces chiffres ont besoin de quelques mots de commentaires. Ils démontrent l'abandon de la plupart des techniques obstétricales compliquées et mettent en évidence le faible pourcentage des applications de forceps ainsi qu'une légère augmentation des interventions par voie abdominale. Ceci ne souligne-t-il pas la disparition de l'Obstétrique de force, de l'Obstétrique où

l'habileté manuelle personnelle et un facteur de chance non négligeable jouaient un si grand rôle jadis, et son remplacement par une Obstétrique à la fois plus temporisatrice dans les cas normaux et subnormaux et plus franchement opératoire lorsque les conditions cliniques font prévoir un accouchement dystocique préjudiciable à la santé et au développement ultérieur de l'enfant ?

Les interventions obstétricales avant la Renaissance avaient le souci presque exclusif de ne pas tuer la mère. Au cours des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, les progrès de la technique obstétricale permirent non seulement de diminuer notablement la mortalité maternelle mais aussi d'améliorer progressivement le pronostic obstétrical du fœtus. Ces progrès sont résumés dans l'aphorisme célèbre de PINARD : « *La basiotripsie sur l'enfant vivant a vécu* ».

De nos jours, non seulement nous devons tendre à mettre au monde des enfants vivants, mais il nous faut viser plus loin, nous devons éviter aux nouveau-nés, dans la mesure du possible, tout traumatisme grave de façon à permettre à l'enfant un développement normal tant au point de vue physique que psychique, et ceci sans augmenter les risques maternels. On sait à l'heure actuelle combien chez les primipares en particulier, des applications de forceps par exemple, faites pourtant dans de bonnes conditions et suivant une technique impeccable, ont parfois des retentissements lamentables sur le développement mental de l'enfant.

*
* *

Nous devons donc pratiquer l'Obstétrique en *eugénistes*. Et pour cela, nous avons à respecter scrupuleusement le déroulement physiologique de l'accouchement ; à bannir de nos techniques toutes les manœuvres qui visent au record de vitesse, à la suppression de tout effort de patience, car ces manœuvres impliquent toujours l'emploi de la force.

Pouvons-nous, pour terminer, esquisser brièvement ce que sera l'Obstétrique de l'Avenir ?

Que deviendront les techniques opératoires ? Vont-elles encore évoluer et présenter de ces progrès qui bouleversent brusquement le cours des choses ? Je ne le pense pas. Les

limites exactement déterminées du problème de l'accouchement qui revient toujours et en dernière analyse à faire passer un mobile de poids, de taille et de position variables, au travers d'un anneau osseux dont les dimensions et les formes ne présentent que des variations également définies et bien connues, ces limites, dis-je, ne laissent pas beaucoup de place à l'imagination créatrice de techniques nouvelles. Et depuis trois siècles que ces problèmes mécaniques préoccupent les obstétriciens, toutes les combinaisons possibles ont été vraisemblablement tentées. Au contraire, de nos jours un lent processus de sédimentation et de clarification s'est fait et il a entraîné une simplification dans le choix des opérations pratiquées couramment, tout en améliorant singulièrement le rendement de celles-ci. Aussi depuis une vingtaine d'années, les obstétriciens peuvent penser à autre chose qu'à la technique opératoire. L'œuvre accomplie à ce point de vue est certes admirable, c'est elle qui constitue les fondements de l'Obstétrique de chaque jour. Toutefois, il est probable qu'il y sera peu changé dans l'avenir. Mais à côté de ces domaines explorés, connus et définis, que d'inconnues encore ? Que de notions imprécises ? Que de belles recherches en perspective.

Je sais qu'en abandonnant la voie traditionnelle de l'Obstétrique mécanique et anatomique, je m'engage sur un terrain plein d'embûches et de dangers. Beaucoup d'esprits, en apparence excellents, s'efforcent encore de prononcer le divorce entre ce qu'ils appellent la pratique et la science, comme si l'une ne reposait pas essentiellement sur l'autre. Toute l'évolution de l'Obstétrique ne démontre-t-elle pas à suffisance que les progrès de l'art des accouchements n'a été possible qu'en relation directe des progrès de l'anatomie, de la physiologie, de la bactériologie, de la chimie même ? Pourquoi en serait-il autrement dans l'Avenir ?

Les progrès accomplis depuis 10 ans dans la connaissance des vitamines et des hormones sexuelles commencent seulement à avoir en Obstétrique quelques timides applications. Nous ignorons encore l'influence de la plupart de ces éléments sur la physiologie de la femme enceinte, sur le développement du fœtus in-utero, sur le déterminisme de tel ou tel trouble de la grossesse. La physiologie de la parturition présente une autre lacune,

véritablement stupéfiante quand on y réfléchit. Nous ignorons encore pourquoi à un moment donné, en moyenne 280 jours après la fécondation, les contractions utérines de la grossesse jusqu'alors irrégulières et indolores vont devenir régulières et progressivement plus douloureuses et plus longues. Bref, nous ignorons *tout* du déclenchement physiologique du travail de l'accouchement. S'agit-il de phénomènes hormonaux à point de départ fœtal ou maternel ? S'agit-il simplement d'un phénomène mécanique de distension utérine et de pression intra-ovulaire ? S'agit-il de troubles circulatoires au niveau du placenta ? Mystère.

Enfin toute la pathologie gravidique et particulièrement le chapitre des prétendues toxémies gravidiques n'est encore que suppositions, hypothèses et empirisme thérapeutique.

Les sujets de recherches et de méditations ne manquent donc pas. Ils sont d'autant plus attachants qu'ils se rapportent directement au mystère même de la vie et à son origine.

Mais, me direz-vous, ces recherches ne sont-elles pas réservées à quelques privilégiés, travaillant dans l'atmosphère silencieuse de laboratoires spécialisés, loin de la clinique journalière, de ses soucis et de ses fatigues ? Nous autres, obstétriciens, pouvons-nous espérer apporter une contribution valable au travail de demain ?

Voyez-vous, Mesdemoiselles et Messieurs, dans une science d'observation comme la médecine, il n'y a pas de différence à établir entre le savant et le praticien ; ce qui a une signification, ce n'est pas l'étiquette que l'on porte, c'est la valeur de l'esprit qui observe ; il y a des esprits justes et des esprits faux. En clinique comme en science pure, comme dans la vie, il y a ceux qui observent et ceux qui n'y parviennent jamais. Les uns font de bons médecins, de bons biologistes, de bons accoucheurs ; les autres ne feront jamais que de mauvais savants et de mauvais praticiens.

Le divorce n'est pas entre la pratique et la science, entre la recherche du bien des malades et la vérité biologique, il est entre les esprits justes et les esprits faux. Il n'y a vraiment pas de raison pour que les savants soient tous d'un côté et les cliniciens tous de l'autre.

Et si pour ma part, je garde encore toute ma tendresse pour les femmes qui pleines d'espérance et de sérénité joyeuse attendent sans crainte l'heure des suprêmes douleurs et acceptent avec une volonté parfois stoïque, d'être les premières à entendre le premier cri de l'être qu'elles ont nourri de leur sang, je ne perds néanmoins pas de vue que le véritable problème actuel de l'Obstétrique est une meilleure connaissance des lois qui règlent la physiologie de la femme enceinte.

Vous voyez, Mesdemoiselles et Messieurs, que les champs que nous avons à moissonner ensemble s'étendent à l'infini et portent de superbes récoltes, fruits du labeur obscur, persévérant et souvent anonyme de nos prédécesseurs.

L'Art Urbain (*)

PAR

Adolphe PUISSANT,

Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles.

Depuis le temps des premières civilisations, les hommes ont créé des villes ; ils ont dû les agrandir, les modifier, les améliorer, les reconstruire. S'aidaient-ils de règles, de préceptes, de doctrines ; possédaient-ils une science définie, un art particulier ? Peut-être !

Mais certainement, entre la volonté de créer et le sol sur lequel il fallait construire, le génie de nos ancêtres s'inclinant devant des nécessités absolues, usait de bon sens, de talent et, conscient ou non, gardait toujours une certaine unité d'expression.

Il semble qu'à chaque question posée on trouvait spontanément, sur place, la réponse adéquate : la ville était bien adaptée à ses besoins et cette parfaite adaptation lui conférait du caractère et souvent de la beauté.

Aujourd'hui nous souffrons d'un mal « urbain » — le cadre de l'ancienne cité est insuffisant — le cadre nouveau s'adapte mal.

Nos villes sont immenses et désordonnées : elles sont vastes et pourtant étriquées ; elles sont riches et remplies de misères ; elles ont d'énormes besoins et des charges écrasantes ; elles absorbent toutes les activités et elles inoculent les maladies les plus meurtrières.

Sans doute des maux semblables ont assailli les villes anciennes, mais aujourd'hui l'homme peut déterminer la cause du mal — il possède les moyens de le combattre : Il veut vivre dans un cadre meilleur, mieux ordonné, plus sain, plus commode, plus beau...

(*) Leçon d'introduction au cours d'art urbain donnée le 3 novembre 1937.

Le secret des anciens nous échappe ou bien, s'il n'est pas de secret, le problème qui se pose est un problème nouveau qu'il faut étudier.

Cette recherche d'un état de choses meilleur, s'est l'urbanisme.

Je vais essayer de situer son domaine dans le cadre de nos études.

*
**

La Rome des Césars est à son apogée : l'Empire s'effondre.

La ville est prise par les Barbares : elle est pillée. Le Byzantin vient y prendre des colonnes, des statues, des marbres, des bronzes, des pierres et des métaux précieux. Des seigneurs de moindre importance puisent à la même source et répandent aux quatre coins du monde des fragments d'architecture et de sculpture. La ville est prise par les Barbares : elle est pillée. Ses habitants ont fui — ils reviennent — ils s'installent dans la ville en ruines ; les guerres et les pillages continuent.

Les siècles passent : Rome ne tente plus personne, mais c'est encore une richesse ; c'est une carrière ; des fours à chaux s'installent ; les pierres taillées, moulurées, ornées, sculptées, les colonnes et les statues alimentent les fours ; cette industrie prospère et fournit à toute l'Italie de quoi construire des villes.

Il faut des centaines d'années de ce régime de pillage et de destruction systématique pour anéantir Rome.

Anéantir? Non. Le peu qu'il en reste est encore impressionnant et a permis des restitutions par dessins et maquettes de la Cité qui fut si longtemps le centre du monde.

Immense, d'une richesse fabuleuse, la Ville, si jamais il en fut, constitue-t-elle pour nous un document urbanistique de premier ordre? Dans notre recherche actuelle, pour l'organisation matérielle du Monde où nous vivons, cet antique exemple est-il de première importance?

Nous sommes si loin des Romains. Notre organisation sociale, économique est si différente : notre mentalité, nos besoins, nos aspirations n'ont plus rien de commun avec le monde romain, nos possibilités matérielles sont d'un ordre totalement différent des leurs. Il est impossible de concevoir la moindre de nos activités sociales actuelles évoluant dans ce cadre ancien.

Alors, la leçon de l'antiquité est-elle pour nous lettre morte?

Les Romains, ces bâtisseurs par excellence, qui ont fondé partout des colonies — qui ont couvert le monde de villes fastueuses — qui ont doté ces villes de toutes sortes d'édifices d'intérêt public : théâtres, thermes, basiliques — et quels édifices — qui chauffaient leurs maisons suivant des principes que nous essayons d'appliquer aujourd'hui ; qui ont construit des égouts qui servent encore ; des chaussées indestructibles ; des canalisations d'eau alimentaire qui sont des œuvres d'art admirables, ces Romains, n'ont-ils rien à nous apprendre ?

Et avant eux toute cette prodigieuse antiquité depuis les Egyptiens jusqu'aux Grecs et, après eux, tout cet extraordinaire Moyen-Age qui a créé nos villes — nos villes à nous — là où nous sommes à présent, et cette période de la Renaissance dont le cadre, quoique fissuré est encore là, debout !

Notre mentalité, nos besoins, nos aspirations, nos possibilités matérielles sont différentes à des degrés divers et parfois opposés à ceux de toutes les générations qui nous ont précédés, quelle que soit la période de temps qui nous sépare d'elles.

Alors, la leçon du passé est-elle pour nous lettre morte ?

Le problème qui se pose aujourd'hui est tellement plus vaste. Nos villes sont aussi peuplées que ne l'étaient jadis les pays et d'ailleurs, il ne s'agit plus de villes : il s'agit des agglomérations, des régions, des pays entiers.

Les besoins se multiplient avec les possibilités de les satisfaire. Mieux : les possibilités sont telles que toute demande, tout besoin, tout espoir si vaste qu'il soit, semble réalisable. Le monde se transforme et le cadre du monde doit être transformé.

Le monde, avant nous, ne s'est-il pas transformé ? Des problèmes industriels, économiques, sociaux se sont posés pour nos ancêtres — d'une autre façon, à une autre échelle — je le veux bien. Les questions de transport, de circulation, d'alimentation, de défense, toutes les questions qui nous occupent ont été résolues par nos ancêtres, suivant leurs besoins, leurs nécessités, leurs possibilités, et ces possibilités n'étaient pas si minces : les Pyramides, l'Isthme de Corinthe, le Pont du Gard, le Canal du Midi...

Mais il s'est fait que le rythme assez lent de ces transformations s'est mis tout d'un coup à s'accélérer, le monde s'est transformé avec rapidité et le cadre n'a pu se transformer aussi rapi-

dement : *nous n'avons pas pu suivre* — l'augmentation de la population, de l'industrie, le chemin de fer, l'automobile, l'avion — cette rapidité est devenue de la vitesse et... *nous sommes débordés...!*

Les anciens dominaient ces problèmes. Nous sommes dominés par eux. Voilà le fait nouveau. Voilà le drame.

Aujourd'hui, malaise social, nécessité de réorganisation, le cadre dans lequel évolue la société est vétuste, étroit, mal adapté et peut-être mal adaptable. L'existence de ce cadre même peut retarder notre évolution, il semble peser sur nos destinées.

Il faut étudier cela attentivement : c'est une œuvre considérable. La documentation, l'étude de cet état de chose, demande une somme de connaissances assez importante et d'ordres très divers. L'examen des moyens de réagir est non moins important, non moins considérable.

Il faut grouper, coordonner ces connaissances ; il faut unifier cette recherche.

Pour voir clair, il faut savoir. C'est une nouvelle science qui naît : l'urbanisme.

Science nouvelle, non par ce qu'elle s'applique à un domaine neuf ou original comme la radiologie par exemple, mais nouvelle en ce sens qu'elle s'intéresse systématiquement, avec méthode et dans le sens d'une certaine « rigueur scientifique » à un domaine exploré fragmentairement par d'autres sciences à des points de vue différents. La science de l'urbanisme rassemblera des connaissances établies, elle s'efforcera de les étendre, de les coordonner et de les adapter à un but d'application pratique : qui est l'organisation du cadre de notre vie sociale.

Ces connaissances, à rassembler dans un faisceau cohérent, il semble qu'on peut les concevoir en deux groupements : l'un, ayant pour base la sociologie, étudie le phénomène de haut avec l'historien, l'économiste, le juriste. Sa mission est de constater, de rechercher, de découvrir, de prévoir, de guider.

L'autre s'applique aux moyens d'exécution : à sa base est la science de l'ingénieur à laquelle le géographe, le géologue, l'hygiéniste viendront apporter leurs connaissances spéciales.

Cette esquisse, sommaire et rapide, n'a d'autre but que de situer l'urbanisme dans un domaine que nous reconnaissons sans peine d'ordre « scientifique ».

Il faut que l'urbanisme soit une science. Devant cette tâche de la réorganisation matérielle des cités, des régions, des pays : tâche importante, de la réussite de laquelle dépend la fortune des particuliers et celle de l'Etat, la prospérité du Pays ; il faut que nous soyons assurés du bien-fondé de nos projets ; il faut que nous soyons assurés de la réussite de nos efforts ; il faut que nous puissions nous appuyer, sinon sur la certitude absolue, du moins sur *le caractère de précision d'une science*.

Nous devons mettre en évidence les lois régissant l'urbanisme ; nous devons indiquer une doctrine dans ses applications et montrer le pouvoir de précision et de sûreté de cette science.

Après l'urbanisme vient l'urbanisation.

Il faut maintenant créer, il faut œuvrer, il faut construire.

Nous avons un programme. Nous avons une doctrine, nous connaissons nos éléments de construction, nos matériaux. Il faut mettre tout cela en œuvre suivant un plan bien établi.

Si la Science ne finit pas sur ce seuil, l'Art ici commence.

Civilisation égale : précision.

Le besoin de précision ne peut toutefois se satisfaire de formules à l'emporte-pièce ou de définitions lapidaires qui sonnent comme des axiomes ou des lois révélées.

Il est une de ces définitions — qui touche à ma profession — et que je vous livre comme étant une imposture :

« L'architecture est l'art de construire », c'est concis, mais c'est faux.

Imaginons une construction faite avec art, c'est-à-dire avec toutes les ressources que la science met à la disposition du constructeur. Le mot « art » indique bien ici la méthode pour faire un ouvrage, pour exécuter ou opérer quelque chose selon certaines règles, et ce quelque chose est ici : construire.

La construction sera faite avec les meilleurs procédés, les meilleurs matériaux, par les meilleurs ouvriers : elle sera indestructible et pourra parfaitement être... calamiteuse, si le programme qui la commande est mal établi, si les locaux qu'elle abrite sont mal ordonnés.

Concision pour concision, et avec toutes les réserves que je viens de faire à propos des définitions à l'emporte-pièce ; j'aimerais mieux : « l'architecture est la science de composer les édifices ». Cette science de la composition, aidée par l'art de construire, c'est proprement l'art architectural.

Composer, c'est choisir, c'est ordonner, c'est créer. La composition est à la base de tous les beaux-arts, c'est l'art lui-même. Le même mot désigne parfois l'artiste, l'artisan, l'ouvrier (pour le peintre par exemple). Sauf dans le monde de la musique ou « instrumentiste », chef d'orchestre et compositeur, artistes tous les trois, désignent respectivement l'exécutant, le dirigeant, le créateur.

Le compositeur est le créateur. D'après un programme donné, avec une technique déterminée, il fait une œuvre d'art (œuvre qu'il exécutera lui-même ou laissera exécuter par d'autres).

La science de l'urbanisme prépare à la réalisation urbanistique qui est une œuvre d'art.

Ponts et Chaussées, Voies et Travaux, Eaux et Forêts, Génie Civil... œuvres d'art? Et cette fois, sans jouer sur les mots, il ne s'agit pas seulement d'ouvrages d'art, il s'agit d'une question artistique.

Oui, ce sont des œuvres d'art ou devraient l'être.

Oui, tout cet urbanisme en action, cet urbanisme vivant, cet urbanisme créé, que l'on voit, que l'on touche, dans lequel on vit, les ponts et les chaussées, les canaux et les ports, les villes et les villages sont des œuvres d'art ou le doivent être.

La preuve? Cinq mille ans d'histoire, le monde entier nous la donne : depuis l'Allée des Sphinx jusqu'à l'Avenue des Champs Elysées, depuis les aqueduc romains jusqu'aux ponts de l'ingénieur Freyssinet, depuis les murs de Mycènes jusqu'aux fortifications de Vauban, depuis les jardins de Babylone jusqu'à ceux dessinés par Le Nôtre, toutes les œuvres des hommes ont eu ce même souci d'art et beaucoup sont de purs chefs-d'œuvre.

Composition monumentale décorative : Toutes les œuvres urbanistiques peuvent ou devraient pouvoir porter ce titre et cela ne signifie pas seulement de pompeuses ordonnances symétriques, mais toute recherche ayant comme but une joie des yeux, une harmonie, une jouissance esthétique, et je n'excepte pas l'Idéale cité future, la grande Ville moderne ou l'humble cité ouvrière. S'il faut résoudre des problèmes sociaux, économiques, techniques, des problèmes d'hygiène et de circulation, il faut résoudre en même temps, par la même occasion, le problème esthétique. Ainsi en a-t-il été dans les Cités antiques et dans les Villes du Moyen-âge. Ici, malgré un apparent désordre, malgré une spontanéité qui semblerait le fait du hasard, il se révèle de

telles beautés dans les ensembles, dans les points de vue, dans les arrangements de rues, de places publiques, de tours et de beffrois qu'il ne peut être mis en doute qu'une volonté humaine n'ait aidé puissamment ce prétendu hasard.

Je ne me laisse pas, croyez-le, subjugué par le charme des ruines, des vieilles pierres, des toits branlants et des tons passés. Je fais la distinction qu'il faut d'avec l'archéologie, les souvenirs historiques ou littéraires ou la beauté picturale.

Je ne donnerai pas comme argument la beauté des panoramas, des vues d'ensemble des villes, où la lumière, la couleur, les tons, le ciel, le nuage, la mer, la campagne où tant de circonstances peuvent influencer notre jugement. Pourtant, de certaines villes, dont le caractère s'est bien accusé, se dégage, de la seule vue d'ensemble, une franche impression d'art, d'un art collectif, d'un art « social » dont l'accent est différent de la beauté picturale ou pittoresque. Ainsi Bruges, Gand, Florence ou Venise, Tunis, Kairouan.

Beauté dans l'aspect d'ensemble, beauté dans chaque partie, beauté dans chaque construction, nous devons souhaiter cela aux œuvres de l'art urbain et, ne nous abusons pas sur la portée de ce souhait. Ce n'est pas seulement les beaux immeubles rassemblés qui font une belle ville, ce n'est pas l'individualisme, l'originalité, la personnalité des œuvres qui comptent — au contraire, c'est la mesure, c'est l'unité dans la conception, dans le caractère, dans l'allure — c'est la relation et la dépendance de chaque partie à un ensemble, de chaque ensemble à un tout. Le jour où, après avoir parcouru une ville, vous pouvez lui appliquer une épithète qui la caractérise et qui donne l'accent de son aspect d'ensemble, de ses carrefours, de ses monuments, de ses maisons, le jour où vous direz : telle ville est grave, austère, farouche ou claire, lumineuse, ouverte ou même mélancolique, triste, mystérieuse, ce jour-là vous avez certainement vu une belle ville.

Hélas! nous en avons vues, il en reste, mais leur nombre diminue. La ville moderne, la même partout, est désordonnée, sa croissance s'est faite sans esprit. Comme nous n'avons pu la guider, nous n'avons pu la construire.

Ici aussi nous sommes débordés.

Que doit être cet art de l'urbanisme? Je ne peux pas le définir, je n'ai pas de formules, je n'ai pas de recettes, je n'ai pas

de solution toute faite. Mais je sais qu'il existe, qu'il est là, mais qu'il se cache; qu'il faut pour le trouver de la patience et du travail; je sais qu'il ne se laisse découvrir que par ceux qui savent et qui s'effacent devant lui. Je sais qu'il est fait d'opportunité, du respect de la nature et de l'humanité, qu'il est grand et modeste, qu'il est changeant et divers, qu'il se renouvelle sans cesse, qu'il est fils du passé et ne lui ressemble pas, qu'il est insaisissable comme l'Idéal même.

A l'exactitude, à la précision, à la fermeté de la science de l'urbanisme, il convient non pas d'opposer l'inquiétude de l'artiste mais d'ajouter le choix du talent, la science du compositeur, le bonheur de l'inspiration.

Dans cette recherche d'art, dans cette science de la composition, il faut des guides, des lumières, des repères, des références, des exemples, voir des modèles. Il faut une base, ici comme là, et une base aussi large, aussi profonde, aussi étendue que possible.

Je veux bien que la machine, les machines, le machinisme soit incorporé dans cette base, mais je me refuse à n'admettre que cela. J'affirme que le travail, l'effort de nos ancêtres est toujours valable. J'affirme que la leçon qu'ils nous donnent est la grande leçon. Je prétends que nous trouverons souvent la belle solution de *nos* problèmes par l'étude et la compréhension des belles solutions qu'ils ont données à *leurs* problèmes.

Les anciens n'ont pas toujours respecté les œuvres de leurs pères, la mode fut toujours tyrannique. Tout n'est pas parfait de ce que nous a légué le passé, mais il semble que le passé le plus récent soit le moins susceptible de nous servir de guide.

Je suis convaincu de ce que nous avons beaucoup plus à apprendre de l'examen de l'Acropole d'Athènes que de l'étude de la Ville de New-York.

L'Acropole, ce rocher grand comme une de nos places publiques qui porte depuis deux mille ans le mystère de la perfection.

New-York, cette ville immense qui, à part Broadway, ce chemin des ânes, comme dit M. Le Corbusier, New-York, malgré son pittoresque vertical et la pathétique beauté de son port à la tombée du soir, New-York, le prototype de la ville moderne, *n'a rien à voir, n'a rien de commun avec l'art de l'urbanisme.* Ce n'est qu'un lotissement, un immense lotissement, le plus

grand lotissement du monde, le plus coûteux, le plus luxueux, mais certainement pas le plus beau.

L'urbanisme, Art ou Science? C'est l'un et l'autre : c'est une science dans l'enfance, c'est un art vieux comme le monde.

*
**

Cette constatation va-t-elle orienter notre recherche?

En Belgique, comme partout ailleurs, nous attendons beaucoup de la nouvelle science mais le sort nous a particulièrement favorisés naguère, au point de vue de l'art.

Nous avons eu Ypres, cette merveille. Nous avons Bruges, cette perle. Nous avons Gand, la plus belle, Tournai, Malines, Lierre et tant d'autres. Anvers, la fastueuse métropole, grande agglomération qui est, paraît-il, une ville d'avenir, mais qui est encore dominée par le triangle de l'Hôtel de Ville, de Notre-Dame et du Steen.

Bruxelles, la capitale, ville du Moyen-âge, terminée par la Grand'Place, ville moderne inaugurée par la Place Royale et le Parc. Bruxelles qui se transforme d'une façon radicale : les travaux du canal ont modifié profondément les bas quartiers ; la jonction crée un palier intermédiaire entre le haut et le bas de la ville ; de hauts immeubles hérissent partout l'horizon poussant au hasard des spéculations..., hélas...!

Où allons-nous? Il est grand temps de travailler.

La confiance de l'Université m'a valu le périlleux honneur de diriger une partie de ce travail et la séance d'aujourd'hui doit avoir pour but de déterminer le sens du cours d'« Art urbain ».

Je pourrais intituler ce cours : « La maison et le monde ».

La maison, l'abri humain, le foyer, le home qui contient toute l'intimité de la famille, toute la personnalité de l'individu, les joies de l'enfance, le refuge de la jeunesse, la tranquillité de l'étude, le charme du repos.

Le monde, le domaine de l'humanité, toutes les maisons, l'agitation sociale, les échanges, le travail en commun, les fêtes populaires.

La maison et ses relations avec le monde, les besoins de l'individualité conjugués avec ceux de la collectivité, la complexité

de la vie du citoyen dans l'harmonieux équilibre de la Cité.

C'est le programme même du cours d'« Art urbain ».

La maison sera notre point de départ. Nous parlerons du problème du logement, du taudis et de l'habitation à bon marché.

Nous définirons l'habitation qui est la cellule urbanistique, comme la famille est la cellule sociale.

La maison plantée sur le sol nécessitera tout de suite l'examen de multiples questions : la nature du sol et du sous-sol, la configuration de la surface, le paysage, le site et l'orientation, l'ensoleillement. Nous verrons ainsi les conditions urbanistiques naturelles. Quelques maisons contiguës appelleront une série d'autres questions de clôture, de lotissement, d'accès à la voirie et de services communs.

Ce seront des conditions immobilières.

Quelques rangées de maisons poseront le problème social avec les plaines de jeux, les écoles..., le problème foncier avec les plus-values, l'expropriation, le remembrement, le problème administratif avec les règlements sur la bâtisse, et entretemps la voirie publique, le lien qui nous rattache au monde nous fera entrer dans le terrain des traces urbanistiques.

Après avoir analysé les éléments, nous étudierons des ensembles modestes et les réactions des différentes « conditions » les unes avec les autres.

Nous continuerons notre analyse en étendant son domaine : les établissements, les bâtiments, les services publics et les multiples aspects que revêt la voirie suivant ses fonctions, l'équipement de cette voirie, les carrefours, les places publiques, les parcs, les problèmes des transports.

Nous analyserons les grands ensembles, théoriquement d'abord, puis spécialement en étudiant des problèmes actuels et surtout ceux qui se posent dans notre pays.

Nous terminerons par l'exposé de l'urbanisme régional et nous rejoindrons ainsi le vaste monde.

Une seconde partie du cours sera la synthèse : nous étudierons des cas, nous créerons, nous ferons de l'urbanisation.

D'autres cours vous diront les mobiles des hommes, le pourquoi des choses. La vie sociale vous sera représentée et les besoins économiques et la rigueur du droit et les mystères de l'administration. Votre jeune science trouvera à s'appliquer à l'étude détaillée des systèmes et des constructions de tout l'ar-

senal technique des agglomérations humaines et l'étude de l'évolution des villes déroulera devant vous la merveilleuse histoire de la civilisation écrite par les pierres de nos vieilles cités.

Dans sa première partie, le cours d'« Art urbain » est purement descriptif. C'est un cours de technologie s'appliquant à une matière considérable par son étude et son importance mais que l'on peut, à la rigueur, démonter comme on démonte une machine.

Nous essayerons de montrer « le mécanisme urbain » et nous opposerons notre recherche à la vieille mécanique un peu boiteuse de nos villes actuelles.

Je vous dirai pourtant qu'il faut traiter le sujet avec prudence.

Les villes sont des organismes vivants que l'on a souvent comparés au corps humain (« la Ville, cette inconnue »), organismes vivants dont les conditions de naissance, sont déterminées, dont les conditions de croissance sont étudiées, organismes vivants dont certains, rabougris, végètent; d'autres ont une vie ralentie qui peut s'éteindre ou s'épanouir suivant différentes circonstances; d'autres ont une vie saisonnière, ils s'endorment l'hiver comme des marmottes ou se terrent pendant l'été. Certains ont connu la Fortune et la Gloire et vivent de leur passé et d'autres se sont développés violemment, aspirant tout autour d'eux: ils dominent la région, la province, le pays, s'accroissent toujours, monstrueusement, reculent toujours plus loin les limites de la vie urbaine, d'une façon continue, étonnante, inquiétante.

Certaines villes nous donnent le spectacle émouvant de la maladie, de l'agonie et nous connaissons des villes mortes.

Il y a des squelettes de villes qui se dessèchent sous le soleil.

Organisme vivant qui s'accroît des apports extérieurs, mais qui vit aussi de sa propre substance; ayant besoin de nourriture qu'il doit assimiler, il sécrète des humeurs indispensables à sa propre vie, organisme qui se transforme sans cesse, qui doit se transformer pour vivre, se modifier sans arrêt sous peine de mort, qui doit s'adapter toujours et qui connaît des malaises, des maladies locales qu'il faut guérir ou opérer.

Organisme vivant qui s'est développé au hasard, sans aide, sans méthode, et qui s'encombre de plasmas grouillants, de tumeurs malsaines, de cancers rongeurs.

Les villes sont comparables aux hommes, semblables parfois, il n'en n'est pas d'identiques. Chaque cas sera un cas d'espèce

et la similitude va jusqu'à la façon de soigner le malade : l'auscultation, le diagnostic..., le traitement.

L'étude des réalisations urbanistiques comprend trois stades qui sont trois fonctions de l'urbanisme requérant, chacune d'elles, des connaissances, une préparation, une discipline différentes.

D'abord il s'agit de connaître le mal, de poser la question. Il faut faire des enquêtes aux points de vue démographique, commercial, industriel ; au point de vue des transports, de la circulation, etc... Il faut déterminer les besoins de la Cité dans leur ordre d'urgence... et les prévisions d'avenir. Il faut rassembler les enquêtes, les coordonner pour établir un programme, programme qui doit être protégé administrativement, juridiquement.

Ceci est l'œuvre de l'administrateur..., œuvre qui très souvent est imparfaite, incomplète, voire inexistante... *Cette carence est d'ailleurs la cause de tout le mal.*

Après cette étude dont l'importance est capitale viendra l'étude du plan, plan d'ensemble, plan directeur, plan d'aménagement et d'extension, œuvre de l'architecte. Celui-ci, après examen du dossier préparatoire, après examen du terrain « opératoire », propose des tracés. Il devra interpréter les données du problème, y mettre de l'ordre, choisir les prédominances, adapter le site aux besoins imposés, faire œuvre d'art..., c'est son métier.

Enfin le troisième stade est celui des travaux que l'ingénieur exécute.

Il faut fixer au sol la voie publique, la couvrir, la garnir par au-dessus, par en dessous.

Les canalisations, les ponts et viaducs, les châteaux d'eau, les centrales électriques, les gazomètres et les usines d'épuration, les réservoirs et les multiples organismes que requiert la vie des agglomérations : tout cela doit être mis au point, fixé scientifiquement.

Le cours d'art urbain trouve son domaine dans le second stade. Il ne pourra ignorer le premier dont il dépend ; il devra posséder les éléments du troisième : la science appliquée à l'urbanisme.

Cette science, comme les autres, évolue avec les découvertes, avec les besoins, avec les nécessités : elle fournit des matériaux, des procédés, des techniques. Son rôle est double : elle exécute

matériellement les conceptions qui lui sont imposées, mais les possibilités qu'elle découvre influencent les conceptions...

En évoquant la technique, la science appliquée, nous nous présentons le formidable outillage moderne et, dès à présent, nous reculons les bornes des possibilités. Formulez les plus vastes programmes, concevez les projets les plus audacieux : rien n'est impossible à réaliser.

Je le veux bien. Rien n'est impossible, et si le nombre des « civilisés occidentaux » diminue, les besoins augmentant de ceux qui restent, donnent encore de l'espoir à l'urbaniste audacieux.

Nous verrons grand, nous verrons loin.

Mais, en dehors de quelques autres réserves — que je réserve pour mon cours — je veux dès aujourd'hui opposer un témoin aux possibilités techniques, un témoin, une frontière, une borne et un guide : la Nature.

Evolution, révolution, progrès, découvertes : le monde marche vite : tout change. La nature ne change pas. Nous la dominons... Voire... Elle a des revanches terribles. Ei, si nous en sommes les maîtres, est-ce une raison pour la massacrer ?

Couches géologiques, bassins hydrographique, terrains boisés, vous êtes d'abord des éléments de beauté avant d'être des éléments urbanistiques ; collines, ravins, bouquets d'arbres, faut-il absolument vous enlever tout caractère ou vous détruire, pour faire de vous des terrains à vendre en petits morceaux ?

L'homme montre une telle âpreté à conquérir la nature qu'il risque de tuer cette poule aux œufs d'or. On constitue de grandes réserves pour protéger la flore et la faune. On peut concevoir la constitution de beaucoup de petites réserves. On peut faire intervenir des soucis d'hygiène, des besoins de beauté ; on peut invoquer la discrétion, et même le simple bon sens. C'est ce que je ferai.

En dehors de la nature « naturante », il y a la nature humaine, l'échelle humaine, le cœur humain, l'individualité.

L'urbanisme, art collectif, ordonnateur de besoins sociaux, doit régir les intérêts locaux, régionaux, nationaux, internationaux sans doute, mais il doit servir les hommes, tous les hommes, tous.

Si l'intérêt général doit primer les intérêts particuliers, il n'est pas d'intérêt supérieur qui puisse ignorer les intérêts spéciaux.

S'il faut contraindre la nature, s'il faut contraindre les hommes, c'est que l'étude nous aura prouvé qu'il n'est pas d'autres solutions, mais il faut d'abord chercher toutes les autres solutions.

Il faut aussi savoir réparer. Si nous abattons un taudis, bâtissons deux maisons. Si nous abattons un arbre, plantons-en dix.

Messieurs,

La matière de notre cours est vaste, multiple et, je crois, d'un haut intérêt humain. Nous devons souvent faire appel à des connaissances antérieures et demander des lumières sur une foule de sujets. Notre attention ne pourra jamais se distraire sur un seul point de vue : nous devons toujours concilier tous les points de vue. Nous nous appuierons sur le passé, nous essayerons de fixer le présent mais nous devons toujours nous garder pour l'avenir.

Vous arrivez bien tard : beaucoup de réparations doivent être faites, beaucoup d'erreurs doivent être corrigées qui se font aujourd'hui et se feront encore demain et peut-être arriverez-vous encore trop tôt ; l'âge héroïque de l'urbanisme n'est pas terminé, la tâche n'en est que plus belle...

Le monde cherche, tragiquement, une nouvelle organisation. Un jour viendra ou l'établissement de ce nouvel ordre demandera à l'urbanisme le cadre matériel qui lui conviendra.

Etudiez, travaillez. Il faut que vous soyez prêts à tracer sur le sol, l'empreinte du nouveau pas humain.

Variétés

Bergson et Varendonck

I.

L'influence de M. Bergson sur les psychologues n'est plus niée depuis les travaux de M. Mourgue. Les psychologues belges l'ont-ils subie ? La réponse est malaisée à faire.

Rares sont, en Belgique, les psychologies cohérentes. Et parmi celles-ci, plusieurs se fondent sur une pensée philosophique trop rigide, dont l'origine n'est point la psychologie même. Ainsi, quelque réalistes que soient certains aspects du thomisme, encore cette philosophie offre-t-elle des solutions préconçues.

Le point de départ du bergsonisme est l'observation de la vie intérieure. Par là, d'intention et de fait, cette philosophie était en mesure d'influencer la psychologie : M. Bergson eut d'ailleurs, de première heure, un disciple belge en la personne de G. Dwelshauvers. Les rapports entre ces deux penseurs sont assez connus (1). Mais M. Bergson influença encore un psychologue belge qu'une mort prématurée enleva à une œuvre à moitié élaborée. Ce qui en subsiste nous permet cependant d'en prévoir l'achèvement.

J. Varendonck, né à Gand, fut d'abord instituteur et publia quelques travaux pédagogiques (2). Travailleur acharné, il sentit l'insuffisance de sa culture. Il étudia la psychologie. Professeur à

(1) V. G. DWELSHAUVERS, *La synthèse mentale*, Paris, Alcan, appendices 1 et 2.
P. DECOSTER, *La synthèse mentale*, *Revue de l'Université libre de Bruxelles*, 1908-1909, p. 77.

G. DWELSHAUVERS, *Traité de Psychologie*, Paris, Payot, 1928, 1^{re} partie, chap. II, § 1, p. 95, note 1.

G. ESSERTIER, *La Psychologie*, collection : La science française, Paris, Payot, 1928.

J. BENRUBI, *Les sources et les courants de la philosophie contemporaine en France*, Paris, Alcan, 2 vol.

P. DECOSTER, La mort de G. Dwelshauvers, *Cassandra*, 27-2-1937.

(2) V. bibliographie ci-jointe.

l'école de pédologie, au moment de la gloire de Yoteyko, il se dirigea pendant quelque temps vers la sociologie. Attiré par le freudisme, il alla à Vienne écouter les leçons du célèbre psychiatre. Volontaire de guerre, il poursuivit, au front et en Angleterre, des recherches commencées pendant la guerre. Après l'armistice, il fut promu docteur en philosophie et lettres de l'Université de Leyde. Puis il alla conquérir à la Sorbonne le titre de docteur spécial en psychologie. Revenu en Belgique, il espérait être appelé à quelque chaire universitaire, lorsque la mort — due à des excès de travail — l'enleva. Dans une lettre au docteur Freud, dont nous avons pu lire la minute grâce à l'obligeance de M^{me} M. Matthyssens, Varendonck écrit qu'il avait formé sa « philosophie » lui-même. Cette phrase exprime bien le caractère de la pensée de Varendonck.

Au delà des études particulières, nous trouvons ici une psychologie au sens plein du terme, contenue dans « The psychology of day dreams » et « The evolution of mental faculties ».

Les recherches sur les sociétés d'enfants sont connues en Belgique. Au contraire, les œuvres maîtresses et originales de Varendonck demeurent trop peu lues. Elles furent accréditées cependant, à leur heure, auprès du public savant étranger, ainsi que nous l'a révélé la correspondance de Varendonck.

Il nous semble utile de reprendre l'œuvre de ce psychologue. Sans doute est-elle dépassée par la science actuelle. Mais elle présente un intérêt secondaire pour l'historien de la philosophie. Œuvre composite — ainsi que Varendonck la décrit lui-même dans la lettre citée — elle résulte d'influences diverses. Parmi celles-ci le bergsonisme (1) — plus que le freudisme occupe le premier rang. Nous allons rechercher : 1° comment Varendonck fut amené au bergsonisme ; 2° comment cette philosophie s'exprime dans la psychologie de notre auteur. Ce faisant, nous aurons esquissé les grands traits de l'œuvre originale de ce psychologue.

II.

Il y a deux voies pour pénétrer dans le bergsonisme. On peut partir de la psychologie (Données immédiates de la Conscience) ou de la biologie (Evolution créatrice).

(1) Cette double influence avait été remarquée déjà dans *Nature* (August 26th 1923) : « This book (*Evolution, etc.*) contains certain much valuable matter in the shape of introspective analysis, experimental investigations and critical examination of theories of the mental faculties. Dr. Varendonck leaves the impression of an enthusiastic and competent student of conscious processes. He takes Bergson and Freud as his directors... But unlike Freud he lays not emphasis on the sex motive, nor is he in any way obsessed with the idea of symbolism. »

La bibliographie citée dans les ouvrages de J. Varendonck, prouve que ce psychologue connaissait principalement les Données immédiates et Matière et Mémoire. Toutefois la biologie l'avait préoccupé, ainsi que le témoignent des articles sur la sociologie, où cette science est aperçue sous l'angle de l'évolution. J. Varendonck publia aussi une série d'articles sur l'enfant et l'évolution. Dans un de ceux-ci, il écrit :

« La psychologie pédagogique, en particulier, au lieu d'être une pure science descriptive, une sèche classification des facultés intellectuelles, doit — ainsi que cela s'est fait pour plusieurs autres sciences philosophiques — suivant la formule de Waxweiler en ce qui concerne la sociologie, « rechercher la vie » dans les phénomènes psychiques de l'enfance. Et ce ne sera sans doute pas le moindre des mérites de l'étude de l'évolution que d'avoir amené cette réorganisation scientifique dans notre instruction populaire » (1).

On sait que M. Bergson opéra le saut de la psychologie à la biologie en 1907, en écrivant *l'Evolution créatrice*. La théorie de la durée, en son passage à la métaphysique, devint la théorie de l'élan vital. En même temps M. Bergson justifiait la durée. La vie (2), d'origine psychique, s'élance par son propre effort de création. Elle est un élan, au sein duquel se situent les durées particulières, constituant les individus — êtres et choses — de l'univers. J. Varendonck ne cite *l'Evolution créatrice* qu'en 1921, dans la thèse qu'il présenta à la Sorbonne (*Evolution of conscious faculties*). Mais l'essentiel de sa psychologie se trouve déjà dans « *The psychology of day-dreams* », œuvre à laquelle il travailla pendant plusieurs années. Or, dans ce livre, le mécanisme de la pensée est réduit à une manifestation d'énergie universelle. L'auteur montre comment, au cours de l'évolution, le psychisme de l'animal est devenu la pensée humaine. Ce passage s'est opéré grâce au développement de la mémoire et à la mobilité des réactions humaines.

Comme les études de sociologie publiées par J. Varendonck, ne citent pas *l'Evolution créatrice*, il est permis de croire que J. Varendonck, sous l'influence des deux premiers livres de M. Bergson, a d'emblée, par une remarquable intuition, joint la psychologie et la biologie — branches qui, nous l'avons vu, le préoccupèrent également dès le début de sa carrière — à la manière de M. Bergson lui-même. Il y a de nombreux rapports entre l'élan vital et l'énergie

(1) V. J. VARENDONCK, *Het Kind en de Evolutieleer*, Gent, 1910, p. 53.

(2) BERGSON, *Evolution créatrice*, p. 279. Paris, Alcan.

RIDEAU, *Les rapports de la matière et de l'esprit dans le bergsonisme*, Paris, Alcan, pp. 128-129 (en note).

universelle de J. Varendonck. Intuition remarquable, en effet. L'auteur était peu au fait de l'histoire de la philosophie. Le post-kantisme ne pouvait le guider, en aucune manière, à la conception d'une métaphysique volontariste, issue de la raison pratique.

Ainsi, J. Varendonck était préparé doublement à subir l'influence bergsonienne;

1^o) directement, par le truchement des Données immédiates et la Matière et Mémoire;

2^o) indirectement par ses études sociologiques, à base de biologie.

Nous allons maintenant rechercher comment cette influence s'exerce — en fait — dans les deux œuvres maîtresses de l'auteur : *The psychology of day-dreams* et *The evolution of conscious faculties*.

III.

§ 1. — La conclusion de « *Psychology of day-dreams* » ramène à la préconscience et à l'inconscience. Les rêves éveillés en sont la manifestation. La psychanalyse aide à retrouver les schèmes directeurs de la pensée. Quelques affectives que soient nos rêveries, encore se laissent-elles se décomposer en associations dont l'ensemble se dessine finalement.

Au contraire, la conclusion de « *The evolution of conscious faculties* » place devant la pensée consciente. Les notions, peuplant la rêverie, sont un complexe de faits d'une espèce de mémoire, appelée par l'auteur duplicative, parce qu'elle double la réalité.

Dans la perception apparaît la mémoire synthétique, mémoire généralisant les états particuliers (1). Elle conduit à la conception. La conscience, chez l'homme, est issue d'elle. L'originalité de cette psychologie consiste dès lors à décrire le passage de l'inconscient au conscient. Mais ce passage s'opère sous la juridiction de la mémoire. Ainsi le bergsonisme s'accuse.

Une première objection nous attend ici. Sans doute Varendonck considère-t-il que la vie psychologique est une énergie fluente. Mais la durée bergsonienne est un courant dans lequel chevauchent des états différents en tension, mais qui ne se laissent pas décomposer à l'analyse. L'association des idées ne s'explique pas, dans une telle psychologie. Or, Varendonck décrit en associations retrouvées et schématisées les éléments des rêveries. Il y a opposition entre les deux conceptions. L'objection n'est pas valable.

(1) J. VARENDONCK, *The Evolution of conscious Faculties*, ch. I et II.

Le « stream of thought » de W. James se réclame d'une parenté avec la durée bergsonnienne (1). Ni M. Bergson, ni W. James n'ont nié cette parenté. W. James pose, au départ de sa théorie, que les associations s'opèrent sans que le contenu significatif des idées intervienne. « Les trois types d'association psychologique — écrit-il — se ramènent à trois degrés d'une même association physiologique : l'association du processus de la pensée en train de se faire avec la précédente » (2). Or, la description même de ces types est traitée schématiquement

Pour échapper à l'objection que l'association des idées n'aboutirait jamais qu'à faire de la mémoire, W. James montre que le raisonnement obéit au processus de l'association. Mais le raisonnement ne s'opère que grâce au contenu significatif des idées. Le même auteur propose un usage étendu de l'association dans l'éducation. Mais comment le faire sans recourir volontairement à la signification logique des éléments à associer ? Cet exemple prouve assez que la durée — prise en son acception psychologique — ne s'oppose point à un associationisme à traits rigides.

§ 2. — L'examen de la méthode employée par Varendonck et de sa conception de la mémoire nous prouvera plus péremptoirement l'influence que nous signalons.

Etablir l'évolution de l'inconscience à la conscience constituait l'originalité de la psychologie de Varendonck, disions-nous. Si inconscience signifie absence de conscience, notre psychologue est amené à montrer la naissance de la conscience. Mais il se refuse cette définition. Inconscience n'est autre que préconscience. Dès lors, l'essentiel de cette psychologie consistera à établir une hiérarchie de consciences. L'auteur admet, d'autre part, que l'intelligence existe à tous les degrés de l'échelle animale. Elle atteint son expression la plus complète chez l'homme, où elle signifie conscience de soi. La hiérarchisation des fonctions mentales constitue donc bien le propre de la méthode employée ici. L'artifice consiste à recourir à un procédé biologique bien connu. L'évolution phylogénétique vers la conscience supérieure s'opère, dans l'individu, de la préconscience à l'intelligence.

Aussitôt se dresse une objection à notre thèse. L'influence subie par Varendonck part plutôt de Stanley Hall. Pas plus que la précédente, cette objection n'est valable. Le recours à la loi phylo-

(1) Correspondance de W. James, *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1933.

(2) V. W. JAMES, *Principles of Psychology*, t. I, pp. 570-580.

W. JAMES, *Précis de Psychology*, pp. 382, 358, 362, 480.

W. JAMES, *Causeries pédagogiques* (le texte, auquel nous faisons allusion plus loin, se trouve p. 68).

génétiqne est implicitement admis par la plupart des penseurs, de formation biologique, au début de ce siècle. M. Bergson lui-même en fit usage. En effet, dans l'Essai sur les Données immédiates, il se livre à une critique de la psychophysique, qui traite des états psychiques comme s'ils étaient séparables et mesurables. Pour M. Bergson il n'y a que durée et ce qu'une psychologie fautive aperçoit, n'est que le temps. Le temps est la représentation schématique et abstraite de la durée, flux mouvant et concret. Il n'est tel qu'en usant de l'espace abstrait ou kantien. Il y a pourtant un espace concret, perçu dans l'étendue. En fait, il faut distinguer entre la perception de l'étendue et la conception de l'espace. Pour étayer cette idée, M. Bergson recourt lui aussi à l'évolution. L'animal perçoit l'espace sous forme d'étendue. Peu à peu, en montant vers les êtres supérieurs, l'esprit abstrait. L'homme est capable d'une conception abstraite de l'espace. L'espace, qui était subjectif dans l'étendue, peut dès lors prétendre à une idéalité transcendant l'espace concret.

Mais M. Bergson n'était arrivé à la conception de la durée qu'en soumettant le temps kantien à une critique, au nom de la psychologie. Il n'avait pas nié l'existence d'un espace concret. Dès lors, et parallèlement à la critique du temps kantien, il allait soumettre l'espace kantien à une même critique psychologique. C'est la tentative — rarement comprise par les commentateurs — de *Matière et Mémoire*. Or, dans les *Données immédiates*, M. Bergson avait indiqué une marche de concret à l'abstrait, à travers l'évolution. *Matière et Mémoire* recherche précisément comment ce passage peut s'opérer dans l'esprit humain. C'est la méthode employée par J. Varendonck. D'ailleurs le mécanisme même de cette évolution est semblable chez les deux auteurs. *L'Evolution créatrice* montre comment la vie naquit par son propre effort de création et comment elle s'épanouit jusque dans les vertébrés supérieurs. La suprématie que l'homme acquit sur les autres espèces est due à la mobilité de ses réactions et au développement de son intelligence.

De même chez Varendonck, l'ascension vers la conscience supérieure s'opère grâce à la motilité. Ainsi « l'accueil » — pour reprendre la terminologie de notre auteur — de l'idée dans la conscience est l'équivalent psychique de son passage dans le système moteur (1). La différence entre conscience et inconscience s'établit par rapport à la répression de certains mouvements. L'animal poursuit, grâce à sa conscience, son adaptation au monde

(1) J. VARENDONCK, *The Evolution, etc.*, pp. 150 et ss.

extérieur. Mais chez l'homme, la conscience est à l'origine de la conscience de soi et de la volonté. Ces deux fonctions consistent en une inhibition de mouvements. Ainsi l'évolution de la pré-conscience à la conscience suit une marche opposée à celle de la motilité. La conscience augmente avec la répression des mouvements.

Si la motilité permet le développement phylogénétique de l'intelligence, la conscience néanmoins, sans nier l'existence de cette motilité, en nécessite l'inhibition.

Ces quelques exemples prouvent l'importance de la motilité dans la théorie de J. Varendonck et étayent notre thèse.

§ 3. — Mais étudions cette évolution de plus près. Par quel mécanisme s'opère-t-elle ? Un acte pleinement conscient est dirigé. Il n'est pas automatique. La conscience est essentiellement une activité de choix. D'où son caractère discontinu. Mais choix implique mémoire. C'est cette fonction qui remplit le truchement dans l'évolution citée.

Trois stades jalonnent cette évolution :

- 1°) La perception ou stade inconscient;
- 2°) La conception ou stade conscient;
- 3°) L'invention ou stade volontaire.

Le point d'arrivée est la conscience de soi-même, qui nécessite une union de la conception et de l'invention. L'intervention d'une double espèce de mémoire rend possible l'ascension vers le troisième stade.

J. Varendonck admet, en effet, une mémoire duplicative à côté d'une mémoire synthétique (1). La première est présente dans les rêveries, dans le somnambulisme. Elle consiste dans la visualisation de faits vécus. Elle double la réalité vécue, en ce qu'elle la représente avec des détails limités dans le temps et dans l'espace. La seconde, au contraire, généralise et abstrait. Elle est issue d'un ensemble de perceptions, dont elle a rejeté les traits circonstanciés. Elle apparaît surtout dans la perception.

Ces espèces de mémoires — constatons-le aussitôt — ne sont autres que la mémoire pure et l'image-souvenir de M. Bergson. Dans *Matière et Mémoire*, en effet, le philosophe parallèlement à sa conception de la perception pure et de la perception image, établit une théorie de la mémoire. Des perceptions nouvelles pénètrent à chaque instant dans le courant de la conscience. Au moment précis de leur pénétration elles sont pures, c'est-à-dire qu'elles ont une

(1) J. VARENDONCK, *The Evolution, etc.*, ch. I et II, ch. IV.

acuité vraiment personnelle, qu'elles donnent une connaissance complète d'un objet. Mais à peine sont-elles dans le flux psychique, qu'elles perdent cette acuité, car elles sont ternies par le souvenir. Elles commencent dès lors à se généraliser et à s'abstraire. De son côté, le souvenir est pur avant qu'il n'appréhende la perception pure.

A chaque perception il s'illumine, un moment, d'une qualité concrète. Perception pure et mémoire pure permettent de passer à la connaissance complète de l'objet. Or, chez J. Varendonck, les mémoires duplicative et synthétique jouent le même rôle.

La parenté entre les deux conceptions est d'autant plus évidente que J. Varendonck cite *Matière et Mémoire* pour étayer ses propres conceptions de la mémoire.

Les quelques faits, que nous avons analysés, prouvent péremptoirement que J. Varendonck, préparé par ses études antérieures, subit l'influence bergsonienne d'une double manière :

1°) Méthodologiquement, en traitant selon une loi biologique la psychologie de la conscience ;

2°) Philosophiquement, en adoptant, quasi telle quelle, la théorie de la mémoire pure.

IV.

J. Varendonck mourut sans avoir achevé l'œuvre dont nous venons de retracer les grands traits. Il annonçait la publication d'un ouvrage : *The psychology of invention*, dont nous n'avons point retrouvé le manuscrit. Il avait cependant groupé, en un dossier, des chansons populaires, qu'il allait soumettre — semble-t-il — à l'analyse psychanalytique. Son volume : *Over esthetische symboliek* et son article : *A contribution to the psychology of artistic preference*, ne nous permettent cependant pas d'augurer de l'œuvre projetée.

Remarquons toutefois que le problème de l'invention constitue l'aboutissement inévitable de *The evolution of conscious faculties*. Des trois stades cités, seules perception et conception avaient été étudiées dans les ouvrages cités.

L'invention demandait donc un approfondissement subséquent. Il n'est pas douteux que *The psychology of invention* n'eût marqué en même temps le triomphe de l'influence bergsonienne. La création artistique est, par essence, le domaine idoine de l'intuition (1).

(1) Cfr. E. LE RÔY, *Bergson*, Paris, Alcan; *Id.*, *De l'Invention*, 2 vol., Bibliothèque des Cours et Conférences.

Le schème dynamique constitue le milieu où s'intègrent, en un flux indécomposable, perceptions et souvenirs, mémoire pure ou synthétique.

Telle est l'influence que nous avons tenu à signaler. Elle présente — sans doute — quelque intérêt pour l'historien de la philosophie. Mais elle nous a permis aussi de rappeler le nom d'un psychologue dont l'œuvre originale est peu connue dans le pays même qui le vit naître. Ce dernier souci justifiait à lui seul ce travail.

Sylvain DE COSTER.
Licencié en philosophie.

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES PUBLICATIONS DE JULIEN VARENDONCK.

a) Sous forme de volumes :

- Het Kind en de Evolutiveleer*, Herkenrath, Gent, 1910, in-6°, 56 pp.
La Psychologie du Témoignage, Hoste, Gand, 1914, in-8°, 196 pp.
Recherches sur les sociétés d'enfants, travaux de l'Institut Solvay. fasc. 12, Bruxelles, 1914, in-4°, 102 pp.
The Psychology of Daydreams, Allen et Unwin, London, 1921 (avec une préface du Dr. S. Freud). La traduction allemande a été publiée par le Psycho-analytischer Verlag de Vienne, l'édition française par Van der Poorten, de Gand.
The Evolution of the conscious Faculties, Allen et Unwin, London, 1922, gr. 8°, 260 pp. L'édition française a paru chez Van der Poorten, à Gand.
Over esthetische Symboliek, De Nederlandsche Boekhandel, Antwerpen, 1923, in-8°, 158 pp.

b) Sous forme d'articles de revues :

- L'enfant révélateur du passé, in *La Revue de Belgique*, juin-juillet 1908.
Les idéals d'enfants, in *Archives de Psychologie*, Genève, juillet 1908.
Que lisent nos enfants? in *La Belgique Artistique et Littéraire*, 1909.
Phobies d'enfants, in *La Revue de Psychologie*, Bruxelles, II, 1910.
Les témoignages d'enfants dans un procès retentissant, in *Archives de Psychologie*, Genève, 1911.
La Poésie traditionnelle des Enfants, in *La Belgique Artistique et Littéraire*, 1913.
Freud et la Psychanalyse, in *Le Flambeau*, mai 1923.
Nog over Kinderlectuur, in *Vragen van den Dag*, Amsterdam, 1910.
Het Kind en de Folklore, in *School en Leven*, Den Haag, 1911.
Over Kindersociologie, in *Vragen van den Dag*, 1911.
De Kinderspelen als Operbaringen van het Verleden, in *School en Leven*, 1912.
De sociologische Beteekenis der collectieve Kinderspelen, *Het Kind*, 1913.
Zelfregering op School, *Ibidem*, 1914.
Bijdrage tot de kennis van de Psyche der Kindermenigte, *Ibidem*, 1914.
Beitrag zur Psychologie des Gesellschaftstriebes, in *Zeitschrift für Kinderforschung*, 1914.
About the Forgetting of Names, in *The Psycho-Analytic Review*, New-York, 1919.
Schools for disabled Soldiers, in *The Welsh Outlook*, 1917.
A Contribution to the Psychology of artistic Preference, in *The International Journal of Psycho-Analysis*, 1922.

A propos d'un livre récent

Pompéi avant la conquête romaine

Le nom de Pompéi compte parmi les plus célèbres de l'antiquité : personne, en effet, n'ignore le tragique destin de la malheureuse cité.

Il me paraît donc utile d'attirer l'attention des lecteurs de cette revue sur un ouvrage récent qui constitue peut-être la meilleure synthèse que nous possédions sur l'histoire des monuments pompéiens antérieurs à l'époque romaine. Il s'agit du livre de M. Antonio Sogliano intitulé *Pompei nel suo sviluppo storico. Pompei preromana* et qui est le fruit de soixante ans d'activité scientifique (1).

*
**

Région favorable, qui devait assurer à ses habitants une situation privilégiée, la Campanie fut habitée de temps immémorial par des populations néolithiques et méditerranéennes dont les descendants constituèrent des centres importants à l'âge du fer. Ces *Ausoni-Aurunci* furent appelés Osques, c'est-à-dire les ouvriers (de la terre), par les Gréco-Latins. Au début du premier millénaire, l'influence grecque commença à se faire sentir grâce aux relations commerciales. Des rapports de même nature s'établirent avec les Phéniciens. Mais le peuple étrusque, maître de la Campanie à partir du VIII^e siècle, fut celui qui, avec les Hellènes, marqua le plus profondément le pays de son empreinte. Sa domination dura jusqu'au V^e siècle. A cette époque, les Samnites (2) descendirent de leurs montagnes et s'hellénisèrent. Par la suite, les Romains intervinrent à leur tour et leur action aboutit à la romanisation complète de la Campanie au début du I^{er} siècle avant notre ère.

(1) Roma, Casa editrice « Athenaeum », 1937, 296 pp., in-8°.

(2) M. Sogliano distingue nettement les Osques des Samnites. Il est probable que cette opinion rencontrera certains adversaires.

Le Vésuve dont le nom signifie « la montagne ardente » n'avait qu'une seule cime, l'actuel Monte Somma, avant la célèbre éruption de 79 après J.-C. La côte, elle, avait un tracé quelque peu différent de celui qu'elle a aujourd'hui : elle se trouvait à 700 mètres de Pompéi à l'ouest et à 1.200 mètres au sud.

Des tombes de la plaine du Sarno révèlent la présence de populations osques entre le IX^e et le VII^e siècles. Des indigènes de la même race s'étaient établis sur une colline située du côté oriental du Vésuve et c'est avec ce noyau primitif que prirent contact les Grecs et les Etrusques. Les premiers établirent une échelle sur le rivage et de leur activité commerciale leur vint le nom de *πομπήϊα* (cf. *πέμπω, πομπή*) qui passa par métonymie au poste lui-même et s'étendit ensuite à la bourgade voisine. Quant aux Etrusques, ils mirent la main sur la région parce qu'elle leur offrait une base pour leurs navires et couvrait leurs communications avec les villes du sud, Sibaris, Posidonia, Laos.

Ce sont les Etrusques qui, conformément à leur habitude, donnèrent un plan régulier à la bourgade osque. Les temples les plus anciens orientés vers le sud (1) sont également leur œuvre. De plus, la maison pompéienne de cette époque se présente avec l'*atrium tuscanicum*. De ces trois faits, M. Sogliano conclut que les Etrusques avaient déjà occupé la bourgade osque au moment où, entre le VIII^e et le VII^e siècles, les Grecs Ioniens s'établirent à l'embouchure du Sarno (2). Avant de passer à l'étude des monuments de la période étrusque, l'auteur constate encore que la diversité des matériaux de construction ne peut fournir un critère chronologique absolument sûr.

La mesure de base utilisée fut le pied étrusco-italique de 0,276 m. Dès l'époque étrusque, l'enceinte fut munie d'un revêtement de pierre. Les deux rues principales (rue de Stabies, *cardo maximus* et rue de Nola, *decumanus maximus*) munies de trottoirs aboutissaient à quatre portes et déterminaient à leur intersection une place d'une importance civile et religieuse considérable. La maison pompéienne, dont nous avons déjà dit un mot, était du type paléo-italique, autant dire étrusque, et non pas grec; elle comprenait deux parties essentielles : l'*atrium* et le *tablinum*, sans quartier spécialement réservé aux femmes : c'est que celles-ci vivaient beaucoup plus libres et participaient plus à la vie des hommes chez les Etrusques que dans le monde gréco-romain.

(1) Sauf naturellement le temple dorique.

(2) On pourrait cependant se demander comment les Etrusques ne se sont pas imposés sur la côte si proche ou encore comment les Grecs ont fondé un établissement en un lieu si voisin des Etrusques.

La bourgade prit bientôt de l'extension et il fallut un forum de dimensions plus importantes. On utilisa à cet effet un espace encore libre au sud-ouest et on créa de nouvelles rues pour y donner accès : on eut ainsi un second *decumanus* (via dell'Abbondanza-via della Marina) et un second *cardo* (via di Mercurio-via del Foro). Ce nouveau forum entouré de trois portiques constitua en quelque sorte le péribole du Capitole que les Etrusques ne manquèrent pas d'élever; la largeur du forum représente exactement les deux tiers de la longueur, proportions absolument conformes aux données de Vitruve. Les Etrusques élevèrent aussi un temple à Apollon pour le culte duquel, au contact des Grecs, ils ressentirent vite de l'attrait. Les problèmes posés par le temple dorique du Forum triangulaire sont assez complexes. M. Sogliano pense qu'un temple primitif « à la manière grecque », en bois et en pierre, fut élevé par les Osques sous la direction d'artisans étrusques et qu'il fut remplacé plus tard par le temple dorique en tuf conçu dans le style des temples grecs archaïques, mais où l'on sent néanmoins une main étrusque (1). De la période étrusque date également le premier temple de Vénus dont les dimensions étaient modestes.

En 474, commence le recul des Etrusques battus dans les eaux de Cumès par Gélon de Syracuse et dans la seconde moitié du même siècle, ainsi que nous l'avons dit, se produit l'invasion samnite. Dans cette nouvelle période, la civilisation grecque, dont les Samnites adoptent de nombreux traits, exerce une influence considérable. Après avoir étudié les peintures, les revêtements en crépi, les décorations des plafonds et les pavements, les mosaïques, les ornements de marbre et de stuc, M. Sogliano en vient à l'organisation politique que les Samnites donnèrent à la région. Sur ce point les Etrusques furent leurs maîtres. Les montagnards envahisseurs, venant du nord, avaient pénétré en Campanie par la vallée du Liris et s'étaient emparés en 438-437 de Voltturnum, capitale de la dodécapole étrusque. De cette ville qu'ils appelèrent Capoue, ils firent à leur tour le centre d'une confédération analogue. Dans la suite, ils constituèrent dans le sud de la Campanie une seconde ligue à la tête de laquelle se trouvait Nocera et où figuraient Pompéi, Herculanium, Stabies et Sorrente.

C'est au cours de cette période et à l'occasion de la seconde guerre samnite que Pompéi renouvela son enceinte. Les rues et les portes se multiplièrent; l'aspect des maisons se modifia et cer-

(1) Tout cela pourra paraître assez compliqué. En outre, M. Sogliano me semble aller fort loin dans l'identification des dieux auxquels, selon lui, le sanctuaire était consacré.

taines pièces changèrent de destination; le forum fut agrandi, le temple d'Apollon refait en tuf. Le théâtre de bois, qui existait depuis le V^e siècle, fut reconstruit partiellement en tuf au III^e siècle et d'autres modifications y furent encore apportées au II^e, la scène restant toujours en bois. M. Sogliano passe ensuite au Forum triangulaire dont le *temenos* du temple dorique est en rapport étroit avec le théâtre. Quant au *theatrum tectum* du I^{er} siècle avant J.-C., il faut supposer qu'il remplaça un *odeion* de bois de l'époque pré-romaine. Le bâtiment élevé par le questeur Vibius Vicinius grâce à la générosité de Vibius Adiranus devait être un édifice où les jeunes gens vainqueurs dans les jeux athlétiques recevaient leur récompense. Tout proches aussi des monuments précédents, l'*Iseion* ainsi que l'enceinte et le petit temple de Zeus Meilichios retiennent notre attention par les problèmes qu'ils posent. Les Samnites hellénisés édifièrent encore le Gymnase et ses thermes dont les fouilles récentes ont éclairé bien des aspects. Par ailleurs, les maisons privées continuaient à s'étendre et nous en voyons sur les pentes occidentales et méridionales de la colline qui sont pourvues de terrasses et diffèrent considérablement des maisons de la ville proprement dite : ce sont plutôt des maisons de plaisance. Nous suivons ensuite M. Sogliano dans la Basilique et dans d'autres monuments nouveaux ou transformés parmi lesquels nous noterons surtout le forum, le comitium et le Capitole. Enfin ajoutons que de Pompéi dépendaient cinq *pagi* souvent difficiles à localiser exactement et que les sépultures des habitants samnites de la cité ont été retrouvées à quelque distance de la ville.

L'étude de tous ces monuments conduit jusqu'en 90 avant J.-C., époque de la guerre sociale. Peu après, la ville assiégée succombe devant L. Sylla qui, en 80, y établit une colonie de vétérans. Dès lors, c'en est fait de l'autonomie de Pompéi qui entre dans le cadre de la République.

*
**

Personne peut-être n'était plus qualifié que M. Sogliano pour nous retracer l'histoire de Pompéi. Ancien directeur des fouilles, le savant italien a consacré la plus grande partie de son activité à l'étude des problèmes pompéiens : ses nombreuses publications en font foi. Son nouvel ouvrage révèle une connaissance approfondie des monuments, des textes littéraires et du matériel épigraphique. Et lorsque M. Sogliano nous dit que, dans le domaine discuté des origines, il s'est efforcé d'adopter les solutions de bon sens, nous pouvons l'en croire. Sans doute, quelques-unes de ses hypothèses

ne rencontreront-elles pas une approbation unanime; nous en avons relevé une ou deux qui nous paraissent difficiles à admettre; certaines étymologies aussi pourront sembler contestables. Il n'en est pas moins vrai que cette remarquable synthèse constitue une véritable somme de nos connaissances sur l'époque pré-romaine de Pompéi et nous fait souhaiter pour bientôt les deux autres volumes que M. Sogliano nous promet de consacrer à la période suivante de la cité campanienne et à l'histoire de ses fouilles.

Marcel RENARD,
Docteur en philologie classique.

Chronique Universitaire

Prix Lucien Champion.

Le Conseil d'Administration de la Fondation Lucien Champion nous prie de rappeler que le Prix Quinquennal « Lucien Champion » sera décerné pour la seconde fois en janvier 1939.

Ce prix est destiné à récompenser un ouvrage d'ordre juridique ou sociologique, publié ou inédit, ayant pour auteur un ancien étudiant de l'Université Libre de Bruxelles inscrit au Barreau de Bruxelles depuis moins de dix ans au moment du dépôt de l'ouvrage en vue du concours.

Les concurrents sont tenus de déposer de un à dix exemplaires de leur ouvrage, imprimés, dactylographiés ou même en simple manuscrit, au siège social de la Fondation Lucien Champion, avenue Jeanne, 50, à Ixelles, avant le 1^{er} juillet 1938.

Les candidats éventuels peuvent obtenir communication du règlement et de toutes indications utiles, en s'adressant à M. Henri Simont, secrétaire de la Fondation, rue Saint-Bernard, 76, Saint-Gilles-Bruxelles.



(Cliché de M. CARLIER, de Liège.)

LE ROI ALBERT (*)

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je ne vous présenterai, du Roi Albert, ni le portrait officiel, ni l'image légendaire.

Je vais essayer de vous montrer le Roi avec cette vérité et cette simplicité que lui-même aimait.

Et vous verrez ainsi, non pas un demi dieu, mais un homme, un homme admirable, mille fois plus digne encore de notre gratitude.

*
**

« Le devoir a rempli ses jours » (1).

Le 23 janvier 1891, le Prince Baudouin meurt. Le prince Albert devient héritier du trône. Il a 16 ans. Il en aura près de 59 quand il mourra le 17 février 1934. Entre ces deux dates, 43 années s'inscrivent, qui sont consacrées à servir le pays.

D'abord, pour se préparer à servir, une adolescence studieuse, même sévère, dominée par l'instruction de l'Ecole militaire et par l'action morale quotidienne du gouverneur du Prince, le capitaine Jungbluth. Des voyages d'études, notamment en 1898 aux Etats-Unis, une exploration systématique de l'industrie belge, voilà les éléments principaux qui formeront le futur Roi.

A cette formation, Léopold II semble n'avoir guère participé. Peu de contacts entre lui et son neveu. C'est seulement dans ses toutes dernières années que le vieux Roi s'intéressera de plus près à son successeur, lui conseillera en 1909 de visiter le Congo.

(*) Conférence faite par M. Victor de Laveleye le 7 avril 1938 au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles sous les auspices du cercle « Le Livre Examen », de l'Université de Bruxelles.

(1) Interview de M. Paul Hymans sur le roi Albert dans *Candide* du 21 février 1935.

Mais le prince Albert a épousé, en 1900, Elisabeth duchesse en Bavière, dont la remarquable intelligence sera pour lui une aide précieuse. Lui qui devra tant conseiller, trouvera toujours un conseil utile auprès de celle dont il dit, bourgeoisement, « ma femme ». Et il l'associera à toutes ses délibérations.

Trois enfants naissent, un heureux et paisible foyer se constitue.

Ainsi au moment où, le 17 décembre 1909, le Roi Albert commence son règne, cet homme aborde sa lourde tâche avec l'appoint, si salutaire aux gens de grand labeur, d'un parfait bonheur intime.

*
**

Ce qu'est ce labeur d'un Roi, le public en général l'ignore. D'abord la paperasserie administrative, les innombrables signatures.

Puis, la tâche de représentation : cérémonies publiques, audiences protocolaires, discours officiels.

C'est une tâche qui ennuie quelquefois le Roi Albert, surtout au début de son règne, quand il est encore manifestement timide. Mais il l'accomplira ponctuellement, comme toutes les autres tâches, avec un soin minutieux, une bonne grâce absolue. D'ailleurs cet homme si simple, n'aimant ni les courbettes ni la politesse pommadée des cérémonies, sait parfaitement que la majesté royale est une nécessité de l'Etat et que les formes extérieures du respect témoigné au Souverain sont indispensables, pour partie, à son crédit auprès de la nation, partant utiles au bon fonctionnement de nos institutions. Aussi le Roi aime-t-il les cérémonies bien réglées. Il regrette le désordre, le laisser-aller, la piteuse ordonnance de beaucoup de nos fêtes publiques.

Il aperçoit bien que, dans une bousculade comme celle qui marqua l'arrivée à Anvers de la Princesse Astrid, il y a la joie bruyante d'un peuple turbulent, mais il estime — et il le dira — que cela n'est guère à l'honneur des autorités et, tout compte fait, du prestige national.

Par contre, pour lui-même, il dédaigne le faste, voire même l'élégance. Il est de toute évidence que ses habits ne sont pas coupés à Londres.

Le côté frivole des choses ne le retient jamais, mais bien ce qui, en elles, est vraiment important. Il est bien l'homme de son écriture, cette écriture d'écolier appliqué, inélégante, mais magnifiquement lisible.

Le moindre de ses discours est admirablement composé. Lui qui subit les harangues des « autorités », trop souvent interminables et insipides — et qui se plaint quelquefois, aux intimes, de leur creuse verbosité — il ramasse en quelques phrases ce qu'il veut dire. Ses allocutions sont étonnamment courtes et chacune contient quelques idées, souvent neuves, présentées sans éclat certes, mais avec une précision parfaite. Cet esprit si cultivé a toujours quelque chose d'intéressant à dire. Et c'est dans ces petits discours qu'il apporte à ses concitoyens le fruit de ses longues méditations, qu'il glisse un conseil utile, un vœu, de loin en loin une critique, formulée avec bienveillance.

Ainsi, dans ce lourd métier de souverain, passeront les longues journées, commencées à 6 heures du matin, finies quelquefois à minuit, et qui se suivront pendant 24 années de règne. Ainsi ce grand laborieux abattra une immense besogne.

Il a, il est vrai, une santé magnifique. Très grand, le teint vif, extrêmement vigoureux, il n'a jamais connu la maladie. Trois jours avant l'accident de Marche-les-Dames, il disait à son médecin : « Je me sens, esprit et corps, dans une forme parfaite ».

Cette forme, il l'avait obtenue et entretenue par la sobriété et l'exercice. Il mangeait peu, était végétarien ou presque, ne touchait que par politesse aux mets des dîners officiels, ne buvait que de l'eau ou du lait.

Il adorait le sport, mais il était limité dans son choix. Sa mauvaise vue lui interdisait les jeux d'adresse et de précision. Sa stature massive le handicapait pour les exercices d'agilité. Bon nageur, médiocre cavalier, il avait été surtout attiré, par son goût de la mécanique, vers le vélo, la moto, l'automobile, plus tard l'avion. En 1906, il découvre l'alpinisme qui deviendra son exercice favori. Chaque fois qu'il pourra s'échapper de Bruxelles il s'installera, sous un nom d'emprunt, dans un village de Suisse, ou en France dans le massif du Mont-Blanc, le plus souvent dans les Dolomites, à Cortina. Là, il entreprendra, d'abord en compagnie de guides professionnels, plus tard avec d'autres amateurs, des ascensions qui le passionnaient.

Cet exercice vigoureux constituait un dérivatif puissant à la vie sédentaire que sa fonction lui imposait.

A 59 ans, il faisait des courses comportant 4 heures de marche d'approche en montagne, 10 heures d'escalade, plus encore le retour. Cela en dit long sur sa vigueur physique. L'ambiance aussi de ce sport lui plaisait. Il aimait la joie de l'incognito, la simplicité des populations alpestres, cette belle discipline qui s'établit entre les gens de sport et qui fait que le chef d'équipe, le chef de cordée, commande, dans le rocher, au Roi des Belges. Et puis il aimait la nature, et dans la fraîcheur, dans la pureté de la montagne, cette âme si saine s'épanouissait.

Certes il savait qu'à chaque ascension il risquait sa vie. Il s'entourait de toutes les précautions normales. Comme les hommes vraiment courageux, il ne risquait aucune folie et on l'a vu plus d'une fois, se sentant mal disposé, renoncer à attaquer un massif difficile. Mais il revenait le lendemain, pour vaincre la difficulté et se vaincre lui-même.

Sans doute est-ce ce besoin de se vaincre, de commander à son corps, cet exercice de volonté, qui lui paraissait salutaire.

Et ses scrupules envers la nation, il y répondait en disant — ce qui était juste : « J'ai assuré l'avenir de la dynastie ».

*
**

Attardons-nous encore à quelques traits de ce caractère.

Je vous assure que j'ai cherché des critiques. J'aurais presque été heureux d'en trouver pour rompre la monotonie d'un éloge continu.

Je n'en ai pas trouvé.

Je vous signalerai quelques décisions du Roi qui furent critiquées. Je les discuterai devant vous et nous aboutirons, vous le verrez, à des conclusions qui mettent ces critiques à néant.

Le Roi n'a, par ailleurs, pas laissé d'ennemi. Il n'y a personne à qui il ait fait tort.

Il était juste et très humain, humain sans faiblesse. Pendant la guerre il sut sévir quand il le fallait.

Exigeant pour lui-même, il était prévenant pour ses collaborateurs, s'intéressait à eux, évitait, par exemple, de déranger leurs projets de vacances.

On lui connaît quelques rares colères — justifiées d'ailleurs — le plus souvent contre des indiscrets ou des importuns, des reporters ou des photographes qui venaient le déranger dans sa retraite ou publiaient quelque sottise sur lui ou la Belgique.

Dans les choses importantes, il négligeait l'aspect spectaculaire, pour voir uniquement le côté sérieux. Il n'a pas fait de mots historiques. Mais il a fait l'Histoire.

Cet homme de devoir n'était pas morose. Il savait plaisanter, d'un humour sans méchanceté. Le tour de son esprit l'amenait à ramener à des proportions humaines les pompes de la monarchie.

En rentrant du mariage de la princesse de Piémont à Rome où il avait rencontré plusieurs souverains détrônés, il lance cette boutade : « Il y a beaucoup de chômage dans notre profession ».

Une autre fois, ayant reçu une députation de notables de Laeken, il dit au visiteur suivant : « Je viens de recevoir les gens de mon quartier ».

L'âme en paix, comme tous les hommes de belle conscience, il n'était pourtant pas un optimiste, en ce sens qu'il ne croyait pas que le succès s'atteint facilement. Il a dit à Destrée, en octobre 1914 : « Ne vous faites pas d'illusion, la guerre sera très longue ». A certains moments, il fut pris de doutes cruels sur la possibilité de délivrer la Belgique. Mais il était aussi un optimiste parce qu'il avait foi dans le progrès et foi dans la vertu.

« On a toujours intérêt, disait-il, à agir en honnête homme ».

Et maintenant, voyons ce que cet honnête homme a fait pour son pays.



La Constitution belge a réduit le pouvoir royal à quelques actes, importants, mais peu nombreux.

On s'en est plaint. Des esprits aventureux auraient voulu que le Roi Albert profitât de son prestige personnel pour s'emparer de pouvoirs plus étendus.

Le Roi n'a jamais écouté ces mauvais conseillers.

Il savait que ceux qui engagent le Souverain à faire acte d'absolutisme ne cherchent le plus souvent qu'à profiter de son

pouvoir pour consolider ou accroître leurs privilèges. Il connaissait ce dicton cynique des hobereaux prussiens : « Sei der König absolut, dass er unser'n willen tut » (Que le Roi soit absolu, pour qu'il fasse nos volontés).

Le Roi Albert avait confiance dans notre Constitution.

« Si jamais, disait-il, un pays a bénéficié des bienfaits de son indépendance et de ses libertés, c'est bien la Belgique sous le régime d'une Constitution qui fut une œuvre de sagesse et de progrès ».

Et il ajoutait :

« Nos institutions sont assez souples pour permettre au gouvernement d'élaborer dans leur cadre les moyens de remédier aux maux dont nous souffrons ».

Dans toutes les grandes heures de la vie nationale, il a exalté nos libertés politiques.

Le 4 août 1914, aux Chambres, il proclame que la Belgique est « fière de ses libres institutions » et il évoque le Congrès de 1830.

Et quand la victoire sera venue, en entrant à Gand le 13 novembre 1918, il invitera la nation à travailler à son relèvement « sous la sauvegarde de ses libres institutions ». A quatre ans d'intervalle, à la fin comme au début de l'épreuve, la même invocation lui vient à l'esprit.

Il ne voulait être que le Souverain de libres citoyens.

Aux portes de Bruxelles, le 22 novembre 1918, il proclame sa joie de retrouver ces citoyens « qui n'ont jamais cessé de rester le front haut comme il sied à des hommes libres ».

« Vous avez prouvé, dit-il à Bruges, qu'un peuple qui considère que la liberté est son bien le plus précieux et qui est prêt à le défendre les armes à la main, ne peut pas être subjugué ».

Sur la tombe du Soldat Inconnu, il demande que jamais ne se perde le souvenir « de tant d'existences sacrifiées au maintien de nos libertés ».

*
**

Lui-même, il a de son devoir constitutionnel, la compréhension la plus élevée.

Après la mort de sa mère, la Comtesse de Flandre, il répond aux condoléances des Chambres, en disant :

« elle nous enseigna de bonne heure un absolu dévouement au pays, elle nous fit un devoir de mériter la confiance que la Nation a mise dans la dynastie ».

Et il ajoute : « Nous aussi avons à cœur d'élever nos enfants dans ces idées, afin qu'ils n'aient jamais d'autre ambition, d'autre idéal que de servir corps et âme le pays qui nous est cher ».

Au gouverneur choisi pour le prince Léopold, il donne cette directive lapidaire :

« Tâchez d'en faire un bon citoyen ».

En 1930, à l'occasion du Centenaire, dans un discours — bref et substantiel comme toutes ses allocutions — il rappelle le pacte de la dynastie avec le pays.

« Depuis 1830, la monarchie belge s'est tracé une ligne de conduite invariable en conformant toujours ses actes aux grands principes qui régissent notre vie publique.

» Quant à moi, j'ai puisé le respect de ces principes dans les exemples laissés par mes deux illustres prédécesseurs dont la Nation reconnaît unanimement les hauts mérites et les éminents services.

» Mon fils entend suivre ces mêmes traditions. A son tour il tiendra à cœur de les inculquer à ses enfants afin que la Dynastie reste inébranlablement fidèle à ses devoirs et continue à travailler inlassablement avec une abnégation et un dévouement absolu à la grandeur de la Patrie.

» Ce doit être là la plus haute comme la seule ambition de Princes qui peuvent être appelés à l'honneur de présider aux destinées d'un peuple libre ». (1)

Mais si le Roi Albert n'a jamais tenté de dépasser ses pouvoirs constitutionnels, jamais non plus il ne les a laissés affaiblir. Il les a pleinement exercés.

Il a effectivement commandé l'armée pendant la guerre, il a usé plusieurs fois du droit de dissoudre les Chambres, il a, pour la nomination de ses ministres, tantôt admis les noms qu'on lui proposait, tantôt fait prévaloir son choix personnel. Il a, une fois au moins, poussé un cabinet à se démettre. Il a, par contre, remis en selle des Ministères qui chancelaient. Il a surtout usé

(1) Discours du 7 septembre 1930 aux Chambres.

de ce droit d'avis, qui n'est inscrit nulle part dans la Constitution, mais qui constitue peut-être la partie la plus utile de la mission royale.

Le Roi Albert connaissait à merveille notre droit constitutionnel et les règles d'une saine pratique du parlementarisme. Il les a plus d'une fois rappelées, avec bonhomie, à ses ministres.

En novembre 1930, le Cabinet Jaspar voulut démissionner à la suite de la démission des ministres libéraux, elle-même provoquée par un ordre du jour de la Fédération libérale de Bruxelles, blâmant l'interdiction faite aux professeurs de l'Université de Gand d'accepter une chaire à l'Institut des Hautes Etudes de cette ville.

Ce vote d'un organisme politique, non qualifié pour censurer directement le gouvernement, n'était, après tout, qu'un incident secondaire dans la longue suite des agitations soulevées par notre éternel problème linguistique.

Et le Roi de refuser la démission du Cabinet dans une lettre qui est une « consultation » de science politique aussi bien écrite que pensée (1) :

« La question à propos de laquelle la crise ministérielle s'est » produite n'avait fait l'objet d'aucun débat ni d'aucun vote » au Parlement.

» En acceptant purement et simplement la démission du » ministère, j'aurais établi un précédent des plus dangereux » pour le fonctionnement normal des institutions politiques qui, » depuis un siècle, ont assuré l'existence du Pays.

» Les éléments de nature à m'éclairer sur les conditions de » la formation d'un nouveau cabinet faisaient défaut et les » hommes politiques que j'aurais consultés auraient sans nul » doute été fort en peine de me donner des indications utiles.

» Il importe aussi de constater que l'incident d'où prove- » naient les difficultés n'avait pas assez d'importance pour » mettre en jeu le sort du gouvernement. Le gouvernement » parlementaire est un gouvernement d'opinion et la vie parle- » mentaire doit se passer au grand jour de la publicité.

» A défaut d'une manifestation non équivoque d'un manque » de confiance des Chambres, qui m'aurait tracé clairement

(1) Lettre du 14 novembre 1930 à M. Henri Jaspar, Premier Ministre.

» mon devoir constitutionnel, l'acceptation de votre démission
» n'aurait pu avoir d'autre raison qu'un refus de confiance de
» ma part ».

Et le Roi termine en renouvelant au Premier Ministre l'expression de sa confiance.

Une autre fois, en février 1933, c'est M. de Broqueville qui se juge atteint par un vote de surprise où la Chambre, à propos de la validation des élections communales d'Hastière, met le gouvernement en minorité, sans que la question de confiance ait été posée.

Le Roi écrit, avec une brièveté proportionnée à l'importance de cet incident un peu ridicule :

« Le pays ne comprendrait pas que le sort d'un gouvernement
» qui s'est donné à tâche de relever la situation financière et
» économique de la Nation puisse être lié à la question de la
» validation d'une élection dans un village. Dans ces conditions,
» je ne peux pas accepter la démission du ministère que vous
» présidez et je vous prie, vos collègues et vous, de continuer
» sans désemparer l'œuvre ardue que vous avez entreprise.
» C'est ce qui importe avant tout à l'heure actuelle ».

Le Roi n'avait certes pas le mépris des partis politiques. Il n'a jamais versé dans l'erreur de croire que l'on pourrait, sans eux, gouverner un pays libre.

Mais il connaissait tous les travers de l'esprit politicien. Il savait aussi que l'opinion publique est instable, sujette aux entraînements, qu'elle accepte avec peine les nécessités impopulaires. « Il est plus difficile, écrivait-il au Comte de Lichterfelde, de dire la vérité à la nation qu'à Louis XIV » (1).

Il fut toujours d'une impartialité rigoureuse. Cela répondait à son caractère, mais il comprenait fort bien, au surplus, que c'est la condition première de toute monarchie constitutionnelle.

Ce catholique sincère (ce n'était pas un bigot, mais un chrétien convaincu) ne fit jamais rien, en politique, pour avantager le parti catholique. S'il eut, dans le secret de son cœur, des préférences pour l'un ou l'autre de nos partis, il ne les manifesta jamais.

(1) Lettre du 11 mai 1932. Voir Louis DE LICHTERVELDE, Albert Ier, dans la *Revue Générale* du 15 mars 1934.

En 1911, les catholiques lui en voudront, pendant un temps, d'avoir contribué au départ du Ministère Schollaert.

L'affaire est assez oubliée aujourd'hui, mais il n'est pas superflu de montrer que le Roi ne fit qu'appliquer, en cette occasion, des principes indiscutables.

Le parti catholique gouvernait la Belgique depuis près de 30 ans. Sa majorité s'amenuisait d'élection en élection. Elle n'était plus que de 6 voix quand M. Schollaert, chef du cabinet, déposa, au début de 1911, le projet de « bon scolaire » qui devait augmenter considérablement les subsides de l'Etat à l'enseignement libre. Une vive réaction se dessina dans le pays, menée par l'opposition libérale et socialiste. Les manifestations se multiplièrent. Ce malaise se combinait avec l'agitation en faveur du suffrage universel. Enfin l'opposition demandait la dissolution, en se fondant sur ce qu'en suite du recensement de 1910 il y avait lieu de procéder à une augmentation du nombre des députés.

Le Roi prit conseil. Il vit M. Woeste et fit prendre l'avis d'autres hommes politiques, même de l'opposition. On le lui a reproché. C'était pourtant utile et légitime. Lorsqu'il étudie une situation politique, le Roi ne doit pas nécessairement s'en tenir à l'interprétation que lui en donne son gouvernement. Il fait bien de se renseigner à des sources diverses.

Sur les avis qu'il recueillit, le Roi s'était convaincu que M. Schollaert faisait fausse route, que prétendre, à la faveur d'une majorité précaire, imposer une loi qui divisait l'opinion, était abuser de la règle majoritaire. Il se persuada que la dissolution était nécessaire à brève échéance.

Doctrine incontestable.

« Le recours à la dissolution constitue le moyen classique, » normal et habituel, prévu par la Constitution pour sortir des » situations troublées, obscures ou complexes ».

Voici ce qu'en dit un auteur de droit constitutionnel, d'opinion catholique, M. Orban :

« La prérogative royale de dissolution se justifie à raison de son utilité et de sa fréquente nécessité :

» 1° Elle permet au gouvernement, en cas de réforme élec-
» torale importante, d'en réaliser l'application immédiatement
» au Parlement tout entier.

» 2° Elle permet au Roi de faire appel au pays, pour qu'il
» se prononce sur des questions irritantes, sur des lois de partis,
» sur la politique violente pratiquée par la majorité, ou encore
» sur des réformes urgentes et nécessaires combattues par un
» Parlement obstinément attaché à des privilèges ou à des
» préjugés ». (1)

En l'espèce, la loi irritante, c'était le projet de « bon scolaire » ; la réforme électorale importante, l'augmentation des mandats parlementaires.

Le Roi consulte des Ministres d'Etat. L'annonce de cette consultation, l'attitude de Woeste à la Chambre, portent le coup de grâce au Ministère Schollaert. Le 8 juin 1911, il démissionne.

Le ministère de Broqueville se constitue.

Il accepte le principe de la dissolution, qui d'ailleurs devait aboutir, aux élections de juin 1912, à un succès des catholiques. Il entre dans la voie des réformes qui, à la veille de la guerre, fortifieront quelque peu le pays : reconnaissance de l'annexion du Congo par l'Angleterre, loi militaire de 1913, loi établissant l'instruction obligatoire, préparation d'une extension du droit de suffrage.

*
**

Une autre fois, ce seront les socialistes qui se prétendront lésés par une décision du Roi.

Le 27 février 1924, le cabinet Theunis, ayant posé la question de confiance à la Chambre sur la ratification du traité de commerce franco-belge, est renversé.

Le parti socialiste reproche au Roi de ne pas avoir, à cette occasion, offert le pouvoir à M. Vandervelde, chef du parti le plus fort de la majorité qui a renversé M. Theunis.

Mais cette majorité étant hétérogène, il ne se dégageait du vote aucune indication habilitant plus spécialement le parti socialiste à prendre le pouvoir. Dans le choix de l'homme d'Etat auquel il confie la mission de former le nouveau cabinet, le Roi n'est limité par aucune règle restrictive.

(1) J'emprunte ces citations à un excellent article « La dissolution », paru dans *La Gazette* du 5 juin 1911, sans signature, mais qui avait pour auteur M. le professeur Speyer.

« Il ne doit pas être, écrit le Professeur Speyer (1), une espèce
» d'automate n'ayant d'autre mission que d'offrir aveuglément
» le pouvoir aux chefs des différents groupes parlementaires,
» appelés successivement suivant l'ordre décroissant de leur
» importance numérique ».

Le Roi doit se préoccuper « de constituer un ministère viable »
et aussi d'assurer le plus possible la stabilité du pouvoir exécutif. Le Roi Albert eut donc raison, dans cette crise de février 1924, de refuser la démission du cabinet. Les événements justifiaient sa décision. M. Theunis remania son équipe et gouverna encore jusqu'à l'expiration normale de la législature (élections d'avril 1925).

*
* *

Ces rares critiques, noyées d'ailleurs dans l'immense prestige du Roi, ne l'atteignaient guère. Il les supporta avec sérénité.

Mais une chose le froissait profondément : la sotte et tenace légende du « coup de Lophem ».

Elle n'est pas encore morte aujourd'hui. Et il y a toujours des salons et des gazettes où l'on insinue qu'au moment de l'armistice, le Roi Albert s'est laissé intimider par quelques hommes politiques qui, en lui représentant la révolution sociale comme imminente à Bruxelles, lui imposèrent le ministère Delacroix et le programme de réformes démocratiques, notamment le suffrage universel, que devait consacrer la révision constitutionnelle de 1921.

Nous possédons sur ce qui s'est passé à Lophem, plusieurs témoignages, tous concordants, dont ceux des deux interlocuteurs principaux, celui de M. Paul-Emile Janson, celui du Roi Albert lui-même (2).

(1) « Le Roi et la tradition parlementaire », dans *L'Indépendance Belge* du 8 mars 1924, suivi d'un second article « Les Droits de la Couronne », dans *L'Indépendance Belge* du 12 mars 1924. Cfr. ESMEIN, *Droit constitutionnel français et comparé*, pp. 113-114.

(2) Paul-Emile JANSON : « Lophem », dans *Le Flambeau* du 31 mars 1926; Lettre du Roi à M. Hymans (22 janvier 1930), dans Paul HYMANS, *Pages libérales*, pp. 121 et suiv.; Lettre du Roi à M. Henri Jaspar (10 février 1930) dans *Revue Belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre*, 6^e série, p. 316; COOREMAN, « Lophem : la constitution du ministère Delacroix » dans *La Revue Générale* du 15 novembre 1921.

M. Janson fit au Roi le récit des troubles qui avaient été provoqués à Bruxelles par la garnison allemande révoltée. Mais il ne donna nullement à ce récit une allure dramatique ou terrifiante.

Sans craindre une révolution sociale, on devait souhaiter que la grande agglomération bruxelloise échappât le plus tôt possible aux fantaisies de la soldatesque allemande en rébellion contre ses officiers. Le but du voyage de M. Janson, parti de Bruxelles le matin même de ce 11 novembre, et auquel à Gand M. Anseele s'était joint, était de demander au Roi de hâter le plus possible son retour à Bruxelles pour que tout rentrât dans la norme.

« La réponse du Roi, écrit M. Janson, nullement impressionné par ces événements que nous n'avions aucune raison de chercher à grossir, fut extrêmement simple et naturelle : les conditions de l'armistice étaient fixées de façon précises et de même les conditions de l'avance des armées alliées. Il ne dépendait même pas du Roi d'en accentuer le mouvement ». Puis l'on parla de l'avenir.

M. Anseele d'abord, M. Janson ensuite résumèrent les aspirations du pays. Des contacts fréquents avaient eu lieu, pendant l'occupation, entre hommes politiques. Et l'accord s'était fait, à quelques exceptions près, sur un programme démocratique, dont la réforme essentielle était le suffrage universel.

M. Janson eut la loyauté de signaler les objections des milieux conservateurs, ainsi que le vœu des catholiques de voir accorder le suffrage aux femmes.

Le Roi, fort sagement, ne décida rien ce jour là. Il demanda à M. Janson de lui amener le 14 novembre certains hommes politiques, des socialistes, des libéraux, des catholiques, dont il dressa la liste.

C'est à cette seconde entrevue de Lophem qu'une concordance de vues presque unanime se réalise sur le programme esquissé trois jours auparavant, et que le cabinet Delacroix est constitué.

Voilà l'essentiel du témoignage de M. Janson, d'ailleurs corroboré en tous points par d'autres interlocuteurs de ces entrevues, notamment M. Cooreman, chef du Gouvernement du Havre.

Néanmoins, malgré ces précisions, la sottise légende courait toujours.

Au début de 1930, M. Hymans était encore obligé de la réfuter dans la préface d'un livre qui paraissait l'accueillir.

Alors le Roi Albert lui-même prend la plume et écrit à M. Hymans :

« Il importe qu'on combatte cette légende me représentant
» comme apeuré par les récits de gens représentant la Belgique
» en pleine préparation révolutionnaire. Avant les entretiens
» de Lophem j'avais déjà pris contact avec les populations
» d'Ostende, Bruges, Tournai, Courtrai, Iseghem, Roulers et
» bien d'autres localités et j'avais pu me rendre compte du haut
» degré d'exaltation patriotique qui animait les populations
» délivrées du joug allemand.

» On juge les Gouvernants à leurs œuvres, ne pas admettre
» la très rapide et brillante restauration de la Belgique, c'est
» nier l'évidence. Je ne vois pas sous quel régime superpatrio-
» tique ou autre on aurait procédé à une remise en état plus
» rapide de nos régions dévastées. M. Clémenceau a-t-il fait
» mieux dans l'année qui a suivi l'armistice et où il a eu tous
» les pouvoirs ? »

Ces lignes rapides dénotent surtout un étonnement attristé.

Mais, quelques jours plus tard, dans une lettre à M. Jaspar, le Roi reviendra sur le sujet avec plus de détails et d'une manière singulièrement ferme.

« Je ne puis laisser plus longtemps propager, sans une pro-
» testation énergique, des légendes fabriquées de toutes pièces
» qui desservent le régime et me représentent comme ayant
» joué, à une heure importante de notre histoire, un rôle aussi
» ridicule que malfaisant. Ces légendes, en effet, me dépeignent
» comme ayant été la victime d'une intrigue, tramée par de
» mauvais citoyens qui m'auraient fait croire au péril possible
» et même immédiat d'une révolution, au cas où des conces-
» sions seraient refusées aux idées démocratiques. Ainsi abusé,
» j'aurais obligé le Cabinet Cooreman à démissionner et je me
» serais laissé imposer un ministère dont la composition et le
» programme répondaient aux intérêts d'un groupe d'intrigants
» et non aux exigences supérieures de la restauration du pays.
» J'ai le devoir de protéger l'honneur de ceux que l'on
» accuse d'avoir ourdi cette machination ou d'y avoir participé

» et j'ai le droit de défendre ma dignité d'homme et de chef
» d'État.

» Je déclare donc :

» Que *le regretté M. Cooreman, dès son accession au pouvoir,*
» *m'avait annoncé son intention irrévocable de démissionner*
» aussitôt après la rentrée du gouvernement. Cette intention, il
» l'a réalisée spontanément, au moment qu'il avait choisi, et
» sans aucune intervention de ma part.

» 2. Qu'avant même que la guerre eût pris fin, nous avons
» pris contact, la Reine et moi, avec les habitants d'Ostende,
» de Tournai et de Bruges et de bien d'autres localités déli-
» vrées, où nous avons pu nous convaincre du degré d'exalta-
» tion patriotique des Belges demeurés sous la domination alle-
» mande; et par les renseignements nombreux qui m'étaient
» parvenus de toutes parts, je savais que ce même état d'esprit
» régnait dans toutes les régions du royaume.

» 3. Que *jamais personne ne m'a parlé de l'imminence ou*
» *de l'éventualité de troubles politiques ou sociaux quelconques*
» *Jamais personne n'a essayé de peser sur ma décision en me*
» *faisant de l'état de l'opinion une description erronée et ten-*
» *dancieuse.*

» 4. Que la formation du Cabinet Delacroix s'est faite con-
» formément aux usages constitutionnels, après consultation
» de plusieurs hommes politiques de tous les partis; et que
» *tous ceux que j'ai ainsi consultés, sans aucune exception, ont*
» *été d'avis qu'il était indispensable de donner au nouveau*
» *ministère le caractère d'union nationale,* qui était déjà celui
» des deux cabinets précédents. Le Parlement donna d'ailleurs
» aussitôt, et en pleine liberté, sa confiance au nouveau gou-
» vernement.

» J'affirme solennellement que toute autre version des événe-
» ments est contraire à la vérité ».

Que peut-on ajouter à ces lignes ?

Que le programme de Lophem, défini lors des contacts qui réunirent pendant l'occupation allemande les hommes politiques restés en Belgique, se rencontrait d'autre part avec les résolutions arrêtées depuis longtemps par le gouvernement du Havre. Dès janvier 1916, en effet, lorsqu'entrèrent dans le cabinet de Broqueville MM. Goblet d'Alviella, Hymans et Vander-

velde, tous les membres de ce gouvernement — le premier de la formule d'union nationale — signèrent un procès-verbal qui prévoyait, à la libération du pays, l'établissement d'une université flamande et la revision de la Constitution dans le sens du Suffrage universel (1).

Le programme de Lophem répondait si bien au vœu de la Nation que tous les points en furent votés par d'imposantes majorités. C'est même à l'unanimité que le suffrage universel passa au Parlement.

Il reste une dernière chicane. Les rigoristes se plaignent qu'on ait appliqué d'office le suffrage universel pur et simple à 21 ans, et pour les hommes seulement, aux élections de novembre 1919, dont sortirent les Chambres de 1920-1921 qui, à posteriori, légalisèrent le suffrage nouveau en revisant la Constitution.

Il est évident que, normalement, on eut dû faire encore élire le Parlement de 1919 par le procédé, toujours en vigueur, du vote plural.

Mais les circonstances étaient anormales.

Le vote plural était basé pour une large part sur des conditions de cens. Et dans de nombreuses communes la guerre avait détruit les documents fiscaux. Reconstituer les anciennes listes électorales eut entraîné un très long retard dans la préparation des élections.

L'argument moral enfin emportait tout : on ne pouvait pas, au lendemain de la guerre, refuser le vote aux combattants, aux déportés, à toute la masse populaire qui avait courageusement supporté sa large part des épreuves de la guerre.

Voilà, en quelques lignes, l'histoire du « coup de Lophem ».

Ce que notre jeunesse doit en retenir, c'est que le Roi Albert, auquel allait l'admiration du monde et de l'immense majorité de son peuple, fut discuté en Belgique dans ces mêmes milieux où l'on se plaît à prôner la discipline et l'autorité.

*
* *

Parallèlement à l'exercice des pouvoirs que leur assignent les articles de la Constitution, nos Rois remplissent un rôle important, qui consiste à conseiller, encourager, avertir les diri-

(1) Cfr. Emile VANDERVELDE, *Le Cinquantenaire du P.O.B.*, p. 51.

geants du pays, non seulement les Ministres, mais tous ceux qui à divers titres ont mission de promouvoir les intérêts de la nation.

Le Roi, héritier d'une tradition de famille, installé pour la vie dans ses fonctions, est admirablement placé pour remplir avec la continuité nécessaire ce rôle de conseiller de la Nation, de représentant permanent d'une doctrine de gouvernement. Il est le seul élément stable du pouvoir exécutif.

Le prince Albert, époux de la Reine Victoria, écrivait très judicieusement :

« Les ministres changent et lorsqu'ils abandonnent le pouvoir, ils perdent les meilleurs moyens d'information qu'ils avaient à leur disposition. Le Souverain demeure et ses voies d'information lui sont toujours ouvertes ».

Dans cette tâche d'information, besogne énorme et diverse, car elle mêle les soucis les plus élevés aux détails les plus insipides, le Roi Albert fut prodigieux.

Il lui fallait connaître son royaume sur le bout des doigts, et cela signifie non seulement connaître l'histoire de la Belgique, sa géographie, la psychologie de sa population, les ressorts de sa vie nationale, toutes les caractéristiques de son activité politique, industrielle, commerciale, artistique, littéraire. Cela signifie aussi qu'il faut connaître les dirigeants du pays, grands et petits, suivre leur carrière, comprendre leurs préoccupations, leur en parler dans les cérémonies, ne pas confondre Pierre et Paul, bref se mettre dans la tête, non seulement une encyclopédie, mais encore — besogne souvent fastidieuse — un vrai Bottin de la Belgique.

Le Roi Albert possède, pour ce rôle, deux aptitudes précieuses : une mémoire infailible et la passion de la lecture.

Il est un « liseur » formidable. De bonne heure, tous les jours, il parcourt les journaux, non seulement la presse belge, mais encore quelques journaux étrangers, le « Times », le « Rotterdamsche Courant », le « Journal de Genève ». Puis les comptes rendus du Parlement, quand il y a eu séance. A 9 heures du matin, quand il quitte Laeken pour le Palais de Bruxelles, il a en tête, bien classé, tout ce qui s'est passé la veille, en Belgique et dans le monde.

Le Roi lisait des quantités incalculables de revues et de livres. Il aime les revues, parce qu'elles présentent sous une forme

déjà synthétique la leçon d'événements encore récents. La revue a déjà, plus que le quotidien, fait la part du vrai et du faux dans l'information. Et ce grand scientifique aime le vrai.

Son esprit sérieux, appliqué, en fait un lecteur admirable, qui annote, qui résume le livre achevé. Sciences, voyage, histoire, les livres sérieux l'attirent d'abord. Il n'est dérouté dans aucune branche du savoir : de chacune il a une connaissance très supérieure à celle qu'en ont la plupart des intellectuels. Il ferait un excellent ingénieur. Il adore la mécanique et connaît parfaitement la technique des principales industries. Ses branches préférées sont les sciences morales et politiques, la sociologie et surtout la géographie. Esprit précis, aimant la donnée exacte, le détail vrai, allant parfois jusqu'à la minutie, car il y avait en lui de la « grundlichkeit » allemande, il a la passion des cartes et des mappemondes et veut connaître la configuration exacte des pays dont lui parle un livre ou un interlocuteur, des pays aussi où le mèneront ses nombreux voyages. Il connaît la Belgique, sol, rivières, canaux, routes, localités, sur le bout des doigts. Un jour, de la fenêtre de son wagon, il explique en détail à l'un de ses ministres, la géologie de l'Ardenne. Un autre jour à Ostende, il étonnera le commandant d'une malle par sa connaissance des courants et des bancs de sable de la Mer du Nord.

Certes, ces immenses lectures, cette étude permanente des hommes et du monde, il la mène par goût. Mais aussi par devoir. S'il veut ainsi connaître et comprendre son époque, c'est pour mieux remplir son métier de conseiller d'une nation. Quand on admire qu'après tant de livres scientifiques, il trouve encore le temps de lire des romans, il répond : « C'est parce qu'ils me font comprendre des milieux sociaux auxquels je ne puis me mêler ».

Il n'interroge pas seulement les livres, mais aussi les hommes. Il attire au Palais tous les Belges de valeur, tous les grands noms étrangers de passage, pour en apprendre quelque chose. Avec ceux qu'il connaît déjà un peu, c'est, à chaque visite, un interrogatoire en règle.

Tout ce butin intellectuel, il le classe, le raffine, en extrait ce qui peut servir à renseigner ses proches, ses ministres, les hommes responsables avec lui, du destin d'un peuple.

Cet immense savoir, qu'il amasse depuis sa jeunesse, n'étouffera jamais son cerveau. Un bon sens imperturbable le préservera toujours des erreurs de vision si fréquentes chez les hommes très cultivés.

Dans sa modestie d'intellectuel connaissant la complexité des problèmes qui se posent à l'homme d'Etat, il est le premier à admettre que, pas plus qu'un autre, il n'est infaillible.

« J'ai fait de mon mieux », disait-il souvent.

En fait, il avait un jugement extraordinairement sûr.

D'abord, il savait toujours à merveille de quoi il parlait. Jamais d'à peu près, de vue superficielle du sujet, toujours une connaissance exacte et complète, qui se reflétait dans des formules claires, frappantes. Les ministres connaissaient ce don et lui ont bien des fois laissé le soin de trouver le mot juste à dire à l'opinion.

Ensuite, un merveilleux équilibre. Il n'exagérait, ni ne minimisait. Il avait le sens des réalités, mais il savait que la première des réalités, c'est la force inhérente à un idéal. Il voyait admirablement le pour et le contre, l'espoir et le risque.

C'est ainsi qu'il fut, pour la nation, un admirable conseiller. Ses innombrables avis, prodigués au hasard des audiences et des cérémonies, quand ils seront révélés, petit à petit, par ceux qui les recueillirent, étonneront les Belges par la sagesse qui s'y exprime.

Quelques-uns de ces avis sont déjà connus parce qu'ils furent donnés sous forme de lettres publiées sous la responsabilité des ministres (1). Ces publications, rares d'ailleurs et consacrées à des sujets particulièrement graves, ont été quelquefois critiquées.

(1) Voyez notamment : Lettre à M. Devèze, ministre de la Défense Nationale (fin mai 1923) sur la durée du temps de service; Lettre du 22 mai 1926 à M. Henri Jaspar, Premier Ministre, au moment de la crise monétaire; Lettre du 25 novembre 1926 à M. Vandervelde, ministre des Affaires Etrangères, au sujet de la politique à suivre à l'égard de la Chine; Lettre du 21 novembre 1929 à M. le ministre Heyman au sujet de l'enseignement technique; Lettre du 17 juin 1932 à M. Renkin, Premier Ministre, au sujet de la solidarité économique des nations; Communication du 31 décembre 1933 aux anciens combattants et lettre du 3 janvier 1934 à M. de Broqueville, Premier Ministre, avec note annexe, (Constitution de la Commission Goddyn pour l'examen du cas des fonctionnaires révoqués pour manque de civisme pendant la guerre.)

Elles sont pourtant absolument conformes à une tradition établie déjà par Léopold I^{er}, et dont la constitutionnalité n'est pas sérieusement contestable (1).

*
**

Le Roi Albert était, de toute évidence, démocrate d'esprit et de cœur.

D'esprit, en ce sens qu'il adhéraît, par conviction, aux principes du gouvernement démocratique; de cœur, en ce sens qu'il était ardemment désireux de progrès social.

Son idéal a certes été de voir la démocratie — une démocratie raisonnable et réfléchie, qu'il imaginait faite à son image — s'étendre sur le monde. Au Sénat de Washington, en 1919, il disait :

« Rien ne pourrait mieux caractériser le règne de la démocratie universelle que cette amitié qui unit la Grande République, avec ses 110 millions de citoyens, au petit royaume dont je suis le chef constitutionnel avec ses 7 millions et demi d'habitants. S'il n'y a pas entre eux égalité de puissance et de richesse, il y a égalité dans l'amour de la liberté et dans l'aspiration vers le progrès social ».

Dès 1904 on le voit s'intéresser avec constance à un problème social : la situation de nos pêcheurs. Il fonde l'œuvre de l'« Ibis », école navale accueillant les orphelins de marins.

Il avait poussé très loin l'étude de la sociologie. Il y avait rencontré des hommes éminents et généreux — Waxweiler, Solvay — dont il s'était fait des amis autant que des conseillers.

Devenu Roi et absorbé par les tâches de l'État, il délèguera à la Reine Elisabeth, entourée de savants comme Depage, Bordet, Nolf, le soin d'affirmer la présence de la monarchie partout où il y a de la misère, de la souffrance.

Dans le discours du trône du 8 novembre 1910 il trace un programme de réformes sociales, depuis réalisé.

« Le sort des humbles, dit-il, doit demeurer l'objet de notre constante sollicitude ».

Pendant tout son règne, il s'intéresse vivement à la création, au perfectionnement de l'enseignement professionnel.

(1) Cfr. *Revue de l'Administration*, 1906, pp. 5 et suiv. et 1924, pp. 53 et suiv.

« C'est par un enseignement professionnel fortement organisé qu'il sera possible d'armer mieux dans la lutte pour la vie notre population ouvrière si laborieuse et si digne d'intérêt, et que l'on viendra efficacement en aide à cette catégorie courageuse de citoyens qui forme le trait d'union entre les travailleurs manuels et la bourgeoisie et dans laquelle se recrutent les artisans d'élite, les employés, les petits commerçants » (1).

Il s'entendra très bien avec les socialistes.

L'estime et la confiance qu'il manifesterait toujours à M. Vandervelde lui vaudraient l'hostilité de certains milieux conservateurs. Il n'a rien fait pour imposer le programme démocratique d'après-guerre, mais ce programme répondait certainement à ses aspirations depuis longtemps.

Maurras rapporte qu'il lui aurait dit :

« Je ne suis pas un roi de gauche, mais j'aime mes ouvriers belges, et je veux employer toutes mes forces à les protéger contre la finance internationale ».

Une de ses dernières préoccupations sera pour les petites gens. La veille de sa mort il recommande à M. Janson de veiller à la protection de la petite épargne.

Mais c'est un réaliste. Dans une Belgique qui vit, qui vivra toujours d'exportation, une réforme sociale n'est viable qu'à la condition de ne pas trop charger le prix de revient de notre production industrielle. Le Roi écrit à Joseph Wauters, en 1921 : « La journée de 8 heures est conquise juridiquement. Il reste maintenant à la conquérir économiquement ».

Esprit trop honnête pour répandre autour de lui l'utopie démagogique du nivellement complet des fortunes, il n'aura pas d'animosité contre les classes possédantes. Il prisera très hautement les financiers compétents, surtout quand ils sauront être utiles à leur pays. Il eut une grande estime pour Francqui, pour Philippon.

Partout ainsi on retrouve son équilibre en même temps que son absolue liberté de jugement.

C'est aussi sa sympathie pour les aspirations populaires qui lui a fait comprendre le mouvement flamand.

(1) Discours à la séance royale du Parlement le 8 novembre 1910.

Il a bien vu que ce mouvement, parti d'une noble aspiration d'intellectuels attachés à relever leur antique culture, s'était gonflé de toute la passion d'un peuple dressé contre des dirigeants affichant le mépris de sa langue.

Le Roi Albert a donné l'exemple du bilinguisme. Même dans l'agglomération bruxelloise, il introduisit, dès les premiers mois après l'armistice, le néerlandais dans les cérémonies (1).

Il a certainement approuvé les principales revendications flamandes, tout en regrettant qu'elles fussent accompagnées de représailles contre la culture française en Flandre.

Pour aider la science, qui est à la base du progrès social, il a fait de constants efforts. Ce serait encore tout un vaste chapitre que celui où l'on retracerait ses initiatives, ses plaidoyers en faveur de nos universités, de nos laboratoires, notamment son appel de 1927 dont est sorti le Fonds National de la Recherche Scientifique.

Dans l'hommage que notre Université Libre de Bruxelles rendra à la mémoire du Roi, le Professeur Bordet dira :

« Démocrate par instinct et par méditation, il ne peut ignorer »
» que la science, par les conceptions objectives et libératrices »
» qu'elle suggère, par l'orientation qu'elle imprime aux esprits »
» en leur assurant notamment une compréhension plus réelle »
» et plus généreuse des questions sociales, par les effets propices »
» au bien-être de tous qu'elle engendrerait plus sûrement encore »
» si le progrès de l'organisation sociale était parallèle à celui »
» des techniques, est dans son essence parfaitement démocratique ». (2)

On retrouve enfin les sentiments généreux du Roi dans ses conceptions de politique coloniale.

Il plaçait au premier plan, dans la mission des nations colonisatrices, leurs devoirs envers les indigènes. Il disait : « Un peuple colonisateur qui comprend ses vrais intérêts a souci avant tout du bien-être des populations soumises à sa tutelle ». (3)

Il avait particulièrement enquêté sur ce point au cours de ses trois voyages au Congo (1909, 1928, 1932).

(1) Discours à l'hôtel de ville de Schaerbeek le 1^{er} juin 1919.

(2) Hommage de l'Université de Bruxelles au roi Albert. Séance académique du 23 mars 1934.

(3) Interview du roi Albert dans les *Lectures pour Tous*, été de 1913.

Il connaissait certains abus du régime de l'ancien « Etat Indépendant ». Dès son avènement il veilla à leur redressement, tout en faisant tête aux critiques étrangères et en disant fièrement : « Quand la Belgique prend l'engagement d'appliquer au Congo un programme digne d'elle, nul n'a le droit de douter de sa parole ».

Il avait une aversion profonde pour l'impérialisme, dévorateur de peuples. Et dans leur détresse actuelle, les malheureux Chinois, se souviennent peut-être de cette belle lettre à M. Vandervelde, par laquelle le Roi engageait la Belgique à renoncer à sa concession de Tien-Tsin.

Ainsi, à travers la diversité des questions qui le préoccupaient, on retrouve toujours, partout, la même âme profondément humaine, acharnée à réaliser plus de justice.

*
* *

C'est pendant la guerre que le Roi, investi sans contrôle et sans partage de la mission redoutable de commander notre armée, put donner la pleine mesure de son énergie et de sa sagacité.

Il aurait pu se décharger de cette mission sur un général, qui eut commandé en son nom. On a dit qu'en commandant lui-même, effectivement, il s'était exposé à voir sombrer le prestige royal dans une déroute ou une fausse manœuvre.

Mais l'autorité de Léopold I^{er} n'avait-elle pas survécu très bien à la désastreuse campagne des dix jours ?

Et puis le Roi Albert, élevé militairement, avait confiance dans ses talents militaires. Assisté de quelques conseillers avisés, il se sentait en état de prendre ses responsabilités aussi bien qu'un autre général. Et il comprenait surtout que nul autre général ne se ferait mieux obéir.

Certes, avec la malheureuse armée, si insuffisamment préparée, dont il disposait, il frôla dix fois la catastrophe. On a critiqué le repli sous Anvers où, dit-on, le Roi risquait de se faire enfermer, avec le gouvernement et l'armée, comme dans une souricière.

Je ne suis pas stratège et je puis dire seulement que tout est bien qui finit bien.

Je ne vois, comme vous, qu'une chose : c'est que le Roi parvint avec ses 7 misérables divisions, à retarder considérablement la marche de la formidable armée allemande, à lui infliger des pertes, et enfin à arrêter, sur l'Yser, son dernier effort offensif.

La bataille de l'Yser, c'est la victoire de la souffrance. Quelques milliers de pauvres diables, épuisés, affamés, avec leurs uniformes grotesques et leurs caissons à moitié vides, ont fini, à force d'endurance, accrochés de leurs ongles dans la boue de cette plaine, par tenir bon.

Le Roi n'a jamais oublié ce que fut ce calvaire.

Lui qui ne cherchait pas la gloire, veillait à ce que l'on se montrât juste pour l'effort immense accompli par ses soldats, et juste aussi pour lui qui avait inspiré, préparé, commandé leur résistance.

Tout le monde connaît l'incident qui survint en 1929, lorsque le Maréchal Foch, dans une interview, déclara que c'était lui qui avait prescrit à l'armée belge d'arrêter sa retraite et de faire tête sur l'Yser.

Le Roi, dans une lettre ouverte, rétablit les faits et montra que lui-même avait donné l'ordre de résister à outrance sur l'Yser, avant d'avoir jamais rencontré le Général Foch (1)

L'incident se termina quelques années plus tard, par la publication d'un livre du général Azan, chef de la section historique de l'Etat-Major français. Mis en possession des archives tant belges que françaises, le général Azan reconnut que la paternité intellectuelle de la bataille de l'Yser appartient entièrement au Roi Albert. Il écrit :

« Pour les Alliés, le Roi a été l'auxiliaire calme, réfléchi, »
» pondéré, conciliant, qui sans ostentation et sans bruit a réalisé »
» une manœuvre stratégique d'où a peut-être dépendu le sort »
» de la guerre. Il a fermé la porte du Nord à l'invasion alle- »
» mande et l'a tenue avec des troupes à bout de forces, sur- »
» menées, haletantes, jusqu'à l'arrivée des secours ». (2)

Cette controverse n'enleva rien, dans l'esprit si équilibré du Roi, à l'admiration qu'il avait dans l'ensemble, pour l'in-

(1) Voir le récit, avec documents à l'appui, de la préparation de la résistance, dans le livre du général Galet : *S. M. le Roi Albert, commandant en chef, devant l'invasion allemande*, pp. 309 et suiv.

(2) Général AZAN, *Les Belges sur l'Yser*.

telligence brillante et l'énergie endiablée de Foch. Quand le Maréchal aura fermé les yeux, le Roi Albert accourera à Paris et tout seul, sans prévenir personne, se présentera, dans la foule, à la mortuaire.

Le Roi ne se payait pas de mots. Il connaissait la redoutable organisation militaire des Allemands et doutait qu'on pût jamais percer leur front.

Il fut l'opposé du militaire hasardeux, à la Ludendorff, pour qui la guerre est une partie d'échecs où, sans plus d'émoi qu'on ne doit en avoir pour sacrifier un pion dans une combinaison savante, on envoie des milliers d'hommes à la mort.

Il s'entendait très bien avec le Général Pétain, comme lui tempérament prudent, comme lui préoccupé de soigner le moral et le bien-être des troupes. Le Roi n'avait aucune sensiblerie et voulait une stricte discipline, indispensable à la guerre. Mais il avait horreur des hécatombes inutiles et fut toujours très économe du sang de ses soldats. C'est la seule chose dont il consentait à se sentir fier.

Les Français d'abord, les Anglais ensuite, firent plusieurs tentatives pour lui demander d'envoyer les divisions belges sur d'autres fronts que l'Yser. Le Roi s'y refusa toujours, comme il refusa aussi de résigner son commandement.

Il craignait que, fondues dans les armées alliées, les troupes belges ne fussent rapidement décimées, désastre irréparable vu l'impossibilité de combler les vides, la plus grande partie de nos classes nouvelles étant restée en territoire belge occupé par l'ennemi.

Son devoir lui imposait, pensait-il, de conserver à l'armée belge son rôle propre, son existence autonome, sous le commandement constitutionnel de son souverain, de manière à ce que, soudée au lambeau de territoire belge qu'elle défendait, elle affirmât qu'en dépit des hasards de la guerre, il subsistait toujours une Belgique indépendante.

Le Roi n'a pas « embusqué » notre armée. Mais il l'a maintenue dans un rôle national, proportionné à ses forces. Et il a mis à profit les quatre années de garde sur l'Yser pour la réorganiser complètement. Avec l'aide de M. de Broqueville, le Roi veilla à cette résurrection; nos troupes furent rééquipées, réarmées, complétées par les recrues qui avaient pu échapper à l'occupation allemande, encadrées par des gradés à toute

épreuve. Un nouveau corps d'officiers se constitua, fusionnant les belles traditions des officiers de carrière avec le vibrant esprit de devoir des jeunes officiers que la guerre elle-même avait formés.

Lorsqu'en 1918, les Allemands tenteront contre nos lignes des opérations offensives, ils trouveront, à Nieuwendamme, au Reigersvliet, à Merckem, des troupes vigoureuses et parfaitement exercées, qui les mettront en échec.

Et puis, l'Allemagne chancelant, les Alliés progressant partout, vint l'heure où, dans de bonnes conditions, l'armée belge put attaquer à son tour. Au début de septembre 1918, il est décidé de former un groupe d'armées qui prendra l'offensive dans les Flandres et qui comprendra les Belges, la 2^e armée britannique, ainsi qu'un détachement français (plus tard il devint une armée française complète). Le commandement de cette armée interalliée aux effectifs imposants est offert au Roi Albert, qui accepte. Mais, comme ce rôle l'amène à commander des soldats qui ne sont pas de sa nation, le Roi exprime le désir d'associer une compétence étrangère aux responsabilités qu'il va prendre. Il demande au Maréchal Foch de lui adjoindre, comme chef d'état-major de ce « groupe d'armée des Flandres », le général français Degoutte. Dans son esprit, où la modestie s'allie à la prudence, c'est aussi un hommage rendu, avec l'accord des Alliés, à la valeur technique de cette armée française qui, dans les lourds sacrifices supportés par elle au cours de la lutte commune, a puisé, plus encore qu'une autre, l'expérience de la guerre.

Le 28 septembre 1918, les divisions belges, masse centrale de cette armée, partent à l'assaut de la crête des Flandres. Leur élan ne s'arrêtera plus. Ce sera la victoire.

Mais les pertes étaient lourdes. Quand il les connut, le Roi fut bouleversé (1).

Le Roi Albert fut bien le souverain d'un peuple pacifique odieusement attaqué. Il fit la guerre avec une inébranlable fermeté, mais il la détesta.

*
* *

(1) Témoignage du général Degoutte recueilli par le général Weygand. Voir WEYGAND, *Le Roi Albert et son Infanterie*.

Et tout en la faisant, il fut constamment préoccupé de ne pas négliger une chance sérieuse d'y mettre fin.

Envers nos alliés, il fut toujours d'une correction parfaite et n'envisageait même pas que la Belgique pût négocier en dehors d'eux. Il a repoussé toutes les offres de paix séparée qui nous furent faites.

Mais il tenait aussi à bien marquer la position spéciale de notre pays. Impliquée dans un conflit alors qu'aucun de ses intérêts propres ne figurait parmi les causes de ce conflit, la Belgique ne luttait que pour recouvrer son territoire et son indépendance. Elle ne demandait, en outre, que la réparation des dommages subis et des garanties de sécurité pour l'avenir. Elle ne cherchait aucune conquête territoriale.

A la fin de 1916, une sorte d'équilibre entre les adversaires s'est établi. L'Allemagne est arrêtée partout, mais les Alliés n'ont pas réussi à enfoncer ses lignes. C'est alors que le Président Wilson interroge les belligérants sur leurs buts de guerre. Le Roi semble avoir vraiment espéré, à ce moment, que des négociations sérieuses allaient s'engager et pourraient conduire à la paix.

La Belgique répondit au Président Wilson par une note séparée, marquant ainsi sa situation particulière. Il était essentiel en effet qu'elle gardât sa position d'Etat attaqué en violation d'un traité garantissant sa neutralité.

D'autre part, le Roi était vivement ému par les souffrances de nos populations et craignait, si la guerre se poursuivait, une destruction complète de notre pays.

D'accord avec son gouvernement, il n'affichera jamais un « jusqu'au-boutisme » aveugle et systématique. Il restera aux écoutes, prêt à examiner, avec la circonspection qui lui était habituelle, toute proposition sérieuse. Il sera au courant des tentatives faites, à diverses reprises, pour nouer les premiers fils d'une négociation. Il connaîtra notamment l'initiative de l'Empereur Charles et regrettera son échec ; il déplorera la vivacité de Clémenceau qui, pour le plaisir de confondre Czernin, publiera les lettres de l'Empereur et rivera ainsi l'Autriche à l'Allemagne jusqu'à la fin.

Aux dires de témoins sérieux, le Roi Albert souhaitait, sinon une paix d'équilibre, qu'il ne concevait point toutefois sans

une restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, du moins une paix qui ne désarticulât pas l'Europe, qui ne confînt pas le germe de guerres nouvelles (1).

Les ruines accumulées par le conflit l'effrayaient. « L'Europe, disait-il, mettra dix ans, peut-être vingt ans à se remettre ».

*
* *

Lorsque vint l'heure des négociations de Versailles, il y paya de sa personne.

A la demande de notre délégation, le Roi vint à Paris pour appuyer les revendications essentielles de la Belgique. Il vit un à un Clémenceau, Wilson, Lloyd George. Le 4 avril 1919, accompagné, suivant l'usage constitutionnel, de son ministre des Affaires Etrangères, il exposa lui-même nos revendications au Conseil des Quatre. Son exposé porta sur les réparations qui nous étaients dues, sur la priorité que nous demandions dans les paiements à recevoir de l'Allemagne, sur la revision des traités de 1839 dont la guerre avait détruit la base.

Le Roi et son Gouvernement étaient préoccupés d'assurer au pays des garanties de sécurité et des moyens de développer librement son économie.

En plein accord avec notre opinion publique, la délégation belge à Versailles demandait la disparition de la fallacieuse neutralité obligatoire. Des négociations étaient engagées pour nous procurer la libre disposition de l'Escaut en temps de guerre comme en temps de paix, pour établir des communications directes d'Anvers avec la Meuse et le Rhin, pour améliorer les possibilités de défense de notre territoire, d'une configuration si malheureuse au point de vue stratégique. La question d'un rapprochement libre et spontané du Luxembourg et de la Belgique était posée.

Si les longues négociations qui suivirent restèrent en partie inachevées, laissant, aujourd'hui encore, certaines de ces questions en suspens, le Roi, comme la nation elle-même, en avait pris son parti. Il pensait que notre sécurité dépendrait avant tout de nous-mêmes. Il ne cessa, comme ses prédéces-

(1) Comte DE LICHTERVELDE, « Albert 1^{er} », dans *La Revue Générale*, pp. 270-271; Raymond POINCARÉ, *Au service de la France*, t. IX, p. 292.

seurs, de veiller à ce que le pays continuât ou reprît l'effort militaire indispensable à sa défense. Sans doute pensait-il qu'en politique internationale plus qu'en toute autre matière, un peuple fait bien de se pénétrer de cet adage : Aide-toi le Ciel t'aidera.

Mais le Roi avait trop de mesure pour s'imaginer que la Belgique était devenue, par un coup de baguette magique, une grande puissance, capable de jouer un rôle efficace en dehors de ses frontières. Il croyait par contre à notre rôle moral, et qu'en continuant comme en 1914 d'accomplir scrupuleusement notre devoir international, nous remplissions pleinement notre mission envers l'Europe.

A vrai dire, on ne sait encore que peu de choses des opinions du Roi sur la politique de l'après-guerre. On possède seulement des indications fragmentaires qui risquent de donner une impression tout à fait fautive de son état d'esprit.

C'est ainsi que, sous prétexte qu'il avait souhaité voir les Belges s'abstenir de participer à l'occupation de la Ruhr, on a prétendu qu'il avait *toujours* eu des conceptions opposées à celles de la politique française.

S'il est vrai que la tournure d'esprit du Roi fut très différente de celle de certains hommes d'Etat français, cela ne l'empêcha jamais de leur rendre justice, ni surtout de rendre justice à la France. Faut-il rappeler son geste de 1913, lorsqu'il fit mettre M. Cambon au courant de la conversation alarmante qu'il avait eue avec Guillaume II ? Il n'est pas douteux qu'après comme avant la guerre de 1914, il savait la France profondément pacifique. Il a souhaité qu'elle restât forte. Au dîner de la « Revue des Deux Mondes », le 30 novembre 1933, il dira en quelques mots pourquoi il a foi dans le « génie créateur de la France », pourquoi la langue française est « un des ferments qui lèvent l'esprit du monde ». « Ce qui est humain, déclare-t-il, a toujours pu, chez les plus grands d'entre vous, s'identifier avec ce qui est français ».

Quant à la Grande-Bretagne, il lui fut toujours reconnaissant de l'élan avec lequel, en 1914, elle était entrée dans la guerre, dès que la Belgique fut envahie. Il prisait très haut l'efficacité

du rôle joué dans le conflit par la flotte britannique. Il admettait — en lord Curzon par exemple — les grandes traditions de l'aristocratie politique anglaise.

*
* *

Faut-il dire qu'un tel homme, avec son goût de la science et ses préoccupations sociales, a espéré plus que tout autre voir s'affirmer la solidarité des peuples dans une collaboration pacifique et confiante.

Quand est venue la grande crise économique, quand les gouvernements, dans une politique de sauve-qui-peut, ont commencé d'accroître les droits de douane, de décréter des contingents, d'établir des contrôles de devises, bref d'essayer de vivre, chacun pour soi, en économie fermée, le Roi Albert a tenté de réagir. Ce fut sa lettre bien connue à M. Renkin (17 juin 1932) où il disait : « Seule une action concertée des Etats dans le sens de la solidarité internationale pourrait porter remède aux maux profonds dont souffre le monde ».

De même il appuya de son autorité ceux qui cherchaient à promouvoir l'idéal d'organisation internationale représenté par la Société des Nations (1).

Il n'a connu que les premiers échecs de la grande institution de Genève, et n'a pas vécu l'écroulement de son influence. Mais il savait quelles étaient ses faiblesses, ou plutôt sa faiblesse unique : l'égoïsme des grandes puissances qui jamais n'ont appliqué le principe, vrai en lui-même, de la sécurité collective.

*
* *

Aujourd'hui les ombres grandissent sur l'Europe. Le Droit, les traités n'existent plus. Les peuples s'arment. La crise revient.

Devant l'avenir chargé de difficultés et de menaces, méditons sur notre destin.

Seuls survivront les peuples qui sauront affirmer une forte tradition nationale.

Cette tradition nationale, chez nous, la dynastie en est le symbole et la clef de voûte.

(1) Voir le message du Roi à l'Union Belge pour la S.D.N. (novembre 1930).

Le Roi Albert est mort. Mais la dynastie a continué, dans la ligne qu'il a tracée et sous le signe de ses enseignements.

La Belgique, pays de liberté et de progrès, vivra, si sa jeunesse, groupée autour de son jeune Souverain, veut qu'elle vive.

Ecoutez le dernier message que le Roi Albert adressait, le 10 mars 1933, à l'Union Nationale des Etudiants. On le retrouve tout entier dans ces lignes, avec sa haute conception des devoirs d'une élite, sa certitude des résultats que le courage peut obtenir, sa confiance dans nos libres institutions, sa foi dans le progrès, son attachement à la nation.

Ecoutez-le, c'est son testament politique, c'est sa voix, jeunes gens, qui vous appelle, par delà la mort, au service du pays :

« Plus que jamais, dans les temps troublés que nous traversons, se fait sentir le besoin d'une élite instruite et indépendante.

» Plus les difficultés grandissent autour de nous, plus les volontés doivent se tendre.

» L'énergie et aussi le courage et l'abnégation sont, pour les collectivités comme pour les individus, des conditions essentielles de force et de durée.

» Il appartient à la jeunesse d'aujourd'hui de maintenir une tradition qui honore à un si haut degré le nom belge et d'accroître le prestige des forces intellectuelles par l'exemple de ses solides vertus civiques.

» Un peuple libre est maître de ses destinées.

» L'œuvre des générations construit un édifice qui n'est jamais achevé; chacun peut y ajouter sa pierre qui, si petite soit-elle, contribue à élever l'édifice national ».

L'Etat actuel de l'expérience russe^(*)

(Suite et fin.)

PAR

Florent SCOUMANNE,

Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

LA NOURRITURE ET LE VETEMENT.

Comme pour les salaires, un relevé des prix des comestibles et des objets d'habillement ne donnerait aucun moyen d'appréciation des conditions de vie de l'ouvrier en U.R.S.S. Seul, le rapprochement des deux éléments, salaires et prix peut conduire à une conclusion. Et le moyen le plus simple d'arriver à une vue d'ensemble est d'exprimer le prix des choses en heures de travail d'un ouvrier moyen; c'est du reste le procédé adopté par Citrine pour comparer les conditions de vie d'un ouvrier russe et d'un ouvrier français. Evidemment, ce procédé ne conduit pas à une précision mathématique, mais en pareille matière une telle précision est impossible et inutile, et, moyennant de définir les circonstances dans lesquelles on s'est placé, on peut arriver à une conclusion parfaitement fondée.

Citrine s'est proposé de comparer les conditions de vie de l'ouvrier russe et de l'ouvrier français vers la fin de 1936, en tenant compte dans la mesure du possible, de tous les facteurs déterminants. Il admet en outre qu'en cas de doute ou d'imprécision, ce doute profitera à l'ouvrier russe de telle sorte que la situation de celui-ci apparaisse comme favorisée par rapport à celle de l'ouvrier français.

Pour l'ouvrier russe, il choisit comme type un ouvrier moyen qui aurait gagné 189 roubles par mois au moment de son enquête (septembre 1935) et il admet que par suite de l'amélioration de la rémunération du travail en Russie, ce salaire aurait augmenté

(*) Voir *Revue de l'Université*, 1937-38, n° 3, p. 247.

de 15 % et serait égal fin 1936 à 217 roubles (1); il tient compte de ce que le salaire indirect correspond à une majoration qu'il fixe à 33 % ce qui porte le salaire total, fin 1936, à 290 roubles par mois de 175 heures de travail, soit 1,66 roubles par heure; il ne tient pas compte de la retenue inévitable de 10 à 15 % sur le salaire en espèces. Enfin, il admet encore que, malgré l'augmentation des salaires, les prix des denrées relevés par lui en septembre 1935 ne sont pas modifiés.

Pour l'ouvrier français, Citrine choisit comme type le manoeuvre qui dans le « Contrat collectif des Ouvriers et Ouvrières Métallurgistes et Similaires de la Région Parisienne » a le salaire minimum, soit 5 francs par heure; il n'ajoute rien à ce salaire direct pour tenir compte du salaire indirect qui cependant est loin d'être nul, puisque dès la fin de 1936 la plupart des assurances sociales établies en Russie existaient en France, de façon probablement plus effective, et que de plus l'instruction des enfants était entièrement gratuite. Enfin, il admet comme prix ceux qu'il a relevés lui-même quelques mois auparavant, mais il les augmente de 20 % pour tenir compte de la hausse possible.

Citrine, dans son exposé, exprime le regret de n'avoir pas trouvé les matériaux nécessaires pour compléter sa comparaison en mettant à côté de la situation des ouvriers russes et français en 1936, celle de l'ouvrier russe d'avant la guerre. Je suis heureux de pouvoir combler partiellement cette lacune. En recherchant dans des documents personnels, j'ai pu retrouver le prix d'un assez grand nombre de produits alimentaires, prix pratiqués à Odessa entre 1909 et 1912. J'ai également retrouvé le prix de quelques objets de ménage et de vêtements d'homme et de femme; mais pour ces derniers, il s'agit d'une qualité tout à fait différente de celle envisagée dans le tableau de Citrine; la preuve en est que des vêtements de même qualité coûteraient en 1936 à Paris de quatre à six fois les prix fixés par Citrine. Je me suis donc borné à donner les prix des produits alimentaires et de quelques objets; pour les exprimer en heures de travail, j'ai admis comme ouvrier type le manoeuvre. A cette époque, les manoeuvres travaillaient 10 heures par jour à Odessa et gagnaient de 0,90 à 1 rouble par jour; les ouvriers qualifiés avaient tous des salaires supérieurs à ces chiffres. J'ai admis un

(1) L'enquête de Legay ne semble pas confirmer cette hypothèse.

ARTICLES	MONNAIES		HEURES	
	RUSSIE		RUSSIE	
	1936	1910-1913	1936	1910-1913
<i>Four hommes :</i>				
Pardessus d'hiver	225 à 350	—	136 à 211	—
Imperméables	125	94,80	75,50	19
Complets	150 à 412	178,80 à 300	90,50 à 248	—
Pantalons	75 à 90	90	45 à 54	—
Casquettes	10 à 17	9 à 24	6 à 10	—
Chaussettes jaunes	72	50 à 68	43	1,75 à 4,75
Chemises de flanelle	10 60	11,40 à 21,60	6,5	10,75 à 13,75
Pull over de laine	50	38,40	54,25	2,25 à 4,25
<i>Four dames :</i>				
Manteaux	180 à 550	—	108 à 332	—
Tailleurs	200	117 à 357	120	—
Bouses en rayonne	42 à 48	177 à 239	25 à 29	—
Gilets de laine	100 à 160	33 à 42	60 à 96	—
Chaussures	110 à 167	54 à 102	66 à 100	—
Armoire en sapin ordinaire	200	216	120	43
Divan	350	234	211	46
Lit en fer une personne	265 à 375	7,50 à 14,5	160 à 226	20,50 à 27,50
Serviettes de toilette	10	6	6	1,25
Savon	2,70	2,40 à 3,60	1,75	0,50 à 0,75
Beurre	18 à 23	1 à 1,45	10,75 à 14	3,75 à 4
Lard	15 à 18	0,65	9 à 10,75	0,5
Jambon	18	1,1	11	6
Viande	6 à 10	0,35 à 0,50	3,5 à 5	1,50 à 5,50
Poisson	3 à 6	—	1,75 à 3,5	1,50 à 3,25
Saucisses	10 à 22	0,45	6 à 13,25	3,25
Fromage	10 à 20,5	0,80 à 1,25	7,25 à 12,50	2,5 à 3,25
Chuis	5 à 6	0,25 à 0,30	3 à 3,5	1 à 1,5
Lait	1,50	0,11	1	0,25
Thé	70 à 100	4 à 7,50	42 à 60	40 à 75
Pain blanc	1,90	0,10	1,25	1
Pain bis	0,95	0,075	0,50	0,50
Oignons	1,50	0,95	1	0,5
Sucre en morceaux	4,20	0,37	2,5	0,75
Farine	4,90	0,18	3	1,80
Riz	6,50	0,25	4	0,50
Macaroni	3,60	0,25	2,25	1
Pois secs	3,60	0,17	2,50	2,50
Pommes	4 à 8	0,12	2,25	1,7
Citron	2 à 8	0,17	1,25 à 4,75	0,75
Raisins secs	9	0,03	1,25 à 1,50	0,50
Pommes de terre	0,35	0,37	5,50	3,7
Carottes	0,60	0,037	0,25	0,17
		0,075	0,35	0,75

rouble et n'ai rien ajouté pour le salaire indirect bien que dès cette époque la responsabilité des accidents pesait entièrement sur le patron.

Je reproduis ci-contre les éléments les plus caractéristiques du tableau figurant dans le livre de Citrine, complété par moi lorsque je disposais des prix correspondants.

Si l'on cherche par la simple inspection de ce tableau, à comparer les divers pouvoirs d'achat, on conclut que l'ouvrier russe actuel a un pouvoir d'achat très fortement inférieur (de 4 à 6 fois) à celui de l'ouvrier français, et légèrement inférieur à celui de l'ouvrier russe de 1912. Une telle conclusion serait fautive pour la raison suivante : le pouvoir d'achat dépend du salaire direct réellement disponible ; or, les 33 % que Citrine ajoute au salaire de l'ouvrier russe représentent des avantages dont il jouira dans certaines circonstances, mais qu'il ne peut pas utiliser immédiatement ; de même, il faut défalquer du salaire les retenues effectuées pour divers motifs, retenues qui varient de 10 à 20 % mais que je supposerai être de 10 % seulement ; enfin, Citrine a choisi un salaire en septembre 1935 de 189 roubles, correspondant à un ouvrier moyen (voir salaires), et il le compare au salaire d'un manœuvre qui aurait tout au plus gagné 130 ou 140 roubles. D'autre part, pour la comparaison avec l'ouvrier russe de 1912, il faut tenir compte, au point de vue du pouvoir d'achat, du gain journalier correspondant non pas à 7 heures, mais à 10 heures de travail.

Si donc on veut comparer les *pouvoirs d'achat*, le salaire de l'ouvrier de 1936 doit être non pas 1,66 roubles, mais bien $1,66 \times \frac{1}{1,33} \times 0,9 \times \frac{140}{189} = 0,83$ et celui de l'ouvrier de 1912 devrait être de $0,10 \times \frac{10}{7} = 0,14$, et non pas de 0,10 rouble. Les prix de la colonne 4 du tableau devraient être multipliés par $\frac{1,66}{0,83} = 2,0$ et ceux de la colonne 5 devraient être divisés par 1,4. En tenant compte de ces rectifications, on constate qu'au point de vue de la satisfaction immédiate de ses besoins essentiels normaux, l'ouvrier russe actuel est dans une situation 3 à 4 fois inférieure à celle de l'ouvrier russe de 1912. Et ceci explique les constatations faites par de nombreux voyageurs au

sujet des difficultés d'alimentation et d'habillement, de la nécessité absolue pour la femme de contribuer à l'entretien du ménage.

Si au lieu de considérer le pouvoir d'achat, on se place au point de vue de la situation d'ensemble de l'ouvrier, la correction relative aux 33 %, ajoutés au salaire de l'ouvrier 1936 tombe, de même que celle résultant des 10 heures de travail de l'ouvrier 1912; mais les autres subsistent et l'on constate que la colonne 4 du tableau devrait encore être multipliée par 1,5, ce qui conduit l'ouvrier russe actuel à une situation presque deux fois inférieure à celle de son compagnon de 1912 et 6 à 9 fois inférieure à l'ouvrier français actuel. Et encore, ces chiffres ne sont-ils valables que dans la mesure où les produits considérés peuvent être obtenus en quantité suffisante et en qualité satisfaisante, aux prix indiqués, ce qui ne paraît pas toujours être le cas.

Pendant, la plupart de ceux qui ont été en Russie à diverses reprises constatent une amélioration, lente, mais perceptible. Les terribles famines qui ont marqué les premières années de la révolution se font plus rares : la dernière date de l'hiver 1932-1933. L'économie rurale semble en voie d'organisation et il est permis de croire que dans quelques années l'ouvrier russe jouira d'une alimentation convenable.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous arrivons au domaine où les efforts des Soviets se sont déployés avec le maximum d'intensité et où les résultats paraissent les plus importants et les plus dignes d'approbation.

Le gouvernement soviétique avait établi un plan en vue de la « liquidation » de l'analphabétisme en 10 ans. Il s'y est attelé avec énergie et maintenant, la thèse officielle c'est qu'il ne reste plus d'illettrés en Russie.

Et il faut reconnaître que la plupart des voyageurs qui reviennent de Russie, même parmi ceux dont on est en droit d'attendre des jugements réfléchis et prudents, affirment que c'est exact. Mais une affirmation de cette nature est incontrôlable et il est vraisemblable que ces voyageurs ne font que répéter ce que disent les porte-paroles du gouvernement.

Pour ceux qui ont connu la Russie des Tsars, il est bien difficile de croire à un tel miracle. Je suppose qu'il faut entendre que, parmi les jeunes générations, le nombre des analphabètes est restreint. Du reste Trotsky, dans la « Révolution trahie », montre par des chiffres de consommation de papier et de crayons, que la Russie est encore bien loin derrière la plupart des autres pays au point de vue de l'instruction généralisée et il ajoute que la disparition de l'analphabétisme, décidée pour le dixième anniversaire de la Révolution, est encore loin d'être atteinte.

Gide aussi cite des faits et des chiffres, extraits du journal officiel « Pravda » qui en disent long sur les difficultés rencontrées dans la lutte contre l'analphabétisme. Le matériel scolaire est presque inutilisable : les tables de multiplication figurant sur les couvertures des cahiers sont fausses ; une carte d'Europe, imprimée par l'Édition Pédagogique montre l'Irlande trempant dans la mer d'Aral, l'Écosse dans la Caspienne et situe Saratow sur la mer du Nord. Les enfants fuient les écoles dans des proportions importantes, et l'analphabétisme est loin d'être liquidé même chez les jeunes. Mais le résultat obtenu, quoique n'étant pas aussi complet que le montrent les déclarations officielles, est déjà remarquable et même inespéré si l'on tient compte du chemin parcouru.

Si nous passons maintenant de l'instruction primaire à l'instruction moyenne spécialisée et à l'instruction supérieure, nous trouvons des programmes entièrement nouveaux. On s'est efforcé de donner aux études le maximum de souplesse en permettant à chacun de choisir aussi tard que possible son orientation et de la modifier en cours de route dans de larges limites. On a voulu aussi que n'importe quel domaine soit accessible à n'importe qui, pour autant qu'il ait les facultés nécessaires. Tout cela conduit à des méthodes bien différentes des nôtres, mais très séduisantes par les grandes possibilités qu'elles réservent à l'étudiant à chaque stade de son évolution.

L'enfant entre d'abord à l'école maternelle où il reste jusqu'à l'âge de huit ans. Il entre alors à l'École de « Dix Ans », ainsi appelée parce qu'elle comporte dix années d'études dont les sept premières sont obligatoires et identiques pour tous. Ceux qui désirent faire des études supérieures terminent l'école de dix ans et entrent à 18 ans dans les écoles supérieures. Les autres

débutent dans des usines où, tout en travaillant, ils suivent des cours professionnels. Si cependant, à n'importe quel moment, ils désirent changer leur orientation et revenir aux études supérieures, ils peuvent le faire en suivant pendant quatre années des cours spéciaux dans une « Faculté Ouvrière ». Ces cours complètent l'enseignement primaire qu'ils ont reçu jusqu'à 15 ans, ce qui leur permet d'aborder des études supérieures. L'accès aux Ecoles supérieures est toujours subordonné à la réussite d'un examen d'entrée, quelle que soit la voie qu'on a choisie pour y arriver. Cet examen est d'autant plus nécessaire que les étudiants sont payés ; leur salaire augmente avec le nombre des années passées à l'école et dépend des résultats qu'ils ont obtenus, mais il est toujours suffisant pour leur permettre de vivre.

Il est remarquable de constater que presque tous les visiteurs qui ont assisté à des cours dans les écoles supérieures ont été frappés par le désir d'apprendre, l'enthousiasme des élèves. Et ceci me semble très naturel : d'une part la sélection est très sévère et réelle ; elle s'opère sur toute la masse puisque la possibilité d'étudier existe effectivement pour tous. D'autre part, nul n'est poussé à étudier s'il n'en sent le désir : en effet, les avantages résultant des études supérieures peuvent souvent être obtenus, presque au même degré, par des travailleurs manuels de choix, et aucun préjugé de classe n'incite les jeunes gens à s'engager dans une carrière. Chez nous, au contraire, le fait de renoncer aux études supérieures constitue dans la bourgeoisie une sorte de déchéance, un aveu d'impuissance et c'est cette circonstance qui peuple une partie des auditoriums de nos Universités de jeunes gens sans énergie ni réel désir d'apprendre, qui feraient mieux de n'y jamais entrer.

De telles méthodes favorisent indubitablement la production en quantité, et c'était le point capital pour la Russie qui manque d'intellectuels, plus peut-être que de toute autre chose. Mais sont-elles adaptées à la production en qualité ? Ici il faut faire certaines réserves ; il semble, d'après toutes les constatations, que les ingénieurs, les médecins, les techniciens n'ont en général pas atteint la valeur professionnelle qu'ils ont dans nos pays. Mais même s'il en est ainsi, faut-il en accuser la seule méthode de formation ? C'est possible, car elle doit entraîner un affaiblissement dangereux de la formation moyenne, qui correspond

à nos humanités. Ce n'est cependant pas certain à priori : la jeunesse à laquelle on s'adressait manquait totalement de la formation du milieu ambiant et l'école devait tout lui apprendre ; d'autre part, la nécessité de produire beaucoup a, dans ce domaine comme dans tous les autres, fait négliger la qualité ; enfin, bien des causes ont pu agir dans une période de fermentation intense comme celle que traverse encore la Russie. Il serait certes injuste d'accuser uniquement le principe de formation adopté.

Sans doute le problème que l'on s'est proposé de résoudre est ardu et en matière d'enseignement, le danger de tout assouplissement excessif des programmes réside dans un abaissement de la formation scientifique. Mais il est en tous cas trop tôt pour parler d'échec, et si même les méthodes soviétiques d'enseignement doivent être amendées après expérience, cela ne prouve nullement qu'elles ne contiennent pas des principes utiles. Et il faut reconnaître qu'elle est bien séduisante cette organisation, de l'enseignement qui recule le choix de la carrière jusqu'à 18 ans, qui permet à des manuels d'aborder les études supérieures après avoir acquis des connaissances précieuses, dans l'exercice de leur profession, et qui réalise l'égalité parfaite du point de départ, en rendant les études supérieures accessibles à tous ceux qui sont suffisamment doués.

Comparée à la plupart des autres pays d'Europe, la Russie est probablement encore en retard au point de vue de l'instruction publique, par suite de la généralisation encore moins effective de l'instruction primaire. Elle est peut-être aussi en retard par suite de la qualité moindre des études supérieures.

Comparée à la Russie d'avant-guerre, la Russie actuelle a fait dans le domaine de l'instruction, des progrès indiscutables et d'une ampleur telle qu'ils dépassent tout ce que l'on pouvait prévoir.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.

En Russie soviétique, le médecin est un fonctionnaire ; il touche un appointement mensuel pour assurer le service sanitaire d'un groupe déterminé d'habitants. Remarquons en passant que ses appointements sont relativement modestes puisqu'ils ne dépassent pas ceux d'un bon ouvrier ; Citrine cite

400 roubles par mois pour une « clientèle ». Il est vrai qu'il ajoute qu'un même médecin peut arriver à assurer le service de deux clientèles.

Ce service de médecine générale est complété par diverses catégories d'établissements médicaux ou hygiéniques : hôpitaux, cliniques, maternités, crèches, maisons de repos, etc. Je ne puis naturellement pas entrer ici dans l'étude et la critique de cette organisation. En principe, elle paraît complète. En fait, il semble qu'elle est tout à fait insuffisante, tant en quantité qu'en qualité.

En vue d'une appréciation quantitative, c'est encore aux données statistiques de Citrine qu'il faut recourir. Nous y voyons qu'en 1935 il y avait dans les crèches le huitième des places nécessaires et on espérait arriver en 1937, au quart. Pour les maisons de repos, des chiffres analogues sont cités, et Trotsky confirme que l'existence de ces institutions est plutôt nominale que réelle.

Smith affirme de façon catégorique que les maisons de repos, de même que certains clubs ou restaurants sont réservés à un petit nombre de privilégiés qui y mènent joyeuse vie. Les constatations de Legay confirment entièrement cette opinion. En ce qui concerne la quantité ridiculement insuffisante des crèches et jardins d'enfants, il cite un cas où il y a 70 places dans une usine employant 7.000 ouvriers, un autre où il y a 220 places dans une usine employant 57.000 ouvriers.

En ce qui concerne la qualité, les renseignements fournis par Citrine au sujet des hôpitaux et autres établissements qu'il a visités, sont relativement favorables. Mais il sont en complète contradiction avec ceux que l'on trouve dans d'autres ouvrages, tels que celui de Smith. Et Trotsky lui-même, parlant des crèches, laisse entendre que si la transformation tentée de la vie de famille en vie sociale est en voie de régression, c'est parce que les crèches et jardins d'enfants sont d'une qualité telle que les mères ne veulent pas leur confier leurs enfants.

Comparée à celle de la plupart des pays d'Europe, la situation hygiénique et sanitaire de la Russie actuelle est certainement peu favorable. Quant à la comparaison avec la Russie d'avant-guerre, elle est assez malaisée. Pour les villes et les grands centres industriels, elle ne paraît certainement pas à l'avantage de l'U.R.S.S., car il existait à cette époque une organisation

médicale qui, sans être parfaite peut-être, était sérieuse et, en tout cas au moins comparable à ce que révèlent la plupart des enquêtes sur la Russie actuelle. Evidemment, les sanatoria existaient à peine, et les maisons de repos étaient totalement inconnues ; mais si l'on examine la situation en tenant compte des chiffres, peut-on prétendre qu'elle a beaucoup changé ?

Pour les campagnes, il faut reconnaître qu'avant guerre le service médical était, dans bien des cas, presque inexistant. Est-il plus développé aujourd'hui ? Je n'ai trouvé aucun renseignement à ce sujet dans les livres que j'ai lus.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

Le formidable accroissement de la production industrielle, surtout depuis quelques années, est un sujet de légitime orgueil pour le gouvernement des Soviets. Trotsky cite avec fierté les faits suivants, dont certains paraissent presque invraisemblables : de décembre 1913 à décembre 1935, la production mensuelle de houille du Bassin du Donetz passe de 2,275 tonnes à 7.125 tonnes ; au cours des années 1933, 1934 et 1935, la production de fonte a augmenté deux fois, celle de l'acier et des laminés près de 2,5 fois. En comparaison avec l'avant-guerre, l'extraction de naphte, de houille, du minerai de fer a augmenté de 3 à 3,5 fois. En 1920, le pays possédait 10 stations électriques locales d'une puissance totale de 253,000 kw., en 1935, il y en avait 95 d'une puissance totale de 4,345,000 kw. En 1925, l'U.R.S.S. tenait la onzième place dans le monde pour la production d'énergie électrique ; en 1935 elle ne le cède qu'à l'Allemagne et aux Etats-Unis. Pour la production de la houille, l'U.R.S.S. a passé de la 10^e place à la 4^e ; pour la production de l'acier de la 6^e à la 3^e. Pour la production des tracteurs, elle tient la première place dans le monde, de même que pour la production du sucre.

Il est difficile de contrôler de tels chiffres, que seuls les services de statistique générale d'un pays possèdent. Il est probable qu'ils comportent certaines interprétations tendant à les faire apparaître sous le jour le plus favorable ; c'est ainsi que Trotsky rapporte que dans l'industrie automobile les statistiques de production tiennent compte, non seulement des machines neuves, mais aussi des machines réparées, qui sont extrêmement nom-

breuses ; pour d'autres industries, on agit de la même façon.

Il est évident que si des procédés de ce genre sont admis dans tous les domaines de la production, les chiffres des statistiques demanderaient quelques rectifications. Mais même si ces rectification avaient pour effet d'amener une réduction importante des totaux publiés, ceux-ci resteraient encore fort impressionnants. Il est difficile de contester que les Soviets ont créé une industrie puissante là où il n'y avait qu'un embryon d'activité industrielle.

Ce développement extraordinairement rapide a naturellement entraîné des inconvénients fort sérieux, résultant de ce que la main-d'œuvre employée est tout-à-fait inexpérimentée et, surtout, de ce que l'attention de tous les producteurs, depuis le simple manœuvre jusqu'au directeur est uniquement concentrée sur la rapidité de production. La qualité est délibérément sacrifiée à la quantité : Trotsky constate que, au cours du dernier exercice économique, 81 % des tracteurs durent subir des réparations capitales et bon nombre de ces machines se trouvèrent hors d'usage au beau milieu du travail des champs ; un camion parcourt en Amérique de 60.000 à 100.000 kilomètres par an, alors qu'en U.R.S.S. il n'en parcourt que 20.000 ; le coût des réparations dépasse deux fois le coût total de la production des nouvelles machines. La Pravda écrit que dans l'industrie textile, le pourcentage des malfaçons est déshonorant, l'assortiment faible et que les basses qualités prévalent. Et ainsi de suite.

De même, Citrine, chaque fois qu'il parle d'un article d'habillement ou d'un objet rencontré dans un magasin, insiste sur la qualité médiocre ; il est partout frappé par la mauvaise qualité et la mise en œuvre malhabile des matériaux employés dans les constructions. Un ingénieur qui a été à plusieurs reprises depuis quelques années procéder à des mises en marche d'installations en Russie, me disait que dans les usines où il avait travaillé, la proportion de marchandises rebutées est énorme. Bref, tous les témoignages concordent.

Ce qui est plus grave encore, c'est que la situation va en empirant. Gide cite les faits suivants relevés dans le journal officiel Pravda : dans une usine d'accessoires d'autos, au cours du 2^e trimestre on enregistre 4.000 pièces mises au rebut et durant le 3^e trimestre on enregistre : 27.270 pièces ; pour l'acier livré par certaines usines, en février-mars, on élimine 4,6 %

de la production et en septembre-octobre : 16.20 %. Dans une usine fabriquant des disques de phonographe, non seulement la production tombe, mais les malfaçons qui étaient de 156,200 pièces pendant le premier trimestre passent à 259,400 pendant le second et 614.000 pendant le troisième. Et ainsi de suite.

Une autre conséquence fort grave de l'accroissement excessif de production, c'est l'usage abusif du matériel et son mauvais entretien. Citrine le signale à plusieurs reprises, et Trotsky rapporte que Molotov se plaint de ce que dans les chantiers de construction « on se conforme le plus souvent à la routine, en traitant de façon scandaleuse l'outillage et les machines ». Mais c'est surtout Smith, ouilleur de métier et chargé de l'entretien du matériel, qui insiste sur ce point ; il explique que ce n'est pas la conséquence d'une mauvaise volonté, d'un manque de soin ou même d'une incapacité technique de la part du personnel, mais bien le résultat d'un système de salaires qui pousse à l'absurde la prime à la production ; pour arriver à une production correspondant au salaire vital, l'ouvrier est obligé, non seulement de négliger sa machine, mais encore de la surcharger de telle sorte, qu'elle est hors d'usage en très peu de temps. Et malgré cette folle poursuite de la rapidité de production, le rendement est encore bien faible puisque, d'après Citrine, à l'usine Gorki, dont l'installation a été étudiée et le matériel fourni par Ford, un travail d'usinage qui demande 42 minutes chez Ford exige plus de 2 heures à Gorki ; pour un autre, les chiffres sont respectivement de 2 m. 27 et 5 m. 6. Ceci provient, évidemment, de la qualité médiocre de la main-d'œuvre.

Une autre conséquence de la mauvaise qualité de la production, c'est l'impossibilité pour les Soviétiques de produire eux-mêmes leur outillage, car la machine-outil moderne exige, en général, des matériaux de premier ordre et une construction minutieuse.

Citrine a été frappé par le fait qu'il n'a trouvé presque aucune machine de construction russe dans les usines qu'il a visitées, et ses questions à ce sujet n'ont reçu que des réponses évasives.

Malgré l'effort énorme accompli et les résultats extraordinaires de cet effort, la Russie reste loin en arrière des grands pays industriels. Ce retard se constate non seulement sur la qualité de la production, où il est évident, mais encore sur la quantité, lorsqu'on rapporte celle-ci à la population. Ici encore,

Trotsky nous fournit des renseignements fort intéressants, car, si d'une part on sent chez lui la fierté de l'œuvre accomplie par la Révolution, on doit reconnaître qu'il en analyse les faiblesses avec beaucoup de lucidité.

Voici quelques chiffres cités par lui, donnant des productions annuelles par tête d'habitant :

	Russie	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Allemagne	France
Energie électrique ..kwh.	153	443	—	472	363
Houilletonnes	0,7	5	3	2	—
Acierkg.	67	—	250	—	—
Chaussurespaires	0,5	—	3	1	1,5

Par contre, si l'on prenait comme terme de comparaison, la Russie d'avant-guerre, on constaterait certainement une très forte augmentation des quantités produites, avec cependant une diminution incontestable de la qualité. Je n'ai pas recherché les chiffres relatifs à la Russie d'avant-guerre, mais je crois qu'aucun doute n'existe à ce sujet.

En somme, le mal dont souffre l'industrie russe actuelle, c'est l'inexpérience; inexpérience des ouvriers qui sont des manœuvres plutôt que des ouvriers qualifiés, et surtout, inexpérience des chefs qui n'ont pas encore la notion exacte de ce qu'ils peuvent utilement exiger de l'outil trop neuf qu'ils ont en mains. Ce n'est pas en un an ou deux que la Russie rattrapera le retard énorme qu'elle avait, d'autant plus que les autres pays continuent à progresser eux aussi. Mais le mouvement est déclenché et si une brusque modification de l'organisation économique ne survient pas, il est à présumer qu'il se poursuivra à un rythme rapide.

LES LIBERTES.

Nous touchons ici au point le plus sombre de la situation actuelle de la Russie. Dans toutes les démocraties, les grandes libertés, telles que la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté d'opinion, la liberté d'association, sont formellement garanties. Dans les pays soumis à une dictature plus ou moins avouée, ces libertés sont limitées, mais cependant elle existent encore. En Russie on peut dire que plus aucune liberté n'existe; si elles ne sont légalement supprimées, elles le sont en fait.

La liberté de la presse n'existe pas, puisque tous les journaux sont aux mains du gouvernement. Celui-ci tolère des critiques adressées à une organisation ou à un service public, il ne tolère en aucun cas que l'on discute, si peu que ce soit, sa politique. Non seulement on ne concevrait pas que de telles critiques soient publiées, mais personne ne songerait à les exprimer ni en public, ni même devant un cercle restreint, car la délation et l'espionnage sont considérés comme des devoirs civiques. C'est ainsi qu'un fonctionnaire attaché à la personne de Citrine, pendant son séjour en Russie et à qui Citrine demandait si il rapportait à Moscou toutes leurs conversations, répondait : « Chaque travailleur doit rapporter ce qu'il entend si c'est nuisible aux intérêts de l'Etat soviétique ».

Le résultat d'un tel régime se traduit déjà dans la mentalité moyenne du pays par ce que Gide appelle le conformisme, la désindividualisation. Il n'y a plus qu'une opinion : celle qui est imposée. Le sens critique disparaît complètement, malgré la haute estime que l'on paraît professer pour l'« auto-critique ». Cette auto-critique est admise et même encouragée à condition qu'elle serve à surveiller la façon dont sont exécutées les décisions de l'Autorité, mais en aucun cas à discuter ces décisions elles-mêmes. Il est dangereux d'avoir une opinion sur une question de principe avant de connaître la position adoptée par le Gouvernement ; Gide raconte à ce propos que dans une réunion, un de ses compagnons ayant prononcé quelques mots exprimant le souhait de voir triompher le front rouge en Espagne, cela avait jeté un froid, parce que à ce moment, bien qu'aucun doute n'existât, le Gouvernement soviétique n'avait pas encore pris officiellement position dans la question espagnole. Quelques jours plus tard, le Gouvernement s'était prononcé et de semblables allocutions soulevaient un enthousiasme sans borne.

A côté du délit d'opinion, nous trouvons le délit d'information, non moins grave que le précédent ; il est interdit non seulement de publier, mais même de répandre ou simplement de communiquer n'importe quel renseignement sur la situation du peuple dans les pays étrangers. Bien plus, le seul fait de donner à des citoyens russes le moyen de recueillir de telles informations est un crime pouvant entraîner la mort ; tout récemment, les journaux ont rapporté que le commandant d'un navire de

guerre soviétique qui avait représenté la Russie aux fêtes du couronnement du Roi d'Angleterre, avait été fusillé pour avoir, pendant le voyage de retour, autorisé ses hommes à descendre à terre dans divers ports européens et leur avoir ainsi donné le moyen de comparer les conditions de vie en Russie et dans d'autres pays. Ce n'est du reste que par l'existence de méthodes aussi draconiennes que l'on peut expliquer ce fait extraordinaire que la presque totalité de la population russe croit que la misère et la contrainte sont bien plus grandes à l'étranger qu'en U.R. S.S. Et cependant ce n'est pas par manque d'intérêt pour ce qui se passe à l'étranger; dans beaucoup d'usines visitées par Citrine, les ouvriers lui ont demandé de les renseigner sur la façon dont vivent les ouvriers en Angleterre. Des questions analogues ont été posées à Legay. Il semble que les plus avertis d'entre les russes ont le sentiment qu'on les trompe et cherchent à s'éclairer. La tromperie est cependant grossière: dans des manuels scolaires remis à Citrine par les autorités soviétiques, on trouve des choses comme ceci: un petit garçon anglais de 9 ans ne connaît pas le soleil car chaque jour il doit descendre dans la mine; les élèves des écoles anglaises sont maltraités et frappés par leurs professeurs; on les oblige à se laver des pieds à la tête à l'eau froide, etc. Mais les mesures de précautions destinées à empêcher toute infiltration de renseignements sont d'une rigueur extraordinaire: un ingénieur étranger ayant séjourné à plusieurs reprises pendant quelques mois dans diverses régions industrielles de la Russie, me racontait qu'il était toujours accompagné d'un interprète qui n'était autorisé à traduire que des conversations techniques; n'ayant pas pu apprendre le russe dans ces conditions, il n'avait aucun contact avec la population. Un jour ayant rencontré un russe dont la femme était belge, il était allé passer quelques heures chez eux; immédiatement après son départ, toute la famille avait été amenée au bureau de police et longuement interrogée au sujet de cette visite.

Gide constate que le manque absolu de renseignements sur ce qui se passe à l'étranger, et l'absence de points de comparaison ont créé dans tous les milieux un complexe de supériorité qui se traduit par un orgueil et une vantardise d'une naïveté désarmante, renforcés du reste par l'affaiblissement du sens critique. Les Russes sont persuadés que, dans aucun domaine, il n'existe,

hors de Russie, rien de comparable à ce qu'ils connaissent ; ils sont inquiets de penser que peut-être l'étranger n'admire pas assez ce qu'ils ont réalisé. Des jeunes gens déclarent que l'étude des langues étrangères est inutile pour eux, car ils n'ont plus rien à apprendre de l'étranger ; puis, se reprenant, ils ajoutent que cette étude présente cependant un certain intérêt car s'ils n'ont plus rien à apprendre, ils ont beaucoup à enseigner.

La liberté individuelle n'existe pas plus que les autres : un russe ne peut pas voyager à l'étranger et encore moins s'expatrier ; les citoyens soviétiques sont prisonniers dans leurs frontières. Et cet emprisonnement est rendu plus effectif encore par le système des otages. Quelques années après être revenu de Russie, j'ai reçu en Belgique la visite d'un de mes anciens collaborateurs, ingénieur russe, devenu par la force des choses fonctionnaire soviétique. Envoyé en mission à l'étranger, il devait traverser la Belgique sans s'y arrêter, mais il avait enfreint cet ordre pour passer quelques heures avec moi. Il avait pris toutes les précautions nécessaires pour que cette infraction ne soit pas connue, car sa femme et ses enfants, gardés comme otages à Moscou, en auraient subi les conséquences. Je croyais que ce système avait été abandonné, mais Roland Dorgelès, revenu de Russie tout récemment, rapporte qu'il est prévu par le code, notamment en cas de fuite ou de désertion d'un soldat ou d'un marin.

Le nouveau code russe reconnaît la plupart des libertés essentielles du citoyen, mais il les limite par la condition qu'il n'en soit pas fait un usage contraire aux intérêts de l'Etat. Pareille limitation enlève toute valeur réelle à cette disposition en apparence libérale. Du reste, la législation soviétique prévoit des délits, punis de peines allant jusqu'à la mort, délits qui sont définis de façon suffisamment vague pour laisser place à toutes les interprétations ; tels sont, par exemple, les délits de sabotage, d'espionnage économique, etc. On voit tous les jours dans les journaux que des poursuites sont intentées sous de telles inculpations.

Il résulte de cette situation une menace continue qui pèse sur tous ; nul n'est certain de ne pas commettre, à son insu, et sans la moindre intention coupable, un délit pouvant entraîner les châtimens les plus graves.

A côté de cette crainte latente, le citoyen soviétique est soumis à une pression morale continue ayant pour but d'entretenir par une propagande hallucinante, une exaltation mystique en faveur du régime. On trouve partout les portraits des hommes au pouvoir, et, en particulier, de Staline, reproduits à une échelle démesurée; il n'est pas d'endroit public, salle de fêtes, de réunion, club, local administratif, où ces portraits ne se trouvent; lors des manifestations ou cérémonies en plein air, ils couvrent les façades des maisons. La personne et le nom de Staline sont entourés d'un respect quasi religieux et dont l'exagération, destinée à impressionner les masses primaires, jure étrangement avec les théories communistes. Gide raconte dans son « Retour d'U.R.S.S. » que malgré ses protestations il n'a pu faire accepter par un bureau télégraphique, un télégramme contenant le nom de Staline qu'après avoir accolé à celui-ci une formule laudative.

L'art même n'est pas considéré comme un but, mais comme un moyen de propagande, et une œuvre ne vaut que dans la mesure où elle est utile à cette propagande. Il ne suffit pas de ne pas critiquer, il faut louer, et le poète, l'écrivain ou le peintre ne peuvent espérer le succès que pour autant qu'ils encensent les conceptions, la « ligne » du Gouvernement et les hommes qui le représentent. On imagine facilement, si une telle pression s'exerce sur des hommes qui, par caractère, sont aussi libres que des artistes, quelle doit être la contrainte qui pèse sur les autres.

Est-il nécessaire en terminant ce chapitre de tenter des comparaisons? Ce ne peut être, en tous cas, avec aucune de nos démocraties occidentales. Avec les dictatures totalitaires, l'Italie ou l'Allemagne? Pas davantage, car si ces pays ne connaissent plus qu'une liberté fort limitée, ils ne sont pas encore réduits en esclavage; on rencontre des italiens et des allemands partout et l'on pénètre facilement dans ces pays, on y circule librement, le passeport intérieur pour les nationaux y est inconnu et les habitants se déplacent à leur gré; beaucoup de journaux étrangers y entrent et nul ne pose aux voyageurs de question au sujet de la façon dont on vit de l'autre côté de la frontière, parce que quiconque s'intéresse à cela peut obtenir aisément tous les renseignements désirables.

Et parlant de la liberté de l'esprit, Gide dit : « Je doute qu'en aucun pays aujourd'hui, fut-ce dans l'Allemagne de Hitler, l'esprit soit moins libre, plus courbé, plus craintif, plus vasalisé ».

Peut-on comparer la Russie d'aujourd'hui à celle d'avant la guerre ? En aucune façon. J'ai habité la Russie dix ans, avant et pendant la guerre ; j'y ai connu de près, non seulement des russes, mais de nombreux juifs ; or les juifs, considérés comme de tendance révolutionnaire, étaient soumis à une surveillance particulièrement sévère. J'affirme de la façon la plus formelle qu'ils jouissaient d'une liberté bien plus grande que celle du citoyen soviétique. On m'objectera que si j'ai connu la Russie de jadis, je n'ai pas vécu en U.R.S.S. C'est vrai ; mais je base mon affirmation sur des faits qui ont été constatés tant de fois, qui peuvent être contrôlés de tant de façons, que personne ne songe plus à les contester. Je ne pense pas qu'il existe, ou qu'il ait existé depuis un siècle, un pays de civilisation occidentale qui ne fasse figure de Terre de Liberté à côté de la Russie des Soviets.

L'EVOLUTION DU REGIME.

Je me suis efforcé jusqu'ici de « faire le point » et l'impression qui se dégage de cette tentative c'est que le pays se trouve encore en pleine transformation ; les conditions de vie s'y modifient avec une rapidité inconnue ailleurs. Vers quoi tend cette transformation ? Au point de vue social, existe-t-il une ligne de conduite définie, et où aboutit cette ligne ?

J'ai déjà eu l'occasion de signaler en passant que sur deux points importants un revirement complet s'est produit dans les principes admis lors de la création de l'Etat Soviétique : on est revenu à la contrainte au travail intensif et au développement de la vie familiale. Sur bien d'autres points, non moins importants, une évolution dans le même sens apparaît. C'est ainsi que la suppression, ou tout au moins, l'atténuation du rôle de la monnaie, vers laquelle on avait tendu au début, a été rapidement abandonnée ; le petit commerce, d'abord toléré, est actuellement légal dans la plus grande partie de l'U.R.S.S. ; la propriété des biens mobiliers, et même, dans certaines limites, la transmission de ces biens par héritage, sont prévues par la loi

russe actuelle ; bien plus, la possibilité d'accumuler des richesses productives, c'est-à-dire du capital, est réapparue sous la forme des emprunts d'Etat, dont la souscription est même obligatoire.

L'existence de domestiques, inadmissible pour les révolutionnaires de 1917, est maintenant chose courante et se développe de plus en plus ; elle provoque, du reste, des remarques, âprement ironiques, de Trotsky. Celui-ci se moque des plaintes des fonctionnaires supérieurs au sujet de l'insuffisance des logements de domestiques dans les appartements mis à leur disposition et de la difficulté qu'ils éprouvent à se procurer des parfums de qualité supérieure pour leurs femmes.

Le corollaire de l'abandon progressif de l'égalité totale vers laquelle tendait le régime primitif, c'est l'apparition, encore timide mais cependant certaine, de catégories sociales. Il serait prématuré de parler actuellement de classe sociales, car ce terme suppose une différenciation résultant de la naissance, des privilèges ou des exclusions héréditaires ; or la société russe actuelle en est encore à la première génération.

Cette formation de catégories sociales se manifeste par divers détails, futiles en eux-mêmes, mais cependant significatifs. Citrine, qui a visité Moscou en 1930 et en 1935, signale quelques-unes de ces petites modifications, constatées à cinq ans d'intervalle. C'est ainsi que l'appellation absolument généralisée au début de « Camarade » (tovarich) a complètement disparu pour faire place à celle, plus administrative de « Citoyen » (grajdanine) ; les grades des officiers de l'armée rouge sont identiques à ceux des armées des autres pays ; les chemins de fer comportent deux places que l'on ne désigne pas, il est vrai, par les appellations froissantes de « première » et « seconde », mais bien par « moïlle » et « dure ». Des distinctions commencent à se faire jour dans la façon de se vêtir ; on rencontre dans les rues des hommes portant un col et un chapeau, et, au théâtre, on peut parler de toilette, surtout pour les femmes naturellement. Sur ce dernier point, il est intéressant de rapprocher les constatations de Citrine et celles de Legay, faites un an plus tard. Legay estime que les toilettes qu'il a vues dans les hôtels de Moscou et dans les maisons de repos ne le cèdent en rien à celles que l'on trouve dans les réunions mondaines des pays bourgeois. Gide affirme qu'il entre actuellement dans la poli-

tique de Staline de pousser au développement du luxe et de la toilette.

Cette évolution se traduit aussi de façon peut-être moins apparente, mais plus profonde dans les lois et règlements. L'ancienne constitution refusait le droit de vote à diverses catégories de personnes, et notamment, à ceux qui tirent profit du travail d'autrui, à ceux qui vivent de l'intérêt de capitaux, aux négociants, aux ministres du culte, etc. Dans la nouvelle constitution, ces exclusions ont disparu. De plus, cette nouvelle constitution instaure le secret du vote, ce qui est une innovation importante; il est vrai qu'elle n'établit pas la liberté de présentation des candidats, ce qui rend cette réforme complètement illusoire.

L'évolution apparaît encore dans l'inégalité de plus en plus grande des salaires. J'ai cité des chiffres à ce sujet, mais ils sont moins significatifs que cette déclaration de Trotsky : « Par l'envergure de l'inégalité dans la rétribution du travail, l'U.R. S.S. a rejoint et largement dépassé les pays capitalistes ». Cette inégalité crée des antagonismes très âpres au sein du prolétariat, et on trouve écrit dans un organe des syndicats que « Le sabotage des machines constitue le moyen préféré de combattre le mouvement Stakhanow », (système de primes à la production poussé à l'extrême limite). « La lutte des classes s'évoque à chaque pas » écrit Trotsky à propos de l'apparition de catégories de citoyens privilégiés.

C'est encore une évolution marquée que l'on constate dans l'organisation de la vie quotidienne. Le programme primitif comportait l'industrialisation et la socialisation intégrales de toute activité. Le foyer familial devait être réduit au minimum, les repas pris en commun, l'élevage et l'éducation des enfants étant assurés par des organismes sociaux afin de décharger la ménagère de tout souci domestique; la culture des légumes devait se faire en grand et de façon industrielle. Or, non seulement on cherche à rétablir et à développer la vie de famille, mais dans les campagnes, on a rétabli la culture individuelle, l'élevage particulier, et chacun peut avoir son potager, ce que Trotsky, communiste intransigeant, considère comme un gaspillage de forces tout à fait inadmissible.

Au point de vue de l'attitude du citoyen russe vis-à-vis des pays étrangers, l'Internationalisme qui au début était une des

pierres angulaires de la doctrine, a fait place à un nationalisme qui s'accroît de jour en jour.

Il est donc certain qu'il se produit une évolution profonde, voulue, et relativement rapide dans la politique intérieure de l'U.R.S.S. D'où provient cette transformation, et quelle est sa signification ? Est-elle prévue et représente-t-elle l'accomplissement d'une étape du plan primitif, ou correspond-elle à un abandon progressif, partiel ou total de ce plan ? Les avis à ce sujet sont fort divergents et pour nous faire une opinion, il est nécessaire de nous reporter en 1917 et de rappeler les intentions et le programme des pères de la révolution.

Ce programme avait comme but final la construction d'une Société basée sur les principes socialistes énoncés par les grands théoriciens, tels que Engels et Karl Marx. Nous pouvons nous référer à Trotsky en cette matière, puisqu'il fut l'un des artisans de la première heure, collaborateur important de Lénine. Or Trotsky résume comme ceci, dans sa « Révolution trahie », la conception que les fondateurs de l'U.R.S.S. se faisaient de la Société future :

« La base matérielle du communisme doit être dans un si haut développement de la puissance économique de l'homme, que le travail productif, cessant d'être une charge et une peine, n'ait besoin d'aucun aiguillon et que la répartition des biens donnés en constante abondance n'exige — comme aujourd'hui dans une famille aisée ou dans une pension convenable — d'autres contrôles que ceux de l'éducation, de l'habitude, et de l'opinion publique. Il faut, à parler franc, une forte dose de stupidité pour considérer comme utopique une perspective aussi modeste en définitive ».

De là, la formule lapidaire : « De chacun selon ses capacités ; à chacun selon ses besoins » qui correspond à la suppression de toute contrainte à la production et de tout contrôle de la consommation. Arrivé à son plein épanouissement, l'Etat socialiste ne comporte donc plus aucun organe chargé de faire respecter les règles relatives à la production ou à la consommation, puisque ces règles n'existent plus. En même temps, comme la plupart des délits découlent de l'application de ces règles, les délits sont devenus tellement rares, que l'appareil judiciaire et l'appareil répressif ont pu être supprimés, le peuple tout entier se chargeant d'assurer l'ordre et la sécurité. D'autre part,

la bureaucratie a disparu également, le peuple s'administrant lui-même, « tous étant momentanément des bureaucrates, et personne ne pouvant, par cela même, se bureaucratiser ». En somme, dans l'Etat socialiste ainsi conçu, le rôle de l'Etat étant réduit à rien, celui-ci disparaît et l'on rejoint ainsi la conception anarchiste.

Toutefois, quoique doués d'une solide dose d'optimisme, les révolutionnaires de 1917, ne pensaient pas pouvoir atteindre en une étape ce résultat complet. Ils prévoyaient un stade intermédiaire, le stade inférieur du communisme, pendant lequel certaines méthodes de l'Etat bourgeois devraient être maintenues, afin d'accroître la production jusqu'au moment où elle serait suffisante pour assurer la satisfaction complète de tous les besoins. Cette période transitoire devait être marquée par le souci constant de hâter la disparition progressive du résidu d'organisations et de méthodes bourgeoises provisoirement conservées, ainsi que par une surveillance étroite du fonctionnarisme dont l'atrophie devait commencer de suite.

Et, en effet, certaines des mesures prises au lendemain de la révolution reflétaient bien ces préoccupations. La suppression du travail aux pièces diminuait fortement la contrainte au travail, tandis que l'égalisation des salaires et l'établissement de « cartes » pour la distribution des produits principaux et même de certains services (tramways, chemins de fer) réduisait l'importance de la monnaie, et assurait sinon la satisfaction des besoins, du moins l'égalité théorique dans la misère. La suppression des grades dans l'armée, et la diminution de l'autorité des agents de maîtrise dans l'industrie, le système de l'électorat introduit dans tous les domaines, avaient pour but de préparer la disparition de toute hiérarchie.

Il ne fallut pas longtemps pour constater que l'on avait voulu aller trop vite; l'émulation et l'enthousiasme révolutionnaires, sur lesquels on comptait comme moteur pour remplacer l'appât du gain, se montrèrent fort insuffisants; en même temps, la discipline librement consentie ne pouvait remplacer la discipline imposée et conduisait à une anarchie bien différente de celle à laquelle on aspirait. La production tombait de façon catastrophique, le désordre régnait partout.

Dans les campagnes, la situation était plus critique: les paysans moins préparés à la révolution que les ouvriers, montraient

un enthousiasme plus insuffisant encore; l'industrie était hors d'état de leur fournir les produits manufacturés dont ils avaient besoin et ils s'aperçurent bien vite que ce qu'on leur donnait en échange de leur blé ne représentait rien de réel.

L'étranger aussi n'apportait pas l'appui sur lequel on avait compté. La révolution communiste avait avorté là où elle avait éclaté, et les Etats capitalistes n'apportaient naturellement pas à l'U.R.S.S. l'aide sur laquelle ses fondateurs avaient compté.

Il serait trop long de relater ici les déviations successives et parfois de sens opposés que subit la « ligne » soviétique par suite de toutes ces désillusions, et sous les influences souvent antagonistes des diverses fractions du Parti. Il suffit de constater que cette ligne sinueuse aboutit à la situation actuelle.

Cet aboutissement était-il le seul possible? C'est de cette question que sont nées les divergences de vues qui ont scindé les communistes du monde entier en deux fractions ennemies.

Les partisans de Staline affirment que la politique préconisée par celui-ci, et suivie par la Russie, était la seule possible; que l'abandon, si grave soit-il, des principes les plus sacrés du socialisme, n'est que momentané et représente le minimum de concessions qu'il était possible de faire aux nécessités du moment. Les publications officielles de l'U.R.S.S. ne manquent du reste jamais d'affirmer que la structure actuelle de l'Etat correspond bien à l'idéal marxiste.

Trotsky et ses partisans n'ont pas de difficulté à réfuter semblable affirmation, en montrant que les concessions faites ont une telle ampleur, et portent sur des points tellement importants, qu'il ne reste rien de l'ébauche d'Etat socialiste réalisée au lendemain de la révolution. Ils reconnaissent du reste que des concessions étaient exigées par les circonstances, mais ils estiment qu'au lieu de les considérer comme un mal inévitable dont il faut se libérer aussitôt que possible, le gouvernement actuel ne semble nullement chercher à les faire disparaître. En somme, les accusations que Trotsky porte contre Staline se ramènent aux deux points principaux suivants :

En premier lieu, Staline a cru que la révolution marxiste était possible dans un seul pays, la Russie. Si, comme Trotsky, il avait été convaincu que la révolution ne peut conduire à des résultats complets et durables qu'à la condition qu'elle s'étende à de nombreux pays capitalistes, il aurait poussé plus énergi-

quement la propagande révolutionnaire à l'étranger, il aurait soigné davantage l'organisation des mouvements révolutionnaires dans les autres pays et une partie de l'Europe serait actuellement libérée du capitalisme. C'est dans les pays à développement industriel avancé que l'éclosion rapide du régime communiste aurait dû être provoquée, parce que ces pays auraient alors pu fournir en abondance à la Russie les machines et les ouvriers spécialisés qui lui font défaut. La période transitoire de pré-communisme aurait alors été moins pénible et moins longue.

En second lieu, Staline, bureaucrate par nature, a laissé prendre à la bureaucratie une importance et une puissance excessive et dangereuse. Il a même favorisé ce développement bureaucratique qui est en grande partie la cause des différences de conditions sociales susceptibles d'entraîner la réapparition de classes et de menacer sérieusement la révolution. Trotsky laisse entendre que la division en classes est déjà tellement marquée, que l'on peut difficilement s'attendre à voir les bureaucrates et les ouvriers spécialement favorisés, céder leur situation privilégiée sans une nouvelle révolution.

Je n'ai nullement l'intention d'intervenir dans le débat entre les deux fractions communistes. Mais il est curieux de remarquer que, parmi les accusations de Trotsky, on ne trouve pas, du moins sous forme explicite, l'accusation de tendance chez Staline à la dictature personnelle. Or, à l'époque où Trotsky écrivait, cette tendance qui apparaît plus nettement chaque jour, était déjà bien visible. Les Webb, qui ne sont en somme que des commentateurs bénévoles des thèses officielles, réfutent, de façon assez naïve du reste, l'accusation de dictature qui pourrait être adressée tant au gouvernement soviétique qu'à Staline personnellement. En ce qui concerne ce dernier, ils font valoir qu'il n'occupe aucune situation prééminente dans l'Etat. Il n'est pas Président du Presidium du Comité Central Exécutif (titre qui correspondrait à celui de Président de la République) et n'en est que l'un des membres. De même, il n'est pas membre du Sovnarkom de la République Russe; il n'est pas même Commissaire du Peuple, ni dans la République Russe, ni dans une République fédérée; et dans le Conseil du Parti, organe sans attribution constitutionnelle précise, mais détenant la puissance la plus effective, il n'est pas Président, mais seulement

Secrétaire Général. Comment pourrait-on accuser un homme aussi effacé, d'avoir des tendances dictatoriales ?

A la lumière de ces observations, les retentissants procès qui ont ému l'opinion publique du monde entier, apparaissent sous leur véritable jour. Nul ne songerait sérieusement à nier que Staline jouit en Russie d'un pouvoir réel considérable, presque illimité; seule sa volonté compte. Or, il ne jouit officiellement d'aucun pouvoir spécial. Dans les conseils où il siège, sa voix n'a pas plus de poids que celle de ses collègues. Sa puissance ne peut résulter que d'une chose : il est parvenu à constituer ces Conseils de gens qui sont à sa dévotion; les discussions sont fictives et les résultats, ou les votes, sont acquis d'avance. Mais cette situation est précaire; pour la maintenir, il faut qu'il veille soigneusement à ce qu'aucun de ses collaborateurs, dont beaucoup sont probablement des hommes de valeur, ne prenne trop d'importance. Et si ce fait se produit, il faut que l'homme ou les hommes qui pourraient être tentés de se séparer de lui, soient supprimés tant qu'il en est encore temps, c'est-à-dire tant qu'il a encore en main les leviers de commande des organismes chargés d'effectuer cette suppression.

Sur quoi Staline s'appuie-t-il ? C'est difficile à discerner avec certitude. Très probablement, d'abord et surtout, sur ce formidable corps de fonctionnaires dont il a favorisé le développement, et aux membres duquel il a assuré des situations relativement privilégiées. Peut-être aussi sur l'armée, mais ceci est moins certain, car il semble que l'armée est plutôt aux mains de Vorochilow.

LA SIGNIFICATION DE L'EXPERIENCE RUSSE.

Si nous essayons pour conclure de dégager la signification sociale de l'expérience russe, et les résultats acquis à ce jour, je pense que nous pouvons le faire comme suit :

Au point de vue du standing de vie, la Russie est encore loin en arrière des principaux pays d'Europe et d'Amérique; elle n'est pas encore revenue au niveau qu'elle occupait avant la guerre. Cependant une amélioration marquée et relativement rapide se manifeste depuis plusieurs années déjà.

Au point de vue des libertés, la Russie est à l'arrière-garde, non seulement de l'Europe démocratique, mais même de l'Eu-

rope totalitaire. Elle est aussi en recul par rapport à sa situation d'avant-guerre. Et il est impossible d'affirmer qu'une amélioration quelconque se produit dans ce domaine.

Au point de vue culturel, la Russie est nettement en avance sur sa position en 1914 et si l'on ne peut encore dire qu'elle a rattrapé les pays les plus évolués d'Europe, on doit reconnaître qu'elle a eu des initiatives fort intéressantes et que ses progrès sont rapides.

En tenant compte du chemin déjà parcouru, on est amené à conclure qu'il se forme en Russie un type nouveau d'Etat, dans lequel les conditions matérielles d'existence pourront devenir comparables, et peut-être même supérieures, à celles que l'ensemble de nos populations connaissent actuellement. Cette forme nouvelle de l'Etat n'a rien de commun avec l'Etat socialiste que Lénine et ses disciples s'étaient proposé comme but. A aucun moment de son évolution, le nouvel Etat n'a pris la forme socialiste ; c'est pendant les premières années de son existence qu'il en a été le moins loin, mais depuis, il n'a pas cessé de s'en éloigner à une vitesse croissante.

Sous la forme actuelle, l'Etat soviétique est très loin également de nos démocraties ; la forme de gouvernement qui se rapproche le plus de celle de la Russie soviétique est la dictature des pays totalitaires. Dans les deux cas, c'est la volonté d'un homme, ou d'un petit groupe d'hommes, qui conduit le pays ; l'économie est dirigée, complètement en Russie, moins complètement en Italie et en Allemagne ; la liberté, sous toutes ses formes, est supprimée ou fortement limitée. Des différences profondes subsistent cependant, en ce sens que la Russie a réalisé le capitalisme d'Etat en nationalisant tous les moyens de production et l'entièreté du sol, tandis qu'en Italie et en Allemagne, ces biens sont encore entre les mains de particuliers, mais leur usage est étroitement limité.

Les différences sont moins profondes qu'elles ne paraissent à première vue ; elles tendent à diminuer et il n'est pas impossible que, dans un avenir plus ou moins éloigné, si l'évolution actuelle se poursuit, ces deux types d'Etat prennent des aspects très voisins.

Il importe de remarquer que, à moins d'un revirement profond qui prendrait vraisemblablement une forme violente, l'expérience russe ne constitue plus une tentative d'application des

théories marxistes. Ses résultats, quels qu'ils puissent être, n'apporteront aucun argument pour ou contre la possibilité de créer un Etat socialiste. Par contre, le fait que les mesures à tendance socialiste adoptées au début ont dû être abandonnées rapidement sous la pression des événements constitue contre cette possibilité, un argument qui, s'il n'est pas décisif, n'est certes pas négligeable.

La Pédagogie et la "Psychologie individuelle" d'Adler (1)

PAR

Tobie JONCKHEERE,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

En prenant la parole au cours de cette séance commémorative en souvenir d'Alfred Adler, il est utile, je pense, de délimiter le sujet pour lequel je suis inscrit. Il ne m'appartient pas de tracer l'historique des conceptions du psychologue viennois, ni de faire l'exposé critique de sa doctrine. Je voudrais simplement montrer que certaines idées d'Adler ont des rapports étroits avec plusieurs problèmes fondamentaux de la pédagogie.

On sait que, pour Adler, le grand ressort de la conduite humaine réside dans l'instinct de puissance, grâce auquel l'enfant, comme l'adulte d'ailleurs, est mû par le besoin irrésistible d'affirmer sa personnalité, c'est-à-dire de réussir. Lorsque ce désir de puissance ne peut pas aboutir, il se forme un « complexe d'infériorité » qui engendre le manque de confiance en soi, le découragement, l'inquiétude, la timidité, l'indécision. Parfois, le sujet, pour se donner le change, se réfugie dans l'insolence, l'agressivité, la jalousie, la lâcheté, l'indépendance effrénée. Il ruse pour se débarrasser de tout effort; il est à l'affût des moyens les plus divers pour se décharger sur autrui de sa propre tâche. Bref, il cherche une « compensation » à son sentiment d'infériorité.

L'instinct de puissance et le sentiment d'infériorité ont, tous deux, leur répercussion en pédagogie, et le maître aurait gravement tort de ne pas en tenir compte.

Le désir de puissance, s'il n'est pas exagéré, n'est-il pas, en définitive, l'expression de la volonté? Et l'éducation de la

(1) Communication faite à la Commémoration Alfred Adler, organisée à Bruxelles, le 12 juin 1938, par la Ligue nationale belge d'Hygiène mentale.

volonté chez l'enfant et l'adolescent, n'est-elle pas un des buts que l'école doit s'efforcer d'atteindre ? On le voit, cet aspect de la théorie d'Adler se confond avec un problème dont la pédagogie se préoccupe depuis longtemps. Pour l'homme d'école, le praticien, il importe assez peu que le concept d'Adler appelle ou non certaines réserves ; il lui suffit de savoir que son rôle est non pas de briser la volonté des élèves, mais de leur permettre de la fortifier, en leur fournissant les occasions de vaincre des difficultés, de triompher des obstacles et d'acquiescer ainsi une volonté ferme et tenace.

Quant au sentiment d'infériorité, il est nécessaire d'empêcher qu'il ne surgisse chez l'enfant, et, s'il éclôt, il est indispensable de veiller à faire naître une « compensation » normale. Or, le facteur essentiel qui détermine le succès de la compensation, c'est le courage avec lequel le sujet aborde la solution des problèmes qui se dressent devant lui. Si nous transposons cette donnée dans le domaine de la pédagogie, cela signifie que le maître doit développer chez ses élèves le courage et, par conséquent, contribuer à former leur caractère. La formation du caractère, n'est-ce pas une des tâches capitales de l'éducation familiale et de l'éducation scolaire ?

Il ne s'agit pas d'examiner pour le moment si l'école accomplit à cet égard la mission qui lui incombe, et si elle le fait avec toute l'efficacité voulue. Bornons-nous à signaler que l'école traditionnelle, aussi bien que l'école nouvelle, est pénétrée de la place qu'il convient d'assigner à l'éducation du caractère. Au surplus, il semble bien que si la réalité ne correspond pas entièrement aux justes exigences qui ont été formulées maintes fois, c'est que les programmes scolaires sont encore trop dominés par des considérations d'ordre instructif, et négligent la formation du caractère dont la nécessité est cependant impérieuse. Quand donc saura-t-on que le succès dans ce monde dépend plus du courage et de l'énergie que des connaissances acquises et emmagasinées ?

Je voudrais insister encore sur les répercussions scolaires du sentiment d'infériorité. Il n'est pas rare que l'enfant, en quittant le milieu familial pour être confié au milieu scolaire, éprouve un sentiment d'infériorité qui peut s'aggraver parfois d'une façon troublante. C'est par exemple le cas de l'enfant gâté qui était le centre de toute la vie dans l'atmosphère fami-

liale, et qui ne parvient pas à s'adapter à la discipline de l'école : il est désemparé et devient quelquefois un « emmuré ». C'est le cas aussi de l'enfant élevé d'une manière trop sévère et qui s'exagère souvent les obligations de l'école : il est découragé et devient un inquiet. Ces deux cas prouvent que la question du sentiment d'infériorité pose tout le problème de la discipline scolaire.

Les tendances nouvelles de la pédagogie demandent d'accorder à l'enfant une grande somme de liberté ; si l'école s'y refuse, est-elle vraiment une maison d'éducation où se fait l'épanouissement des êtres ? Et pourtant, l'école doit établir une certaine discipline, à défaut de quoi il lui est impossible d'exercer une action bienfaisante sur la formation des jeunes individualités. Ainsi donc, le problème de la discipline doit résoudre une sorte d'antinomie : d'une part, il s'agit de respecter la personnalité des enfants et leur légitime besoin de liberté ; d'autre part, il faut habituer les élèves à ne pas méconnaître le principe d'autorité, il faut les soumettre à une loi commune pour éviter l'anarchie et assurer la préparation à la vie, car les cadres sociaux exigent fatalement l'ordre et la discipline.

On sait qu'Adler attache une importance de premier ordre au développement du sentiment social, qui, à ses yeux, apparaît comme le contrepoids nécessaire aux exagérations de l'instinct de puissance. L'enfant ne doit pas être élevé dans l'isolement ; il ne faut pas non plus l'élever dans la seule compagnie des adultes. Il désire la société d'autres enfants de son âge. C'est pourquoi l'enseignement particulier, auquel s'oppose l'enseignement scolaire, est à rejeter ; il oblige l'enfant à vivre exclusivement avec des adultes qui, fréquemment, absorbent sa personnalité naissante. Le comportement de l'enfant unique illustre bien ce fait. La véritable éducation de l'enfant est conditionnée par la vie en commun ; aussi, même pour des enfants âgés de trois à six ans, il vaut mieux substituer au système familial celui du jardin d'enfants : le rôle de cette petite école n'est pas de préparer les enfants à l'école primaire, mais de les faire participer ensemble à un régime dont les avantages éducatifs ne doivent plus être mis en évidence.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais souligner les dangers que présente une individualisation trop poussée de l'enseignement. Sans doute, les inconvénients de l'enseignement col-

lectif ne peuvent plus être niés par personne. Mais on a peut-être conclu trop rapidement à la supériorité absolue de l'enseignement individualisé. Nous admettons sans peine que celui-ci est utile et fructueux ; nous reconnaissons volontiers qu'il permet à chaque enfant de se développer selon ses moyens propres et ses aptitudes personnelles. Toutefois, sachons que l'école ne peut pas négliger de développer chez les enfants l'esprit de solidarité, le sentiment de communauté, en vue de leur adaptation à la vie sociale. Pour faire ressortir l'indéniable valeur de cette préparation, il suffit de songer à l'ampleur qu'a prise la pédagogie sociale dans plusieurs pays, parmi lesquels ne figure malheureusement pas encore le nôtre.

Enfin, il convient de rappeler qu'Adler a réduit l'importance de l'hérédité, tandis qu'il a exalté l'influence de l'éducation. Je n'ai pas qualité pour trancher la question de savoir quelle est exactement l'action des facteurs héréditaires dans la constitution et l'évolution de l'enfant. Mais, à supposer qu'Adler ait minimisé quelque peu la puissance de l'hérédité, la pédagogie ne peut que se réjouir de voir un psychologue attribuer à l'éducation une sorte de prévalence. Car le rôle des maîtres aux divers degrés de l'enseignement, n'est-il pas de faire fond sur la variabilité de l'organisme et la perfectibilité de l'être humain pour accroître son intelligence et développer sa moralité ? Tous les efforts éducatifs de l'école ne trouvent-ils pas leur justification dans cette ardente conviction que nous avons : c'est que, grâce à nos méthodes didactiques et à notre influence morale, nous agissons directement sur l'enfant et l'adolescent qui, peu à peu, s'élèvent et s'ennoblissent, se développent et se perfectionnent ? En somme, l'éducationnisme est une théorie à laquelle le maître *doit* croire, sous peine de ne pas accomplir sa tâche avec enthousiasme et dévouement.

Résumons-nous et concluons :

Le désir de puissance chez Adler trouve son équivalent, en pédagogie, dans l'éducation de la volonté. Le sentiment d'infériorité et la compensation qui en est la contre-partie, évoquent en pédagogie la formation du caractère. Les répercussions scolaires du sentiment d'infériorité posent en pédagogie le problème de la discipline. Les exagérations de l'instinct de puissance rendent nécessaire le développement du sentiment social.

Enfin, l'action de l'hérédité est contre-balancée par l'influence énorme de l'éducation.

Tels sont quelques aspects des rapports qui me paraissent exister entre les conceptions psychologiques d'Adler et la pédagogie. En présence de ces constatations, et quelle que soit l'attitude que l'on adopte à l'égard de la doctrine adlérienne, il y a un devoir qui s'impose à tout esprit animé du désir de s'éclairer : il faut étudier la théorie d'Adler et l'examiner objectivement.

Reconnaissons qu'en Belgique nous sommes en retard dans ce domaine. Assurément, nous ne sommes pas tout à fait ignorants des idées du grand psychologue viennois, et il nous arrive même de les analyser consciencieusement. Ainsi, à l'École de Pédagogie de l'Université de Bruxelles, un de nos élèves a présenté avec succès, en 1930, une dissertation intitulée : « La psychologie individuelle d'Adler, dite « Individualpsychologie » et l'éducation de l'enfant difficile ». Il n'en reste pas moins vrai que la diffusion des idées d'Adler est loin d'être satisfaisante. Il est possible que ce soit dû au fait que les ouvrages d'Adler — à une exception près — ne sont pas traduits en langue française. Souhaitons que quelqu'un entreprenne bientôt la traduction du livre qui, du point de vue pédagogique, nous intéresse le plus : « Individualpsychologie in der Schule » (1). De cette manière, les maîtres pourront étudier les conceptions de celui dont nous honorons la mémoire, et ils pourront en extraire ce qui est utilisable dans la pratique scolaire.

La pédagogie n'est pas une discipline cristallisée ; elle évolue sans cesse, et incorpore à son patrimoine toute notion nouvelle qui, après un contrôle impartial, est susceptible de faire réaliser un progrès.

(1) *La Psychologie individuelle à l'École.*

La valeur moyenne en statistique pédagogique^(*)

PAR

C. LURQUIN,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

La considération des moyennes nous est si familière, que nous l'employons, en quelque sorte, à notre insu.

QUETELET.

I. — POSITION DE LA QUESTION.

En quoi la pédagogie expérimentale a-t-elle bénéficié de la méthode statistique ?

Quelle orientation cette méthode a-t-elle donnée à l'évolution des théories éducatives ?

Quelles conséquences pédagogiques découlent d'une intervention quantitative ?

En quoi les techniques d'enseignement ont-elles été influencées par les méthodes statistiques et graphiques mises au service de l'éducation ?

Telles sont quelques-unes des questions qu'on est amené à se poser en considérant les situations et les modifications dont la pédagogie moderne est redevable à l'intervention de la méthode statistique. Il est évidemment impossible d'examiner et de discuter en quelques pages tout ce que l'on pourrait tirer avantageusement de la statistique pour le bien de l'éducation. Il faut se borner à indiquer quelques utilités principales.

(*) Le présent article est le développement d'une communication sur les « Aspects et modalités de l'intervention mathématique en pédagogie » faite, le 11 avril 1938, à la quatrième semaine de pédagogie consacrée aux mesures en éducation. (Cercle de pédagogie de l'Université de Bruxelles.)

Tout d'abord indiquons nettement la position du problème statistique sur le plan pédagogique.

La pédagogie actuelle part de l'enfant. L'école pour l'enfant et non plus l'enfant pour l'école : telle est la révolution « copernicienne » à laquelle le psychologue et l'éducateur participent. La psychologie ne pose pas les buts derniers de l'éducation ; ce n'est pas son domaine ; mais elle renseigne avec profit sur les meilleurs moyens pour les atteindre. Notamment, elle stipule fondamentalement que l'éducation doit être conforme à la nature propre de l'enfant. Les suggestions que la psychologie fournit au praticien se rapportent essentiellement à la fonction et à la technique de l'éducation (le pourquoi et le comment d'une activité mentale ou d'un mécanisme psychique). Il y a lieu aussi de retenir des indications psychologiques concernant des procédés particuliers dont l'éducateur fait usage dans son labeur d'enseignement. En ordre principal, il s'agit des méthodes expérimentales qui permettent d'une part de diagnostiquer le type mental ou le niveau d'intelligence des élèves, d'autre part, de contrôler d'une façon intéressante le rendement scolaire.

Ce diagnostic et ce contrôle impliquent une mensuration. La psychologie nouvelle est née des efforts qui ont été tentés pour accomplir de telles mesures. Si les faits sont les résultats de l'observation, les régularités, les permanences et éventuellement les lois sont l'œuvre d'une expérimentation régulière et systématique. Sans la méthode expérimentale, la psychologie n'aurait jamais acquis le développement merveilleux qu'elle a pris aujourd'hui ; c'est parce qu'elle est parvenue à appliquer la mesure aux facultés mentales et psychiques qu'elle s'est élevée à la dignité d'une science véritable. On dit justement que le développement scientifique marche de pair avec la substitution progressive des notions de quantité aux notions de qualité. La découverte des lois mathématiques est le plus beau résultat auquel peut aspirer une science. Cette situation n'enlève aucune valeur à la découverte de faits isolés, qui d'ailleurs sont les éléments nécessaires de toute loi. La formule : « il n'y a de science que de ce qui se compte et se mesure » est certainement trop absolue, mais on peut constater que le développement de beaucoup de disciplines a suivi la création ou le perfectionnement des instruments de mesure capables de fournir des détermina-

tions numériques des caractères étudiés (1). L'évolution progressive de la pédagogie est fondamentalement fonction de l'étude quantitative des comportements psychologiques et des facultés mentales. Il ne s'agit pas de renouveler la question de l'intervention mathématique, mais seulement de la situer dans l'étude générale des questions pédagogiques, d'indiquer le mieux possible comment la mesure, la mathématisation, la mise en nombres et en formules s'intègrent dans le cadre complet et la présentation entière d'une théorie scientifique.

Mesurer est indispensable pour pouvoir analyser et comparer ; seules des grandeurs que l'on peut évaluer sont susceptibles d'une comparaison objective ; les nombres sont des éléments commodes d'analyse et de synthèse. M. Claparède a dit très justement : « On ne mesure pas pour le plaisir de mesurer ». Les nombres constituent un moyen puissant d'étude rationnelle des phénomènes, mais il convient de les employer prudemment et judicieusement. Le pédagogue ne fera pas des mesures pour pratiquer une religion des chiffres ; d'ailleurs ce qu'il ne faut pas oublier c'est que l'intelligence doit se contenter d'abord de comprendre les faits et les phénomènes et ne pas les créer. « *Mundum regunt numeri* » est un adage dont il ne faut pas abuser pour chercher à construire une discipline scientifique à priori, sans recourir à l'observation. Un chiffre n'a, en soi, aucune espèce d'intérêt ; les nombres traduisent numériquement l'observation et l'expérimentation ; ils aident essentiellement à comprendre et à interpréter.

L'esprit ne saisit point aisément un ensemble complexe ou une collectivité hétérogène ; la présence d'un élément variable le paralyse dans l'exercice de ses facultés génératrices ; il faut ramener les complexes à des notions plus simples, les variables à quelque chose de constant. C'est l'objet principal de la méthode statistique : substituer à l'ensemble composé un terme

(1) On aime à citer, à ce sujet, l'opinion d'un illustre savant anglais : « Lorsque vous pouvez mesurer ce dont vous parlez, et l'exprimer par des nombres, vous en savez quelque chose ; mais quand vous ne pouvez point le mesurer, ni l'exprimer par des nombres, votre connaissance est mince, et ne peut vous donner satisfaction. Ce peut être le commencement de la connaissance, mais vous n'êtes pas encore à la phase de la science, quelque puisse être l'objet de vos études » [W. THOMSON (Lord Kelvin) *Popular Lectures and Adresses*, vol. I, p. 73].

moyen, aux résultats variables des éléments stables et compléter l'étude des faits par l'analyse de leur distribution ou de leurs rapports réciproques.

Les mesures fournissent des nombres; ces nombres constituent principalement le matériel numérique auquel la méthode statistique est applicable. Les modalités d'application sont multiples; d'une manière globale, elles comportent: la présentation des observations, la réduction des observations, l'interprétation et l'explication des résultats et, en premier lieu, le calcul des constantes statistiques fondamentales.

La présentation des observations est, en somme, une mise en ordre matériel des données numériques; c'est la partie descriptive de la statistique. La réduction des observations est une mise en ordre logique; l'un de ses aspects dégage d'un ensemble de données un petit nombre de constantes caractéristiques qu'on estime capables de représenter ces données. La moyenne est une constante fondamentale de réduction. La condensation des éléments numériques demande l'aide des mathématiques. Ainsi la mathématique entre en pédagogie par la porte de la statistique. Ne croyons pas que la statistique est tout entière dans les mathématiques. Non. Avant tout, en statistique, les mathématiques ne sont pas un but, mais un moyen, un auxiliaire, un outil. Evidemment pour manier convenablement un outil, il faut le connaître autant que possible, le mieux possible pour l'employer judicieusement. La statistique de caractère mathématique n'est pas un appareil automatique dans lequel on place à une extrémité le matériel d'observation pour recueillir à l'autre extrémité la solution exacte du problème. Les mathématiques n'ont pas en statistique un pouvoir souverain et surtout elles ne prétendent pas donner ce caractère de passe-partout universel qu'on souligne ironiquement bien souvent.

L'application des méthodes statistiques à la pédagogie est légitime. Il faut souligner que cette application doit conduire à des conséquences qui ne peuvent jamais avoir plus de précision que les prémisses et qu'elles en ont souvent moins lorsqu'elles sont séparées de ces prémisses par des déductions compliquées ou de longs calculs. Sous cette réserve fondamentale, l'étude mathématique ou le traitement graphique des résultats numériques obtenus par l'observation et l'expérimentation peut conduire, sur le plan pédagogique, à des conséquences inté-

ressantes et utiles. De même que la grammaire éclaire la science du langage, la statistique éclaire des descriptions scientifiques en contribuant au développement et à la systématisation de l'aspect quantitatif d'une discipline expérimentale.

L'intervention de la statistique au service de la pédagogie comporte des degrés. Adoptant une attitude négative, on pourrait dire : de même que celui qui a appris à nager hors de l'eau s'enfoncé certainement dès qu'il veut nager dans l'eau, de même une préparation essentiellement théorique à une initiation statistique est d'une utilité contestable. Le proverbe dit : comparaison n'est pas raison ; cela s'applique fort justement aux conclusions qu'on tire de l'apprentissage « à sec » de la natation. Il ne suffit pas évidemment d'apprendre à nager hors de l'eau et personne ne nie que le nageur « à sec » enfoncera la première fois qu'il se jettera à l'eau. Est-ce à dire que les mouvements qu'il a exécutés hors de l'eau lui seront inutiles ? Il est établi, au contraire, que celui qui se sera exercé « à sec » arrivera plus rapidement à nager dans l'eau. Mieux encore, la vraie méthode consiste à travailler alternativement dans l'eau et hors de l'eau, à unir étroitement la pratique et la théorie. Il en est exactement de même de l'application des méthodes statistiques et graphiques en éducation : l'intervention statistique en pédagogie sous forme pratique, usuelle et courante est indispensable, mais la théorie, l'instruction statistique ne feront que hâter, en éclairant l'application, l'acquisition d'une bonne technique.

II. — SUR LA MOYENNE.

La notion de moyenne est naturelle, commode et intuitive ; elle s'installe dans l'esprit sans effort et peut-être, dans certains cas, avec une facilité trop élémentaire ; elle est certainement la constante statistique la moins discutée ; elle est admise universellement ; elle a dépassé largement le domaine purement scientifique pour devenir une notion courante de nos connaissances générales. Dans bien des cas elle s'impose souverainement dans un rôle d'élément régulateur ; mais il faut reconnaître, que dans d'autres circonstances, son utilité est contestable, voire même inexistante.

L'emploi des moyennes n'est pas toujours judicieux ; il est, en général, trop systématique et souvent unilatéralement dirigé.

Il ne s'agit pas ici d'élaborer une théorie générale des moyennes, mais simplement de fournir quelques orientations caractéristiques dans ce domaine.

Il y a une infinité de moyennes possibles : on l'oublie trop en se limitant assez communément aux moyennes classiques (arithmétique, géométrique et harmonique); on admet, dans des cas déterminés, la pondération mais souvent sans l'interpréter formellement. La médiane est une moyenne de situation : elle considère un groupe comme une échelle ordonnée et tient compte du rang des éléments du groupe. La valeur modale caractérise la situation de concentration maximum dans une série de données répétées.

Une question préalable existe : c'est celle de la position nette et précise du problème qui envisage le calcul, l'emploi et l'interprétation de moyennes quelconques. Il s'agit fondamentalement d'indiquer avec précision le sens qu'on entend donner à la moyenne qu'on se propose de calculer. On peut avoir en vue deux choses bien différentes : on peut chercher un nombre qui existe véritablement ou bien simplement un nombre qui donne l'idée la plus exacte possible de plusieurs quantités différentes traduisant des éléments homogènes mais de grandeur inégale (1). Le premier point de vue conduit à la moyenne objective ou réelle (mean); elle est calculée à partir des différentes données numériques pour un même élément; il s'agit de la moyenne d'une grandeur absolue. La théorie classique des erreurs d'observation adopte cette moyenne comme la valeur la plus probable de la quantité inconnue. Ce postulat est-il légitime, arbitraire ou simplement commode : la question reste ouverte. L'autre point de vue considère les aspects numériques de plusieurs éléments homogènes et fournit une moyenne subjective ou idéale (average); c'est la moyenne d'une grandeur variable et elle situe une tendance centrale de sa variabilité. En général, les différences individuelles oscillent et se groupent régulièrement autour d'une valeur type. Pratiquement et surtout sur le plan statistique, les deux aspects élémentaires de la moyenne se confon-

(1) Cette distinction essentielle a été mise en évidence par Quetelet, il y a plus de trois-quarts de siècle (*Théorie des Probabilités*, 1 vol. de l'*Encyclopédie Populaire*, Bruxelles, 1853, p. 49).

dent ; il reste néanmoins que l'un correspond à une grandeur réelle et l'autre à une grandeur fictive.

Soit une série de n valeurs observées :

$$A_1 \ A_2 \ A_3 \ \dots \ A_n \quad (1)$$

La moyenne arithmétique simple, M , s'obtient en divisant la somme de ces valeurs par leur nombre.

$$M = \frac{1}{n} (A_1 + A_2 + A_3 + \dots + A_n) \quad (2)$$

Dans une série très longue, il pourra se faire que les valeurs (1) soient répétées ; la moyenne composée ou pondérée tient compte de la répétition des termes du groupe (1).

Plaçons-nous dans la situation d'une moyenne objective, soient les n valeurs différentes :

$$A_1 \ A_2 \ A_3 \ \dots \ A_n$$

prises par une quantité inconnue A ; supposons une longue série de valeurs de A dans laquelle A_1 figure f_1 fois ; A_2 est répété f_2 fois et ainsi de suite. Les nombres de répétitions $f_1 \ f_2 \ f_3 \ \dots \ f_n$ pour chacune des valeurs $A_1 \ A_2 \ A_3 \ \dots \ A_n$ sont leurs fréquences absolues respectives. Le nombre total des termes de la nouvelle série est $N = f_1 + f_2 + f_3 + \dots + f_n$: c'est la somme des fréquences partielles. L'expression (2) devient une moyenne pondérée M_p qui vaut

$$M_p = \frac{1}{N} (f_1 A_1 + f_2 A_2 + f_3 A_3 + \dots + f_n A_n) \quad (3)$$

ou, en mettant en évidence les coefficients qui s'attachent aux différentes valeurs de A

$$M_p = \frac{f_1}{N} A_1 + \frac{f_2}{N} A_2 + \frac{f_3}{N} A_3 + \dots + \frac{f_n}{N} A_n \quad (4)$$

La structure de la formule (4) est fondamentale ; il s'agit d'une moyenne pondérée mise sous la forme explicite d'une somme de termes ; chacun d'eux est un produit de deux facteurs : l'un des facteurs est une des valeurs trouvées pour A et l'autre facteur est son élément de pondération. En réalité, la moyenne est donnée par la somme des valeurs de A , chacune d'elles étant affectée d'un poids. Examinons de plus près la série des indices de pondération :

$$\frac{f_1}{N} \ \frac{f_2}{N} \ \frac{f_3}{N} \ \dots \ \frac{f_n}{N} \quad (5)$$

Chaque indice est une fraction proprement dite; c'est le simple rapport entre deux nombres observés : f et N ; pour l'établir il suffit de savoir compter. Les fractions (5) sont les fréquences simples relatives aux divers états de grandeur de A ; on peut dire aussi que ce sont respectivement les probabilités concrètes des valeurs $A_1 A_2 A_3 \dots A_n$. Posons :

$$\frac{f_1}{N} = p_1; \quad \frac{f_2}{N} = p_2; \quad \frac{f_3}{N} = p_3 \dots \frac{f_n}{N} = p_n \quad (6)$$

Les probabilités concrètes $p_1 p_2 p_3 \dots p_n$ sont de nature expérimentale et de caractère statistique (1). La moyenne pondérée (3) prend la forme suivante :

$$p_1 A_1 + p_2 A_2 + p_3 A_3 + \dots p_n A_n \quad (7)$$

C'est une moyenne d'une structure particulière; c'est une somme de produits de deux facteurs : l'un est une valeur de la grandeur considérée, l'autre est la probabilité concrète correspondante à cette valeur. L'expression (7) synthétise et condense tous les états de grandeur de A en tenant compte de leurs pondérations respectives. On dit que (7) est la *valeur moyenne* de A ; c'est une forme dérivée de la moyenne arithmétique simple (2). En désignant la valeur moyenne de A par la notation $V.M(A)$, il vient :

$$V.M(A) = p_1 A_1 + p_2 A_2 + p_3 A_3 + \dots p_n A_n \quad (8)$$

La quantité inconnue A est une variable éventuelle ou aléatoire au sens du calcul des probabilités; c'est une grandeur variable telle qu'à chacun de ses états corresponde une probabilité déterminée. A est une grandeur éventuelle car elle peut prendre n valeurs différentes $A_1 A_2 A_3 \dots A_n$ avec les probabilités concrètes $p_1 p_2 p_3 \dots p_n$ définies en fonction des fréquences absolues $f_1 f_2 f_3 \dots f_n$. L'ensemble des couples $(A_1 p_1) (A_2 p_2) (A_3 p_3) \dots (A_n p_n)$ constitue la loi de répartition de la grandeur éventuelle A .

Par définition, la valeur moyenne d'une grandeur éventuelle est la somme des produits des différentes valeurs de cette gran-

(1) Il y a certes une différence entre les probabilités concrètes formées à partir des fréquences et la probabilité mathématique qu'il convient de définir d'une manière précise pour la soumettre au calcul. Comme dans toute théorie, il s'agit de concevoir un ordre logique capable de se dérouler parallèlement à l'ordre matériel. Nous considérons la probabilité à priori comme la notion d'une constante physique dont la mesure approchée s'obtient par l'observation des fréquences.

deur par leurs probabilités respectives. La valeur moyenne est la moyenne caractéristique d'une grandeur éventuelle; elle est essentiellement un élément moyen construit à partir des probabilités concrètes pour les divers états possibles de cette grandeur; elle est fonction de la variable éventuelle dont elle caractérise l'importance numérique des états de grandeur.

Ce qui précède met en lumière la structure statistique de la valeur moyenne. Les interprétations pratiques de la relation (8) sont multiples. En voici une susceptible d'applications diverses.

La somme des fréquences :

$$N = f_1 + f_2 + f_3 + \dots + f_n$$

peut être considérée comme une population au sens statistique. A est un caractère de cette population et $A_1, A_2, A_3, \dots, A_n$ sont des aspects ou des degrés de ce caractère. Les probabilités concrètes $p_1, p_2, p_3, \dots, p_n$ représentent les proportions correspondant à chaque valeur du caractère A au sein de la population. D'où logiquement la signification de la valeur moyenne de A : elle n'est autre chose que la moyenne arithmétique du caractère A pour la population N.

La valeur moyenne est une constante statistique essentielle; elle généralise la moyenne arithmétique ordinaire et amorce la liaison de la statistique avec le calcul des probabilités. C'est une valeur normale; elle a un caractère foncier d'équilibre dans son aspect pondéré; cette pondération réalisée au moyen de coefficients de probabilité permet une répartition judicieuse dans l'importance quantitative des valeurs possibles de la variable éventuelle considérée. Il en résulte que la valeur moyenne traduit par une constante numérique une situation d'allure stable et régulière; c'est avant tout, pour un ensemble statistique, la moyenne probable, c'est-à-dire le résultat ayant pour lui un important degré de vraisemblance. D'autre part, on conçoit que si les coefficients de pondération sont établis sur la base d'un schéma théorique de répartition adéquat aux variations de la grandeur éventuelle, la valeur moyenne sera un point de référence fondamental pour dépister l'intervention manifeste ou la non-intervention flagrante du hasard. Cette affirmation n'est pas un absolu; c'est une vérité statistique. Le hasard a ses lois et nous en trouvons ici une application légitime. Remarquons essentiellement qu'il s'agit d'une adaptation des états variables

de la grandeur éventuelle à un cadre type, standardisé de répartition. Le schéma n'est pas construit à partir des éléments numériques donnés; il est théorique; ses propriétés sont connues; il comporte seulement quelques substitutions numériques pour le problème considéré. Mais il conduit à des conséquences intéressantes, notamment à une valeur moyenne et probable qui, prise comme repère dans la comparaison avec le matériel statistique, pourra indiquer avec une haute vraisemblance le caractère fortuit ou dirigé des résultats d'observation.

Les résultats de tout relevé statistique comportent une certaine imprécision et par suite les rapports déduits de ces résultats ne sont qu'approchés, en raison aussi du fait que les statistiques ne correspondent qu'à un nombre limité d'expériences. La réponse mathématique à donner à bien des questions pratiques est un coefficient de probabilité conduisant à une vérité statistique. Une telle réponse ne paraîtra pas satisfaisante à bien des esprits qui attendent des mathématiques la certitude. Une constante statistique constitue une réponse tout à fait claire, correspondant à une réalité absolument concrète. Aucun savant n'est en état de dire si un enfant qui naîtra dans quelques mois sera un garçon ou une fille, mais tous ceux qui s'occupent de démographie connaissent, avec une certitude pratique, la proportion entre le nombre des naissances masculines et des naissances féminines et sont scientifiquement certains que, l'an prochain, en Belgique, il naîtra un peu plus de garçons que de filles. Cette même régularité se retrouve dans bien d'autres phénomènes: nul ne peut prévoir quelle sera dans quinze ans la taille d'un enfant qui a actuellement six ans; mais on peut prévoir quelle sera la taille moyenne d'un grand nombre de Belges de vingt et un ans.

Reprenons la formule (8) qui donne l'expression mathématique de la valeur moyenne et portons notre attention sur sa valeur pratique et sa forme d'application. Ce sont les coefficients p_1 p_2 p_3 p_n qui sont essentiels et qui, dans certains cas, sont d'un calcul long et compliqué; les quantités p qui ont fondamentalement la structure de fréquences, dépendent essentiellement du schéma de distribution correspondant à la grandeur éventuelle qu'on étudie.

Des schémas théoriques de répartition sont parfaitement connus et ont fait l'objet d'une étude scientifique complète. Ils con-

stituent des modèles, des cadres, des situations standardisées en relation directe avec les résultats moyens de l'expérience et conformes aux éventualités possibles dans l'étude des phénomènes naturels. Tels sont les schémas de Bernoulli, de Poisson, de Lexis et bien d'autres. Chacun d'eux considère des grandeurs éventuelles dont le comportement est connu et pour lesquelles des éléments caractéristiques sont calculés, notamment la valeur moyenne typique donnée par la formule (8). D'autre part, ces schémas de distribution sont des images logiques de situations moyennes et d'éventualités probables résultant du hasard; ce sont les traductions, en langue mathématique, des éventualités possibles d'un ensemble fortuit.

Considérons un ensemble de données statistiques consécutif à l'étude systématique d'un problème précis. Dans certains cas, sous des hypothèses déterminées, on peut se demander si ce matériel statistique est ou n'est pas de caractère fortuit. La question est légitime. En justifiant pleinement que le problème considéré est du type de ceux se rattachant à un schéma fondamental connu, on est autorisé à confronter les données de l'observation ou de l'expérimentation avec un résultat moyen (la valeur moyenne, par exemple) déduit directement du traitement théorique du schéma type. Des variations importantes (d'un ordre de grandeur variable suivant la nature des problèmes) rendent extrêmement vraisemblables l'intervention d'une cause non réductible au simple hasard, et, par conséquent, imputable au facteur dont il s'agit de vérifier l'action.

Evidemment des réserves s'imposent. Il n'y a pas de certitude automatique. Demander systématiquement au calcul de conclure mécaniquement pour ou contre le hasard, c'est demander au calcul plus qu'il ne peut donner. La valeur du calcul est foncièrement déductive. La décision dernière revient inexorablement à l'expérience. Certes le caractère essentiel de la connaissance scientifique est de permettre la prévision; dans bien des cas, cet idéal est visiblement chimérique. Mais il n'y a pas de recherche possible sans anticipation intellectuelle sur l'expérience; cette anticipation vaut l'expérience sous certaines conditions et le calcul pur ne saurait y suppléer. D'ailleurs, l'attitude à prendre ne comporte certainement pas deux aspects irréductibles: l'intervention ou l'exclusion du hasard; la présence

d'une cause perturbatrice ne suffit pas à éliminer l'hypothèse du hasard, si faible qu'elle soit.

D'autre part, l'emploi d'une constante statistique, apparentée à la théorie des moyennes, comme instrument de prospection pour découvrir la présence ou l'absence d'un facteur fortuit ne comporte pas la recherche d'une probabilité voisine de l'impossibilité ou de la certitude telle qu'il soit possible de conclure automatiquement pour ou contre le hasard. L'évaluation numérique d'une telle probabilité est une illusion ; le calcul des chances ne peut honnêtement la fournir ; c'est une question de probabilité des hypothèses qui réclame une extrême prudence. La caractéristique principale des phénomènes appelés fortuits c'est de dépendre de causes trop complexes pour pouvoir les connaître toutes et les étudier. Les résultats auxquels on est conduit dans l'étude de ces phénomènes sont de caractère statistique ; ils sont globaux et relatifs à un assez grand nombre de phénomènes analogues.

De tout ceci, une conclusion se dégage. C'est une tendance naturelle de notre esprit de se fixer et de s'arrêter sur un nombre déterminé qui donne la tendance typique d'un ensemble de données numériques. La notion de moyenne nous est familière ; elle s'applique logiquement à une grandeur éventuelle en vue de se faire une idée quantitative de sa variation. La valeur moyenne est une constante qui instruit sur l'allure normale d'un matériel statistique ; elle est dominante dans un ensemble de caractère fortuit.

III. — UNE APPLICATION PÉDAGOGIQUE.

Nous avons en vue un point important du programme de calcul au degré inférieur de l'école primaire : l'étude de la table de multiplication. Nous considérons en particulier un mémoire de psychologie expérimentale se rapportant à cette question (1). Ce travail utilise un important matériel de données numériques constitué par les résultats d'intéressantes expériences scolaires.

(1) DÖRING, M., Zur psychologie des kleinen Einmaleins. (*Ztschr. f. päd. Ps. und exp. Päd.*, 13^e année, 1912, p. 163). Voir aussi :

SIMÉONS, Contribution à la psychologie de la table de multiplication. (*Les Annales pédagogiques* publiées par l'Institut national belge de Pédologie, vol. IV, 1912, p. 49.)

Il y a quelques tables bien faites, mais sans titre; peu de constantes statistiques et pas un seul graphique. Cependant un traitement mathématique des données est conçu et réalisé. Il est d'un caractère un peu particulier; il est orienté d'une manière qui n'est pas la manière courante; il fait appel au calcul des probabilités en relation avec la statistique proprement dite. L'auteur a conduit ce travail délicat avec conscience, mais non sans éviter quelques erreurs. Passons à l'analyse du mémoire.

Problème: déterminer lesquels des produits de la table de multiplication paraissent être les plus difficiles à retenir.

Méthode: demander à des personnes adultes, la plupart instituteurs ou institutrices, les trois produits qui, d'après leur expérience et leur opinion subjective, paraissent être les plus difficiles à mémoriser.

Modification de méthode: les réponses sont d'une concordance frappante. La même question est ensuite posée à 323 garçons âgés de 9 à 14 ans.

Procédé: chaque élève reçoit un bulletin avec invitation d'inscrire trois produits de la table qui, d'après lui, étaient les plus difficiles à retenir, ceux qu'il « oubliait » le plus facilement, ceux dont l'étude ou la mémorisation lui avait demandé le plus d'efforts.

Remarques: 1) au début, les enfants ne comprenaient pas bien ce qu'on leur voulait et il fallut leur expliquer la portée de la question au moyen d'exemples.

2) en rassemblant le matériel numérique, il a été fait abstraction de l'ordre des facteurs: les produits 7 fois 8 et 8 fois 7 sont classés comme équivalents. Il en résulte que les 100 produits de la table de multiplication se ramènent à 55 éléments statistiques car il y a 45 produits formés des mêmes facteurs intervertis et 10 où les facteurs sont égaux.

Éléments de l'enquête: Nombre de personnes soumises à l'enquête: 351 (28 adultes et 323 élèves). Nombre de réponses: $3 \times 351 = 1053$ (population statistique). Nombre de réponses en disposition tabulaire (table I): 880 (83,6 p.c. du nombre total). Les autres 16,4 p.c. sont disparates et ne peuvent constituer les éléments d'une honnête statistique.

TABLE I. — *Produits difficiles de la table de multiplication.*

Rang du degré de difficulté.	Produits.	Nombre de réponses.	Ecart à partir de la valeur moyenne.
(1)	(2)	(3)	(4)
1	8 × 7	172	+ 153
2	9 × 7	118	+ 99
3	9 × 8	107	+ 88
4	7 × 6	106	+ 87
5	9 × 6	75	+ 56
6	8 × 6	65	+ 46
7	8 × 8	51	+ 32
8	7 × 7	48	+ 29
9	9 × 9	39	+ 20
10	8 × 4	24	+ 5
11	7 × 4	19	0
12	7 × 5	19	0
13	7 × 3	14	— 5
14	5 × 4	10	— 9
15	8 × 5	8	— 11
16	6 × 4	5	— 14

Valeur moyenne du groupe statistique : Calculons la valeur moyenne adaptée aux données numériques de la table I, qui fournit dans la colonne (3) le nombre de réponses relatives aux produits difficiles de la table de multiplication. Voyons ensuite l'interprétation de cette valeur moyenne.

La grandeur éventuelle est le nombre variable des réponses émises au sujet des produits de la table ; ce nombre varie de 0 à 1053 ; il a 1054 valeurs différentes ; on a la population statistique ou fréquence totale $N = 1053$. Les jugements portent sur les 100 produits de la table qui sont ramenés à 55 cas possibles. La probabilité mathématique simple P qui correspond à chacun de ces cas est la fraction $\frac{1}{55}$

En adoptant comme schéma caractéristique de distribution des valeurs possibles de la grandeur éventuelle celui de Bernoulli traduit par la loi binomiale simple de probabilité (1), on a le

(1) Une note théorique placée à la fin du présent article résume les raisonnements qui conduisent à la valeur étalon pour la moyenne d'une répartition classique au sens de Bernoulli sous sa forme la plus élémentaire.

résultat : la valeur moyenne du nombre de réponses émises au sujet des produits de la table de multiplication est

$$1053 \times \frac{1}{55} = 19,1.$$

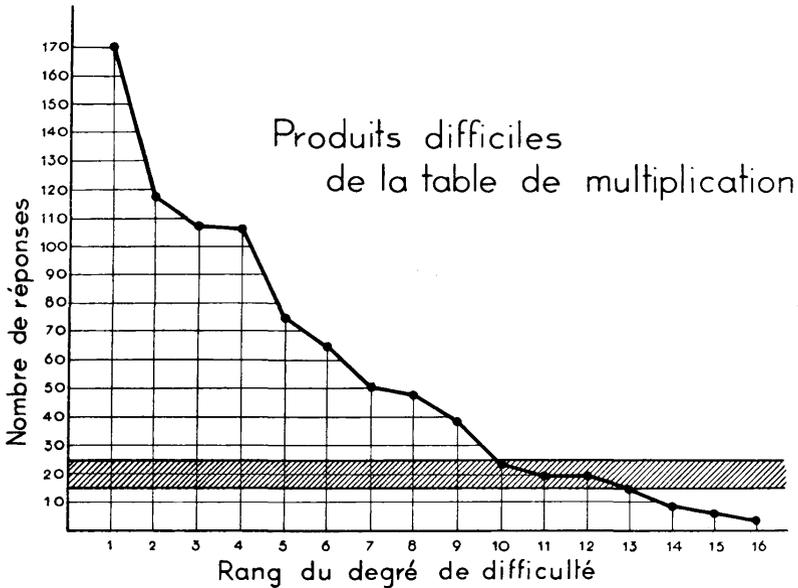
Cette valeur moyenne vaut 19 puisqu'elle est évidemment entière; elle est la constante caractéristique pour une distribution fortuite dans la question considérée. Les nombres de la colonne (3) de la table I doivent être confrontés avec la valeur normale 19; il en résulte des variations considérables qui couvrent un rang total de 167 unités; la déviation maximum à partir de 19 est 153; l'écart minimum est —14. Parmi les seize valeurs de la grandeur éventuelle inscrites dans la table I, quatre seulement (24, 19, 19, 14) sont à retenir comme approximation suffisante. Il est manifeste que les autres valeurs de la variable éventuelle s'écartent trop du résultat probable 19 pour qu'il puisse être question de hasard. Si réellement les mille réponses qui résultent de l'enquête ont été écrites au hasard, chacun des 55 produits différents se serait présenté un nombre de fois voisin de 19 avec des oscillations de quelques unités seulement (1): en faveur d'une pareille éventualité, il y a une forte probabilité voisine de la certitude. Les variations considérables des valeurs expérimentales et variables de la grandeur éventuelle à partir de sa valeur moyenne, rendent parfaitement vraisemblable l'intervention d'une cause non réductible au simple hasard; dans ce cas, il est permis de l'imputer au facteur déterminant de l'enquête qui considère formellement les trois produits de la table paraissant être les plus difficiles à retenir. En résumé, la dispersion des données numériques de la table I est trop forte autour de la valeur moyenne pour douter de la non-intervention du fortuit.

L'interprétation de la valeur moyenne est rendue intuitive par l'application de la méthode graphique.

Le diagramme correspondant est à deux échelles; l'échelle horizontale est celle des rangs établis suivant le degré décroissant de difficulté de mémorisation; l'échelle verticale indique les aspects quantitatifs du nombre de réponses. La partie hachurée

(1) La détermination d'un intervalle propable pour ces oscillations est établie dans la théorie de la dispersion.

du graphique correspond à la zone probable du nombre de réponses de caractère fortuit. La petite partie du diagramme comprise dans cette zone du hasard montre que les jugements émis ont été consciemment dirigés.



IV. — CONCLUSIONS.

La petite excursion trop rapide que nous venons de faire à travers une théorie fondamentale de la statistique mathématique élémentaire, pour y découvrir en quoi elle peut exercer une influence sur l'évolution des sciences pédagogiques, nous conduit aux conclusions suivantes :

1° La statistique fournit à la pédagogie générale des outils propres notamment à l'étude quantitative et systématique des comportements psychologiques et des fonctions mentales. Ces outils sont des instruments d'action scientifique ;

2° L'application de la méthode statistique à un matériel de données et de faits pédagogiques est essentiellement une technique scientifique qui implique une connaissance théorique et un apprentissage nécessaire.

3° La technique statistique doit tenir compte des conditions intrinsèques propres aux sciences de l'éducation et ne pas substituer le point de vue logique et formel au point de vue pédagogique et psychologique.

4° La statistique pédagogique ne peut ignorer les techniques particulières que suggère l'étude des diverses fonctions mentales; en faisant ainsi, elle parviendra aux résultats les plus avantageux; elle tiendra compte aussi, dans une mesure variable, des différences individuelles.

D'ailleurs, il est bien évident que la statistique ne peut être utile à l'évolution progressive de la pédagogie que si son application correspond aux conditions particulières des faits et situations pédagogiques.

5° En dehors de l'acquisition d'une technique, la statistique pédagogique comporte une mise en pratique de caractère naturel; on ne devra pas artificiellement concevoir une application ou un développement au-delà de limites légitimes.

6° Pour intervenir de la façon la plus adéquate, la technique statistique doit être au service d'une pédagogie qui s'inspire d'une conception fonctionnelle de l'éducation et de l'enseignement (au sens de Claparède).

Ces conclusions sont rédigées d'une façon un peu catégorique, peut-être. Il est essentiel de noter que les résultats qu'élabore la statistique pédagogique demandent à être obtenus dans des conditions rationnelles pour acquérir toute leur pleine valeur pratique; ces résultats sont fournis par un instrument d'une efficacité profonde à condition d'être confié à des spécialistes animés d'un véritable esprit scientifique.

Si la statistique n'est pas parvenue à jeter une pleine lumière sur les problèmes pédagogiques dont quelques-uns restent touffus, il ne faut pas pour cela méconnaître la valeur de son emploi et même la beauté intrinsèque de certains outils forgés par elle.

Les sciences éducatives sont dans le stade des observations statistiques systématiques; on a des résultats utiles; on peut, grâce aux régularités et aux permanences statistiques, connaître la marche générale d'un groupe considérable de comportements psychologiques et de situations mentales.

IV. — NOTE. *Schéma de Bernoulli — Loi binomiale de probabilité — Valeur étalon de la moyenne.*

Le schéma de distribution statistique le plus élémentaire est celui qui se traduit mathématiquement par une loi binomiale : c'est le schéma de Bernoulli. Voici un exemple très simple qui montre la structure intime d'un pareil schéma.

Jetons en l'air successivement deux fois une pièce de monnaie. Nous considérons comme grandeur éventuelle A le nombre de fois que pile se présente. A est susceptible de trois valeurs différentes : $A_1=0$, $A_2=1$, $A_3=2$, car pile se montrera 0 fois 1 fois ou 2 fois.

Quelle est la probabilité concrète qui se rapporte à chaque éventualité ? Le calcul en est facile. Il y a quatre cas possibles au cours des deux épreuves : face et face, face et pile, pile et face, pile et pile. D'où :

$$\text{pour } A_1=0; p_1 = \frac{1}{4}$$

$$A_2=1; p_2 = \frac{2}{4}$$

$$A_3=2; p_3 = \frac{1}{4}$$

On en déduit la valeur moyenne du nombre de fois que pile se présente au cours de deux épreuves :

$$0 + (1 \times 2/4) + (2 \times 1/4) = 1$$

En associant à l'évènement pile, l'évènement contraire (face) on a un schéma élémentaire de Bernoulli. Les probabilités à

priori de pile et de face sont $P=Q=\frac{1}{2}$; les probabilités con-

crètes p_1, p_2, p_3 ne sont autre chose que les valeurs numériques des trois termes du développement $(Q+P)^2$ pour ces valeurs de P et Q .

Passons maintenant au cas général. Considérons deux évènements contradictoires E et F de probabilités respectives P et Q .

Soit une série de N épreuves identiques : les probabilités P et Q sont constantes, La grandeur éventuelle A est le nombre de fois que E se présente au cours de ces N épreuves. Donc les valeurs possibles de A sont :

$$A_1 = 0 \quad A_2 = 1 \quad A_3 = 2 \quad \dots \dots \quad A_{N+1} = N$$

Les probabilités concrètes pour chacune de ces valeurs sont respectivement les termes du développement binomial :

$$(Q + P)^N$$

Ce qui précède définit la structure d'un schéma de probabilité de Bernoulli.

Le calcul de la valeur moyenne de A se fait par l'application de la formule (8). Le calcul donne ce résultat fort simple :

$$\text{Valeur moyenne de } A = N.P.$$

Donc, la valeur moyenne de la grandeur éventuelle A vaut le produit du nombre des épreuves N par la probabilité mathématique à priori P de l'évènement considéré E .

Un poète bucolique de Nouvelle Angleterre, Robert Frost

PAR

Françoise DONY,

Assistant à l'Université libre de Bruxelles.

Que l'on cède au charme contenu du classique favori des Bostoniens, Robert Frost (1), au climat raréfié et austère où personnages et décors semblent créés pour témoigner de leur involontaire souci de permanence, on pénètre du même coup au cœur de la Nouvelle Angleterre.

Car voici des collines bleutées ou vertes, vêtues à larges traits de bois et de prairies. Voici, pendant de longues heures, la lumière mouillée qui rapproche l'horizon, précise les silhouettes à la manière privilégiée des ciels d'automne chargés de pluie. Souvent l'ouragan souffle et enfouit sous la neige la carcasse de bois des fermes isolées où l'enfant frileux apprend à marcher les pieds gelés. Dans cette terre modelée par trois siècles de puritanisme, l'enseigne de l'antiquaire américain ne prête plus au sourire. Les cottages de bois qui de 1840 à 1850 abritèrent l'heureuse décade romantique restent debout dans le petit village blanc de Concord : c'est là que la rigueur cruelle des premières dynasties des théologiens puritains anglo-saxons céda au sourire confiant d'Emerson. L'étang de Walden évoque l'isolement romanesque de Thoreau incorrigiblement amoureux du plein air.

Voici encore le port de Salem où Hawthorne ressuscita un monde puritain vieux de deux cents ans. La Nouvelle Angleterre d'aujourd'hui reste la terre des mystiques que l'on déchiffre passionnément comme une allégorie. Tout y parle encore de Dieu et des problèmes de la conscience.

On y est volontiers taciturne, rarement joyeux, car le mode

(1) Interrogés sur leurs auteurs favoris, en décembre 1937, les Bostoniens portèrent leur choix sur Kenneth Roberts, Booth Tarkington et Robert Frost.

rude de la vie y entretint longuement l'impitoyable rigueur des premières communautés puritaines. Depuis trois cents ans, la population anglo-saxonne y affirme obstinément son intolérance de l'étranger (1), aussi la retenue y est-elle de mise, et la pudeur y choisit-elle le masque étrange de l'humour. L'imagination se nourrit de légendes embrouillées et cruelles : on y croit aux revenants. L'âpreté du climat et les sombres traditions puritaines portent souvent à la morbidité.

Terre de mysticisme, souvent soucieuse, terre d'une intellectualité si aiguë qu'elle paralyse l'instinct, terre consciencieuse et méfiante de la joie comme du plaisir, telle est la patrie de Robert Frost. Il est vrai qu'il n'y est pas né, mais d'une enfance vécue à San Francisco, nous ne trouvons qu'un souvenir fugitif et isolé (2), et s'il passe les années 1912-1915 en Angleterre, il y écrira le petit volume *North of Boston* (3) qui consacre sa réputation de poète de la Nouvelle Angleterre, et de la Nouvelle Angleterre seulement. Car Robert Frost aime les forêts et les champs : son ascendance paternelle, ses prédilections l'entraînent à choisir le sort du fermier. Le contact direct avec la campagne l'enchanté : dans cette vie frugale il fait une large part à la pensée. L'enseignement universitaire le retient parfois, mais « s'il lui faut choisir, qu'il soit un simple fermier du New Hampshire » (4).

Comme Robinson, Robert Frost s'inscrit dans la tradition puritaine. « La révolte de Robert Frost ne cherche pas la nouveauté ; elle vise à la fraîcheur des choses éternelles » (5). Quel est chez Robert Frost le tour habituel de la pensée et sur quelle tranquille philosophie quotidienne se détachent les expériences privilégiées que traduisent ses poèmes lyriques ?

(1) En 1937, on fait encore allusion à la troisième génération d'une famille d'Italiens établie à Hanover, New Hampshire, comme aux « foreigners » de la ville.

(2) Dans le poème assez conventionnel, *A Peck of Gold, West Running Brook*, Coll. Works, Henry Holt, New-York, 1936, p. 312.

(3) Il est curieux de noter que ce volume d'un charme tout local fut aimé et publié d'abord en Angleterre.

(4) Voyez les derniers vers du poème intitulé *New Hampshire*, dans le volume de ce nom.

(5) Ludwig LEWISORR, *Expression in America*, Thornton Butterworth, London, p. 497.

Robert Frost atteint quasi d'emblée le ton de la maturité (1). Qui s'attache au *North of Boston* (1914) et au *Mountain Interval* (1916) goûtera à coup sûr *New Hampshire* (1923) et *West Running Brook* (1928).

Mais il arrive dans les dernières comme dans les premières œuvres que l'émotion faiblisse et cède le pas à l'abstraction, ou qu'elle refuse de s'exprimer. La description, le récit trébuchent, un brusque fléchissement met à nu l'ossature du poème et le lecteur frustré se détourne de l'œuvre pour mieux regarder l'artisan. Il découvre le poète enclin à systématiser ses opinions ou à décrire ses méthodes, annotant avec soin la table des matières de son premier volume de telle sorte qu'il « se prédit » et écrit à son insu son autobiographie spirituelle (2). Il découvre l'homme adulte semblable à l'homme jeune, porté à renoncer au monde mais acceptant avec simplicité les tâches quotidiennes qu'il a choisies.

Le tempérament secret de Robert Frost se méfie du ravissement.

Dieu lui-même, s'il parle à ce poète de la nature et du cœur, ne lui dispense ni abandon ni réconfort. Point d'extase mais au contraire le pressentiment de forces incompréhensibles souvent hostiles aux destinées qu'elles nouent. La vie avec ses joies et ses douleurs, le paysage nuancé de la Nouvelle Angleterre, rien ne le distrait de sa volonté de discrétion et de retenue. Il con-

(1) Un seul court volume : *A Boy's Will*, précède *North of Boston*, et il annonce déjà le grand Frost. La continuité des qualités et des défauts de la poésie de Robert Frost explique comment l'essai que lui consacra Amy Lowell dès 1917 a pu rester l'analyse la plus satisfaisante du poète.

(2) Cité par Amy LOWELL, *Tendencies in Modern American Poetry*, Mc. Millan, 1917, p. 98.

Into my Own. The youth is persuaded that he will be rather more than less himself for having forsworn the world.

Ghost House. He is happy in society of his own choosing.

Wind and Window Flower. Out of the Winter things he fashions a story of modern love.

A Dream Pang. He is shown by a dream how really well it is with him.

Mowing. He takes up life simply with the small tasks.

Dans mon for intérieur. Le jeune homme se convaint que le renoncement le rapproche plutôt qu'il ne l'éloigne de sa vérité essentielle.

Maison Hantée. Il est heureux dans la société de son choix.

Le Vent et la Fleur à la Fenêtre. Le paysage de l'hiver lui inspire une histoire d'amour dans le monde d'aujourd'hui.

Cauchemar. Un rêve lui révèle le bien-être de sa vie actuelle.

Fauchaison. Il accepte la vie avec simplicité et s'accommode d'humbles besognes.

state bien « que la terre convient à l'amour, qu'on ne sait pas où il réussirait mieux » mais ces vers trop souvent cités n'échappent pas au prosaïsme (1).

Frost, s'il réussit, est le poète de la lassitude et de la résignation. Il ignore le cantique joyeux et le mysticisme reconnaissant qui monte dans la créature louant le créateur. Il connaît à peine davantage l'exaltation de celui qui renonce aux vicissitudes du monde pour rejoindre son Dieu. Frost n'a rien d'un François d'Assise ni d'un Thomas à Kempis. On l'imagine volontiers semblable au héros de *After Apple Picking*, qui, la cueillette des pommes finies, garde à la plante des pieds l'empreinte ronde et douloureuse des barreaux de l'échelle maintenant abandonnée debout contre le ciel. L'oreille bourdonne du bruit des fruits que l'on déverse. Attentif et sensible à la beauté, déçu de n'avoir pas encore trouvé l'extase, il se recueille : « Elle m'excède, la grande récolte que j'avais désirée » (2). Un autre jour, il rencontre dans un champ qu'on vient de faucher un nid qu'un moissonneur a mis à nu et de jeunes oiseaux que trop d'univers, découvert d'un coup, aveugle (3). La créature a droit à ce que quelque chose s'interpose entre son regard et le monde.

Un soir d'automne, il accompagne dans sa tournée l'agent de recensement et la solitude du New Hampshire lui pèse. Pourquoi ? « Ce doit être, répond-il sans grande conviction, que je désire que la vie continue » (4). Ainsi retrouve-t-on dans chaque poème cet être en marge de l'héroïsme, de l'extase ou du sacrifice. Son registre est celui du quotidien et ce consciencieux perspicace en souffre. Car de ci, de là, un cri douloureux trahit son besoin d'évasion loin de l'ordinaire. « Fatigué de tourner en rond », il voudrait « fuir droit dans l'espace à la poursuite de quelque chose » (5). Mais il ne cédera pas pour longtemps ; comme dans l'espoir d'une revanche, il pousse le respect du fait

(1) *Birches*, Coll. Works, p. 153.

(2) *After Apple Picking*, Coll. Works, p. 88 :

I am overtired

Of the great harvest I myself desired.

(3) *The Exposed Nest*, p. 136.

(4) *The Census Taker*, p. 217.

It must be I want life to go on living.

(5) *On a Tree Fallen Across the Road*, p. 296.

And tired of aimless circling in one place
Steer straight off after something into space

jusqu'au culte. « Le fait, explique-t-il, est le rêve le plus doux que connaisse le labeur ». (1). Et encore : « Nous aimons les choses quand nous les aimons pour ce qu'elles sont » (2). Comme l'oiseau de l'Oven Bird, le poète chantera la beauté cachée des choses amoindries (3) (diminished things). Réalisme poétique, photographie poétique, a-t-on souvent conclu en se fondant sur les assertions du poète. « Il y a deux espèces de réalistes, le premier vous montre une pomme de terre très sale pour vous prouver que c'est une vraie pomme de terre ; l'autre est satisfait s'il vous montre une pomme de terre nettoyée. D'après moi, (Robert Frost), ce que fait l'art de la vie, c'est de la dépouiller pour lui donner une forme » (4) (strip to form).

Mais la formule du réalisme en art est-elle satisfaisante ? Elle suppose que la fidélité au réel est une vertu. Au pays du réalisme intégral, le parfait artiste copie, et le parfait amateur d'art aspire à se passer de l'œuvre pour se trouver face à face avec son modèle. Poussée à la limite, la dévotion au sens commun aboutit à la mort de la création artistique. Pour éviter ce paradoxe, les réalistes les plus convaincus introduisent une condition nouvelle : l'œuvre d'art sera fidèle à la réalité mais elle y choisira ses éléments. Ce principe de sélection une fois admis, la formule réaliste s'assouplit, se relâche (5) : elle n'indique plus un procédé, elle indique seulement une attitude. Le réaliste insiste sur l'intérêt et la beauté de l'ordinaire. Les expériences de l'humanité moyenne, l'atmosphère d'un décor familial, le tentent plus que les envolées de l'imagination, l'originalité ou le pittoresque. Il se défie de la rhétorique, de l'emphase, et dit plus volontiers trop peu que trop. Il défend la modestie, l'humilité. A choisir entre deux maux, il acceptera plutôt le terre à terre que la verbosité. Et dans ce sens, Robert Frost est réaliste, comme Wordsworth et beaucoup d'autres partisans du réalisme poétique.

(1) *Mowing*, coll. Works, p. 25.

The fact is the sweetest dream that labor knows.

(2) *Hyla Brook*, p. 149.

We love the things we love for what they are.

(3) *The Oven Bird*, p. 150.

The question that he frames in all but words

Is what to make of a diminished thing.

(4) *Cont. Am. Lit.*, MANLY and RICKERT, Harrap, London, p. 180.

(5) On peut défendre qu'elle contienne jusqu'à l'art d'un mystique comme Eugène O'Neill, qui déclare « user du mot parlé pour évoquer la beauté là où en apparence elle n'est pas ».

Il participe consciemment ou non au revirement de l'esprit né de l'influence de la pensée scientifique et de l'industrialisation sur la littérature, et ainsi il s'oppose à la décadence et au maniérisme de la *Genteel Tradition*. Cete révolte contre la facilité, la mièvrerie, la surcharge et la boursoflure dans l'ornement, comme elle sied au tempérament analytique et précis du poète ! Il en adopte les méthodes, les applique à la poésie, où Robinson l'a devancé depuis dix ans. Mais l'outil se révèle si juste et si approprié que d'un seul coup il dévoile les vertus et les vices de l'auteur.

Car cet amoureux du plein air connaît la ferveur du citadin qui fuit la ville pour la campagne mais il ignore ses nostalgies ; il partage les soucis précis du paysan mais il sait n'y pas émousser sa sensibilité ! Plus que les horizons lointains et vagues, c'est le détail immédiat qui séduit : la montagne au flanc de laquelle on a passé sa vie suffit à qui sait la comprendre (1), les murs épais que la tradition dresse entre un pré et le bois du voisin, valent qu'on les répare (2). Chaque jour renouvelle le charme de la campagne : on l'aime au point que la maison met mal à l'aise (3), l'écorce résineuse est douce au corps qui l'étreint (4). L'haleine du vent dépose un duvet gris sur les baies de la ronce : elles attendent d'être cueillies, si jolies qu'elles tenteraient un

-
- (1) *C. W.*, p. 59. *The Mountain* :
- It doesn't seem so much to climb a mountain
You've worked around the foot of all your life
.....
'T wouldn't seem real to climb for climbing it.
- (2) *C. W.*, p. 47. *Mending Wall* (cf. tout le poème et l'admirable début) :
- Something there is that doesn't love a wall,
That sends the frozen-ground-swell under it,
And spills the upper boulders in the sun ;
And makes gaps even two can pass abreast
- (3) *C. W.*, p. 160. *The Hill Wife, House Fear* :
- And preferring the out- to the in-door night,
They learned to leave the house door-wide
Until they had lit the lamp inside,
- (4) *C. W.*, p. 177. *The Gum-Gatherer*.
- I told him this is a pleasant life
To set your breast to the bark of trees
That all your days are dim beneath
And reaching up with a little knife.
To loose the resin and take it down
And bring it to market when you please.

voleur (1). Un matin, il a gelé : on détache de l'abreuvoir une feuille de glace et le miroir improvisé se met à fondre (2). Quand à l'automne le vent secoue les arbres et que les pommes piquées par les éteules sentent bon (3), quand un monde très proche vous accueille, pourquoi rêver ? On répugne au mot vague. Il éloignerait le charme sûr du concret. L'on se fait gloire d'être de ceux qui, versés dans les choses de la terre, ne croient pas que Phoebé pleure (4). L'imagination, loin de s'envoler se concentre. Elle bâtit comme dans un miroir concave l'image d'une Nouvelle Angleterre plus Nouvelle Angleterre qu'elle même. Rien, dans ce paysage, de la joliesse d'une miniature. N'était le modernisme de l'écriture, on le comparerait volontiers au travail d'un Chardin. On y sent un même souci scrupuleux d'exactitude, la joie d'être fidèle au détail ; chez l'un comme chez l'autre la beauté jaillit non de cette précision mais presque malgré elle. Sincère, Frost échappe à la platitude. Sobre, il évite le banal. Que l'on lise au hasard un poème de Nouvelle Angleterre, et l'on découvrira presque à coup sûr un poème original. C'est *North of Boston* avec *Mending Wall*, *The Mountain*, *Blue Berries*, *After Apple Picking* ; *Mountain Interval* et *Hyla Brook*.

(1) C. W., *Excursions*, p. 78.

The blue's but a mist from the breath of the wind
A tarnish that goes at a touch of the hand
And less than the tan with which pickers are tanned

C. W., *Blueberries* :

The fruit mixed with water in layers of leaves.
You ought to have seen how it looked in the rain,
Like two kinds of jewels, a vision for thieves.

(2) C. W., p. 88. *After Apple Picking* :

I cannot rub the strangeness from my sight
I got from looking through a pane of glass
I skimmed this morning from the drinking trough
And held against the world of hoary grass
It melted, and I let it fall and break

(3) C. W., p. 175. *The Cow in Apple-Time* :

She runs from tree to tree where lie and sweeten
The windfalls spiked with stubble and worm eaten

After Apple Picking, p. 88 :

For all
That struck the earth
No matter if not bruised or spiked with stubble,
Went surely to the cider-apple heap
As of no worth.

(4) C. W., p. 300 : *The need of being versed in country things*.

One had to be versed in country things
Not to believe the picker's veer.

The Oven Bird, Birches, The Cow in Apple Time, The Sound of Trees. Puis, *New Hampshire* et Stopping by Woods one Snowy Evening, On a Tree Fallen Across the Road. Enfin, *West Running Brook*, avec Tree at my Window, Acquainted with the Night, Sand Dunes et The Last Mowing.

Presque partout Frost use du vers classique. Quelque chose en lui prolonge et renouvelle la grande tradition de la poésie pastorale. Voici l'ouverture du poème *Birches* :

When I see birches bend to left and right
Across the line of straighter darker trees
I like to think some boy's been swinging them
But swinging doesn't bend them down to stay.
Ice storms do that.

La fraîcheur de l'image, le naturel du phrasé et la simplicité du vocabulaire, l'élargissement au cinquième vers de l'iambe initial en spondée, qui correspond avec une belle rigueur à l'élargissement de l'émotion poétique, tout signale ici le meilleur Frost (1).

Citons aussi ces vers de longueur inégale qui dans « *Apple Picking* » suivent la rêverie fatiguée de celui « qui la cueillette des pommes finie, est poursuivi par le bruit sourd des fruits que l'on déverse ».

And I keep hearing from the cellar bin
The rumbling sound
Of load and load of apples coming in.
For I have had too much
Of apple picking : I am overtired
Of the great harvest I myself desired

(1) Avouons que le poète n'est pas toujours aussi heureux dans les libertés qu'il prend avec la scansion. Citons le court poème *Devotion*, *C. W.*, p. 308 :

The heart can think of no devotion
Greater than being shore to the ocean
Holding the curve of one position
Counting an endless repetition.

Si, au second vers, l'élargissement du début est particulièrement heureux, la finale est discutable.

Tel vers est inacceptable quelle que soit l'indulgence du lecteur pour les difficultés du vers monosyllabique :

It seems as if. And that's not all : he is helpless

(*Housekeeper*, coll. Works, p. 108.)

Mais Frost sera-t-il aussi heureux dans la nouvelle ou l'essai en vers ? Le réalisme est essentiellement une réaction ; il combat les excès du romantisme d'une part ; la facilité, le mauvais goût du *Gilded Age*, de l'autre. Né du mécontentement, d'un malaise de l'esprit critique, le réalisme opte pour la mélancolie plus aisément que pour le bonheur. Au moment où Frost choisit pour thème la vie de ses semblables, le paysage grave où il vit, le tour de sa sensibilité, concourent à marquer son œuvre d'appréhension et de tristesse. S'il reste fidèle à ses principes et compose ses nouvelles d'une juxtaposition d'éléments ordinaires, il provoque chez le lecteur une impression grandissante de terreur. Lisons *Home Burial*, *The Fear*, *A Servant to Servants*, *The Death of the Hired Man*, *A Hundred Collars*, *The Vanishing Red*, *Paul's Wife*. Nous y trouverons un réaliste dont la technique de l'horreur rivalise avec celle du maître romantique de sa jeunesse, Edgar Allan Poe (1). Mais il ne faillit pas à ses méthodes. Rien dans sa langue de l'irisation ni de la musicalité des vers d'Annabel Lee ou de la prose de la Chute de la Maison Usher. Dans le dessin psychologique comme dans le paysage, sobriété et concision, vitalité de l'image. Platitude voulue du receveur de contributions qui, brutal, familier et burlesque, s'aperçoit qu'il engraisse et qu'il lui faudra sacrifier une certaine de cols neufs devenus trop étroits : « Je suis en train d'étouffer comme l'arbre qu'étrangle dans la pépinière le fil de l'étiquette ! » (2).

Examinez l'un des mieux venus de ces poèmes : *Home Burial*. La mise en page est excellente. Décor : une chambre avec une fenêtre unique qui s'ouvre sur un paysage désolé de Nouvelle Angleterre. Au loin un cimetière avec une tache quasi imperceptible qui marque la tombe d'un petit enfant. Personnages : Amy, la mère de l'enfant mort, dans un état de dépression qui frise l'aliénation mentale ; le père, lourdaud de bonne volonté. La femme excédée par l'insensibilité de son mari le prend à partie, va pour sortir. En désespoir de cause l'homme va se résoudre à la violence. Le rideau tombe. Comment la technique

(1) Amy LOWELL, *Cont. Am. Poetry*, p. 85. E. A. Poe et certains Préraphaélites comptèrent parmi les auteurs favoris du jeune Frost.

(2) *A Hundred Collars*. C. W., p. 63 :

I've been a-chocking like a nursery tree
When it outgrows the iron band of its name tag.

réaliste réussit-elle à cette pièce qui tient à la fois de la nouvelle et du drame poétique ? Le récit indiquant l'attitude des personnages coupe le dialogue et parvient à ne pas le gêner. Mais quelle est la valeur du dialogue lui-même ? Il s'agit ici d'une interprétation poétique de la langue journalière. Frost s'applique à l'emploi rigoureux du mot courant. L'anglais familier est largement monosyllabique. Il risque d'être précipité, hâché ; mal employé, il manquera de noblesse. Le poète tient la gageure. Les paroles d'indignation que prononce la mère réussissent parfaitement le tour de force et l'on est emporté par le flux poétique (1).

Mais il serait faux de louer le dialogue dramatique de Robert Frost. Les inégalités de style, peu fréquentes dans les poèmes bucoliques, fourmillent dans la nouvelle. Que l'héroïne de *Home Burial* répande son désespoir dans une cascade de quatre négations identiques, fait l'admiration de certains, mais la propriété du fragment de vers : «Don't, don't, don't don't, she cried», est à tout prendre discutable. Brusquement le poète est dupé par la formule réaliste. Pendant des dizaines et des dizaines de vers, il dégoise platitude sur platitude. Il tombe dans le prosaïsme du plus mauvais goût (2). Le long essai en vers qui donne son titre au volume *New Hampshire* est aussi insupportable. On y trouve la physionomie la moins sympathique de

(1) C. W., p. 72 :

I saw you from the window there
Making the gravel leap and leap in the air
Leap up, like that, like that, and land so lightly
And roll back down the mound behind the hole.
I thought, Who is that man? I didn't know you.
And I crept down the stairs and up the stairs
To look again, and still your spade kept lifting
Then you came in. I heard your rumbling voice
Out in the kitchen, and I don't know why,
But I went near to see with my own eyes
You could sit there with the stain on your shoes
Of the fresh earth from your own baby's grave
And talk about your every day concerns.
You had stood your spade up against the wall
Outside there, in the entry for I saw it.

(2) Cf. par exemple, ces vers tirés de *A Hundred Collars* :

No, I says,
I can't and won't. You've been in long enough :
It's time you turned around and boosted us.
You'll have to pay me more than ten a week
If I'm expected to elect Bill Taft.
I doubt if I could do it anyway.

la Nouvelle Angleterre. On rechigne devant ce manque de ferveur et de fantaisie. On s'irrite devant le raisonneur qui ratiocine à vide. Au vrai, la poésie comme la civilisation s'ouvrit à l'enthousiasme dans le Middle West. Frost, le grand Frost, n'est que le poète bucolique de la Nouvelle Angleterre élégiaque.

L'optique de Bernard Shaw⁽¹⁾

PAR

Eric BUYSENS,

Docteur en Philosophie et Lettres.

Bernard Shaw a toujours protesté lorsqu'on lui parlait de son évolution : il prétend n'avoir jamais évolué. Et telle est bien la conviction que l'on acquiert lorsqu'on étudie sa vie et son œuvre : dès le début, Shaw s'est placé à un certain point de vue, d'où il a regardé les hommes. Cette attitude inébranlable lui a permis de faire un tableau très fouillé de certains aspects de l'humanité, mais l'a amené par contre à se répéter ; de là, ce côté irritant — insupportable pour d'aucuns — de l'optique que révèlent ses œuvres.

Cette optique est conditionnée par un certain nombre de faits qu'il est possible de déterminer ; la plupart remontent aux origines de l'homme, un seul semble être le résultat d'une décision de l'écrivain.

Shaw a souvent parlé de ses origines parce qu'il se rendait compte que sa tournure d'esprit s'expliquait en grande partie par les circonstances peu ordinaires dans lesquelles il est né et a passé son enfance.

Son père était un homme plein de charme, issu d'une bonne famille dont une branche était noble : tout ce qu'il fallait pour séduire la jeune fille romanesque qui allait devenir Mrs. Shaw. Malheureusement, les revenus du père Shaw n'étaient pas en rapport avec les apparences, ses capacités de travail étaient très limitées, et il était un ivrogne qui, entre deux ivresses, jura à sa fiancée qu'il était abstinent ; il se croyait sincère et elle le crut.

Ce père n'était pas fait pour inculquer à son fils le respect de l'autorité établie et la confiance dans l'excellence des con-

(1) La plupart des documents biographiques dont il est fait état ici, sont tirés de la *Biographie de Shaw*, par Fr. HARRIS.

ventions sociales. Car lorsqu'il avait fait un beau sermon au jeune Bernard, il ne pouvait résister à son goût malicieux pour ce que les Anglais appellent anticlimax ; ce procédé consiste à faire suivre une belle envolée spirituelle d'un retour brutal aux réalités sordides : les discours moraux du père Shaw se composaient ainsi d'une partie pleine d'élévation, où était décrite la noblesse de telle idée, et puis d'une partie cynique qui détruisait toute confiance dans la grande idée morale qu'il venait de décrire. Comment ne pas devenir sceptique à cette école ? Bernard fut un athée conscient à 10 ans, et à travers toute son œuvre il manifestera une méfiance caractéristique à l'égard de toute idéalisation.

Ici semble se borner l'influence du père Shaw ; Bernard n'hérita pas de lui l'amour de la boisson et le manque d'ardeur au travail, ces deux défauts qui faisaient horreur à sa mère : il a toujours été abstinent et il a mené une vie toute de travail, de surmenage même à certain moment.

Mrs. Shaw eut une influence infiniment plus profonde sur son fils. Orpheline, elle avait été élevée par une tante très riche qui lui destinait sa fortune et voulait faire d'elle une parfaite lady. Lorsque cette tante autoritaire sut que sa nièce épousait un homme sans fortune, elle la déshérita. Apprenant cela, la jeune Mrs. Shaw renonça à tout ce qui lui rappelait sa tante, à son éducation — en particulier à sa religion — et jura de ne donner aucune éducation à ses enfants. Bernard Shaw était dès lors condamné à s'éduquer lui-même, et cela explique peut-être la tendance didactique de certaines de ses œuvres.

Mrs. Shaw avait subi au début de son mariage deux grosses désillusions : elle avait vu d'abord sa pieuse bienfaitrice se muer en une personne égoïste et autoritaire ; puis, au bout de quelques années, elle avait compris que son charmant mari était irrémédiablement paresseux et ivrogne. Ayant perdu tout amour pour son mari, Mrs. Shaw s'associa à un professeur de chant, inventeur d'une méthode qui faisait merveilles ; ce professeur, Mr. Lee, habita chez les Shaw pendant des années et aida Mrs. Shaw à pourvoir aux besoins des trois enfants. Bernard Shaw affirme que Lee ne fut jamais l'amant de sa mère, et pour preuve il cite le fait que lorsque Lee abandonna sa méthode pour gagner plus d'argent en enseignant le chant à des jeunes filles riches, mais peu désireuses de fournir un gros effort,

Mrs. Shaw abandonna son associé : tout son attachement était pour la méthode.

Il n'en reste pas moins que Bernard Shaw, dans son enfance, vécut en contact intime avec une espèce de ménage à trois ; il eut l'occasion, très tôt, de méditer sur le mariage, d'en dissocier l'aspect sentimental et l'aspect économique.

Ce qui le frappa le plus, ce fut l'attitude de sa mère : jamais il n'oubliera que cette femme s'était montrée énergique et capable dans un moment difficile. Plus tard cette admiration sera encore renforcée lorsque sa mère lui permettra de vivre à ses dépens et de se consacrer entièrement à sa vocation à un âge où il aurait plutôt dû l'aider à vivre. Aussi toute l'œuvre de Shaw exprime-t-elle son admiration pour ceux qui ont le courage de faire fi des conventions lorsqu'elles oppriment l'individu.

Mais là ne se borne pas l'influence maternelle. Dans la pièce *Pygmalion* on voit un célibataire, le professeur Higgins, refuser d'épouser une jeune fille nommée Elisa ; et Shaw justifie comme suit l'attitude de son héros :

« Quand Higgins excusa son indifférence vis-à-vis des jeunes femmes par le fait qu'elles avaient une rivale irrésistible dans la personne de sa mère, il donna la clef de son célibat invétéré. Le cas n'est rare que dans la mesure où les mères remarquables sont rares. Si un garçon imaginaire a une mère suffisamment riche, qui a de l'intelligence, de la grâce personnelle, de la dignité de caractère sans rudesse et un sens développé de l'art de rendre sa maison belle, elle incarne pour lui un idéal contre lequel très peu de femmes peuvent lutter ; de plus elle rompt en lui tout lien entre ses sentiments, son sens de la beauté et son idéalisme, d'une part ; et ses impulsions spécifiquement sexuelles, d'autre part. Cela fait de lui une énigme vivante pour la grande majorité des gens non-cultivés qui ont été élevés dans des intérieurs sans goût par des parents ordinaires ou désagréables, et à qui, par conséquent, la littérature, la peinture, la sculpture, la musique et les relations d'affection à supposer qu'ils s'en occupent, apparaissent comme des aspects du sexe. Le mot passion ne signifie rien d'autre pour eux ; et le fait que Higgins pût avoir une passion pour la phonétique et idéaliser sa mère au lieu d'Elisa (une jeune fille qu'il pourrait épouser), leur paraît absurde si pas impossible. Néanmoins, quand nous voyons que pour ainsi dire personne n'est trop laid ou désagréable pour

trouver femme ou mari quand il ou elle le veut, et que beaucoup de vieilles filles et de vieux garçons sont au-dessus de la moyenne par leur valeur et leur culture, nous ne pouvons pas nous empêcher de soupçonner que le prestige des parents produit ou facilite la dissociation du sexe et des activités indiquées plus haut. (Cette dissociation, les gens de génie l'accomplissent par pure analyse intellectuelle) ».

Lorsqu'on sait la profonde admiration de Shaw pour sa mère, on est irrésistiblement amené à l'hypothèse qu'en imaginant Higgins, il puisait dans sa propre expérience, et, comme nous le publions ici même en 1929 (1), Shaw a bien voulu confirmer la validité de cette hypothèse. En d'autres termes, le prestige de Mrs. Shaw a été tellement grand aux yeux de son fils, que celui-ci a dissocié très tôt dans son esprit l'amour sexuel et le complexe sentiment-beauté.

Voyons le sort qui fut réservé à chacune de ces deux tendances.

Dans la famille Shaw, où régnait, comme on l'a vu, une atmosphère de désenchantement et de lutte pour la vie, le cœur du jeune Bernard ne put s'épanouir; toute sa vie il restera un cérébral, dont les œuvres seront marquées certes par une merveilleuse clarté, une habileté souvent prodigieuse, mais aussi par un manque très net de cette généreuse sympathie pour les hommes — et en particulier pour leurs faiblesses — laquelle offre à l'artiste un autre moyen de comprendre les humains.

La seule voie dans laquelle put se développer sa sensibilité, fut la merveilleuse éducation musicale qu'il acquit en entendant professer sa mère. Il connut très tôt tous les grands musiciens; il apprit par Mozart « qu'une œuvre peut atteindre au maximum de force, de raffinement, de beauté et de sérieux, sans être lourde ni effroyable ». Il fut parmi les premiers admirateurs de Wagner. Mais toujours, la musique que lui fit connaître sa mère, fut la musique sérieuse, sans aucune trace de sensualité. Mrs. Shaw, qui d'ailleurs n'aimait pas les manifestations personnelles de sentiment, apparaît donc comme responsable de la sécheresse tout intellectuelle qui se manifeste dans les œuvres de son fils.

(1) 34^e année, n° 4.

Pour ce qui est du sexe, Shaw a déclaré un jour — et il n'y a aucune raison de douter de sa sincérité — qu'il était resté chaste jusqu'à l'âge de 29 ans, « sauf, bien entendu, les incontinenances du pays des rêves ». Cette chasteté lui avait été imposée par la pauvreté dans laquelle il vivait : il l'a dit lui-même, et de plus, nous savons par une des maîtresses qu'il eut avant son mariage, que ce végétarien était loin d'être déficient du point de vue sexuel ; il a même déclaré très posément que l'acte sexuel lui procurait une jouissance sublime, indescriptible, que ses partenaires n'éprouvaient pas toujours. Mais il a toujours considéré la chasteté comme un instinct aussi puissant, si pas plus, que son contraire.

Pour compléter le tableau de la vie sentimentale de Shaw, il faut ajouter qu'à l'âge adulte il a connu l'amitié des femmes. On a publié les lettres qu'il a échangées avec l'actrice Ellen Terry : elles révèlent quel ami exquis et délicat était Shaw dans l'intimité ; et Ellen Terry ne fut pas la seule à connaître l'amitié chaste du grand écrivain. Dès lors, la dissociation entre sexe et sentiment mentionnée plus haut ne suffit plus tout à fait à expliquer pourquoi les personnages de Shaw ignorent les douceurs de l'affection que leur auteur a connues.

La raison en est apparemment que l'œuvre de Shaw, par crainte de sentimentalité, est délibérément comique ou même satirique ; cet auteur introduit dans ses pièces presque exclusivement des éléments comiques : or, les relations d'affection n'ont à ses yeux rien de risible, au contraire. Ce désir d'être toujours comique, et parfois satirique, explique, par exemple, pourquoi Shaw ne s'est pas intéressé aux grandes réalisations de Catherine de Russie ou de Napoléon : ces sujets n'ont rien de comique, tandis qu'il y a des éléments comiques dans la vie de l'ambitieux général Bonaparte et dans l'intimité volcanique de la grande Catherine. De même l'intérêt de Shaw se détourne de l'amour qu'Antoine inspira à Cléopâtre pour se porter sur les ruses que cette femme déploya pour enjôler le quinquagénaire César ; on pourrait encore ajouter que le patriotisme véritable n'a rien de comique aux yeux de Shaw qui, par contre, ne fait pas grâce — dans le Soldat de Chocolat — au pseudo-patriotisme des Bulgares qui en 1855 crurent qu'ils se battaient pour leurs foyers alors que la guerre qui les opposait aux Serbes

n'était qu'un épisode de la lutte d'influence entre la Russie et l'Autriche.

Jusqu'à présent il n'a été question que des éléments psychologiques qui conditionnent l'optique de Shaw; il faut maintenant examiner l'élément philosophique; ceci revient à déterminer quels sont les faits que cet auteur trouve comiques et quels sont ceux qu'il trouve admirables.

Dans sa remarquable étude sur Ibsen, parue en 1890 sous le titre *Quintessence de l'Ibsénisme*, il divise l'humanité comme suit :

« Imaginons 1000 personnes organisées en une communauté »
» pour la perpétuation de l'espèce sur la base de la famille »
» anglaise telle que nous la connaissons à présent. Supposons »
» que 700 de ces personnes trouvent l'arrangement familial bri- »
» tannique tout à fait bon pour elles; 299 trouvent que c'est »
» une faillite, mais doivent s'en accommoder parce qu'elles sont »
» en minorité. La personne restante occupe une position qui »
» sera précisée dans un instant.

» Les 299 mécontents n'ont pas le courage d'envisager le fait »
» qu'ils sont irrémédiablement des ratés, puisqu'ils ne peuvent »
» empêcher les 700 satisfaits de les forcer à se conformer aux »
» lois du mariage. En conséquence ils s'efforcent de se persua- »
» der que, quelle que soit leur situation domestique particulière, »
» la famille est une belle et sainte institution naturelle. Car le »
» renard ne déclare pas seulement que les raisins qu'il ne peut »
» atteindre sont verts; il prétend aussi que les prunelles qu'il »
» peut atteindre sont douces. Maintenant, observez ce qui s'est »
» produit. La famille telle qu'elle est en réalité, est un arrange- »
» ment conventionnel, imposé par la loi, que la majorité — »
» parce qu'il se fait que cela lui convient — considère assez bon »
» pour la minorité, à qui le hasard veut que cela ne convienne »
» pas du tout. La famille représentée comme une belle et sainte »
» institution naturelle n'est qu'un tableau fictif de ce que cha- »
» que famille devrait être si chacun devait être contenté, tableau »
» inventé par la minorité pour lui masquer la réalité qui lui est »
» intolérable dans sa nudité.

» Nous appelons cette sorte de tableau fictif un Idéal; et la »
» politique qui force les individus à agir comme si tout Idéal »
» était vrai et à reconnaître un tel comportement comme la

» véritable conduite morale, bonne en toute circonstance — toute
» conduite contraire étant combattue et punie comme immo-
» rale — cette politique peut être décrite comme une politique
» d'Idéalisme. Nos 299 ratés sont donc devenus des Idéalistes
» quant au mariage ; et en proclamant leur Idéalisme à travers
» la littérature, du haut de la chaire et de la tribune, dans la
» conversation sérieuse, ils surpasseront de loin les 700 qui
» acceptent confortablement le mariage comme une chose qui
» va de soi, ne songeant pas un instant à l'appeler une institu-
» tion, encore moins une institution belle et sainte, et consi-
» dérant évidemment l'Idéalisme comme beaucoup de bruit
» pour rien du tout. Les Idéalistes, froissés par cela, répliquent
» en les appelant des Philistins. Nous avons alors notre société
» classée en 700 Philistins et 299 Idéalistes, laissant à part un
» homme (1) : l'homme assez fort pour envisager la vérité que
» les Idéalistes éludent.

» Un tel homme parle ainsi du mariage : cette chose est une
» faillite pour beaucoup d'entre nous. Il est insupportable que
» deux êtres humains ayant noué des relations que seule une
» chaude affection peut rendre tolérables, soient forcés de
» les continuer après que cette affection a cessé d'exister, ou
» en dépit du fait qu'elle n'a jamais existé. Les prétendues
» attractions et répulsions naturelles sur lesquelles l'idéal fami-
» lial est basé, n'existent pas ; et il est historiquement faux que
» la famille fut fondée dans le but de les satisfaire. Pourvoyons
» donc autrement aux buts sociaux que la famille sert indi-
» rectement, et ensuite abolissons complètement son caractère
» obligatoire » (2).

Dans la préface à ses premières pièces, Shaw a été un peu plus positif :

« Je constate que beaucoup de bonnes choses se réalisent
» dans le monde dans la mesure où les Idéalistes le permettent ;
» et si ces derniers voulaient seulement laisser se développer
» ces choses et apprendre à respecter la réalité, nous nous
» débrouillerions tous mieux et plus vite. De toute façon, je ne
» considère pas que nous ayons à choisir entre le chaos moral,
» l'anarchie morale, d'une part, et les conventions romanes-

(1) Shaw l'appelle plus loin réaliste.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que ceci fut écrit en Angleterre et en 1890.

» ques, d'autre part; et je ne ferai pas semblant de le croire
» pour faire plaisir aux gens qui sont convaincus que le monde
» ne tient que par la force du mensonge unanime, vigoureux,
» éloquent et claironnant. Pour moi, la tragédie et la comédie
» de la vie résident dans les conséquences, tantôt terribles, tan-
» tôt burlesques, de nos efforts répétés pour fonder nos institu-
» tions sur les idéaux suggérés à notre imagination par nos pas-
» sions à demi satisfaites, au lieu de les fonder sur une histoire
» naturelle vraiment scientifique ».

La notion que l'Idéalisme est né d'un refoulement ne reparaît plus dans les œuvres de Shaw, mais cet auteur n'a jamais cessé de ridiculiser les Idéalistes qui croient être clairvoyants et moraux alors qu'ils sont romanesquement conformistes et d'une tyrannie plus subtile, plus dangereuse que la tyrannie grossière des Philistins. Nous retrouvons ici la prédilection du père Shaw pour l'anticlimax.

Afin de dépister les Idéalistes, Shaw n'a eu qu'à examiner tour à tour les conventions sociales de son point de vue réaliste. C'est dire qu'il ne cherche pas à faire des comédies de caractères, mais des comédies de mœurs intellectuelles; il estime que notre personnalité moderne est faite autant de notre sens des valeurs morales que de notre tempérament. Voilà pourquoi il étudie les réactions de l'individu au contact de l'organisation sociale dans laquelle il doit s'insérer.

Ayant déterminé les caractéristiques de l'optique de Shaw, vérifions-en la mise en œuvre.

Dans les *Pièces déplaisantes*, il s'essaie au genre satirique, qu'il abandonne à partir des *Pièces plaisantes*, en même temps qu'il se tourne vers des sujets plus humains : *Le Soldat de Chocolat* ridiculise agréablement ceux qui idéalisent le Patriotisme, le Soldat et l'Amour. *Candida* conduit l'attaque contre l'idéalisation du mariage conçu comme une institution sainte où le sexe masculin protège le sexe féminin et lui dispense le bonheur. Dans « *On ne peut jamais dire* », la cible choisie est l'idéalisation des liens de famille et de l'éducation imposée par les parents aux enfants, principalement en ce qui concerne la préparation au mariage.

Passons aux trois *Pièces pour Puritains* : dans le *Disciple du Diable*, Shaw oppose à ceux qui croient qu'il n'y a pas de salut hors du conformisme, une espèce de hors-la-loi qui accomplit

un acte d'héroïsme purement gratuit. Dans *César et Cléopâtre*, l'empereur romain est présenté comme un réaliste qui heurte l'idéalisme politique des autres par l'indépendance de son jugement et qui les domine par sa clairvoyance. Dans la *Conversion du Capitaine Brassbound*, le héros atteint à la paix intérieure le jour où il a compris que la justice est une idéalisation au nom de laquelle on commet des injustices même lorsqu'on est animé des meilleures intentions.

En 1903, avec *L'Homme et le Surhomme*, Shaw atteint l'un des points culminants de son œuvre : il a complètement élucidé le sens que la vie a pour lui et il met en scène ce qui pour lui est l'essentiel dans notre vie spirituelle, à savoir l'antagonisme entre l'idéalisme et le réalisme, ce dernier étant avant tout envisagé comme instrument de progrès.

Depuis longtemps, Shaw était un adepte des théories évolutionnistes ; les êtres lui apparaissaient comme le résultat des efforts successifs et de plus en plus adroits d'une Force Vitale pour conquérir la maîtrise de la matière ; c'est la théorie que Bergson allait construire dialectiquement autour de son idée de l'Élan Vital. Shaw a placé sa conception de la Force Vitale à la base de ses idées morales : l'homme réaliste est conscient que nous ne sommes individuellement que des instruments et des collaborateurs de la Force Vitale ; il ne s'en effraie pas, il comprend que nous devons organiser la société de façon à favoriser la marche de l'évolution. Les conventions morales participent à l'évolution ; le réaliste est toujours prêt à reviser la valeur de chacune d'elles ou à s'y soumettre de bon gré si elle reste valable.

Cette soumission volontaire aux conventions utiles a été la caractéristique de la vie privée de Shaw ; cet esprit radical, cet iconoclaste impénitent — comme on l'a souvent appelé — ne s'attaque aux conventions que dans la mesure où on les idéalise ; il exige seulement que nous ne soyons pas dupes intellectuellement de l'idéalisation que leur font subir les esprits faibles qui se croient perdus si la société n'est pas régie par un principe autoritaire.

Tout cela nous est présenté dans *L'Homme et le Surhomme*, dont les héros représentent non seulement l'homme et la femme de tous les temps, mais encore l'homme et la femme réalistes, collaborant consciemment à l'œuvre de l'évolution, qui est,

jusqu'à nouvel ordre, la création du surhomme. Le sens de la vie est résumé par Shaw dans cette phrase-ci : « La vraie joie de » vivre, c'est d'être employé pour une œuvre que l'on recon- » naît comme grande, c'est d'être complètement usé avant » d'être jeté à la poubelle, c'est d'être une force de la nature » au lieu d'un petit paquet égoïste de griefs, se plaignant que » le monde ne veuille pas se consacrer à le rendre heureux ».

Il serait oiseux de continuer à passer en revue les œuvres de Shaw, d'autant qu'à partir de *L'Homme et le Surhomme* il se répète quelque peu. Mais il faut examiner sa *Sainte-Jeanne*. Shaw a vu dans Jeanne d'Arc une fille à qui parlent des voix, c'est-à-dire qui est consciente que la Force Vitale se sert d'elle comme d'un instrument pour faire progresser l'humanité qui à ce moment souffre de la persistance de deux institutions périmées, à savoir : la féodalité et l'esprit dogmatique. Sainte-Jeanne périra martyre de sa cause qui est celle du progrès par le nationalisme et le protestantisme. Mais les Idéalistes sont gens machiavéliques : l'Église prétendra plus tard que Jeanne était une fidèle catholique ; elle le fera, non pour effacer un crime imaginaire de l'évêque Cauchon, mais pour donner l'illusion que l'Église est du côté des inspirés ; car les Idéalistes n'osent pas regarder la vérité en face et ne peuvent même pas admettre qu'il y ait des gens capables de le faire : c'est pourquoi ils déforment la pensée des réalistes afin de pouvoir se les annexer. Le danger est passé, Jeanne est morte ? Eh bien alors, vive Jeanne d'Arc ! Que l'on se rappelle l'effroi des personnages de l'Épilogue lorsque l'esprit de Jeanne leur demande si elle ne devrait pas revenir sur terre. C'est la panique, car il faudrait de nouveau brûler celle qui ne soumet pas ses opinions au jugement de l'Église et qui veut changer l'ordre politique.

Sainte-Jeanne n'est évidemment pas le seul type d'esprit réaliste que Shaw ait créé ; parmi ses meilleurs créations il faut citer encore *Candida*, *Lavinie*, *Jules César*, *Don Juan*, le roi *Magnus*. Il est utile de déterminer les caractéristiques de deux d'entre elles — *Candida* et *César* — car cela nous fera mieux comprendre pourquoi *Sainte-Jeanne* est le chef-d'œuvre de Shaw.

Les caractéristiques fondamentales que Shaw donne à son *César*, et qui en font une personnalité si attachante, sont l'originalité et la vertu ; voici ce qu'il entend par là :

« L'originalité donne à l'homme un air de franchise, de

» générosité et de magnanimité en le rendant capable d'estimer
» la valeur de la vérité, de l'argent ou du succès dans n'importe
» quel cas particulier indépendamment des conventions et des
» généralisations morales. Aussi ne dira-t-il pas de mensonge
» que chacun sait être un mensonge; ses mensonges ne sont
» pas remarqués, ils passent pour de la sincérité. Il comprend
» le paradoxe de l'argent, et le donne quand il en obtient beau-
» coup en échange, c'est-à-dire, quand l'argent a le moins de
» valeur, ce qui est le moment où l'homme ordinaire cherche
» le plus à en amasser. Il sait que le véritable moment du
» succès n'est pas le moment où la foule s'en aperçoit. Aussi
» pour produire une impression de complet désintéressement et
» de magnanimité, il n'a qu'à agir avec un égoïsme complet;
» et c'est probablement dans ce sens-là seulement qu'un homme
» peut être dit grand de par sa nature. Ayant la vertu il n'a
» pas besoin de moralité. Il n'est ni indulgent, ni sincère, ni
» généreux, parce qu'un homme qui est trop grand pour s'offen-
» ser n'a rien à pardonner; un homme qui dit des choses que
» les autres ont peur de dire n'a pas besoin d'être plus sincère
» que Bismarck; et il n'y a aucune générosité à donner les
» choses dont vous ne voulez pas à des gens que vous avez l'in-
» tention d'employer. Cette distinction entre la vertu et la mora-
» lité n'est pas comprise en Angleterre... La moralité dans son
» sens populaire en Angleterre de sacrifice de soi, implique que
» l'homme est vicieux par nature et que la suprême moralité
» c'est le suprême martyre. Ne partageant pas cette opinion
» pieuse je ne l'ai défendue dans aucune de mes pièces ».

En d'autres termes, Shaw oppose ici le génie moral qui place d'emblée certains hommes sur un plan moral élevé, aux efforts vertueux des Idéalistes qui, n'ayant pas l'intuition du bien, se conforment à un code de moralité basé sur des idées parfois fausses.

Cette originalité qui dans le cas de César atteint au génie, nous la retrouvons, mais à un degré plus modeste, chez Candida. Dans la pièce intitulée de ce nom, c'est la femme qui est la personnalité clairvoyante; le mari est un pasteur idéaliste quant au mariage. Il a une grande admiration pour sa femme, dont il ne comprend pas bien la supériorité; il sait seulement qu'aucune loi ne retiendrait son épouse près de lui si elle ne l'aimait plus; Candida est en effet capable de juger les choses

du cœur en dehors de tout conformisme et d'agir en conséquence. L'attitude de Candida n'est pénible à son mari que parce qu'il ne tient pas compte d'un trait de caractère de sa femme, à savoir son besoin de se dévouer aux faibles, besoin que Shaw semble considérer comme une caractéristique fondamentale de la femme — que l'on songe au dévouement de la mère de Shaw. Si Candida préfère finalement son mari au jeune poète de la pièce, c'est parce que son mari a besoin d'elle. Ce n'est pas sans raison que la pièce est intitulée *Un Mystère* : le mystère en question, c'était pour Shaw celui du poète (1) ; à nos yeux c'est celui de la femme pour qui servir est la réalisation de son destin, c'est-à-dire l'égoïsme suprême.

Tous les esprits réalistes des œuvres de Shaw n'ont pas la grandeur presque inhumaine de son César et dont un reflet a rejailli sur Candida. Mais tous se caractérisent par le détachement : ils vivent au-dessus du confort, de la quiétude du conformisme, ils ne vivent que pour réaliser leur destin. Tous sont prêts à risquer le tout pour le tout ; par exemple, le roi Magnus, dans *La Charrette de Pommes*, est résolu à abdiquer si les ministres l'empêchent en tant que roi de veiller au maintien de la démocratie ; quant à Jeanne d'Arc, elle donne sa vie pour ses idées.

Il nous est possible à présent de dire pourquoi Sainte-Jeanne est l'œuvre où Shaw a donné toute sa mesure ; il a pu, en effet, concentrer sur cette héroïne sa conception de l'esprit réaliste collaborant à l'œuvre de la Force Vitale, sa conception de la grandeur naturelle, sa conception de la beauté indépendamment de toute idée sexuelle, sa conception du rôle de la chasteté et enfin cette admiration pour la femme énergique et capable qu'il doit à l'exemple de sa mère et qui fut signalée lorsqu'on lui attribua le prix Nobel.

L'optique de Shaw ne serait pas complètement décrite si l'on négligeait sa conception du rôle de l'artiste et de l'art. La qualité de clairvoyant que Shaw reconnaît à l'homme réaliste, il l'accorde évidemment au plus haut degré à l'artiste ; il consi-

(1) Il semble bien que ce mystère, que Shaw n'avait pas élucidé au moment même (voir la préface), est celui de la dissociation sexe-sentiment décrite à propos de Pygmalion.

dère même que l'étude de l'art est le meilleur moyen de cultiver notre sens des valeurs.

Pour ce qui est de la forme à donner à ses œuvres, il est purement utilitaire — comme il l'est d'ailleurs en ce qui concerne les conventions morales. Voici ce que nous trouvons dans une de ses lettres, encore inédite :

« J'écris parce que j'ai quelque chose à dire ou parce que j'ai »
» quelque émotion que je désire éveiller chez les autres, non »
» pour le plaisir d'écrire. Mes méthodes sont instinctives : je »
» dus acquérir l'habitude d'écrire comme un laboureur doit »
» acquérir l'habitude du labour ; mais une fois ce point atteint, »
» l'art littéraire, au sens étroit du mot, ne me causa aucun »
» ennui : je sus toujours ce qu'il fallait faire, de même qu'un »
» castor sait somment construire une digue ».

Les œuvres de Shaw n'ignorent pas les charmes du style, bien au contraire ; Shaw est un puissant artiste du verbe et un virtuose dans l'économie des moyens scéniques. Mais la théorie de l'art pour l'art ne l'intéresse pas ; pour lui, l'artiste n'atteint à la beauté qu'en mettant la force expressive de l'art au service de la sagesse. Toute l'œuvre de Shaw est écrite sous le signe du progrès moral :

« La succession apostolique depuis Eschyle jusqu'à moi- »
» même est aussi sérieuse et d'inspiration aussi continue que »
» cette institution plus jeune que constitue la succession aposto- »
» lique de l'Eglise Chrétienne. Malheureusement cette Eglise »
» Chrétienne est devenue l'Eglise où l'on ne peut pas rire ; et »
» de cette façon elle cède la place à cette Eglise plus ancienne »
» et plus grande à laquelle j'appartiens : l'Eglise dans laquelle »
» plus on rit, mieux cela vaut, parce que par le rire seulement »
» on peut détruire le mal sans malice ».

Lorsqu'on a ainsi dégagé les éléments qui font l'optique de Shaw, son œuvre se situe plus aisément. Dans les conversations de Goethe, on trouve un passage où le grand Allemand juge admirablement son Werther : « On a beaucoup parlé d'une »
» époque de Werther. Cette époque n'est pas du tout une épo- »
» que historique déterminée, c'est une époque de la vie de »
» chaque individu. Nous sommes tous nés avec le sens de la »
» liberté naturelle, et, nous trouvant dans un monde vieilli, il »
» faut que nous apprenions à nous trouver bien dans ses cases »
» étroites. Bonheur entravé, activité, génie, désirs inassouvis,

» ce ne sont pas là les infirmités d'un temps spécial, mais bien
» de chaque homme; et c'est un malheur si quelqu'un n'a pas
» dans sa vie un instant pendant lequel il lui semble que
» Werther a été écrit pour lui seul ».

De même il existe un âge pour lequel les œuvres de Shaw sont écrites : c'est l'âge où l'homme, conscient de sa participation à l'évolution morale, entre en conflit avec les habitudes des autres hommes et établit consciemment les fondements moraux de sa vie, refoulant ainsi certaines de ses tendances et en renforçant d'autres. Les théories philosophico-morales de Shaw ne sont pas celles d'un penseur de génie; elles ne sont qu'une forme — une forme perfectionnée — de radicalisme. Mais Shaw a montré, principalement dans *Candida* et dans *César et Cléopâtre* comment se comportent dans des circonstances critiques les êtres doués du génie moral; et dans *L'Homme et le Surhomme* ainsi que dans *Sainte-Jeanne*, il a plus spécialement placé ces mêmes êtres doués devant le problème de l'évolution morale. Dans l'un et l'autre cas il a rattaché ce comportement aux tendances profondes de l'être et ce faisant il s'est élevé au point de n'être plus simplement un écrivain anglais, un écrivain du XIX^e siècle, mais bien un écrivain universel.

Ce résultat suffit pour pouvoir ranger Bernard Shaw parmi les écrivains classiques, c'est-à-dire, parmi les auteurs qui ont décrit avec art un aspect essentiel de la personnalité humaine, en ont exploré les fondements.

Variétés

A propos de la « Maison Fénelon » ⁽¹⁾

La mise en pratique dans le Hainaut, des idées de l'Archevêque de Cambrai relatives à l'éducation des filles

Le *Traité de l'Education des Filles*, publié en 1687, est considéré, à juste titre, comme l'œuvre pédagogique la plus remarquable des dernières années du XVII^e siècle (2).

Fénelon avait acquis cette admirable connaissance de la psychologie féminine, à l'époque où il était Supérieur des « Nouvelles Catholiques » et des « Filles de la Madeleine de Trainel » (3). Il mûrit son ouvrage dans les salons fréquentés par les gens de Cour, notamment dans la société de M^{me} de Maintenon, des ducs de Chevreuse et de Beauvillers. Ce dernier avait huit filles : Fénelon fut leur précepteur.

Dans le *Traité*, composé pour la duchesse, on relève diverses influences, dont la plus notable semble bien être celle de l'abbé Fleury, auteur du *Traité du Choix et de la Méthode des Etudes* (1686) (4).

(1) Sise aux confins de Pâturages, à l'orée du bois de Colfontaine. Fénelon y séjournait lors de ses tournées pastorales dans le Hainaut. Cette habitation serait menacée de destruction. (Journal *Le Soir*, 25 avril 1938, article de Louis Piéard.)

(2) Cf. G. COMPAYRÉ, *Histoire critique des doctrines de l'Education en France depuis le XVI^e siècle*, Hachette, Paris, 1880, 2^e édit., t. I, p. 350; *Histoire de la Pédagogie*, Delaplane, Paris, 1917, 28^e édit.

(3) Concernant Fénelon, voir Abbé GRISELLE, *Fénelon, Etudes Historiques*, 1911.

(4) Sur la Pédagogie fénelonienne, voir Albert CHEREL, *Revue d'histoire Littéraire de la France*, 1918; G. COMPAYRÉ, *Fénelon et l'éducation attrayante*. Delaplane, Paris, s. d. (Col. Les Grands Educateurs).

Précepteur des Enfants de France, académicien en 1693, archevêque de Cambrai deux ans plus tard, l'affaire du quiétisme (1), qui l'oppose à Bossuet, puis la parution, à son insu, du *Télémaque* (2) (1699), l'obligent à se retirer dans son diocèse de Cambrai (3).

Voltaire appelle cette retraite « philosophique et honorable ».

Loin d'être uniquement un théoricien de la pédagogie, Fénelon encouragea l'application de ses idées au Hainaut (4).

C'est à partir de l'épiscopat du « Cygne de Cambrai » que commença l'éducation des filles de la campagne boraine. Jusque-là, seules les villes possédaient des écoles réservées aux filles. Dans les villages, les établissements d'instruction étaient mixtes, malgré les recommandations du Concile de Cambrai de 1565, du Synode de 1604 et du Concile de Cambrai de 1631 (5).

Un prêtre né à Aubechies, Jean-François Baudescot (6), fut le principal promoteur de l'éducation féminine au Hainaut, à l'extrême fin du XVII^e siècle (7). Il préfère les filles aux garçons, car « les filles bien instruites dans la piété et les mestiers convenables à leur sexe, devenant mères de famille, prennent d'ordinaire plus de soins de l'éducation de leurs enfants que les pères, plus occupés aux affaires du dehors ».

(1) Voir Pierre-Maurice MASSON, *Fénelon et Madame Guyon*, 1907 (Edinburgh Review, avril 1908); Abbé DELPLANQUE, *Fénelon et la Doctrine de l'Amour Pur*, 1907; F. SEILLIÈRE, *Fénelon et Madame Guyon*, 1920; J. PAQUIER, *Le Quiétisme*, (Revue du Clergé, août 1909, p. 257).

(2) A. CHÉREL, *Fénelon au XVIII^e Siècle en France*, 1917.

(3) E. DE BROGLIE, *Fénelon à Cambrai*, 1884.

(4) Matthieu a étudié la Congrégation des Sœurs de Saint-François de Sales de Leuze dans l'histoire de l'Instruction Publique en Hainaut, *Précis Historiques*, Bruxelles, 1687.

(5) Le maître d'école ne peut s'occuper de l'enseignement des filles. Il est défendu à une maîtresse de prendre chez elle des garçons de plus de sept ans; exception est faite pour la campagne, où on ne signale aucun inconvénient. Nul désordre ne se produit dans les écoles mixtes du Brabant (Schaerbeek, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Node). Il en est autrement dans les villes, où « on sait que la malice des enfants prévient l'âge, mais à la campagne, cette malice est plus tardive ». (Archives Générales du Royaume, Conseil Privé Autrichien n° 1099).

D'après le Concile de Cambrai de 1631, les filles et les garçons devaient au moins être séparés par des cloisons (MATTHIEU, *op. cit.*, p. 7). Ransonnet, écolâtre à Namur, se plaint des écoles mixtes, dont les élèves sont déjà d'un âge avancé. Il déclare que malgré les synodes, les règlements des villes et toutes les représentations qu'il a faites aux magistrats, « On a toujours bouché l'oreille ». (Archives Générales du Royaume, Conseil Privé Autrichien n° 1099). Des recommandations du Concile de Cambrai de 1565 : « ... et quantum fieri possit, in scholis puerilibus puellae separentur a pueris. » (MATTHIEU, *op. cit.*, p. 7).

(6) Mort à Aubechies en 1709.

(7) Archives Générales du Royaume, Conseil d'Etat, n° 111.

Si Fénelon est l'inspirateur de la Congrégation enseignante de Saint-François de Sales, tout le mérite en revient à cet ancien curé de village, président du Séminaire de Tournai, à l'Université de Douai, dont nous citons le nom plus haut.

Il groupe quelques personnes pieuses, charitables et capables, dans une maison qu'il achète de ses deniers, à Ellignies-Sainte-Anne (1). Ces personnes se dépensent sans compter. Un document, signé du mayeur et des échevins du lieu, atteste, quatre ans plus tard (25 août 1704), le dévouement de ces maîtresses « à charge de personne ».

Un second établissement est installé, avec le même succès, à Maulde. Baudescot soumet à l'archevêque un projet de règlement en 23 articles, destiné à diriger les membres de la Congrégation.

Les femmes qui en font partie devront être « d'une piété solide, d'une réputation sans tache, et non suspectes d'aucune erreur, et devront savoir lire, écrire et les mestiers convenables pour instruire les pauvres filles et les mettre en état de bien servir Dieu, à gagner leur vie de leur travail, faute de quoi, comme l'expérience le fait voir très souvent, plusieurs se débauchent et tombent dans le libertinage et leur perte est un grand scandale du christianisme. »

Les filles font vœu de chasteté, s'astreignent à deux ans de noviciat à Ath (2), ne peuvent quitter la communauté ou se marier qu'après délibération des membres de l'association.

Les maîtresses ne peuvent être envoyées dans les villages avant l'âge de vingt-cinq ans. Elles n'y restent jamais seules, mais au moins à deux. Elles ne reçoivent aucune visite masculine, pas même celle du prêtre.

« On prendra bien garde de ne point choisir pour cette association des filles d'un naturel ardent et emporté, ny d'un naturel mol et lâche, ny d'un tempérament mélancolique, d'un esprit caché, mais d'un naturel doux, ouvert, gay et ferme; on ne saurait trop les esprouver et les estudier. » (19°.)

« Le soin des escolles ne les dispensera point du travail des mains pour tâcher de gagner leur vie, autant qu'icelles en auront la force; elles doivent mesme estre persuadées qu'une des principales instruc-

(1) Matthieu remarque avec raison que Baudescot ne parle nulle part de l'établissement fondé à Valenciennes grâce à la donation de Marguerite d'Ardenbourg (6 octobre 1699). Celle-ci avait légué au prêtre, pour ses œuvres, l'habitation de « La Cour du Lion d'Or ». A partir de 1733, les membres de la Congrégation de Valenciennes se placent sous la juridiction de l'évêque d'Arras.

(2) Il n'y aura une maison à Ath qu'en 1713.

tions qu'elles sont obligées de donner aux jeunes filles est de leur apprendre à travailler à quelque bon mestier et à mener une vie laborieuse. » (12^o.)

Le règlement est approuvé par l'archevêque de Cambrai le 2 mai 1701. Au mois d'avril 1704, Baudescot envoie une requête afin d'obtenir du Souverain les autorisations nécessaires. Au milieu du siècle, les règles de discipline de 1701 sont revues et augmentées par le directeur de la Congrégation, Alexandre Algrain. Celui-ci, ancien prêtre à Ellignies, était curé de Saint-Julien à Ath et doyen de Chièvres.

L'archevêque de Cambrai, Charles de Saint-Albin, accorde son approbation le 10 avril 1750.

L'association reçoit la personnification civile, par décret de Marie-Thérèse en date du 1^{er} août 1755.

Subsidiée par les Etats du Hainaut (requête du 22 avril 1779) au mois de novembre 1780, puis en 1790, « en considération des secours et services qu'elles rendent pour l'instruction de la jeunesse de leur sexe » (1), la Congrégation, dont la maison-mère était fixée à Leuze, connut des fortunes diverses.

On en retrouve les principales péripéties dans les études que lui a consacrées Matthieu (2).

Au XVIII^e siècle, outre l'établissement de Leuze, on relevait la maison d'Ellignies-Sainte-Anne, de Maulde, de La Hamaide, d'Ath, d'Antoing, de Braine-le-Comte, et le projet d'établissement de Quaregnon.

Les Proviseurs étaient le doyen du Chapitre de Leuze et les curés d'Ellignies et de Maulde. Le Supérieur Général était nommé par l'archevêque de Cambrai.

Les maîtresses de cette Congrégation enseignaient aux filles pauvres des campagnes la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture, le travail manuel féminin, les soins du ménage et le savoir-vivre.

Le cachet représente un cœur placé dans le monogramme L. C.

Il nous a paru intéressant de rappeler ces quelques faits, peu connus, et qui montrent l'influence considérable du *Traité de l'Education des Filles* dans le Hainaut.

Marcel VANHAMME,
Docteur en Sciences pédagogiques.

(1) 200 livres pour trois ans; 300 livres à partir de 1790 (MATTHIEU, *op. cit.*, p. 14).

(2) Outre le travail de Matthieu signalé plus haut, consulter du même auteur, *Les Pensionnats de Jeunes Filles en Hainaut au XVIII^e siècle*, Ninove, 1920.

Table des articles parus pendant la 43^{me} année 1937-1938

Articles originaux

BRIEN, Paul, <i>Retour du Congo. La Plaine de Kamolondo. Noirs et Blancs</i>	221
BUYSSENS, Eric, <i>L'Optique de Bernard Shaw</i>	404
DE DONDER, Th., <i>Quelques réflexions sur le « Discours de la Méthode »</i>	142
de LAVELEYE, Victor, <i>Le Roi Albert</i>	311
DONY, Françoise, <i>Un poète bucolique de Nouvelle-Angleterre, Robert Frost</i>	393
DUSTIN, Albert, <i>La Science et la Femme</i>	21
FINCH, G.-I., <i>Le Polissage</i>	101
HYMANS, Paul, <i>La situation de l'Université pendant la CIII^e année académique</i>	I
JONCKHEERE, Tobie, <i>La pédagogie et la « psychologie individuelle » d'Adler</i>	369
LURQUIN, C., <i>La valeur moyenne en statistique pédagogique</i>	374
PUISSANT, Adolphe, <i>L'art urbain</i>	281
REED, Thomas H., <i>Les récentes transformations du droit public aux Etats-Unis</i>	45 et 119
SCOUMANNE, Florent, <i>L'état actuel de l'expérience russe</i>	247 et 342
SNOECK, Jean, <i>L'évolution et l'avenir de l'obstétrique</i> ...	266
TASSIER, Suzanne, <i>Verlooy, précurseur du mouvement flamand</i>	155
WAUTHIER, M.-L., <i>La Peur</i>	65 et 172
<i>L'admission aux études supérieures</i>	87

Variétés

DE COSTER, Sylvain, <i>Bergson et Varendonck</i>	295
LECLERE, Léon, <i>Deux grands livres</i>	197
RENARD, Marcel, <i>A propos d'un livre récent : Pompéi avant la conquête romaine</i>	304
SERVAIS, Jean, <i>A propos d'un livre récent : Déontologie médicale</i>	95
VAN HAMME, <i>A propos de la « Maison Fénelon ». La mise en pratique, dans le Hainaut, des idées de l'Arche- vêque de Cambrai relatives à l'éducation des filles</i>	418

Dissertation de doctorat présentée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles

WILLAIME, Elie, <i>Fernand Severin. Le poète et le savant</i>	209
--	-----

Chronique Universitaire

<i>Inauguration de la Bibliothèque Paul Stroobant</i>	213
<i>Prix Lucien Champion</i>	309

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

Classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs

ANTONIADE, C. , <i>Trois figures de la Renaissance : Pierre Arétin, Guichardin, Benvenuto Cellini</i> , par Jean LAMEERE	108
APPELL, Paul , <i>Analyse mathématique</i> , par A. GARDEDIEU	83
BAUMONT, M. , <i>L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904). — Peuples et civilisations. Histoire générale</i> , t. XVIII, par L. L.	3
BODKY, Erwin , <i>Der Vortrag alter Klaviermusik</i> , par Ch. V. D. B.	23
BONENFANT, P., QUICKE, F., VERNIERS, L. , <i>Lectures historiques. Histoire de Belgique</i> , 3 vol., par L. L.	42
CHARLIER, Custave , <i>Les lettres françaises de Belgique. Esquisse historique</i> , par Gustave VANWELKENHUYZEN	69
COUAILLAC, Maurice , <i>D. H. Lawrence, essai sur la formation et le développement de sa pensée d'après son œuvre en prose</i> , par Françoise DONY	77
CUMONT, F. , <i>L'Égypte des Astrologues</i> , par L. L.	39
DAUBRESSE, C. et TOMSIN, A. , ^ο Ελληνικα. Recueil de textes grecs pour la lecture en classe et la version. — Première partie : <i>Textes</i> . — Deuxième partie : <i>Commentaires et lexique</i> , par E. L.	10
de BROGLIE, Louis , <i>La physique nouvelles et les quanta</i> , par J. G.	123
DE CORTE, Marcel , <i>La philosophie de Gabriel Marcel</i> , par Sylvain DE COSTER	57
de GUICHEN (vicomte) , <i>La guerre de Crimée et l'attitude des puissances étrangères</i> , par L. L.	8
de la LAURENCIE, L. (†1933) et GASTONE, A. , Catalogue des livres de musique (manuscrits et imprimés) de la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, par Ch. V. D. B.	21

DE PAGE, Henri , <i>Traité élémentaire de droit civil belge.</i> Tome IV : <i>Les principaux contrats usuels</i> (première partie), par M. GEVERS	109
de SAINT-FOIX, G. , <i>Wolfgang Amédée Mozart</i> : III. <i>Le grand voyage</i> (1777-1784), 3 vol, par Ch. V. D. B.	24
de WYZEWA, Théodore et de SAINT-FOIX, G. , <i>Wolfgang Amédée Mozart</i> : I. <i>L'enfant prodige</i> (1756-1773); II. <i>Le jeune maître</i> (1773-1777), par Ch. V. D. B.	24
DIMOFF, Paul , <i>La vie et l'œuvre d'André Chénier jusqu'à la Révolution française</i> , 1762-1790, par G. Ch.	49
DONY-HENAUT, Oct. et DECROLY, Claude , <i>Recherches théoriques et expérimentales sur la métallurgie thermique du zinc</i> , par X.	90
DUMAS, J.-B. , <i>Leçons de philosophie chimique</i> , par O. M.	88
DUSSER, Yvonne , <i>Mémoires d'une Française de l'exté- rieur</i> , par M. L.	109
ESTEVE, R. et MITAULT, H. , <i>Trigonométrie et complé- ments d'algèbre</i> , par A. GARDEDIEU	86
FOCILLON , <i>Art d'occident : Le moyen âge roman et gothique</i> , par L. LECLÈRE	66
GEROLD, Th. , <i>Histoire de la musique, des origines à la fin du XIV^e siècle</i> , par Ch. V. D. B.	19
GRAFE, Marcel , <i>Souvenirs littéraires</i> , par L. L.	106
JANSON, Pierre , <i>Stand by machine</i> , par L. L.	18
JENTGEN, P. , <i>La terre belge du Congo</i> , par L. L.	47
JONCKHEERE, Tobie , <i>La pédagogie expérimentale au jardin d'enfants</i> (4 ^e édit.), par C. L.	34
LABROUSTE, H. , <i>L'analyse des séismogrammes</i> , par G. VAN LERBERGHE	55
LAURENT, Henri , <i>Un grand commerce d'exportation au moyen âge. La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens</i> , par J. DE STURLER	95
LAVOISIER , <i>Traité élémentaire de chimie</i> , par O. M.	87
LEGENDRE, M. et HARTMANN, A. , <i>Domenico Theoto- copouli dit El Greco</i> , par L. L.	16
LEGENDRE, M. et HARRIS, E. , <i>La peinture espagnole</i> , par L. L.	64
LEYDER, J. , <i>Etudes coloniales</i> , par L. L.	68
LIEBERT, Arthur , <i>Die Krise des Idealismus</i> , par P. D. ...	37

MARSAN, J. , <i>Autour du romantisme</i> , par M. L.	18
MONIER, Raymond , <i>Manuel élémentaire de droit romain</i> , par R. D.	51
MURET, P. , <i>La prépondérance anglaise (1715-1763). Peuples et civilisations : Histoire générale</i> , tome XI, par L. L.	3
PASQUIER, Alex. , <i>Gloire et méditation de Maeterlinck</i> , par L. L.	107
PERGAMENI, Ch. , <i>L'épopée antarctique</i> , par L. L.	68
PERGAMENI, Ch. , <i>La Suède. (Extrait de la Revue belge des sciences commerciales)</i> , par L. L.	106
PETRANU, Coriolan, M. <i>Béla Bartok et la musique rou- maine</i> , par Ch. V. D. B.	82
IDEM, <i>Begriff und Erforschung der nationalen Kunst</i> , par Ch. V. D. B.	82
RICHARD, Christian , <i>Le mouvement humaniste en Amé- rique et les courants de pensée similaires en France</i> , par Françoise DONY	80
ROCHEBLAVE , <i>La peinture française au XVIII^e siècle</i> , par L. L.	62
SIWEK, Paul S.-J. , <i>Spinoza et le panthéisme religieux</i> , par Sylvain DE COSTER	1
STOILOW, S. , <i>Leçons sur les principes topologiques de la théorie des fonctions analytiques</i> , par A. GARDEDIEU	84
TANNERY, Paul , <i>Mémoires scientifiques</i> (publiés par J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen); <i>Correspondance</i> (éditée par A. Diès), par J. P.	55
TEISSONNIERE, Paul , <i>La gerbe du soir</i> , par E. G.	72
TOUSSEUL, Jean , <i>Extraits, choisis et présentés par G. Vanwelkenhuyzen</i> , par Adrien LEDENT	74
VAN DE KAMP , <i>Bartolus de Saxoferrato (1313-1357), Leven, Werken, Inloed, Betekenis</i> , par R. D.	26
VAN DER ESSEN, L. , <i>Alexandre Farnèse, prince de Parme (gouverneur général des Pays-Bas)</i> , tome V, par L. L.	60
van KALKEN, F. , <i>Histoire générale</i> (2 ^e édit.), 3 vol. par L. LECLÈRE	40
VERONNET, Alex. , <i>Constitution physique des étoiles</i> , par A. GARDEDIEU	125

VILLEY, Jean , <i>Propriétés générales des fluides moteurs</i> , par G. V. L.	33
VOLTERRA, Vito et PERES, Jean , <i>Théorie générale des fonctionnelles; tome I : Généralités sur les fonctionnelles, théorie des équations intégrales</i> , par A. GARDEDIEU	127
WILMS , <i>Bemerkingen omtrent de sociologie der oud- latijnsche familia</i> , par R. D.	29
WOHLER, GERHARDT, etc. , <i>La synthèse totale en chi- mie organique (mémoires)</i> , par O. M.	90
YVON, Paul , <i>Les crises de la morale et de la moralité dans l'histoire de la civilisation et de la littérature des pays anglo-saxons</i> , par Françoise DONY	74
<i>Les Archives de l'Etat en Belgique de 1930 à 1936</i> , par P. BONENFANT	100
<i>La crise mondiale</i> . Collection d'études publiée à l'occasion du du X ^e anniversaire de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes internationales, par ses professeurs, par M. A.	101
<i>Hommes d'Etat</i> , 3 vol., par L. L.	43
<i>Institut de Sociologie Solvay : Le servage</i> , par L. L.	47
<i>Latomus</i> . Revue d'études latines dirigée par MM. Kugener et Herrmann, par X	11
<i>Lychnos</i> . Annuaire de la Société suédoise d'Histoire des Sciences 1937, par J. P.	31
<i>Les meilleurs textes : Sainte-Beuve</i> (collection Choisir), par G. Ch.	48
<i>Les mélanges Cumont</i> . Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoires orientales et slaves (t. VI, 1936), par R. D.	12
<i>Une nouvelle revue philosophique</i>	93

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

QUARANTE TROISIÈME ANNÉE
1937-1938

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
50, AVENUE DES NATIONS

—
1938

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

PAUL SIWEK, S.-J. : *Spinoza et le panthéisme religieux*. (Bibliothèque française de philosophie; préface de J. Maritain, Paris, Desclée-De Brouwer, 1937.)

M. Siwek publiait en 1930 : *L'Âme et le Corps*, d'après Spinoza (Paris, Alcan), livre où il traitait de la psychophysique de Spinoza. Le corps et l'âme sont deux modes semblables d'une même substance unique. En d'autres termes, les attributs Pensée et Étendue se correspondent. Cette théorie constitue, pour M. Siwek, un parallélisme d'identité. M. Siwek recherchait également l'origine de cette conception. Un parallélisme universel se déduit assez correctement du panpsychisme absolu, que Spinoza avait emprunté à la Renaissance (Bruno, L. Ebreo, etc., p. 160). Ce parallélisme semblable à ceux de Fechner et de Höffding, est plus cohérent que ceux-ci. Enfin M. Siwek montrait que cette cohérence est plus apparente que réelle. La difficulté essentielle de la psychophysique consiste dans le passage de la connaissance des objets à la connaissance de l'idée de ceux-ci. Ce passage est opéré par les psychophysiciens modernes grâce à une espèce de subterfuge. Mais il n'est pas mieux fait chez Spinoza. L'âme est l'idée du corps. Mais la conscience est l'idée de l'âme ou encore l'idée de l'idée du corps. Or, qui est-ce qui correspond à l'idée de l'idée, du côté du corps? (p. 197). Qu'est-ce qui correspond physiquement à la réflexion? Il y a chez Spinoza, comme dans la psychophysique moderne, un « précipité » psychique, échappant à l'analyse. L'apparente supériorité du parallélisme de Spinoza tiendrait dès lors uniquement à la manière dont il est établi (p. 198). Il n'est pas — en effet — une hypothèse déduite expérimentalement : il découle de postulats métaphysiques. Cette thèse qui reçut du grand

connaisseur du spinozisme, M. St. Dunin-Borkowski, une appréciation élogieuse, est une œuvre scientifique faisant honneur à son auteur.

Le dernier livre de M. Siwek nous semble tout différent. L'auteur expose le panthéisme religieux de Spinoza (livre 1^{er}), afin de le critiquer (dans le 2^{me} livre). Mais cette critique nous apparaît plutôt comme une réfutation au nom de principes jamais explicitement exprimés. Selon l'auteur, Spinoza aurait édifié de pleine autorité une « religion » de la raison. On devine, dès lors, le plan de l'ouvrage : 1° M. Siwek montre, par un examen biographique, comment Spinoza en arrive à remplacer le judaïsme et le christianisme par une doctrine personnelle; 2° Il critique aisément la dogmatique de cette nouvelle religion en exposant, après tant d'autres, les difficultés essentielles du système (définition de la substance et nature de Dieu, déduction des modes, problème du libre arbitre et des causes finales, le passage au dernier mode de la connaissance, etc.). Il démontre l'infériorité profonde du spinozisme par rapport à de vraies religions : œuvre de la raison, il n'apporte aucune chaleur affective et ne peut être pratiqué par le grand nombre.

Cette thèse est-elle objective ?

Puisqu'il y a « religion de la raison », M. Siwek nie que l'ascèse spinozienne soit mystique. Ainsi le troisième mode de connaissance n'est pas coloré d'affectivité. Dans l'ouvrage de 1930, cette démarche était cependant caractérisée « d'illumination intellectuelle » (p. 192), au même titre que toute autre intuition. Position défendable. Mais elle s'étaie d'arguments peu rationnels. M. Siwek insinue, en effet, que la faiblesse du spinozisme s'avérerait du fait que les premiers disciples de Spinoza furent des médiocres, incapables de trouver du réconfort dans la « joie » de l'Éthique (cfr. pp. 67, 179, 182, 278). La lecture de l'ouvrage procure encore plus d'un étonnement. M. Siwek accepte l'hypothèse curieuse, mais peu fondée, de J. Pariset (Sicéyès et Spinoza in *Revue de Synthèse Historique*, XII, 1906), selon laquelle la doctrine politique de Spinoza aurait influencé la politique française. Elle aurait (p. 169 et ss.) poussé Latréaumont et Rohan en 1674 à conspirer contre Louis XIV (par l'entremise de Van den Enden, auteur d'un plan de gouvernement populaire). Enfin, elle aurait inspiré les théories constitutionnelles de Sicéyès ! Si Spinoza a séduit des athéistes (cfr. par exemple l'œuvre de H. de Boulainvilliers), il est incontestable que les courants d'idées du XVIII^e et de la fin du XVII^e siècles

convergeaient plutôt vers une philosophie et une morale naturelles, avec leurs conséquences politiques (cfr. D. Mornet : *Les origines intellectuelles de la révolution française*).

Enfin, M. Siwek traite Spinoza de père du bolchévisme (p. 280 à 284), reprenant à son compte une communication de Deborin (*Chron. Spinoz.*, t. V, p. 151 et ss.). M. Siwek, professeur à l'université grégorienne de Rome a-t-il sacrifié aux dieux du régime ?

Dans la rédaction de son œuvre, M. Siwek fait appel maintes fois à ses travaux antérieurs et notamment au livre que nous avons rappelé au début de ce compte-rendu. Mais la différence entre ces œuvres nous semble très grande. Autant la première séduit le chercheur par sa tenue scientifique, autant la dernière déçoit par son habileté. Le lecteur objectif ne peut manquer de ressentir un malaise. Il assiste à une véritable condamnation du spinozisme et ce au nom de principes autres que ceux de la métaphysique. Sans doute, dans la thèse de 1930, lisons-nous déjà que Spinoza — selon une opinion de M. Myslicki — n'est pas le philosophe désintéressé que l'histoire nous décrit. Mais c'est dans l'ouvrage présent que cette affirmation s'énonce dans toute sa force. L'étude des œuvres de Spinoza — et nommément de *l'Éthique* — ne nous a jamais suggéré que ce philosophe désirait « faire sur le terrain religieux une révolution semblable à celle que Copernic avait opérée en astronomie » et qu' « il n'aspirait à rien moins qu'au rôle de *Prophète* du genre humain » (p. 170) et de créateur de religion nouvelle. Le panthéisme de Spinoza demeure un système métaphysique avant tout. Et l'influence qu'il exerça ne mesure aucunement sa valeur.

Nous avons tenu à montrer la continuité existant dans l'exégèse que M. Siwek fait du spinozisme depuis 1930.

Mais nous n'accordons point à la dernière œuvre la même estime qu'à la première.

Sylvain DE COSTER.

Peuples et civilisations : Histoire générale. Tome XI : La prépondérance anglaise (1715-1763), par P. MURET. — Tome XVIII : L'essor industriel et l'impérialisme colonial (1878-1904), par M. BAUMONT. (Paris, Alcan, 652 pages et 610 pages, 1937.)

I. — Coup sur coup viennent de paraître deux nouveaux volumes de cette excellente collection. Elle sera bientôt achevée : quatre tomes seulement restent à publier, ceux qui seront consacrés à

la rénovation de l'Europe et à la révolution américaine (Ph. Saguoc), aux *révolutions démocratiques* du XIX^e siècle (Pingaud et Eisenmann), à *l'avènement des nouvelles grandes puissances* (Eisenmann, Maurain et Benaerts), au *monde contemporain* (Eisenmann et Moysset).

Le livre de M. Muret fait suite aux volumes qui ont étudié les périodes où la prépondérance politique appartient successivement à l'Espagne (1559-1660) et à la France (1660-1715). Est-ce bien cependant de la « prépondérance » britannique qu'il s'agit dans l'œuvre de M. Muret ? L'auteur, dès la première page, formule des réserves.

D'abord, les conventions de 1713, 1714 et 1715 n'ont apporté que des solutions partielles aux conflits qui mettaient aux prises les peuples européens. Ensuite, les avantages inscrits dans ces traités n'ont été pour les Anglais qu'une étape vers des buts antérieurement fixés : abaissement de la France, conquête de l'Amérique septentrionale, exploitation commerciale de l'Empire espagnol. Enfin, le système de servitudes territoriales et économiques imposé par l'Angleterre aux autres Etats l'a obligée à intervenir continuellement dans les affaires européennes alors que son gouvernement ne possédait pas la continuité de vues et la fermeté nécessaires à cette intervention. « Dès lors, plutôt que conservatrice d'une prépondérance hors de contestation, la politique anglaise, entre 1715 et 1763, nous est apparue comme une série d'efforts pour s'en rapprocher » (p. 2).

D'autre part, l'histoire du milieu du XVIII^e siècle est surtout celle de l'activité économique de tous les Etats européens. Statut de la Baltique et sort des détroits danois, partage de la Méditerranée occidentale, aménagement des routes maritimes vers le Levant, développement commercial et maritime des Provinces-Unies, exploitation de l'Inde, de la Malaisie, des Antilles, commerce avec la Chine, pénétration dans l'Amérique du Nord et du Sud, tels sont les principaux problèmes qui préoccupent les gouvernements. M. Muret fait remarquer la liaison qui unit ces questions aux progrès du capitalisme commercial et industriel, des banques, du crédit. Il a soin toutefois de constater que les conflits d'ordre économique ne remplissent pas toute l'histoire de 1715 à 1763. Les anciennes rivalités religieuses, politiques, territoriales subsistent. Entre ces conflits et ces rivalités il y a des rapports constants : « Comment séparer les combinaisons intérieures du Régent de son entente avec des Anglais, les réformes du roi-sergent des desseins conquérants de la Prusse, la politique per-

sonnelle de Georges III de la situation où la guerre plaçait la Couronne anglaise? » (p 5). Et enfin, au-dessus des intérêts matériels et des luttes politiques, règne l'esprit nouveau, cosmopolite par ses origines, constituant un corps de doctrines philosophiques, scientifiques, morales, religieuses, fondé sur l'idée de la rénovation sociale et sur la croyance au progrès indéfini. Il est impossible d'analyser les faits de l'histoire économique et politique sans tenir compte des manifestations intellectuelles, scientifiques, littéraires ou artistiques du XVIII^e siècle.

L'auteur a réussi, grâce à un plan bien conçu, à exposer clairement l'ensemble des événements, si nombreux et si enchevêtrés, de l'histoire du XVIII^e siècle. Dans un premier livre il dessine largement le tableau de l'Europe en 1715; le deuxième livre est consacré à la description du « système anglo-français » de 1715 à 1739; le troisième à l'Europe de 1740, à la société et au renouvellement des idées et de l'art dans la première moitié du XVIII^e siècle (ce chapitre-ci est l'œuvre de M. Sagnac), enfin aux questions politiques extra-européennes. On lira avec un vif intérêt la trentaine de pages qui résument l'histoire de l'Inde et de l'Extrême-Orient ainsi que celles où sont exposées les tentatives de colonisation dues à des Etats européens et aux compagnies française et anglaise des Indes orientales. Le livre quatrième contient d'abord l'histoire de la guerre de la succession d'Autriche et de la guerre de sept ans, ainsi que le récit de la poussée anglaise en Hindoustan et en Amérique entre 1748 et 1755. Et le volume se termine par un chapitre où M. Sagnac a condensé habilement une foule d'indications précieuses sur la pensée et l'art européens de 1748 à 1763.

On voudrait reproduire ici la page remarquable où apparaît la conclusion finale du bel ouvrage de MM. Muret et Sagnac. La place nous manque. Bornons-nous à indiquer l'idée maîtresse de cette conclusion. Vers 1763 la prépondérance ne dépend plus uniquement d'une supériorité de forces ou de richesses. Toutes les nations de l'Europe, et même leurs colonies, ont échangé des idées comme elles ont échangé des marchandises. Si l'Angleterre est le grand foyer économique, c'est à la France qu'appartient la suprématie intellectuelle et artistique. Elle a renoué la philosophie de l'histoire, transformé l'économie politique, exprimé dans les arts un idéal d'élégance raffinée. Avec ses philosophes et ses économistes, la France devint le centre de cette république des lettres qui unit les élites de toutes les contrées. Son idéal embrassa l'humanité tout entière. Au milieu des conflits, les écrivains fran-

çais « affirment la supériorité de l'idée sur la force, des arts de la paix sur ceux de la guerre et recherchent les conditions de la rénovation sociale selon les principes du droit universel » (p. 590).

II. — C'est une période d'un quart de siècle seulement (1878-1904) qui est considérée sous tous ses aspects et en tous pays, européens et extra-européens, dans l'ouvrage de M. Baumont. Une large synthèse précède l'analyse des événements.

Dans les premières pages du volume M. Baumont dégage à merveille les grandes lignes de l'époque comprise entre le traité de Berlin et l'entente cordiale franco-anglaise. Ere de paix, en Europe du moins, de paix armée, de « paix de fer » sous l'hégémonie de l'Allemagne. Mais si le Congrès de Berlin a affirmé la prépondérance germanique celle-ci est compromise en 1904 par l'édification d'un nouveau système qui va donner naissance à la Triple Entente. En 1904, une ère nouvelle débute, en Europe par l'entente entre Paris et Londres, en Asie par la guerre russo-japonaise. « Le déclin de l'Europe commence. 1904 marque la fin d'une phase de l'histoire universelle. »

Dans cette période de vingt-six années, il y a quelques dominantes : la poussée industrielle et l'expansion coloniale, la première déterminant la seconde; la progression continue de la démocratie et les progrès non moins marqués de l'impérialisme, la prédominance de l'économique sur le politique. « L'histoire de ce temps bismarckien est déterminée par le formidable élan capitaliste qui transforme le monde » (p. 3). En même temps le mouvement romantique des nationalités, cause permanente de troubles dans l'Europe orientale, continue à travailler les peuples. Mais surtout c'est la pratique de la politique d'expansion coloniale qui caractérise ce temps. « Des puissances mondiales se forment. Les questions extra-européennes s'imposent à la sollicitude des gouvernements. Les relations des États paraissent moins affectées par les anciens problèmes des frontières que par la lutte qui, hors d'Europe, se livre pour la recherche de débouchés et fait surgir des conflits. L'impérialisme économique devient l'élément directeur de la politique étrangère » (p. 6).

Après avoir précisé la situation, en 1878, de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre, l'auteur montre les causes de la formation, en 1882, de la Triple Alliance et de l'expansion simultanée de l'Europe dans les autres continents (France, Angleterre, Russie, Allemagne, Italie, Belgique) pour terminer le premier livre par une étude de l'évolution politique intérieure des États européens et par le récit des circonstances de la chute de Bismarck

en 1890. Puis c'est — dans le livre II — l'étude de la doctrine impérialiste, traduite dans les faits en Asie, en Afrique, en Amérique par la politique d'expansion coloniale de la Russie, de l'Angleterre, des Etats-Unis. Vers 1901 l'impérialisme allemand et l'impérialisme anglais entrent en conflit, ce qui conduit à l'alliance anglo-japonaise de 1902, à l'entente franco-anglaise de 1904, (plus tard à l'entente anglo-russe de 1907). Après avoir consacré les trois cinquièmes de son ouvrage à l'analyse des événements politiques, M. Baumont s'est attaché, en un peu plus de deux cents pages, à décrire l'évolution matérielle et spirituelle de 1878 à 1904. Il n'était pas facile de faire entrer dans ce cadre étroit tant de notions diverses. M. Baumont ne semble pas cependant avoir rien oublié d'essentiel : essor industriel, état de l'agriculture, protectionnisme, conditions démographiques, développement du socialisme et du syndicalisme concourant au progrès de la démocratie, évolution religieuse et laïcisation, mouvement scientifique, littéraire, artistique; on trouvera sur tous ces sujets des renseignements, assurément condensés, mais précis et clairs.

N'oublions pas de noter que l'auteur a su faire bonne place à la Belgique dans son exposé de l'histoire européenne entre 1878 et 1904. Nombreuses sont les indications sur la vie économique et intellectuelle de notre pays, sur la question du droit de suffrage, sur le problème scolaire, sur les partis politiques, sur le socialisme, sur le mouvement flamand, sur l'œuvre coloniale au Congo, etc. (1).

En quelques pages vigoureuses, M. Baumont, à la fin du livre, jette un coup d'œil d'ensemble sur l'époque dont il a retracé l'histoire. En ces vingt-cinq années un grand changement s'est opéré dans le monde. Du plan national la vie économique s'est installée sur le plan mondial. La concurrence entre les nations devient plus âpre. L'industrialisation donne aux problèmes économiques une plus large place. La démocratie pénètre partout. Le sentiment socialiste se mêle à la vie des nations, le mouvement colonial passe au premier plan. Les Etats-Unis deviennent la plus grande puissance industrielle du monde. Le Japon s'élève au rang de grande puissance. Dans le monde entier se manifeste un idéal romantique et mystique d'expansion et de domination. Tous ces signes annoncent le début d'un âge nouveau. « Des années incertaines et troubles vont venir : tous prétendent travailler pour la paix. Mais déjà le monde est entraîné dans le remous de causes et d'effets qui

(1) Voir nos. 61, 93-9, 153, 183, 199, 225, 259-60, 365, 380, 403, 441, 472, 495, 501, 513, 548, 553-4, 562, 566, 572, etc.

caractérisent l'avant-guerre ». Ces dix années (1904-1914) M. Pierre Renouvin les a décrites avec précision au début du XIX^e tome de *Peuples et civilisations*.

Les volumes dûs à M. Muret et à M. Baumont mériteraient des comptes-rendus plus détaillés. On en a dit assez toutefois pour faire apprécier leur richesse d'information et de références, la clarté de leur exposition et l'ampleur des jugements qu'ils contiennent.

L. L.

Vicomte DE GUICHEN : *La guerre de Crimée et l'attitude des puissances étrangères*. (Pedone, Paris, 1936, 382 pages.)

Depuis de longues années l'auteur de ce volume s'est consacré à des études d'histoire diplomatique, des temps modernes et du XIX^e siècle. Appuyées sur des recherches d'archives étendues et fructueuses, documentées avec grand soin, elles ont vu leur valeur scientifique reconnue par l'Académie des Sciences morales et politiques et par l'Académie française. Citons parmi les plus importantes d'entre elles : *Pierre le Grand et le premier traité franco-russe*; *La crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe*; *Du Rhin à la Vistule*; *Questions d'histoire diplomatique contemporaine*; *Les grandes questions européennes et la diplomatie des puissances sous la seconde République française* (2 volumes); *Questions d'histoire diplomatique et économique contemporaines*, etc.

Dans son dernier ouvrage, le vicomte de Guichen apporte une contribution importante à l'histoire de la guerre de Crimée. On en connaissait assurément l'aspect militaire; on connaissait moins complètement son côté diplomatique, les détails de la politique pratiquée pendant la crise de 1853 à 1856 par les grandes puissances; et surtout on ne connaissait guère — ou l'on ignorait totalement — l'attitude observée par les Etats secondaires.

Sur tout cela le livre de M. de Guichen fournit les indications les plus circonstanciées, puisées à des sources peu — ou point — utilisées jusqu'ici. C'est ainsi qu'il a réservé tout un chapitre, le huitième, à l'attitude de la Bavière et de la Sardaigne en 1853; d'autres chapitres à la politique orientale de la Bavière en 1854 (XVII); à la Suède et à la Sardaigne pendant la même année (XVIII); à la Bavière et à la Suède en 1855 (XXVI), etc.

Conflit entre la Russie et la France au sujet des « lieux saints », entente franco-anglaise en faveur de la Turquie, neutralité de

l'Autriche, contrairement aux espérances de Nicolas I^{er} qui flétrit « l'ingratitude autrichienne », conditions mises par les deux grandes puissances occidentales au maintien de la paix, rupture entre elles et la Russie, au mois de mars 1854, premiers engagements sur le Danube, abandon par les Russes de la Moldavie et de la Valachie, siège de Sébastopol, mort du tsar Nicolas, prise du grand arsenal maritime russe sur la Mer Noire, suspension des hostilités, Congrès et traité de Paris de 1856 — tous les points essentiels de la troisième phase, au XIX^e siècle, de la question d'Orient sont traités par l'auteur qui ne laisse pas d'apporter du neuf sur plusieurs d'entre eux.

Mais c'est, comme on vient de le dire, au sujet des Etats secondaires que le livre est particulièrement original. Prenons comme exemple l'attitude en 1853 de la Bavière (pp. 95-102) et de la Sardaigne (pp. 102-108). Il y a là des pages qui nous font connaître des faits, des démarches, des conversations dont on ne soupçonnait guère jusqu'ici le caractère et la portée. C'est le dépouillement des dépêches des fonds bavarois et sarde des archives du Quai d'Orsay qui a permis à M. Guichen de nous révéler quantité de faits ignorés ou mal connus.

On lira chez nous avec un intérêt tout particulier les pages (117-118) où l'auteur reproduit une lettre adressée par le ministre des Affaires étrangères français Drouyn de Lhuys à l'ambassadeur de France à Londres, le comte Walewski. M. de Guichen fait connaître les circonstances dans lesquelles cette lettre fut écrite : « On sait, écrit-il, combien était inquiet le roi des Belges de la tournure des événements (au début de 1854). Le Prince Napoléon alla lui rendre une visite pour l'assurer des dispositions pacifiques de la France à l'égard de sa voisine. Une détente réelle s'ensuivit (1). L'Angleterre sut gré de cette démarche de l'empereur et chargea Lord Cowley (ambassadeur britannique à Paris) de l'en remercier vivement. C'est alors que Drouyn de Lhuys, dans une lettre à Walewski, précisa, le 23 février 1854, la portée de la visite du prince Napoléon. Citons-en quelques lignes. Le ministre constate que la démarche du cousin de l'empereur n'a aucun caractère politique; « mais le moment où elle s'accomplit lui donne une signification qui n'échappera pas au cabinet de Londres. Elle servira à faire tomber les bruits répandus sur la nature de nos rapports avec la Belgique ». Et, abordant un ordre d'idées qui tou-

(1) L'auteur ajoute : le roi Léopold conféra à Napoléon III la Gran^d Croix du Lion Belge. C'est de l'ordre de Léopold qu'il s'agit sans aucun doute.

chait directement à la question d'Orient Drouyn de Lhuys ajoutait : « A un point de vue plus particulier, le voyage du prince Napoléon doit être agréable au gouvernement de S. M. britannique. On avait prétendu faussement que le roi des Belges, pendant son dernier séjour à Londres, aurait essayé, *sur l'inspiration du cabinet de Saint-Petersbourg*, de dénoncer l'alliance de la France et de l'Angleterre... L'empereur, en envoyant un prince de sa famille à Bruxelles rendre visite à un souverain qui, par sa position et son âge, est le véritable chef des Cobourg, se fait un plaisir d'établir qu'il n'est pas un membre de cette illustre maison qui ne soit animé à son égard des sentiments les plus loyaux. »

L. L.

C. DAUBRESSE et A. TOMSIN : *Ἑλληλας*. Recueil de textes grecs pour la lecture en classe et la version. — Première partie : Textes. — Deuxième partie : Commentaires et lexique. (Liège, Dessain, 1937.)

Il semble que, de plus en plus, on en vienne pour les classes supérieures des humanités, à la confection d'anthologies et c'est, à mon avis, une méthode bien préférable à la lecture exhaustive d'une œuvre si belle soit-elle. Sacrifiant donc à ce système heureux, MM. Daubresse et Tomsin nous livrent un recueil qui se rapproche plus par sa conception des *Latins* de Georquin ou des *Excerpta* de Timmermans que de son homonyme français *Hellas*. Composé dans un but avant tout culturel, c'est un véritable syllabus d'histoire littéraire grecque d'Homère à Musée, résumant à grands traits les diverses périodes et caractérisant les différents genres. Chaque résumé sert d'introduction aux extraits les plus célèbres des auteurs cités. Le choix était très ardu; il fallait faire tenir en un volume de 160 pages, les plus belles pages de la littérature grecque. Aussi, devons-nous être indulgents si nous n'y trouvons pas, par exemple, les adieux d'Hector à Andromaque ou l'entrevue de Priam et d'Achille. Les auteurs sont parvenus à se limiter, tout en restant éclectiques, si bien que l'originalité et la personnalité du professeur ne se sentiront nullement diminuées par l'emploi de ce précieux manuel. Le commentaire des extraits fait l'objet d'un second volume : je ne pense pas que cette disposition doive désorienter les élèves. Le livre n'a du reste aucune prétention grammaticale; il s'adresse à des jeunes gens suffisamment avertis du grec pour s'attacher plus particulièrement à la lecture des textes. Les profes-

seurs sauront certainement gré à MM. Daubresse et Tomsin de leur avoir facilité la tâche en leur fournissant ce manuel dont le succès semble, dès à présent, assuré et qui enrichira avec bonheur notre collection de classiques belges.

E. L.

Latomus, revue d'études latines dirigée par MM. KUGENER et HERRMANN, professeurs à l'Université libre de Bruxelles. T. I, 1937, n^{os} 1-3. Abonnement annuel: 40 francs; étranger: 12 belgas.

Depuis cette année, l'Université possède sa revue d'études latines. Nos lecteurs n'ont plus à apprendre que le titre en a été choisi pour rendre hommage à la mémoire d'un grand professeur belge de la Renaissance, qui fut, au Collège de France, le collègue de Budé, et dont le nom, un peu oublié, méritait de redevenir familier aux lettrés de notre pays.

Destinée à développer le rayonnement de notre école de philologie et à étendre ses relations scientifiques, la nouvelle revue a montré par ses premiers fascicules qu'elle entend réaliser ce programme de point en point.

Non contents de faire aux professeurs et assistants de l'U. L. B. la place qui leur revient naturellement, les fondateurs de la revue ont fait appel aussi bien à d'anciens élèves qui ont déjà publié des travaux de littérature latine ou d'histoire romaine, qu'à de jeunes diplômés en philologie. La part de collaboration de ces derniers restera toujours aussi large que possible; sans doute plus d'un y trouvera-t-il l'encouragement qui le fera persévérer dans ses recherches. Les sommaires portent aussi les noms de plusieurs savants étrangers à l'Université. C'est ainsi que M. Marouzeau a donné, en comparant les Latins et nous, une belle leçon d'humanisme; que M. Ernout a précisé l'histoire et le sens du vocable *autumare*; que M. Mozley a retracé la carrière scientifique de Lindsay; que M. Vercauteren, enfin, en collaboration avec M. Boutemy, a mis en valeur les préoccupations archéologiques de plusieurs écrivains latins du XII^e siècle. Ce n'est là qu'un début. La liste des promesses d'articles fait augurer que cette catégorie de collaborateurs ne disparaîtra pas des tomes suivants.

Le programme des directeurs de la revue comprenait aussi la volonté de n'exclure aucune matière touchant aux antiquités romaines, à la langue et à la littérature latines, et c'est peut-être

là ce qu'il a de plus original. Des pages ont été consacrées à l'histoire des Etrusques comme à la traduction de la joyeuse *Ripaille* d'Erycius Puteanus, qui enseignait à Louvain au début du XVII^e siècle. D'autres études concernent la linguistique, l'histoire littéraire, la paléographie, l'histoire religieuse, l'archéologie et l'épigraphie. La diffusion de la revue dépasse dès à présent les espérances conçues par son comité. Les souscriptions n'ont cessé d'affluer de Belgique et de l'étranger, ainsi que les témoignages de sympathie de savants éminents. En fondant *Latomus*, nos latinistes ont bien mérité de l'*Alma Mater*.

X.

Les Mélanges Cumont. Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves (tome IV, 1936). — Secrétariat de l'Institut, Bruxelles.

L'Institut de Philosophie et d'Histoire Orientales et Slaves de l'Université de Bruxelles vient d'éditer, au tome IV de son *Annuaire*, une longue série de travaux dus à des savants belges et étrangers en hommage à l'un de nos plus distingués orientalistes, M. Franz Cumont, titulaire du Prix Francqui (1936).

Les « Mélanges » Cumont, car tel est le titre de cette importante publication, contiennent une cinquantaine d'articles ayant trait à des questions d'histoire orientale ou gréco-romaine. Aussi le lecteur ne cherchera-t-il dans ce compte rendu sommaire qu'un aperçu, inégal d'ailleurs, de cette vaste collaboration, dont la variété et la richesse font honneur à la grande autorité scientifique de celui que ses travaux sur Mithra ont rendu, depuis longtemps déjà, universellement célèbre.

Toutes les manifestations de la vie, dans le cadre de l'histoire orientale ou classique, ont été effleurées (politique, économie, art, littérature, géographie), toutes les sciences auxiliaires de l'histoire ont été maniées (archéologie, linguistique, folklore, épigraphie...). Une part considérable a été réservée cependant à l'histoire des religions où l'on notera, parmi tant d'autres problèmes, d'intéressantes contributions à l'histoire du judaïsme et du christianisme.

M. Bickermann, notamment, a repris, dans son article, une des plus attachantes questions de l'exégèse du Nouveau Testament : celle du Josèphe slave. L'auteur s'est efforcé tout d'abord d'établir la réelle valeur du texte vieux-russe auquel certains continuent à attribuer une authenticité complète. Il s'agit, montre M. Bickermann, d'un manuscrit de forme tardive, influencé par des revisions

antérieures, avec lesquelles il ne présente que des différences stylistiques, jamais historiques, partant fondamentales, si ce n'est pour ce qui concerne le christianisme. Ici précisément la question se présente dans toute son acuité; si les fameux passages concernant la personne de l'Oint, Jean le Précurseur, Jésus, les Apôtres sont authentiques, on peut se demander avec raison pourquoi Celse, Porphyre, Origène, Eusèbe, à la recherche d'arguments contre ou pour le christianisme, ne les ont pas mentionnés et point davantage d'ailleurs les textes grecs du XI^e siècle, contemporains de la rédaction du Josèphe slave. Et l'auteur de souligner que les philologues byzantins (cf. notes marginales du codex Vossianus) n'ont pas accepté les interpolations du texte russe, les manuscrits grecs similaires ne le permettant pas.

La conclusion ne fait aucun doute : le Josèphe slave se range parmi toutes les forgeries que l'on imagina sur le fond primitif : l'historien juif, dont le crédit était très grand, offrait aux interpolateurs chrétiens une arme excellente pour l'édificatoire de leurs partisans et l'anéantissement de la critique adverse. Les détails apocryphes ne manquent pas, comme l'indique l'auteur, tirés soit des évangiles, soit de sources elles-mêmes apocryphes, telles que les Actes de Pilate, la lettre de Tibère à Pilate. En un mot, une œuvre antique falsifiée dans le but d'y trouver le témoignage de l'accomplissement des Prophéties et les preuves de la vérité chrétienne.

*
**

Signalons ensuite un article de M. Gagé sur le « Templum Urbis » culte politico-religieux rendu à l'éternité de Rome et célébré dans le temple construit par Hadrien (vers 121). L'évolution de ce culte est surtout intéressante : les empereurs, « sacerdos urbis » s'attacheront à lui ainsi que l'établit la longue série des monnaies retrouvées et où les légendes en l'honneur de la « Roma aeterna » témoignent de ce souci constant; mais chose à première vue étrange, les princes les plus fervents furent les empereurs les moins romains que cette vénération à la Rome éternelle légitimait en quelque sorte ! Peu à peu l'idée de l'éternité de l'empereur s'associa à celle de la pérennité de l'Urbs et les solennités de leurs cultes, symboles des traditions nationales, se confondirent dans les mêmes fêtes.

Lorsque Constantin, vainqueur de Maxence, abandonna la métropole de l'Occident pour Byzance, la noblesse sénatoriale romaine se fit un devoir d'en perpétuer les traditions.

Dogme politico-religieux durant tout le Bas-Empire, l'idée de l'éternité de Rome se doubla pour ainsi dire d'une autre conception déjà vivace lors de la célébration du millénaire en 248, celle d'un renouvellement (*renovatio*) promesse future d'un nouvel âge d'or, d'abondance et de félicité qui apparaît nettement dans les expressions nouvelles : *Roma aurea*, *félix*, *beata*.

Cette mystique de la rénovation de Rome n'intéresse pas uniquement l'ancien monde romain; elle influença la pensée chrétienne et survécut ainsi à la chute de l'empire pour être le fondement de cette croyance en une nouvelle Rome, tête du monde, qui hantera le moyen âge des Othons avec d'autant plus de force que l'antique capitale, désormais siège de la papauté, était devenue la « Jérusalem chrétienne ».

*
**

Sous le titre « La conception jérusalémite de l'Eglise et les phénomènes du pneumatisme », M. Gougel nous donne une lumineuse mise au point des conceptions jérusalémite et paulinienne des rapports entre l'Eglise et le Christ. L'intérêt de la doctrine de Paul, conclut-il, c'est d'avoir transposé sur le plan purement spirituel les espérances messianiques primitives. Si l'Eglise n'avait point profondément subi l'influence du paulinisme pour qui le Christ reste perpétuellement présent en elle, jamais elle n'eut survécu lorsque le retour du Messie cessa d'être une espérance terrestrement réalisable.

*
**

A lire aussi l'attachante esquisse d'histoire religieuse que nous trace M. Simon dans son article intitulé : La polémique anti-juive de Saint Jean Chrysostome et le mouvement judaïsant d'Antioche et où l'auteur se fondant sur huit homélies de Chrysostome — contre les juifs — nous dépeint la lutte qui opposa dans la grande métropole asiatique les prosélytismes juif et chrétien. Il faut parcourir les pages qui traitent de l'épisode du tombeau des frères Macchabées, martyrs juifs sous Antiochus Epiphane, et que la chrétienté, notamment celle d'Antioche, s'efforça par esprit de propagande d'élever au rang de vrais martyrs, malgré l'opposition rigoriste de certains, qui par scrupule religieux, refusaient de les admettre dans leur vénération.

*
**

L'authenticité, toute relative de l'histoire israélite telle qu'elle apparaît du moins à la simple lecture des sources hébraïques, est

aujourd'hui un fait acquis. D'autre part, parmi les différents problèmes de la période ancienne d'Israël, celui de l'installation dans la Terre Promise reste l'un des plus débattus : c'est ce que confirme l'article consacré par M. Lods aux récentes fouilles d'Ai.

Les spécialistes sont divisés quant à la date de l'entrée des Israélites en Canaan et leurs suppositions varient du XV^e au XII^e siècle avant notre ère. Or, les conclusions chronologiques qui viennent d'être faites à la suite des fouilles sur le site actuel de la petite cité cananéenne d'Ai (dont la prise et la destruction sont mentionnées dans les textes de Josué 7, 8, à l'actif des Israélites) prouvent que la ville fut détruite vers 2000, époque de l'ancien bronze tandis que les vestiges immédiatement postérieurs datent de l'époque du fer, c'est-à-dire des environs de 1200.

Le récit de la destruction d'Ai par les tribus de Josué est-il donc à placer vers 2000 ou après 1200 ? La première hypothèse est insoutenable et la seconde bien hasardeuse, c'est pourquoi M. Lods s'est attaché à l'étude du texte lui-même. Celui-ci apprend précisément que Josué brûla ha-Ai dont il fit une solitude, *on le voit aujourd'hui*.

Si l'on songe que la bourgade devait être à l'époque de l'entrée d'Israël en Palestine l'amas de ruines que nous ont découvert les fouilles et que d'ailleurs son nom signifie « la Ruine », on comprendra quel a été le processus légendaire de l'histoire de l'anéantissement de la petite cité cananéenne : le rédacteur a simplement revendiqué pour ses ancêtres la destruction de la ville dont il n'avait sous ses yeux que les décombres.

Les détails annexes sont empruntés, ainsi que le montre M. Lods, aux récits relatifs à Jéricho ou Béthel, cette dernière toute voisine du site de ha-Ai.

Ce qui affaiblit encore la valeur historique du Livre de Josué, contestée déjà d'ailleurs par maints exégètes.

Les origines du chrisme constantinien ont fait l'objet d'une étude très fouillée due à M. Seston, mais qu'il serait difficile de résumer en quelques lignes et à laquelle nous renvoyons donc directement le lecteur. L'article ouvre de nouveaux horizons sur les divers épisodes qui entourent les visions païenne et chrétienne de Constantin et sa conversion finale au christianisme.

Signalons cependant que M. H. Grégoire a déjà, dans cette revue, touché le problème dans un intéressant rapport (1).

(1) H. GRÉGOIRE, La conversion de Constantin, *Revue Univ. Brux.*, 1931, pp. 231-272.

Nous ne pourrions terminer ce court aperçu des « Mélanges » sans signaler la savante contribution apportée par M. I. Lévy à une bien curieuse question d'histoire comparée des religions : il s'agit du roman mythologique relatant le procès de Seth et d'Horus, connu par le « de Iside » de Plutarque et récemment par le manuscrit Chester Beattie, édité par A. Gardiner.

Certains détails du texte égyptien se retrouvent non seulement dans l'histoire de Baubô et de Déméter que nous connaissons par le « Protreptique » de Clément d'Alexandrie, mais aussi, chose étonnante, dans deux œuvres littéraires japonaises, de 19 siècles postérieures !

Les rapprochements et les explications suggérées à cet effet par M. Lévy prouvent sans conteste la similitude des motifs et des circonstances et font penser à un conte migrateur né probablement, comme le croit l'auteur, dans la vallée du Nil.

La ruse d'Isis vis-à-vis d'Anti est en étroit rapport avec celle d'Aphrodite dans l'histoire de Phaon le passeur d'eau.

Il n'est pas jusqu'à la littérature hébraïque qui n'ait subi l'influence du conte égyptien : l'épisode du discours captieux d'Isis à Seth trouve des échos certains dans les paraboles de Nathan et de la Femme de Tekhoa. M. Lévy a néanmoins judicieusement distingué en quoi les légendes juives différaient du fond primitif auquel elles avaient emprunté leur thème.

Une œuvre composite comme les « Mélanges Cumont » ne doit pas seulement intéresser les spécialistes qui y trouvent évidemment les dernières mises au point d'une critique sans cesse renouvelée, mais aussi les étudiants que la lecture d'articles aussi divers par le fond, la forme et la méthode amènera infailliblement à perfectionner davantage, ce qui reste le meilleur appoint de l'historien comme du philologue : le sens critique.

R. D.

M. LEGENDRE et A. HARTMANN : *Domenico Theotocopuli dit El Greco*. (Paris, Editions Hypérion, 21, rue de Berri, 1937; 512 pp. et 459 pl. 135 francs français.)

Ceux qui étudient l'œuvre du peintre de Tolède avaient jusqu'ici, pour les aider dans leurs recherches, deux bons guides : le livre de Manuel Cossio : *El Greco* (Madrid, 1908) et le catalogue d'August Mayer (Münich, 1926). Ils pourront désormais disposer d'un autre instrument de travail de premier ordre.

Le gros volume de MM. Legendre et Hartmann s'ouvre par une introduction signée par le premier de ces auteurs. Introduction brève, mais non pas sommaire, car, outre la biographie de l'artiste, elle nous donne sur les divers aspects de son génie toutes les indications nécessaires ainsi que des remarques précises sur ses grandes œuvres, telles que l'*Enterrement du comte d'Orgaz* que l'on pourrait appeler — suggère ingénieusement M. Legendre — le *Miracle de l'enterrement du comte d'Orgaz*. Cette analyse attentive conduit à des conclusions synthétiques : « El Greco fut un conquistador : étranger par sa naissance à l'Espagne il découvrit un nouveau monde dans le domaine de l'art auquel il imprima la marque impérissable du génie ibérique (p. 20). Zurbaran a été plus espagnol que Greco parce que ce dernier insère son intense espagnolisme en une prodigieuse universalité. Spirituellement Zurbaran fut un moine, et Greco un conquistador » (p. 30) (1).

Cette substantielle et élégante étude est suivie par de très belles reproductions (plus de 400) des tableaux du Greco, d'abord les portraits (celui de l'artiste en premier lieu), puis les peintures religieuses, les apôtres, les saints, enfin les sujets divers. Les auteurs se défendent d'avoir voulu assumer le rôle d'experts. Ils se sont proposé de nous mettre à même de prendre connaissance de toute l'œuvre du grand artiste espagnol, même des tableaux qui lui sont seulement attribués et qui prêtent donc encore à discussion. La contemplation de ces planches, toutes extrêmement soignées, fait comprendre, mieux que le plus savant des commentaires, la puissance, l'originalité, la grandeur d'inspiration du peintre toledan.

A ce magnifique ensemble les éditeurs ont ajouté une bibliographie détaillée des travaux consacrés en tout ou en partie au Greco, depuis l'*Arte de la Pintura* de Francesco Pacheco (Madrid, 1649) jusqu'aux livres récents de Maurice Barrès, de Camille Mauclair (1931), etc. Ils ont donné aussi une liste des tableaux qui ont échappé jusqu'ici aux investigations, et un répertoire des collections qui contiennent des œuvres de l'artiste. Comme il est naturel, c'est en Espagne que se trouve la majeure partie d'entre elles, plus de 200. Mais les musées des Etats-Unis en possèdent 80 environ ; ceux d'Angleterre et de France, une trentaine. On en a trouvé aussi en Allemagne, au Danemark, en Grèce, en Hollande, en Italie, en Hongrie, etc. Toutes sont reproduites dans l'ouvrage

(1) On se doute bien que l'introduction mentionne souvent le nom de Maurice Barrès, dont « la puissante subtilité » exalta l'œuvre du Greco et poussa « un certain nombre de snobs à se mêler aux admirateurs sincères ».

de MM. Legendre et Hartmann, qui unit la précision nécessaire aux travaux d'érudition à une présentation des plus artistiques (1).
L. L.

J. MARSAN : *Autour du romantisme*. (1 vol., 314 pp., 1937, Toulouse, *Aux éditions de l'Archer*.)

Ce volume, la dédicace l'explique, est « fait d'articles parus dans des revues et de conférences ou de cours publics qui n'ont pas été imprimés ». Ils ont été recueillis par « les amis, les collègues et les disciples de M. J. Marsan, en témoignage d'admiration respectueuse ».

Une bibliographie des travaux du maître toulousain précède les pages de son œuvre, consacrées à *Guilbert de Pixéricourt*, à *Charles Nodier*, à *Emile Deschamps*, à *Cromwell et sa préface*, à la *tragédienne Rachel*, à *Sainte-Beuve à Lausanne*, à *Gustave Flaubert et le monde des lettres*, à *A. Rimbaud*, à *Villiers de l'Isle-Adam*.

Dans cette dernière étude, la plus importante du volume, M. Marsan s'est attaché à montrer l'évolution de l'auteur des *Contes cruels*, du romantisme à l'idéalisme. Il nous en trace un portrait vivant et analyse en détail *l'Eve future* et *Axel*.

Chacun de ces morceaux a le rare mérite d'être écrit de façon très vivante et pittoresque. Ils nous captivent d'autant plus que certains d'entre eux nous apportent des documents inédits. C'est le cas notamment pour le charmant poète Charles Nodier, pour Emile Deschamps et pour Sainte-Beuve à Lausanne.

M. L.

PIERRE JANSON : *Stand by Machine*. (Bruxelles, Editions de la Ligue Maritime Belge, 1937, 95 pp.)

Voici un charmant petit volume écrit avec humour et plein d'observations tantôt gaies, tantôt sérieuses : notes de voyage prises au jour le jour, pendant des traversées hivernales qui ont

(1) Notons que ce beau volume a été imprimé en Belgique. L'impression des héliogravures, du texte et des planches en couleurs a été confiée à l'imprimerie J.-E. Goossens; les établissements J. Malvaux ont exécuté les gravures; la maison Meersmans s'est chargée de la reliure. Le tout fait honneur à notre industrie du livre.

conduit l'auteur, à bord du « Cap des Flandres », de Londres à Batoum et de Batoum à Anvers. M. Janson sourit lorsqu'il nous fait remarquer que Pas-de-Calais, sur les cartes de l'Amirauté britannique, se prononce : English Channel (p. 13) ou lorsqu'il nous décrit d'un trait pittoresque un vieux marin à qui « son visage vénérable encadré de fils d'argent donne l'air d'un Gladstone en haillons » (p. 62). Mais il est sérieux et nous fait réfléchir lorsqu'il constate le faible tonnage de la flotte marchande belge ou vante la valeur de son corps d'officiers (pp. 79-80). Ces pages alertes se lisent avec agrément.

L. L.

TH. GEROLD : *Histoire de la musique, des origines à la fin du XIV^e siècle.* (1 vol. in-4° de 436 pages; Paris, Laurens, 1936.)

Voici un ouvrage d'importance, paru dans la collection des « Manuels d'histoire de l'art », édités par la maison Laurens. Magnifiquement illustré et pourvu de nombreuses citations musicales, il répond d'une façon particulièrement brillante et pratique à son but, qui est d'instruire en excitant à la fois les facultés visuelle, auditive et intellectuelle.

Ce n'était pas une tâche facile que d'offrir au lecteur une vue d'ensemble plus ou moins approfondie de ces périodes anciennes sur lesquelles on n'est souvent renseigné que d'une façon incomplète, trouble ou imprécise. En lisant les cent trente-deux premières pages du livre, on serait même tenté de les qualifier d'« acte de courage et de dévouement ». Rien n'est plus décevant, en effet, que le devoir d'exposer l'histoire de la musique chez les différents peuples de l'antiquité. Exception faite pour une demi-douzaine de morceaux de musique grecque de basse époque, les siècles étudiés dans cette série de chapitres apparaissent, du point de vue de la production musicale effective, comme un désert sans fin, dans lequel on cherche en vain des sources où se désaltérer. On en trouve, il est vrai, plus que l'on n'en désirerait, sous les espèces d'éléments purement externes. Mais l'imagination a beau se démener pour tenter d'en extraire des réalités : l'effort est inutile, et l'on se bute invariablement au néant des abstractions verbales, des terminologies fluctuantes, des évocations littéraires sans retentissement intérieur. Le moindre grain de mil...

Il faut savoir gré à M. Gérold d'avoir rassemblé là, en un langage clair et sur la base d'une érudition sans lacunes, l'essentiel de ce qu'il faut savoir, en cette matière ingrate entre toutes.

La deuxième partie du volume, consacrée à la musique du moyen âge — sujet que notre savant collègue de Strasbourg avait déjà traité dans un autre manuel, dont nous avons eu l'occasion de parler ici-même, il y a quelques années — nous dédommage largement de cette carence, grâce à l'existence d'un énorme répertoire monodique et polyphonique, dont l'étude fait l'objet d'une vingtaine de chapitres méthodiquement ordonnés et de proportions harmonieusement équilibrées. Peut-être y a-t-il lieu de regretter que l'histoire de la polyphonie française du XIII^e et du XIV^e siècle n'ait pas été traitée avec suffisamment d'ampleur, vu leur importance primordiale. L'évolution du motet, au XIII^e siècle, si logique en sa complexité, est exposée d'une façon un peu sommaire et désordonnée. Au XIV^e siècle, la grande figure de Guillaume de Machaut n'est pas mise en valeur avec tout le relief voulu. La question de l'isorythmie dans le motet est esquivée. D'autre part, il n'est pas exact de dire que c'est dans le motet, plutôt que dans les rondeaux, ballades et virelais que le « style nouveau » s'affirme le plus nettement chez Machaut (p. 371-374). C'est bien le contraire qui est vrai, le motet à ténor représentant la tradition, le style libre de ballade, l'innovation.

Il y a toutefois une excuse au léger manque de proportion que nous signalons plus haut. Certaines questions ont, en effet, requis tout spécialement l'attention de M. Gérold durant sa belle carrière de savant : ainsi la musique liturgique, qu'il a étudiée sous un angle très particulier dans son ouvrage sur « Les Pères de l'Eglise et la Musique » ; les chants des troubadours et des trouvères, auxquels il a consacré les meilleurs chapitres de sa « Musique au moyen âge » ; les instruments de musique du moyen âge, dont on peut trouver, de sa plume, un exposé magistral dans la *Revue des Cours et Conférences*. Combien il est naturel, dès lors, que ces mêmes questions reparassent, dans le nouvel ouvrage, traitées avec toute l'étendue et la force de persuasion auxquels il faut s'attendre, étant donnés ces précédents ! Louons, entre autres, le remarquable passage relatif à la structure des chansons de troubadours et de trouvères (pp. 273 et ss.) et le chapitre final, si riche en heureuses citations littéraires concernant les instruments de musique. Notons aussi la prudence de M. Gérold lorsque, se trouvant en présence de questions controversées dont la solution demeure douteuse, il refuse d'adopter l'attitude de ces musicologues qui, ne pouvant supporter ni le doute ni l'attente, sont toujours prêts à muer l'hypothèse en certitude. Quelques critiques de détail pour finir : pp. 7 et 12 : d'après la thèse de doctorat de

notre élève, M^{me} Duchesne-Guillemin, la harpe semble bien avoir été importée de Sumer en Egypte, comme on peut l'induire des *très nombreuses* représentations plastiques datées (fût-ce approximativement) qu'elle a pu réunir; p. 47 et p. 103 : sur la question de la non-authenticité de la version musicale de l'ode de Pindare *Chrusea phorminx*, cf. l'intéressant débat entre le Professeur Rome et le docteur Friedlaender; p. 89 : il aurait fallu expliquer ce que c'est qu'un *kolon*, avant de parler des *kola*; p. 90 : est-ce à cause de l'anacrouse que M. Gérold qualifie d'iambique (au lieu de trochaïque) le rythme de l'hymne de Mesomède à la Muse ou bien y a-t-il là un simple lapsus? P. 184, 229, 230 : d'après les recherches récentes du P. Smits v. Waesberghe, Jean Cotton et Aribon seraient des Liégeois et non, le premier un Anglais, le second un Bavarois (de Freising); p. 207, ligne 5, lire *saltans* au lieu de *saltatus*; p. 215, note 1, ligne 1, lire *Frere* (nom propre) au lieu de *frère*; p. 238, note 1 : le drame liturgique de Munsterbilsen a fait l'objet d'une intéressante réédition, en 1928, par le Professeur Gessler; p. 248 : le premier exemple musical a été inséré là par erreur comme extrait de la *Musica enchiriadis* (cf. p. 252, où il reparait comme appartenant à un traité du XIII^e siècle); p. 283 : la dernière note de la première ligne de la citation musicale doit évidemment être un *sol* et non un *si*; p. 340 et p. 362 : il est démontré, depuis la thèse de Meylan (Ecole des Chartes, 1927), que le chancelier Philippe ne s'appelait pas *de Grève* (Philippe de Grève est un autre personnage, qui n'a rien à voir avec l'histoire musicale); p. 346 : le *Sumer is icumen* (et non *incumen*) n'est pas une « sorte de canon », mais un canon strict (double), dans toute la force du terme; p. 381 : la *ballata* italienne n'est point empruntée à la ballade française, en tant que forme littéraire, mais au virolai ou chanson balladée; p. 382 : il manque une ligne de texte entre les lignes 9 et 10, ce qui rend ce passage incompréhensible.

Ch. V. D. B.

L. DE LA LAURENCIE (+1933) et A. GASTOUE : *Catalogue des livres de musique (manuscrits et imprimés) de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.* (1 vol. in-4^o de XVII + 185 pages; Paris, E. Droz, 1936.)

Parmi les publications de la Société française de musicologie, celle-ci compte assurément parmi les plus utiles. Il était indispensable, en effet, que l'on connût en détail le contenu du riche

fonds musical de la Bibliothèque de l'Arsenal. Le regretté Lionel de la Laurencie et M. Amédée Gastoué se sont attelés à cette besogne et l'ont accomplie avec cette conscience et cette minutie sans lesquels un travail de ce genre risque fort de ne pas répondre à son but. En une introduction de dix pages, ils résument, avec clarté et méthode, ce que ce fonds apporte d'essentiel pour la connaissance de l'histoire musicale. Les cent quatre-vingt-deux pages qui suivent nous mettent au courant, par le menu, de tout ce que renferment les manuscrits et imprimés musicaux de la Bibliothèque de l'Arsenal. Pour ne donner qu'un exemple, on y trouve les incipit des textes et les noms des auteurs, par ordre alphabétique, de toutes les pièces du fameux Chansonnier du Roi de Navarre, également connu sous le nom de Chansonnier de l'Arsenal. De même pour le précieux manuscrit des *Miracles de Notre-Dame*, de Gauthier de Coincy.

Le moyen âge et le XVIII^e siècle français sont particulièrement bien représentés dans cette Bibliothèque. Par contre, le XVI^e et le XVII^e siècle n'y ont qu'une place relativement restreinte. En ce qui regarde le XVIII^e, la musique vocale dépasse de beaucoup l'instrumentale en quantité et en intérêt. Outre des curiosités, comme les deux opéras du Régent (*Penthée* et *Suite d'Armide ou Jérusalem délivrée*) ou les *Chansons de la très-respectable, très-vénéralable et très-illustre Confrérie et Société des Maçons libres*, son répertoire comprend, entre autres, une série exceptionnellement instructive de recueils de chansons satiriques et historiques sur les événements du XVII^e et du XVIII^e siècle.

L'histoire musicale belge trouve également sa place dans ce vaste réservoir, dont on est encore loin, aujourd'hui, d'avoir épuisé toutes les ressources. On y repère notamment (dans le Chansonnier du Roi de Navarre) deux chansons musicales du Duc de Brabant, trois de Mahius de Gant, et — si l'on songe à la Flandre et au Hainaut d'autrefois — deux chansons du Trésorier de Lille et une de Rogeret de Cambrai. Pour le XVI^e siècle, le catalogue renseigne des recueils, malheureusement presque tous incomplets, de morceaux polyphoniques d'Arcadelt, de Cyrien de Rore, de Philippe de Monte et de Roland de Lassus; pour le XVIII^e siècle, des œuvres de Bourgeois, Grétry, Gossec, Gresnick et Boutmy. Bagage assez mince sans doute, mais qui n'en mérite pas moins d'être signalé, pour le plus grand profit des chercheurs de plus en plus nombreux qui s'occupent, dans notre pays, des musiciens belges du passé.

ERWIN BODKY : *Der Vortrag alter Klaviermusik*. (1 vol. in-8° de 112 pages; Ed. Max Hesse, Berlin, 1932.)

Petit ouvrage clair, facile à lire et fort instructif. Il s'agit de savoir quelles pièces de clavier du XVIII^e siècle — éventuellement aussi du XVII^e — conviennent le mieux pour le clavecin, quelles autres pour le clavicorde, et comment, lorsqu'on ne dispose d'aucun de ces instruments, il sied de les interpréter sur le piano moderne. M. Bodky écarte de prime abord les solutions extrêmes, à savoir : 1° J.-S. Bach, le maître le plus typique de cette époque, aurait eu une préférence marquée pour le clavicorde; 2° le clavicorde est un misérable petit instrument dont il n'y a rien à tirer; 3° si J.-S. Bach avait connu notre piano, combien il se serait réjoui d'avoir un instrument aussi merveilleux pour jouer ses œuvres!

Il recherche ensuite d'après quels critères d'ordre technique ou expressif le clavecin s'impose dans tels cas, tandis que, dans d'autres, il sied mieux de choisir le clavicorde. Dans l'exposé de ses arguments, M. Bodky fait preuve d'un sens très fin de tout ce qui touche à la nature et aux ressources du timbre, en concordance avec le phrasé, l'expression intime ou l'apparat extérieur des morceaux à interpréter. Les nombreux exemples qu'il donne en cours de route sont tous extraits de l'œuvre de J.-S. Bach (*Concerto italien*, *Clavier bien tempéré*, etc.). Ce sont aussi des pièces de clavier du maître d'Eisenach qui fournissent la matière des annexes musicales du livre : le premier mouvement du *Concerto italien* et la *Fugue en sol mineur* du *Clavier bien tempéré*, que M. Bodky estime convenir mieux au clavecin qu'au clavicorde et qu'il soumet, pour cette raison, à un arrangement pour piano à quatre mains, indispensable pour rendre, sur cet instrument, le dynamisme brillant du clavecin. Quant aux morceaux de clavicorde, ils peuvent être exécutés tels quels sur le piano, mais en n'usant qu'avec une discrétion excessive des possibilités de renforcement du son qu'offre l'instrument ancien (il ne faut d'ailleurs point perdre de vue, à cet égard, que les pianofortes du XVIII^e siècle ne peuvent être comparés en aucune manière au piano moderne pour ce qui est de la capacité sonore).

A la fin de son livre, l'auteur donne une liste d'œuvres de clavecin du XVII^e et du XVIII^e siècle, qu'il classe en deux catégories, suivant qu'elles paraissent plus propres au clavecin ou au clavicorde. Est-il bien sûr que certains préludes de J.-C.-F. Fischer publiés dans les *Denkmäler* autrichiens (p. 9, p. 22, p. 30) et

comportant des séries d'accords à intervalles dissonants très serrés pouvaient s'exécuter sur un clavicorde *bundfrei*, seul existant à l'époque de la publication de ces pièces (1696)?

Il paraît impossible de présenter avec plus de précision et de nuances ces questions controversées qui ont déjà fait couler tant d'encre. On se meut, en cette matière, dans un relativisme dont M. Bodky évoque avec bonheur toute la subtilité. Peut-être est-il permis d'aller encore plus loin et de supposer que, dans bien d'autres cas que la *Kunst der Fuge* et le *Musikalisches Opfer*, J.-S. Bach a travaillé dans l'abstrait, sans se préoccuper d'un timbre précis et d'un instrument déterminé capable de le produire. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, dans la musique de son temps, une certaine part de fiction, quand on songe que des instruments inaptes à prolonger le son, comme le clavecin, le clavicorde ou le luth se voient confier des parties polyphoniques comportant de longues tenues, tout comme s'il s'agissait de les faire interpréter par la voix humaine, des instruments à archet ou des instruments à vent (à commencer par l'orgue)? Combien ne rencontre-t-on pas, d'autre part, dans les pièces de clavier, de ces phrases musicales d'une expression lyrique intense, dont on regrette presque de ne pouvoir les faire chanter par la voix ou par un violon? Et ne faut-il pas admettre, en définitive, qu'il y a, dans beaucoup d'œuvres de cette espèce, nombre de ces « sous-entendus » qui, se référant à un timbre idéal, ne trouvent, dans le clavier, qu'un interprète imparfait, choisi tant pour sa commodité que pour le plaisir d'exploiter certaines ressources spécifiques aptes à compenser dans quelque mesure cette imperfection?

Ch. V. D. B.

THÉODORE DE WYZEWA et G. DE SAINT-FOIX : *Wolfgang Amédée Mozart* : I. *L'enfant prodige* (1756-1773); II. *Le jeune maître* (1773-1777). — G. DE SAINT-FOIX : *Wolfgang Amédée Mozart* : III. *Le grand voyage* (1777-1784). (3 vol. grand in-8° de 527, 459 et 425 pages; Desclée de Brouwer et Cie, Paris, 1936.)

Les deux premiers volumes de cette bible mozartienne avaient paru en 1912. Ils comportaient l'étude de la vie de Mozart jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, ainsi que l'analyse de sa production musicale jusqu'à 1777. La mort de Théodore de Wyzewa avait arrêté pendant de longues années la continuation de cette belle entreprise.

Aujourd'hui, non seulement ces deux premiers tomes, épuisés, paraissent de nouveau, dans une édition enrichie, *in fine*, de notes additionnelles, mais encore M. de Saint-Foix y adjoint un troisième volume, dans lequel, poursuivant la tâche commencée, il ajoute sept années à la biographie du maître, en attendant de mener l'ouvrage à bonne fin dans un quatrième volume qu'il faut souhaiter voir publier sans retard. Car, avec la biographie de Jahn, remaniée d'admirable façon par Hermann Abert, en 1919, et le catalogue thématique de Köchel, réédité cette année même (1937), par M. Alfred Einstein, le *Mozart* de Wyzewa et Saint-Foix forme une trilogie de la plus haute valeur, dont il est impossible de se passer, si l'on veut connaître le maître de Salzbourg sous tous ses aspects, tant internes qu'externes.

Conçu dans l'enthousiasme d'un acte de foi, cet ouvrage n'en est pas moins un miracle d'objectivité, de pénétration psychologique et esthétique. Son originalité principale consiste dans le fait que, laissant pour compte aux esprits superficiels les petits côtés de la vie de Mozart, il entend avant tout édifier ce que l'on pourrait appeler la « biographie de l'œuvre », en d'autres termes, confondre à tel point l'homme et l'œuvre, que celle-ci apparaisse comme le plus grand, pour ne pas dire l'unique événement de cette existence aux envers souvent si médiocres ou décevants.

Tout est donc orienté, dans ce livre, de façon à mettre en relief les particularités de la vie du maître qui ont eu l'influence la plus décisive sur le développement de son génie : éducation, voyages, contacts avec certains milieux, rapports avec tels ou tels musiciens, etc.

Le point de départ de ces recherches est souvent l'œuvre elle-même. Quelles influences révèle-t-elle? Sous l'empire de quelles circonstances a-t-elle été créée? Comment expliquer certaines fluctuations de style ou d'écriture déconcertantes au premier abord?... Tout cela présuppose une connaissance approfondie non seulement des procédés de composition du maître, mais encore de ceux de ses contemporains et prédécesseurs dont il s'est assimilé la technique, les Schobert, les Jean-Chrétien Bach, les Sammartini, les Padre Martini, les Michel Haydn, les Joseph Haydn, les Händel, les J.-S. Bach, etc. Cette double connaissance a mis MM. de Wyzewa et Saint-Foix à même de démonter pour ainsi dire pièce à pièce la mécanique de précision que constitue chaque œuvre de Mozart, pour la reconstruire ensuite en rendant compte, de la manière la plus avisée, des raisons qui ont provoqué le choix de tels ou tels matériaux, de telle ou telle forme, etc. Tout cela serait d'un intérêt

assez mince, s'il ne s'agissait pas d'un maître aussi considérable. Mais le cas est exceptionnellement typique d'un musicien ainsi fait que, dès son enfance, il assimile, avec une prodigieuse réceptivité, tout ce qui est de nature à favoriser son génie créateur, sans que cela nuise en quoi que ce soit à son originalité : car ce qu'il reçoit, il le rend presque toujours amplifié, sublimisé, marqué d'une empreinte personnelle ineffaçable.

C'est précisément le mérite de MM. de Wyzewa et Saint-Foix d'avoir, grâce à leur méthode d'analyse, montré ce processus d'idéalisation dans tout l'éclat de son rayonnement. Leur profonde sensibilité aidant, ils sont parvenus à faire, de ce qui aurait pu n'être qu'une aride exégèse, un monde d'esthétique vivante et agissante. Œuvre de ferveur et de vérité, leur *Mozart* est digne en tous points du héros qu'ils célèbrent et de la science qu'ils ont mise à son service.

Ch. V. D. B.

Droit

VAN DE KAMP : *Bartolus de Saxoferrato (1313-1357), Leven, Werken, Involed, Betekenis*. (Proefschrift ter verkrijging van den graad van doctor in de rechtsgeleerdheid, enz., door Josephus Lodewijk Johannes Van de Kamp, Amsterdam, 1936.)

Les juristes salueront avec joie l'apparition d'une œuvre consacrée au grand homme que fut Bartole.

Pareille étude, en effet, comble une étrange lacune. Comment expliquer qu'avant 1936, personne ne se soit intéressé à un jurisconsulte qui fut, pendant des siècles, l'oracle des tribunaux et des écoles de l'Europe entière? Certes, tous les traités d'histoire du droit nous signalent l'influence énorme qu'il exerça; mais nous attendions toujours que quelque juriste italien nous fit une belle monographie sur son illustre compatriote.

Un Hollandais s'est chargé de ce soin. Et à vrai dire, la nationalité de l'auteur importe peu en l'occurrence. Tout d'abord, nous venons de le dire, Bartole intéresse tous les peuples de l'Europe. D'autre part, M. Van Kamp s'est documenté avec un soin parfait. Son livre donne l'impression de contenir à peu près tout ce que

L'on peut recueillir de renseignements au sujet de Bartole : sous le rapport de l'érudition, l'auteur mérite les plus grands éloges (1).

Cela ne signifie pas précisément qu'il nous fasse mieux connaître et apprécier notre jurisconsulte. Je m'explique.

M. Van de Kamp est un esprit minutieux. Il aime le détail, et le fixe avec exactitude. Il nous énumérera notamment les éditions de l'ouvrage qui contient la description du premier monument funéraire de Bartole; il consacrera un chapitre aux distinctions honorifiques qui lui échurent; un autre aux portraits que l'on fit de lui; il établira son arbre généalogique depuis son arrière grand-père jusqu'à nos jours. Mais ce que nous venions y chercher : du droit, des idées, des exemples de la méthode suivie par Bartole, on ne l'y trouve qu'au second plan.

L'auteur s'en rend compte, et s'excuse de ne pouvoir entrer dans ces « finesses ». Et je lui fais cette justice de ne pas oublier que j'ai devant moi une thèse de doctorat, conçue comme un travail préparatoire (« voorarbeid »), et pourvue d'un sous-titre quelque peu limitatif. Mais c'est une thèse de droit. Et je regrette que M. Van de Kamp ait consacré tant d'attention à des recherches qu'à ce point de vue je considère, non point comme préparatoires, mais comme accessoires. Je suis persuadé qu'il aurait pu mieux employer ses qualités scientifiques, qui sont indiscutables.

C'est quasi à la fin de son livre que l'on trouve une vingtaine de pages capitales (pp. 224-246), et qui nous indiquent véritablement le cœur de la matière.

Les voici :

A partir du XIII^e siècle, les juristes se trouvèrent dans une situation fort embarrassante. Les travaux des glossateurs avaient répandu la connaissance d'un droit admirable — et combien admiré — le droit romain. Et de même que les théologiens prétendaient tirer toute leur science des Livres Saints et des écrits des Pères, et les philosophes, d'Aristote, ainsi les juristes se persuadaient de jour en jour que le droit romain leur fournissait toutes les solutions.

D'autre part, les temps étaient changés, et le Moyen-Age ne ressemblait plus du tout à l'époque que régissait le droit romain. La féodalité, l'Eglise, la civilisation urbaine avaient fait naître un grand nombre de questions nouvelles.

(1) Je songe plus spécialement au chapitre qui décrit les œuvres de Bartole, et nous indique les manuscrits et les éditions de chacune d'elles. L'auteur y rend de précieux services à la science, notamment par la découverte de manuscrits inconnus à ce jour.

Les juristes furent donc amenés, l'ignorance de l'histoire aidant, à torturer ce droit prestigieux, pour y puiser les arguments nouveaux dont ils avaient besoin. Tantôt une solution précise des textes romains ne convenait plus aux besoins de la pratique; il fallait alors s'efforcer de montrer que le cas envisagé dans le texte n'était pas exactement le cas actuel : et ainsi naquit un premier procédé qui caractérise la méthode des post-glossateurs, celui des distinctions, divisions et subdivisions. Tantôt surtout les textes romains n'envisageaient pas directement les difficultés nouvelles; il fallait alors rechercher dans la compilation des cas plus ou moins comparables aux problèmes à résoudre : et ainsi se répandirent l'argument d'analogie et l'usage des présomptions.

Telle est la scolastique juridique, toute d'expédients sans doute, mais qui permit aux post-glossateurs d'atteindre leur but : adapter le droit savant aux nécessités contemporaines.

Or, celui qui semble avoir été le plus brillant (1) dans ce travail d'adaptation, c'est Bartole. C'est en s'inspirant de textes romains que Bartole a attaqué de front presque toutes les difficultés nouvelles. C'est grâce à une imagination féconde qu'il sut écarter les textes gênants. C'est grâce à une analyse minutieuse et exhaustive qu'il sut proposer pour toutes ces difficultés des solutions raisonnables, qui s'imposèrent à ses contemporains et à ses successeurs, au point d'arrêter pendant deux siècles les progrès de la science du droit! Ainsi, pour souligner un exemple cité par l'auteur : les grandes questions du conflit du droit romain et du droit canonique, du conflit du droit romain et des statuts des villes, du conflit des statuts entre eux, c'est Bartole qui les trancha, formulant bien souvent, à cette occasion, des idées qui pénétrèrent jusqu'en droit moderne.

Tel est, à mon sens, le sujet à traiter.

Peindre un jurisconsulte, c'est faire une analyse interne de son art, et non une étude externe de sa personne. Faire connaître Bartole, c'est montrer les problèmes juridiques qu'il rencontra, et la façon dont il les résolut. Pas tous assurément, mais au moins les principaux et les plus instructifs.

Voilà ce que j'attendais — et ce que j'attends d'ailleurs avec confiance — d'un travailleur tel que M. Van de Kamp.

R. D.

(1) Mais n'oublions pas d'ajouter que Bartole a aussi tous les défauts de ses qualités.

WILMS : *Bemerkingen omtrent de sociologie der oud-latijnsche familia*, door Prof. Dr J. G. A. Wilms. (Extrait de *Tijdschrift voor economie en sociologie* (Gent), 1937, pp. 1-40.)

Il convient d'attirer l'attention sur une explication nouvelle et ingénieuse du vieux mot *familia*.

Comme toutes les notions qui remontent aux débuts — et même au delà — des temps historiques, celle de *familia* ne peut être définie par des sources directes. Il faut recourir à des recherches linguistiques, comparatives, étymologiques, pour essayer d'éclairer ce concept que les anciens ne nous ont pas suffisamment décrit. La parole est donc aux philologues, notamment à M. Wilms, professeur de droit romain à l'Université de Gand.

Essayons de résumer ses développements, qui se recommandent, disons-le tout de suite, par une documentation tenue à jour avec le plus grand soin, et par une abondance d'idées qui conduit le lecteur à travers le droit antique tout entier!

Contrairement à la tribu et à la *gens*, la *familia* nous apparaît comme un groupement assez étroit, d'une composition déterminée, et pourvu d'une organisation très centralisée. Tous les biens, tout le rôle, toute la personnalité de la *familia* se concentrent en la personne d'un seul, du *pater-familias*. Cet état de choses s'inspire avant tout de deux idées : une idée maîtresse, la protection de la *familia*; une idée dérivée, l'autorité sur la *familia*.

1. — La protection de la *familia* (1).

De quoi se compose la *familia*?

En premier lieu, des descendants, soit naturels, soit artificiels (*adoptio*), du *pater-familias*.

Mais d'autre part, la *familia* se perpétue par le culte des ancêtres. Si nous nous plaçons au point de vue du *pater-familias*, ces ancêtres sont d'abord ceux à l'autorité desquels il fut soumis jadis (son père, son grand-père, son arrière-grand-père) : ancêtres immédiats, *di parentes*. Si l'on remonte plus haut dans le passé, l'on trouve les *di manes*. Tous ces dieux assurent à la *familia* humaine leur protection (*di manes* < *manus*), tant que la *familia* elle-même entretient leur culte et pourvoit à leurs besoins.

Où se trouvent ces *di parentes* et *manes*?

(1) Je m'étonne que l'auteur semble ne pas s'être servi à ce propos de l'étude de M. G. CORNIL, *Contribution à l'étude de la patria potestas*, NRHD, 1897, pp. 416-485.

Dans divers lieux : dans leurs tombes, dans le foyer, dans le clos attenant, dans les champs familiaux. Leur présence continuelle, sous le nom de *di lares* ou *penates*, anime ces choses que nous considérons aujourd'hui comme immobilières et inanimées, et perpétue ainsi la *familia*. De la sorte, les ancêtres divinisés demeurent en une certaine mesure des êtres vivants.

Mais l'inverse est vrai également : le *pater-familias* vivant est lui aussi divinisé, en ce sens que ses attributions sociales et religieuses sont personnifiées en un *genius* qui ne le quitte jamais. Or qu'est-ce que ce génie? C'est précisément la cristallisation de toutes ces générations passées, qui, nous l'avons vu, veillent sur la *familia* actuelle. Le *pater-familias* n'est que leur intermédiaire. Encore n'a-t-il vraiment cette qualité que dans la mesure où il leur obéit, en assurant la continuité de la *familia*.

2. — L'autorité sur la *familia*.

Mais pour être à même de remplir les lourds devoirs que le génie protecteur de la *familia* lui impose, le *pater-familias* aura, sur les membres actuels de la *familia*, une autorité considérable, qui s'appelle tantôt *manus*, tantôt *mancipium*.

Les deux termes dérivent de *manus*, la main. Car si la main protège (d'où l'étymologie de *di manes*, vue plus haut), d'autre part elle exécute les commandements. Ainsi ce terme unique désigne fort bien la double qualité de protecteur et de chef qui caractérise le *pater-familias*.

Quant au dualisme *manus-mancipium*, il semble s'expliquer par une différence de degré : avoir *in manu* témoignerait d'une autorité immédiate; *manu capere* signifierait seulement avoir à la portée de la main. En effet, la *manus* s'entend plus spécialement de l'autorité qu'exerce le *pater-familias* sur ses collaborateurs directs : épouse, fils, petits-fils, arrière petits-fils, épouses des fils et petits-fils, filles, petites-filles et arrière petites-filles non mariées. Sont soumis au contraire au *mancipium* : le client, le *noxæ deditus*, l'homme libre *extraneus* qui baille ses services, la maison et le sol familiaux, les animaux *qui dorso collove domantur* (1). Tous

(1) Par rapport aux sujets *in manu*, le chef s'appellera *pater*; par rapport aux sujets *in mancipio*, il s'appelle *patronus*. Ces mots évoquent non plus l'idée de puissance et d'autorité, mais plutôt l'idée première de protection : cf. aussi le titre de *pater patriae*, *patronus* dans le sens d'avocat, etc.

ces êtres dépendent du génie du *pater-familias*. C'est lui qui les appelle à la vie familiale (1). Il établit vis-à-vis d'eux un rapport de *genius* à *genitus*.

Mais l'autorité ne s'exerce pas seulement par le geste (*manus*), mais aussi par la parole (*fari*). Le génie du *pater-familias* fait entendre la voix sacrée des ancêtres. Et tous les êtres qui dépendent du *pater-familias* forment une communauté soumise à ce *fas*: ils sont *famuli*; envisagés collectivement, ils forment la *familia*.

Ces conceptions d'origine religieuse et abstraite feront place, dans les temps historiques, à des notions économiques et concrètes. C'est alors que l'on parlera, non plus de sujets *in mancipio*, mais seulement de *res mancipi* (par opposition aux autres choses, aux *res nec mancipi*). Le terme *familia* se restreindra à ces *res mancipi* (par opposition au mot *pecunia* pour désigner les *res nec mancipi*).

Les droits sur une *res mancipi* s'acquièrent toujours par l'acte par excellence qui fondait jadis le droit de *mancipium*: la *mancipatio*; mais cette *mancipatio* a pris un caractère purement économique. Au contraire, les *res nec mancipi*, échappant par définition à l'emprise des conceptions primitives, ne se prêtent qu'à un vulgaire pouvoir de fait, à une *possessio* (*potis sedere*), qu'une simple tradition suffit à conférer.

C'est ce pouvoir de fait qui donnera naissance enfin à un droit nouveau, économique, universel cette fois: la propriété (*dominium rerum ex naturale possessione coepisse*).

R. D.

Sciences

LYCHNOS. *Annuaire de la Société suédoise d'Histoire des Sciences*. 1937. (1 vol., XVI+689 pp., Uppsala och Stockholm, Almqvist & Wiksells boktryckeri-A-B.)

Nous avons eu il y a un an le très vif plaisir de saluer ici (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 42° ann. : 1936-1937, n° 1, pp. 30*-32*) la naissance de *Lychnos*. Quelques remarques que nous avons écrites en manière de préface à une lettre inédite de Simon Stevin publiée dans le présent volume, nous empêchent d'être, au sujet de cet

(1) Par divers actes juridiques: *tollere liberum, in manum conventio, applicatio* (du client), érection de la *sacella* des dieux lares, *lustratio agri* partage du butin (*praeda > praedium*), *mancipatio*, etc.

annuaire pour 1937 de la puissante Société suédoise d'histoire des sciences, aussi élogieux que la plus stricte objectivité le commanderait peut-être ; mais on pourra juger, par le sommaire ci-dessous de *Lychnos* (II), que les historiens des sciences ne seront pas seuls à prendre intérêt à cette publication :

JAN ERIC ALMQUIST, *Zwei bisher ungedruckte juristische Schriften von Olavus Petri.*

SAMUEL E. BRING, « *Suecia antiqua et hodierna* ».

FOLKE DAHL, *King Charles Gustavus of Sweden and the English astrologers William Lilly & John Gadbury.*

GUNNAR EKHOLM, *Zur Tacitusforschung.*

BENGT HILDEBRAND, *Une lettre (1827) de Champollion sur les pétroglyphes du Nord.*

BENGT HILDEBRAND, *Le cardinal Stefano Borgia et la Suède.*

NILS VON HOFSTEN, *L'air vital. Contribution à l'histoire de la théorie antique du pneuma.*

O. T. HULT, *Sur A. van Leeuwenhoek et les pionniers de la microscopie, ainsi que quelques notes sur l'histoire des débuts du microscope en Suède.*

GUNNAR HÄGG, *Inorganic chemistry, past and present.*

ESKIL KÄLLQUIST, *Zur Geschichte des Lateinunterrichts in Schweden. Einige Bemerkungen über Jacob Rudbeckius.*

STEN LINDBERG, *Die Büchersammlung König Johans III.*

OLOF LINTON, *L'année, le mois et le jour de la création. Contribution à l'histoire de la chronologie chrétienne.*

JOHAN NORDSTRÖM, *Le romantisme de l'histoire et la politique sous le règne de Gustave Adolphe. Le discours prononcé en 1625 par Peder Eriksson.*

FOLKE K. G. ODQVIST, *The connections between science and engineering.*

C. W. OSEEN, *An Emanuel Swedenborg manuscript.*

C. W. OSEEN, *Un historien suédois des sciences de l'époque romantique.*

JEAN PELSENEER, *Remarques sur une lettre inédite de Simon Stevin.*

HENRIK SANDBLAD, *Une notice biographique sur Tycho Brahe.*

O. WALDE, *Doktor Johann Copp. Ein Arzt und Astrologe aus der Reformationszeit.*

Q. VETTER, *L'histoire des sciences en Tchecoslovaquie.*

ÅKE ÅKERSTRÖM, *Die Reise Urban Hiärnes nach Deutschland und Holland im Jahre 1667.*

Ces articles, écrits pour la plupart en suédois, sont suivis de résumés en français, anglais ou allemand. Si nous ajoutons qu'il y a encore deux cents pages de comptes rendus, des chroniques et des notules, et que les illustrations sont parfaites, on se fera, nous l'espérons, une idée de l'importance du volume.

Félicitons chaleureusement la Société suédoise d'histoire des sciences d'avoir su trouver, pour diriger ses publications (cf. aussi *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 42^e année : 1936-1937, n^o 1, p. 32*), un animateur particulièrement éclairé et consciencieux en la personne de M. le Professeur Johan Nordström.

J. P.

JEAN VILLEY, professeur à la Faculté des Sciences de Paris : *Propriétés générales des fluides moteurs.* (Fasc. XXXIII du Mémorial des Sciences physiques ; Paris, Gauthier-Villars, 1936.)

Le présent fascicule est le quatrième d'une série que M. Villey fait paraître dans cette collection. Le premier contenait des éléments de thermodynamique cinétique ; les deux suivants étaient consacrés aux principes des moteurs thermiques ; celui qui vient de paraître apporte aux précédents d'importants compléments, mais il peut aussi être considéré comme formant un tout par lui-même.

L'un des buts poursuivis par l'auteur est — comme il le dit très bien dans son avertissement — de « chercher à éclairer des notions classiques au moyen des interprétations cinétiques ». Il ne s'agit pas de redémontrer des formules, bien établies notamment par la thermodynamique, mais de les expliquer au moyen de la théorie cinétique.

Cette méthode ne peut manquer d'intéresser un grand nombre de lecteurs.

Dans le premier chapitre, l'auteur parle des équations d'état et des surfaces caractéristiques $T = f(p, v)$; il traite des phénomènes de liquéfaction, des faux équilibres stables, et des états de non équilibre des vapeurs.

Dans le deuxième chapitre, il s'agit de l'entropie et des surfaces caractéristiques dont l'existence repose sur le second principe de la thermodynamique.

Le troisième chapitre est consacré aux chaleurs spécifiques ; on y trouve l'application de la théorie de l'équipartition de l'énergie et de la théorie des quanta.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre donne à l'auteur l'occasion de formuler des remarques curieuses et fort intéressantes sur les diagrammes thermodynamiques; il introduit notamment le diagramme p, v, W , où W est l'énergie cinétique, et il montre tout l'intérêt de cette représentation pour l'étude de l'écoulement des fluides, spécialement quand on tient compte du frottement.

En résumé, il s'agit ici d'une étude très générale des fluides, et M. Villey nous promet, pour compléter la série de ces publications, un dernier fascicule sur les propriétés particulières des fluides moteurs usuels, qui nous apportera certainement encore des vues nouvelles sur des questions si importantes pour les techniciens.

G. V. L.

Pédagogie

TOBIE JONCKHEERE. *La pédagogie expérimentale au jardin d'enfants*. (Quatrième édition. Un volume de 202 pages. Lamartin, Bruxelles. Alcan, Paris. 1938.)

Voici un livre heureux : il en est à sa quatrième édition et une importante distinction académique de caractère didactique a consacré équitablement sa haute valeur.

Il semble bien, à première vue, qu'une pédagogie conçue dans le cadre de l'école froebélienne soit une illusion, une gageure ou un danger, voire même un complexe d'infériorité comme dit le jargon de la psychologie d'aujourd'hui. M. Jonckheere a montré, d'une manière avertie et profonde, que l'expérimentation pédagogique est susceptible de possibilités intéressantes et de réalisations heureuses au cours de la période préscolaire proprement dite (3 à 6 ans); il a indiqué avec beaucoup d'intelligence, d'expérience et d'habileté jusqu'à quel point le climat pédagogique de l'école maternelle est favorable à un comportement honnêtement scientifique. De cette proposition hardie : appliquer la pédagogie expérimentale au jardin d'enfants, il a donné une démonstration pertinente et complète.

En octroyant à l'ouvrage de M. Jonckheere son prix De Keyn, l'Académie de Belgique a souligné le fait que ce livre « comble une véritable lacune de la littérature pédagogique. Jusqu'à présent, il n'existait pas, en effet, de travail d'ensemble résumant et coordonnant les résultats des études spéciales sur la psychologie de l'enfant de 3 à 6 ans ». Le rapport académique ajoute : « l'auteur s'appuie sur une information aussi abondante que variée

et il n'en utilise les données qu'en expliquant la méthode avec laquelle elles ont été obtenues. Il joint les résultats de plusieurs recherches personnelles; il suggère des observations et des expériences nouvelles, il met le lecteur en garde contre les solutions hâtives et les conclusions prématurées ».

Ce livre est avant tout une étude courageuse de l'éducation enfantine sous l'angle de l'expérimentation pédagogique. Cette éducation plus émotive que cérébrale ne doit pas être celle d'une sensibilité inquiète; elle a surtout besoin d'une sorte de confort physique et sentimental dont les éléments s'accrochent à des idées de belle envergure. L'auteur a montré l'intervention lucide et logique d'une technique psychologique dans le développement de ce comportement; et dans ce travail où éducation signifie création ses dons d'observation valent sa dextérité professionnelle.

M. Jonckheere a écrit un livre lourd du sens de la pédagogie ou de sa portée, comme on voudra; on en garde l'empreinte dans la mémoire de l'esprit et aussi du cœur. Il serait injuste de ne pas dire un mot de la facture didactique de l'ouvrage : des soins précieux de présentation et des références bibliographiques fondamentales ne servent pas peu à mettre en valeur un texte où la précision et la fidélité de tous les détails comptent beaucoup.

C. L.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

ARTHUR LIEBERT : *Die Krise des Idealismus*. (Un vol. in-12 de 238 p., Rascher Verlag, Zurich et Leipzig, 1936.)

L'ouvrage de M. Liebert est vivant et d'une lecture agréable. Il se présente comme « un livre de combat ». Voué à la défense de l'idéalisme, il voit en celui-ci mieux qu'une construction théorique : l'âme de la philosophie. Ainsi conçu, l'idéalisme ne constitue pas seulement un moment de la dialectique au gré de laquelle les systèmes s'opposent : il apporte également la synthèse où les opposés se reconcilient. Et comme toute crise historique n'est au fond que la projection d'une crise de la philosophie, et partant de l'idéalisme, il est normal que l'une et l'autre se conforme au même rythme dialectique.

Après avoir traité brièvement, au cours d'une introduction, de la crise en général, l'auteur consacre la première partie de son ouvrage à l'état présent de l'idéalisme. De fait, ce dernier semble actuellement en butte à des attaques venues des différents points de l'horizon philosophique, voire de l'horizon scientifique. Les objections proprement philosophiques que l'on adresse à l'idéalisme ont une quadruple origine : elles s'inspirent soit de préoccupations ontologiques, soit de la considération des valeurs, soit enfin de soucis esthétiques ou d'émotions vécues. Arrêtons-nous aux premières, qui sont les plus importantes.

Les objections qu'au nom de l'ontologie l'on adresse à l'idéalisme trouvent leur origine lointaine dans la critique aristotélicienne du platonisme. Elles prennent corps au XIX^e siècle dans l'œuvre de Brentano, penseur dont le fondateur de la phénoménologie, Husserl, ne laisse pas d'avoir subi l'influence. C'est donc autour de ce réduit central qu'est la phénoménologie que s'organise la lutte proprement philosophique contre l'idéalisme. Peut-être M. Liebert accentue-t-il quelque peu les traits ontologiques de la phénoméno-

logie, laquelle, prise en soi, n'a rien d'un réalisme dogmatique. Il serait aisé de montrer que Husserl retourne en fin de compte à l'idéalisme transcendantal. Il reste néanmoins que l'ontologie allemande est l'œuvre de disciples indépendants du maître de Fribourg. Et sans doute est-ce au nom de la phénoménologie que l'on reproche non sans raison à l'idéalisme de ne nous apporter qu'un phénoménisme tronqué, délibérément inscrit aux contours de catégories à priori.

Ce n'est pas à la seule ontologie que l'idéalisme est suspect: il semble également battu en brèche par le progrès des sciences exactes. Celui-ci requiert la spécialisation croissante des savants, qu'il condamne au souci minutieux du détail. L'idéalisme au contraire insistait sur l'unité d'un savoir surtout systématique. M. Liebert consacre dès lors des pages très suggestives à retracer par le menu ce processus de spécialisation, de différenciation qui conduit les savants à faire acte de soumission au réel. Les sciences exactes, la psychologie, l'histoire et la théologie elle-même sont ici prises en considération. La méditation désespérée d'un Kierkegaard n'a-t-elle pas frayé la voie aux ontologies « existentielles » d'aujourd'hui ?

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée au réalisme, dont l'auteur définit l'essence et découvre les faiblesses. Le réalisme « prend au sérieux » les phénomènes : tel est son caractère essentiel. De là le rapport souvent étroit qui unit au réalisme la pratique des méthodes empiriques, le culte du fait et le respect de la vie. Comme les sciences elles-mêmes, le réalisme se nourrit de l'accumulation des faits. Mais il ne s'élève pas à la synthèse vraiment philosophique. C'est une attitude trop passive que le réalisme. Aussi ne constitue-t-il qu'un moment de la dialectique concrète où triomphe et qu'achève l'idéalisme.

C'est dès lors à justifier la nécessité de l'idéalisme qu'est destinée la dernière partie de l'ouvrage. L'idéalisme critique n'est pas seulement l'antithèse du réalisme : il est coextensif à la philosophie entière. Phénoménologie n'est à tout prendre que propédeutique philosophique. L'excellence de l'idéalisme est due d'une part au souci d'unité systématique qu'il manifeste, de l'autre au soin qu'il prend de promouvoir les valeurs suprêmes ou absolues : le Bien, la Liberté. La plus haute moralité postule l'idéalisme.

Le mérite du livre de M. Liebert réside principalement dans cette exaltation des hautes vertus qui font l'âme vivante d'un idéalisme constructif et à la fois militant. L'auteur a bien vu, il a senti profondément et montré d'une manière heureuse qu'unité et liberté sont non pas en raison inverse, mais en raison directe l'une de

l'autre. Quant à la thèse centrale de l'ouvrage, à savoir l'affirmation de la primauté philosophique de l'idéalisme, le moins que l'on puisse dire est qu'elle ne s'impose pas irrésistiblement au terme de l'enquête. La raison de cet échec partiel doit être cherchée dans les lacunes de l'enquête elle-même. Comme tant d'autres écrivains philosophiques de langue allemande, M. Liebert se montre enclin à ne puiser qu'aux sources allemandes. De là l'extrême faiblesse du chapitre consacré au réalisme. On doute si l'ontologie allemande, à l'exception de celle de N. Hartmann, constitue un réalisme accusé à l'égal de certaines doctrines anglo-saxonnes. Il est surprenant que l'étude du réalisme anglo-américain ne joue aucun rôle dans cet ouvrage consacré à la crise de l'idéalisme. Si M. Liebert s'était penché sur le système d'un Whitehead, il eût hésité sans doute à écrire une phrase telle que celle-ci : « Der Realismus hat kein Auge für die Welt der ewigen Ideen und Werte ! » Peut-être notre auteur eût-il éprouvé également quelque surprise féconde à méditer l'œuvre de certains penseurs de langue française qui, formés à l'école de l'idéalisme critique, tentèrent soit de le dépasser, soit de s'en évader purement et simplement en s'arrachant au culte de la validité objective.

Malgré ces réserves, l'ouvrage de M. Liebert mérite d'être loué. Il respire une conviction profonde, et la lecture en est stimulante. L'auteur a le sentiment profond de la dignité de la pensée philosophique. Jamais on ne dira suffisamment que la philosophie n'est pas je ne sais quel jeu purement conceptuel, qu'elle intéresse et engage notre personnalité tout entière. Mieux qu'un « livre de combat », cet ouvrage constitue un acte : acte de foi raisonnée en ce qui nous unit en dépit de tout ce qui paraît nous diviser.

P. D.

F. CUMONT : *L'Égypte des astrologues*. (Bruxelles, Fondation égyptologique Reine Elisabeth, 1937, 254 pages.)

Dans ce beau livre — édité avec un grand soin par la maison Vromant — M. Cumont montre quel secours on peut attendre des textes astrologiques pour l'étude de la société égyptienne. Il met à la disposition des égyptologues et des papyrologues des matériaux nombreux empruntés à des auteurs peu lus ou parfois peu accessibles. Son exposé magistral constitue pour l'histoire sociale et morale de l'Égypte ancienne une contribution de premier ordre.

Tour à tour sont extraites des documents astrologiques des indications caractéristiques relatives au gouvernement, à la société, à

la religion et à la morale. Le Roi et la Cour, les fonctionnaires du gouvernement central et des nomes, les intendants et les magistrats municipaux, les corps de métiers, les habitants des villes et des campagnes, etc., sont considérés successivement. Puis vient l'étude de l'organisation ecclésiastique, des cultes étrangers et du culte des morts, de la guerre, de la divination, de la magie, des mœurs, du droit pénal, des conceptions sur la vie future.

Cette sèche énumération suffit peut-être à prouver l'impeccable érudition du nouveau travail de M. Cumont; mais elle n'en dit pas tout le charme. Il se lit avec un plaisir croissant de page en page, tant il est vivant, pittoresque, évocateur. Minutieux dans les détails, il n'en donne pas moins une vue synthétique de « l'Égypte des astrologues ». Par l'élégance de sa composition, il rappelle l'ouvrage où le même auteur a jadis expliqué « comment la Belgique fut romanisée ». Il sera accueilli avec gratitude par ceux qui s'adonnent aux études égyptologiques.

Une partie des notes très développées du livre a pour auteur M^{lle} Claire Préaux. M. Cumont, dans sa préface, rend hommage à sa savante collaboratrice.

L. I.

F. VAN KALKEN : *Histoire générale*. (2^e édition. 3 volumes de 235, 176 et 351 pages; 1934, 1937, 1938. Bruxelles, Office de Publicité.)

La nouvelle édition de cet excellent précis destiné en ordre principal aux élèves de l'enseignement moyen n'est pas une simple réimpression. L'auteur a remanié plusieurs des chapitres de ces trois volumes. Il en a complété d'autres. Citons, notamment, les pages qui décrivent le régime féodal (tome I^{er}, pp. 160-171) et aussi, aux deux extrémités de l'ouvrage, les chapitres consacrés à l'Orient (Égyptiens, Chaldéo-Assyriens, Phéniciens, Hébreux, Mèdes et Perses), de la page 11 à la page 39 du tome I^{er}; et le chapitre VI du tome III (pp. 91-105) où M. van Kalken a réussi admirablement, en une quinzaine de pages, à donner des indications condensées mais claires sur « les grands problèmes actuels » de l'après-guerre. Après avoir rappelé les principes des gouvernements issus des traités de 1919-1920, l'auteur constate que « depuis une dizaine d'années, beaucoup de pays ont renoncé au régime démocratique. Ils ont abandonné leurs destinées à la dictature (p. 92) : « Dictature des Soviets, dictature fasciste, dictature naziste » caractérisées toutes les trois, sommairement mais exactement. Vient

ensuite un exposé substantiel de l'œuvre de la Société des Nations en butte à l'hostilité des trois puissances qui « depuis une dizaine d'années sont retournées au système des armements intensifs, de la politique personnelle et des traités bilatéraux : l'Allemagne, le Japon et l'Italie » (p. 96). Ceci amène l'auteur à l'étude des principaux problèmes internationaux contemporains : l'effort de l'Allemagne pour détruire les effets des traités de 1919-1920 ; le conflit de l'idéologie communiste de l'U.R.S.S. et de l'idéologie des Etats totalitaires. Là-dessus se greffent la question d'Autriche, la question hongroise, la question polonaise et surtout la crise économique (1929-1935). Mais à côté de ces éléments de troubles, il y a — et le chapitre se termine par cette note optimiste — les progrès de l'esprit humain. On ne reprochera pas au manuel de M. van Kalken de ne pas être *up to date* puisqu'il s'achève, pour l'histoire des temps contemporains, par une allusion à l'expédition de l'académicien russe Otto Schmidt, au pôle Nord, le 21 mai 1937 (p. 105).

Dans la préface du tome I^{er} et dans l'avant-propos de la seconde partie du tome III : *Histoire de Belgique* (p. 105), M. van Kalken nous fait connaître la méthode qu'il a employée et les obstacles qu'il a entendu éviter. « Il ne faut pas encombrer la mémoire des adolescents de mille noms de batailles et de traités ; il ne faut pas davantage abuser des notions d'ordre économique. Comme le dit spirituellement l'auteur : « ... ils (les écoliers) se mirent à jongler avec les termes d'écobuage, d'assolement triennal, de monopoles, de standardisation. Ils décrivent avec une minutie de géomètre tous les appartements de la maison romaine ; avec une sagacité de couturière toutes les pièces du vêtement grec » (p. 2).

M. van Kalken met en garde ceux qui enseignent l'histoire contre la tendance à multiplier les faits dont ils exigent la connaissance par leurs élèves. Ce qu'ils doivent faire étudier, ce sont seulement les faits « importants ». Mais comment savoir si un fait historique est « important » ou ne l'est pas ? M. van Kalken propose la définition suivante : un fait est important dès qu'il permet de remonter aux causes, d'établir des successions, de prévoir des conséquences. La bataille de Salamine est « importante » parce qu'elle permet de saisir l'opposition entre les conceptions politiques des Hellènes et les objectifs du Grand Roi ; parce qu'elle décèle le patriotisme hardi et le particularisme incorrigible des cités grecques. L'organisation rurale et militaire des Francs est « importante » parce que sa connaissance prépare à la compréhension du régime féodal. L'étude détaillée d'un costume n'a pas, en soi, plus de valeur pédagogique que l'examen du catalogue d'un antiquaire. Elle devient « impor-

tante », si on la met en regard du sol, du climat, des productions naturelles, des croyances de la population.

Cette méthode, M. van Kalken l'a rigoureusement appliquée. Éliminant de son récit toute la poussière des faits-divers de l'histoire, il a concentré son attention — et celle de ses lecteurs — sur les faits « importants », choisis par lui avec autant de sûreté pédagogique que d'exactitude historique. Entreprise extrêmement délicate que l'auteur de ces trois volumes, aussi solides dans le fond qu'agréables dans la forme, a menée avec succès à bonne fin.

L. LECLÈRE.

P. BONENFANT, F. QUICKE et L. VERNIERS : *Lectures historiques. Histoire de Belgique*. (Trois volumes de 362, 344 et 279 pages, Bruxelles, De Boeck, 1936.)

Dans l'introduction du premier volume les auteurs rappellent les publications analogues à celle-ci qui ont paru jadis : le livre d'Eugène VAN BEMMEL : *Histoire de Belgique empruntée textuellement aux récits des écrivains contemporains* (1880); les *Lectures historiques* de R. D'AWANS et Eug. LAMEERE; les *Documents fondamentaux de l'histoire de Belgique* de LALLEMAND et DE VREESE (1933).

Mais tout en s'inspirant du travail d'Eug. Van Bommel ils n'ont pas purement et simplement imité les œuvres de leurs prédécesseurs. A la différence du recueil de D'Awans et Lameere les *Lectures historiques* de MM. Bonenfant, Quicke et Verniers contiennent exclusivement des textes *contemporains* des événements auxquels ils se rapportent; d'autre part, ils n'ont pas, comme MM. Lallemand et De Vreese, édité les documents dans leur texte, latin, français ou flamand, en respectant les anciennes graphies, ce qui en rend difficile la lecture. Ils ont reproduit ou traduit en français tous les textes et présenté en graphie moderne ceux de langue romane. Les extraits concernent non seulement l'histoire des événements et des institutions politiques, mais aussi la vie économique et sociale dans la Belgique d'autrefois.

L'étroite collaboration des auteurs a assuré à l'ensemble du livre une grande homogénéité, une réelle unité de plan et de méthode. Toutefois chacun d'eux a, d'après ses études, donné des soins particuliers à certaines parties de l'œuvre commune. C'est ainsi que M. Bonenfant s'est chargé des périodes antérieures au XIV^e siècle et, avec M. Verniers, de la seconde moitié du XVI^e

siècle, du XVII^e et du XVIII^e; M. Quicke s'est occupé du XIV^e siècle, du XV^e et du début du XVI^e siècle; M. Verniers, seul, a recueilli les textes relatifs au XIX^e et au XX^e siècle.

Le premier volume débute par la conquête de César, il s'achève à la mort de Charles le Téméraire; le deuxième se termine en 1814; le troisième s'étend jusqu'au traité de Versailles de 1919. Des résumés chronologiques précèdent chacune des parties des volumes.

Les *Lectures historiques*, qui sont destinées au grand public, à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays, ont cependant un but plus direct : « En les composant nous avons songé plus spécialement aux élèves des classes supérieures des athénées, lycées, collèges et écoles normales ». Les auteurs émettent le vœu que leur recueil puisse être utilisé pour les « exercices dirigés » prévus par les instructions officielles. Il en sera certes ainsi, car les *Lectures historiques* constituent un instrument de travail parfaitement adapté à cette fin. En s'en servant, les élèves pourront aisément appliquer certaines des règles de la critique, comparer la valeur des sources littéraires à celle des documents proprement dits, etc. Le choix très judicieux des textes reproduits permettra les applications les plus variées et aussi les plus intéressantes. Comme le disent les auteurs, les élèves pourront se familiariser avec la réalité historique.

Les *Lectures historiques*, œuvre d'historiens qui sont des hommes d'enseignement, complètent d'heureuse façon les manuels d'histoire nationale employés dans nos écoles. Souhaitons à ces trois volumes le succès qu'ils méritent.

L. L.

Hommes d'Etat. (Bruges et Paris, Desclée et De Brouwer, 1937.

Trois volumes de 623 pages, 6 planches; 598 pages, 6 planches; et 732 pages, 6 planches.)

Des dix-huit hommes d'Etat européens de l'antiquité, du moyen âge, des temps modernes et contemporains à qui ces livres sont consacrés, les historiens qui étudient ces puissantes personnalités, ne racontent pas la carrière en des notices biographiques chronologiquement ordonnées. Ils en scrutent avant tout les pensées maîtresses, la technique, les réalisations, l'action sur la société politique des époques où ils ont vécu. Les éditeurs et les directeurs (1) de cet ouvrage de haute synthèse ont pensé avec raison

(1) MM. A. B. Duff et F. Galy.

qu'au moment où nous sommes, où « l'Europe joue les bases traditionnelles de sa civilisation, où les formules les plus excessives de gouvernement » s'entrechoquent, il pouvait être intéressant d'interroger le passé, de rappeler « les solutions que des gouvernants de jadis ont apportées, à travers les siècles, au problème de la direction de l'Etat ».

L'avant-propos indique l'importance du problème qui est posé dans ce volume, celui de la personnalité dans la vie politique. Et dans la « postface » qui clôt le tome troisième M. Lucien Febvre, professeur au Collège de France, y insiste fortement.

Sans doute la liste des grands meneurs d'hommes, des grands « dirigeants » dont l'œuvre est ici décrite, aurait pu être dressée autrement. Des noms font défaut qu'on aurait aussi voulu voir mis en relief. Pourquoi Caius Gracchus et pourquoi pas Périclès ou César ? Pourquoi Catherine II, Cavour et Disraeli et pourquoi pas Pierre le Grand, Richelieu ou Bismarck ? Mais il fallait bien faire un choix, répondront les auteurs du plan de l'ouvrage. Les hommes d'Etat dont le nom a été retenu par nous sont assurément parmi les plus grands ou du moins parmi les plus caractéristiques et aussi, pour certains d'entre eux, parmi les moins connus.

Nous en demeurons complètement d'accord. Les « dix-huit » méritaient tous une place dans cette série de portraits psychologiques et politiques. Au tome I^{er}, Philippe de Macédoine, par M. V. Chapot; Caius Gracchus, par M. André Ultramaré; Sylla, par M. L. Homo; Constantin, par M. J.-R. Palanque; Théodoric, par M. M. Rey; Nicéphore II Phocas, par M. O. Tafraï. Voilà pour l'antiquité. Au tome II, moyen âge et Renaissance : Frédéric II de Staufen, par M. A.-B. Duff; Saint-Louis, par M. F. Olivier-Martin; Louis IX, par M. J. Calmette; Laurent de Médicis, par M. Aug. Renaudet; Michel de l'Hôpital, par M. R. Auchel; Philippe II, par M. R. Altamira. Le tome III groupe six travaux qui intéressent le XVIII^e et le XIX^e siècle : Catherine II, par M. P. Milioukov; Danton, par M. B. Mirkine-Guetzevitch; Metternich, par M. A. Robert; Cavour, par M. G. Bourgin; Thiers, par M. A. Dupont; Disraeli, par MM. A. et D. Toledano.

Chacun de ces chapitres mériterait qu'on s'y arrêtât. Regrettons que la place dont nous disposons nous empêche de les résumer tous. Qu'ils soient dus à des vétérans de la science ou à de jeunes historiens, ils ont pour caractère commun une stricte objectivité. C'est la poursuite de la vérité historique, elle seule qui a été le souci de l'auteur des pages sur le père d'Alexandre le Grand comme de celui qui a dépeint « le libérateur du territoire ».

A ce mérite primordial, les dix-huit contributions en ajoutent d'autres : animation du récit, rigueur et pénétration des analyses, vigueur des démonstrations, élégance de la forme.

Ces qualités on les trouvera réunies à un haut degré, dans le *Sylla*, de M. Homo, par exemple, ou encore dans le *Saint-Louis* de M. Olivier-Martin, et dans le *Cavour* de M. Bourgin. On nous permettra de citer quelques alinéas de ces pages excellentes. D'abord la conclusion de M. Homo, que ses beaux travaux sur la Rome antique qualifiaient particulièrement pour porter un jugement sur l'œuvre de l'adversaire de Marius : « Œuvre de réaction la plus intransigeante et la plus intégrale que le monde ait jamais connue, œuvre de passion la plus ardente et la plus implacable dont ennemis politiques aient jamais eu à souffrir, la restauration syllanienne rendait à l'oligarchie son monopole gouvernemental ». Mais « l'œuvre du dictateur était destinée à rester éphémère. Sylla avait vu l'urgence d'une réforme politique profonde, le besoin d'un pouvoir central puissant, la nécessité de recourir à la force pour réaliser ce programme; et dans cette netteté de vision réside son originalité d'homme d'Etat ».

Mais la solution oligarchique était dépassée déjà par les exigences de la situation générale. Dix ans après l'abdication du dictateur, de son œuvre politique, il ne subsistera rien.

Toutefois, « par la pratique d'un coup d'Etat militaire, Sylla a enseigné une méthode. Les ambitieux qui après lui vont se disputer le pouvoir ne manqueront pas d'en faire leur profit » (pp. 326-327).

Non moins remarquable, non moins digne d'être médité, ce jugement de M. Olivier-Martin sur Louis IX en qui s'incarna tout ce que le grand siècle du moyen âge, le XIII^e, eut de meilleur : « Louis est avant tout sans doute un grand *chrétien* et un homme profondément honnête, mais il fut aussi un roi, dans toute l'acception du terme. Dans ce royaume où l'Eglise était puissante, la noblesse vigoureuse, où les villes florissaient au milieu de campagnes se libérant des antiques servitudes, il a tenu son rôle exact de protecteur, de conciliateur, de justicier. Sa politique a été conservatrice tout en restant guidée par la raison. Il a été le roi qu'il fallait à cette époque. Quarante ans après sa mort un cri général demande le retour à l'état ancien de « M. Saint Louis ». Vain appel ! On ne remonte pas le cours des âges; mais l'hommage rendu aux méthodes de Louis garde son sens. Il est touchant d'entendre Louis XV faire à l'un de ses ministres cette confiance inattendue : « Les mérites de Saint-Louis s'étendent à ses descendants ». Quant à la politique extérieure du saint monarque, son

idéalisme a parfois côtoyé la chimère. Tout de même il est permis de se demander s'il « sera donné à notre temps qui a rêvé de créer une société universelle des nations d'apprécier enfin, dans sa plénitude, la leçon de Saint-Louis » (II, 206-209).

Et voici l'appréciation, appuyée sur la réalité des faits, que formule M. Bourguin sur le grand ministre italien : « Cavour n'est pas un théoricien politique. On peut se demander s'il est même un grand orateur parlementaire ou un journaliste de premier plan; il est essentiellement un homme d'action, un réaliste, un opportuniste qui sait résoudre les problèmes avec le minimum de sacrifices pour le maximum de résultats. Il a fait passer en actes des idées que d'autres que lui avait imaginées mais qu'il a repensées et concrétisées. Le libéralisme n'inspire pas seulement la politique de Cavour, il détermine sa position économique. Il repousse à la fois la démocratie et le socialisme... Mussolini, sorti des rangs du socialisme révolutionnaire, n'a rien de commun avec Cavour. Les héritiers directs de Cavour, ce sont les hommes de « la Droite ». De l'œuvre de Cavour il reste deux grandes choses : le royaume d'Italie et les idées cavouriennes, apanage de ceux des Italiens qui n'ont pas souscrit intégralement aux principes du fascisme. Ces idées gravitent autour du principe de la liberté : Liberté politique et économique, liberté réciproque de l'Eglise et de l'Etat. Cavour a su faire une heureuse synthèse de l'idéologie italienne et de ses propres expériences européennes. Grand Italien, il a su être aussi un grand Européen » (III, pp.454-463).

Sylla, Saint-Louis, Cavour. De ces vies si diverses, si éloignées les unes des autres, les collaborateurs des *Hommes d'Etat* ont su dégager, on le voit, des leçons qui ne manquent certes pas d'« actualité ».

N'oublions pas de noter que chacune des dix-huit contributions à l'œuvre commune est suivie d'une bibliographie abondante, triée avec discernement, au courant des plus récents travaux d'érudition, et par conséquent précieuse.

Un enseignement se dégage de ce bel ensemble d'études, à la fois savantes et vivantes : c'est que, quoiqu'en disent parfois les adeptes de la conception « massive » de l'histoire, les personnalités puissantes ont à toutes les époques — qu'il s'agisse de Rome ou de Byzance, du Saint-Empire ou de la France médiévale, de la Russie tsariste ou de l'Angleterre contemporaine — exercé une forte influence sur le cours des événements et la vie des sociétés humaines — à moins qu'elles ne se soient placées en travers de l'évolution des idées et des hommes.

L. L.

P. JENTGEN : *La terre belge du Congo*. (Bruxelles, Editions de la Revue : *Le droit du Congo Belge*, 1937, 434 pages.)

C'est toute l'histoire de notre colonie qui est retracée dans ce livre depuis la réunion à Bruxelles, le 12 septembre 1876, de la Conférence géographique que présida Léopold II jusqu'à l'annexion en 1908 de l'Etat indépendant et à sa transformation en colonie belge.

Après avoir brièvement rappelé l'œuvre de la Conférence de 1876 l'auteur distingue plusieurs époques dans l'évolution du Congo entre 1876 et 1885. D'abord, la période des entreprises à caractère scientifique et humanitaire (1876-1884) qui se confond partiellement avec la période des entreprises économique-politiques (1879-1882) et avec celle des entreprises proprement politiques (1882-1885). En 1884-1885, les principales puissances reconnaissent l'existence juridique de l'Etat indépendant du Congo, à commencer par les Etats-Unis pour finir par la Turquie. Ces reconnaissances aboutissent à l'acte de Berlin de 1885 dont les causes et les conséquences sont clairement exposées. Après 1885, les liens entre la Belgique et le Congo se resserrent progressivement : interventions financières de la métropole, testament royal de 1889, du codicille de 1906. M. Jentgen montre comment la multiplication de ces liens eut en 1908 sa conclusion naturelle lorsque l'Etat indépendant devint colonie belge.

Cet aperçu historique, solidement documenté, est accompagné d'études approfondies sur la Fondation de la Couronne et sa suppression, sur la Charte coloniale, sur les frontières du Congo belge. Une bibliographie sommaire, une table des actes officiels complètent le volume. L'auteur, ancien président du tribunal de Première instance d'Elisabethville, a donné à son œuvre un caractère à la fois historique et juridique qui en rehausse la valeur et en fait un utile instrument de travail.

L. L.

INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY : *Le Servage*. (Bruxelles, Van Campenhout, 1937, 332 pages.)

La Société Jean Bodin, qui consacre son activité scientifique à l'étude de l'histoire comparative des institutions, a entendu, dans ses réunions du mois d'octobre 1936, treize communications relatives au servage. C'est l'ensemble de ces rapports, discutés par les

membres de la Société, qui forme le quinzième volume de la nouvelle série des publications de l'Institut de Sociologie Solvay.

Comme le dit dans sa préface M. le professeur G. Smets, directeur de l'Institut, « l'histoire comparative des institutions humaines est ce qui peut apporter le plus de matériaux et les meilleurs matériaux à une sociologie bien entendue. »

La lecture des contributions réunies dans le volume confirme ce jugement. Elles fournissent, en effet, une riche moisson de faits recueillis aux époques et dans les contrées les plus variées, soit dans l'Égypte ancienne (M. J. Pirenne) ou dans l'Égypte gréco-romaine (M^{lle} C. Préaux), soit en Grèce (M. W. Kamps) ou dans l'empire romain (M. P. Collinet), à Byzance (M. E. Stein) ou dans l'Iran (M. M. Adontz), dans la France, l'Espagne ou l'Angleterre médiévales (MM. P. Petot, C. Verlinden, F. Jouon des Longrais) ou encore en Russie (M. A. Eck), en Chine (M. H. Maspero), au Japon (M. A. Gauthier).

Dans un chapitre final, M. le professeur Eck, en guise de conclusion, indique les idées d'ensemble qui se sont dégagées de l'examen critique auquel se sont livrés les membres de la Société Jean Bodin. Il fait notamment remarquer que « le terme traditionnel de servage doit être reconnu insuffisant et inexact; quant au terme précis qui désignerait la condition inférieure et dépendante du paysan, il ne semble pas encore trouvé. »

L. L.

Sainte-Beuve, introduction par André Thérive, Paris, Desclée, de Brouwer et Cie. (Collection Choisir. Les Meilleurs Textes.)

Pour présenter Sainte-Beuve aux lecteurs de cet élégant florilège, on a fait appel à M. André Thérive qui, en une introduction alerte, intelligente et juste de ton, évoque avec une exactitude pleine de finesse la physionomie complexe du grand critique.

Le choix qui suit ce brillant préambule laisse, par contre, quelques regrets. Cinq cents petites pages, c'était peu pour rendre compte, avec quelque pertinence, de l'activité multiforme de Sainte-Beuve. On s'est visiblement attaché à n'en laisser nul aspect dans l'ombre, à y représenter le poète, le romancier, l'épistolier, tout en laissant comme il convenait, la part du lion au critique. Mais le manque de place a obligé, trop souvent, à se contenter d'extraits trop brefs, et qui perdent par là beaucoup de leur accent et de leur sens. On aurait préféré trois ou quatre

« causeries » bien choisies, mais entières : elles eussent donné peut-être une idée plus juste de la manière du grand critique.

Ce choix, trop « mosaïqué » pour notre goût, n'en remplit pas moins sa tâche essentielle, qui est d'inviter à lire les *Causeries* et les *Nouveaux Lundis*, le *Chateaubriand* et *Port-Royal*.

G. Ch.

PAUL DIMOFF : *La Vie et l'Œuvre d'André Chénier jusqu'à la Révolution française, 1762-1790.* (Paris, Librairie E. Droz, 1936, 2 vol. in-8° de 425-663 pages.)

Cet ouvrage était impatiemment attendu. Une savante édition, fruit d'un minutieux labeur de philologue, avait de longtemps désigné M. Dimoff comme le plus averti et le plus sagace des critiques d'André Chénier. Après tant d'études superficielles ou fragmentaires, on espérait de lui l'ouvrage d'ensemble qui ferait la lumière complète sur la vie et l'œuvre du poète des *Eglogues* et des *Iambes*. Le voici enfin, et l'on peut assurer de prime saut qu'il ne déçoit nulle des espérances qu'avait fait concevoir son dessein.

En dépit de ses dimensions — près de 1100 pages d'un texte compact — il n'embrasse cependant pas l'entièreté du sujet. M. Dimoff arrête son enquête à la date de 1790, soit au retour d'Angleterre du poète. C'est qu'à partir de ce moment, et jusqu'à sa fin tragique, Chénier sera surtout et avant tout un homme politique, tandis que jusqu'alors la « chose littéraire » dominait de loin dans ses préoccupations. La raison est bonne. On regrette un peu pourtant de ne pas rencontrer ici le poète des *Iambes*. Souhaitons que M. Dimoff lui consacre par la suite une étude nouvelle et complète; souhaitons de même qu'il traite aussi — nul ne s'y trouve mieux préparé — quelques-uns des sujets qu'il n'a pu aborder ici : l'humanisme d'André Chénier, André Chénier et la science moderne; le succès et l'influence de son œuvre.

Ainsi délimitée, la matière a été creusée par M. Dimoff avec une information singulière, une rare précision critique et une judicieuse pénétration. Et d'abord on peut dire qu'il renouvelle par de patientes recherches les vingt-cinq premières années de la biographie du poète. Il apporte d'utiles précisions sur les origines poitevines de sa famille. Il montre que sa mère était de souche latine et catholique, et n'a pu être appelée « la belle Grecque » que par une sorte d'aimable supercherie. Sur l'éducation qu'il a reçue au collège de Navarre, sur sa vie à Strasbourg, sur ses voyages en

Suisse et en Italie — car M. Dimoff démontre fort bien qu'il en eut deux — sur son séjour en Angleterre enfin, il réussit de même, grâce à d'ingénieuses investigations, à jeter des clartés nouvelles.

Au cours, cependant, de toute cette patiente enquête biographique, l'œuvre elle-même n'est jamais perdue de vue. Ses rapports avec la vie du poète se trouvent, au contraire, singulièrement élucidés par ce que nous apprenons des influences exercées par les divers milieux traversés. Et du même coup s'éclaire la conception de ses écrits, dont une chronologie se trouve, pour la première fois, sérieusement tentée. On distingue mieux désormais à quel point chacun d'eux se rattache aux préoccupations et aux modes du temps. On aperçoit aussi plus distinctement la part croissante que prennent, dans ses préoccupations spirituelles, la philosophie et la politique, au détriment de la littérature et de la poésie.

Mais c'est l'œuvre elle-même, abordée de face et non plus de biais, qui requiert davantage M. Dimoff. Il nous en apporte l'étude la plus complète, la plus minutieuse et la plus intelligente que l'on ait encore écrite. Il commence par fixer, d'après les textes, cette doctrine littéraire du poète sur laquelle on a discuté à perte de vue. Contre Becq de Fouquières et Emile Faguet, il conclut à l'unité de cette doctrine, que Chénier a seulement appliquée avec plus ou moins de rigueur dans ses divers écrits. De là résulte que les plus importants de ceux-ci, aux yeux du poète lui-même, devraient être *l'Hermès* et *l'Amérique*, de loin les plus fidèles à la doctrine.

M. Dimoff entre ensuite — c'est l'objet de son Livre III — dans l'étude analytique de *l'Elaboration de l'œuvre* : recherche des procédés de travail de Chénier, inventaire des faits et des idées qu'illustre son œuvre, qu'il s'agisse d'astronomie, de physique, d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, de philosophie ou de politique... Après la matière, la forme et la couleur. Et voici précisées les influences de l'Orient et de la Bible, de l'antiquité grecque et latine, des modernes enfin, tant français qu'étrangers. Immense enquête, amorcée sans doute par les révélations de Gabriel de Chénier et les savantes recherches de Becq de Fouquières, mais qui reçoit ici son dernier degré d'achèvement. Car M. Dimoff réussit encore, ici même, à apporter du neuf en signalant des emprunts non encore décelés aux littératures orientales et modernes. Mais surtout il met en belle lumière les différents procédés d'imitation créatrice auxquels recourt le poète, et à force de subtile pénétration, il réussit à nous dévoiler quelques-uns de ses secrets d'écrivain.

Dans son Livre IV et dernier, *l'Aboutissement de l'œuvre*, M. Dimoff montre fort bien que Chénier, à le supposer épargné par la Révolution, n'aurait pu mener à bien, à beaucoup près, l'œuvre

énorme qu'il avait projetée ou esquissée. Pour fragmentaire qu'elle soit demeurée, celle qu'il a laissée approche parfois du haut idéal que son auteur s'était assigné. Il n'a pu toutefois l'atteindre, et souvent il est demeuré fort en deça, à cause des points faibles de sa doctrine. C'est surtout qu'il a trop cru qu'un écrivain pouvait s'abstraire de son temps. Son exemple même prouve assez haut le contraire : par sa poésie et sa méthode, par son attitude morale, comme par le choix de ses sujets et par ses procédés de composition, il apparaît, au premier chef, comme un homme du XVIII^e siècle finissant. Il n'en a pas moins cette originalité de réunir en lui les tendances post-classiques et préromantiques, et le Cénacle ne s'est pas entièrement trompé en saluant en lui un précurseur. Mais surtout il a eu ce mérite énorme de renouveler le lyrisme français, dans ses sentiments, sa forme et ses moyens d'expression, par le prestige d'un génie poétique devant lequel on ne peut que s'incliner.

Ainsi s'achève, par une réévaluation aussi fortement motivée que ferme de pensée et juste de ton, le magistral ouvrage de M. Dimoff. Le critique se proposait, en l'entreprenant, de « dissiper une part de la légende et du mystère qui entourent encore André Chénier » et « de marquer plus exactement sa véritable place dans notre histoire littéraire ». Il a merveilleusement rempli ce programme en nous dotant d'un ouvrage abondant en précisions et en vues nouvelles, et qui témoigne, d'un bout à l'autre, du sens critique le plus exercé, en même temps que du sens littéraire le plus délicat et le plus fin.

G. Ch.

Droit

RAYMOND MONIER, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lille : *Manuel élémentaire de droit romain*. (2 vol., Paris, Domat-Montchrestien, 1935-36.)

Il devient de plus en plus difficile d'écrire un manuel élémentaire de droit romain.

En effet, la critique des sources a suscité tant de discussions, elle a décomposé tant de solutions qui paraissaient simples, que le volume de la matière se trouve en quelque sorte doublé. Bien des points ne peuvent être abordés sans l'examen d'une question préjudicielle, relative à l'authenticité des textes dont on prétend se servir. Et il est impossible, même dans un traité élémentaire, d'éviter ces questions.

Dès lors, de deux choses l'une : ou bien on les tranche sommairement, sans guère donner de justifications ; ou bien on se lance dans la controverse, et l'on alourdit l'exposé.

M. Monier a préféré la première solution, et c'est aussi celle qui convenait le mieux à un manuel. Ainsi le lecteur se rend suffisamment compte de la difficulté de la matière. Au reste, l'indication de nombreuses monographies le met sur la voie de discussions plus approfondies. L'auteur s'est surtout appliqué à réunir les conclusions de la science contemporaine, dans l'élaboration de laquelle les romanistes italiens semblent avoir fourni l'apport le plus considérable.

L'impression générale qui se dégage de la lecture du livre de M. Monier, c'est que décidément nous commençons à connaître le droit romain dans les détails. Sauf en ce qui concerne les origines les plus reculées, on peut dire que l'évolution des institutions peut être suivie pas à pas. Nous ne sommes plus au temps où l'on disait : « Telle est la solution romaine en la matière ». Hélas, le droit romain a connu comme nous les hésitations, les discussions, les divergences philosophiques, d'autant plus profondes et inévitables que les jurisconsultes étaient plus nombreux et plus grands. Le droit romain peut, moins que jamais, passer pour un système unique : c'est une mosaïque de solutions et d'idées, que la critique et la comparaison des sources ont permis de localiser. Le droit romain abstrait fait place aujourd'hui à des doctrines personnelles. Le droit romain, c'est tel préteur, c'est tel jurisconsulte, c'est tel cas d'espèce.

En un mot, la matière est devenue plus riche, plus humaine.

Mais en même temps, elle devient aussi beaucoup plus difficile à enseigner. En effet, l'enseignement suppose forcément une bonne part de généralisation. Plus spécialement, l'enseignement des Institutes ne peut se permettre trop de nuances, même quand celles-ci constituent la vérité historique. Plus notre connaissance du droit romain approche de la vérité historique, plus elle s'éloigne des exigences didactiques. Et comme M. Monier a surtout voulu nous donner un résumé de cette vérité historique — ce qui se conçoit — nous croyons que son livre sera plus utile comme instrument de travail pour les chercheurs que comme manuel pour les étudiants (1).

(1) Il est vrai que parmi ces étudiants se trouvent précisément de futurs chercheurs : les candidats au diplôme d'études supérieures de droit romain. Chercheurs et étudiants regretteront cependant que les tables alphabétiques soient assez incomplètes.

Une autre remarque d'ordre général nous paraît se dégager de ce travail : elle est relative au plan à suivre dans l'exposé de la matière.

Etant donné que la plupart des idées juridiques romaines ont évolué lentement depuis les derniers siècles de la République jusqu'à Justinien ; étant donné aussi que nous sommes en mesure de reconstituer les multiples étapes de ces nombreuses évolutions particulières, il devient pratiquement impossible de maintenir une cloison entre l'époque dite classique (jusqu'au début du III^e siècle ap. J.-C.) et l'époque dite byzantine. Sans doute, la procédure change-t-elle du tout au tout. Sans doute n'est-elle plus, en droit byzantin, la forme même du droit. Mais d'autre part, combien d'idées attribuées jadis aux classiques datent en réalité du Bas-Empire ? Et inversement, combien de solutions qui passaient pour des innovations de Justinien ne sont que l'aboutissement d'un travail qui se dessinait dès la fin de la République ? Pour prendre quelques exemples : les matières de la responsabilité contractuelle, de la possession, de la pétition d'hérédité se sont développées d'une façon continue, et en quelque sorte indivisible, depuis la fin de la République jusqu'à la codification.

Par contre, le droit primitif présente des caractères propres. On peut dire que la période qui va des origines jusqu'à la deuxième guerre punique, contient — avec un certain alliage étrusque — les idées religieuses, familiales, coutumières de la plupart des peuples indo-européens (1). C'est un point de départ assez universel, qui présente sur bien des points des analogies curieuses avec les institutions grecques ou germaniques. La civilisation est essentiellement pastorale et agricole, locale et fermée, par opposition aux siècles ultérieurs, où Rome sera une ville commerçante et internationale. Le droit romain ne devient vraiment original qu'à ce dernier stade, par les procédés qu'il imagina pour assouplir et pour compléter le droit coutumier, et par l'usage qu'il en fit.

Dès lors, nous croyons que la matière se décompose en deux parties : les origines et l'évolution ; le point de départ indo-européen et les transformations romaines. Ainsi se trouverait résolue la fameuse question de méthode qui domine l'enseignement des Institutes. La transaction que nous proposons relèverait en partie de la

(1) Il est regrettable que M. Monier n'ait pas pu se servir des travaux les plus récents de nos compatriotes, MM. F. De Visscher et J. Wilms, sur le *mancipium* et la *familia* : ils ont éclairé d'un jour nouveau le droit familial, et accentué la césure entre les temps primitifs et les temps historiques. Voyez notamment ce bulletin bibliographique, 1937-38, p. 29 sq.

méthode synchronique suivie par M. Georges Cornil, et en partie de la méthode chronologique suivie en France. Elle est synchronique en ce qu'elle oppose encore la civilisation originaire à la civilisation développée. Elle est chronologique en ce qu'elle renonce à subdiviser cette dernière période, et qu'après avoir donné une vue d'ensemble sur le droit primitif, elle reprend ensuite l'étude distincte des principales institutions depuis la fin des guerres puniques jusqu'à Justinien.

M. Monier reste fidèle à la méthode chronologique, qui lui est imposée d'ailleurs par le programme des études françaises. Il expose dans le tome premier la matière de la première année de licence : Introduction historique (signalons plus spécialement un excellent tableau de la vie économique aux premiers siècles de Rome) ; les sources ; la procédure (le siège de l'évolution du droit romain) ; les personnes ; les droits réels ; les successions. Un deuxième tome contient la matière de la seconde licence : les obligations (1).

Nous attirons l'attention sur les matières suivantes : la vente (riche en développements historiques) ; la *causa* en général, et la *causa traditionis* en particulier (2) ; la *culpa* ; l'action paulienne (mise au point indispensable) ; les *res religiosae* ; les obligations conditionnelles ou à terme ; l'hypothèque ; l'hérédité jacente ; la procédure au Bas-Empire (fort utilement simplifiée). Force nous est de nous limiter.

Qu'il nous soit permis toutefois de formuler certaines réserves sur une tendance de l'auteur à interpréter le droit romain à la lumière d'idées modernes. La perspective historique est perdue si l'on parle, dès le début du droit antique, de juridiction gracieuse et contentieuse ; de droits de créance et de droits réels ; de personnalité juridique ; de patrimoine ; de succession, universelle, etc.

Qu'enfin certaines idées de l'auteur nous paraissent contestables, voilà qui n'a rien de surprenant, ni de criticable, surtout dans une matière aussi vaste.

R. D.

(1) Dont les origines restent décidément obscures.

(2) Selon M. Monier, la *causa traditionis* n'est ni l'acte juridique précédant la tradition, ni la volonté réciproque d'aliéner et d'acquérir (Justinien). C'est tout simplement le but poursuivi par les parties en accomplissant la tradition, la cause finale de cette tradition. Cette idée explique qu'en droit classique, la nullité de l'acte juridique précédant la tradition n'empêche pas celle-ci d'opérer son effet translatif de propriété ; que d'autre part, le but illicite poursuivi par la tradition est un obstacle à l'acquisition de la propriété ; etc..

Sciences

PAUL TANNERY: *Mémoires scientifiques*, publiés par J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen. Vol. XIV. *Correspondance*, éditée par A. Diès (XV+665 pp., Toulouse, Edouard Privat; Paris, Gauthier-Villars; 1937).

La série des *Mémoires scientifiques*, dont M^{me} Paul Tannery a bien voulu faire hommage à l'Université libre de Bruxelles, vient de s'enrichir d'un nouveau volume. Dans la note bibliographique que nous avons consacrée il y a quelque temps (*Rev. de l'Univ. de Brux.*, 42^e année: 1936-1937, n^o 2, pp. 54*-55*) aux treize premiers volumes de cette œuvre dont l'éloge n'est plus à faire, nous avons souligné l'admirable dévouement avec lequel M^{me} Tannery en poursuivait la publication, à côté d'autres entreprises non moins précieuses et laborieuses (1).

Les correspondants de Paul Tannery (1843-1904) ont été classés par ordre alphabétique. Le volume XIII contenait les lettres des correspondants, de A à C; le volume XIV comporte les lettres échangées avec trente correspondants, de D à G inclus (de Joseph Delbœuf et Hermann Diels à Edmond Goblot et S. Günther, en passant par Duhem, Eneström, Espinas, Favaro et Fouillée); il s'en faut malheureusement que toutes les lettres de Tannery lui-même aient été retrouvées.

Ces lettres se rapportent à des sujets appartenant à toutes les époques de l'histoire des sciences ou se rattachant plus ou moins directement à cette discipline. Nous nous permettons de recommander particulièrement à l'attention des lecteurs et des historiens belges les 29 lettres de Delbœuf.

Deux index, hélas! incomplets, facilitent la consultation de l'ouvrage. J. P.

H. LABROUSTE: *L'analyse des séismogrammes*. (Fasc. XXVI du Mémorial des Sciences physiques, Paris, Gauthier-Villars, 1934.)

L'exposé de M. Labrouste sera lu avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui s'occupent de Séismologie. Non seulement il a une

(1) Le tome II de la *Correspondance du P. Marin Mersenne*, publiée par M^{me} Paul Tannery, éditée et annotée par Cornelis de Waard (1 v., XVI+708 pp., ill.; Paris, Beauchesne) a paru également en 1937. Nous en avons rendu compte dans la revue *Isis*, vol. XXVII, n^o 74, august 1937. pp. 334-336.

valeur pédagogique incontestable et il aidera grandement à l'initiation des futurs séismologues, mais, dans un espace aussi limité, il est remarquablement complet. De plus, il est clair, simple et précis.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres consacrés chacun à une méthode d'analyse :

Les trois premiers chapitres exposent les méthodes les plus classiques : l'analyse d'après l'aspect de l'inscription séismographique, la comparaison des inscriptions d'un réseau de stations, et l'utilisation en une même station de plusieurs appareils projetant le mouvement du sol suivant des directions déterminées. Les enregistrements sont mis en rapport avec les idées actuelles sur les couches intérieures de notre globe.

Le chapitre IV étudie l'emploi de séismographes de diverses périodes et le dernier chapitre contient une étude très poussée de la décomposition des vibrations du sol en composantes élémentaires. M. Labrouste a d'ailleurs apporté à cette partie de la Science des contributions importantes. L'auteur montre les résultats très intéressants auxquels il est arrivé, et il pense à juste titre, que ce travail pourra rendre des services dans d'autres domaines.

En résumé, par la contribution de M. Labrouste, la collection du Mémorial des Sciences Physiques s'est enrichie d'un exposé remarquable.

G. VAN LERBERGHE.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

MARCEL DE CORTE : *La philosophie de Gabriel Marcel*. (Cours et Documents de philosophie, Paris, P. Téqui, 1938.)

Le livre de M. De Corte vient à son heure. Mais l'auteur n'avait pas attendu les exigences du grand public, puisque dès novembre 1935 (*Revue néoscolastique de philosophie*) il consacrait à l'ontologie existentielle de M. G. Marcel l'important article formant le chapitre premier de l'ouvrage actuel.

Parti de l'hégélianisme dont il rejette la dialectique pour restaurer un immédiat, M. Marcel proclame dès l'abord l'unité de l'existence et de l'existant. Dès lors, l'objectivité lui étant fermée, le philosophe s'achemine vers l'ontologie par une distinction entre problème et mystère. L'existence, aperçue comme problème, sépare l'objet du sujet. Ainsi le problème est situé hors de moi. L'existence toutefois ne peut être connue que par mon insertion dans l'existence même, puisqu'il y a unité entre existence et existant. C'est par un mode de participation à l'être — appelé « engagement » — que mon existence se décèle. Une telle solution transcende l'objet et le sujet : elle place l'existence dans une sphère où il n'est pas de problème. Le mystère de mon existence, enfin, ne se fonde que parce qu'il y a le mystère de l'existence concrète, dépassant le moi. Mystère double et à la fois unique. Aussi la connaissance de l'être ne participe pas de « l'idée » d'être, puisque je suis engagé dans l'être. Mais mon être personnel est relié à l'être ; il me place donc devant l'Autre. M. De Corte signale une difficulté (p. 13 ss.) : M. Marcel ne parvient pas à rattacher son réalisme de l'existence à une métaphysique de l'être. L'être reste phénoménologique, l'existence actualisée. Comment dès lors connaître l'être ? Détourné de l'Avoir, la « fidélité » à l'Être fondera seule la participation requise.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer comment l'existence ou l'être se refusent à n'être qu'un pur solipsisme. Participation et fidélité

à l'être s'accompagnent d'amour et du « toi », notion qui nous ouvre à Dieu. L'espérance, d'autre part, éloigne le désespoir et conduit à l'ontologie. Ne transcende-t-elle pas l'inquiétude empirique ? Ainsi nous rend-elle disponible à « autre chose ».

Ces quelques aspects de la pensée de M. G. Marcel peuvent se ramener à trois étapes : 1. Condamnation de l'idéalisme. — 2. Etablissement d'une position transcendant sujet et objet. — 3. Retour à une expérience d'existence perpétuellement ouverte.

Le deuxième chapitre est consacré à un essai critique. Il constitue — à nos yeux — la partie capitale du livre. L'auteur montre le caractère inachevé de cette philosophie. Puis il établit que l'existentialisme — hostile à l'idéalisme — lui emprunte cependant son postulat initial (p. 47). En effet, M. Marcel rejette l'abstraction. Mais ce rejet doit s'opérer en postulant l'opposition sujet-objet. Plus grave assurément est le fait que l'existence se situe dans le prolongement de l'idéalisme, répudiant avec lui, la nature absolue ou « l'universale in re » (p. 52). Or, le monde actuel ne se détourne de l'être que parce qu'il va de la pensée à l'être (p. 53). Mais l'idéalisme moderne agit de même. M. Marcel cherche à aller à l'être, au delà de l'idéalisme. Mais à quel résultat peut aboutir pareille recherche ? (p. 54). Elle établit l'historicité de l'existence. Par là elle se rapproche de l'idéalisme (pp. 55-56). Ce n'est finalement que par une trahison de l'esprit qu'elle aboutira : M. Marcel forme une dialectique de l'amour.

M. De Corte note diverses apories (pp. 59 ss.) de la réflexion métaproblématique :

1. Le mystère de l'existence se situant dans le sillage du postulat idéaliste objet-sujet.

2. Le drame comme issue à l'impasse de l'intelligence.

3. La valeur de vérité ontologique de l'existentialisme.

4. Le caractère incaractérisable de l'être (p. 66).

Enfin M. De Corte analyse la connaissance existentialiste. Il est remarquable que cette connaissance s'appuie sur le jugement. Est-elle uniquement pratique et science morale ? Est-elle plutôt connaissance métaphysique ? Dans ce dernier cas, on retournerait à l'idéalisme, en posant le primat du jugement. En fait, l'existentialisme confond Art, Religion et Métaphysique (p. 70).

La fidélité créatrice reste ouverte : elle est une démarche double visant la réalité et ce qui la saisit. C'est pourquoi elle est poétique. Le poète est inspiré et créateur, il appréhende une présence et la recrée. On comprend aussi combien une telle attitude est religieuse.

Que fera le métaphysicien au devant de cette méthodologie ? L'existentialisme ne peut le satisfaire. Sans doute cette philosophie

donne-t-elle l'espérance d'échapper à l'idéalisme. Mais la critique serrée de M. De Corte prouve qu'il n'y a là qu'une espérance.

Veut-on dépasser les limitations existentialistes (caractère incarcérisable de l'Être, préjugé anti-intellectualiste) ? Il n'y a qu'un salut : l'ontologie.

Le chapitre troisième constitue précisément un essai d'intégration de l'existentialisme dans l'ontologie réaliste. Cette intégration nous semble présenter trois étapes :

1. Reconnaissance du fait que l'ontologie de l'existence suppose l'ontologie de l'essence (p. 91).

2. Reconnaissance du fait que l'existence est dépendante d'un créateur (p. 97).

3. Rationalisation de l'expérience. Reconnaissance de l'intelligible et annonce d'une métaphysique de l'être (p. 102).

Cette dernière étape n'est pas atteinte par la philosophie de M. Marcel. D'ailleurs M. De Corte reconnaît que le rôle de l'existentialisme est propédeutique. Le métaphysicien véritable dépasse l'existence (p. 105).

L'œuvre de M. De Corte constitue, à notre connaissance, l'examen le plus profond qui ait été tenté de la philosophie de M. Marcel. On peut louer l'auteur d'avoir mis à son rang le recours à la foi qu'exige l'existentialisme (exagéré, par exemple, par M. De Waehlens : *Une philosophie de l'existence concrète. Cité chrétienne*, 5 août 1937) et d'avoir omis l'influence du métapsychisme sur la pensée de M. Marcel (cf. J. Wahl : *Vers le Concret*, p. 258). La critique de M. De Corte est décisive, parce qu'elle attaque la pensée de M. Marcel dans ses œuvres vives. Elle définit les origines idéalistes et les limites phénoménologiques de l'existentialisme. Comme tout penseur nourri à l'introspection, M. G. Marcel n'aboutit, sans doute, qu'à redécouvrir ce même qu'il affirma préalablement (cf. J. Prévost : *Essai sur l'Introspection*). L'examen du *Journal métaphysique* autoriserait assez cette conclusion. Dès lors le troisième chapitre se fonde de droit, quoiqu'il paraisse introduire finalement dans la philosophie personnelle de M. De Corte

Aussi, attend-on, avec impatience, l'*Ontologie de la Poésie* qu'annonce l'auteur (préface p. x 1). Dans la préface, M. De Corte explique pourquoi il ne rattache pas l'œuvre dramatique de M. Marcel aux thèmes caractéristiques de sa philosophie. Une double raison nous fait regretter cette exclusion. D'une part, les opinions de M. Marcel lui-même sur la valeur philosophique de son théâtre sont contradictoires. D'autre part, la philosophie de M. Marcel, née d'une inquiétude concrète, se meut dans le concret. Aussi les situations dramatiques explicitent-elles, *in facto*, certains problèmes de

l'existentialisme et proprement ceux qui impliquent une ascèse : la fidélité (Ligne de Crète, Quator en Fa dièze), l'approche du mystère (Le Dard, Un Homme de Dieu), l'environnement transrationnel des réalités spirituelles (J. Wahl, loc. cit., p. 258), signification de l'existence actuelle (*Tragique et Personnalité*, N. R. Fr., juillet 1934), etc. Mais cette remarque n'exprime qu'un regret.

Sylvain DE COSTER.

L. VAN DER ESSEN : *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas*. (Tome V, 1585-1592. Bruxelles, Nouvelle société d'éditions, 1937, 424 pages.)

Il a été rendu compte, dans ce bulletin bibliographique, des quatre premiers tomes de cet ouvrage (voir 1933-1934, n° 1, pp. 7-9; 1933-1934, n° 4, pp. 113-115 et 1935-1936, n° 1, pp. 4-6). On n'insistera donc pas sur les caractères généraux et sur la méthode du livre de M. Van der Essen. On se bornera à indiquer la substance des onze chapitres entre lequel l'auteur a distribué la riche matière de ce cinquième volume qui couvre les sept dernières années de la vie d'Alexandre Farnèse.

Après la prise d'Anvers (1585) le gouverneur général dirige des opérations militaires heureuses dans les régions de la Meuse et du Rhin, il s'empare de l'Ecluse. C'est alors que la politique générale de Philippe II oblige le duc de Parme à se détourner de son œuvre de conquête dans les Pays-Bas pour coopérer à l'entreprise dirigée par le roi d'Espagne contre Elisabeth, à l'expédition désastreuse de l'« invincible Armada ». M. Van der Essen précise, mieux qu'on ne l'osait faire jusqu'ici, l'attitude de Farnèse, qui « avait toujours regretté que par ses plans de conquête de l'Angleterre le Roi eût arrêté les progrès que le duc comptait faire dans sa lutte contre les rebelles du Nord. Il avait souffert de ne pas pouvoir employer dans ce dernier but les ressources en hommes et en argent que Philippe II avait mises à sa disposition pour l'invasion du royaume d'Elisabeth » (p. 228).

Après la catastrophe de l'Armada, Farnèse rendu, bien à tort, responsable de la défaite retentissante de la flotte espagnole voit la fortune l'abandonner peu à peu. C'est le commencement du déclin, comme le dit très bien l'auteur. Il éprouve des échecs à Tholen, à Berg-op-Zoom. Peu après il conçoit tout un plan d'attaque contre les provinces du Nord, mais encore une fois il doit renoncer à ce projet à cause des événements de France. Cette fois

c'est contre Henri IV que Philippe II entend employer Farnèse et son armée. Par deux fois le gouverneur-général envahit la France. En 1590, il s'avance jusqu'à Lagny et jusqu'à Corbeil, aux portes de Paris, puis, contrairement à la volonté de Philippe II, il rentre en Belgique pour repousser Maurice de Nassau qui a profité de l'absence de Farnèse pour envahir le Brabant. En 1591-1592 il retourne en France, se joint aux troupes de la Ligue, marche au secours de Rouen, prend Caudebec où il est blessé; puis il est forcé par l'offensive du Béarnais de ramener encore une fois ses troupes dans les Pays-Bas espagnols. C'est là qu'il meurt, à Arras, le 2 décembre 1592. Ses adversaires, Elisabeth et Henri IV, saluent respectueusement celui qui les avait combattus. « Il est mort un grand capitaine », dit le roi de France. « Il est mort un grand personnage qui méritait de vivre », constate la reine d'Angleterre. Quant à Philippe II qui perdait « le plus magnifique des serviteurs, le plus dévoué des gouverneurs » (p. 384), il qualifie simplement la mort de Farnèse d'« accident ennuyeux ». Au fond, il était heureux d'être débarrassé du duc de Parme.

Au terme de cet ouvrage qui lui a coûté près de vingt années de recherches, M. Van der Essen a cru superflu de juger définitivement en quelques pages synthétiques l'homme et l'œuvre. C'est qu'en suivant pas à pas dans toute sa carrière Alexandre Farnèse l'auteur nous l'a fait connaître à fond et sous tous ses aspects. C'est Farnèse qui, en conquérant toutes les provinces du sud des Pays-Bas en les ralliant complètement au catholicisme, a décidé de l'avenir de la Belgique. Nul personnage n'est plus « actuel ». On le savait déjà. Mais les cinq volumes de M. Van der Essen nous en offrent la démonstration péremptoire.

Ils constituent vraiment une œuvre définitive. Richesse de la documentation puisée aux sources les plus diverses et les plus sûres; nouveauté de nombre de chapitres qui apportent des corrections justifiées aux études antérieures, objectivité constante dans l'exposé des faits (l'auteur ne cède pas à la tentation bien naturelle de grandir outre mesure la personne et l'œuvre de son héros) : ces hautes qualités font du livre du savant professeur de l'Université de Louvain un des ouvrages historiques les plus remarquables qui aient paru dans ces dernières années en Belgique. C'est à juste titre que le prix quinquennal d'histoire nationale a été décerné à ce grand travail qui projette une vive lumière sur un quart de siècle particulièrement fécond en événements et qui met à sa véritable place la puissante personnalité du prince de Parme, dont M. Van der Essen a pu dire qu'il a mérité, avec Philippe le Bon, le titre de *Conditor Belgü*.

L. L.

ROCHEBLAVE : *La peinture française au XVIII^e siècle*. (Paris, Editions Hypérion, 1937; 40 pages, 104 planches.)

Il y a deux ans M. Rocheblave avait consacré, dans la même collection, un volume aux peintres français du XIX^e siècle. Il en a été rendu compte dans ce *Bulletin* (1936-1937, n^o 2, pp. 45-46). Il s'agit maintenant d'une étude sur les peintres français du XVIII^e siècle, complétée par un index bibliographique, par des notices sur les artistes qui ont vécu entre 1700 et 1800 et par une centaine de reproductions (dont huit en couleurs) de leurs tableaux les plus remarquables.

Les pages signées par M. Rocheblave ne visent qu'à servir de préface à ce magnifique ensemble. En fait, elles constituent une histoire de l'art pictural au XVIII^e siècle, brève, mais complète, en ce sens qu'elle n'omet d'indiquer aucun des aspects de cet art pendant la fin du règne de Louis XIV, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Elle reprend et développe les chapitres (VI à X) que l'auteur avait réservés à la peinture du XVIII^e siècle dans son livre : *l'âge classique de l'art français* (1).

Pour donner une idée de la précision, de la finesse, du charme de l'œuvre de M. Rocheblave, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire la page synthétique qui définit admirablement la peinture française du siècle de Voltaire : « Elle n'offre pas, comme celle du XIX^e, un spectacle d'ardentes luttes, de conflits aigus, de courants et de contrecourants, si violents qu'à la fin la forme de l'art et presque son sens en ont paru bouleversés. Plus douces, plus harmonieuses, plus polies furent les évolutions de l'art pictural sous Louis XV et sous Louis XVI, en attendant l'art de David qui, lui, fit une révolution. Cette révolution-là, d'ailleurs, si elle semble, comme l'autre, inopinément éclater, n'en avait pas moins été préparée, et comme couvée, par ces fermentations latentes de l'esprit public qui, lui-même, d'accord avec les évolutions et les moments du goût, était l'inspirateur inconscient, anonyme et tout puissant à la fois de l'art et de la littérature pré-révolutionnaire. Mais toutes les modifications que subit l'art de la peinture avant cette transformation finale, toutes ces fluctuations qui font onduler l'esthétique du pinceau d'Antoine Coypel à Watteau, de Watteau à Boucher et à Fragonard, de ceux-ci à Greuze et à M^{me} Vigée-Lebrun pour aboutir à David, sont toutes expressives de l'esprit nouveau qui souffle sur ce siècle nouveau; et elles traduisent à leur manière, avec le goût du temps et ses mœurs changeantes, le déve-

(1) 1930. Voir ce *Bulletin* (1931-1932, n^o 3, pp. 93-95).

loppement de cette faculté capitale que l'art du siècle précédent avait presque ignorée : la sensibilité. Faculté d'ailleurs dangereuse lorsqu'elle penche vers la sensualité, la sensiblerie, la sentimentalité. L'art n'échappera pas plus à ce danger que la littérature, inspiratrice ou complice. Mais faculté infiniment précieuse si la sensibilité de l'œil correspond à la vraie sensibilité de l'âme et si le charme de la couleur redouble le charme du sentiment... Le dix-huitième siècle ressemble peu à celui qu'il continue. L'un était le siècle de la raison, de la majesté, de la solennité. L'autre est celui du sentiment, de la grâce, de la vie aimable. L'un est dynastique, royal. L'autre est sociable, humain. Et quand il se fera social la politique le guettera. C'est donc un chapitre des mœurs françaises que, sans le savoir et sans le vouloir, jusqu'à ce qu'ils le sachent et le veuillent, les peintres du XVIII^e siècle écriront du bout de leur fin pinceau. La peinture en sera du coup renouvelée » (p. 7).

Peut-on en moins de mots dire plus de choses ? L'évolution de la peinture est indiquée dans toutes ses directions. Et M. Rocheblave prend soin, avec raison, de souligner les « correspondances » qui existent entre la peinture et l'art en général, d'une part; et de l'autre, la politique, les mœurs, l'esprit public et ses courants divers.

Comme M. Paul Hazard l'a montré pour le mouvement des idées, M. Rocheblave nous fait voir que c'est dès 1690 que commence le XVIII^e siècle : « la mort de Lebrun, c'est la mort de l'art de Versailles ».

Mais il faut descendre jusqu'en 1712 pour se trouver en présence du rénovateur de l'art : Watteau, dont l'auteur caractérise avec une parfaite justesse le génie : « Une harmonie de la vie émane des toiles de Watteau; de là une douceur d'une force irrésistible ».

Après la mort de Watteau (1721), c'est l'époque que domine l'œuvre de Boucher, jugé plus favorablement que par d'autres historiens de l'art : « Grand peintre, non pas certes un peintre de la pensée, ni du sentiment. Mais n'est-ce rien que d'incarner le charme d'une époque, ses grâces? Boucher a élargi les cadres de la volupté en peinture, il a su faire grand sans cesser de faire charmant ».

Vient ensuite le temps des peintres intimistes et des peintres de portraits, le temps de Quentin de la Tour et de Chardin, de Chardin dont l'auteur exalte l'art si probe et les « intérieurs d'où s'exhale comme un parfum d'humanité ».

Dans les dernières années du règne de Louis XV l'art « rocaille » fait peu à peu place à ce que M. Rocheblave appelle « l'art anti-quisant ». « Le mouvement qui aboutira plus tard à l'éclat de David

a commencé à l'époque Pompadour-Marigny et ses premiers fauteurs furent l'écrivain d'art Cochin et le comte de Caylus. »

C'est enfin à l'étude de la révolution artistique accomplie par David que sont consacrées les dernières pages de cette introduction bien faite pour permettre de comprendre et de goûter les œuvres groupées dans la belle série de reproductions qui forment les trois quarts du volume.

Parmi elle tirons hors de pair : *Jupiter et Antiope*, de Watteau, le portrait de jeune femme de Nattier (reproduit aussi sur la couverture de l'ouvrage), *la cruche cassée*, de Greuze, *l'inspiration*, de Fragonard, le portrait de M^{me} Vigée-Lebrun, le *Marat* de David (du musée de Bruxelles)...

La présentation du volume sur la peinture française au XVIII^e siècle est d'une élégance semblable à celle des autres livres de la collection qui étudient le Greco, la peinture espagnole et la peinture française au XIX^e siècle.

L. L.

M. LEGENDRE et E. HARRIS : *La peinture espagnole*. (Paris, Editions Hyperion. Bruxelles, Cox, 47, chaussée de Charleroi, 1937; 42 pages, 106 planches. 120 francs.)

Après leurs publications sur la peinture française au XVIII^e et au XIX^e siècles ainsi que sur le Greco, les éditions Hyperion offrent au public amateur des choses d'art un livre non moins soigné consacré à la peinture espagnole. Ses auteurs ont adopté le plan des volumes antérieurs : une introduction générale, des notices sur les principaux peintres ibériques, un index bibliographique, le tout servant de préambule à une copieuse série de superbes reproductions d'œuvres des maîtres espagnols, depuis le XII^e siècle jusqu'à Goya.

MM. Legendre et Harris résument en des pages à la fois denses et claires, nourries de faits et d'appréciations judicieuses, toute l'évolution de l'art pictural espagnol. Voici d'abord les lointains ancêtres, les artistes de la grotte d'Altamira, cette « Chapelle sixtine de l'art quaternaire (Déchelette) »; voici les « primitifs » du moyen âge : Galindo Garcias, Ferrer Bassa, Bartolomé Bermejo, Nuno Gonçalves, etc.; voici le groupe des peintres du XV^e et du XVI^e siècles. MM. Legendre et Harris n'oublient pas de noter à cette époque l'influence flamande. « Il n'est pas certain, d'ailleurs, que ce soient les alliances dynastiques qui aient été la principale cause de cette influence ». Mais « entre les Espagnols et les Fla-

mands il y a ce lien très fort : le goût et le sens du réalisme; s'appliquant chez les uns aux réalités terrestres; chez les autres, aux réalités de l'au-delà » (p. 14). Suivent des notes sur les artistes des trois siècles suivants, et surtout sur le Greco, sur Velazquez, sur Zurbaran, sur Murillo, sur Goya dont le musée du Prado abrite — ou abritait — tant de chefs-d'œuvre : « Le privilège du Prado, c'est qu'il est plus vivant qu'un autre musée, qu'il reste plus étroitement qu'un autre associé à la vie spirituelle nationale et que l'histoire de l'art y empiète moins qu'ailleurs sur le culte de la beauté. Il a l'unité dans la richesse alors qu'ailleurs la richesse compromet l'unité et la vie. Il a fallu pour cela que le goût de quelques personnes dirigeât l'assemblément de ce qui fut le noyau de la collection, que ces personnes fussent puissantes et riches, comme les Habsbourg, que ces personnes aient politiquement dominé les trois grands foyers de l'art de la peinture à leur époque : l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne. Il a fallu surtout que celle-ci eût en même temps une pléiade de peintres de génie, parmi eux Velazquez, la peinture faite homme, le souverain. Dans aucun pays il n'y a eu de pareille souveraineté » (p. 23). Et cette introduction écrite par des érudits qui sont en même temps des admirateurs enthousiastes de l'art espagnol s'achève par ces lignes vibrantes : « Si grand que soit l'artiste inconnu dont la poussière se trouve peut-être à côté de son œuvre toujours vivante en la caverne d'Altamira, si grands que soient le Greco, Ribera, Velazquez, Murillo, Zurbaran et Goya, l'Espagne n'a pas épuisé son message..., le pays qui, depuis de lointains millénaires, parce qu'il était spirituellement si grand, a mis au monde tant de beauté, reste animé des énergies spirituelles qu'il manifesta en son siècle d'or » (p. 27).

Une cinquantaine de brèves notices retraçant la carrière artistique des principaux peintres accompagne cette introduction, complétée aussi par une bibliographie méthodique (documentation générale, monographies, revues), tenue à jour jusqu'en 1936.

Les planches, dont l'ensemble constitue la seconde partie de l'ouvrage (huit d'entre elles en couleurs) ont été choisies avec le plus grand soin; tous les aspects de la peinture espagnole sont représentées dans cette belle série d'une exécution excellente. On y admirera notamment le *Saint-Louis* (ou le *Saint-Ferdinand*) du Greco (I), le *marchand chassé du temple* du peintre toledan (II), l'*Apollon et Marsyas*, du musée de Bruxelles, par Ribera (III), une suite de reproductions des œuvres de Velazquez (57-62) et parmi elles le délicieux portrait de l'*infante Marie-Thérèse* (V). De Zurbaran, cinq œuvres (63-67) et six de Murillo (76-80, VI), dont *les enfants à la grappe* du musée de Munich. Et, aux dernières

pages du volume, une série expressive de tableaux de Goya (83-96) : *le pique-nique*, de la National Gallery (VIII), le portrait de *F. Guillemardet*, du Louvre (VII), etc.

N'omettons pas de noter que l'ouvrage a été complètement exécuté à Bruxelles. L'impression par l'imprimerie Goossens; les héliogravures et les chromotypogravures par les établissements Malvaux; la reliure par le spécialiste Meersmans. C'est pour notre industrie du livre une brillante réussite.

L. L.

HENRI FOCILLON : *Art d'Occident : Le moyen âge roman et gothique*. (Paris, Colin, 1938. 361 pages, 86 figures dans le texte, 63 planches hors texte.)

Le savant professeur de la Sorbonne, complétant les pages qu'il a consacrées il y a quelques années à l'art médiéval (1) vient de nous donner, sur ce grand sujet, un livre excellent où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus : la clarté et la vigueur des démonstrations, la richesse des exemples, l'art de la composition, l'élégance de la forme.

« L'Europe occidentale a créé au cours du moyen âge sa culture propre. Une civilisation originale est née qui s'est exprimée dans les monuments avec une telle rigueur que le souvenir en est resté mêlé pendant des siècles au destin de l'Occident ! »

C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Focillon a décrit les églises de la période romane et celles de la période gothique.

Son ouvrage n'est donc « ni une initiation, ni un manuel d'archéologie, mais un livre d'histoire, une étude des relations qui s'établissent entre les faits, les idées et les formes » (p. V). Et l'auteur ajoute immédiatement : « l'art du moyen âge, dans une large mesure, a fait le moyen âge même ». Les grandes œuvres de l'architecture ne doivent pas faire oublier les autres arts. « Nous avons cherché (entre ceux-ci et celle-là) les correspondances qui permettent de fixer, comme une haute expression de l'intelligence humaine, les règles d'une pensée monumentale et d'en décrire l'histoire. »

De là découle le plan du volume. Dans une première partie sont étudiés l'art roman, ses grandes expériences, la structure de l'église romane et le décor roman (sculpture, peinture monumentale, etc.).

(1) *Les mouvements artistiques*, dans *La civilisation en Occident du XI^e au milieu du XIV^e siècle*, en collaboration avec H. Pirenne et G. Cohen, Paris, 1933, pp. 419-664.

L'art gothique fournit le sujet de la deuxième partie : le premier art gothique, celui de l'âge classique (XIII^e siècle), la plastique monumentale et ce que M. Focillon appelle l'humanisme gothique, la sculpture et la peinture du XIII^e et du XIV^e siècles. Les chapitres de la troisième et dernière partie décrivent l'art de la fin du moyen âge, l'irréalisme, le baroque gothique; la sculpture et la peinture des Sluter, des Van Eyck et du quattrocento italien.

Il ne nous est pas possible, dans ce compte rendu nécessairement bref, de signaler tout ce que les pages de ce beau livre apportent de neuf à la connaissance de l'art du moyen âge. Nous nous bornerons à citer celles qui concernent la grande révolution technique qui substitua à l'église romane, où « le plein mange le vide », l'église gothique, où « le vide mange le plein » : l'emploi de l'ogive (pp. 48-54, 139-148).

Il y a là, sur les caractères de ce procédé de construction, sur ses origines, des observations définitives. « D'où vient l'ogive ? On en trouve des amorces en Lombardie à une époque ancienne. Elle est précoce en Normandie et en Angleterre. C'est de Normandie qu'elle passa dans le Domaine (royal) pour y déterminer un style qui à son tour sortit de son berceau pour se répandre au loin... C'est dans les vallons retirés des pays de l'Oise et de l'Aisne, où coulent d'étroites rivières dans une solitude de forêts que les exemples sont les plus nombreux. Les maçons inconnus qui, pour la première fois bandèrent des ogives à Morienvall, sont à l'origine de nos cathédrales. » Telle est en substance la conclusion des recherches de M. Focillon sur cette question d'un intérêt primordial. Sans chercher à préciser, année par année, l'ordre chronologique dans lequel se sont succédés les premières ogives italiennes, anglaises, françaises, il dégage cette vérité essentielle que c'est dans la France capétienne que l'ogive, combinée avec d'autres éléments, a produit les premiers en date des monuments gothiques. Conclusion qui s'accorde — on nous permettra de le constater — avec celle que nous formulons nous-même jadis : « Si l'origine anglaise ou normande de la croisée d'ogives devenait quelque jour absolument certaine, il n'en resterait pas moins que c'est l'Ile-de-France qui a été la patrie de l'architecture nouvelle (gothique). C'est là qu'elle s'est élevée à la hauteur d'un style ! » (1).

L. LECLÈRE.

(1) *Notes d'archéologie, Revue de l'Université de Bruxelles*, juillet 1902.

CH. PERGAMENI : *L'épopée antarctique*. (Bulletin de la Société royale belge de Géographie, 1937, fascicule IV.)

En un petit nombre de pages qui contiennent la substance d'un gros volume, M. Pergameni marque clairement les étapes de ce qu'il appelle « la grande aventure antarctique » depuis James Cook en 1772 jusqu'à l'arrivée au pôle sud de Roald Amundsen en décembre 1911 et de l'expédition Scott le 17 janvier 1912. Il décrit avec précision et avec émotion les efforts de tous ceux qui ont reculé les limites du monde connu. Et il tire de la dramatique histoire des expéditions polaires antarctiques une grande leçon de morale : « L'exemple de ces explorateurs est réconfortant parce qu'il prouve qu'il existe encore des hommes qui ne se vouent pas à la recherche des satisfactions matérielles mais bien à la poursuite d'un noble but scientifique. »

Faut-il ajouter que dans son étude M. Pergameni fait une place large — légitimement large — à l'expédition de la *Belgica*, dirigée par Adrien de Gerlache ? Il dégage avec exactitude les traits distinctifs de cette expédition. Sans parler de ses résultats scientifiques (études des phénomènes de glaciation, de la faune, de la flore polaires, observations météorologiques) on peut affirmer que l'expédition de la *Belgica* est la première qui ait été organisée selon les données de la science. Son succès fut d'autant plus remarquable et plus mérité qu'elle fut l'œuvre d'un pays où n'existait guère de tradition maritime; elle fut équipée et menée à bonne fin avec de très faibles ressources.

Remercions M. Pergameni d'avoir, une fois de plus, placé à son rang, l'entreprise hardie d'Adrien de Gerlache et de ses compagnons.

L. L.

J. LEYDER : *Etudes coloniales*.

Poursuivant activement les travaux qu'on a déjà signalés naguère dans ce *Bulletin*, M. Jean Leyder, attaché scientifique à l'Institut de Sociologie Solvay et ancien magistrat au Congo, a publié en 1936 et en 1937, plusieurs monographies intéressantes qui mériteraient, comme ses études antérieures, d'être recueillies en un ensemble.

Citons : *Les Pygmées du Congo belge et la recherche scientifique* (comptes rendus du XVI^e Congrès d'Anthropologie de Bruxelles); *les rites d'initiation de l'adolescent chez les primitifs du Congo belge* (Cahier III de la Revue de pédagogie); *l'épreuve du poison*

devant la loi chez les primitifs du Congo belge; une note sur le couteau de jet Nwaka (Bulletin de la Société de Géographie). Attirons spécialement l'attention sur le *Problème du colonat au Congo belge* (dans le même Bulletin, n° 4 de 1937). M. Leyder distingue quatre catégories de colons européens au Congo : les colons de l'Etat, les colons des missions confessionnelles, les colons de sociétés, les colons libres.

Pratiquement l'étude du problème du Colonat au Congo est très complexe. Quel est le nombre approximatif de colons à même de s'établir au Congo avec chances d'y prospérer ? A cette question une réponse ne peut pas être donnée hâtivement, mais seulement après des études circonstanciées, précises et poursuivies avec une stricte objectivité.

L. L.

GUSTAVE CHARLIER : *Les Lettres françaises de Belgique. Esquisse historique*. (La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1938. Un volume in-8° de 183 p., illustrations et index des noms.)

Il nous souvient d'un rapport académique où M. Charlier déclarait — il y a de cela quinze ans peut-être — qu'il était prématuré d'écrire une histoire des lettres françaises de Belgique. Avant d'entreprendre pareille tâche, il convenait d'attendre que, grâce à la publication d'études fragmentaires et de monographies, le terrain eût été déblayé et certaines perspectives nettement dégagées.

Depuis lors, un certain nombre de travaux, dont le savant professeur ou ses élèves sont parfois les auteurs, ont permis de pénétrer plus avant dans la connaissance de notre passé littéraire. Et quoique la matière de ces recherches ne soit pas épuisée — il s'en faut même de beaucoup — l'utilité d'une première synthèse apparaissait évidente. De cette étude d'ensemble, M. Charlier avait déjà donné quelques chapitres, les plus importants peut-être, dans les pages sur les lettres de Belgique qu'il écrivait, il y a peu d'années, pour la remarquable *Histoire illustrée de la littérature française*, de Bédier et Hazard. Il les reprit et les développa peu après, en remontant cette fois jusqu'aux origines, dans un nouveau travail qu'il destinait à l'*Encyclopédie belge*. C'est, en somme, cette deuxième version, mais encore complétée et remise à jour, que nous offre le coquet petit volume publié aujourd'hui à la Renaissance du Livre.

En une courte et substantielle introduction l'auteur, tout d'abord, prend position dans la querelle qui oppose les partisans et les adver-

saïres d'une littérature dite nationale. *In medio virtus*. La vérité, selon M. Charlier, se trouve à égale distance des deux thèses extrêmes. Sans doute n'est-il pas contestable qu'un lien spirituel unit les écrivains qui, au cours des siècles, s'illustrèrent en nos provinces de parler roman; il n'est pas moins vrai que leurs ouvrages ont subi, à des degrés divers, l'influence de la tradition littéraire de nos voisins. Tenter d'échapper à cette influence serait, de la part de nos écrivains, pour le moins aussi vain que de chercher à se défaire des caractères profonds qu'ils tiennent de leur race. Il en résulte que les lettres de notre pays, tout en accusant des traits autochtones, se rattachent à la littérature française en général, comme, parmi d'autres exemples, les lettres flamandes à celle de Hollande.

Qu'on ne s'étonne donc pas que M. Charlier rejette le titre trop répandu de « lettres belges de langue ou d'expression française » et lui préfère les termes : « lettres françaises de Belgique ».

Quoique le livre n'ait l'ambition que d'être une « esquisse historique », les cent pages qui le composent renferment une matière dense et abondante. En maints endroits, il présente, au surplus, d'intéressantes et nécessaires mises au point. Poussés par le zèle patriotique et le désir d'enrichir notre patrimoine littéraire, de doctes historiens, notamment les collaborateurs de la *Biographie Nationale*, et d'autres après eux, n'avaient pas craint de revendiquer des œuvres qui, en vérité, ne nous appartiennent pas. Il ne suffit pas, en effet, d'invoquer que l'Artois et le Cambrésis se rattachaient autrefois à des principautés belges, pour se croire en droit de nommer ici des écrivains nés sur ces territoires. Parlant de la part que prirent nos provinces à la vie littéraire française au moyen âge, M. Charlier écrit, non sans malice : « Avec un peu de complaisance et de prudentes formules dubitatives, on peut la grossir de flatteuse façon. Si l'on s'en tient aux faits établis, la récolte apparaît sensiblement plus maigre, sans cesser pourtant d'avoir son importance » (p. 13).

Aussi, avec une stricte honnêteté, l'auteur s'efforce-t-il de rendre à nos voisins le bien que nous avons voulu quelquefois leur prendre : parmi les trouvères courtois, nous ne pouvons nous vanter de posséder ni Huon d'Oisy, ni Conon de Béthune. Quant à l'illustre Jean Froissart, qui fut, comme on sait, bourgeois de Valenciennes, il ne nous appartient que par son maître Jean Lebel, de Liège, par certains de ses protecteurs et quelques bénéfices ecclésiastiques prélevés sur nos terres.

Ménés par notre guide, dont le souci d'objectivité et la sûreté d'information s'attestent à tout moment, nous allons, sans que

jamais ne se lasse notre curiosité, à travers l'époque bourguignonne, la Renaissance, l'âge classique, l'époque romantique, l'âge réaliste, pour aboutir enfin au réveil de 1880, au mouvement symboliste et aux actuelles manifestations de notre vie littéraire. A chaque période correspond un chapitre (ils sont dix au total), où se groupent et se rangent, selon une juste perspective, des faits, des hommes et des œuvres. En cours de lecture, on se plaît à remarquer la fermeté et l'heureuse concision d'un style qui permet au critique de fixer en le moindre espace — trois lignes, voire trois mots — la manière de chaque écrivain. Riche en substance, l'exposé, en dépit de sa rapidité et de l'abondance des noms cités, ne prend à aucun moment le caractère d'une sèche énumération.

Nous eussions aimé, il est vrai, que le dixième chapitre, celui qui est consacré aux dernières décades, fût un peu plus développé. Pourquoi, entre autres exemples, ne mentionner de l'auteur dramatique Maurice Tumerelle que les « premières réussites » qui remontent à dix ans et ne pas signaler les œuvres où son talent a pu depuis s'affirmer pleinement : *La paix des champs* (1930), *Desdémone* (1937) ?

Naturellement il ne pouvait être question d'établir, dès à présent, le palmarès complet des écrivains vivants. L'historien dira, non sans raison, qu'il nous manque le recul pour juger les mérites de leurs œuvres, que la plupart d'entre eux n'ont pas dit leur dernier mot et qu'il serait pour le moins téméraire de vouloir déjà mettre chacun à son rang. Il n'empêche que nous nous étonnons de ne point rencontrer quelques noms d'écrivains dont la valeur ne paraît pas contestable : celui d'Albert du Bois, notamment, dont les tragédies ont de la force et de la grandeur; celui d'Emilie Noulet, exégète subtile des œuvres de Léon Dierx et de Paul Valéry.

Par ailleurs, M. Charlier a eu l'heureuse idée de joindre à son esquisse un appendice anthologique, d'une bonne cinquantaine de pages, où nous pouvons lire des extraits annotés « des moins accessibles parmi nos anciens écrivains ». On y trouvera, pour ne citer que les plus importants, des morceaux caractéristiques de Jean Lebel, Georges Chastellain, Jean Lemaire de Belges, Alexandre Sylvain de Flandre, Marnix de Sainte Aldegonde. Un index alphabétique permet au lecteur de retrouver, sans perte de temps, la page qui l'intéresse dans l'une ou l'autre partie de l'ouvrage (1).

(1) Au correcteur nous signalons une coquille et deux bourdons : p. 96, Marie Gevers a écrit, non la *Comtesse des dunes*, mais la *Comtesse des digues*; p. 175, dans l'Index des noms, à côté de Van Lerberghe, il faudrait indiquer : pp. 70 à 72; enfin, dans cette même liste, après Lemonnier, il faudrait ajouter : Le Roy (Grégoire), p. 72.

D'un format commode, agréablement illustré de portraits et d'autographes, le volume ne manquera pas de retenir l'attention des professeurs, des étudiants et, en général, de tous ceux qui se montrent curieux de notre passé littéraire. A tous il rendra, nous en sommes convaincus, de très appréciables services.

Gustave VANWELKENHUYZEN.

PAUL TEISSONNIERE : *La Gerbe du Soir*. (Bruxelles, Editions du Foyer de l'Ame, 45, rue de Loxum, 1937; prix : 25 francs.)

On en revient, de Dada et de l'expérience surréaliste — si salutaire, en conclusion — comme on finit par revenir de tout. C'est du moins ce qu'espère M. Paul Teissonnière qui n'a jamais goûté non plus l'hermétisme et qui, appelant

« ... un chat un chat, pendule une pendule.

Trouve un poème abscons fort ridicule... »

M. Teissonnière, s'adressant directement au lecteur (que ne le fait-il au début de son livre ?) définit fort clairement sa poésie :

Ces quelques vers, lecteur, si tu veux bien les lire,

Ne jetteront point, par un cruel délire,

En dehors du bon sens. Je crois en vérité

Que nul ne pâlera sur leur obscurité.

On dira : C'est banal et plat, c'est terre à terre,

Cet homme écrit des vers comme en faisait Voltaire

Et non point comme en font, suivant le dernier cri,

Stéphane Mallarmé, Claudel ou Valéry...

... J'aime un style limpide et crois que le langage

N'est pas fait pour noyer l'esprit dans un nuage

Un hermétisme où tout se mêle et se confond

Parce qu'il est obscur, en est-il plus profond ?

... Sans ordre, agencement et luminosité,

Il n'est point d'œuvre d'art, voilà la vérité...

Bien qu'il y ait là quelques questions à traîner devant le tribunal d'Apollon, rendons justice à M. Teissonnière : la simplicité est, en effet, une chose que les poètes semblent fuir, honnir exécrer, et l'on finit par se trouver devant ce résultat lamentable : la mort du sens poétique. En France surtout, on craint la poésie, on n'ose plus en faire, on s'en moque. La poésie facile, à la portée de tout le monde, la poésie qui pourrait se lire dans des petites réunions du dimanche n'existe plus.

Et c'est en cela surtout que l'œuvre de M. Teissonnière rend service et trouve son charme : la simplicité, l'agréable bon sens, la manière claire, directe et sans détours d'exprimer sa pensée et ses sentiments. Les rythmes sont sans recherche : alexandrins, sonnets, quatrains, des « impairs » dans le goût de Verlaine, des fables construites comme celles de La Fontaine. Mais point de ce « dangereux » vers libre. M. Teissonnière croit à la puissance et au charme de la rime, et suit, en somme, fidèlement les préceptes de Boileau.

Ce qui frappe avant tout dans la facture comme dans les thèmes d'inspiration du poète, c'est la foncière honnêteté de son âme, sa grande droiture morale. A aucun moment il ne cherche à nous égarer, à nous troubler inutilement. Si certains poèmes sont des interrogations, voire même, comme dans certaines pièces rassemblées sous le titre « l'inquiétude et ses fantômes », des angoisses, ces poèmes ne sont troublants qu'en la mesure où la vie elle-même est troublante. Les questions que se posent M. Teissonnière sont celles de la destinée de l'homme : le Pourquoi, l'infini, les rapports de l'homme et de l'Infini, le problème de la mort, la tristesse de vieillir, l'opposition de la science et de la religion. Mais en dehors de ces thèmes, le poète s'efforcera, par ses visions simples et sensibles de la nature, par ses remarques quelque peu ironisantes sur la folie des uns, l'étroitesse des autres, de faire naître dans le cœur du lecteur, cette confiance calme, cette sérénité admirative, cette joie simple, ce désir de la vie libre de l'esprit, enfin toutes ces qualités qui sont les siennes, celles d'un homme qui, au-dessus de toutes les vicissitudes, garde foi en Dieu, et que la mort n'effraie pas.

Car, si le poète est souvent tourné vers l'énigme de la destinée, si son inspiration trouve sa source dans la recherche de Dieu, dans la recherche aussi de la sagesse, il ne reste pas insensible à ces mille petits détails qui font la vie de tous les jours. M. Teissonnière nous chante en vers délicats et bien rythmés son désir de revoir sa terre natale, la beauté fugitive des nénuphars ou les douceurs de vivre avec sa bien-aimée au même titre que l'infini désir de Dieu ouvrant pour l'homme ses deux Bibles : les textes sacrés et le grand livre de la nature.

Et dans chaque poème, nous retrouvons ce même bon sens, cette tendre sensibilité, cet honnête don de soi, sans détours, sans ambages. Point d'orgueil, point de désir d'« épâter » son monde. M. Teissonnière dit simplement ce qu'il pense. Il le dit clairement, pour que chacun puisse le comprendre. Son cœur est sans mystère, son âme est sans replis. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,

et les mots pour le dire viennent aisément. Voilà bien l'impression réconfortante qui émane de cette *Gerbe du Soir*.

E. G.

JEAN TOUSSEUL : *Extraits*, choisis et présentés par G. Vanwelkenhuyzen. (Bruxelles, Les Editions de Belgique, 1937.)

« Nul n'est prophète en son pays ». Ce proverbe nous vient à l'esprit en parcourant la bibliographie des œuvres de M. Tousseul que le prix triennal de littérature vient enfin de signaler au public belge. Grâce à M. Vanwelkenhuyzen, nous pouvons nous faire une opinion sur l'art de cet écrivain. Tous les aspects de son talent nous sont présentés, de la courte nouvelle folklorique au roman-fleuve. Car *Jean Clarembaux* et *L'homme aux onguents* semblent bien être les deux frontières du domaine littéraire de M. Jean Tousseul. Domaine malaisé à définir ! L'introduction montre, en effet, comment il participe à la fois du régional et de l'universel. Georges Eekhoud et M. Romain Rolland sont responsables, chacun pour une part, de l'éclosion de cette synthèse originale.

Le don poétique et le sens de la solidarité humaine sont les clés qui permettent à M. Jean Tousseul d'intéresser le monde à son petit « village gris » des bords de la Meuse.

Son art franc et probe y est aussi pour une bonne part. Et nous nous laissons charmer par cette réflexion d'enfant dont la naïveté n'est qu'apparente :

« Entouré de ces villages, tout au milieu, il y en avait un autre, au milieu de cet autre, un hameau; au milieu de ce hameau, une maison. Comme il faisait bon de se ramasser sur sa chaise, près du poêle, l'hiver !... »

Signalons aussi l'effort intéressant des « Editions de Belgique » qui offrent au public, à un prix abordable, un livre bien présenté et illustré de ravissants bois gravés.

Adrien LEDENT.

PAUL YVON : *Les Crises de la Morale et de la Moralité dans l'histoire de la civilisation et de la littérature des pays anglo-saxons*. (Paris, Boivin, 1937.)

Voici l'idée directrice de cette étude telle que l'auteur la définit, longuement, dans son avertissement : « Rechercher comment et dans quelles proportions, en Angleterre, certaines classes de la

société ont, avec un remarquable instinct de conservation, trouvé dans la morale des points d'appui extérieurs à elles-mêmes pour se préserver d'antagonismes sociaux, et y ont, dans la période qui nous occupe (1660-1820), en somme réussi, en dépassant même la mesure. »

M. Paul Yvon a bien voulu mettre à profit ses connaissances de spécialiste pour réaliser un travail de synthèse et il faut l'en remercier : le lecteur non averti trouvera en lui un guide sûr, le connaisseur insérera avec plaisir des connaissances personnelles et fragmentaires dans le cadre solide et élégant que lui présente l'auteur. Et puisqu'il s'agit ici de morale et de moralité, on ne saurait assez louer l'intelligence tolérante de M. Paul Yvon; le bon sens courtis qui juge aussi bien de Pamela, astucieuse et larmoyante, que de l'humour morbide de *Tristram Shandy*; la bonne grâce avec laquelle l'auteur reconnaît ses maîtres, ses modèles ou ses sources.

C'est à la littérature que M. Paul Yvon demande ses informations. Il puise ses exemples tantôt dans les œuvres classiques, tantôt chez les moralistes, tantôt dans des œuvres mineures à l'instant où l'œuvre d'art fléchit et met à nu son armature morale. Si l'auteur s'était proposé l'étude de la morale contemporaine, sans doute le *best seller* l'aurait-il retenu comme le révélateur de l'humeur de la société d'aujourd'hui.

Quelles sont les étapes de l'évolution morale de la nation anglaise ? M. Paul Yvon commence à l'époque de la Restauration, à l'heure où le Cavalier dissolu va prendre le dessus et dominer le puritain rigide. C'est Wycherley qui symbolisera cette crise car « dans le tableau qu'il fait de la société où il vit en état de crise morale, il y a une brutalité, une âpreté, un cynisme amer et désabusé, qui permettent de voir en lui une sorte de représentant trop exact d'une société licencieuse, et que cette licence, loin de satisfaire, dégoûte de lui-même et des autres » (p. 42), suivent le *Spectator*, les réformateurs, Steele et Addison, « hommes du monde et moralistes du juste milieu », et de 1710 à 1760, l'évolutions et l'épanouissement de « cette chose anglaise entre toutes, la morale de la respectabilité » (p. 47). Et voici donc Fielding, Smollet et Richardson, d'abord, puis de 1750 à 1760, l'équilibre, qui enfin se réalise. Les Lettres de Chesterfield marquent l'avènement de la morale du gentleman aristocrate. Avec Samuel Johnson, la morale bourgeoise entre en scène (p. 69). De 1760 à 1820, l'édifice moral se désagrège, mais cette fois on versera dans les excès du rigorisme.

La définition (citée plus haut) du but que se propose M. Paul Yvon dessert un peu le titre de son ouvrage. Il juge « représentatifs

d'une même race » « deux pays et deux nations » l'Angleterre et les Etats-Unis (p. 12), mais il fait à dessein place réduite à l'Amérique. Il est vrai que pendant plus de deux longs siècles, un pays nouveau ne put faire place qu'à des problèmes pratiques où l'esthétique n'a que faire, mais le champ de la morale, lui, est cependant, comme le dit M. Paul Yvon, d'un intérêt extrême. Lorsque l'auteur fait dans l'étude de la morale anglo-saxonne une petite part seulement à la morale américaine, on pourrait invoquer pour sa défense que l'élément anglo-saxon ne subsista guère à l'état pur en Amérique — sinon en Nouvelle Angleterre — et qu'il fut profondément modifié par les apports raciques d'émigrations nouvelles. Mais cet argument ne ressort pas clairement du livre. Et cependant, malgré ces données floues, les conclusions de l'auteur sont pertinentes. C'est que précisément à l'époque qui l'occupe, de 1660 à 1820, l'Amérique était encore sous l'hégémonie spirituelle de la Nouvelle Angleterre anglo-saxonne.

M. Paul Yvon trace donc avec sûreté la courbe d'évolution de l'Amérique. A savoir, la laïcisation lente du puritanisme sous l'influence de la pensée française et de la « frontière ». Peut-être aurait-on voulu qu'il soulignât plus vigoureusement les caractères originaux de la morale américaine en rupture de ban avec l'Europe, asservie par les conditions d'un climat nouveau, inspirée par la présence de l'inconnu, l'amour du risque et la philosophie du plein-air.

Lorsque M. Paul Yvon, s'attardant à des considérations générales qui font le prix de son étude, fait une incursion dans le champ de la littérature du XIX^e et du XX^e siècle, il décèle les crises morales du Gilded Age et de l'après-guerre. Chance lui était donnée de mesurer chez les personnages de Henry James (*The American*, *Daisy Miller*, etc.) la distance qui sépare l'Américain moderne de l'Européen en général, de l'Anglais en particulier. L'occasion s'offrait aussi de relever que c'est au début du XX^e siècle que la littérature américaine s'affranchit, se sépara dans sa langue, sa forme et son contenu, de la tutelle anglaise, et que dans cette émancipation, les écrivains d'origine non anglo-saxonne jouèrent un rôle décisif.

Nous ne sommes pas d'accord avec M. Paul Yvon sur certains points de détail. Affirmer que Hawthorne s'applique « à façonner une âme américaine d'après les traditions du passé » (p. 14) est peut-être trop catégorique. Hawthorne fut avant tout sceptique et contemplatif et l'auteur de la *Lettre Pourpre*, s'il écrivit l'histoire du XVII^e siècle puritain en Nouvelle Angleterre, écrivit aussi la *Romance de Blithedale* et trahit l'influence d'Emerson.

Il cite ailleurs (p. 15) et au hasard les écrivains qui déclenchèrent la crise spirituelle de l'après-guerre. Le nom d'Edgar Lec Masters, dont l'*Anthologie de Spoon River* restera le document d'une époque, manque à une liste où figurent Carl Sandburg et Robinson Jeffers. Qui cite les romans réalistes de Sinclair Lewis se doit de citer l'œuvre abondante du naturaliste Théodore Dreiser.

Mais, soulignons-le, ces remarques ne relèvent que du spécialiste de la littérature américaine. M. Paul Yvon a voulu faire œuvre de synthèse. Il a pleinement réussi.

Françoise DONV.

MAURICE COUAILLAC : *D. H. Lawrence, essai sur la formation et le développement de sa pensée d'après son œuvre en prose.* (Toulouse, 1937.)

Voici encore un livre sur Lawrence et il faut savoir gré à son auteur de l'avoir fait si vivant, si clair, si agréable à lire. Soulignons que c'est de la *pensée* de Lawrence qu'il s'agit. Or, Lawrence était avant tout romancier et poète. Le livre de M. Couaillac en dégagant les lignes générales de la philosophie de Lawrence constitue une excellente préparation à la lecture de l'œuvre. Elle ne peut et ne vise pas à être un jugement intégral.

On trouve chez Lawrence une corrélation singulièrement étroite entre le développement de sa vie et de sa pensée. M. Couaillac l'a fort justement senti puisqu'il s'attache non « à exposer un tableau achevé et une philosophie sous sa forme définitive » mais plutôt à « suivre au cours de sa formation même les détours d'une pensée qui cherche son aliment et qui construit à mesure qu'elle acquiert » (introduction). Le choix de la méthode est heureux; son application ne l'est pas moins.

Miriam, Hélène, l'influence profonde de la mère de Lawrence ! A propos des trois femmes, M. Couaillac pose une fois de plus la question du complexe d'Oedipe. Il se méfie de Freud. « Dans le cas de Lawrence », déclare-t-il, « il n'est pas nécessaire d'introduire dans la critique littéraire des notions pour le moins hasardeuses (les doctrines de Freud), lorsqu'on veut rendre compte d'événements singuliers » (p. 14). M. Couaillac consacre alors le second chapitre de son livre au problème de l'amour, chapitre d'autant plus essentiel qu'il s'agit de Lawrence et de son expérience avec Frieda. Selon Lawrence, le couple idéal assure à l'homme, grâce à la soumission de la femme, la victoire des « forces obscures de la vie », de « l'instinct », sur l'intelligence. M. Couaillac admire

le besoin d'unité et la courageuse sincérité de Lawrence. Mais la volonté expresse de M. Couaillac était de dégager et de juger la *pensée* de l'écrivain. Aussi s'étonne-t-on qu'il n'indique pas que la vision si intense de son auteur fut limitée. Un autre critique qui faisait, lui, œuvre de critique littéraire, lui avait cependant ouvert la voie en soulignant que certaines femmes dans un besoin de création scientifique ou artistique s'inséreraient mal dans le cadre de vie que préconise Lawrence (1).

Avec lucidité et aisance, M. Couaillac suit alors Lawrence « à la recherche d'une société nouvelle » (chap. III); puis il traite de « Lawrence et des peuples primitifs » (chap. IV) et de la « Communion avec les forces obscures » (chap. V).

Signalons quelques lacunes au bel exposé du critique. Une place bien maigre y est faite aux *Studies in Classic American Literature*. Sans doute l'œuvre est-elle mineure par rapport à l'ensemble de la production de Lawrence. Mais elle nous montre Lawrence critique littéraire et elle jette un jour sur un des aspects de sa pensée que M. Couaillac passe trop volontiers sous silence : la révolte contre le puritanisme auquel Lawrence se rattache malgré lui. Ajoutons qu'en matière religieuse, M. Couaillac est souvent d'une décourageante discrétion. Citons par exemple son jugement laconique à propos du *Man who died* : « Aux yeux d'un chrétien, *L'Homme qui va mourir* est un sacrilège et un abominable blasphème. Donnons-en une brève analyse en laissant à Lawrence la responsabilité de sa conception » (p. 123).

Mais passons aux conclusions de M. Couaillac. Quel est, se demande-t-il, l'apport de la pensée de Lawrence à la pensée contemporaine ? Tout d'abord que Lawrence ait servi « de contre-poids à la folie scientifique » (p. 150). A notre modeste avis, M. Couaillac s'exagère ici le rôle de Lawrence. Celui-ci fut un autodidacte que le monde de la science fascina. Que la *Fantaisie de l'Inconscient* doive occuper une place importante dans une critique complète de Lawrence, cela ne fait aucun doute. Mais cette *Fantaisie* qui s'appuie sur des interprétations poétiques de certains vocables (plexus solaire, par exemple) manque de rigueur et ne peut même pas prétendre à suggérer des méthodes ou des théories scientifiques. Il est donc puéril de confronter des textes de qualités aussi différentes que ceux de de Broglie et Reichenbach, d'une part, et la *Fantaisie* et *Apocalypse*, de l'autre. Il est également faux de mesurer des textes scientifiques selon une échelle de valeurs litté-

(1) Paul DE REUL, *L'œuvre de D.H.L.* Paris, Vrin, 1937, p. 52.

raires, et de soumettre, à leur tour, les textes littéraires à des critères scientifiques qu'ils n'ont aucun souci de satisfaire.

Lorsque M. Couaillac insiste sur le fait que la science dans son état actuel ne couvre qu'une partie du domaine spirituel, il ne fait pas figure de novateur. Cette attitude, c'est celle de l'humanisme contemporain comme celle de D. H. Lawrence. Personnellement, elle nous est fort sympathique. C'est dans un sentiment semblable qu'après plusieurs années de travail nous avons renoncé à nous consacrer aux sciences exactes.

Mais les raisons qu'invoque M. Couaillac sont pour le moins hasardeuses. Lorsqu'il met en doute « la valeur de ces inventions merveilleuses (celles de la science), dont il ne reste rien au bout de si peu de temps » (p. 148) M. Couaillac néglige le caractère fondamental des sciences expérimentales. Savoir, que si une théorie s'écroule pour faire place à une autre, c'est que cette autre interprète *tous* les phénomènes couverts par la première plus un certain nombre de phénomènes nouveaux. M. Couaillac oublie peut-être que la science tend de plus en plus à s'exprimer sous la figure de lois mathématiques et qu'une égalité mathématique est, pour l'esprit, le symbole le plus satisfaisant de l'éternel.

« Croit-on de bonne foi que ces conditions de vie strictement matérielles soient capables de modifier en quoi que ce soit notre vie intime ? » (. 148). Non, nous répond M. Couaillac, mais son émoi devant les progrès de la science et de la technique le trahit. Au reste, existe-t-il vraiment des « conditions strictement matérielles ? ». La Réforme est-elle un mouvement purement spirituel ? L'essor de la Renaissance n'est-il pas largement tributaire de la découverte du Nouveau Monde et des inventions mécaniques ? Songeons encore à la psychologie du monde moderne transformé par l'industrialisation, la naissance des grandes villes, la multiplication et l'amélioration des moyens de communication. Dans le cas actuel, le besoin d'évasion de Lawrence vers une terre neuve, son échec, offrent un témoignage de plus à l'appui de notre thèse.

Aussi — et M. Couaillac s'en rend très exactement compte — la vraie contribution de Lawrence est ailleurs. Mais il conclut que « Lawrence se propose, en effet, comme but la régénération du monde » (p. 150). Ce faisant, M. Couaillac semble négliger que l'art est un mode de connaissance ou d'expression aussi fécond, aussi légitime, que la pensée logique, ou la science, ou l'intuition morale. Lawrence fut, comme tout grand artiste, hanté par les problèmes moraux, comme eux il demanda une solution à l'existence, mais ses trouvailles poétiques ont peut-être plus de chances de permanence que ses théories.

M. Couaillac démontre avec aisance l'originalité et la grandeur de Lawrence moraliste la ré-union de l'intellectuel et du physique, de l'âme et du corps. Mais on s'étonne qu'il suive son auteur sans besoin de critique (positive ou négative) lorsqu'il cite tel passage de la *Fantaisie*.

« Le salut est de remettre aux mains d'une élite sacrée la responsabilité qui maintenant pèse sur la masse et la torture. Que les chefs soient de plus en plus responsables de l'ensemble. Et que la masse soit libre : libre de tout souci hormis le choix des chefs.

» Des chefs, voilà ce que l'humanité désire.

» Mais les hommes doivent être préparés à obéir corps et âme aux chefs qu'ils ont choisis. Et ils doivent *choisir leurs chefs simplement pour l'amour de la vie* » (p. 153).

On s'étonne que M. Couaillac qui devant l'âme partagée de Lawrence avait opté pour son intransigeant individualisme, ne commente pas plus abondamment ce passage. Il conclut, trois pages plus loin, que Lawrence sans avoir trouvé de réponse à la vie, nous apporte d'utiles suggestions. Pourquoi ne pas s'y attacher davantage ? Comment ne pas relever le douloureux sophisme de Lawrence perverti par le culte de l'instinct ? Choisir des chefs « pour l'amour de la vie » est une formule bien vague, si vague qu'elle est extrêmement dangereuse.

Et que dire, devant la leçon du monde moderne, d'une liberté conçue comme une libération de « tout souci hormis le choix des chefs », d'une soumission corps et âme qui court tous les risques d'une abdication morale ? On aurait préféré que M. Couaillac fût plus explicite et s'engageât plus avant dans une question jugée si grave qu'il en a fait la note finale de son beau livre.

Françoise DONY.

CHRISTIAN RICHARD : *Le mouvement humaniste en Amérique et les courants de pensée similaires en France*. (Paris, Nizet et Bastard, 1934.)

Le livre de M. Christian Richard vient illustrer, dans le domaine de la pensée contemporaine, l'idée directrice de M. Paul Yvon, savoir, la prédilection de l'Angleterre et des Etats-Unis pour les problèmes moraux.

M. Christian Richard, professeur à l'Université d'Iowa, s'est fait l'interprète d'un des mouvements les plus sains de l'Amérique contemporaine. Il nous parle de l'humanisme qui dès les débuts du XX^e siècle se méfia de la fausse originalité et insista sur la

nécessité d'une discipline qui s'appuierait sur une échelle de valeurs permanentes et universelles ou *standards*.

Comme le transcendentalisme d'Emerson, l'humanisme naquit à l'Est des Etats-Unis. Il grandit sous l'impulsion d'Irving Babbitt qui forma à l'Université Harvard des générations successives de critiques, et de Paul Elmer More. Parmi les nombreux foyers de l'humanisme d'aujourd'hui, le plus fécond se développe en Iowa grâce au professeur Norman Foerster.

L'humanisme, en effet, naquit à l'université et continue de grandir en son sein. Est-ce à dire que son action soit limitée, strictement académique ? Certes non. L'université américaine diffère de la nôtre parce qu'elle désire être non seulement un centre d'études spéculatives, mais encore une école pour la vie. A Harvard, l'enseignement du professeur Baker forma aux disciples du théâtre une équipe de dramaturges, et parmi eux, Eugène O'Neill. A son tour, l'œuvre d'Irving Babbitt, de Paul Elmer More, de Norman Foerster, déborde largement des cadres universitaires.

Qu'est-ce que l'humanisme ? Une philosophie de la vie et de l'art plutôt qu'une philosophie proprement dite, une attitude spirituelle plutôt qu'un système rigide. L'humanisme, résume M. Christian Richard, à qui le public français doit une synthèse lucide et complète de la pensée humaniste, l'humanisme « est l'art de former des hommes ».

A la Renaissance, l'humanisme eut pour ennemi le surnaturalisme médiéval, l'*otherworldliness*; aujourd'hui il s'insurge contre un autre dogmatisme, la *thisworldliness*, le naturalisme pseudo-scientifique qui applique mal à propos les méthodes des sciences exactes et réduit les lois de l'existence humaine à celles de la physico-chimie (p. 29, 30). C'est que se défiant du romantisme d'Emerson, il affirme cependant avec lui que *there is a law for man, there is a law for thing*, ou, en d'autres termes, que l'homme moral est indépendant de la matière (p. 54). « La nature humaine, dit Christian Richard, est caractérisée par cette double faculté intuitive de saisir et d'aimer la vérité en même temps que de s'y opposer foncièrement. » Cela posé, l'humanisme conclut à la nécessité d'une discipline intérieure ou *restraint* et M. Christian Richard a défini avec une remarquable lucidité les divers *standards* humanistes (responsabilité, connaissance, amour, etc.) ainsi que leurs différences avec les standards naturalistes et surnaturalistes.

Quel rôle donner ici au sentiment religieux ? M. Christian Richard a, dans la seconde partie de son livre, touché au problème fondamental de notre époque, celui de la foi. Le problème, s'il est posé, reste en suspens. L'humanisme et sa volonté d'équilibre laisse en

marge de lui-même l'extase ou la douleur de l'expérience mystique. Ni Irving Babbitt, jadis, ni Norman Foerster, aujourd'hui, ne se rallièrent à une église établie. Paul Elmer More, lui, écrivit l'histoire de la pensée chrétienne dans la philosophie humaniste. Les trois auteurs s'accordent sur la valeur essentielle de l'expérience religieuse : selon eux, l'acte mystique n'est pas une abdication de la personne, il ouvre, au contraire, une magnifique voie d'accès à une vérité supérieure.

En littérature, comme ailleurs, l'humaniste insiste sur l'universalité et la permanence de certaines valeurs. C'est pourquoi, se méfiant des facilités du romantisme, il conseille la pratique des classiques. Et voici qu'il élit pour modèles Sophocle, Dante, Milton (plus volontiers que Shakespeare), le Goethe de la période classique. Ainsi donc, l'humaniste s'oppose violemment à l'esthétique d'un Croce car il reconnaît pour complètes et grandes les œuvres qui participent à la fois du beau, du vrai et du bien. L'humaniste combat les théories de l'art pour l'art; il tient pour vrai qu'il existe plusieurs degrés dans la beauté.

M. Christian Richard a su montrer comment l'humanisme réagit contre le scepticisme ou le défaitisme d'après-guerre, et rejoint les préoccupations de G. K. Chesterton, de T. S. Eliott, de Jacques Maritain, etc. L'humanisme souligne les responsabilités morales de l'individu, il refuse de s'incliner devant une dictature de gauche ou de droite (M. Christian Richard a jugé avec beaucoup de fermeté et d'impartialité le phénomène de l'hitlérisme). Il réclame des droits de l'esprit. Autant de raisons qui nous rendent le travail lucide de M. Christian Richard sympathique. Aussi nous réjouissons-nous que l'auteur ait songé à compléter son ouvrage aujourd'hui épuisé et à en préparer une édition anglaise.

Françoise DONY.

CORIOLAN PETRANU. I. M. *Béla Bartók et la musique roumaine*; 1 brochure de 20 pages, extraite de la *Revue de Transylvanie* (Bucarest). T. III, n° 3, 1937. — II. *Begriff und Erforschung der nationalen Kunst*; 1 brochure de 15 pages, extrait des *Südost-deutschen Forschungen* (Munich), Bd. II, 1937.

Dans le premier de ces essais, le distingué professeur d'histoire de l'art à l'Université de Cluj (Roumanie) attire l'attention sur les fluctuations et les contradictions de M. Béla Bartok relativement aux origines nationales de la chanson populaire roumaine, dont ce grand musicien s'est fait le « collecteur » le plus assidu, au cours de

ces vingt dernières années. Dans le second, il s'efforce d'établir quelles sont les caractéristiques fondamentales d'un véritable art national. De part et d'autre, il s'élève — en critiquant notamment les conceptions qui règnent le plus communément à cet égard en Hongrie — contre les doctrines qui tendent à faire intervenir comme facteur essentiel, en cette matière, la notion de l'Etat politique, au détriment du facteur ethnique naturel.

Ch. V. D. B.

Sciences

PAUL APPELL, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, recteur de l'Université de Paris : *Analyse Mathématique*, à l'usage des candidats au certificat de Mathématiques Générales et aux grandes Ecoles, d'après les cours professés à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures et à la Sorbonne; cinquième édition entièrement refondue par Georges VALIRON, professeur à la Faculté des Sciences. (Tome I : Analyse des courbes, surfaces et fonctions usuelles, intégrales simples. Paris, Gauthier-Villars, 1937.)

C'est toujours avec un plaisir sans mélange que l'on parcourt un livre de Paul Appell. Tout ce qu'a écrit ce maître tant regretté porte la marque de son merveilleux génie, où éclatent les plus belles qualités de l'esprit français, ennemi de l'obscur et de l'ambigu. La lecture du *Cours d'Analyse mathématique* — dont nous parvient la cinquième édition, établie par les soins de M. Valiron — nous rappelle une fois de plus que la mort de Paul Appell ne nous a pas privés seulement d'un grand savant, mais aussi d'un incomparable homme d'enseignement.

Il s'agit ici du développement du programme d'analyse et de géométrie relatif au certificat de mathématiques générales de la Faculté des Sciences de Paris. On trouvera donc dans ce volume une initiation au calcul différentiel et intégral, ainsi que les éléments de la géométrie analytique.

M. Valiron a eu l'heureuse idée de rendre cette nouvelle édition accessible aux bacheliers sortant des classes de mathématiques. Il a d'ailleurs complètement remanié l'ouvrage, sans jamais cependant en trahir la pensée première. On ne pourrait trouver, pour aborder l'étude de l'analyse, guide plus sûr que ce volume. On ne sait ce qu'il faut le plus louer, de la rigueur du raisonnement, de la belle ordonnance des matières ou de l'admirable clarté de la présentation.

A ceux dont la profession exige une connaissance sérieuse des bases des mathématiques, cet ouvrage apportera ce dont ils ont besoin.

Citons au hasard quelques paragraphes que l'on sera heureux de trouver groupés dans un même traité : au chapitre V, l'étude des courbes de Van der Waals et la résolution approchée des équations; au chapitre VI, les méthodes d'approximation pour le calcul des aires (méthode des trapèzes, méthode de Simpson, formule de Poncelet); au chapitre VII, l'étude des fonctions hyperboliques directes et inverses et la résolution de l'équation du troisième degré; enfin, aux chapitres I et XI, une étude sommaire de la théorie des vecteurs et des dérivées vectorielles. D'ailleurs, un simple coup d'œil jeté sur la table des matières permettra de se rendre compte qu'aucun développement utile n'a été omis par l'auteur.

Tous ceux qui utilisent les mathématiques ou même ceux qui, simplement, s'y intéressent, doivent parcourir attentivement ce volume : de leur lecture, ils retireront plaisir et profit.

A. GARDEDIEU.

S. STOILOW, professeur à l'Université de Cernauti : *Leçons sur les principes topologiques de la théorie des fonctions analytiques*, professées à la Sorbonne et à l'Université de Cernauti. (Paris, Gauthier-Villars, 1938; 60 francs. Collection de monographies sur la théorie des fonctions, publiée sous la direction de M. Emile Borel.)

Le beau livre que M. Stoilow vient de faire publier sera accueilli avec joie par tous ceux qui s'intéressent aux méthodes fécondes de l'analyse moderne; le nom seul de l'auteur est d'ailleurs le plus sûr garant de la valeur de l'ouvrage. Et nous ne pourrions mieux faire, pour présenter ce volume, que d'extraire de la longue et intéressante préface quelques passages particulièrement significatifs, qui montreront clairement le but de l'auteur et le plan qu'il a suivi.

« Les premiers faits topologiques rencontrés en théorie des fonctions analytiques ont apparu avec l'introduction des surfaces de Riemann. Cette notion géométrique, intimement liée à l'idée de prolongement analytique, possède certaines propriétés relevant de la topologie, c'est-à-dire restant invariantes par rapport à toute transformation biunivoque et bicontinue (transformation topologique). A ces propriétés purement qualitatives des surfaces de Riemann correspondent, pour les fonctions, des caractères généraux

nettement déterminés, qui sont les bases topologiques de la théorie des fonctions analytiques.

» ... Il a paru nécessaire... de consacrer un premier chapitre de ces *Leçons* à l'exposé de quelques notions topologiques générales.

» Une place importante est faite au théorème de M. Brouwer sur l'invariance de l'ensemble ouvert dans les transformations topologiques des variétés à n dimensions.

» ... Le deuxième chapitre comprend une définition abstraite de la notion de surface de Riemann conçue *a priori*, définition qui s'écarte de celle de MM. Weyl et Radó en ce qu'elle fait usage de la notion de recouvrement continu, ce qui permet (et sans avoir recours à la triangulation) de distinguer les feuillettes et les points de ramification. Cette définition sera simplifiée au chapitre V au moyen de la notion de transformation intérieure. Elle est utilisée ici dans la démonstration du théorème d'existence d'une fonction correspondant à une surface de Riemann donnée, démonstration pour laquelle nous avons suivi, en ligne générale, MM. Courant et Fatou.

» L'étude des propriétés topologiques des surfaces de Riemann fait l'objet du troisième chapitre. On sait que ces variétés sont caractérisées topologiquement par des propriétés simples et, pour ainsi dire, naturelles : la triangulabilité et l'orientabilité d'une variété topologique à deux dimensions conduisent, en effet, à l'existence d'une homéomorphie entre cette variété et une surface de Riemann et réciproquement. Pour mieux faire voir le sens de ces propriétés nous avons ajouté quelques considérations sur les surfaces non orientables et sur les variétés non triangulables.

» D'après ce qu'on vient de dire, le problème de la recherche des types topologiquement distincts pour les surfaces de Riemann se confond avec celui de la classification topologique des surfaces orientables. Le quatrième chapitre est consacré à cette question.

» ... Comme la topologie des variétés à deux dimensions est liée à la caractérisation et à la classification topologique des surfaces de Riemann, celle des transformations continues de ces variétés conduit aux problèmes analogues pour les fonctions analytiques. Une telle fonction définit, en effet, une transformation de sa surface de Riemann R à la sphère S sur laquelle on marque les valeurs de la fonction, et si l'on soumet R à une transformation topologique arbitraire on obtient une classe de transformations continues topologiquement équivalentes aux fonctions analytiques. Définir cette classe directement, par ses propriétés topologiques seules, c'est caractériser topologiquement les fonctions analytiques.

» Le cinquième chapitre est consacré entièrement à ce problème. La notion de transformation intérieure en fournit la solution comme celle de surface orientable avait conduit à la solution de la question analogue pour les surfaces de Riemann... » Le sixième et dernier chapitre a pour objet l'étude topologique des fonctions analytiques et des recouvrements riemanniens.

En parcourant cet intéressant volume, les mathématiciens auront le plaisir de voir se développer, maniées par un maître, des méthodes et des théories d'une admirable richesse et qui, bien qu'elles ne soient pas encore tout à fait classiques, ne peuvent être ignorées par les spécialistes.

A. GARDEDIEU.

R. ESTÈVE, professeur agrégé au lycée Rollin, et H. MITAULT, professeur agrégé au lycée Saint-Louis : *Trigonométrie et Compléments d'Algèbre*, à l'usage des classes de seconde et première de l'enseignement secondaire. (Paris, Gauthier-Villars, 1937). 12 francs.

L'ouvrage de MM. Estève et Mitault a été rédigé en vue de répondre aux exigences d'une circulaire ministérielle de novembre 1936 : il contient les éléments de trigonométrie et les compléments d'algèbre à l'usage des classes de seconde et première. Ce petit livre est remarquable par sa concision : l'exposé, simple et direct, n'est pas alourdi par ces longs développements qui encombrèrent beaucoup de manuels d'enseignement moyen et qui empêchent souvent l'élève de retirer de la matière une bonne vue d'ensemble. On s'est borné ici à l'essentiel, sans sacrifier à d'autres dieux que la rigueur.

Le premier chapitre est consacré à l'étude des lignes trigonométriques; vient ensuite une initiation à la résolution de l'équation du second degré et les auteurs ont fort adroitement montré le lien qui rattache cette étude à celle de la puissance d'un point par rapport à une circonférence. Dans le troisième chapitre, destiné à la classe de première, sont établies les principales formules de la trigonométrie rectiligne, à partir de la relation de Chasles et du théorème des projections. Plus de cent cinquante énoncés d'exercices forment l'appendice; peut-être aurait-il été souhaitable que fût donnée par les auteurs, à titre de modèle, la solution de quelques-uns de ces exercices : on sait, en effet, quel est l'embarras de l'élève lorsque, abandonné à lui-même, il s'attaque aux premières applications d'une théorie.

Tel quel, ce petit manuel est appelé à rendre bien des services et nous en recommandons vivement la lecture attentive à tous les professeurs de mathématiques de l'enseignement moyen du degré supérieur.

A. GARDEDIEU.

LAVOISIER : *Traité élémentaire de chimie*. Avant-propos par M. H. Le Chatelier. (Collection « Les Classiques de la Découverte scientifique ». (XXI + 191 pages, 13 × 19 cm., Gauthier-Villars, éditeurs, Paris, 1937.)

On ne peut pas mieux présenter cet ouvrage qu'en extrayant quelques passages de l'avant-propos de M. H. Le Chatelier :

« En raison des progrès immenses de la Chimie depuis Lavoisier, » on pourrait penser que son traité a perdu aujourd'hui la majeure » partie de son intérêt et ne mérite plus qu'un souvenir historique; » il n'en est rien. Les idées philosophiques de l'auteur, ses » méthodes de travail ont conservé leur actualité; elles peuvent » encore être utilement étudiées par les chimistes et même par tous » les savants.

» Avant tout (Lavoisier) préconise l'usage incessant de la » balance. On doit tout peser, les matières mises en réaction et » les produits obtenus, en évitant d'en laisser perdre aucune » partie. » Mais « si, pour les chimistes, la plus importante des » mesures est celle des masses, Lavoisier préconise aussi la mesure » de toutes les autres grandeurs intervenant dans les réactions » chimiques et en particulier celles des quantités de chaleur. Il a » créé dans ce but, en collaboration avec Laplace, le calorimètre » à fusion de glace et l'a utilisé pour la mesure des chaleurs de » combustion. »

Une seconde idée d'importance capitale introduite dans la Science par Lavoisier, se rapporte à la méthode expérimentale.

« De même que dans l'enfant, l'idée est un effet de la sensation, » que c'est la sensation qui fait naître l'idée, de même aussi pour » celui qui commence à se livrer à l'étude des sciences physiques, les » idées ne doivent être qu'une conséquence, une suite immédiate » d'une expérience ou d'une observation.

» Mais l'imagination, qui tend à nous porter continuellement » au delà du vrai, l'amour-propre et la confiance en nous-mêmes, » qu'il sait si bien nous inspirer, nous sollicite à tirer des consé- » quences qui ne dérivent pas immédiatement des faits, en sorte » que nous sommes en quelque façon intéressés à nous séduire » nous-mêmes (Lavoisier).

» La notion générale sur laquelle Lavoisier insiste peut-être le plus dans le discours préliminaire de son *Traité de Chimie* est l'importance de la nomenclature. Dès les premières lignes, il déclare qu'en entreprenant cet ouvrage, son seul but a été de réformer et de perfectionner la nomenclature de la Chimie.

» Lavoisier (Antoine-Laurent) naquit en 1743; il appartenait à une famille de magistrats d'une haute culture intellectuelle, d'une grande valeur morale et jouissant d'une aisance suffisante pour éloigner tous soucis matériels. Au sortir du collège, il possédait une instruction très complète et surtout une ardeur inlassable au travail. Toute sa vie, il fournit 16 heures de travail par jour, commençant à 6 heures du matin, pour finir à 10 heures du soir; on ne parlait pas encore de la journée de 8 heures. Il avait de plus une curiosité insatiable, se précipitant avec passion vers toutes les connaissances nouvelles. A personne autant qu'à lui ne peut s'appliquer le vers du poète latin : j'estime qu'aucune chose humaine ne m'est étrangère.

» La brillante carrière de Lavoisier fut brusquement interrompue par la guillotine. Il mourut en 1794, âgé seulement de 51 ans. Les succès de Lavoisier comportent des enseignements trop oubliés aujourd'hui. Ils montrent en premier lieu l'influence du caractère sur la production scientifique : l'ardeur au travail, la curiosité intellectuelle et les habitudes d'ordre, de méthode sont des facteurs autrement puissants que l'inspiration irréfléchie et l'esprit de fantaisie. Ils montrent en second lieu, l'importance de la culture générale, de l'éducation littéraire et philosophique sur la formation de l'esprit scientifique. Le contact des grands penseurs est autrement fécond que le simple apprentissage de recettes scientifiques et pratiques. Il montre enfin l'importance du contact incessant avec la nature, de l'étude expérimentale du monde réel pour combattre la tendance de notre esprit à se complaire dans les hypothèses irréelles et les idées imprécises. »

O. M.

J.-B. DUMAS : *Leçons de Philosophie Chimique*. Avant-propos par M. G. Urbain. (Collection « Les Classiques de la Découverte scientifique », XXVIII + 270 pages, 13 × 19 cm. Gauthier-Villars, Paris, 1937.)

L'œuvre de Lavoisier est si belle qu'elle provoque d'emblée l'admiration de chacun. Le cas J.-B. Dumas, pour employer la terminologie de M. Urbain, est plus complexe. Dumas est tout

d'abord un écrivain hors ligne, sachant comprendre et admirablement bien exposer les idées de son temps. Mais au fond, il n'est que cela : c'est un esprit tatillon.

« L'application à la Chimie de la thèse atomique telle que » J.-B. Dumas en a discuté dans ses leçons de philosophie chimique » nous apparaît singulièrement restreinte. Le problème du choix » des équivalents semble avoir barré son horizon.

» Dumas n'était pas antiatomiste au sens où aujourd'hui nous » entendons ce terme. Le système des équivalents, basé sur les » seules analogies chimiques, lui semblait supérieur au système » des nombres proportionnels conforme aux exigences de l'hypo- » thèse d'Avogadro. Ce système avait la tare de dépendre d'une » hypothèse. Les équivalents étaient pour Dumas et les chimistes » de son temps un bon système de poids atomique, parce qu'il » était dépourvu d'hypothèses, sinon de conventions. »

Les apports que Dumas a fait à la Chimie, ont trait surtout à la classification et à la théorie de substitution.

« Les substitutions et les analogies sont les pivots des idées de » J.-B. Dumas. Il les a associées dans celle de type que Laurent et » Gerhardt devait reprendre en lui donnant le relief que l'on sait, » et d'où s'est dégagée la notion dominatrice de valence.

» J.-B. Dumas fut un classificateur hors pair. Il en avait acquis » les facultés en étudiant les Sciences Naturelles par lesquelles il » avait débuté, et qui tiennent dans son œuvre une si large place. » C'est par là que sa philosophie chimique se distingue de celle de » Lavoisier qui avait apporté dans la Chimie l'esprit du physicien; » c'est par là qu'elle élargit celle-ci et qu'elle la complète.

» Après avoir discuté de la constitution des molécules, telle » qu'on l'admettait de son temps, et de la nomenclature écrite et » parlée, Dumas aborde le problème hautement philosophique de » l'affinité chimique.

» Partie transcendante de la chimie, avait dit Lavoisier, en » faisant allusion à ce problème qui fut tant discuté par Laplace, Bertholet, Monge et lui-même dans le jardin de Laplace, à Arcueil, » où se tenaient les assises de leur célèbre et amicale Académie.

» J.-B. Dumas y consacre ses dernières leçons. Grandioses et » magnifiques, elles sont, si j'ose dire, le bouquet de ce feu d'arti- » fice d'idées. »

O. M.

Mémoires de MM. WOHLER, GERHARDT, M. BERTHELOT, LE BEL, VAN 'T HOFF, JUNGFLEISCH, LADENBURG, PASTEUR : *La Synthèse totale en Chimie organique*. Préface et commentaires par M. M. Delépine. (Collection « Les Classiques de la Découverte scientifique, VIII + 143 pages, 13 × 19 cm., Gauthier-Villars, Paris, 1937.)

Ce livre est une belle suite de recherches consacrées à la synthèse organique. Les travaux publiés, reliés par un commentaire intéressant de M. Delépine, sont :

Fourcroy et Vauquelin : Découverte de l'urée.

Wöhler : Sur la formation artificielle de l'urée.

Gerhardt : Introduction de son *Traité de Chimie organique*.

Berthelot, M. : Synthèse des corps gras.

— Reproduction de l'alcool éthylique par le bicarbure d'hydrogène.

— Transformation de l'oxyde de carbone et acide formique.

— Synthèse de l'acétylène par la combinaison directe du carbone avec l'hydrogène.

— Synthèse de l'éthylène par l'acétylène.

— Synthèse de la benzène.

Van 't Hoff : Sur les formules de structure dans l'espace.

Le Bel : Sur les relations qui existent entre les formules atomiques des corps organiques et le pouvoir rotatoire de leurs dissolutions.

Jungfleisch : Sur la synthèse des matières organiques douées du pouvoir rotatoire. Production des acides tartriques droit et gauche.

Ladenburg : Synthèse de la cicutine.

O. M.

Sciences appliquées.

Oct. DONY-HENAUULT et CLAUDE DECROLY : *Recherches théoriques et expérimentales sur la métallurgie thermique du zinc*. (Orné en frontispice d'un portrait, inédit jusqu'à ce jour, de l'inventeur du « procédé liégeois », J.-J.-D. Dony (1805). 63 figures, 2 hors-textes, 272 pages, 1938. Prix : 75 francs belges ou 3 dollars. Editeur : G. Thone, Liège, Belgique.) La publication de l'ouvrage a été honorée d'un subside de la Fondation Universitaire.

Dans le but de provoquer une réforme industrielle du procédé thermique de fabrication du zinc appelé « procédé liégeois »,

M. Dony-Hénault a entrepris au Laboratoire de chimie appliquée de l'Université de Bruxelles des recherches expérimentales sur le processus de la réduction de la blende grillée et ses conditions principales : influence de la température, nature et forme des creusets, nature du réductif, accélération de la réduction par circulation gazeuse en cycle de l'oxyde de carbone, régénération et récupération de celui-ci, problèmes de la condensation à l'état liquide du zinc à la pression atmosphérique et à pression élevée, nature du réductif solide, etc.

L'ouvrage expose l'enchaînement général des expériences depuis leur début (1926) et en particulier celles qui ont été poursuivies avec la collaboration de M. C. Decroly de 1931 à 1938. Commencées sous la forme de petites expériences de laboratoire, elles ont été poussées progressivement jusqu'au stade semi-industriel, et tous les problèmes fondamentaux de la réduction ont été successivement résolus.

Durant la même période et indépendamment, la New Jersey Zinc Co. a mis au point, au prix de grands efforts financiers et techniques, un procédé continu où l'exécution de la réduction est aussi débarrassée des traits surannés qui caractérisent encore à l'heure actuelle le procédé liégeois. Tout en reconnaissant de grands mérites à sa réalisation, les auteurs ne considèrent pas le procédé de la New Jersey comme le dernier terme de la méthode thermique. En effet, à certains égards, les résultats obtenus à Bruxelles au stade semi-industriel dépassent ceux que donne le procédé de la New Jersey.

On trouvera aussi dans cet ouvrage et pour la première fois une étude parallèle dans des conditions aussi comparables que possible du procédé thermique au four à gaz et de la réduction par chauffage électrique interne. De plus, une étude théorique approfondie a été consacrée, au chapitre VI, par M. C. Decroly, à la réduction sous pression, qui avait fait l'objet aux Etats-Unis d'un essai industriel infructueux de fabrication directe de zinc liquide en haut fourneau .

L'ouvrage contient également nombre d'indications sur la théorie générale physico-chimique de la réduction de ZnO et sur les travaux importants du Bureau of Mines (Etats-Unis), de Maier, Doerner, etc. On le voit, il s'agit d'un ouvrage exempt des considérations descriptives et technologiques dont la littérature courante abonde, et qui apporte en revanche des lumières toutes nouvelles capables de favoriser le passage de la métallurgie thermique à un état plus parfait et plus rationnel. Les auteurs en passant signalent aussi quelques particularités de la métallurgie électrolytique du zinc.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres

UNE NOUVELLE REVUE PHILOSOPHIQUE.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la création, à Bruxelles, grâce à la générosité d'un mécène belge, d'une nouvelle revue philosophique internationale, dirigée par M. Jean Lameere qui fait partie du corps professoral de l'Université. La *Revue internationale de Philosophie* sera aidée dans sa tâche par un comité consultatif où figurent quelques-unes des plus hautes personnalités philosophiques du monde : MM. Mortimer J. Adler, professeur à l'Université de Chicago; G. Bachelard, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon; M. Barzin, professeur à l'Université libre de Bruxelles; E. Bréhier, professeur à la Sorbonne; Benedetto Croce; P. Decoster, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Max Dessoir, professeur à l'Université de Berlin; de Ruggiero, professeur à l'Université de Rome; E. Dupréel, professeur à l'Université libre de Bruxelles; E. Gilson, professeur au Collège de France; G. D. Hicks, professeur à l'Université de Cambridge; John Laird, professeur à l'Université d'Aberdeen; C. I. Lewis, président du département de Philosophie à l'Université Harvard; H. J. Pos, professeur à l'Université d'Amsterdam; A. Reymond, professeur à l'Université de Lausanne.

(*) Afin d'éviter tous frais inutiles, les services de direction et d'administration de la *Revue Internationale de Philosophie* ont été concentrés. Elle est notamment son propre éditeur. Toute correspondance et toute demande d'abonnement ou de fascicules séparés doivent être adressées au siège de la revue : 19, avenue du Manoir, Bruxelles (Uccle), Belgique. En ce qui concerne la vente au numéro, il sera satisfait à toute commande dès que le montant du prix en aura été versé à l'un des comptes de la revue.

Compte de chèques postaux : *Revue Internationale de Philosophie*, Bruxelles, n^o 24981.

Compte en banque : Banque de la Société Générale de Belgique (succursale), 48, rue de Namur à Bruxelles, n^o 721.914.

Abonnements : Belgique et France, 100 francs belges (20 belgas); pays adhérant à la Convention de Stockholm, 125 francs belges (25 belgas); autres pays, 135 francs belges (27 belgas).

La *Revue internationale de Philosophie*, indépendante vis-a-vis de toute doctrine particulière, se donne pour tâche essentielle de promouvoir l'échange des idées et de renseigner les philosophes de tous les pays sur les différents mouvements de pensée, en publiant des études écrites par les promoteurs mêmes de ces mouvements ou par leurs historiens les plus qualifiés.

Elle a décidé d'adopter, pour ses quatre numéros trimestriels, la formule du fascicule consacré à l'étude d'un mouvement, d'un philosophe, voire d'un problème, en faisant appel chaque fois aux personnes les plus compétentes et en donnant pour chaque sujet une bibliographie aussi complète que possible où les ouvrages seront classés par ordre d'importance. Cette formule ne sera pas rigide toutefois au point de n'admettre aucune dérogation.

Chaque fascicule donnera donc une vue d'ensemble d'un sujet en même temps que le dernier état des études qui en ont été faites. Il fournira, en outre, à ceux qui désirent acquérir, de la question, une connaissance plus poussée, l'indication des ouvrages principaux ou indispensables, et à ceux qui voudraient en faire une étude approfondie une bibliographie complète établie par un spécialiste. Elle s'efforcera d'ailleurs de tenir ses lecteurs au courant du développement ultérieur de chacun des mouvements étudiés et d'en compléter périodiquement la bibliographie.

La revue, où seront admises les cinq grandes langues internationales : allemand, anglais, espagnol, français et italien, sera donc un précieux instrument de travail qui permettra à chacun de se tenir aisément au courant des développements de la pensée philosophique mondiale et qui facilitera recherches et travaux personnels.

La revue publiera, en outre, des bulletins bibliographiques qui seront complets dans la mesure où les éditeurs lui feront connaître leurs publications et elle tâchera, autant que possible, de renseigner ses lecteurs sur l'activité des principaux centres philosophiques.

L'accueil réservé jusqu'à présent à la Revue est extrêmement encourageant. On en jugera d'abord par la composition du Comité consultatif et ensuite par les noms des collaborateurs des premiers numéros.

Le premier fascicule qui paraîtra en octobre 1938 sera consacré à Malebranche, à l'occasion du 300^e anniversaire de la naissance de ce philosophe, et comprendra les articles suivants :

J. LAPORTE, *L'étendue intelligible dans la philosophie de Malebranche.*

Ch. BLONDEL, *La psychologie de Malebranche.*

E. BRÉHIER, *Les lectures malebranchistes de Jean-Jacques Rousseau.*

T. E. JESSOP, *Malebranche et Berkeley.*

R. W. CHURCH, *L'influence de Malebranche sur Hume.*

Paul SCHRECKER, *Malebranche et le préformisme.*

H. GOUHIER, *Article bibliographique.*

Le deuxième fascicule (janvier 1939) sera consacré à la philosophie de Husserl. La Revue a obtenu, pour ce numéro qui sera un hommage rendu au maître disparu, la collaboration de MM. Fink et Landgrebe, Landsberg, Et. Souriau, G. D. Hicks, Pos, Max Dessoir, G. Berger, A. Banji, Hering.

Le troisième fascicule (avril 1939) sera consacré au mouvement réaliste anglo-saxon. Le professeur Perry de l'Université Harvard a envoyé déjà, pour ce numéro, le texte d'une communication faite à l'*American Philosophical Association* sur « American Philosophy in the first decade of the twentieth century ». La revue a obtenu, en outre, la collaboration de MM. Montague et Sellars. Elle a demandé celle encore de M^{me} L. S. Stebbing et de M. Spaulding.

Le dernier numéro de la première année (juillet 1939) sera consacré à la philosophie des valeurs. M. A. C. Ewing a promis déjà pour ce fascicule un article sur « Intuitionism and Utilitarianism ». MM. E. Dupréel, Dewitt H. Parker, Charner M. Perry donneront également des études.

Il est prévu, en outre, un certain nombre de fascicules qui paraîtront au cours des années suivantes et qui seront consacrés à la philosophie de l'esprit et au renouveau métaphysique en France, au positivisme, à l'état présent des études esthétiques, à l'état présent des études de philosophie médiévale, au néo-thomisme et à la philosophie catholique, etc. La revue a obtenu déjà, pour le premier de ceux-ci, promesse de collaboration de MM. Louis Lavelle et René Le Senne.

HENRI LAURENT : *Un grand commerce d'exportation au moyen âge. La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens (XII^e-XV^e siècles).* (Paris, Droz, 1935, in-8°, XXX + 358 pp., 2 graphiques.)

Rares sont ceux qui ignorent que la fabrication du drap a constitué au moyen âge l'une des principales ressources des villes des Pays-Bas; il s'agit même là d'un véritable lieu commun de l'historiographie nationale. Ce que l'on sait beaucoup moins généralement — et en Belgique peut-être moins encore qu'à l'étranger — c'est la remarquable force d'expansion dont a fait preuve, trois siècles durant, cette industrie, dont les produits s'exportent alors aux quatre coins du monde chrétien et jusque dans le Proche-

Orient. C'est que cet aspect si important de l'économie belge médiévale n'a pas encore été considéré avec toute l'attention qu'il exige. La documentation même n'a jamais été réunie. Le monumental *Recueil* d'ESPINAS et PIRENNE (1906-1929) exclut systématiquement, et pour cause, les innombrables documents relatifs à l'exportation des produits fabriqués, matériaux disséminés pour la plupart dans des dépôts d'archives étrangers et dont il n'existe, à ce jour, aucun relevé d'ensemble. Et c'est bien là le premier mérite de notre confrère, M. Laurent, que d'avoir abordé l'étude de ce commerce d'exportation, qui est en même temps un « grand » commerce, et cela de façon aussi directe qu'heureuse, dans un travail dont l'Institut de France vient de consacrer la valeur en lui attribuant le prix Saintour.

Les débouchés que le monde économique médiéval offrait à la draperie de nos régions peuvent se répartir en trois groupes : le bassin de la mer du Nord, comprenant les Iles Britanniques et les royaumes scandinaves; les régions continentales situées à l'Est du Rhin, soit l'Europe centrale et orientale, y compris le bassin du Danube, la Pologne et les pays riverains de la Baltique; enfin tout le groupe des pays méridionaux, la France, la Péninsule Ibérique, l'Italie, et les autres régions méditerranéennes auxquelles la navigation des peuples chrétiens peut donner accès.

Cette dernière « aire de débouchés » est celle que considère M. Laurent. C'est aussi, peut-on dire presque à coup sûr, de loin la plus importante « par le nombre et l'étendue des marchés, par les possibilités d'absorption d'une population dans l'ensemble incomparablement plus nombreuse et plus riche que celle de n'importe quelle autre partie de l'Europe ». D'autre part, les caractéristiques les plus saillantes du commerce étudié y apparaissent avec une suffisante netteté.

L'exposé du résultat des recherches comprend deux parties distinctes : l'« histoire externe » (pp. 23-206) retrace l'évolution, le cours historique des relations commerciales, leur croissance, leur développement, leurs vicissitudes durant trois cents ans. Une seconde section (pp. 209-313) traite des « objets et des institutions de l'échange », éléments présentant nécessairement un caractère de continuité, de stabilité relative et qu'il convient dès lors de considérer dans leur agencement, dans leur structure, bref d'un point de vue essentiellement interne.

L'histoire proprement dite de l'expansion vers le Midi de la draperie des Pays-Bas et du Nord de la France, commence dans le dernier quart du XI^e siècle. Le développement de l'industrie drapière dans nos régions — et tout d'abord en Flandre — n'est

qu'un des aspects de cette véritable renaissance économique mise en lumière par Henri Pirenne. Celle-ci « s'explique à la fois par un puissant développement interne, qui a reçu une impulsion et une accélération décisives par les courants du commerce maritime de la Baltique et de la Mer du Nord ». On n'y voit pas intervenir, à l'origine du moins, « l'excitation » venue du Midi à travers le continent européen. Car c'est aux foires de Paris et de la Champagne que le commerce flamand, venu du Nord, rencontre le commerce italien, remontant du Midi, vers 1075 environ. De ces premiers contacts naissent assez rapidement des relations régulières. Au XII^e siècle les draps flamands sont négociés couramment sur les marchés de Gênes et de Marseille; ils apparaissent également en Poitou. Dans cette première phase d'expansion, les villes de la Flandre méridionale, aujourd'hui françaises, jouent un rôle de premier plan. Par la suite leur importance décroît au profit de celle des grands centres septentrionaux : Gand, Bruges et Ypres. Le XIII^e siècle, qui voit s'opérer ce changement, marque par ailleurs la « période d'intensité maximum » de l'exportation néerlandaise. La Flandre y joue toujours un rôle prépondérant : ce sont principalement ses produits qui atteignent par diverses voies la France du Sud-Ouest, la Castille, le Portugal, la Catalogne, l'Italie septentrionale, centrale et méridionale et de là la Dalmatie et le Proche-Orient. Au contraire, à partir du début du XIV^e siècle, cette prépondérance de la draperie flamande décroît de façon continue sous l'action de causes historiques qu'il est aisé d'indiquer (décadence des foires de Champagne, hostilités franco-flamandes, conflits sociaux dans les centres de production). A ce déclin correspond une ascension de plus en plus sensible de la draperie brabançonne (Bruxelles, Louvain, Diest et aussi Malines) dont le développement est plus tardif et dont la production n'a pu jusque là prétendre rivaliser sur les marchés méridionaux avec celle des villes de Flandre. A partir d'environ 1300, les draps du Brabant se substituent graduellement à ceux de la Flandre sur les marchés français (Arras, Paris, Orléans, Dijon, Lyon) et arrivent à les concurrencer dans tout le bassin oriental de la Méditerranée (Constantinople, Rhodes, Chypre, etc.).

Dans plus d'un cas les échanges commerciaux proprement dits ont « frayé la voie » à des échanges d'un autre ordre : M. Laurent attire l'attention sur l'émigration d'ouvriers drapiers belges vers les centres industriels méridionaux. Car ne sont pas seulement les luttes sociales et les conflits interurbains du XIV^e siècle belge, la crise de la draperie en Flandre qui expliquent la présence en Lombardie, en Toscane, en Suisse de véritables colonies d'artisans

néerlandais. Il faut aussi faire la part de l'influence exercée sur la technique de la draperie de certains centres méridionaux (comme Florence) par les produits de la draperie belge qui y étaient importés depuis plus d'un siècle.

A l'exposé historique proprement dit, « externe », retraçant les principales étapes de l'évolution des échanges envisagés, s'oppose et succède un examen de leur organisation interne. Il y a tout d'abord une part importante du processus de la fabrication industrielle, au sens strict, qui, en fait, dépend plus ou moins étroitement de « conditions proprement commerciales », puisque la draperie urbaine, au contraire de l'artisanat, travaille presque exclusivement en vue de l'exportation; elle doit par conséquent tenir compte, dans sa production, de la demande qui se manifeste sur le marché international. La teinture est peut-être le type de ces « parts du processus industriel » qui ne se conçoivent qu'en fonction du commerce extérieur. Mais il en est d'autres, également caractéristiques : la « moison » ou mesure réglementaire, distinctive, imposée aux draps d'un centre déterminé; l'apposition de signes matériels (lisières, plombs) jouant pareillement le rôle de marques de fabrique; enfin les divers modes d'emballage conçus en vue du transport à distance. Par ailleurs l'écoulement de la production a de bonne heure nécessité la mise sur pied de toute une organisation commerciale. Celle-ci se manifeste non seulement dans le cadre strictement local et urbain, par l'érection d'une halle, par l'institution du courtage, mais encore, et surtout peut-être, par la constitution d'un organisme interurbain, de ce « comptoir international de vente » que fut, selon la juste expression de l'auteur, *la Hanse des Dix-sept Villes*. Il y a ensuite une « organisation extralocale » de l'échange, qui apparaît sur certains marchés internationaux, dont les célèbres foires de Champagne et de Brie fournissent l'exemple le plus connu et aussi le plus remarquable; elle comporte des rouages purement économiques, ou plus particulièrement juridiques, administratifs et judiciaires d'une singulière perfection. Enfin le transport de la marchandise, des centres de production aux foires internationales ou à d'autres destinations plus lointaines encore, ainsi que la circulation des personnes qui se font les agents de ce transport, ont fourni à M. Laurent la matière d'un chapitre qui est peut-être l'un des plus attachants de son beau livre. Les moyens de transport dans les textes attestent l'emploi, les « modes de voyage » qu'ils révèlent (caravanes ou équipages isolés), le réseau routier dont on dispose pour se rendre de Flandre ou de Brabant à Paris, en Champagne, en Bourgogne et pour gagner de là la Lombardie, Gênes ou le Languedoc; tout cela fait l'objet de développements extraordinairement suggestifs.

On notera que l'exportation des draps flamands et brabançons vers la France et les régions méditerranéennes a été en très grande partie un commerce *passif*, en ce sens que des négociants originaires des centres de production cessent d'assez bonne heure d'y prendre part activement. « On dirait qu'(ils) n'ont guère fait que montrer aux Italiens le chemin que ceux-ci devaient suivre pour venir chercher les matières premières et les produits fabriqués dans les centres mêmes de l'Europe du Nord-Ouest. » M. Laurent retrouve là « cette constante de l'histoire économique de la Belgique : que les élites économiques de ces régions ont toujours été aussi médiocres dans l'organisation de l'exportation internationale, qu'elles ont été remarquables dans l'organisation proprement industrielle ». Constatation en tout cas d'autant plus frappante que c'est par la production et l'exportation de leurs draps que les Pays-Bas méridionaux ont participé au moyen âge au commerce transcontinental et maritime européen. C'est grâce à la draperie et presque exclusivement grâce à elle que nos provinces ont pu se classer au nombre de ces régions privilégiées de l'Europe médiévale où l'économie, bien que « construite sur une base locale qui justifie l'appellation d' *économie urbaine* mérite largement, par la force de l'expansion qui porta sa renommée jusqu'aux limites du monde alors connu, d'être considérés comme participant à une *économie mondiale* ».

Puissent ces dernières observations, mieux que la sèche analyse qui les précède, aider à faire mesurer tout l'intérêt des études d'histoire économique médiévale, lorsqu'elles sont entreprises avec l'ampleur de vues et la vigueur de pensée qui caractérisent l'œuvre de M. Laurent et que le style même reflète si heureusement à chaque page. Il s'agit ici de questions d'envergure, dont la signification véritable dépasse de loin la portée limitée qu'un public inattentif attribue d'habitude aux travaux d'histoire économique. Car la formation de notre civilisation européenne et occidentale toute entière, avec ce qu'elle peut présenter d'homogénéité ou de diversité, n'est pas concevable sans l'existence d'échanges commerciaux plusieurs fois séculaires, quoique rarement ininterrompus.

J. DE STURLER.

Les Archives de l'Etat en Belgique de 1930 à 1936. Rapports publiés sous la direction de D. BROUWERS, archiviste général du Royaume. (Tongres, G. Michiels-Broeders, 1937 1 vol. in-8°, 495 pp. + XI pp. frontispice.)

Il faut être reconnaissant à M. D. Brouwers, archiviste général du Royaume, d'avoir continué la tradition, inaugurée par Gachard, et restaurée par M. J. Cuvelier, de publier périodiquement un rapport étendu sur l'activité de l'Administration des Archives de l'Etat.

Le copieux volume qui embrasse la période 1930-1936 comporte, comme les précédents, une notice distincte pour chacun des neuf dépôts d'archives : Archives générales du Royaume à Bruxelles, Archives de l'Etat dans les autres chefs-lieux de province.

M. Brouwers a eu l'heureuse idée d'y donner une nouvelle édition des tableaux synoptiques, publiés pour la dernière fois en 1914, et qui offrent un aperçu général des collections des divers dépôts, avec l'indication des inventaires existants pour chaque fonds. Notons à ce propos que tandis que l'édition précédente ne mentionnait que les inventaires imprimés, la présente signale aussi l'existence d'inventaires manuscrits, ce qui ne manquera pas de faciliter encore les recherches des travailleurs.

Ceux-ci tireront grand profit également des listes détaillées des accroissements réalisés par les collections depuis 1930. Parmi les acquisitions les plus importantes, il convient de noter celles qui se rapportent au XIX^e siècle : par exemple, celles des papiers de Charles Rogier et d'Emile Banning, ou encore celles de documents relatifs à l'histoire économique et sociale (archives du cadastre, de l'enregistrement, de la conservation des hypothèques, etc.).

Indépendamment des services qu'il rendra ainsi pour l'utilisation des archives, ce volume sera un instrument de travail d'usage plus général encore, grâce aux listes, qu'il renferme, de travaux publiés à la suite de recherches dans les archives. Comme bien rares sont actuellement les ouvrages d'histoire qui peuvent être rédigés sans recourir aux sources diplomatiques inédites, ces listes, conçues pour la plupart des dépôts d'une façon très large, représentent en quelque sorte une bibliographie générale de l'histoire de Belgique au cours de la période 1930-1936. Elles constituent ainsi un précieux supplément à la 3^e édition de la *Bibliographie de l'Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne, parue en 1931.

Une excellente table alphabétique, due à M. O. Jodogne, rendra particulièrement aisées ces recherches bibliographiques — comme les autres, d'ailleurs — que permet de faire le volume.

En éditant celui-ci, l'Administration des Archives de l'État a donc, une fois de plus, rendu un service signalé aux études historiques. Il convient de l'en féliciter, ainsi que de la remarquable activité dont elle ne cesse de faire preuve et dont ce rapport constitue le bilan.

P. BONENFANT.

La crise mondiale. Collection d'études publiée à l'occasion du X^e anniversaire de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales (1) par ses professeurs. (Zurich, 1938.)

Cet ouvrage est le fruit de la liberté scientifique et il faut rendre hommage à ceux qui, en toute indépendance de pensée, en ont été les auteurs. « Ces études, lit-on dans l'avant-propos, n'ont d'autre unité que celle qu'elles tiennent de l'Institut lui-même. Groupées autour du sujet central de la crise que traverse actuellement le monde, elles en éclairent divers aspects. » Cinq d'entre elles, écrites par Paul Mantoux, William E. Rappard, Maurice Bourquin, Guglielmo Ferrero et Pitman B. Potter sont consacrées aux questions politiques et historiques. Quatre autres études dues à Hans Kelsen, Hans Wehberg, Paul Guggenheim et Georges Kaeckenbeeck traitent des questions juridiques. Enfin quatre économistes : Ludwig von Mises, Wilhelm Röpke, John B. Whitton, Michel-A. Heilperin exposent des problèmes de leur ressort relatifs à la crise mondiale.

Le titre même de l'ouvrage pourrait susciter quelques réserves, ne fût-ce que la confusion, dans le domaine économique, de la crise et de la dépression cycliques, d'une part, et de ces phénomènes cycliques avec les changements de structure, d'autre part. On peut néanmoins admettre que le mot *crise* représente le mieux — ou le moins mal — le trouble général, profond et persistant, qu'éprouve le monde.

M. Mantoux fait une critique serrée, impitoyable, mais très exacte des défaillances de la Société des Nations. Faiblesses regrettables, mais qui paraissent bien être l'inévitable suite d'une relative impuissance constitutionnelle. Que, du reste, le caractère véritable de la Société des Nations soit assez difficile à saisir, cela résulte de l'intéressante et réaliste analyse de M. Rappard. Analyse fine et pondérée, au surplus. Voici, en effet, quelle en est la conclusion :

(1) Cet Institut a son siège à Genève.

La Société des Nations « est une institution internationale plus étendue par sa composition que toutes les ententes antérieures, sauf les unions techniques, et plus générale par ses compétences que celles-ci; mieux dotée d'institutions propres, mais moins fortement charpentée que la plupart des confédérations historiques; se proposant des buts plus nombreux et plus ambitieux et exerçant des fonctions plus diverses que les alliances traditionnelles, mais limitant moins la liberté de ses membres; une institution, enfin, dont la destinée est encore incertaine et dont l'évolution passée, rapide et quelque peu fébrile, comme celle de tous les êtres au lendemain de leur naissance, peut aussi bien faire présager un affermissement graduel qu'une prochaine dissolution.

» Mais comme la S. D. N. répond manifestement aux besoins d'une humanité dont tous les progrès scientifiques et techniques tendent à mieux établir et à mieux révéler l'unité foncière, il n'est pas téméraire de prédire que sa dissolution éventuelle ne serait que la préface de sa prompte résurrection » (1).

Selon nos auteurs, la crise mondiale ne met pas seulement en péril l'institution internationale de Genève. Elle ébranle aussi le régime démocratique. C'est notre éminent compatriote, Maurice Bourquin actuellement professeur à l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales et à l'Université de Genève qui expose avec son habituelle lucidité la crise de la démocratie. Un des signes les plus frappants du mal, c'est le fait que « peu de temps après la fin de la guerre mondiale, le mouvement démocratique, qui semblait alors en passe de recevoir un large et rapide développement, s'est brusquement arrêté. Bien plus, ses récentes conquêtes se sont presque toutes effondrées... » Sans doute, c'est la démocratie qui a remporté la victoire contre les Puissances centrales; mais cette victoire même lui inspira des illusions. « Il lui sembla qu'elle allait bientôt, gagnant de proche en proche, devenir le droit commun de l'univers. Wilson notamment a édifié sur cette croyance sa conception de la paix. »

Mais les choses ont tourné tout autrement. Parce que, selon M. Bourquin, les vainqueurs n'ont rien fait pour soutenir cette démocratie qui représentait la garantie suprême de la paix : « ... les

(1) Il est curieux de noter que c'est le célèbre économiste anglais Ricardo qui, dans ses *Principes d'Economie politique et de Taxation* (chap. VII), a, le premier, imaginé le nom de Société des Nations. Voici le texte auquel nous faisons allusion : « ... by increasing the general mass of productions, ... [the perfectly free commerce] diffuses general benefit and binds together, by one common tie of interest and intercourse, the universal society of nations throughout the civilized world ».

gouvernements démocratiques, là où ils se sont installés, n'ont rencontré de leur part aucune faveur, aucune compréhension, aucune bonne volonté pour les aider dans la tâche, souvent effroyable, qu'ils devaient assumer. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que les puissances victorieuses sortaient de la guerre cruellement éprouvées, accablées de charges très lourdes, suites d'hostilités prolongées et, comme en France, en Italie et en Belgique, d'occupations ruineuses de tout ou partie de leurs territoires respectifs par des ennemis acharnés : d'où les réparations nécessaires, malgré tout insuffisantes imposées aux vaincus, et partant la réconciliation immédiate impossible avec ces rudes adversaires de la veille, même s'ils étaient devenus, après la défaite, plus ou moins démocrates. Certes l'opinion qu'exprime M. Bourquin est la sagesse même. Mais, à certaines heures, la sagesse ne confine-t-elle pas à l'utopie ?

Que les vieilles démocraties aient souffert de la débâcle des nouvelles, nous le croyons sans peine. Que l'opinion publique se soit, un peu partout, déprise de l'idéal de la souveraineté du peuple — expression trop simpliste, suivant notre auteur, pour caractériser une situation complexe — cela aussi nous devons bien le constater. Avec certaines restrictions toutefois, car l'opinion publique fait rarement bloc et se subdivise normalement en courants divergents et maintes fois opposés.

A ce point de son exposé, M. Bourquin aggrave son diagnostic : « La crise de la démocratie n'est pas seulement la conséquence d'un désarroi momentané. Elle tient aussi à des causes plus profondes, plus durables, dont la guerre a peut-être précipité le rythme, mais qui lui sont antérieures et qui la dépassent... » D'une part, ce sont les partis politiques qui, insoucieux d'une évolution profonde et notamment d'un développement considérable des attributions de l'Etat « ont cessé d'être en harmonie avec les réalités sociales. » Il suit de là que « la refonte des partis politiques — par la création de partis nouveaux ou l'ajustement des partis anciens — est une des tâches les plus pressantes de la démocratie. Sans méconnaître la part de vérité que contient cette conclusion, il nous semble que les attaques dont aujourd'hui sont l'objet les partis politiques émanent surtout des milieux qui ont cédé à la séduction des sophismes totalitaires. M. Bourquin n'est évidemment pas visé par cette remarque. Il est, lui aussi, en défiance contre de telles doctrines. Il s'élève particulièrement contre la conception corporatiste des dictatures. Il déclare aussi, il est vrai, qu'il est temps de restituer à la démocratie son vrai visage en cessant de la confondre avec certains régimes frelatés qui se parent abusivement de son nom. La démocratie n'est ni le règne de la

licence, ni celui de la médiocrité. C'est le gouvernement d'un peuple fort auquel un long apprentissage de la liberté a permis de se discipliner lui-même et de gérer avec intelligence ses propres intérêts. » Force est de reconnaître que ce texte un peu sybillin, ce qui rend difficile une adhésion sans réserve.

La belle étude de M. Bourquin traitait d'une des questions fondamentales de notre temps. M. Ferrero en considère une autre, non moins importante et malheureusement tout aussi actuelle : celle des *formes de la guerre*. Le thème de son intéressante et originale contribution à l'ouvrage que nous analysons est le suivant : au XVIII^e siècle, les Etats belligérants faisaient la paix quand les sacrifices dépassaient l'importance du but de la guerre. Dans les guerres napoléoniennes et la guerre mondiale de 1914-1918, ce sont les sacrifices déjà consentis qui doivent justifier la grandeur du but. C'est évidemment aux historiens à nous dire si les faits peuvent être interprétés de cette façon assurément très personnelle. Oserons-nous dire que, pour notre part, nous n'en sommes pas tout à fait convaincu ?

Viennent ensuite des études politiques et juridiques dont seuls des spécialistes pourraient donner un résumé concis et exact. Signalons particulièrement celle de M. Kelsen. Elle a pour titre : « De la séparation du Pacte de la Société des Nations et des traités de paix. » Elle attirera certainement l'attention des techniciens du Droit international.

Il serait exagéré de dire que la partie économique de l'ouvrage consacré à la crise mondiale ne répond qu'imparfaitement à son objet. Cette critique ne pourrait s'adresser à M. John B. Whitton qui a vraiment traité, dans *l'esprit de la crise* le problème des matières premières. De son côté, M. Wilhelm Röpke a fait preuve d'une grande pénétration dans son examen des problèmes économiques internationaux. Il nous met en garde contre les conceptions téméraires qui foisonnent chez les économistes contemporains. Et bien qu'il ne soit pas toujours très clair, son style est vivant et imagé. Toutefois M. Röpke comme M. Ludwig von Mises — dont la valeur scientifique est bien connue — se complaît un peu trop dans l'abstraction et s'éloigne ainsi des réalités complexes devant lesquelles l'économie politique pure trahit son impuissance en se réfugiant dans des hypothèses aventurées ou simplifiées à l'excès (1). Lorsque l'auteur nous convie à étudier « la répartition des ressources (productives) qui se serait établie si l'on avait laissé libre jeu aux facteurs de localisation », lorsqu'il se demande quelles

(1) Voy, par exemple p. 310.

seraient dans ces conditions d'entière liberté économique les effets de la production synthétique des matières premières et des nouveaux courants qui se dessinent dans les migrations internationales des capitaux ou encore les répercussions de l'industrialisation des pays agricoles sur les vieux pays industriels, il oublie que ces phénomènes ont été eux-mêmes altérés ou suscités par la législation commerciale et financière. Dans ces conditions, le travail qu'il propose d'accomplir serait vicié dès son point de départ. Ceci ne nous empêchera pas de rendre hommage aux efforts de MM. Röpke et von Mises en faveur de la liberté des échanges internationaux et aussi (von Mises) de la liberté des migrations.

Enfin, M. Heilperin fait ressortir toute la gravité du contraste entre l'internationalisme monétaire antérieur à 1914 et le nationalisme monétaire postérieur à cette date. M. Heilperin fait observer avec raison que « le déclin de l'internationalisme monétaire et l'avènement du nationalisme monétaire ne sont pas dus à l'existence de monnaies dirigées. Toutes les monnaies sont dirigées. » Il est incontestable que partout et toujours, sauf peut-être dans la période obscure des origines, le régime monétaire, qu'il soit fruste ou complexe, a été organisé par les détenteurs du pouvoir politique. La monnaie obéit sans nul doute à des lois économiques, mais elle est instituée par l'Etat. Toute la question est d'organiser le régime monétaire de manière à lui faire produire le maximum d'avantage économique. Et l'on n'oserait dire que, sous ce rapport, le législateur ait toujours eu la main heureuse. En réalité, les critiques formulées contre le dirigisme (quel vilain mot !) dans le domaine monétaire visent la suractivité interventionniste d'après la guerre. N'en déplaise aux économistes libéraux, il est certain qu'il y a des interventions de l'Etat qui sont hautement utiles. Mais l'examen des faits nous force à reconnaître qu'il en est d'autres qui sont nuisibles. Les doctrines trop tranchées conduisent à des conclusions trop simplistes et souvent erronées.

Nous ne serons donc point toujours d'accord avec les économistes qui ont collaboré à la grande œuvre publiée sous les auspices de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales de Genève. Cette collaboration est néanmoins intéressante et remarquable. Elle est en harmonie avec celle des éminents auteurs dont les savantes études forment la matière des deux premières parties de la *Crise Mondiale*.

M. A.

CH. PERGAMENI : *La Suède*. (Extrait de la *Revue belge des sciences commerciales*, 1938, 17 pages.)

En quelques pages substantielles l'auteur de cette notice a réussi à nous décrire sous tous ses aspects le royaume scandinave : géographie physique, orographie, hydrographie, climat, faune, flore, agriculture, industrie, commerce, organisation politique et administrative, préhistoire et histoire, littérature, sciences et arts... Tout y est, rien d'essentiel n'est omis dans cet exposé d'une précision remarquable sans phrase inutile.

L.

MARCEL GRAFE : *Souvenirs littéraires*. (Bruxelles, Van Buggenhoudt, 1938, 215 pages, 11 dessins et croquis.)

Il y a trente-cinq ans un groupe d'étudiants bruxellois — appartenant surtout à la Faculté de philosophie et lettres — avait formé un petit cénacle littéraire qui tenait ses assises dans un grenier, au fond d'une impasse du Marché aux Herbes. La *Soupe aux Matous*, tel était le nom de ce cercle qui publiait une revue : *Le Roseau vert*.

Parmi ses jeunes collaborateurs le *Roseau vert* comptait Marcel Grafé qui plus tard devint avocat à Namur, sa ville natale. Il y est mort, jeune encore, il y a deux ans.

Ses amis ont voulu que le souvenir de ce lettré, de cet artiste, de cet esprit cultivé et délicat se perpétuât; et ils ont recueilli en un volume — édité avec une élégance parfaite — une partie de l'œuvre de Marcel Grafé : ses vers de jeunesse, des pastiches très réussis en français du XVI^e siècle, une conférence sur Anatole France, « grand artiste », ce qui est évident; « grand penseur », ce qui est plus discutable. Et aussi, des notes sur Namur, sur l'âme wallonne, un hommage à Jules Destrée, des impressions de Rome; enfin un curieux petit roman dont les héros s'appellent Werther, Lotte et Albert.

Ces pages se lisent avec agrément, et il convient de féliciter ceux qui les ont publiées de leur choix judicieux; elles font apprécier le talent de leur auteur, juriste distingué en qui subsistait « un poète, toujours jeune et vivant ». Elles méritaient d'être conservées.

L. L.

ALEX PASQUIER : *Gloire et méditation de Maeterlinck*. (Louvain-Paris, Editions Lovanis, 1938, 149 pages.)

« Ce livre est un acte d'admiration, de reconnaissance, de piété littéraire. » Cette phrase de l'avant-propos définit à merveille le caractère de l'étude élégante de M. Pasquier.

Après avoir résumé à grands traits la carrière de Maeterlinck, l'auteur aborde « son œuvre centrale essentielle », ses essais, ceux qui posent des problèmes métaphysiques, moraux et sociaux. Les idées formulées dans ces essais n'ont pas été présentées par le grand écrivain dans un ordre logique; elles ont été cueillies çà et là. Au contraire, dans son volume, M. Pasquier a voulu les grouper systématiquement, en faire un tout organique. « Ce plan adopté, deux méthodes s'offraient, celle de l'exposé objectif et celle de l'étude critique. » C'est la première qu'il a choisie. Il résume, sans la juger, la doctrine de Maeterlinck, « magnifique, inquiétante, brillante, cohérente ». Puis il consacre quelques pages à son théâtre et à ses poèmes.

L'admiration que M. Pasquier éprouve pour Maeterlinck ne le conduit pas à adopter toutes les pensées de celui dont il analyse l'œuvre. Au pessimisme désenchanté de l'auteur de *Sagesse et Destinée*, à ce pessimisme d'abord « littéraire » puis « humain, plus profond », M. Pasquier n'accorde pas son adhésion. « Le sauvetage de la civilisation requiert tous les concours, tous les courages. Plus que quiconque l'écrivain a l'obligation absolue d'y collaborer. Je ne demande pas qu'il monte sur les tréteaux de la politique. Sa mission est plus élevée et plus durable. Un livre est une pensée, et une pensée comporte un devoir. Le devoir est tracé. Que vous soyez au faite de la renommée ou complètement ignoré il vous appelle » (p. 15).

Cette réserve une fois exprimée, M. Pasquier se laisse aller à un enthousiasme communicatif. Les pages où il rend compte des derniers recueils de Maeterlinck : *Avant le grand silence*, *le Sablier*, *l'Ombre des Ailes*, *Devant Dieu*, sont particulièrement bien venues : « le génie de Maeterlinck, comme un arbre vaste qui murmure de toutes ses feuilles au vent de novembre, recueille avec une dernière ferveur les incantations et les mystères du ciel... Majesté d'un telle destinée ! Grandeur pathétique de cette attente confiante, de ces derniers efforts pour comprendre, avant la venue de la froide visiteuse ! » (p. 60).

L'œuvre de Maurice Maeterlinck a, depuis longtemps, inspiré de nombreux commentaires. On placera parmi les plus intelligents,

parmi ceux qui font le mieux comprendre l'auteur de la *Princesse Maleine* celui de M. Pasquier, plein de finesse pénétrante et aussi de discrète poésie.

L. L.

C. ANTONIADÉ : *Trois figures de la Renaissance : Pierre Arétin, Guichardin, Benvenuto Cellini.* (Desclée-De Brouwer et Cie, Paris.)

« Trois vies — et qui sont trois défaites. » Ainsi se termine l'introduction que M. Antoniadé a écrite pour ces trois études. Défaites peut-être, en comparaison des immenses réussites de la Renaissance. Aussi comprend-on mal les raisons qu'invoque l'auteur pour expliquer ces défaites. « L'homme de la Renaissance, écrit-il, c'est l'homme seul. L'homme réduit à soi-même, face à face avec sa misère, qu'il ne manquera pas un jour de découvrir. C'est cet individualisme stérile qui a miné, pour les détruire ensuite, les cadres et les assises sociales de l'époque; c'est lui qui fit la ruine de l'Italie; et c'est en lui encore qu'il faut chercher la fin, le couchant, de ce que fut la Renaissance. »

Au vrai, les trois personnages qu'étudie M. Antoniadé, ne suffisent pas à condamner la Renaissance, fertile par ailleurs en grandes figures. Il semble inutile d'y insister. Toute grande époque de civilisation porte en elle des germes de décadence sans doute, parce que les hommes manquent de sagesse et abusent des libertés qu'on leur octroie. Avec la liberté, disparaissent l'anarchie mais aussi les grands ouvrages de l'esprit. Il est beaucoup d'écrivains aujourd'hui — et peut-être M. Antoniadé est-il de ceux-là — qui souhaitent le retour au moyen âge, à son unité spirituelle et à sa discipline. S'il s'agit des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, siècles des cathédrales et du rationalisme naissant, nous ne verrions pas trop d'inconvénients à ce que ce vœu se réalisât, car, si cette époque nous déçoit par certains côtés, elle ne manque pas de nous apporter aussi de grandes joies. Elle fut, hélas précédée, pour notre Occident, d'une période obscure et barbare dont on se demande avec anxiété si nous n'allons pas assister au renouvellement.

Malgré sa condamnation des *virtuosi* de la Renaissance, M. Antoniadé parle de l'Arétin, de Guichardin et de Cellini avec objectivité et, nous dirions même, avec sympathie. Il n'est pas arrivé, en tous cas, à nous faire éprouver pour eux une répugnance quelconque. D'ailleurs, telle n'était pas son intention, nous semble-t-il. Tout compte fait, nous partageons son opinion sur ces trois

hommes, mais nous nous séparons de lui quand il tient l'époque pour responsable de leur échec. La Renaissance fut éminemment favorable à l'affirmation des grandes personnalités, et ceux-là qu'étudie M. Antoniadé se sont révélés tels qu'ils pouvaient être.

Jean LAMEERE.

YVONNE DUSSER : *Mémoires d'une Française de l'extérieur*.
1 vol., 311 pages, Liège, Thone, 1937.)

L'auteur, correspondante de journaux français en Angleterre, puis en Belgique, a beaucoup vécu à l'étranger.

Elle a voulu, écrit-elle, « fixer sur le papier les points de repère » qui lui ont permis de mieux comprendre, au point de vue de leurs « relations mutuelles, les trois peuples qu'elle connaît et par conséquent, aime les Français, les Anglais et les Belges. »

Ainsi s'exprime M^{lle} Dusser, au seuil de son livre qui est tout à la fois un recueil de souvenirs d'enfance et de jeunesse, d'impressions ressenties pendant et après la grande guerre, de portraits d'hommes politiques et d'hommes de guerre, français, belges ou anglais, pris sur le vif et silhouettés d'un plume alerte.

L'ouvrage, plein d'esprit, gagnerait sans doute à être divisé en chapitres. Il se lit cependant avec agrément et l'on y trouvera en maint endroit des anecdotes pittoresques.

C'est un document pour la « petite histoire ».

M. L.

Droit

HENRI DE PAGE, professeur à l'Université de Bruxelles : *Traité élémentaire de droit civil belge*, tome IV, Les principaux contrats usuels (première partie). (1 vol. de 962 pp., Bruxelles, Etabl. Emile Bruylant, 1938.)

M. De Page, continuant l'œuvre considérable qu'il a entreprise, nous donne, dans le premier des volumes qu'il consacre aux contrats, une étude approfondie de la vente et du louage. Il est superflu d'attirer une fois de plus l'attention des lecteurs sur l'immense utilité de cet ouvrage capital, sur les mérites scientifiques éclatants qu'il révèle et sur la méthode rigoureuse à laquelle l'auteur s'est astreint depuis le début de son œuvre sans jamais

s'en départir par la suite. Tout cela est actuellement connu de tout le monde des juristes belges, auprès duquel le « Traité de Droit civil » de M. De Page a rencontré un accueil que l'on peut qualifier de triomphal.

L'auteur commence, dans le titre premier composé d'un chapitre unique, par exposer la théorie des contrats nommés et des contrats innomés.

Il montre comment la distinction entre ces deux catégories de contrats s'est atténuée par la décadence du formalisme, et comment le développement de l'autonomie de la volonté a, en réalité, fait de l'exception de jadis la règle d'aujourd'hui : la réglementation des contrats est, en effet, à l'heure actuelle presque uniquement supplétive de la volonté des parties.

L'auteur se livre ensuite à une recherche des véritables contrats innomés avec lesquels il ne faut confondre ni les contrats qu'une analyse un peu poussée permet de classer parmi les contrats nommés, ni les contrats complexes, combinaisons de divers contrats nommés. Il fait enfin ressortir le rôle considérable et véritablement créateur qui incombe au juge dans la réglementation des contrats innomés proprement dits.

Le titre deuxième est consacré à la vente. C'est une étude très fouillée de ce contrat hérissé de difficultés juridiques. L'auteur les rencontre toutes, les examine avec pénétration et les résout d'une manière souvent nouvelle, qui, tout en respectant l'aspect juridique de la question, s'attache à en donner la solution la plus simple, la plus claire, la plus pratique possible.

Définissant la vente et en examinant les éléments essentiels (n^{os} 8 et ss. et 17 et ss.), l'auteur estime que le transfert de propriété est de l'essence de la vente, et que la convention dans laquelle ce transfert n'a pas lieu, telle la vente dite romaine, n'est pas une vente mais un contrat innomé. C'est là un point de départ que l'on peut discuter, et qui restreint les limites du contrat de vente plus peut-être qu'il n'est nécessaire. Mais si l'on admet ces prémisses avec l'auteur, il est certain que toutes les conséquences qu'il en tire quant à la structure de la vente « moderne » — ainsi opposée à la vente « romaine » — sont rigoureusement exactes.

C'est d'une manière particulièrement claire aussi que M. De Page expose les rapports entre le transfert de propriété et la délivrance de la chose (n^{os} 25 et ss.). Il montre comment ces deux opérations sont juridiquement tout à fait distinctes et sans aucun rapport entre elles, le transfert de propriété s'opérant *solo consensu* lorsque la vente porte sur une *species*, et par la spécification ou individualisation de la chose, lorsque la vente porte sur un *genus*.

Ces opérations sont en elles-mêmes tout à fait indépendantes de la délivrance. On le constate clairement dans la vente au poids, au compte ou à la mesure, où la spécification, et par conséquent le transfert de propriété, sont antérieurs à la délivrance. Mais, en fait, il arrive très souvent que la spécification du genus ne s'opère que par la délivrance et, lorsqu'il en est ainsi, le transfert de propriété et celui des risques, qui l'accompagne nécessairement en l'absence de stipulations spéciales, va coïncider avec cette opération. C'est ce qui se produit notamment dans les ventes caf ou cif, dans les ventes fob, dans les ventes sur wagon départ, etc. Mais les parties demeurent libres de faire en ce qui concerne le transfert des risques des conventions différentes. On en trouve des exemples dans certaines variétés de ventes commerciales, telles que la vente par navire désigné.

La question si obscure de la nullité de la vente de la chose d'autrui est également analysée d'une manière magistrale (n^o 27 et ss.) : l'auteur commence par « déblayer le terrain » de toutes les alluvions apportées par le code lui-même, par la doctrine et par la jurisprudence, et qui ont abouti à dissimuler presque entièrement la véritable portée de la nullité.

M. De Page rattache la nullité de la vente de la chose d'autrui uniquement à la définition qu'il a donnée de la vente, c'est-à-dire un contrat essentiellement translatif de propriété. Dans ces conditions, il fait remarquer que la vente de la chose d'autrui, rigoureusement entendue comme telle, c'est-à-dire comme la *vente* d'une chose *appartenant à autrui*, n'est qu'un cas d'école qu'on ne rencontrera presque jamais dans la réalité. Et les seuls cas où elle soit concevable comme telle, et par conséquent nulle, sont des cas où l'acheteur a ignoré la situation. Car s'il l'a connue, on se trouve en présence de contrats qui ne sont pas des ventes, telles que M. De Page les définit. Il est intéressant de constater que l'auteur rejoint ainsi, par un tout autre chemin, le système défendu par Josserand, qui refuse également, contrairement à ce que semble impliquer l'article 1599, l'action en nullité à l'acheteur de mauvaise foi, en fondant cette action sur la notion d'erreur (Josserand, t. II, n^o 1043).

Une autre conséquence du système adopté par M. De Page est que, dans les cas restreints où la nullité existe, l'action en nullité appartient également au vendeur s'il était de bonne foi. Ce système, généralement repoussé par la doctrine et la jurisprudence, se justifie si l'on admet les prémisses, c'est-à-dire le caractère essentiel du transfert de propriété.

Il est impossible de songer à relever ici toutes les difficultés que l'auteur s'attache à résoudre ; elles sont légion. En voici quelques-unes, parmi les plus intéressantes, et parmi celles qui ont donné à M. De Page l'occasion de développer des vues originales.

Il en est ainsi notamment en ce qui concerne son exposé de l'obligation de délivrance du vendeur (n° 95). C'est là une obligation dont la doctrine n'a encore jamais aperçu la vraie portée pratique. Les auteurs enseignent, en effet, que la délivrance doit s'opérer à tel endroit, à tel moment, que les frais en sont en principe pour le vendeur, etc., toutes questions d'intérêt secondaire.

Mais elle omet d'insister sur le point essentiel, que M. De Page est le premier à mettre vraiment en lumière : la délivrance est surtout la remise à l'acheteur d'une chose conforme à la chose vendue. Ce point donne rarement lieu à des contestations entre les parties lorsque la vente porte sur une espèce, mais il est l'objet de litiges innombrables dans les ventes de choses de genre, et particulièrement dans les ventes commerciales. On le rattache souvent à l'obligation de garantie des vices ou à la notion d'erreur, alors qu'il n'en est rien.

Le vendeur ne livre pas une chose affectée d'un vice, il livre simplement une chose différente de celle qui a été achetée, et sur laquelle l'acheteur n'a commis aucune erreur. C'est donc exclusivement l'obligation de délivrance qui n'est pas exécutée.

D'autre part, la reconnaissance que le vendeur a satisfait à cette obligation se fait par l'agrément de la chose par l'acheteur. Et le défaut de protestation de sa part au moment de la délivrance, ou tout de suite après, vaut agrément et rend non recevable le recours de l'acheteur, fondé sur la non conformité de la chose vendue avec la chose livrée. Sur ce point, qui est l'objet de la plupart des litiges en matière de délivrance, la doctrine est muette, et l'honneur revient à M. De Page d'avoir le premier mis clairement en lumière la portée exacte de l'obligation de délivrance.

A propos de la garantie des vices cachés, M. De Page résout d'une manière qui nous semble inattaquable la théorie du bref délai, organisée un peu sommairement par l'article 1648 du code civil (n°s 182 et 183). En effet, ce texte se borne à poser le principe : l'action fondée sur la garantie des vices doit être intentée dans un bref délai suivant la nature des vices et l'usage des lieux. Mais le point de départ du délai n'est pas précisé par la loi, et les auteurs sont divisés, les uns faisant courir le délai à partir de la vente, les autres à dater de la découverte du vice.

C'est par une analyse très nuancée de l'intention du législateur que M. De Page arrive à la solution. Le but de la loi est surtout, en imposant un bref délai, de permettre au juge de déterminer si le vice existait ou non au moment de la vente.

Dès lors, il est certain que c'est à dater de la vente, ou plus exactement de la délivrance, que le délai commence à courir; faute d'admettre cette solution, on rend impossible la réalisation de ce but.

Mais ce principe peut subir des atténuations, la loi elle-même faisant intervenir la nature du vice. En sorte que, s'il s'agit exceptionnellement d'un vice dont l'acheteur ne pouvait pas se rendre compte immédiatement et dont la nature est de ne se révéler que plus tard, l'auteur estime que le délai ne prendra pas cours au moment de la délivrance.

Examinant les diverses modalités de la vente, M. De Page consacre quelques pages à la vente à tempérament, avec réserve de propriété en faveur du vendeur (n^{os} 276 et ss.).

Il se prononce formellement dans le sens consacré par la Cour de Cassation dans ses arrêts célèbres du 9 février 1933 (*Pas.*, 1933, I, 103), c'est-à-dire pour l'inopposabilité de cette clause aux tiers, et en particulier aux créanciers de l'acheteur.

Nous pensons, pour notre part, que, bien que la jurisprudence semble actuellement fixée, la question demeure fort discutable, non pas seulement de *lege ferenda*, mais même dans l'état actuel des textes. Il nous paraît, en effet, que la solution admise par la Cour de Cassation procède de confusions dont le législateur lui-même se rend parfois coupable : confusion entre les notions de possession et de détention, l'acheteur avec réserve de propriété n'étant *pas* possesseur au sens de l'article 2279, mais simplement détenteur (M. De Page le constate lui-même au n^o 21, 4^o); confusion entre les notions de revendication proprement dite, action réservée au propriétaire d'une chose, et de revendication de la possession, action prévue par l'article 20, 5^o, de la loi du 16 décembre 1851; cette dernière action, déroгatoire au droit commun, constitue par rapport à ce droit commun une *faveur* pour le vendeur, mais elle est contenue dans certaines limites qui sont d'ordre public, limites qui existent cette fois en faveur des créanciers de l'acheteur.

Il nous paraît discutable que l'on puisse déduire des règles légales établissant les droits du vendeur non payé l'impossibilité pour lui d'établir contractuellement d'autres droits. Si ces règles légales sont d'ordre public, cela signifie simplement que leur mécanisme ne peut pas être modifié par les parties lorsqu'elles se trouvent dans la situation que ces règles présupposent, c'est-à-dire lorsque le vendeur a perdu la propriété de la chose. Mais il nous paraît qu'il manque un chaînon au raisonnement lorsque l'on veut en déduire que ces règles doivent s'appliquer aussi au cas où les parties ont conventionnellement créé une situation toute diffé-

rente, en d'autres termes lorsqu'elles ont valablement décidé que le vendeur reste propriétaire de la chose. Cette situation n'a pas été prévue par la loi, ni, partant, limitée dans ses conséquences, qui doivent normalement être celles du droit commun (voir notre note d'observations dans l'*Annuaire de Droit comparé et d'Etudes législatives*, publié par l'Istituto di Studi legislativi de Rome, vol. XIII, fasc. 3, p. 168 et ss.).

Le chapitre consacré à la cession de créance (n^{os} 372 et ss.) est d'un intérêt tout particulier : l'auteur réussit à préciser admirablement cette notion obscure et dont les frontières demeurent souvent vagues.

Analysant la structure juridique de l'institution, il constate qu'elle comprend en réalité deux phénomènes distincts : une convention d'abord (dont on rétrécit exagérément la portée en y voyant seulement une vente, alors que cela peut être aussi une donation, ou une dation en paiement), et une transmission d'obligation ensuite : d'où une situation et des formalités différentes selon que l'on envisage le premier phénomène (rapports entre le cédant et le cessionnaire) ou le second (rapport avec les tiers, et plus particulièrement avec le débiteur cédé).

Parmi les pages les plus intéressantes que l'auteur consacre à cette institution se trouvent celles où il établit les limites entre la cession de créance et une série d'institutions similaires souvent confondues avec elle; ce sont : la vente, la novation, la délégation, l'indication de « solvens » ou d' « accipiens », le paiement avec subrogation, le nantissement de créance, l'autorisation donnée par le juge de paix à l'un des conjoints de percevoir les revenus, créances et produits du travail de l'autre (art. 214b et ss., c. c.), la cession de droits réels, la cession d'universalités, la clause de subrogation contenue dans les contrats d'assurance, etc.

La comparaison de la cession de créance avec la délégation et l'indication de « solvens » ou « d'accipiens » est particulièrement pénétrante. La distinction entre ces diverses notions, déjà difficile en elle-même, est encore rendue plus obscure par l'emploi de clauses ou d'expressions inexactes, qui rendent parfois malaisée la recherche de la véritable intention des parties. Il en est ainsi de la clause « X... cède et délègue » ou de celle en vertu de laquelle un débiteur « délègue » à son créancier une créance qu'il a contre un tiers, clause qui peut être l'expression de quatre opérations toutes différentes.

M. De Page donne, d'autre part, une explication qui nous paraît excellente de la justification technique de l'article 1690 du code civil. Il constate d'abord que ce texte ne s'imposait pas pour pro-

téger les tiers autres que le débiteur cède, le droit commun résultant de l'article 1328 (nécessité d'une date certaine) étant à cet égard suffisant. Cette protection exorbitante du droit commun constitue un rapprochement sensible du système de publicité qui existe en matière de transmission de droits réels. Ce rapprochement entraîne une conséquence que la jurisprudence consacre d'ailleurs fort logiquement : cette protection ne sera accordée qu'aux tiers de bonne foi, c'est-à-dire à ceux qui ne connaissaient pas l'acte qu'on leur oppose. C'est pourquoi la cession de créance est opposable au débiteur cédé aussitôt qu'il est certain qu'il l'a connue, ce qui résultera de son acceptation, même par acte sous seing privé, ou d'autres circonstances impliquant cette connaissance avec certitude. Il doit d'ailleurs en être de même envers les autres tiers, ceux que la loi protège étant seulement les tiers de bonne foi « et non ceux qui se prévalent d'une disposition qui n'a aucun intérêt pour eux (puisqu'ils connaissent la véritable situation), et qui agissent donc par fraude.

Ce système plaît par sa cohérence et est le seul qui explique d'une manière techniquement satisfaisante l'article 1690 et son interprétation jurisprudentielle et doctrinale.

Le louage de choses, qui fait l'objet du titre IV, est aussi fertile que la vente en questions difficiles, si pas davantage encore. Nous devons également nous borner à n'en signaler que quelques-unes parmi les plus saillantes.

L'auteur examine notamment la nature si controversée du bail de plus de neuf ans. Si l'on admet avec une partie de la doctrine que c'est un acte de disposition, on se heurte à de graves objections, tant en ce qui concerne la structure même du contrat que les effets au regard des personnes à capacité limitée ou administrant les biens d'autrui. On ne voit pas, en effet, comment un acte qui ne contient aucune aliénéation ni constitution de droit réel peut devenir un acte de disposition simplement parce qu'il excède une certaine durée arbitrairement fixée à neuf ans. Et, d'autre part, si cet acte était réellement un acte de disposition, il devrait être nul lorsqu'il est accompli par des personnes n'ayant pas la capacité ou les pouvoirs nécessaires pour le faire. Or, tel n'est pas le système consacré par le législateur, qui admet la pleine validité du bail de plus de neuf ans conclu par le tuteur ou le mari, avec simple réductibilité à la période de neuf ans en cours au moment où l'incapacité du représenté prend fin.

M. De Page en conclut à juste titre que le bail à long terme est et demeure un acte d'administration. Rien d'étonnant à ce qu'il soit interdit au mineur émancipé, celui-ci n'ayant nullement la

capacité de faire *tous* les actes d'administration. Cette capacité se restreint, en effet, aux actes de *pure* administration.

Quant au tuteur et au mari, le législateur a simplement voulu que l'incapable qu'ils représentent, s'il devient ou redevient capable avant l'expiration du bail, « ne se trouve pas devant une situation qui le prive pendant un temps trop long de la plénitude de ses droits de propriété ».

Du principe ainsi précisé, M. De Page tire des conclusions parfaitement logiques en ce qui concerne les cas non prévus par la loi : réductibilité à la période de neuf ans en cours au moment de la cessation de l'administration dans les cas du père administrateur légal, du mari d'une femme dotale, de l'envoyé en possession provisoire des biens d'un absent; validité complète dans les cas de la femme mariée séparée de biens et de la personne pourvue d'un conseil judiciaire; inopposabilité au mandant, par interprétation de la volonté présumée des parties, dans le cas d'un mandant conventionnel général d'administrer.

Examinant plus loin les principes généraux en matière de garantie du bailleur (n^{os} 602 et ss.). M. De Page met remarquablement bien en lumière une confusion très courante en doctrine et en jurisprudence, et qui consiste à faire jouer la garantie, c'est-à-dire la responsabilité contractuelle, dans des cas où c'est uniquement la théorie des risques qui doit trouver son application.

Cette confusion entraîne la conséquence que, dans de nombreux cas où l'on fait appel à la garantie, on refuse cependant des dommages-intérêts au preneur, ce qui est contradictoire.

Pour rétablir les vrais principes, il faut donc distinguer nettement deux hypothèses : ou bien le trouble souffert par le preneur est dû à une inexécution de ses obligations par le bailleur : dans ce cas il y a *garantie*, c'est-à-dire responsabilité, donc application de l'article 1184 du code civil et débetion de dommages-intérêts (art. 1719 et 1721 du code civil).

Ou bien le trouble souffert par le preneur est dû à une cause étrangère au bailleur et au bien loué, c'est-à-dire à un cas fortuit (actes de l'autorité publique, actes des voisins, vices survenant pendant la durée du bail par des causes étrangères, telles qu'incendie, inondation, invasions d'animaux, etc.) : dans ce cas il n'y a *pas* garantie, mais application de la théorie des risques, consacrée ici par l'article 1722 (et encore, à condition que le trouble ne constitue pas une simple voie de fait, auquel cas il appartient au preneur de le faire cesser, sans aucun recours contre le bailleur) : le bailleur devra subir la résiliation du bail ou une diminution de loyer proportionnelle à la diminution de jouissance, mais il ne devra jamais de

dommages-intérêts. Il était fort utile de remettre au point ces diverses questions, car les systèmes les plus fantaisistes ont été soutenus en cette matière.

Il en est ainsi notamment dans le cas spécial où le trouble dont souffre le preneur émane d'une colocataire (n^{os} 635 et ss.). M. De Page reprend et développe la distinction fondamentale déjà faite par Planiol (t. II, n^o 1684), mais que la jurisprudence perd souvent vue.

Ou bien le trouble est une conséquence des droits que le bailleur a conférés au colocataire auteur du trouble. En pareil cas le bailleur sera responsable, en vertu de la garantie de son fait personnel si le bail du « troubleur » est postérieur à celui du « troublé », et en vertu de la garantie des vices dans le cas contraire, mais à condition que la situation n'ait pas été apparente au moment de la conclusion du second bail.

Ou bien le trouble est exercé *contrairement* aux droits que le bail confère au locataire fauteur de trouble, ou *indépendamment* de ces droits, mais d'une manière illicite en soi : dans l'un et l'autre cas. il s'agit d'une simple voie de fait, et le locataire troublé ne peut agir que contre son colocataire, sans aucun recours contre le bailleur.

Passant à l'étude des obligations du preneur, et plus particulièrement à celle d'user de la chose en bon père de famille, l'auteur examine la question délicate de la preuve en matière de dégradations subies par la chose (n^o 663).

Il commence par faire remarquer très justement qu'*en fait* cette question de preuve pourra être souvent écartée, parce que la cause de la dégradation sera connue, et que, dès lors, on apercevra immédiatement si les conséquences doivent en être supportées par le bailleur (usage normal, vétusté, vice de la chose, cas fortuit) ou par le preneur (faute du preneur ou des personnes dont il répond).

Mais la question demeure entière dans tous les cas où la cause de la dégradation est inconnue. Cette dégradation une fois établie par le bailleur, doit-il en outre prouver la faute du preneur ou des personnes dont il répond, ou au contraire le preneur a-t-il la charge de la preuve de l'absence de faute ?

Si la question se pose à la fin du bail, la réponse est simple : l'obligation de restituer la chose dans son intégrité étant une obligation de résultat, la charge de la preuve pèse sur le preneur.

Mais si la question se pose dans le cours du bail, le manquement du preneur porte sur son obligation d'user de la chose en bon père de famille. M. De Page estime que c'est là une obligation de moyen seulement et que *cependant* la charge de la preuve pèse sur le

preneur pour deux raisons : d'abord, parce qu'il est illogique d'admettre deux systèmes différents pour des faits identiques, simplement parce qu'on les envisage à des moments différents (au cours du bail ou à la fin du bail); et ensuite parce que mettre à charge du bailleur la preuve de la faute du preneur revient à exiger de lui une preuve pratiquement impossible.

Et M. De Page en conclut que la jouissance en bon père de famille ne doit être considérée comme obligation de moyen qu'en ce qui concerne les manquements à cette obligation autres que les dégradations.

Nous sommes complètement d'accord avec l'auteur sur la solution qu'il consacre en pratique, mais nous pensons qu'il y a peut-être moyen de la justifier plus simplement : l'obligation d'user de la chose en bon père de famille, qui n'est en elle-même qu'une obligation de moyen, entraîne comme corollaire une seconde obligation qui est de *conserver la chose en bon état* (ou tout au moins dans l'état dans lequel elle a été reçue). Cette dernière obligation est certainement une obligation de résultat, et la question de preuve se trouve tout naturellement résolue.

Une autre question connexe est celle de la responsabilité du preneur en cas d'incendie (n^{os} 698 et ss.). Cette question extrêmement discutée est également mise au point avec beaucoup de précision par M. De Page. Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec lui sur toutes les solutions qu'il adopte, mais il est impossible d'entrer ici dans tous les détails de cette question particulièrement controversée.

Nous voudrions signaler cependant la théorie toute nouvelle que l'auteur défend en ce qui concerne l'interprétation de l'article 1734. Ce texte, qui déclare qu'en cas de pluralité de locataires, tous sont *solidairement* responsables de l'incendie, a fait l'objet de vives critiques, au point qu'une loi française du 5 janvier 1883 est venue le modifier et établir une responsabilité divisée des colocataires.

M. De Page estime qu'en réalité il ne s'agit pas ici de solidarité, mais bien d'une responsabilité *divisée*, et que la modification introduite par la loi française était parfaitement inutile.

Il estime que c'est par erreur que le terme « solidairement » a été employé par le législateur, ou tout au moins qu'il l'a été dans un sens différent de son sens technique habituel. Et il justifie sa manière de voir d'une façon fort impressionnante, faisant appel au but poursuivi par le législateur de 1804 ; ce but était de mettre fin à l'application du système de Pothier, neutralisant les responsabilités en raison de l'incertitude qui règne en pareil cas sur l'origine du sinistre. Il démontre également que cette solidarité

serait une monstruosité juridique, détruisant toute l'économie de l'article 1733 et aboutissant à des résultats absolument iniques.

Examinant tous les aspects de l'obligation de restitution du preneur, l'auteur s'attache encore à résoudre deux questions particulièrement controversées : celle du sens qu'il faut donner à l'article 1731, et celle du sort des plantations et constructions que le preneur a faites sur le bien loué.

L'article 1731, visant l'état dans lequel la chose doit être restituée en l'absence de tout élément contractuel sur ce point (état des lieux ou autre clause spéciale), fait jouer une présomption en faveur du bailleur : il suppose que la chose a été reçue par le preneur en bon état de *réparations locatives*. M. De Page estime, à juste titre, que ce texte est mal rédigé et doit s'entendre dans le sens de « *réparations de toutes espèces, même locatives* », et non dans celui de « *réparations locatives seulement* », comme certains le prétendent. L'auteur démontre très clairement que cette dernière théorie aboutit à enlever toute signification à l'article 1731.

En ce qui concerne les plantations et constructions érigées par le preneur dans la limite de ses droits (nos 683 et ss.), M. De Page constate qu'une jurisprudence solidement établie applique les dispositions de l'article 555 pour régler les droits des parties à la fin du bail. Il critique cependant cette assimilation du preneur à un possesseur de mauvaise foi, assimilation qui ne se justifie en rien sinon par la nécessité de trouver un texte pour régler la question.

M. De Page arrive à des solutions excellentes en faisant simplement jouer les principes qui régissent le louage (droit pour le bailleur d'exiger la démolition) et l'enrichissement sans cause (cas où le bailleur préfère conserver les améliorations).

Mais la solution sera différente s'il s'agit d'améliorations non susceptibles d'enlèvement (installation de l'électricité ou du chauffage central, par exemple) : l'auteur fait remarquer très justement que le principe essentiel en cette matière est le suivant : le bailleur ne peut être contraint malgré lui à payer des travaux qu'il n'a pas commandés. Dès lors, la question d'enrichissement sans cause ne se pose que si le bailleur peut contraindre le preneur à supprimer les travaux et choisit librement de les conserver. Mais si la suppression des travaux est impossible en fait, il en découle normalement que le bailleur peut les conserver, sans indemnité. Cette solution étonne au premier moment. Mais elle apparaît bien comme la seule juridique et se justifie même vis-à-vis du preneur par cette considération qu'il a agi exclusivement dans son propre intérêt, et dès lors à ses risques et périls.

L'auteur examine en détail les dispositions de la loi du 30 mai 1931 sur les baux commerciaux, dispositions qui paraissent beaucoup plus simples qu'elles ne le sont en réalité (n^{os} 778 et ss.).

Son analyse du droit du preneur à une indemnité en cas de non renouvellement du bail est particulièrement pénétrante. Il écarte le droit de préférence que l'on serait parfois tenté d'y voir, pour n'y reconnaître qu'un droit à indemnité, accordé sous certaines conditions et fondé sur un cas d'enrichissement sans cause spécialement consacré par la loi.

M. De Page donne, d'autre part, une interprétation fort intéressante de l'article 1743 du code civil, qui permet au preneur, sous certaines conditions, d'opposer son bail à l'acquéreur du bien.

Recherchant l'origine historique de ce texte, il montre comment il rend inutile l'ancienne clause d'entretien du bail que le vendeur imposait à l'acheteur pour se prémunir lui-même contre le recours du preneur en cas d'expulsion.

Le texte existe dès lors, non pas, comme on le croit habituellement, dans l'intérêt du preneur, mais dans l'intérêt du bailleur. Ce n'est qu'indirectement que le preneur en profite.

Juridiquement, ce texte s'analyse donc en une cession de créance combinée avec une stipulation pour autrui, cette dernière opération donnant au preneur une action directe contre l'acquéreur. Il serait souhaitable que cette opération comprît également une cession de dette, le bailleur primitif étant dégagé de ses obligations qui passeraient toutes à l'acquéreur. Mais un texte serait nécessaire pour qu'il en fût ainsi. D'autre part, il faut que le bail ait date certaine pour pouvoir être opposé à l'acquéreur. La raison d'être de cette disposition est, cette fois, la protection de l'acquéreur contre le danger d'antidate. Il en résulte que cette date certaine doit être acquise avant la vente. Il ne suffirait pas, comme certaines décisions l'ont soutenu, que la date certaine fût acquise entre le moment de la vente et celui de la transcription, sous prétexte que, jusqu'à la transcription, la vente n'est pas opposable au preneur. M. De Page réfute cette argumentation d'une façon qui nous paraît péremptoire, la protection de l'acquéreur devant ici l'emporter sur la protection du preneur. Le même principe doit apporter la solution de la difficulté lorsqu'il s'agit d'un bail de plus de neuf ans, qui serait transcrit avant que l'acte de vente ne le fût, mais n'aurait acquis date certaine qu'après la vente. Ce bail ne serait pas opposable à l'acquéreur.

Examinant ensuite les règles spéciales du bail à ferme, M. De Page se demande si ces règles, et particulièrement celles qui ont été instaurées par la loi du 7 mars 1929, sont d'ordre public.

Il estime que non, en ce sens que le législateur a voulu protéger des intérêts purement privés, et particulièrement les intérêts du fermier, qui se trouve souvent dans une situation trop contraire au « principe idyllique de l'égalité juridique absolu des contractants ».

C'est pourquoi il a établi une série de règles qui ne sont pas simplement supplétives de la volonté des parties, mais impératives, les parties ne pouvant pas y déroger, du moins en principe.

Mais ce qui montre que le législateur n'a pas voulu faire ici une réglementation qui soit à proprement parler d'ordre public, c'est qu'il autorise souvent les conventions contraires, du moment qu'elles sont faites dans des conditions qui assurent la liberté des parties (acte authentique ou déclaration devant le juge de paix).

D'autre part, les règles relatives à la durée du bail, au préavis de congé, à la liberté du fermier quant au mode de culture, se rapprochent déjà plus de la notion traditionnelle d'ordre public. M. De Page estime cependant, bien qu'avec un peu d'hésitation, que la nullité qui résulterait de la méconnaissance de ces règles ne serait pas une nullité absolue.

Enfin, il admet que le texte légal relatif à la libre disposition des produits de la ferme pourrait être considéré comme véritablement d'ordre public, du fait qu'il se rattache à la notion de liberté du travail, ou tout au moins de libre disposition des produits du travail.

Le titre cinquième est consacré au louage d'ouvrage.

L'auteur commence par préciser la terminologie qui, en cette matière, est particulièrement flottante, et par établir une classification rationnelle (n^{os} 837 et ss.). Il estime que, malgré de nombreuses critiques, l'expression de louage peut être maintenue, étant bien entendu qu'il n'y a là nulle assimilation du travail à une marchandise, non plus qu'une jouissance proprement dite de ce travail.

Il estime également qu'il n'y a plus aucune différence à faire à l'heure actuelle entre le travail manuel et le travail intellectuel. Cette différence ne se justifiait en droit romain que par l'existence de l'esclavage.

Il divise le louage d'ouvrage en deux grandes catégories selon que le contrat porte sur la prestation du travail comme tel, ce qu'il appelle la « force de travail », ou, au contraire, sur la prestation d'un travail déterminé.

Dans le premier cas, il y a, selon la dénomination habituelle, louage de services. M. De Page préfère l'expression de *louage de travail*, plus conforme à la dignité du travailleur en ce qu'elle n'évoque pas immédiatement, comme l'expression consacrée, la

notion de serviteur. Le louage de travail comprend le louage des domestiques ou louage de services, ce contrat de travail et ses différents dérivés (contrat d'engagement maritime, etc.), et enfin le contrat d'emploi.

Dans le second cas, il y a *louage d'industrie*, contrat qui peut comprendre des travaux très variés, tant intellectuels que manuels, et englobe le contrat de transport dont le code fait erronément un contrat spécial.

Le seul critère qui puisse servir à distinguer ces deux catégories de contrats est l'existence, dans le premier cas, d'un lien de subordination qui n'existe pas dans le second cas.

Examinant ensuite la question difficile de la nature du contrat d'entreprise lorsque la matière est fournie par l'ouvrier (article 1788 du code civil). M. De Page estime que le contrat demeure un pur contrat d'entreprise et ne devient jamais une vente, même si la matière doit être considérée comme le principal vis-à-vis du travail (n^{os} 870 et ss.). Nous préférons cependant la thèse défendue par Planiol et Ripert (t. XI, n^o 912), qui y voient un contrat mixte : les règles du contrat d'entreprise s'appliquent au travail, celles de la vente s'appliquent à la matière. Cette solution nous semble présenter sur celle de M. De Page un très grand avantage en ce qui concerne les vices cachés de la matière : l'entrepreneur en sera responsable même après l'agrément, à condition que le maître agisse à bref délai (ceci étant laissé à l'appréciation du juge et dépendant de la nature du vice).

Le système du contrat mixte supprime également les difficultés du système traditionnel, dans lequel il faut rechercher si la matière constitue le principal ou l'accessoire, et qui aboutit souvent à des solutions parfaitement arbitraires.

Enfin, il n'est pas en contradiction avec l'article 1788 qui peut s'expliquer de la manière suivante : les règles de la vente s'appliquent à la matière, mais cette vente est conclue sous la condition suspensive que cette matière travaillée sera propre à l'usage que l'acheteur veut en faire. La réalisation de cette condition se constate par l'agrément de la chose. A ce moment seulement les risques passent à l'acheteur. Cette agrément se confondant le plus souvent avec la livraison, l'expression employée par l'article 1788 s'explique en fait.

Comme nous l'indiquions plus haut, l'auteur préfère le système appliquant en tous cas et intégralement les règles du contrat d'entreprise. Il reconnaît cependant lui-même que la conséquence au point de vue des vices cachés est inique et que de *lege ferenda*, un texte serait souhaitable.

Comme toujours d'ailleurs, M. De Page examine minutieusement la question avant de se prononcer et en tire ensuite toutes les conséquences. Ces conséquences ici sont nombreuses et intéressantes, tant au point de vue de la responsabilité pour malfaçon qu'au point de vue des risques de la matière et de la main-d'œuvre, soit que le maître ou l'entrepreneur fournisse la matière, soit encore que l'entrepreneur construise, avec des matériaux fournis par lui, un bâtiment sur le sol du maître; la situation est plus délicate encore dans ce dernier cas, et l'auteur la résout en faisant appel aux principes de l'accession.

Cet exposé de quelques-unes des questions examinées par M. De Page, fera apparaître, du moins nous l'espérons, l'ampleur du travail qu'il a réalisé. Nous ne pouvons que déplorer que l'auteur n'ait pas pu étudier également les lois spéciales réglementant le contrat de travail et le contrat d'emploi. Il y a là quantités de questions difficiles et controversées, que l'on eût été particulièrement heureux de voir résoudre avec la clairvoyance, la rigueur et le sens juridique si pénétrant qui caractérisent l'auteur de ce magnifique traité de droit civil.

Madeleine GEVERS.

Sciences

LOUIS DE BROGLIE : *La physique nouvelle et les quanta*. (Bibliothèque de Philosophie scientifique, Paris, Flammarion.)

Une centaine de pages sont consacrées à la physique classique (mécanique classique, électromagnétisme, thermodynamique, théorie de la relativité restreinte et générale). Voici, par ailleurs, le titre des autres chapitres : L'apparition des quanta dans la physique — L'atome de Bohr — Le principe de correspondance — La mécanique ondulatoire — La mécanique quantique d'Heisenberg — L'interprétation probabiliste de la nouvelle mécanique — Le spin de l'électron — La mécanique ondulatoire des systèmes et le principe de Pauli. — Enfin, un épilogue avec diverses remarques sur la mécanique ondulatoire de la lumière et la physique du noyau.

Tous ces sujets sont traités en n'ayant recours, à aucun moment, à l'appareil mathématique. Aussi, ce livre intéresse tous ceux qui ont étudié quelque peu la physique théorique. Le non spécialiste y trouvera, dans un style clair et soigné, les idées générales de la physique moderne. Il sera parfois arrêté par des notions qui lui

paraîtront bien vagues; cela tient au fait qu'il n'est pas possible de saisir d'une façon précise certaines considérations de la théorie des quanta sans faire appel à un formalisme mathématique nouveau auquel nous ne sommes pas encore habitués. Le spécialiste trouvera également dans les fines analyses et les remarques profondes qu'il rencontrera à chaque page, ample matière à réflexions profitables.

L'auteur souligne à maintes reprises que le sens véritable de bien des notions et principes fondamentaux de la mécanique quantique sont encore fort obscurs aujourd'hui. Pour lui... « la non-individualité des particules, le principe d'exclusion et l'énergie d'échange sont trois mystères intimement reliés : ils se rattachent tous trois à l'impossibilité de représenter exactement les entités physiques élémentaires dans le cadre de l'espace continu à trois dimensions (ou plus généralement de l'espace-temps continu à quatre dimensions). Peut-être un jour, en nous évadant hors de ce cadre, parviendrons-nous à mieux pénétrer le sens, encore bien obscur aujourd'hui, de ces grands principes directeurs de la nouvelle physique. »

M. L. de Broglie revient souvent sur cette idée de l'évolution nécessaire de nos notions actuelles sur l'espace et le temps « ... En vérité, les notions d'espace et de temps tirées de notre expérience quotidienne ne sont valables que pour les phénomènes à grande échelle. Il faudrait y substituer, comme notions fondamentales valables en microphysique, d'autres conceptions qui conduiraient à retrouver asymptotiquement, quand on repasse des phénomènes élémentaires aux phénomènes observables à notre échelle, les notions habituelles d'espace et de temps. Est-il besoin de dire que c'est là une tâche bien difficile ? On peut même se demander si elle est possible, si nous pourrions jamais arriver à éliminer à ce point ce qui constitue le cadre même de notre vie courante. Mais l'histoire de la science montre l'extrême fertilité de l'esprit humain et il ne faut pas désespérer. Cependant, tant que nous ne serons pas parvenus à élargir nos concepts dans le sens indiqué à l'instant, nous devons nous évertuer à faire entrer, plus ou moins gauchement, les phénomènes microscopiques dans le cadre de l'espace et du temps et nous aurons le sentiment pénible de vouloir enfermer un joyau dans un écrin qui n'est pas fait pour lui. »

Chaque paragraphe mériterait d'être analysé. Par la variété des sujets traités, cet ouvrage peut, en outre, être regardé comme le plan détaillé et précis d'un cours de physique moderne.

J. G.

ALEX. VERONNET, astronome à l'Observatoire de Strasbourg :
Constitution physique des Etoiles. (Paris, Gauthier-Villars, 1938,
40 francs.)

M. Véronnet a eu l'honneur d'être le disciple de Poincaré et de Paul Appell ; c'est avec de tels maîtres qu'il s'est initié à la grande tradition scientifique française. Leur influence a, sans aucun doute, contribué à développer en lui cette magnifique indépendance d'esprit qu'il a toujours manifestée dans tout ce qu'il a publié : M. Véronnet a édifié son œuvre patiemment, sans se soucier des écoles et chapelles, ce qui, peut-être, lui a quelquefois nui ; mais l'importance de cette œuvre ne peut échapper à personne, tant par l'ampleur des thèmes que par l'originalité des vues.

Le nouveau livre de M. Véronnet a pour sujet la constitution physique des étoiles ; le problème soulevé par la constitution des astres s'identifie à celui de l'équilibre physique ou thermodynamique d'une masse gazeuse. Dans le premier chapitre, l'auteur montre avec beaucoup de netteté comment la question doit être posée. Il s'agit ici d'un problème à trois inconnues : il faut déterminer la densité, la pression et la température sur chaque couche intérieure alors qu'on ne possède que les données superficielles, outre la masse et le rayon. Trois équations sont donc nécessaires : la première est fournie par la variation de la pression en fonction du poids de chaque couche ; la seconde est la formule des gaz parfaits ou la formule des gaz réels, ces deux relations conduisant d'ailleurs, comme bien on pense, à des résultats d'inégale valeur ; la troisième équation correspond, chez certains auteurs, à l'hypothèse de l'équilibre adiabatique ou à l'hypothèse de l'équilibre radiatif ; M. Véronnet montre avec beaucoup de raison qu'il est plus naturel de se servir du fait évident que la densité et la température croissent de la surface au centre : en effet, si l'on tient compte de ces conditions, on pourra étudier aisément deux cas d'équilibre limite théorique, l'équilibre homogène et l'équilibre isotherme. On comparera ensuite à l'équilibre adiabatique, compris entre ceux-là, et donc plus voisin de la réalité, et l'on obtiendra ainsi des résultats acceptables.

Le second chapitre est consacré à une étude historique et critique des travaux basés sur l'hypothèse de l'équilibre adiabatique et sur la formule des gaz parfaits (travaux de Lane, de J. J. See, de Emden) et l'auteur montre, de façon vraiment frappante, les contradictions qui en découlent. « Cette hypothèse des gaz parfaits, écrit M. Véronnet, est vraiment merveilleuse. Elle permet de réaliser à volonté n'importe quelle évolution, dans n'importe quel sens » (p. 26).

Vient ensuite un exposé des résultats obtenus par Poincaré en remplaçant l'hypothèse de l'équilibre adiabatique par une relation définissant la loi des densités en fonction du rayon.

Le troisième chapitre est relatif à l'équilibre radiatif, qui est un équilibre où tous les échanges de chaleur se font par rayonnement et où il n'y a donc pas de courants de convection. L'équation correspondante, qui remplace celle relative à l'équilibre adiabatique

a, dans le cas d'une atmosphère, la forme
$$p = \frac{g}{k} \frac{T^4}{T_1^4}$$

où k désigne le coefficient d'absorption et T_1 la température à la surface; la pression est donc proportionnelle à la quatrième puissance de la température; cette troisième équation du problème permet de le résoudre complètement dans le cas d'une atmosphère. Eddington a étendu à l'intérieur d'une étoile les conditions de cet équilibre radiatif, mais les hypothèses supplémentaires qu'il est obligé d'adopter font perdre à cette théorie son caractère d'évidence et sans doute convient-il d'exprimer des réserves quant à la validité des résultats.

Ainsi que le dit excellemment M. Véronnet (p. 53) : « Comme nous ne savons pas exactement quelle est la nature de l'équilibre réalisé réellement à l'intérieur des étoiles, comme nous n'avons aucun moyen de le savoir, comme probablement il ne coïncide avec aucun de ceux que nous pouvons définir exactement, il vaut mieux rechercher, définir et étudier des équilibres limites, entre lesquels nous serons certains que l'équilibre réel sera compris. » Tout le chapitre IV, le plus important de l'ouvrage, illustre et développe cette idée; les équilibres limites utilisés par M. Véronnet sont — on l'a déjà dit — l'équilibre homogène et l'équilibre isotherme; de plus, on utilise ici la formule des gaz réels.

Comme on le voit par ce trop bref aperçu, la théorie de M. Véronnet est extrêmement séduisante, à la fois par sa simplicité et par son caractère naturel; aucune hypothèse hasardeuse n'est introduite en cours de route. Les conclusions sont les suivantes (p. 74) : « *En résumé*, tout état d'équilibre physique, renfermé dans les limites imposées, accroissement de la densité et de la température de la surface au centre, *aboutit au même résultat* démontré déjà d'une façon générale au n° 35, relativement à la constitution physique interne du Soleil, des étoiles et des astres gazeux. La température et la densité croissent de la surface au centre, mais de plus leur vitesse de variation passe toujours par un maximum très accentué, et voisin de la surface, qui constitue *un point d'inflexion de la courbe des densités et des températures*.

» A partir de ce point, la température et la densité atteignent très vite leurs valeurs maximum, de sorte que l'astre à peu près entier est constitué par un noyau sensiblement homogène, avec température uniforme, surmonté de son atmosphère. »

Le dernier chapitre est consacré à l'étude de la variation de la constitution physique avec la température et à l'évolution des étoiles, étude faite à partir des résultats obtenus au chapitre précédent.

On voit assez, par ces brèves indications, l'importance des problèmes traités dans cet ouvrage, problèmes fondamentaux de cette *théorie mathématique explicative des phénomènes célestes* qui, comme l'écrit à juste titre M. Véronnet dans la préface, domine la quatrième période de l'histoire de l'astronomie.

M. Véronnet occupe une place de choix parmi les savants qui se vouent à la tâche d'édifier cette théorie, et ce volume n'est pas le premier qu'il consacre au problème fondamental de l'évolution de l'univers (1). Il peut être assuré de la profonde reconnaissance de tous les lecteurs de *Constitution physique des Etoiles* : ceux-ci lui sauront gré d'avoir dégagé clairement et complètement les aspects essentiels de la question étudiée et d'avoir apporté des vues vraiment neuves et fécondes dans ce domaine si riche et si séduisant.

A. GARDEDIEU.

VITO VOLTERRA, membre de l'Institut, et JOSEPH PERES, professeur à la Sorbonne : *Théorie générale des Fonctionnelles*; tome premier : Généralités sur les Fonctionnelles, Théorie ses équations intégrales. Préface de Vito Volterra. (Paris, Gauthier-Villars, 1936; 100 francs français.)

Nous nous excusons de signaler avec un certain retard la parution du premier volume du traité que MM. Volterra et Pérès consacrent à la théorie générale des fonctionnelles. Ce beau livre est issu de deux ouvrages publiés antérieurement par M. Volterra : les *Leçons sur les équations intégrales et les équations intégrales-différentielles* (Gauthier-Villars, 1913) et la *Teoria de las funcionales y de las equaciones integrales et integro-diferenciales* (Madrid, 1927), traduite quelques années plus tard en anglais sous le titre : *Theory of functionals and integral and integro-differential equations* (London and Glasgow, Blackie and Son, 1930).

(1) Cf. notamment : *Constitution et évolution de l'Univers*, Paris, Doin, 1927.

M. Volterra nous rappelle dans la préface que, dès 1913, il entrevoyait que l'étude des équations intégrales et intégral-différentielles doit être rattachée à la théorie générale des fonctionnelles; les résultats acquis depuis cette époque ont amplement justifié ces prévisions. Voici d'ailleurs ce qu'écrivait M. Volterra lui-même :

« ... le concept de traiter les équations intégrales et intégral-différentielles comme des chapitres de la théorie des fonctionnelles était déjà amorcé dans mes *Leçons* de 1913. Le développement ultérieur de ces théories a révélé des rapports toujours plus étroits entre leurs diverses branches, de sorte qu'un ouvrage consacré aux équations intégrales et intégral-différentielles, qui aurait négligé ces rapports et abandonné le concept précédent, présentait de profondes lacunes. Il ne suivrait pas l'ordre naturel du sujet et il masquerait l'évolution historique de la théorie, qui a amené aux méthodes employées aujourd'hui pour traiter les équations intégrales dans toute leur généralité. Ces méthodes sont, en effet, les mêmes que celles qui ont servi au passage des fonctions ordinaires aux fonctionnelles; il a suffi de les appliquer aux équations algébriques. Dans l'un et l'autre cas, on se base sur l'application systématique et uniforme du principe dit « principe de passage du discontinu au continu ».

» C'est ce procédé que j'ai introduit et développé dès mes premiers travaux sur les fonctionnelles et sur les équations intégrales. J'y ai insisté dans tous mes travaux suivants et il a été employé par ceux qui se sont occupés plus tard des mêmes sujets. Il était donc logique de penser à élargir le plan des *Leçons* de 1913, en transformant l'ouvrage dans une exposition générale de la théorie des fonctionnelles qui se rattacherait très intimement à l'ordre d'idées en question.

» Or, un ouvrage ainsi conçu existait déjà, car, dans les *Leçons* tenues à Madrid en 1927, j'avais exposé diverses branches de la théorie des fonctionnelles en donnant un développement étendu à la partie consacrée aux équations intégrales et intégral-différentielles. Ce volume, publié d'abord en espagnol et quelques années après, révisé et traduit en anglais, offrait donc le plan d'après lequel il fallait composer le nouveau traité. Mais il n'en donnait que le canevas, parce que l'exposé y était limité souvent aux résultats; les démonstrations et les développements de calcul nécessaires pour les obtenir étant la plupart du temps négligés. Plutôt qu'un traité complet, il était un aperçu général des différentes théories, permettant de s'orienter dans l'ensemble des méthodes et des propositions fondamentales. Pour avoir un traité complet, il fallait y reprendre les divers détails.

» C'est ce que justement M. Pérès et moi-même nous sommes proposés de faire par le présent ouvrage... »

Le volume comporte deux parties. La première est consacrée à des généralités sur les fonctionnelles : définition, continuité et semi-continuité, fonctionnelles linéaires et autres types simples de fonctionnelles, dérivées et différentielles, formule de Taylor, intégration des fonctionnelles, application au calcul des variations. Signalons, au chapitre II, une méthode de M. Pérès, inspirée d'une méthode de Riesz et qui fournit d'une manière simple et naturelle l'intégrale de Lebesgue.

La seconde partie est relative aux équations intégrales (équations de Volterra, équations de Fredholm, équations non linéaires) et donne de la question un exposé aussi lumineux que complet. Il importe également de mentionner la copieuse bibliographie qui n'occupe pas moins de douze pages.

La rédaction de cet important ouvrage est due à M. Pérès. Nous avons déjà dit, en une autre occasion, l'agrément qu'offre la lecture de tout ce qu'écrit M. Pérès. On retrouvera ici son style sobre et limpide et cette profonde connaissance de la matière traitée qui lui permet de faire paraître presque élémentaires des théories parfois difficiles.

A. GARDEDIEU.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.